

Curie Généralice des Rogationnistes – Rome

**Hannibal Marie Di Francia**

**ESCRITS** VOLUME IX

***Correspondance***

***(1907-1909)***

EDITRICE ROGATE

*Titre Original:*

***Annibale Maria Di Francia. Scritti. Vol. IX. Epistolario (1907-1909)***

Traducteur: P. Riccardo Pignatelli RCJ

Editeur Général: P. Jose Maria Ezpeleta RCJ

Autorisation pour la presse:

P. Bruno Rampazzo RCJ,

Superior Général des Rogationnistes du Cœur de Jésus

**Commission des Ecrits du Père Hannibal**:

*President:* P. Agostino Zamperini

*Membres: P. Angelo Sardone, P. Nicola Bollino, P. Salvatore Greco*

*P. Alessandro Perrone, P. Fortunato Siciliano.*

La rédaction de ce volume a été réalisée par: *P. Salvatore Greco et par la Dr. Tania Ottavi, qui a collaboré dans la comparaison avec les textes originaux.*

Curia Generale dei Rogazionisti

Via Tuscolana 167- 00182 Roma -. Tel 06.7020751 - Fax 06.7022917

www.rcj.org - www.difrancia.net

e-mail: postulazione@rcj.org

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

© 2020

**Libreria Editrice Rogate**

Via dei Rogazionisti 8 – 00182 Roma

Tel. 06/7022661 - 7023430 - fax 06/7020767

e-mail: segreteria@editricerogate.it

www.vocations.it

ISBN 978-88-8075-385-8

SIGLES ET ABREVATIONS

1. *Pour les sources*

APR Archives Postulation des Rogationnistes - Fond des Archives Historiques

Centrales des Rogationnistes - Rome.

Ecrits Collection officielle (62 volumes) des *Ecrits* de Saint Hannibal Marie Di Francia, présentée à l'époque pour l'examen des Théologiens Censeurs.

2. *Pour la description des documents et du texte*

allog. *allographe*

arch. *archives*

aut. *autographe*

auth.  *authentiquée*

datt. *dactylographié*

doc., docc. *document/s*

f., ff. *feuille, feuilles*

F.D.Z. *Fille/s du Divin Zèle*

F.S.C. *Filles de Sacré Côté*

idéntif. identifié

impr. *imprimés/s - imprimerie*

ms. *manuscrit*

op. cit. *œuvre citée*

orig. *original*

p. c. *passé composé*

p. m. *après-midi*

photoc. *photocopie photo statique*

p., pp. *page/s*

P.S. *post scriptum*

p. f. *prochaine futur*

part. *partiellement*

R.C.I. *Rogationis Cordis Iesu: Rogationniste*

typ. *typographie*

tit. *titularis*

transc. *transcription*

vol./voll. *volume/s*

*3. Sigles et Abréviations*

H. D. F. *Hannibal Di Francia*

H. M. *Hannibal Marie*

H. M. Di F. *Hannibal Marie Di Francia*

Archiep. *Archiépiscope*

Archim. *Archimandrite*

C. H. M. Di F. *Chanoine Hannibal Marie Di Francia*

Can., Can.co *Chanoine*

C. Di F. H. M. *Chanoine Di Francia Hannibal Marie*

Cens. Eccl. *Censeur Ecclésiastique*

m. c. *mois en cours*

a. c. *année en cours*

I. M. I. *Iésus, Maria, Ioseph*

I. M. I. A. *Iesus, Maria, Ioseph, Antonius*

M. H. *Marie Hannibal*

N.B. *Nota bene*

p. c. *Passé composé*

Pr. Prêtre

s. d. Sans date

S. M. Ses mains

V. G. Vicaire Général

V. M. D. Vos mains distinguées

V. M. Vos mains

**Avertissements**

• Pour les mots entre parenthèses (), nous voulons indiquer qu'ils appartiennent à l'Auteur.

• Pour tous les mots entre crochets [], y compris les citations de livres bibliques, nous voulons indiquer qu'ils ne sont pas de l'Auteur.

• L'astérisque (\*) précédant la date placé au début du document indique que dans le texte original cette date a été mise par l'auteur à la fin du document.

• Les notes marquées d'un astérisque (\*) représentent des ajouts éditoriaux. Les autres, à numérotation progressive, font partie intégrante des textes du père Hannibal.

[ici photocopie de la lettre à Pie X]

Lettre adressée au Papa Pie X

(11 juillet 1909)

[ici photocopie d’une photo de P. Hannibal]

Saint Hannibal Marie Di Francia sur une photographie de 1907,

utilisé pour le «Carnet d'identification»,

délivré par la Poste de Tarente le 3 mars 1909, valable jusqu'au 2 mars 1912.

**472**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2975 - C2, 12/1

ms. orig. aut.; 1 f. (mm.110x150) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 1907

Billet dans lequel il ordonne de donner cinq lires au prêtre Bartolomeo Palumbo, et de mettre de côté deux lires pour le même père Hannibal. La date est approximative et peut être déduite des documents contemporaines.

[Messine, 1907]

5 lires doivent être remis au Père Palumbo [Bartolomeo] et conservez 2 lires pour moi.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur l'enveloppe:*

Sœur Prévôte

S. M.

**473**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2992 - C2, 12/2

ms. orig. aut.; 2 ff. (mm. 105x135) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 1907

Billet dans lequel il ordonne de donner au moins dix lires à une personne non mieux identifiée (certain Madame Nazarena), à laquelle il faut donner beaucoup d’argent. Toutefois, il recommande de préciser que l’argent ne provienne pas des revenus de la boulangerie. Il joint une lettre de sœur Carmela D’Amore. La date est approximative.

I. M. I.

[Messine, 1907]

Fille en Jésus Christ,

Madame Nazarena me tempête que doit avoir beaucoup d’argent. Je n’ai pu descendre parce que ce matin a été un jour solennel pour nous.

Voyez si vous pouvez lui donner quelques dizaines de lires qui semblent vôtres, de façon qu'elle ne pense pas que puissent être prises de la boulangerie.

Je vous envoie une lettre de Sœur Carmela [D’Amore].

J’espère venir plus tard.

Je vous bénis.

Chanoine Di Francia

**474**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 3249 - C2, 12/3

ms. orig. aut.; 1 f. (mm.105x135) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 1907

Billet dans lequel il communique de donner une lire à Monsieur Giuseppe Lo Giudice, qui voudrait six paires de chaussettes pour le travail effectué sur une exposition bien réussie. Il ajoute que Lo Giudice lui-même propose de faire un petit "*compliment*", c’est-à-dire un cadeau, en sucreries, à un certain non identifié Monsieur Piperno.

[Messine, 1907]

Si la Sœur le peut, elle donnera 1 lire [= une] à Monsieur [Giuseppe] Lo Giudice, et puis je rembourserai.

Monsieur Lo Giudice, à la suite de la belle exposition qu'il a conçue, aimerait pour lui six paires de chaussettes.

Lo Giudice doit aussi vous parler pour un compliment [=cadeau] en dessert à Piperno. Qu'est-ce que vous dites? Un cadeau, cependant, doit être fait.

Chanoine Hannibal Di Francia

**475**

**Aux Directeurs de journaux**

APR 5895 - C2, 12/4

orig.; 1 f. (mm.195x260) - 1 page écrite; publié.

Messine, 1907

Lettre circulaire en imprimerie typographique adressée aux Directeurs de périodiques catholiques, journaux et revues, dans laquelle il demande de diffuser le Rogate, c'est-à-dire la prière pour obtenir du Seigneur les "bons ouvriers" de l'Evangile, en obéissance au Commandement de Jésus: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*. La date est approximative et est déduite du contexte.

I.M.I.

[Messine li ... 1907]

Très Révérend Monsieur le Directeur,

le besoin d'obéir à ce commandement divin: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* (Saint Mathieu 9,38; Saint Luc 10,2) commence à se faire sentir ici et là. Plusieurs périodiques commencent à en traiter. Des vœux sont faits pour que cette prière soit propagée. Ici et là apparaissent des prières imprimées sur ce sujet, c'est-à-dire demander au grand Maître de la moisson mystique des Prêtres Ouvriers nombreux pour la Sainte Église.

Cela dit, depuis une trentaine d'années je me suis consacré *ex professo* à ce but avec de nouvelles institutions, avec des estampes, avec des livres de prières, avec des périodiques, et avec l'établissement d'une Pieuse Union universelle approuvée et indulgenciée par le Saint-Siège. Alors j'arrive à prier Votre Seigneurie de prendre soin d'elle dans votre meilleur excellent périodique ou journal pour la gloire du Seigneur et pour le bien des âmes. Pour ça je vous envoie quelques tirages à partir desquels vous pouvez voir combien de progrès ont été réalisés jusqu'à présent dans cette sainte propagande, et comment des Évêques, Archevêques, Cardinaux, [Supérieurs] Généraux d’Ordres Religieux et Souverain Pontife l’ont accueillie et encouragée.

Néanmoins, il reste encore du travail à faire pour l'étendre; et je la recommande fortement à votre zèle. Je vous supplie au Nom du Très Saint Cœur de Jésus de vouloir parcourir les imprimés que j'ai remises, et de les faire mentionner ou commenter dans votre périodique ou journal, invitant les catholiques à adhérer à la Pieuse Union universelle, pour laquelle rien il faut payer et aucune obligation de conscience n'est assumée.

Oh! Si cette prière commandée par Jésus-Christ se répandra dans la sainte Église, combien de biens lui reviendront ainsi qu'à tous les peuples! Parce que le secret du salut de l'Eglise et de la société c'est en ceci: que la Miséricorde Divine envoie des prêtres partout selon le Cœur de Dieu, nouveaux Apôtres du Zèle et de la Charité!

Et comment Dieu ne peut-il pas répondre à cette prière alors que Lui-même l'a commandée? Ah! c'est l'avoir négligé jusqu'à présent qu'a été la cause de tant de pénurie larmoyante d'ouvriers élus de la moisson mystique!...

Grand sera le mérite de Votre Seigneurie si vous prenez soin de cette sainte propagande, et de tout le bien qu'ils feront dans la Sainte Église des nouveaux Apôtres; le fruit de cette propagande sera aussi votre couronne de gloire incompréhensible dans le Royaume des Cieux!

Avec les sentiments de la plus parfaite estime et vous suppliant de quelque réponse, ou en m'indiquant le numéro dans lequel vous ferez cette propagande salutaire, je passe pour me signer avec toute considération:

De votre Seigneurie Révérendissime

très dévoué obligé serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**476**

**À Monseigneur Luigi Giambene**

APR 7601 - C2, 12/5

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées (mm.135x210) - 4 côtés écrit; inédit.

Messine, 1907

Il corresponde à la lettre du destinataire en date du 19 octobre 1906, dont seule l'enveloppe est conservée dans nos Archives (voir document 7600). Vouloir changer le nom ou le titre à la Pieuse Union de *Rogation évangélique* avec celle de *Rogation du Cœur de Jésus*, il demande s’il faut renouveler la demande d'obtention des indulgences accordées le 6 février 1906, ou si suffit une déclaration que les mêmes sont valables pour le nouveau titre ou nom. La date est approximative et peut être déduite de documents contemporains.

I.M.I.

[Messine, 1907]

Monseigneur Révérendissime,

le 19 octobre de l'année dernière, j'ai eu votre très précieuse lettre, relative à ce que je vous avais soumis, c'est-à-dire que j'aurais voulu changer le nom ou le titre de la Pieuse Union de la Rogation Évangélique avec celui de Rogation du Cœur de Jésus, tandis que le Rescrit des Indulgences et privilèges que m'ont été accordées pour les enrôlés dans la Pieuse Union par cette Sacrée Congrégation des Indulgences, le 6 février 1906, reste inaltéré.

Votre Seigneurie Révérendissime dans votre très précieuse lettre m'a écrit:

*Il n’est pas nécessaire (pour obtenir cette grâce) de renouveler le Rescrit déjà obtenu, mais juste provoquer une déclaration que le rescrit s’applique également à l’Institution qui est fondamentalement la même. Cette déclaration peut être facilement obtenue chez notre Congrégation des Indulgences. Veuillez avoir le plaisir de rédiger une demande, en mentionnant la date des documents qu’ayez l’intention de renouveler, et envoyez-la moi; j’en prendrai soin dès la réouverture du Secrétariat début novembre.*

Avec cette expression: «des documents qu'ayez l’intention de renouveler» je crois que vous voulez vous référer au Rescrit, qui, comme déjà dit, il me semble qu'il ne faut pas le renouveler, mais seulement suffirait confirmer.

Cependant, étant donné que l'admission d'un nouveau titre entraîne l'abolition du titre précédent, j'aimerais donc que le titre précédent disparaisse du Rescrit, et donc je serais content si le Rescrit était renouvelé à nouveau, même sous réserve du paiement demandé; car de cette façon, je retirerais l'ancien Rescrit du tableau, où il est encadré, et j'y mettrais le nouveau. Il serait donc question, si je ne me trompe, que le Rescrit du 6 février 1906 est fidèlement copié dans le Secrétariat en changeant, dans la demande, le nom de *Rogation Évangélique* en celui de *Rogation du Cœur de Jésus*.

Cela m'intéresse pour la raison, que si demain je publie les bulletins ou plaquettes de la Pieuse Union, dans lesquels je veux rapporter le Rescrit, il ne me semble pas normal que le nom de *Rogation Évangélique* comparaisse dans la Demande, alors que la Pieuse Union aurait déjà adopté le Nom de *Rogation du Cœur de Jésus*.

Si pour obtenir le renouvellement du Rescrit il faut une nouvelle demande, je suis prêt à la poser.

En attendant, si suffit à tout cela la demande que Votre Seigneurie Révérendissime requiert dans votre lettre du 19 octobre 1906 (rapportée par moi plus tard), je supplie votre charité de me le faire savoir, et à tous égards, je me gouvernerai selon vos sages conseils.

Je suis très heureux, et je remercie le Seigneur, d'avoir à Rome un *bienfaiteur spirituel* de mes moindres Instituts en la personne de Votre Seigneurie Révérendissime.

Que le Seigneur vous accorde un grand crédit, et tous mes pensionnaires, Prêtres, Frères [Laïcs], Orphelins et Sœurs, Orphelines et Pauvres du Cœur de Jésus, implorent toute bénédiction du Ciel pour Votre Seigneurie Révérendissime et pour votre chère famille, et que le Très Saint Cœur de Jésus Vous destine à sa plus grande gloire dans le Sainte Église.

[De Votre Seigneurie Révérendissime

Très dévoué obligé serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

**477**

**À un Archiprêtre non identifié**

**du Diocèse de Patti**

APR 7991 - C2, 12/6

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 1907

Le Père Hannibal, après avoir illustré l'origine et le but de ses Œuvres de charité en faveur de enfants orphelins, décrit la dévotion du "Pain de Saint Antoine". Il demande donc l'autorisation de pouvoir placer une cassette pour la collecte des offrandes du "Pain de Saint Antoine" dans l'église paroissiale du destinataire au profit des Orphelinats Antoniens. La date est approximative et es déduite du contexte.

[Messine, 1907]

Très Révérend Père Archiprêtre,

le zèle et la charité avec lesquels Votre Révérence gouverne cette Paroisse, me rendent désireux de vous expliquer ce qui suit, et de vous demander un faveur singulière.

Depuis de nombreuses années, je me consacre à la collecte et à l'éducation des orphelins abandonnés des deux sexes; et j'ai formé deux Orphelinats qui sont soutenus avec le travail et les contributions de la charité publique.

Et pour provoquer cette charité au profit de mes orphelins, et avec au grand avantage des contribuables eux-mêmes, j'ai utilisé un moyen très simple: j'ai placé des petites cassettes en l'honneur de Saint Antoine de Padoue dans diverses églises.

Quiconque a besoin de la grâce du Saint Thaumaturge lui promet un don de pain pour mes orphelins, et s'il obtient la grâce, met l'offrande dans la petite cassette. Dans mes Instituts trois fois par jour mes orphelins prient Saint Antoine de Padoue pour ceux qui attendent les grâces et ont promis l'obole. Le Saint a accordé de nombreuses faveurs célestes à ses fidèles, et je les ai déjà publiées dans un livret spécial, et pour ce médium, la foi vers le grand Saint des miracles a été très excitée.

C'est donc que je prie la charité de Votre Révérence afin que vous aimiez être d'accord, comme tant d'autres Révérends Recteurs d'Églises l’ont déjà fait, que je puisse placer une de ces cassettes de Saint Antoine de Padoue dans votre Église paroissiale, au profit de mes orphelins.

Pour cela, beaucoup obtiendront des grâces singulaires de Saint Antoine de Padoue, et ces mes orphelins auront un certain soulagement.

Entretemps, je fais savoir à Votre Révérence que l’Excellentissime Monseigneur [Francesco] Traìna, Évêque de Patti, a aimablement accepté de placer deux petites cassettes, l'une dans le Paroisse de Saint Nicolas et l'autre dans la Paroisse de Saint Hippolyte. De plus, le très digne dit Monseigneur, dans l'audience nous accordée le jour 7 janvier de cette année, il nous a accordé de pouvoir demander à Votre Révérence et à tous les Curés de Paroisses et Recteurs des Églises du Diocèse, la mise en place des cassettes.

Maintenant je me flatte que Votre Révérence m'accordera ce permis, ce que vous pouvez faire en signant le formulaire ci-joint déjà affranchi, et l’expédier. Ensuite, j'enverrai un Prêtre ou un Frère Laïc de mon Institut pour placer la petite cassette, avec un discours et distribution de livrets.

Je finis par vous embrasser les mains, et avec tout le respect je me dis:

Vôtre très dévoué Serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**478**

**Au Père Francesco Bonarrigo, R.C.I**.

APR 3420 - C2, 12/7

ms. orig. aut.; 1 f. rayée. (mm.130x210) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 01.1907

Il lui envoie une flanelle en attendant que le tailleur lui confectionne la veste. Il s'inquiète pour la santé du destinataire, il lui recommande donc de prendre soin de soi-même à cause du froid rigide. La date est approximative et peut être déduite du contexte. Le Père Bonarrigo était alors à Taormine, à l'Institut des Filles du Divin Zèle.

[Messine, janvier 1907]

Cher Professeur,

le froid est fort. Mettez cette autre flanelle \*[[1]](#footnote-1) jusqu'à ce que le tailleur termine le *giacco* \*[[2]](#footnote-2) Attention aux catarrhes. Restez renfermé. Ne sortez pas avant le soleil.

Envoyez-moi le chêne [*sic!*] et la petite bouteille de cette femme malade.

En vous enlaçant.

Vôtre

Chanoine Di Francia

**479**

**Au Prêtre Emilio Combe**

APR 4242 - C2, 12/8

ms. orig. allogr. avec signature autographe; 2 ff. quadrillées (mm.210x270) - 3 pages écrites; inédit.

Messine, 01.1907

Le Père Hannibal, ayant l'intention d'écrire une biographie de Mélanie Calvat, demande conseil et nouvelles utiles. Il ajoute qu'une biographie documentée de Mélanie aurait des reflets positifs sur l'histoire des apparitions de la Très Sainte Vierge Marie sur la montagne de La Salette.

I.M.I.

\* Messine... janvier 1907

Très cher Révérend Monsieur Combe,

il y a quelque temps j'ai reçu votre très précieuse carte postale avec laquelle vous m'avez précisé que vous ne pouvais pas vous occuper pour la compilation de la vie de la Servante de Dieu Mélanie.

A d'autres Prêtres, amis de la défunte Calvat, j'ai aussi écrit en France, mais personne ne semble vouloir ou pouvoir s'en occuper.

En attendant, il me semble qu'il n'y a pas de moyen plus efficace, parmi les moyens humains, pour glorifier la Sainte Vierge de La Salette, tant à notre époque qu'à l'avenir, que la publication d'une vie de Servante de Dieu qui contienne toutes les nouvelles qu'il est possible d'avoir sur le compte de la même.

Il est vrai que toutes les nouvelles de la vie mystique naturelle intérieure et surnaturelle de la grande Servante de Dieu, Dieu seul le sait, et elles peuvent être connues par nous dans l'éternité, mais avec tout ce que nous savons de plusieurs personnes qui ont traité avec la Servante de Dieu, et avec ce qu’est possible déceler dans nombre de ses écrits, cela suffit pour compiler une vie prodigieuse et surprenante, pour attirer sérieusement l'attention de notre temps et des temps futurs sur cette créature bien-aimée de Dieu, sur cette perle brillante de la Sainte Église. Cette glorification de la Servante de Dieu produit pour immédiate et inévitable conséquence la pleine glorification de la grande Apparition de la Très Sainte Marie sur La Salette, l'acceptation universelle du grand Message, et la formation dans le temps à venir des désirés et prédits apôtres des derniers temps.\*[[3]](#footnote-3)

Cela dit, la compilation et la publication d'une vie de Mélanie contenant toutes les informations possibles doit être d'un grand intérêt pour tous les vrais amis et admirateurs de Mélanie, et pour tous les dévots de la Très Sainte Vierge de La Salette.

Le courte Éloge des vertus de la grande Servante de Dieu, que j'ai récité à Messine et à Altamura, et que puis j'ai donné à la presse, ce n'est pas assez pour remplacer une vie entière. Cet éloge dans lequel j'ai versé tout mon petit cœur, il ne représente qu'une première note de prélude.

Étant donné, donc, que personne ne bouge pour compiler et publier la vie de la grande Servante de Dieu, je suis venu dans la détermination de le faire moi-même si Dieu me donne la grâce. Ce sera peut-être plus facile pour moi car Mélanie a passé la majeure partie de sa vie en Italie, où elle est décédée.

J'ai hâte de commencer au plus vite car le temps qui passe pourrait faire volatiliser bien des souvenirs, et me priver de personnes qui l’ont connue et que d'elle pourraient donner des nouvelles. Avant de commencer ce travail, j'ai pensé de Vous contacter avec lettre, mon très estimé Père, pour vous prier de me donner, si possible, votre œuvre, et ceci surtout de deux façons:

1 - En me fournissant toutes les informations de votre connaissance.

2 - En me donnant une note de noms et adresses des Prêtres de France, et aussi séculiers [= laïcs], vers qui je pourrais m'adresser pour obtenir des renseignements sur la défunte Bergère de La Salette.

Je crois que cette compilation de la vie de Mélanie, comme je l'ai en tête, pourrait aussi servir à accélérer la formation des processus, et l'ascension sur les autels de l’Élue du Seigneur.

Le vies des Serviteurs de Dieu excitent la foi, favorisent l'invocation pour obtenir des grâces et des prodiges. Ainsi le moyen de glorifier ses Serviteurs est offert à la Divine Providence.

Maintenant, j'attends votre réponse avec laquelle j'espère que vous me montrerez votre satisfaction pour mon projet, et vous serez prêt à m’aider autant que vous le pouvez.

Je termine en vous embrassant les mains, et en me recommandant à vos prières, pendant que je me dis:

Vôtre humble serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**480**

**Aux Assesseurs de la Municipalité de Messine**

APR 2129 - C2, 12/9

timbre. orig.; 2 ff. (mm.210x290) - 3 pages écrites; publié.

Messine, 02.01.1907

Lettre circulaire en imprimerie typographique adressée aux Assesseurs de la Municipalité de Messine. Il dit d’avoir demandé au Conseil de la Mairie que l'ancien Monastère du Saint-Esprit lui vienne donné sous une forme définitive, sans la clause "en ligne provisoire", afin d'assurer la stabilité du son Orphelinat féminin. Il lui requiert d'appuyer la demande.

\* Messine, 2 janvier 1907

Illustrissime Assesseur,

depuis plus de vingt-cinq ans j'ai pris la résolution de consacrer les jours de ma vie au salut des orphelins misérables et abandonnés.

A cet effet, j'ai créé, avec de nombreux sacrifices, deux Orphelinats, l'un masculin et l'autre féminin, où de nombreux enfants pauvres des deux sexes ont trouvé asile, entretien et formation professionnel aux arts et métiers.

Mais je ne crois pas avoir atteint mon objectif. J'étais prédominé par l'idée d'améliorer de plus en plus les deux Jardins d'enfants, de les rendre capables de recueillir un plus grand nombre d'orphelins, et de les mettre en condition que, après ma mort, des personnes initiées par moi à cette Œuvre de charité, puissent toujours garder les deux Orphelinats ouverts et florissants.

Pour atteindre cet objectif important, j'ai particulièrement visé à l'achat des locaux.

Quant à l’orphelinat masculin, j’ai déjà acquis le local depuis longtemps, et il ne me reste plus qu’à l’améliorer.

Ce n'est pas le cas pour l'Orphelinat féminin.

Cet Orphelinat a d'abord erré dans des locaux pauvres et étroits; lorsqu'en l'an 1895, toute la presse municipale de toutes les couleurs, intéressée par le sort de tant d'orphelines, se leva spontanément en publiant des articles avec lesquels l'Administration Municipale était sollicitée pour me donner un local.

Ce fut alors que le Maire Barone Natòli d'heureuse mémoire et le Conseil Municipal résolurent à l'unanimité de me donner l'ancien monastère du Saint-Esprit.

J'y ai une *centaine* de personnes accueillies, dont des orphelines, cadres et domestiques.

Pour assurer l'entretien et l'éducation des orphelines, soit présentes et futures, j'ai installé une Boulangerie avec des fours, et deux moulins en pierre, afin que sans acheter de farine, est possible emballer du pain hygiénique et garanti, à base de blé pur. Ce pain est mis en vente avec grand avantage et utilité publique, et avec le profit de cette industrie le pain quotidien est fourni, non seulement pour

cent personnes pensionnaires dans l'ancien Monastère, mais aussi pour autant d’orphelins et pauvres de l'Institut masculin. Une autre industrie que là-bas j'ai planté est la floriculture, ce qui nous fait aussi un certain revenu annuel.

Mais l'existence de cet Orphelinat féminin est toujours sous du terrible cauchemar d'une probable dissolution!

Lorsque l'Administration Municipale, il y a onze ans, voulant prévoir à loger une cinquantaine d'orphelines, autant j’en avais alors, m'autorisa à entrer et à occuper cette portion du Monastère qui était habitable (l'autre moitié était entièrement inhabitable), elle y a mis la clause: en ligne provisoire.

Auparavant, un millier de soldats y étaient logés; les ouvertures ils étaient sans battants, les murs s'effondraient, les chambres mal pavées, la cuisine détruite. Me chargeant de frais constants, je dus réparer le lieu d'un point à un autre, fabriquant presque totalement laboratoires et dortoirs, et la cuisine. J'ai dépensé plus que vingt mille lires. J'ai aussi dépensé le même montant pour le moulin et le Boulangerie.

Mais cette clause: *en ligne provisoire*, c'était la terrible épée de Damoclès suspendue sur les orphelines abandonnées! Et plus d'une fois nous l’avons presque sentie gronder sur la tête.  
Sous l'une des anciennes Administrations, le mauvais coup d'une résolution du Conseil, provoquée et obtenue en catimini, il y avait joué un tour avec lequel d'autres prétendaient que leur avait été donné le jardin interne du Monastère; que, si cela s'était réalisé, j'aurais dû dissoudre l'Orphelinat, plutôt que de laisser les orphelines exposées à la libre entrée de qui que ce soit, et à la libre présence, peut-être oisive ou curieuse, de quiconque y serait entré: le jardin intérieur étant en parfait contact et communication avec toutes les sorties, les balcons et les fenêtres de l'Institut!

Plus récemment, dans l'Administration du Commissaire royal, un floriculteur a secrètement a tramé pour recevoir ce jardin, et s'il n'y réussit pas, c'est pour avoir trouvé une vive opposition dans quelque Bureau municipal, pour défendre l'Orphelinat.

Compte tenu donc du danger toujours menaçant auquel cette clause de cession *en ligne provisoire* nous expose, compte tenu des nombreuses dépenses que j'ai faites jusqu'à présent et que je dois encore faire pour développer et agrandir l'Orphelinat; compte tenu de la plantation d'un moulin et d'une industrie de pain de pur grain, qui est si utile aux citoyens et constitue la principale ressource des deux Orphelinats (en plus de l'industrie de la floriculture); étant donné que mon Orphelinat féminin sauve et éduque un grand nombre d'orphelines abandonnées, et que cela est de l'intérêt du Pays pour assurer son existence future; étant donné les sympathies dont mon Orphelinat a toujours bénéficié parmi toutes les classes nobles, civiles et populaires à Messine; étant donné que l'Orphelinat y est depuis plus de dix ans implanté dans ce local, et y a établi tous les moyens de sa ressource et son développement; compte tenu de tout ce qui précède: j'ai soumis une demande au Très Illustre Maire [Enrico] Martinez, et la même demande je pose à Votre Seigneurie en tant que Assesseure méritoire, afin que, compte tenu de toutes les raisons susmentionnées, et aussi pour raison d'utilité publique, vous m'accordiez en emphytéose l'ex Monastère du Saint-Esprit, avec tous ses accessoires, c'est-à-dire les jardins et l’église, moyennant le paiement annuel d'une modeste redevance.

Avec ça la Mairie, alors qu'elle me met dans la situation de perpétuer l'œuvre caritative pour le Pays, en tire profit en économisant le paiement foncier annuel du local et en recevant un loyer annuel.

En attendant, j'ai le plaisir d'informer Votre Seigneurie que ma demande a trouvé l'accueil le plus large et le plus intéressant chez Monsieur le Maire Martinez, qui m'a déclaré de la tenir *en haute considération*.

J'ai la confiance que Votre Seigneurie Illustrissime, inspiré par des justes principes humanitaires, adhérera pleinement à ma demande, et l'approuvera de son vote et de sa parole autoritaire.

De votre Seigneurie

Très dévoué obligé serviteur

Chanoine Hannibal Di Francia

**481**

**À Don Francesco Maria Di Francia**

APR 2431- C2, 12/10

ms. orig. aut.; 6 ff. rayées reliées avec du fil de coton (210x310 mm) - 12 pages écrites; inédit.

Messine, 10.01.1907

Cette lettre peut être considérée comme une continuation de celle du 27 décembre 1906 (voir p. 551 du volume précédent, lettre n. 471) et son amplification de clarification. Elle commence par distinguer nettement la paix fraternelle de l'union «souhaitée» des Œuvres. Quant à l’union des Œuvres, il se proclame clairement contraire et en expose les motifs. Il va jusqu'à déclarer sa propre "bêtise et faiblesse" en agissant en tant que "stupide et très faible" pendant neuf années. Dans le corps de cette lettre, bien articulée et raisonnée, il exprime sa conviction que les insistances de son frère François pour l'union des Œuvres ne sont rien d'autre que des «efforts» du diable. Il revient sur la formation d'un éventuel jury et clarifie les points essentiels pour ne pas arriver, après un enchevêtrement d'interrogations, de rapports, d'opinions, etc., pour "montrer trois lunes dans un puits". Puis il passe à des arguments et exhortations purement et profondément spirituels, avec lesquels il entend et veut rappeler à la conscience de son frère sur le droit chemin et à la vraie conversion du cœur et de l'intellect ; donc il indique en quatre points un itinéraire précis ou chemin obligatoire pour pouvoir atteindre la vraie paix du cœur et la sécurité du salut de l'âme. C'est précisément à cet effet, pour son véritable retour à Dieu, il lui assure que ne cessera jamais de prier et d'offrir même sa vie au Seigneur.

I.M.I.

\* Messine, 10 janvier 1907

Mon très cher frère,

entre la *paix* concernant nous deux frères, et l'*union* entre les deux Œuvres il y a une grosse différence. Ce sont deux choses absolument distinctes et séparées. N'importe qui, avec le bon sens le plus élémentaire, le comprend.

Quant à la paix personnelle, je vous l'ai *toujours* donnée de façon inaltérable; j'ai *toujours* vous aimé sincèrement et même tendrement; j'ai toujours désiré que le Seigneur vous libère de tout mal et vous remplisse de tout bien, et indignement je n'ai jamais cessé de prier pour ça. Si vous m'avez correspondu dans cette *paix* personnelle ou non, ce sont des choses qui concernent votre conscience.

Quant à l'union entre œuvre et œuvre, j'ai toujours été opposé, et cette opposition, ou résolution négative, je l’est sentie croître de plus en plus, et devenir ferme et constante; et ceci parce que j'ai toujours trouvé qu'aucune amélioration, au moins *quoad soubstantiam*, s'est réalisée dans votre ordre d'idées, à la fois sur l'appréciation des événements passés, et dans la manière de concevoir le rapprochement ou retour vôtre, et des vôtres, à mon Institut.

Je suis intimement et profondément convaincu que si demain j'ai cédait à vos demandes, ce serait un dommage très grave, et peut-être une ruine irréparable pour mon Institut encore naissant. Ni en cédant à vos demandes je viendrais vous donner cette paix que vous cherchez, soit à combler un vide dans votre âme, *soit à consoler votre cœur*, comme vous me l'avez écrit tant de fois. Au lieu de cela je vous mettrais sur la voie de vous procurer de nouveaux remords, de nouvelles injustices et nouvelles privations de paix !

Je ne sais pas, très cher frère, comment vous pouvez vous flatter que je peux condescendre à votre *union* désirée. Vous connaissez ce qui s'est passé, comment je suis passé *per ignem et aquam* [cf. *Ps* 65,12], et comment mon pauvre Institut, sans un miracle évident, plutôt sans un complexe de miracles de la Sainte Vierge, aurait pu être sauvé! Et après tout cela, je ne comprends pas comment vous poussiez vous flatter de me réduire à votre intention.

Il est vrai que la crédulité et la faiblesse (dont le Seigneur m'a justement puni), dont j'ai fait preuve en neuf ans de votre séjour dans mon Institut, vous donne un certain droit de vous flatter avec le temps, de me vaincre, mais vous devez vous rappeler avec tout cela que même si j'ai agi de manière stupide et que j’ai été très faible dans ces neuf années et j'ai gravement failli à mes fonctions de Directeur (car après trois mois, aux premiers flashs étranges que j'ai vus, j'aurais dû *inexorablement* vous licencier), rappelez-vous aussi que moi, grâce à Dieu qui m'a gardé toujours la lumière de la raison et de la Grâce, *je ne vous ai jamais donné mon consentement intérieur*! Je vous ai laissé faire ce que vous voulais, j'étais silencieux lorsque je devais parler (*væ mihi, quia tacui*! [*Is* 6, 5]), j'ai laissé piétiner mes droits de Direction, j'ai laissé se faire des illusions et culbuter les critères des pauvres âmes... *mais je ne vous ai jamais donné mon approbation*! Ceci faisait l'objet continu de vos énervements et de vos cris, de vos agitations continuelles dégénérant parfois en fureur!...

Après tout cela, comment pouvez-vous vous flatter que cet assentiment que je ne vous ai pas donné alors dans cette triste période, je vous le donne maintenant? À présent que j'ai été et suis comme celui «qui avec une énergie à bout de souffle, étant sorti de la mer pour le rivage, se tourne vers l'eau périlleuse, et dévisage»?\*[[4]](#footnote-4)

Je vous le dis franchement, mon très cher frère, non pas afin que votre âme s'effondre, mais afin que vous soyez vigilant sur les pièges diaboliques, cette votre insistance toujours dans un sens et sur le même ton pour une *union*, que la seule lumière de la raison naturelle devrait vous faire voir comme impossible étant donné votre absence de résipiscence du passé, elle ne peut être comparée à autre chose qu'à cette insistance propre de la nature du diable, qui ne cesse de s'efforcer de vaincre les âmes, même si elles l'ont toujours rejeté et soient si fortes en Dieu que, si le diable admettrait la lumière de la raison, il devrait renoncer davantage à les tenter.

Je crois donc fermement que vos insistances ne sont que des efforts (peut-être incompris pour vous) du diable, qui avec l'*union* désirée, il voudrait donner à ces mes moindres Instituts naissants et troublés, un coup décisif et ruineux, ô combien plus terrible que le premier !

Vous dites bien dans votre lettre que le fait de deux Instituts qui vont sous le nom de deux frères Chanoines Di France etc., n'a rien d'édifiant, suscite en effet l'*admiration*. Mais il faut qu’y pensiez plus vous que moi, mon cher frère! Ma culpabilité lointaine liée à ce scandale a été ma stupide faiblesse (que je suis en train d’expier), mais vos fautes à ce propos furent bien d’autres!

Ne me dites pas, pour l'amour du ciel: *mais je n'ai pas forniqué*! Je connais, mais cela ne suffit pas. Vous avez échoué et vous échouez de tant d'autres manières. Vous vous êtes mis sur un faux chemin loin de la vraie vertu, de la vraie perfection, annexée à l'état sacerdotal. Vous avez négligé la docilité, vous avez rejeté l'étude de votre propre sanctification, vous vous êtes habitué à la présomption de votre propre jugement, à l'obstination de vos erreurs. Vous devez vous rappeler que depuis ce temps je vous disait: «Sérieux des fautes se forment dans votre esprit!...».

Que Dieu veuille que vous n'ayez pas négligé la prière à laquelle vous vous montriez attaché, et la grande dévotion à la Très Sainte Vierge des Douleurs; ni que vous ayez laissé vos anciennes visites au Bien Suprême dans le Sacrement!

Pour en revenir à notre *scandale*, vous devriez au moins éviter *les extrêmes*: garder votre Communauté dans une certaine réserve, afin que le scandale ne se reproduit pas à chaque fois, mais reste quasiment amorti. Le reproduire, le remettant à la vue du public, c'est grave! Par exemple, le jour des morts, pendant que mes Sœurs mendiaient au Cimetière de Messine, voilà au milieu de cette grande foule de gens, quatre de vos Sœurs avec deux orphelines habillées presque comme les miennes, se placer à côté de mes Sœurs prétendant de mendier! Les Gardes civiques sont abasourdies: ces nouvelles mendiantes sont de Chanoine Di Francia ou pas? Elles questionnent mes Sœurs. Celles-ci étaient plus étonnées que les Gardes, parce qu'elles étaient des Sœurs nouvelles; une de mes orphelines regarde vos orphelines et dit: «Ces orphelines sont habillées comme les nôtres, À qui sont-elles?". Un autre orpheline des anciennes a tout compris et éclaira. Alors, n'est-ce pas ceci ce qu'on appelle une reproduction de scandale? Il ne s'appelle pas rendre connu l'inconnu? Et mes pauvres jeunes femmes (qui sont presque toutes nouvelles, et dans l'Institut on ne parle jamais de ces histoires passées et présentes), pourquoi devraient-elles venir à connaitre le scandale?

*Væ homini illi, per quem scandalum venit!* [*Mt* 18,7]

Un autre scandale non moins grave est quand par quelque chaire de Messine, ou vous, ou d'autres, prêchent sur votre Maison di Roccalumera! Si nous étions deux étrangers, il n'y en aurait rien scandale; mais étant deux frères, deux Chanoines, deux tibias de saints, etc., ça étonne quiconque en voyant que dans une œuvre qui se ressemble parfaitement (je veux dire à l'extérieur), nous n’avons pu rester ensemble, mais nous rivalisons les uns avec les autres! Qu'est-ce qu'il y a ici d'édifiant? Il en est de même lorsque vos Sœurs apparaissent hardiment dans les pays où il y a des Maisons à moi! Dans de si petits pays, le scandale est encore plus grand! Scandale de même nature, ou encore plus grave, quand vous accrochez des petites cassettes de Saint Antoine de Padoue dans les pays (à commencer par Messine), où se trouvent les mes petites cassettes.

Jamais, par la grâce du Seigneur, je n'ai fait de même à l'égard de vous. Une fois j'ai écrit à l'Archiprêtre de Novare [de Sicile] \*[[5]](#footnote-5) pour y mettre une petite cassette; il m'a écrit que la vôtre était là, et je lui ai répondu que je ne voulais plus la mettre; la même chose s'est produite à Monforte San Giorgio\*[[6]](#footnote-6) et ailleurs aussi.

Je n'ai jamais envoyé mes Sœurs à Roccalumera (Messine) ou environnement: je croirais que ça constitue un crime de faire cela.

Je comprends que vous vous trouviez contraints par de graves nécessités, et pressé d'utiliser des moyens désespérés; mais ce sont les conséquences de la corniche prise, du faux sentier où vous avez chassé. Un erreur commis, une centaine d'autres suivent: *abyssus abyssum invocat!* [*Ps* 41,7].

J'arrive à un point dans votre lettre que je ne veux pas quitter passer sans aucune observation.

Vous me dites que pour l'*union* tant désirée, vous accepteriez toutes les conditions que *les gens probes trouveraient justes*, etc. etc.

Tout d'abord, mon très cher frère, je ne me sens pas, pour mon cas, pas besoin de constituer un jury \*[[7]](#footnote-7) entre vous et moi, parce que je me sent très calme, avec beaucoup de paix, et sans aucun doute sur l’état des choses que je connais.

On pourrait constituer un jury dans le seul but d'obtenir une reconnaissance parfaite des graves erreurs commises et du piètre état de vraie vertu et de justice dans lequel se trouve votre esprit. Mais pour faire ceci, dans l'espoir d'un bon résultat, il faudrait avant tout vos bonnes dispositions et un cœur doux et attentif à la pure vérité. Ces dispositions, malheureusement, il n'y en a pas en vous!

En outre, pour cette affaire, un jury devrait être constitué:

1 - De Prêtres non pas de Messine, mais de quelque pays d'Italie, où ni vous ni moi n'étions même connus de nom. À Messine vous avez beaucoup bafoué les idées, vous avez dépassé de nombreux critères, de sorte que les bons ne peuvent que désirer notre union, même s'ils n’ont pas une idée précise des faits passés et présents, qu'ils ignorent en fait complètement, et même s’ils ne savent pas de tout eux-mêmes ce que l'*union* importerait dans la façon dont vous la concevez!

2 - Les Prêtres qui devraient constituer le jury doivent être probes, savants et saints, et de plus *réguliers*, c'est-à-dire d'Ordre Religieux; car notre problème actuel, résultant de votre désir d'union (et qui ne pourrait pas la vouloir?) et de ne pas voulue par moi, est subtile, elle est délicate, elle n'est qu'une chose *purement spirituelle*, puisqu'il s'agit de choses qui regardent la direction des âmes sur le droit chemin de la vertu et de la perfection, de la formation de Communauté et d’œuvres sur la base d'une discipline exacte, d'une parfaite observance et d'exercices de *vertu intérieure*; toutes choses dans lesquelles pour les *comprendre bien*, les *déchiffrer*, les *distinguer*, les *définir* il faut des âmes habituées à une discipline régulière, de beaucoup de vertu, doctrine et prudence.

À Messine, à de très rares exceptions (comme par exemple, quelque âme angélique et pure), personne n'a compris le fond de la question au-delà de ce que vous lui avez fait comprendre.

Je ne parle pas de notre Archevêque bien-aimé, qui a montré bien comprendre dès qu'il a décidé que personnellement nous sommes dans relation parfaite, paix et union, mais dans les Œuvres chacun est pour soi.

Par conséquent, le jury tel que vous en rêvez ne serait qu'un *vaste champ* ouvert à la ruse, à l'astuce, à manœuvrer avec tous les moyens, même de l’intrigue, de la ruse, du sophisme, de la mensonge palliée etc. etc., afin de réussir dans la propre intention; ni plus, pas moins qu’on le ferait dans un tribunal où un avocat fait confiance à ses compétences pour montrer trois lunes dans un puits, pour déformer les faits, pour cacher la vérité, pour changer intelligemment de position etc. etc. Et moi, mon très cher frère, je suis très loin d'assister à ce jeu!...

Le vrai jury, mon très cher frère, c'est que vous vous placiez avec un cœur humble et docile à la Présence Divine, et que vous rejetiez avec force le diable qui a déjà acquis une sorte de droit à avoir lui cédé plusieurs fois, et vous a induit l'esprit d'obstination; et pour s'en débarrasser entièrement, il faut une volonté très résolue! Résolue à gagner vous-même, déterminée à vaincre la *formidable tentation* de ne céder pas devant vos jeunes femmes, pour leur dire, surtout aux plus anciennes: « Je me suis trompé, j'ai échoué, je vous ai induit en erreur, j’ai blessé vos âmes». (Je ne discute pas si cela pourrait être fait avec des manières moins déclaratives et avec des solutions de rechange dans la forme): volonté résolue d'en venir à cette déclaration de la vérité avant tant de Clergé, induit en erreur. Bref, il faut de la vraie conversion du cœur et de l'intellect! Mais d'abord encore il faudrait un vrai détachement intérieur et extérieur! Ne cessez pas de prier la Très Sainte Vierge des Douleurs et d'attendre sérieusement pas seulement au salut de l'âme, mais à votre sanctification, parce que celui qui néglige sa propre sanctification, surtout s'il est Prêtre, met le salut de l'âme en grand danger! Gardez à l'esprit que les jugements de Dieu sont terribles, que notre Seigneur a dit: *Quid próderit homini, si universum mundum lucrétur [Mc 8, 36], animæ vero suæ detriméntum patiátur?* [*M*t 16,26]. Notons qu'il n'a pas dit: *damnatiónem patiátur*, mais *detriméntum*, pour nous signifier que le détriment spirituel est tel que pour l'éviter il faudrait subordonner l'achat de tout l'univers entier!

Il est très dangereux pour un Prêtre de persister dans certaines erreurs bien que ce ne soient pas des erreurs contre la Foi, mais ne sont pas les seuls hérétiques qui se perdent! Nous ne devons pas non plus nous contenter de ne pas nous perdre; premièrement, car ainsi nous risquons de nous perdre; deuxièmement, parce que quand aussi pour le mérite d'autres bonnes œuvres nous sommes sauvés, il y a un endroit où on pleurera inconsolablement et irrémédiablement le plus de biens éternels que nous avons négligé d'obtenir pour ne pas nous avoir conquis nous-mêmes, pour n'avoir pas su nous humilier du fond du cœur, pour s'être obstinés dans certains de nos oublis et erreurs, pour avoir été la cause de dommage pour les âmes! Et à cet endroit, toutes les dettes seront payées jusqu'au dernier *quadrante*!\*[[8]](#footnote-8)

Mais, à ce stade, vous pourriez me dire: «Eh bien, qu'est-ce que vous voulez dire, que je devrais dissoudre mon Orphelinat et ma Communauté religieuse, et tout gâcher?». Non, je ne le pense pas du tout, mon très cher frère; je veux dire au contraire que vous devez aller de l'avant, que le Seigneur bénisse et fasse prospérer cette Maison de Roccalumera (Messine), en vous donnant la consolation de vous voir grandir et prospérer en vertu, providence et salut des âmes; je veux dire que ce Dieu Qui tire le bien du mal,\*[[9]](#footnote-9) et fait retourner en défaite de Satane les artefacts mêmes de l'ennemi infernal, soit grandement glorifié dans cette Institution.

Mais pour arriver à tout ce résultat, très cher frère, il est essentiel que vous et votre Institut empruntiez un autre chemin.

Laissant de côté que le meilleur de tous les moyens serait de céder à d'autres la Maison (car à mon avis votre fondation a été une *fausse vocation*, produisant un réel déplacement de vous), et vous vous retirer pour vous appliquer aux études ecclésiastiques, à la prédication, à l'Hôpital, etc. etc.; et puisque cela est devenu presque humainement impossible, il n'y a, à mon avis, qu'une seule issue: c'est-à-dire la *régularisation* des choses.

Et voici ce que j'entends par cette *régularisation*.

Premièrement, vous devez purifier les *origines* de votre fondation: des *origines* très irrégulières, imparfaites et désordonnées. Pour purifier ces *origines* il faut:

1 - Reconnaissance parfaite des fautes graves commises en neuf ans dans mon Institut, de celles qui ont été commises dans l'acte de fondation, et de celles par la suite.

2 - Un vrai repentir sincère devant Dieu de tant d'erreurs commises et des conséquences qui sont découlées, en y accompagnant une *confession générale* avec un Prêtre saint, honnête, savant et régulier (pas avec quelque vice curé ou quelque Prêtre simple ou ignorant). Cette confession générale devrait purifier votre âme de tant d'erreurs, de tant d’atteintes, de tant de mystifications, de tant d’admirations nées, et de tant de dommages causés aux âmes! Ce devrait être une confession très *humble, contrite et entière*.

3 - Une réparation adéquate de tout ce qui pourrait et devrait être réparé. Ainsi vous enlèverez le péché originel de votre Institution!

Deuxièmement, vous devriez vous enlever la *résidence* parmi les jeunes filles de votre Institut, car il est impossible à la grâce travailler efficacement en vous alors que vous êtes toujours parmi les femmes, qui, même s'elles sont bonnes, même s'elles sont petites, elles impressionnent votre cœur et le lient même si vous ne le remarquez pas; au-delà de peu d'édification qui se traduit par le public et le danger de tentation dans lequel peuvent tomber tant de pauvres âmes avec qui vous vivez.

Troisièmement, vous devriez éviter *les extrêmes*, comme je vous l'ai dit plus haut, et toutes ces manières de procéder les vôtres et vos Sœurs, qui pourraient entraîner un renouvellement de l'attention des autres sur le scandale de deux Instituts frères, saints (*sic*) etc. etc., et une connaissance intempestive et scandaleuse de l'*inconnu* chez qui l'*ignore* encore.

Quatrièmement: vous devriez vous mettre, vous et les vôtres, sur un chemin de vraie vertu, de vraie perfection, de vraie observance religieuse, en éduquant ainsi vous-même et les vôtres jeunes femmes à la *vertu intérieure*.

Pour y parvenir, il serait plus qu'important que vous vous mettiez sous la direction de quelque saint ministre de Dieu, qui à la sainteté unisse la doctrine, comme un bon père jésuite, et qu'en même temps vous assigneriez une demi-heure de prière mentale par jour, et une demi-heure de lecture spirituelle sur les maximes éternelle, sur l'adorable Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et sur la Perfection chrétienne.

Et ici je vous prie pour l'intérêt suprême de votre âme, chassez la tentation subtile de l'ennemi que je peux vous dire tant de choses, non pas parce que poussé par le pur intérêt de votre bien spirituel et aussi temporel, mais pour vous accabler, pour m'exalter sur vous et pour des arrière-pensées similaires ou autres, afin que vous puissiez me dire: «Vous vous vanté avoir le mieux, et osez-vous tenter Argante de lâcheté?». \*[[10]](#footnote-10)

Je vous jure, mon très cher frère, sur ma conscience, que je ne suis pas mû par d’autre intérêt que le grand bien de votre âme et la gloire du Seigneur; je ne voudrais pas non plus que s’avère en vous ce que dit ce grand Maître d'esprit Vénérable Thomas de Jésus: «que chez certains, à supposer qu'ils aient un faux chemin, tout remède qui leur est offert se transforme en poison, et si d'une manière ou d'une autre ils auraient été disposés de sortir de leurs erreurs et d'accepter la vérité, ils ne la font plus uniquement parce que d'autres la proposent!».

Par conséquent, mon très cher frère, ne rejetez pas la vraie parole de paix que je vous offre en vous appelant aux purs principes de justice et de vertu, parce qu'en dehors de ce chemin vous ne trouverez pas la paix comme vous ne l'avez pas trouvée jusqu’à maintenant! Et c'est aussi celle-ci une Miséricorde qui le Seigneur vous fait, tendant à vous détacher de vous-même et des créatures. Une Servant de Dieu à Naples \*[[11]](#footnote-11) à propos de vous m'a dit que le Seigneur a lui révélé qu’Il voudrait que vous soyez plus déterminé à aimer Lui seul ! Et n’oubliez pas ce que cette grande âme de Mélanie [Calvat] vous a écrit: «Dieu m'a fait voir votre âme au bord d'un abîme, car l'ennemi infernal veut vous perdre!...».

Je suis désolé, mon très cher frère, que j'ai dû remuer tant de choses et même vous attrister; mais je dirai avec l'Apôtre: « Si je vous attriste, c'est pour votre salut» [cf. *2Co* 7, 8].

Je ne cesserai jamais, avec la grâce du Seigneur, de nourrir vers vous les sentiments de l'affection la plus tendre, la plus sincère et la plus constante que j'ai toujours nourrie, et de prier indignement le Seigneur, et de lui offrir ma vie inutile pour votre retour à Dieu et pour votre sanctification et votre salut.

En vous embrassant dans le Seigneur, je me dis:

Votre frère très attaché

Hannibal Marie

[P. S.] - Entre parenthèses: Il vous semble bien fait et régulier que dans cette notre correspondance délicate et confidentielle vous faites mettre les mains à quelque jeune de vos Sœurs?

**482**

**Au Maire de Messine, Enrico Martinez**

APR 7325 - C2, 12/11

ms. orig. aut.; 1 f. quadrillée (mm.135x210) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 10.01.1907

Il présente la demande concernant l'achat de l'ancien Monastère du Saint-Esprit, siège de l'Orphelinat féminin de Messine. Il joigne également le texte, en imprimé typographique, du contrat d’emphytéose. Deux brouillons ou minutes manuscrites du contrat susmentionné sont aussi conservés.

\* Messine 10 janvier 1907

Très estimé Monsieur le Maire,

je prie Votre Seigneurie d'annexer à la demande que je Vous ai soumise, concernant l'achat de l'ancien Monastère du Saint-Esprit à l'usage de l'Orphelinat, le *borro* \*[[12]](#footnote-12) du contrat de l’emphytéose \*[[13]](#footnote-13) que je proposerais à la Municipalité, et que je Vous annexe ici en version imprimée.

Dans ce contrat, Votre Seigneurie peut noter le droit d’évocation que je laisse à la Mairie, pouvant elle également à l'avenir reprendre légalement les lieux si, de mon temps ou de mes héritiers et successeurs, ils cessent de servir au but d'Orphelinat.

Cette clause coupe toute objection qui pourrait être soulevée contre mon projet.

En attendant, je suis là pour prévenir Messieurs les Conseillers, et j'ai déjà commencé à trouver parmi eux un excellent accueil.

C'est donc que je supplie Votre Seigneurie de ne pas passer ma demande au Conseil avant que j'aie fini de prévenir tous les Conseillers; après quoi je viendrai le rapporter à Votre Seigneurie.

Veuillez agréer les expressions de mon sincère respect, tandis qu'avec une parfaite estime je me déclare:

De Votre Seigneurie Illustrissime

très dévoué obligé Serviteur

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

*Au bas de la lettre, le Père Hannibal a écrit :*

À l’illustrissime

Monsieur le Chevalier Ingénieur Amilcare Martinez \*[[14]](#footnote-14)

Maire de Messine

*Annexé à la lettre, le Père Annibal envoie le projet de contrat:*

BROUILLON DU CONTRAT D’ENPHYTÉOSE, QUI EST PROPOSÉ

DU CANON HANNIBAL DI FRANCIA À LA MAIRIE DE MESSINE.

Le Chanoine Hannibal Di Francia de Messine, fondateur de deux Orphelinats de bienfaisance, l'un masculin et l'autre féminin, ayant déjà acheté les locaux de celui masculin afin de l'améliorer et le rendre stable pour l'avenir, désireux d'assurer le même sort d'amélioration et de durée à l'Orphelinat féminin situé dans l'ancien Monastère du Saint-Esprit où il a dépensé jusqu'à présent plus de quarante mille lires pour les accommodations, transformations et pour les implantations d’industries de production, demande à la Municipalité de Messine en emphytéose tous les bâtiments, jardins, Église et accessoires, à ces termes et conditions qui suivent:

1 - Le Chanoine Hannibal Di Francia s’obligé pour lui-même et ses héritiers de destiner à l'avenir, tel qu'il est actuellement, l'ancien Monastère à un but caritatif en rassemblant des orphelines pauvres, en annexant des arts, métiers, travaux et industries aptes à l'éducation et à l'entretien des orphelines hospitalisées.

2 - Il offre un loyer annuel de 100 lires (cent) que la Mairie pourrait allouer à des fins d'utilité publique ou de charité. Le Chanoine Di Francia prend à sa charge aussi le paiement foncier du bâtiment et des accessoires.

3 - Il s’oblige de maintenir ouverte au culte l'ancienne et vénérable Église du Saint-Esprit, unique à Messine de ce titre, gardant les fêtes traditionnelles à sa propre charge.

4 - Il offre à la Mairie de Messine dix places pour orphelines, que cette Mairie veuille que soient accueillies, tant qu'elles soient des orphelines abandonnées et conformes au règlement de l'Orphelinat.

5 - Le Chanoine Hannibal Di Francia s’obligé pour lui-même et ses héritiers de maintenir les obligations assumées en vertu de la clause qui reste à la Municipalité de Messine le droit d’avocation du bâtiment, de l'Église, des jardins et accessoires, y compris les améliorations apportées, si, lorsque qu'à l'avenir, soit le Chanoine Hannibal Di Francia, soit ses héritiers et successeurs manquassent à l'objectif de ce contrat d’emphytéose, lequel a été conclu dans le seul but de la durée à perpétuité de l'Orphelinat.

Messine, janvier 1907

**483**

**À Andreina Battizzocco \*[[15]](#footnote-15)**

APR 1420 - C2, 12/12

ms. orig. partiel aut.; 2 ff. rayées. (mm.135x210) - 3 pages écrites; inédit.

Messine, 21.01.1907

Le Père Hannibal, répondant à une lettre de la destinataire, communique qu'il peut accueillir dans les Instituts Antoniens jusqu'à 13 petites filles orphelines et 3 enfants orphelins, qui viennent de Padoue, Ville du Saint Thaumaturge. D'autres brèves communications, informations et salutations pour la mère suivent.

\* Messine 21 janvier 1907

Très chère Andreina,

dans la lettre que vous m'avez écrite le 29 novembre de l'année dernière vous m'avez demandé si je serais toujours prêt à accepter quelque petite fille de Padoue dans mon Orphelinat.

Je vous réponds que *oui*! En effet en l'honneur du glorieux Saint Antoine de Padoue je serais prêt à en accueillir jusqu'à treize. Mais elles devraient être orphelines des deux parents et âgé de 3 à 12 ou 13 ans.

Maintenant, en tant que gentille, voyez si vous en trouvez. Je suis prêt à les prendre même s'elles n'ont rien, c'est-à-dire même s'elles sont entièrement pauvres, et ne peuvent même pas faire le voyage. Dans ce cas je penserais les faire conduire à l'Institut aux frais du Gouvernement.

Mais vous devez garder à l'esprit une autre condition, c'est que lesdites orphelines doivent être de naissance légitime. Alors voyez si vous pouvez en trouver. Vous pouvez aussi en parler avec des Prêtres et des Curés. Elles pourraient également provenir de la Commune de Padoue, par exemple, d’Arcella.\*[[16]](#footnote-16) Si puis des orphelins mâles étaient trouvés aux mêmes conditions, je pourrais les accepter jusqu'à trois, mais de 5 à 10 ans.

Je vous remercie beaucoup pour les prières que vous adressez au grand Saint Padouan du monde entier à mes intentions.

Vous me demandez des nouvelles.

Diana [Zingale] est une jeune fille qui fait son devoir. Stella est volée au Ciel depuis trois ans.

Si vous voulez une idée de l'état de mon Institut, je vous enverrai quelques imprimées, à partir desquelles vous pouvez détecter n'importe quoi.

Quelques nouvelles vous l’avez pu détecter dans le livret.

Veuillez vendre les livrets que je vous ai envoyés, mais du produit là-bas je vous en fais un cadeau.

Ici aussi, nous prions pour vous.

Je vous bénis avec votre Madame Mère dont j'ai reçu la carte postale. Pour la Statue, pour l'instant on suspend, car j'ai en esprit au Printemps, si Dieu le veut, venir personnellement.

Je vous salue encore et me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**484**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2977 - C2, 12/13

ms. orig. aut.; carte de visite (mm.58x95) - 2 faces écrites; inédit.

Messine, 24.01.1907

Carte de visite avec laquelle il présente M. Giovanni Annesì, oncle de la fille Vittoria. Il veut voir sa nièce; il peut donc être admis au parloir.

Messine 24 janvier 1907

Le Chanoine Marie Hannibal Di Francia

présente à la Révérende Supérieure des Filles du Divin Zèle Monsieur Giovanni Annesì oncle de la fille Vittoria, qui veut la voir, et donc Vous pouvez l'admettre au Parloir.

Chanoine Hannibal Di Francia

**485**

**Au Cardinal Luigi Tripèpi,**

**Préfet de la Congrégation des Indulgences**

APR 7450 - C2, 12/14

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées. (mm.135x210) - 3 faces écrites; inédit.

Messine, 02.1907

Le Père Hannibal, ayant l'intention de changer le titre ou le nom de la Pieuse Union de la Rogation Évangélique, en ajoutant le spécifique «*du Cœur de Jésus*», demande que les indulgences accordées par le Rescrit du 6 février 1906 à la même Pieuse Union restent inchangées.

\* Messine... février 1907

À l’Eminentissime Prince de la Sainte Eglise

le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation

des Saintes Indulgences et Reliques

Rome

Éminence Très Vénéré,

le 6 février 1906 j'ai eu un Rescrit de cette Sacrée Congrégation avec lequel on m'a accordé bon nombre de saintes Indulgences plénières et partielles et quelques privilèges pour les inscrits dans une Pieuse Union, instituée par moi à Messine et érigée canoniquement, sous le titre de *Rogation Évangélique*, dont le but est de propager universellement la Prière pour obtenir du Cœur Adorable de Jésus de nombreux et saints Prêtres à la Sainte Église, en s'appuyant sur sa Parole Divine: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9, 38; *Lc* 10, 2].

Maintenant, comme ce serait mon intention d'exciter dans les esprits une plus grande confiance dans l'adorable Cœur de Jésus, et afin que tous les inscrits reconnaissent que de ce Divin Cœur nous devons attendre une si grande Grâce, et pour placer ladite Pieuse Union sous les auspices spéciaux de ce Très Saint Cœur, je l'ai appelée: *de la Rogation du Cœur de Jésus*.

Maintenant, je supplie que, malgré ce changement de nom, restent inchangées les indulgences et privilèges tels qu'ils résultent du Récrit du 6 février 1906.

J'espère tant de la charité de Votre Éminence en vous embrassant agenouillé la Droite Sacrée, je me déclare:

De Votre Éminence Très Vénéré,

Très humble sujet et serviteur

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

**486**

**Aux bienfaiteurs de l'Institut**

APR 7401 - C2, 15/12/

impr. orig.; 2 ff. (mm.155x210) - 2 faces écrites; publié.

Messine, 02.02.1907

Feuille à imprimé typographique dans laquelle le Père Hannibal explique le sens de la visite à l'Orphelinat féminin effectuée le 20 août 1906 par les Dames de l'Aristocratie de Messine. À la lettre est annexé le discours que Di Francia a prononcé à cette occasion.

\* Messine 2 février 1907

Seigneur Illustrissime,

le 20 août dernier, les Dames de l'Aristocratie de Messine ont organisé une visite à l'Orphelinat féminin, situé dans l'ancien Monastère du Saint-Esprit, à Messine.

Elles avaient deux buts: encourager la pieuse Institution, et vérifier en présence l'état des choses; c'est-à-dire, s'il y avait des progrès dans les travaux, et si les orphelines étaient bien entretenues et bien acheminées.

L'aimable visite a été impressionnante et splendide, et a été également honorée par la présence de l'Archevêque de Messine, en compagnie de un autre Archevêque.\*[[17]](#footnote-17)

À cette occasion, j'ai lu un *Discours*.

Des critiques étranges avaient atteint mon oreille pendant tant d'années, à propos de mes Orphelinats.

Je n'avais pas prêté attention à certaines de ces critiques parce qu'elles étaient très inexistantes et loin de la vérité; d'autres m'ont fait ressentir l’impression de quelqu'un qui est invité à s'inquiéter exactement de ce dont il est fortement concerné, ou qui est invité à réparer quoi il est en fait en train de réparer.

C'étaient des critiques qui représentaient des *conseils*, où j'aurais eu besoin des *moyens*!

À tant de désapprobation je n'ai rien répondu pendant de nombreuses années, parce que je me sentais très fort dans la bonne intention et dans les sacrifices et les labeurs continus avec lesquels j'ai toujours lutté pour faire vivre, avec l'aide de Dieu et des âmes bienveillantes, les deux Orphelinats.

J'avoue aussi que je n'ai jamais été inquiète à l'idée que laisser tomber les critiques gratuites et superflues puisse réussir à nuire aux Orphelinats. Malheureusement j'avais oublié ce proverbe bien connu: «Si le panier n'est pas plein, il se mouille». En effet, la réputation de mes Instituts a souffert quelque chose des embruns de rumeurs et fausses rumeurs éparpillées ici et là (je ne sais pas exactement par qui), surtout parmi les classes aisées.

Avec le temps, j'ai dû me rendre compte que des bienfaiteurs s'étaient éloignés de moi, et que des âmes enclines à la charité, par lesquelles un certain bien mes orphelins auraient pu avoir, ils avaient été mal prévenues, et suffisamment.

Étant donné l'occasion propice de la visite des Nobles Dames de Messine à mon Orphelinat, j'ai pensé que c'était le cas de mettre les choses au clair, au grand jour, et de montrer l'inexistence, ou le manque de bien fondé de certaines critiques.

C'est ce que j'ai fait lisant un *Discours*, qui a produit les plus excellentes impressions dans l’assistance. Deux raisons m'ont déterminé à donner, plus tard, à la presse mon *Discours*. La première, afin que la lecture s'étende à un nombre de Messieurs et de Dames plus grand que n'étaient présents le 20 août; la deuxième, parce que dans un court *Discours* je ne pouvais que seulement mentionner beaucoup de choses qu’ensuite, en l'imprimant, j’ai mieux expliquées et illustrées en ajoutant des Notes appropriées.

Maintenant, je Vous prie, Seigneur Illustrissime, d'accepter la présentation que je vous fais de mon *Discours* sous presse, avec les *Notes*; et vous exhorte à passer une demi-heure pour le lire, et juger sur le mérite de mes justifications, face au fait de l’existence de deux Instituts qui, nés de rien, sont maintenant sur une voie d'amélioration progressive.

Et que ceci soit pour Vous de satisfaction et de récompense de la bienveillance avec laquelle vous avez toujours regardé mes Instituts, ou pour les œuvres caritatives avec lesquelles plusieurs fois, vous avez été large.

Avec un sens de parfaite observance, je me déclare:

Très dévoué obligé pour vous servir

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**487**

**Au Pape Pie X**

APR 756 - C2, 12/16

photoc.; orig. aux Archives Apostoliques du Vatican; inédit.

Messine, 04.02.1907

Il présente au Pape les Communautés de ses Instituts et les diverses initiatives pour diffuser le Commandement de Jésus: *Rogate Dominum messis*... Illustre le double objectif de son Œuvre commencée dans le quartier le plus pauvre de Messine. Il lui rappelle l'audience privée qu'il avait eu le même jour l'année précédente. Il demande des bénédictions et des prières. Il envoie une offre de cinquante lires. Le brouillon partiellement autographe du père Hannibal est aussi conservée.

\* Messine, 4 février 1907

A la Sainteté de Notre-Seigneur le Pape Pie X

Rome

Très Saint Père,

moi, soussigné ici, prosterné devant le Trône de Votre Sainteté, je vous présente mes humbles Communautés:

1 - Une Communauté appelée la *Rogation du Cœur de Jésus*, composée de quatre Prêtres et de six Frères Laïcs Congrégés. Notre but est de recueillir les enfants orphelins abandonnés et de propager la Prière pour obtenir de bons ouvriers pour la Sainte Église, en obéissance à cette Parole de l'Evangile: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9, 38; *Lc* 10, 2].

2 - Un Orphelinat d'une trentaine d'orphelins dont des Préfets, Chefs d’art et domestiques.

3 - Une Communauté de Sœurs appelée les *Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus*, composée de cinquante jeunes Sœurs, Novices et Postulantes avec trois Maisons, une à Messine et deux dans la Province. Ces Sœurs ont pour mission de recueillir et d'éduquer les orphelines abandonnées, et de prier quotidiennement le grand Maître de la moisson d'envoyer de bons ouvriers. Ils portent le Cœur de Jésus sur la poitrine avec la devise sacrée: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.*

4 - Une Communauté d'une cinquantaine d'orphelines, hospitalisées et acheminées à l'école et aux travaux. Dans ces quatre Communautés, tous s’approchent quotidiennement à la Sainte Communion, et les prières fréquentes ne manquent pas pour votre Sainteté.

5 - Une autre petite Communauté à Taormina [Messine] composée de treize filles.

6 - Un Externat à Giardini, province de Messine, composé d’environ quatre-vingts jeunes filles étudiantes qui fréquentent le Laboratoire de Filles du Divin Zèle.

7 - Un rassemblement des pauvres parmi les plus pauvres abandonnés qui sont sauvés quotidiennement, et catéchisés le Dimanche. Ils s'appellent: les Pauvres du Cœur de Jésus.

Toutes ces Communautés forment une Œuvre encore naissante. Les Communautés masculines et féminines sont divisées par la distance des locaux.

Afin de former et d'établir ces Œuvres ainsi commencées, j'ai placé toute ma confiance dans les prières et les bénédictions de la Hiérarchie Ecclésiastique.

Avec une humble supplique circulaire, j'implorai et obtins un grand concours spirituel de personnages les plus distingués de la Sainte Église.

Trois cents Évêques et Archevêques d'Italie et d'autres parts, trente Généraux [Supérieurs] d’Ordres Religieux primaires, trente Cardinaux, à partir du Doyen du Sacré Collège, et bon nombre de Dignitaires et Prêtres, tous ces Sacrés Personnages célèbrent une Messe Divine pour attirer les Miséricordes Divines sur mes Instituts; chaque jour, avec l'intention *saltem virtuale*, ils les offrent et les recommandent au Seigneur dans la Sainte Messe, et toutes les bénédictions qu’ils donnent quotidiennement, ils entendent les étendre jusqu’à nous.

Très Saint Père,

l'année dernière, précisément à la date d'aujourd'hui, le 4 février, moi ici soussigné, j'ai eu le grand sort d'une audience privée de Votre Sainteté. Dans cette audience, j'ai supplié Votre Sainteté pour deux grandes œuvres spirituelles:

1 - Que quotidiennement, dans le grand Sacrifice de la Sainte Messe, Vous recommandiez au Cœur Adorable de Jésus ces Instituts consacrés au salut des orphelins et des pauvres, et à cette grande Parole de l'Évangile: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.*

2 - Que toutes les bénédictions que Votre Sainteté accorde quotidiennement, visent également à les étendre sur nous, sur toutes nos affaires, et sur les personnes ayant un lien avec nous.

Votre Sainteté a eu la bienveillance et la grâce de consentir et a ajouté: "Nous mettrons nos intentions". De plus, après avoir soumis une brève supplique du même ténor, que j'ai écrit au pied d'une image sacrée de Votre Sainteté bénissant, Votre Sainteté mit ces mots autographes: *Iuxta preces amantissime in Domino,* et la précieuse signature.\*[[18]](#footnote-18)

Aujourd'hui, anniversaire pour nous de cette grâce Pontificale, je viens à prier humblement, avec tous les miens, Votre Sainteté de confirmer les deux grandes faveurs spirituelles en renouvelant les intention de nous recommander chaque jour dans la Sainte Messe, et de nous accorder toutes les bénédictions quotidiennes. Et que Votre Sainteté reconfirme également une autre faveur spirituelle que par lettre du 30 janvier 1904 nous accordée, c'est-à-dire d'unir votre intention à celle de nous tous et de tous nos Sacrés Alliés dans les prières quotidiennes qui sont faites pour obtenir les bons ouvriers à la Sainte Église.

Très Saint Père,

tous prosternés aux pieds du Trône Auguste de Votre Sainteté nous déclarons que, depuis l'époque de votre Illustre Prédécesseur Léon XIII, nous avons l’habitude d’offrir au Haut Hiérarque, au Père de tous les fidèles et notre Père bien-aimé, une petite fleur sur les petits bénéfices des travaux qui se font dans les Instituts.

L'année dernière, nous avons eu la grande chance que le Saint-Père ait accepté cette première fleur.

C'est donc cette année encore que nous osions présenter l'offrande très petite de 50 lires à Votre Sainteté. Que Votre Sainteté l’accepte comme obole de la veuve dans le *gazofilacio* [cf. *Lc* 21,1-2], \*[[19]](#footnote-19) et qu’avec les bénédictions paternelles et continues multiplie sur nous la Divine Providence!

Et maintenant, nous tous respectueux et dévots, embrassant le Pied Sacré de Votre Sainteté, et implorant les trois faveurs spirituelles dont auparavant, au nom de tous les miens, je me déclare:

De Votre Sainteté

Très humble sujet et serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**488**

**Au père Bernardino Balsari, \*[[20]](#footnote-20)**

**Supérieur Général des Rosminiens**

APR 9393 - C2, 12/17

photoc.; orig. aux Archives Historiques des Rosminiens, Stresa.

Messine, 05.02.1907

Il exprime des sentiments de gratitude pour l'offrande généreuse reçue par le destinataire de cinquante lires, et pour la célébration annuelle de la Messe au profit des Instituts Antoniens. Il assure le souvenir dans les prières pour le bien matériel et spirituel de l'Ordre Rosminien. Il manifeste sa profonde satisfaction parce que l'église de San Carlo al Corso à Rome a été confiée aux Pères Rosminiens.

I.M.I.

\* Messine 5 février 1907

Très Révérend Père,

avec beaucoup d'agrément m'est parvenue la très chère lettre de Votre Seigneurie, à qui je me sens lié par une vénération et affection très spéciales. Merci beaucoup pour l'offrande généreuse de 50 lires avec laquelle cette année aussi vous avez voulu couronner la Charité Spirituelle de la célébration de la Messe Divine annuelle au profit de ces Instituts. Ce fait est vraiment remarquable pour nous: nous avons demandé aux Prélats de la Sainte Église avec une grande préoccupation et aux [Supérieurs] Généraux d’Ordres Religieux, de nombreuses faveurs spirituelles comme un trésor grand et inestimable, et l'Épiscopat d'Italie, et les [Supérieurs] Généraux des Ordres les plus distingués, et nombreux Cardinaux ont répondu avec soutiens encourageants.

Mais le Général de l'Institut de la Charité, le successeur d'Antonio Rosmini a fait plus encore: il a considéré que la charité ne n'a pas pour objet seulement l'esprit, mais aussi le corps!

Si tous les Sacrées Alliés Sacrés de mes Instituts faisaient de même, oh que ces Instituts de bienfaisance pourraient secourir de nombreux orphelins et beaucoup de pauvres!

Parmi les prières quotidiennes ferventes dans mes Instituts minimaux afin que le Cœur Adorable de Jésus envoie de bons et nombreux Ouvriers à la Sainte Église, votre Très Précieux Institut doit certainement avoir la meilleure partie; et moi de tout mon cœur je désire et vous souhaite que l'Institut de la Charité s'enrichisse d'âmes élues qui allient la lumière de la science à celle d'une grande humilité de cœur, une parfaite imitation de Jésus-Christ notre Seigneur: le bien suprême de une grande sainteté.

C'est avec grand plaisir que j'ai appris la bonne nouvelle que la belle L'église de *San Carlo al Corso* a été donnée à officier aux Révérends Pères Rosminiens. Cela me semble un bon pas en avant, et nous espérons que le Glorieux Saint Charles plaidera lui-même efficacement la cause de l'Ordre Rosminien chez Dieu et son Vicaire sur terre.

Votre Paternité me rappelle que j'avais promis le volume de la Révélation de la Salette. Je tiendrai ma promesse, cependant je prie Votre Seigneurie de me faire savoir, même avec une simple carte, si je peux vous envoyer ledit volume en français.

Nous mettrons une intention particulière dans les prières quotidiennes à Saint Antoine de Padoue pour que ce Grand Saint veuille exaucer tous vos saints désirs. Que Votre Paternité le prend comme un protecteur particulier pour l'accroissement religieux de votre Institut, afin qu'il lui obtienne des vocations excellentes!

Je finis par vous baiser les mains, me recommandant à vos saints prières et à celles de tous les Pères. En parfaite observance, je me dis:

De Votre Paternité Révérendissime

Très humble obligé serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**489**

**Au Maire de Messine, Enrico Martinez**

APR 7634 - C2, 12/18

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrillées (mm.210x270) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 06.02.1907

Brouillon ou trace d'une lettre dans laquelle il demande la permission de remettre une cassette du "Pain de Saint Antoine" dans la salle des mariages, au siège de la Municipalité de Messine. Il ajoute que l'obole spontané de personnes généreuses sera à l'avantage des Instituts-Orphelinats Antoniens du père Hannibal. La date est approximative et peut être déduite du contexte.

\* Messine [6 février 1907]

À l’Illustrissime Monsieur le Chevalier

Enrico Martinez, Maire de Messine.

Illustrissime Monsieur le Maire,

cela fera environ un mois que moi, soussigné, je me suis présenté à Votre Seigneurie et j'ai Vous pria me permettre de placer une petite cassette au profit de mes Orphelinats dans la salle des mariages qui sont civilement contractés devant l’Assesseur; et ceci pour recueillir, avec une forme qui n'admet aucune importunité, un obole simplement spontané des cœurs généreux qui, en un jour si solennel pour eux, voulussent penser aux pauvres orphelins.

Votre Seigneurie a donné son accord oral complet à ma demande orale, en me disant ces mots précis: "*Pour ma part je n'ai aucune difficulté, parlez-en à l'Assesseur en charge*".

C'est alors que j'en ai parlé avec l'Assesseur en charge, Monsieur Natoli, lui déclarant aussi consciencieusement ce que Votre Seigneurie m'avait dit.

Le L’Assesseur M. Natòli m'a alors permis de placer la cassette dans la salle des mariages où elle a immédiatement commencé à être bien acceptée par les contractants le mariage civil, et à recueillir l'obole de la charité spontanée.

Mais, hier le 5 février, la communication ci-jointe de l’Assesseur M. Natòli me parvient, dans laquelle est dit que la cassette a été retirée de la salle des mariages parce que Votre Seigneurie ne n'avait pas donné *aucune adhésion*.

Je suppose que l’Assesseur ou d'autres auront interrogé Votre Seigneurie et que vous ne vous êtes souvenu de l'adhésion déjà eue donné verbalement.

Maintenant, puisque cette adhésion m'a été vraiment donnée et qu'elle était fondée à cette adhésion que j'avais obtenue par l’Assesseur Natoli pour le placement de la cassette *Pro Orfani* dans la salle des mariages, je demande donc à Votre Seigneurie qu'en décidant selon l'équité et la bienveillance sur le but, Vous m’accordiez que la boîte soit remise en sa place dans la salle des noces où elle avait déjà commencé à fructifier quelque chose au profit de mes orphelins.

La placer dans le couloir tel que proposé par l’Assesseur vaut la même chose que l'abolir.

J'ai l'honneur de vous joindre l'aimable carte de vœux qu’on avait commencé à présenter aux contractants et qui a beaucoup de relations avec le cassette lorsqu'elle est présente dans la salle des mariages et nulle part ailleurs.

Je vous présente mes salutations les plus respectueuses et me déclare:

[De Votre Seigneurie Illustrissime

Très dévoué obligé serviteur

Chanoine Hannibal Di Francia]

**490**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2971 - C2, 19/12/

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm.135x210) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 16.02.1907

Billet dans lequel il dit que parmi les papiers qu'il a envoyés, il y avait vingt-cinq lires pour elle. Il recommande d'être très prudente avec les infirmes. Pour midi, il demande qu'on lui prépare un peu de pate bien cuite et des œufs. La date est approximative.

[Messine, 16 février 1907]

Sœur Prévôte,

parmi les papiers que j'ai envoyés ce matin, il y a 25 lires pour vous.

Je sais qu'il y a des malades là-bas. Faites attention.

Je ne pouvais pas venir. J'espère venir plus tard.

Je vous bénis.

Chanoine Di Francia

[P. S.] - Pour midi laissez-moi trouver un peu de pâte, mais cuisinée longtemps, des œufs, etc.

*A l'extérieur de la feuille pliée*:

Sœur Prévôte

S.M.

**491**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2969 - C2, 12/20

ms. orig. partiel aut.; 1 f. rayée (mm.110x180) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 21.02.1907

Billet dans lequel il communique qu'en ce qui concerne les aliments sucrés, Monsieur Giuseppe Lo Giudice doit contacter le père Hannibal.

\* Messine 21 février 1907

Sœur Prévôte,

quant aux aliments sucrés, [Giuseppe] Lo Giudice doit parler avec moi.

Je vous envoie la dépêche déjà écrite, passez-la au télégraphe.

Je vous bénis.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**492**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2970 - C2, 12/21

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm.110x180) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 21.02.1907

Il envoie des caroubes, des figues sèches et des oranges à distribuer aux filles accueillies dans l'Institut féminin. Il recommande de dire qui est celui qui les envoie et de les en donner abondamment, avec un sonnet qu'il a écrit pour elles. La date est approximative.

[Messine, 21 février 1907]

Sœur, ces caroubes sont pour les filles, surtout pour les filles plus âgées, ainsi que des figues sèches et des *portogalli*.\*[[21]](#footnote-21)

Mais, dites-leur que c’est moi qui leur les en envoie. Donnez-leur en abondance.

Je vous bénis.

Chanoine Di Francia

[P. S.] - Donnez-leur une copie du Sonnet.

**493**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2976 - C2, 22/12/

ms. orig. aut.; 1 f. (mm.85x130) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 03.1907

Billet dans lequel il demande les strophes en l'honneur de Saint Joseph, celles qui commencent par le vers: "Le chaste Joseph, pensif visait". Il souhaite les avoir dans la journée, avant six heures de l'après-midi. La date est approximative.

[Messine, mars 1907]

Sœur,

envoyez-moi une copie des strophes: *Le chaste Joseph*, ou l’estampe, mais dans la journée et avant 6h.

Père

*Sur l'enveloppe:*

Sœur Prévôte

Esprit-Saint\*

**494**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 3371 - C2, 12/23

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm.130x135) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 19.03.1907

Billet dans lequel il parle de la soi-disant "*polizzina* de Saint-Joseph", qui consistait à rendre amère la nourriture. Ces «*polizzine*» font partie des initiatives spirituelles voulues par le Père Hannibal, pour grandir dans l'esprit de piété et de pénitence. La date est approximative et peut être déduite de documents contemporains.

[Messine, 19 mars 1907]

Sœur,

ici aussi Saint Joseph nous a envoyé la *polizzina* de rendre amère la nourriture! Vive Saint-Joseph.

Mettez l'aloès bouilli, mais à chacune dans l’assiette autant qu'elle l’en veut, pas moins d'une cuillère; mettez le mets en quantité que puisse être mangé *tout*: même s’il faut le manger plus tard.

Dosez bien l'aloès avec de l'eau, ni trop peu ni trop excessif; une pincée pour chaque cuillère d'eau.

Je vous bénis.

Chanoine Di Francia

**495**

**À l'Évêque d'Oppido Mamertina,**

**Domenico Scopellìti**

APR 7454 - C2, 12/24

photoc.; orig. aux Archives des Rogationnistes, Oria; inédit.

Messine, 22.03.1907

Brouillon ou trace d'une lettre dans laquelle le Père Hannibal présente au destinataire les Œuvres commencés à Messine depuis de nombreuses années, et lui demande d'étendre, avec son invitation autoritaire adressée au Clergé et au peuple de son Diocèse, les trois finalités: la Sacrée Alliance Sacerdotale, la Pieuse Union de la Rogation du Cœur de Jésus et la dévotion du Pain de Saint Antoine.

\* Messine 22 mars 1907

Excellence Très Vénéré,

depuis de nombreuses années, avec deux mes Instituts, l'un de Prêtres et l'autre de Sœurs, je me suis consacré à recueillir les orphelins abandonnés, et à cultiver cette Parole divine de l'Evangile: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9, 38; *Lc* 10, 2]. J'ai donc commencé à propager une prière pour obtenir de la Bonté Divine des ouvriers nombreux et saints pour la Sainte Église.

Pour mieux réussir cette propagande salutaire, j'ai entrepris deux Œuvres qui se prêtent admirablement à ceci.

La première est la Sacrée Alliance spirituelle sacerdotale avec ces Instituts à laquelle ont participé jusqu’à présent des Évêques, Archevêques, [Supérieurs] Généraux d’Ordres Religieux, Curés, Dignitaires, Prêtres et dernièrement le Souverain Pontife Pie X lui-même. Tous concourent à nous aider avec leurs prières et leurs bénédictions. Et nous sommes heureux de souvenir que Votre Excellence est notre *Sacré Allié* depuis de nombreuses années.

La seconde est une Pieuse Union connue sous le nom de *Rogation évangélique du Cœur de Jésus*, dans laquelle les fidèles de toutes les classes, sans aucune obligation de conscience, et sans aucun paiement, prennent à cœur la prière pour obtenir de bons ouvriers à la Sainte Église.

De plus, devant assister environ deux cents accueillis parmi orphelins et pauvres gens, j'ai imaginé un moyen de la Providence qui, s'il est bon pour nous-mêmes, profite encore plus temporairement aux bienfaiteurs. Ce moyen est le soi-disant *Pain de Saint Antoine de Padoue*: admirable cotisation pour lesquelles les contribuables ne donnent pas *l’un* si eux-mêmes d’abord ne reçoivent pas *le cent*!

Tout cela dit, animé par le zèle de Votre Excellence je voudrais étendre dans Votre Diocèse:

1 - la Sacrée Alliance Sacerdotale avec ces Instituts qui sont à moi, proposant aux Dignitaires, Curés, Prêtres de devenir nos *Sacrés Alliés Zélateurs*.

Avec cette fonction charitable ils n'assument aucune obligation de conscience, ils n'offrent que des avantages purement spirituels à mes Instituts pour attirer sur eux les Bénédictions Divines, et ils l’ont à cœur pour les faciliter moralement comme ils peuvent et veulent, et ceci en grâce de cette Parole Divine qui les orne: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.* Nous, de notre côté, à ces Sacrés Alliés Zélateurs offrons des avantages spirituels pas petits, comme indiqué dans le règlement ad hoc.

2 - Je voudrais, en second lieu, étendre la *Pieuse Union de la Rogation évangélique du Cœur de Jésus*, visant à répandre dans toute l'Église la prière pour obtenir les nombreux Ministres élus de Dieu. Cela exige que des Prêtres zélés, nommés par Votre Excellence, se prêtent pour agir en tant que Directeurs locaux, pour répandre la Pieuse Union, distribuant les bulletins.

A cet effet, les Directeurs pourront également faire appel à des Zélateurs et Zélatrices qu'ils désigneront eux-mêmes.

3 - Je voudrais étendre la Pieuse pratique du *Pain*, ou de l'obole de *Saint Antoine de Padoue* pour mes Orphelinats, qui du grand Saint prennent le nom d'*Antoniens*. Pour cette propagande, nous avons publié un livret, dans lequel nous avons rassemblé de nombreuses et surprenantes grâces que le grand Thaumaturge a jusqu'à présent accordées aux dévots qui ils promirent l'offrande pour ces Orphelinats, dans diverses villes d'Italie, sans exclure Naples, Rome, Florence, et aussi dans d'autres villes d'Amérique et d'Afrique. Le tout documenté. Dans ledit livret, il est également inséré un document établi par la Curie Archiépiscopale de Messine, avec lequel est prouvé que cette dévotion au Pain de Saint Antoine de Padoue a commencé dans nos Instituts trois ans plus tôt qu'il est né en France, d'où il s'est répandu dans le monde entier.

En voulant propager dans le Diocèse de Votre Excellence ces trois Œuvres qui visent l’accroissement du Clergé et au salut des orphelins et des pauvres, je supplie humblement la charité de Votre Excellence pour vouloir me mettre en possession d’une *invitation spéciale par écrit*, adressée à votre Révérend Clergé; et avec laquelle invitation je puisse:

1 - Faire des Sacrés Alliés Zélateurs de mes Instituts parmi les Dignitaires, Curés et Prêtres de votre Diocèse.

2 - Divulguer la *Pieuse Union de la Rogation évangélique du Cœur de Jésus*, pour que la prière salutaire pour obtenir les bons ouvriers à la Sainte Église se généralise dans votre Diocèse.

3 - Propager la pieuse pratique du *Pain de Saint Antoine de Padoue* pour mes Orphelinats, qui sert beaucoup à exciter l’esprit de Foi et de prière dans l’âme des dévots, et implore de nombreuses grâces de Dieu pour l’humble prière des orphelins.

Cette *invitation* spéciale que ferait Votre Excellence au Clergé et au peuple, serait pour nous le véritable principe d’une grande extension de ces *trois importantes propagandes*, qui visent directement à l’accroissement du Clergé, à la propagation de cette grande prière commandée par Jésus Christ Notre Seigneur pour obtenir les bons ouvriers à la Sainte Église, et au soutien des deux Instituts qui en sont le centre et l’origine.

Je dis que l’*invitation* de Votre Excellence serait le principe d’un tel bien, car cette grâce que Vous nous accorderiez serait la première de cette nature, et pourrait servir d’exemple et excitation à tant d’autres de nos Sacrés Alliés Évêques et Archevêques, qui pourraient m’accorder plus tard la même grâce; et ainsi éclaterait partout cette prière sacrée: et alors les ciels devraient s’ouvrir pour pleuvoir les justes! [cf. *Is* 45, 8].

J’espère beaucoup de la charité de Votre Excellence, et en les embrassant agenouillé les Mains Sacrées, demandant la Sainte Bénédiction pour moi et pour tous, je me dit:

Très humble obligé serviteur

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

**496**

**Au père Pantaleone Palma, R.C.I.**

APR 7638 - C2, 25/12/

ms. orig. partiel aut.; 2 ff. quadrilliées (mm.210x275) - 4 pages écrites; inédit.

Messine, 04.1907

Lettre adressée au père Pantaleone Palma qui était à Oppido Mamertina (Reggio Calabria). Le contenu couvre divers sujets de gouvernement et d'administration des Communautés. Le Père Hannibal y révèle aussi son travail intérieur habituel sur le nom définitif à donner en ce cas à la Pieuse Union de la Rogation, en éliminant l'adjectif *évangélique* pour des raisons évidentes, et laissant la spécification du Cœur de Jésus, "titre" après tout décidé définitivement par l'Archevêque de Messine, vers qui le Père Hannibal s'était humblement tourné pour le nom officiel et pour l'approbation ecclésiastique. La date est approximative et peut être déduite du contexte.

I.M.I.

[Messine, avril 1907]

Très cher Père Palma,

ne soyez pas offensé que je ne Vous ai pas écrit en réponse à vos lettres, car vous connaissez mes occupations. Actuellement, j'ai dû travailler dur pour les affaires du Monastère, car le moment est très opportun, parce que la minorité des socialistes a démissionné du Conseil, et celui-ci délibère aussi tranquillement comme lui plaît. Entretemps, j'ai dû rédiger un mémoire juridique pour dissiper les objections sur la légalité de l'emphytéose que je demande. Cette mémoire doit être imprimée dans les plus brefs délais et être envoyée aux Conseillers, afin de provoquer la résolution du Conseil. Pourtant temps m’est manqué, car chaque jour je suis obligé aller au Saint-Esprit \*[[22]](#footnote-22) pour la Messe, et je sors à 11h. Louons le Seigneur. Maintenant s'adjoint que Monseigneur veut que j'aille à la Cathédrale.

Comme je l'ai annoncé dans la dépêche, j'ai déjà envoyé 40 livrets de Saint Antoine. Dans le cas qu’ils arrivent lorsque Vous êtes déjà parti, chargez une personne pour les vendre et nous envoyer l'argent.

Venons-en aux papiers: je les ai déjà envoyées à votre adresse à Oppido Mamertina, au Chanoine Celona. Faites-les livrer, lisez-les et présentez-les à Son Excellence Monseigneur [Domenico] Scopellìti, même si Vous devriez rester encore quelques jours à Oppido [Mamertina]. Nous ne devons pas manquer cette occasion favorable. Il y a deux cartes: la demande à Monseigneur Scopellìti et l'esquisse du lettre d'invitation, ou appelons-la aussi de l'*invitation* que Monseigneur devrait faire à son Clergé. J'ai dit *schéma*, pour ne pas sembler que je sois si osé de rédiger l'invitation moi-même, mais en substance ce serait excellent si Son Excellence ne faisait que mettre titre, c'est-à-dire l'en-tête ou le message à son Clergé; et j'ai laissé des lignes a cet objectif; ne reste que de le signer. Voyez par Vous-même ce que vous pouvez obtenir au mieux. Et si Scopellìti voulait alors faire plus encore, bien sûr, nous ne l'empêcherons pas. Laissez Monseigneur réfléchir sur le fond de la dernière phrase de la 4ème page de ma lettre à Lui adressée, c'est-à-dire: "Je dis que l'invitation de Votre Excellence serait le début, etc.". \*[[23]](#footnote-23)

Le retard dans l'envoi des cartes est dû à une sorte de résurgence produite en moi de l'antique lutte du *oui* et du *non* qui se livre dans ma tête à propos de la dernière définition du nom de la Rogation Évangélique par rapport à la Pieuse Union Universelle que nous voudrions diffuser parmi le peuple.

Puisqu'il s'agit d'un Evêque qui devrait initier un fait aussi important de l'invitation au Clergé, il fallait maintenant définir un pour toujours le nom. A la dernière minute, j'ai pris l'expédient de recourir au jugement du Chef de l'Église de Messine. Je lui ai donné une mémoire avec les avantages et les inconvénients des deux noms. Je le lui ai rendu le jour de la Très Sainte Vierge de l’Annonciation. Introuvable dans la maison, il était attendu à la Matrice, et là, dans la Maison du Seigneur et de la Très Sainte Vierge, ma demande a été remise au domestique de Monseigneur. Le lendemain j’étais chez l'Archevêque, qui m'a bien accueilli, m'a dit d'avoir lu la déclaration, et son opinion c’est que la Pieuse Union devrait s'appeler: Pieuse Union de la Rogation du Cœur de Jésus; la parole évangélique est supprimée; ceci pour les raisons que j'ai données, notamment pour la défiguration faite par les protestants d'une parole si sacrée. Donc je me suis calmé après de nombreuses années de lutte mentale. Pour tout le reste, c'est-à-dire les indulgences, etc. Monseigneur a dit que cela pourrait être ajusté.

*Vocations* - La lettre de Musitano m’as plu; je penserais qu’il faut ne le laissé pas filer. Dites-lui que j'ai accueilli sa demande de bon gré, et lorsque ses intentions seront conformes à ce qu'il a exprimé, et veut persévérer en se confiant entièrement à l'obéissance, nous l'acceptons dès maintenant. Qu’il prépare les cartes et le trousseau.

*Fille de l'Avocat -* S'il se sent vraiment appelée, pourquoi ne vient pas, pourquoi ne m'adresse pas la demande?

*Garçon dont le père donnerait 1.000 lires -* Si c'est vrai, que son père m'adresse la demande*.*

*Sœur Emanuela - Vous ayez maintenant reçu la lettre avec des détails. La mort de cette Sœur a été édifiante. C'était une âme humble et se prêtait volontiers aux malades*.\*[[24]](#footnote-24)

*Frères* - Les vêtements pour leur prise d’habit sont en train d’être préparés. Le 25 mars, nous avons renouvelé la consécration du Saint Esclavage, et le soir, après la rencontre avec les Frères, le concours des saintes vertus a commencé.

*Jaculano* - Il ne m'a rien écrit au regard de la poésie. Ni l'original ni la copie ne peuvent être trouvés ici. Il serait peut-être bon de demander une copie au fils lettré \*[[25]](#footnote-25)

J'ai été quelque peu inquiet pour votre santé, selon ce que vous m’avez écrit, ainsi pour Frère Giuseppe Antonio [Meli]. Indignement, je n'ai cessé de prier le Seigneur pour vous deux.

Notre grand Protecteur et Pourvoyeur Saint Antoine de Padoue n'a pas cessé de nous pourvoir abondamment. Maintenant, nous avons introduit l'usage que le pain que prend la Communauté Masculine est payé quotidiennement à la Boulangerie. Ainsi la Boulangerie a l'espoir de se sauver du déficit mensuel.

Père Bonarrigo, comme d'habitude. Il lui profite de ne pas en faire trop, et il se rend utile de bien d'autres manières.

Je Vous embrasse dans le Seigneur et je Vous bénis avec notre Frère Giuseppe Antonio et dans les Très Saints Cœurs de Jésus et de Marie je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Mes hommages au Monseigneur Chanoine Celona, ​​​​avec l'Archevêque, etc. J'enverrai Eloge Loyal [*sic!*].

Monsieur [Antonino] Micalizzi Vous baise les mains, salue Frère Giuseppe Antonio et se recommande à vos saintes prières.

Vive Jésus et Marie et Joseph!

**497**

**À un Cardinal non identifié**

APR 7640 - C2, 12/26

ms. orig. partiel aut.; 1 f. rayée (mm.135x210) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 04.1907

Brouillon ou trace d'une lettre, dans laquelle le Père Hannibal renouvelle l'invitation à adhérer à la Sacrée Alliance sacerdotale, longtemps désirée, comme l'ont déjà fait de nombreux Prélats de l'Église, ainsi que tant de Prêtres et de Supérieurs Généraux d’Ordres et Congrégations religieuses.

\* Messine ... avril 1907

Éminence Très Vénéré,

le 11 mars j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Éminence une enveloppe de mes estampes, concernant cette Institution minimale consacrée à cette parole sacrée de l'Evangile: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9, 38; *Lc* 10, 2], et demandant quelques faveurs spirituelles que des centaines de Prélats importants de la Sainte Église m'ont gentiment accordé.

Je n'ai pas eu de réponse de Votre Vénérable Éminence. Peut-être pour absence du Siège, ou pour n’avoir pas reçu ledit pli, ou pour être accablé d'occupations.

J'ose donc prier humblement Votre Eminence vouloir que j'aie un indice de votre part, même avec un simple carte de visite.

Embrassant avec les miens la Main Droite Sacrée à Votre Éminence, et Vous demandant à genoux la Sainte Bénédiction, je me dis:

De Votre Vénérable Éminence

Très humble dévoué serviteur

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

**498**

**Au Cardinal Giuseppe Francica-Nava,**

**Archevêque de Catane**

APR 4834 - C2, 12/27

photoc.; orig. aux Archives de la Curie Archiépiscopale, Catane; inédit.

Messine, 02.04.1907

Le Père Hannibal, ayant reçu les vœux de Pâques de Mgr Carlo Giuseppe Cecchini lui envoyés de Catane, se tourne vers le destinataire pour lui demander l'adresse de l'Évêque d'Altamura, s'il est toujours à Catane.

I.M.I.

\* Messine 2 avril 1907

Éminence, Très Vénéré

sur le point je reçois votre télégramme avec lequel m'annoncez, en réponse à ma demande que Mgr Cecchini a déjà quitté Catane.

Hier 1er avril, j'avais reçu une carte postale illustrée du dit Monseigneur avec la date de Catane, avec des vœux pour la Sainte Pâques. Puisqu'il n'a pas mis son adresse, je me tourne vers Votre Eminence dans la supposition qui sait que vous en avait des nouvelles.

Maintenant, si Votre Éminence sait où il est allé, je prierais votre bonté et votre charité si vous vouliez confier à votre Monseigneur Secrétaire me le faire savoir même avec un simple billet. Au cas où alors que rien n'y est connu, Votre Eminence pourra aussi échapper à l'inconvénient de répondre à celle-ci.

Je Vous baise vos Mains Sacrées avec tout le respect et, Vous demandant agenouillé la sainte bénédiction pour tous les miens et pour moi, j'ai plaisir à me déclarer:

De Votre Vénérable Éminence

Le très humble dévoué serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**499**

**Au Maire de Messine, Enrico Martinez**

APR 362 - C2, 12/28

impr. orig.; opuscule (mm.205x285) - 18 pp.; publié. \*[[26]](#footnote-26)

Messine, 15.04.1907

Opuscule à imprimerie typographique. Il se compose de 18 pages. Il s'agit d'une lettre ouverte adressée au Maire, aux Assesseurs et aux Conseillers de la Municipalité de Messine dans laquelle il expose *les raisons et les faits*, tous documentés, sur les facultés que les Municipalités ont de céder aussi aux particuliers en vente ou en emphytéose les anciens Couvents qui appartiennent aux Administrations Domaniaux. Le Père Hannibal avait l'intention d'obtenir de la Municipalité de Messine l'ancien Monastère du Saint-Esprit.

\* Messine, 15 avril 1907

Raisons et faits sur les facultés des Municipalités

à céder aussi aux particuliers en vente ou emphytéose

les anciens Couvents vendus et cédés

par les Administrations Domaniaux,

exposés et documentés

par le Chanoine Hannibal Marie Di Francia,

offerts à une juste considération

de l'Illustrissime Maire de Messine

Chevalier Enrico Martinez

et des Messieurs les Assesseurs et Conseillers

Illustrissime Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers,

depuis dix ans, mon Orphelinat féminin, composé d'une centaine de personnes, occupe l'ancien Monastère du Saint-Esprit, qui m'a ensuite été donné *en ligne provisoire* par le Conseil, à l'unanimité.

J'ai récemment demandé à cette Administration méritoire d'avoir ce lieu pour moi d'une manière plus stable; et ceci pour quatre raisons:

1 - Parce que jusqu'à présent j'ai dépensé plus de quarante mille lires pour arrangements et transformations de ce local, comme en témoignent les vérifications.

2 - Parce que j'y ai implanté une industrie, qui constitue la ressource de cet Orphelinat, c'est-à-dire un moulin et une Boulangerie avec des machines sélectionnées, dépensant environ trente mille lires. Cette industrie fournit également la Ville de pain de grain pur.

3 - Parce que la clause *en ligne provisoire* a exposé à plusieurs reprises mon Orphelinat au risque de dissolution sous des Administrations passées; et l'on comprend aisément qu'un jour ou l'autre, une Administration subversive, n'importe quel Commissaire Royal quand même influencé, puisse donner des dispositions qui affecteraient la fermeture de l'Orphelinat.

4 - Parce que si le local ne m'est pas donné définitivement, je ne peux plus me lancer dans d'autres dépenses, et donner à l'Institut, dans l'intérêt de l'Œuvre, qui constitue mon seul objectif, le développement et l'accroissement qui réside dans mes aspirations.

Compte tenu de toutes ces raisons, j'ai demandé le local en emphytéose.

Avant que cette Demande ne soit adressée au Conseil, il est nécessaire que pour plus de clarté *sur la légalité de cette concession de la part du Mairie,* je réponds à deux objections qui pourraient être formulées, à savoir:

1ère Objection

Les Municipalités peuvent-elles vendre ou donner en patrimoine aux *particuliers* les biens des Corporations religieuses supprimées?

2ème Objection

Si tel est le cas, la même chose peut faire, avec le demandeur, la Municipalité de Messine, à propos du Monastère du Saint-Esprit?

I

Je réponds à la première objection et montre:

Les Municipalités peuvent *légalement et valablement* vendre ou donner en patrimoine aux *particuliers* les biens ou immeubles des Corporations religieuses supprimées, qui leur sont parvenus en vertu de la loi de suppression du 7 juillet 1866.

Je prouve:

Il est vrai que la Loi du 7 juillet 1866, article 20, dit: «que les bâtiments des Couvents supprimés seront concédés aux Communes et Provinces pour les œuvres de *bienfaisance publique ou d'utilité publique*» (et c'est pourquoi semblerait qu'ils ne puissent pas être cédés à des particuliers), mais d'autre part, nous avons des décisions très autoritaires et authentiques rendues dans la même Loi par la plus haute Autorité compétente: *le Conseil d'Etat* qui, chaque fois que des cas particuliers lui ont été soumis, a interprété la loi du 7 juillet dans un sens qui, sans enfreindre la Loi elle-même, a décidé que les bâtiments des Communautés religieuses supprimées, passées aux Communes, peuvent être cédés par eux *à des particuliers, pourvu que*, par le prix produit par la cession de ce bien aux particuliers, les mêmes Communes prévoient *à l'utilité publique ou bienfaisance publique*.

Que Vos Seigneuries se souviennent de ce point très important, et que je vais démontrer par des faits; car, si ceci est vrai, toute difficulté sur le sujet reste dissipée.

Le fait est fourni par le Commune de Visso, Province de Macerata, Circonscription de Camerino. Et voici ce qui s'est passé là-bas:

L'Administration du Fonds du Culte, par acte stipulé au bureau d'Enregistrement de Camerino le 12 octobre 1880, a cédé au Commune de Visso le bâtiment du Monastère des moniales Bénédictines supprimées de Castel Sant'Angelo, avec jardins et Église, à usage des écoles, selon la demande que la Mairie en avait posée.

L'acte de cession était dressé avec la formule habituelle établie par le Corps Central des Avocats du Trésor public pour les actes similaires, et portait donc le seul article 4 avec ces mots:

«Le Cessionnaire s'engage à destiner les locaux cédés à un des usages visés à l'article 20 de la Loi du 7 juillet 1866 (c'est-à-dire d'utilité publique ou de bienfaisance publique); et si la destination désignée n'aura effet, cette cession sera entendue comme ayant de plein droit résilié suit de la simple information officielle qui les Autorités locales serons en train de donner».

Néanmoins, le Conseil Municipal de Visso, réuni le 31 octobre 1881, changea d'avis sur la destination de ce local, demandé à usage scolaire, et trouva plus commode de le vendre pour un usage privé, pour utiliser cet argent au profit de l'Hôpital public des malades de Visso.

Et il l'a en fait vendu à Monsieur Ettorri Bernardino feu Giovanni, propriétaire terrien domicilié à Castel Sant'Angelo, avec acte de 24 mai 1885, dans le Secrétariat Municipal de Visso, à 12 heures méridiennes, pour le prix de 5.000 lires, dont 3.000 ont été payés comptant, et 2.000 dans les cinq ans, courant par les intérêts de cinq pour cent.

C'est dans cette circonstance que la Sous-préfecture de Camerino a exposé cette affaire au préfet de Macerata pour savoir s'il pouvait l'approuver. Le Préfet s'est adressé à son tour au Conseil d'Etat pour lui demander son avis, et le 26 mai 1885, la Sous-préfecture de Camerino a communiqué ce qui suit à la Municipalité de Visso:

«L’Illustrissime Préfet de la Province me participe, qu'ayant lui signifié Son Excellence le Ministre de la Grâce et de la Justice et Cultes, Direction Générale du Fonds des Cultes, avec l'envoi de 21 actuel N. 4687/35732, que le Conseil d'Etat, auquel fut communiqué l'arrangement de cette Commune relative à la vente du Monastère des Bénédictines, qui lui a été cédé conformément à l'article 20 de la Loi du 7 juillet 1866 N. 3036, a exprimé l'avis *que les Communes peuvent vendre librement les immeubles qui leur sont confiés, sauf la surveillance de l'Autorité de tutelle sur l’affectation du prix obtenu pour l'un des usages indiqués par cet article. Cette au vu de cela, le Ministère n'a pas d'objection à la vente dudit immeuble*» (voir pièce annexée *A* à la fin, page 16).

Cette décision plus qu'autoritaire du Conseil d'Etat fut bientôt suivie de l'approbation de l'Administration du Fonds du Culte, ce qui justifie cette approbation précisément sur l'avis du Conseil d’État. Elle a été envoyée à la Commune de Visso par l'Intendant des Finances de Macerata en ces termes:

«La Direction Générale du Fonds du Culte, avec dépêche 35732 du 26 juillet 1883, a communiqué ce qui suit.

À la suite de *l'avis concordant du Conseil d'Etat*, cette Direction Générale a permis à la Rente, de la Commune de Visso, en leur nom et sans aucune contrepartie à l'Administration, du Monastère des Bénédictines lui cédé conformément à l'article 20 de la Loi du 7 juillet 1866"» (voir pièce jointe B page 16).

Ainsi, par décision faisant autorité en Conseil d'État, qui contient une telle interprétation authentique de la Loi elle-même, et de d'une telle importance que les Communes ne peuvent en être légèrement éloignées, il ressort clairement que les Communes peuvent aliéner, même cédant à des particuliers les Maisons des Corporations religieuses supprimées, quel que soit l'usage que veut en faire le particulier qui les achète, pour autant que les Communes utilisent le prix qu'elles en tirent, dans des œuvres d'utilité publique ou de bienfaisance publique.

Par exemple: Un particulier demande à une Commune un ancien Couvent pour en faire un Hospice, ou plutôt pour en faire une maison pour sa résidence, ou encore pour le démolir et planter des arbres; la Municipalité, compte tenu des décisions du Conseil d'Etat précitées faisant autorité, peut très bien vendre le bien à ce particulier, *pourvu que* (voici tout l'application de la Loi) à condition que le prix qu'il obtient l'utilise dans les Œuvres Municipales d'utilité publique ou de bienfaisance publique, tels que par exemple, des Hôpitaux, des écoles, des jardins d'enfants, des dortoirs publics, des cuisines économiques, ou des rues, ou des places, ou des améliorations de bâtiments, etc.

Remarques importantes sur ce sujet

Nous nous sommes limités à mentionner la décision du Conseil d'État relative à la Municipalité de Visso, car cette décision a défini l'orientation et les pouvoirs exacts des Municipalités et des Administrations publiques, dans des cas similaires.

Mais on peut ajouter un fait de grande importance, et sans crainte d'être nié, à savoir: que le Conseil d'État n'a jamais, en aucun cas, a rétracté cette décision; elle ne s'est jamais écartée de ce critère, de sorte que l'on peut dire qu'elle constitue désormais la norme la plus sûre, le titre juridique, en pareil cas, de toutes les Administrations publiques.

Mais, ce qui valide le plus ce fait, et sur lequel j'attire l'attention de Vos Seigneuries, c'est que les Biens de l'Etat, auquel les biens des Corporations religieuses étaient dévolus en raison des Lois de suppression, aurait été le seul Organisme concerné, qui aurait pu s'élever contre ces aliénations permises par Communes ou Provinces, s'il y constatait la violation de conditions ou d'engagements pris dans les concessions stipulées avec les Administrations Domaniales.

Pourtant, nous n'avons pas d'exemple de plainte de la part des Administrations Domaniales, chaque fois que les Communes, ayant créé de tels revenues avec des particuliers, en ont utilisé le produit dans des œuvres municipales.

Enfin, il est à noter que si les Communes peuvent vendre *librement* les immeubles même à des particuliers, conformément aux dispositions précitées du Conseil d'État, il s'ensuit qu'ils peuvent faire bien plus en les donnant in emphytéose; et ceci pour la grande raison juridique que l'emphytéose ne représente une parfaite aliénation du bien par le propriétaire, restant toujours dans le même concédant l’haute domaine de la propriété.

II

Passons à la deuxième objection.

Étant donné que les Municipalités, malgré les conditions et les engagements pris dans les contrats respectifs stipulés avec les Administrations Domaniaux, peuvent vendre ou cadastrer les anciens Couvents à des particuliers, la question est la suivante: la Municipalité de Messine peut-elle faire de même au regard de l'ancien Monastère du Saint-Esprit envers le Chanoine Di Francia, qui le demande en faire une œuvre de bienfaisance privée, eût-elle citoyenne? S'oppose quelque circonstance spéciale qui empêche cette libre transmission, par notre Commune, au demandeur?  
 Je réponds:

J'ai manifestement démontré, et j'ai documenté, qu'en raison des décisions les plus influentes et authentiques rendues par le Conseil d'État à la Loi du 7 juillet 1866, les Mairies peuvent librement aliéner ces biens même avec des particuliers, étant suffisant, pour remplir à la prescription de la Loi, que du prix obtenu ils en font un des usages voulus par la même Loi.

Cela dit, c'est une conséquence logique et inévitable que la Mairie de Messine peut *librement, légalement et valablement* céder l'ancien Monastère du Saint-Esprit au demandeur, à condition (attention) que le Conseil, dans la résolution qu'il prendra, détermine que le revenu annuel de la redevance soit destiné à l'une des utilisations prescrites par la Loi, et que donc soit versée, ou pour des subventions à l’Hôpital, soit aux Jardins d'enfants, ou aux écoles municipales, ou à d'autres œuvres similaires.

Et si quelqu'un voulait s'y opposer: Mais la Mairie de Messine possède-t-elle l'ancien Monastère du Saint-Esprit sans aucune limitation afin qu'elle soit en son plein droit et faculté de le transmettre in emphytéose?

Nous répondons:

Examinons brièvement le contrat stipulé par la Mairie de Messine avec le Domaine le 12 octobre 1904, avec laquelle la Mairie a obtenu cet ancien Monastère par l'Administration du Domaine, et *il n'y aura pas de clause* différente de celles utilisées dans des contrats similaires, pour lesquels soit coincé ou limité le droit ou la faculté de la Municipalité de pouvoir également aliéner ce bien, à condition qu'elle respecte les critères et règles faisant autorité fixés par le Conseil d'État.

Les conditions dudit contrat ne sont ni plus ni moins que celles établies avec les mêmes termes précis dans tous les contrats similaires des Administrations du Domaine avec toutes les Municipalités et avec toutes les Provinces d'Italie.

Un exemple, pour ne pas aller aussi loin, est fourni par les contrats stipulés par notre Mairie avec l'Administration du Fonds du Culte, dans les transferts effectués à notre Mairie des anciens Monastères de Sant'Anna et Montalto, avec ci-joint jardins et Églises. L'expression légale de ces cessions est toujours celle-ci: « L'Administration du Fonds du Cultes, légalement représentée par le Receveur du Domaine, Monsieur X, *cède et livre* à la Mairie de Messine représentée par l’Illustrissime Monsieur le Maire X etc.».

Ces mêmes mots se retrouvent pour le contrat entre l’Administration du Fonds du Culte et la Mairie de Messine, à propos de la cession du Monastère du Saint-Esprit.

Et il est incontestablement certain que les mots *cède et livre*, que se trouvent dans ces contrats, signifient ni plus ni moins un parfait transfert de propriété.

Dans ce contrat, comme dans tout autre similaire, il y a la clause de l'article 4 dans les termes habituels comme nous l'avons déjà signalé à la page 2, c'est-à-dire: *que si la Mairie n'utilise pas l'ancien Monastère pour l'usage de d'utilité publique ou de bienfaisance publique, le contrat reste ferme sur la simple nouvelle du fait que les Autorités locales seront en train de donner*.

Mais dans la thèse générale, en réponse à la première objection, j'ai déjà assez discuté de ce point et prouvé avec des documents que les Mairies ne contreviennent en aucune manière à cet article 4 des contrats similaires, et aucune Autorité locale n'a le droit de les dénoncer, lorsqu'elles vendent les biens reçus sur la base de la Loi de suppression, dès lors qu'elles font usage du prix obtenu pour *utilité publique*, ou ils l'emploient dans les *œuvres municipales de bienfaisance*.

Mais, dans le cas particulier de l'ancien Monastère du Saint-Esprit, il y a quelque chose de plus, d'où résulte un autre titre de possession de la Mairie sur ledit bien: un titre, qui donne en partie à la Mairie le plein droit d’employer cette pièce comme elle préfère, même sans garder à l'esprit, pour cette partie, les prescriptions de la Loi du 7 juillet 1866.

Il s'agit de ceci: lorsque la Municipalité de Messine reçut par le Domaine l'ancien Monastère du Saint-Esprit, ainsi qu'il ressort du contrat, elle a payé le capital de la redevance des jardins et des potagers du même Monastère, qui forment une partie importante de ce bien; et la Mairie, pour cette raison, a acheté une telle domination absolue, qui pourrait les vendre sans même se conformer aux exigences de la Loi du 7 juillet 1866, c'est-à-dire sans aucune obligation d'utiliser le prix pour l'utilité publique ou d'autres œuvres municipales, tant qu'elle se conforme à la Loi du 7 juillet uniquement pour la cession qui ferait en emphytéose de l'autre part, consistant en bâtiment.

Il reste donc irréfragablement prouvé que lorsque la Mairie de Messine aura conclu le contrat d'emphytéose avec le requérant Chanoine Di Francia au sujet de l'ancien Monastère du Saint-Esprit, attribuant la redevance annuelle aux œuvres d'utilité publique, aucune obligation ou droit ne peut avoir aucune Autorité du Domaine pour attaquer ce contrat, car il y est à sa faveur:

1 – Le *verdict* de la plus haute Jurisprudence du Royaume, c'est-à-dire de Conseil d'Etat, qui a déclaré que, fait sauve le contrôle de l'Autorité de surveillance sur l’affectation du prix obtenu, *les Communes peuvent vendre librement les immeubles qui leur sont confiés* à l'un des usages indiqués à l'article 20 de la Loi du 7 juillet 1866.

2 - Le fait maintes fois répété, que les Municipalités de différentes Villes d'Italie ont cédé ou à contrat d’achat vente, ou à emphytéose, les anciens Couvents des Corporations religieuses supprimées, sur la base des précédentes décisions du Conseil d'État, et en respectant les prescriptions de la Loi du 7 juillet 1866, destinant le prix obtenu aux œuvres communales, tels que les Écoles, les Jardins d'enfants, les Hôpitaux, etc.

Mots de conclusion

avec réponse à quelques

autres objections privées

Illustrissimes Messieurs le Maire et les Conseillers,

aidé par des brochures savantes, qui traitent de ces questions, et en soumettant mon travail à des personnes très compétentes, j'ai démontré à l'évidence, que la Municipalité de Messine peut très bien vendre ou mettre à cadastre l'ancien Monastère du Saint-Esprit, avec parfaite et indiscutable légalité, à condition que le prix soit destiné à l'utilité publique, comme ci-dessus, je l'ai dit encore et encore.

Et jusqu'à présent, nous sommes dans le domaine de la simple légalité.

A ce titre, il est clair que demain la Mairie, tout en donnant à contrat d’achat vente ou à emphytéose à des *particuliers* un bien quelconque des Corporations, elle peut le donner quelle que soit l'utilisation que l'acheteur voulût faire. Il pourrait *légalement* le vendre à un spéculateur quelconque, qui voulût faire une usine d'*agrocotto* [jus concentré d'agrumes] pour propre compte, comme à quelqu'un qui qu'il voulût le démolir pour planter des citrons.

Mais lorsque le demandeur de ce bien n'est pas n'importe quel spéculateur, il n'est pas celui qui aspire à la possession de ce bâtiment à des fins personnelles, mais celui qui la demande dans le but de bienfaisance, pour recueillir les orphelines abandonnées et dispersées de Messine, pour le transformer en un Asile de salut, d'éducation et de bonne réussite pour de nombreuses créatures abandonnées, comme il l’a fait dans le même endroit pendant dix ans; quand celui-ci vous a donné pendant tant d'années, et avec tant de sacrifices, les preuves de cette volonté constante, quand celui-ci pour rien d'autre vous demande une cession plus stable de ce local que pour donner plus de développement et d'augmentation à un Orphelinat unique à Messine, qui s’il ne représente pas au sens strict du terme une *bienfaisance municipale*, quand même il représente une large *bienfaisance citoyenne*; quand il vous le demande pour sauver cet Orphelinat des inévitables dangers de dissolution auxquels l'expose le *caractère provisoire* d'une possession illusoire; oh! alors, aux *solides raisons de légalité* énoncées ci-dessus, qui militent en sa faveur, s'ajoute le cri de toutes les *raisons de convenance, d'humanité et d'intérêt citoyen*!

Messieurs illustrissimes, parmi les nombreux actes nobles accomplis par une Administration Municipale qui, s'étant hissée au pouvoir après tant de succession des Administrations passées, a déjà prédit la fortune de cette Ville, ce ne sera pas le dernier celui de me mettre en possibilité, en accédant à ma demande, de donner développement, amélioration et stabilité à l'Orphelinat féminin, comme je l'ai déjà fait avec celui masculin, dont j'ai acheté depuis longtemps les locaux.

Objections

Mais, puisque, ayant dissipé les difficultés, et ayant répondu convenablement aux objections, j'ai parfois de nouvelles objections pour partie de certains, donc je voudrais répondre à deux autres difficultés, que certains, du fait de peu de connaissances sur l'évolution et l'avancement des œuvres de bienfaisance comme cette mienne, pourrait me faire.

*1ère Objection:* Mais, au cas vous ayez la possession, en tant que titulaire d’emphytéose de l'ancien Monastère, comment ferez-vous pour rendre l'Orphelinat stable? N'est-ce pas à craindre qu'après votre mort tout s'arrête?

Ceux qui parlent de cette manière montrent qu'ils ne se sont jamais occupés à observer et à suivre le déroulement toujours progressif et surprenant, d’Instituts similaires, qui n'est pas rare, et en Italie et ailleurs, ils ont toujours surgi et surgissent, et progressent, et se consolident de plus en plus avec le temps, même après la mort de leurs Fondateurs! Par exemple, dans la Ville voisine de Palerme, il y a quarante ans, un simple Prêtre, nommé Père Giacomo Cusmano, sans presque aucun moyen, utilisant d'abord son modeste patrimoine paternel, s'est consacré corps et âme pour rassembler les pauvres et les orphelins les plus misérables et abandonnés. Son audace paraissait excessive, mais petit à petit il a formé un vaste Abri de pauvres et deux Orphelinats. Pour la conservation et la pérennité de ses Œuvres de Bienfaisance, il a formé des Corps dirigeants, l'un de Prêtres et de laïcs pour les orphelins, et l'un de Sœurs pour orphelines. Parmi les pauvres et les orphelins et les Corps dirigeants, il a accumulé plus de 600 individus!

Palerme fut admirée d'une telle élan; et lui tendit la main. La Mairie de cette Ville sœur lui a procuré les plus grands avantages: il lui assigna 15 lires par mois pour chaque pauvre accueilli; lui a donné 50 mille lires pour un grand bâtiment, lui a donné l'allocation des genres alimentaires, et de bien d'autres façons, elle l'a facilité. Mais le Cusmano mourut en peu de temps, venant d'atteindre l'âge de 50 ans. Bien, loin de se dissoudre, ses Œuvres de bienfaisance, après la mort de Cusmano, fleurissent de plus en plus. Les Prêtres qu'il a laissés ont acheté un grand nouveaux local pour l'Orphelinat masculin, augmentant et améliorant les arts et les métiers; les Sœurs implantèrent une grande industrie de toile à la machine, et ouvrirent bien d'autres maisons de salut pour les orphelines dans la Province de Palerme et ailleurs.

Une obscure demoiselle, Paola Frassinetti, à Modène, recueillit avec elle des jeunes filles et se sont consacrés à l'éducation des filles du peuple, et à recueillir les orphelines abandonnées. Au fil du temps, ces jeunes femmes s’appelèrent les Sœurs de Sainte Dorothée. Avec la mort de la Fondatrice, leurs Orphelinats et leurs Œuvres de bienfaisance se sont multipliés, et elles ont des Maisons remarquables dans toute l'Italie et aussi à l'étranger. Dans Rome est très célèbre l'ancien Orphelinat de Giovanni Tata, \*[[27]](#footnote-27) qui n'était qu'un simple roturier. Ce dernier, doué d'un esprit enclin au salut des enfants dispersés, s'y appliqua avec une grande cœur, et en collectant des enfants et des aumônes, il a formé un grand Orphelinat de plus centaines d'enfants, qui, bien que privé, existe toujours florissant, après tant d'années que le Fondateur est décédé. Nous pourrions citer des centaines et des centaines d'exemples de ce genre, et nous ne devrions pas donc croire que certaines Œuvres, uniquement parce qu'elles ne sont ni publiques ni municipales, sont destinées à périr avec la mort du Fondateur.

La garantie de la durée d'une Œuvre de bienfaisance est la solidité de son origine, de ses principes, du juste but qu'elle poursuit; ainsi que le fait de la façon dont elle a progressé, surgissant presque de rien. Il s'agit ici de prévoir l'avenir à la même façon que le passé.

Et le voilà qui revient approprié valider cette preuve avec le témoignage faisant autorité de ce philosophe renommé, le Professeur de notre Université Royale, qui était Vincenzo Lilla, récemment décédé. Il visita un jour mes Instituts, et ému et impressionné, il écrivit et publia une brochure intitulée: «La Pieuse Œuvre de bienfaisance du Chanoine Hannibal Marie Di Francia (Tip. Editrice San Giuseppe, in Messine 1902).

L'illustre Auteur explique comment des Œuvres similaires surgissent de rien, et puis elles progressent; et discute enfin l'objection que certains font, à savoir: quelle stabilité ces Instituts auront-ils pour l'avenir ? Il répond (p. 27):

«Les espoirs des améliorations futures trouvent leur naturel fondation dans les phases progressives que a connu l'Œuvre depuis son origine jusqu'à présent. Une société sceptique, qui a perdu l'idéal de la charité, et donc toute foi en la cause du bien, pouvait rester indifférente devant l'Institution du Chanoine Hannibal Di Francia. Mais d'innombrables faits attestent avec éclat que la Société au milieu de laquelle nous vivons aujourd'hui, exerce ces œuvres grandioses avec amour, et les nombreux esprits élus s'estiment chanceux de prêter l'œuvre et l'obole à l'appui et au triomphe de la cause du bien».

Et puis il ajoute: «Il est plus difficile de faire naître un Institut absolument de rien que le perfectionner. Si l'Institut existe depuis environ vingt-trois ans, et a toujours marqué des progrès, il doit encore moins craindre aujourd'hui de ne pouvoir se tenir debout. Par conséquent, toutes les difficultés qui s'opposent à lui, cumulativement considérés, ils ne résistent pas à l'examen critique, c'est-à-dire formé de la même manière des faits; et nous, surmontant ces plaintes, ouvrons nos cœurs à des espoirs futurs et incontestables, car triompher de rien est plus que triompher des difficultés concernant le progrès et la conservation».

Et maintenant il faut savoir que les progrès d'un Institut, même privé, qui peut donner une garantie suffisante de sa durée pour l'avenir, se compose de trois choses; ou plutôt, trois choses sont nécessaires pour qu'un Orphelinat, même privé, perdure dans l'avenir:

1 - Un Corps dirigeante qui abrite les filles, qui les éduque, et en procure le succès.

2 - Les moyens indispensables pour l'entretien et l'éducation des orphelines accueillies.

3 - Un local apte pour y garder les orphelines.

Cela dit, considérons ces trois choses par rapport à l'existence future de mon Orphelinat, après ma mort:

1 - *Corps dirigeante*. Depuis vingt ans, pendant quoi j'avais de longtemps recueilli des orphelines, la pensée insistante que pour assurer l'avenir de l'Orphelinat il fallait avoir des Éducatrices non embauchées, mais informées dans un esprit de charité et d'abnégation a été suscitée en moi. Depuis alors, j'ai travaillé dur pour former une Communauté des Sœurs, qui eussent la noble et sainte mission de compassionner l'état misérable des orphelines dispersées, de les aimer tendrement, de les recueillir, les instruire, les éduquer et les rendre à la Société, bonnes, honnêtes et travailleuses citoyennes.

Grâce au Seigneur, j'ai l'air d'avoir réussi. Aujourd'hui à la Direction de mon Orphelinat se trouve une Communauté de Sœurs, qui forment une famille, dont la pérennité réside précisément dans l'exercice de une charité qui, tout en sauvant les créatures abandonnées, attire admirablement de nouvelles âmes élues: des jeunes femmes qui se consacrent volontiers à Dieu, devenant mères spirituelles et sœurs bienfaisantes de orphelines abandonnées. J'ai considéré cette Communauté de Sœurs comme le meilleur résultat de mes petits fatigues, car c'est au point qu'elle peut pérenniser l'Orphelinat, quand je ne serai plus en ce monde. J'ai transfusé à ces jeunes Sœurs tous mes concepts et mes appréciations de ce qui peut être grand devant Dieu et les hommes, en se sacrifiant pour le bien d'autrui. Je les ai cultivées dans les études littéraires, et dans toutes sortes de travaux, ainsi que dans les beaux-arts, la musique, le dessin et la peinture. Personne ne doit non plus penser qu'elles sont des orphelines que j'ai transformées en Sœurs Éducatrices. Elles sont plutôt des jeunes bien nées, venues d'autres villes. Il y en a d'un état assez civilisées; filles d'employés publics; j'en ai aussi quelques par des villes lointaines du Continent. Dans cette Communauté règne l'ordre, l’harmonie, la bonne discipline, l’instruction, l’éducation civique, la propreté, l’attention, le soins et l’amour infatigable pour les orphelines accueillies, et la ferveur constante de sacrifier sa vie entière par une œuvre tellement humanitaire. Cette nouvelle plante a déjà porté ses fruits et elle a donné deux nouveaux rejetons avec la fondation de deux autres Maisons de bienfaisance dans la province de Messine.

Cette première garantie ne manque donc pas pour la durée future de mon Orphelinat.

2 - *Moyens*. Une autre chose est nécessaire pour donner une garantie de durée à une institution de bienfaisance: les moyens. J'ai jusqu'à présent pourvu cela aussi d'une manière satisfaisante pour le présent et pour l'avenir. Bien que je n'aie aucun revenu indiqué dans le Grand Livre, j'en ai encore quelques qui ont une base assez solide dans l'organisation des affaires sociales. En premier lieu c'est le travail qui règne actif, varié et lumineux, dans mon Orphelinat. Ensuite, il y a plus qu'une industrie de production, et surtout une Usine sous toutes ses formes, avec des machines sélectionnées et des mouvements de travailleurs pour la mouture des grains, et la confection du pain de grain pur, ayant également récemment introduit la confection des pâtes. Enfin, un autre moyen de subsistance est constitué par la Quête, qui s'exerce non par les orphelines, mais par une catégorie de Sœurs elles-mêmes, celles moins adaptes à l'éducation qui, par un principe sacré de vertu, se chargent de provoquer la charité publique au profit des petites filles, qui attendent tranquillement dans l'Institut à leur bonne réussite.

Et voici cette deuxième garantie importante pour l'avenir de l'Orphelinat.

3 - Mais une troisième non moins importante est revendiqué par des Œuvres similaires pour leur pérennité: *le local*!

Quant à cette troisième garantie, je ne pouvais rien faire d'autre, concernant mon Orphelinat féminin, que l’accueillir, il y a dix ans, dans l'ancien Monastère du Saint-Esprit, alors qu'il était sur le point de se dissoudre par manque de local! Alors toute la presse de la Ville et le vote à l'unanimité de la Ville, ont retenti dans la salle du conseil de notre Municipalité, et l'Administration Natoli, à l’unanimité du Conseil, m’a cédé, *en ligne provisoire*, cet ancien Monastère pour y abriter l'Orphelinat, qui était alors au nombre de cinquante personnes, et maintenant il y en a cent.

Or, ici, je ne suis pas flatté, ni pour moi, ni pour ceux qui aiment la perpétuité d'un Orphelinat aussi utile comme unique à Messine: que la cession *en ligne provisoire* ne représente aucune garantie pour l'avenir de l'Institut! La pérennité de tout Institut est étroitement liée *à la stabilité du local*. Demain une Administration subversive, un Commissaire royal, une prédominance quelconque, un prétexte à franges, tout changement de circonstances, pourra chambouler l'Orphelinat en le mettant hors d'un local où on a travaillé pendant de nombreuses années, où on a planté les moyens de son existence, où on a formé son environnement, où on produit le salut et le succès de tant d'orphelines, là où on presque jeté ses racines!

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers, de nombreux Orphelines réunies en cette Maison, de nombreuses jeunes Sœurs consacrées au secours des orphelines abandonnées, une multitude de pauvres orphelines de l'époque avenir, comme votre pieuse pensée peut les imaginer dans l’avenir de cette Ville, lèvent les mains vers Vous dans un acte de prière afin que veuillez assurer leur sort, avec la stabilité du local, afin que veuillez accepter la demande d'un pauvre Prêtre, qui après tant d'années de sacrifices, se voyant maintenant avancé dans la vie, est troublé par l'idée d'assurer l'avenir de l'Orphelinat avec la non moins importante des garanties: *Le local durable*!

*2ème Objection*: Mais une autre objection me pourrait-être faite, comme quelqu'un me l’a réellement faite, à partir de l'obscurité et de l'incertitude habituelles, produites non par un manque de juste volonté ou d'esprit administratif, mais par une certaine ignorance pratique de la façon dont les membres de la famille procéderaient dans la succession: Et si vous ne mourez pas intestat, ces Sœurs à qui vous le léguez personnellement, ou leurs successeuses, ne pourraient-elles pas mourir intestats? Cette objection complexe, à vrai dire, est si tendue qu'elle va de soi. Maintenant je réponds brièvement:

1. - Je ne mourrai pas intestat, car j'ai déjà commodément pourvu à chacune de mes successions, dans l'intérêt de mon Orphelinat.

2. - En réponse à la première objection, à p. 8 à propos de la façon comme ces œuvres de bienfaisance tout en restant *privées*, j'ai empêchait implicitement cette seconde objection qui ne devait plus avoir lieu. J'ai montré, avec des raisons et des exemples, que les Communautés de Sœurs Dirigeantes et Educatrices en Italie et dans tout le monde, pendant des siècles, ont perpétué leurs Œuvres de bienfaisance, lieux d’accueil, jardins d'enfants, orphelinats, tout en restant des Œuvres *privées*. Comment gèrent-elles la succession? Elles pourvoient si convenablement, et avec tant de prudence, de sagesse et de régularité (ce qui manque si souvent dans la succession des familles civiles), que leurs Instituts continuent tranquillement dans les années, et produisant des fruits toujours croissants de salut et de civilisation.

3. - Et de plus je signale à quiconque n'était pas encore satisfait pour une timidité inexplicable, qu'en définitive, dans le schéma du contrat d'emphytéose que j'ai présenté à l’Illustrissime Monsieur le Maire Martinez, j'ai mis le pacte d'*évocation* du bien en faveur de la Municipalité de Messine, à tout moment future que l'ancien Monastère échoue à son but bénéfique, ou cesse de servir à l'usage d’Orphelinat.

Après tout ce que j'ai expliqué, démontré et clarifié, je ne crois pas qu'il y ait ceux qui puissent encore rester avec le moindre doute sur la *légitimité et convenance* de cet emphytéose.

Pour couronner le tout, je voudrais souligner quelques avantages importants qui reviendront à la Municipalité de Messine moralement, civilement et financièrement, de ce transfert en emphytéose:

1 - Le paiement foncier du local et du jardin annexe restera à ma charge; ce qui représente une bonne somme annuelle.

2 - La Mairie percevra annuellement la redevance qui sera établie dans le contrat, devenant ainsi une source de profit en sa faveur, et un dommage cessant.

3 - Il restera de ma responsabilité de maintenir le Culte dans l'ancienne, vénérable et traditionnelle Église du Saint-Esprit, unique à Messine, annexé au Monastère. Et ici, il est à noter que dans le contrat conclu par la Mairie avec l'Administration du Fonds de Culte (contrat que nous rapportons intégralement en Annexe, *Annexe C*) concernant la *cession* et la *livraison* du bien à la Commune, cette dernière *s'est obligée* à tenir *l'Église ouverte et y maintenir le culte à ses frais.* Et j'exempterais le Trésor publique municipale de cette obligations et de ces dépenses, en prenant l'obligation sur moi.

4 - J'offre dans le contrat emphytéose à la Municipalité de Messine places gratuites pour cinq orphelines des deux parents, et abandonnées, (mais non jetées), conformément aux Règlements de mon Institut, que le la Mairie voulût y placer.

5 - Au profit de quelle Commune, toutes les orphelines abandonnées de Messine, et des 48 villages, du présent et futur, sinon au profit de la Commune de Messina, si non à sa dignité, au soulagement de ses finances et à la décharge de ses grandes responsabilités citadines?

O Messieurs! Vous êtes tout à fait capable de savoir ce que signifie la responsabilité d'une Administration Municipale, qui n’a pas pour son programme l'égoïsme, l'intérêt personnel, par rapport à la classe plus dignes de la compassion commune, que sont les filles orphelines, perdues et abandonnées, auxquelles, si vous fermez les portes d'un Orphelinat bien connu qui s'ouvre avec l'impulsion de la Charité pour les recueillir et les sauver, vous ouvrez, sans réfléchir, les portes de maisons innommables.

Par conséquent, s'il vous plaît, aidez un Prêtre qui, avant de mettre fin à ses jours, veut assurer le sort de nombreuses futures petites créatures pas de Catane ou de Palerme, mais de Messine, laquelle a toujours été un jardin fleuri de Charité et de bienfaisance! Il veut y assurer le sort non en réduisant son Orphelinat à une existence souvent dangereuse de certaines constitutions d'entités morales, qui en dégénérant inévitablement avec le temps (surtout lorsqu'il s'agit d'un début d'éducation sain), réduisent les Institutions à cet état de détérioration morale, dans lequel on voit réduits certains Conservatoires de Messine.

Que les Œuvres qui naissent de l'élan de la Charité, du sacrifice de celles qui s'immolent au nom de Dieu et de l'Humanité, se perpétuent à l'ombre de l’habit religieux, au rythme d'une maternité spirituelle qui a hérité ce feu sacré, qui brûlera toujours vif d’un amour plus que maternel pour les orphelines pauvres, jusqu'à ce que il y aura des vierges sacrées qui sauront le garder!

Messine, 15 Avril 1907

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

Les *Annexes* et documents *A* et *B* que nous rapportons ici nous l’avons tirés

par un savant pamphlet écrit par Monseigneur Basile, Doyen du

Chapitre de Messine, qui traite longuement de ce sujet,

pour démontrer que les Communes peuvent aliéner les biens avec des particuliers

des Corporations supprimées, à condition qu'elles emploient le prix obtenu

à l'un des axes prescrits par la loi du 7 juillet 1866

(Edizione Tipografia Fratelli Oliva 1889)

Annexe A

«Sous-Préfecture de Camerino - Division 1 N. 1683 - Objet. Monastère des Bénédictines. Camerino le 26 juillet 1883. L’Illustrissime Préfet de la Province me communique que Son Excellence le Ministère de Grâce et Justice et Cultes Direction Général de la Caisse pour le Cultes, a lui déclaré avec dépêche du 31 courant No. 4687 - 35732, que le Conseil d'Etat auquel a été communiqué le arrangement de cette Commune relativement à la vente du Monastère des Bénédictines qui lui a été cédé conformément à l'article 20 de la Loi 7 Juillet 1866, N° 3036, a exprimé l'avis que les Communes peuvent vendre librement les immeubles qui leur sont cédés, *sans préjudice du contrôle de l'Autorité de Surveillance sur le paiement du prix obtenu pour l'un des usages indiqués par cet article.* Compte tenu de cela, le Ministère, sans tenir compte de l'accord sur le paiement de la redevance, n'a plus rien à opposer sur la vente dudit bâtiment, se réservant uniquement à prendre en compte le versement du quart de rente auquel la Commune pourrait avoir droit en vertu de l'article 35 du susvisé loi pour la vente de l'immeuble en question fut attribuée à l'occasion de la constatation de la taxe de mainmorte. En référence à cet égard à la note de cette Municipalité 6 septembre 1882 Numéro 1226, je communique ce qui précède à Votre Seigneurie pour toute norme et effet dus. Après tout, je me réfère au Décret de la Députation Provincial communiqué à cet Office par une note en date du 30 décembre 1881 N. 1884 avec laquelle la vente de l'ancienne Couvent a été approuvée pour réinvestir le prix en titres de rente publique à but lucratif de l'œuvre de bienfaisance publique de l'Hôpital pour les malades.

Le Sous-Préfet (signé) Birio - Monsieur le Maire - Visso».

Annexe B

«Office des Finances de Macerata. Bureau d'Enregistrement et des Hypothèques de Camerino, Prot. N. 2614 Pos. 17-4. Branche Culte. Objet: Monastère des Bénédictines de Visso, cession à la Commune de Visso. Camerino 3 août 1893. La Direction Générale du Fonds pour le Culte avec dépêche du 26 juillet p. p. Le n° 35732 communique ce que suit:

Suite à l'avis concordant du Conseil d'Etat, cette Direction Générale a permis à la Commune de Visso de vendre pour compte propre et sans contrepartie d'aucune sorte pour l'Administration, le Monastère des Bénédictines lui cédé conformément à l'article 20 de la Loi du 7 juillet 1866 sauf tenir compte de la liquidation du quart de la rente à laquelle la Commune elle-même pourrait avoir droit en vertu de l'article 35 de la loi précitée, de la rente que l'immeuble cité a été donné à l'occasion du control de l'impôt de la main morte.

Je communique ceci à Votre Seigneurie à norme opportune.

Le Receveur Conservateur (signé) Liguori»

Annexe C

Rapport de cession que l'Administration du Fonds du Culte est conforme à l'article 20 de la Loi du 7 juillet 1866, à la Municipalité de Messine de l'ensemble du bâtiment du Monastère du Saint-Esprit avec l'Église et les jardins attenants, volontairement quittés par les Religieuses qui y habitaient, depuis le 29 février 1892.

«L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le *douze octobre, à Messine*. Monsieur Fortunato Lazzarini en sa qualité de Receveur du Domaine de Messine, et Monsieur le Baron Giacomo Natòli di Scaliti en tant que Maire de la Ville de Messine, dûment autorisées, le premier de la note d'Intendance du 2 mars 1894 N. 8116/1070 Section IV, et le deuxième par résolution du 10 novembre 1893, approuvée par le Conseil d'Administration Provincial par un acte du 3 août 1894.

Article 1. - L'Administration du Fonds des Cultes légalement représentée par le Receveur du Domaine de Messine, cède et livre à la Commune de Messine représentée par l’Illustrissime Monsieur le Commandant Giacomo Natòli Barone de Scaliti, Maire, l'ensemble de la construction du Monastère supprimé du Saint-Esprit à Messine, avec l'Église et les deux jardins intérieurs y attenants, ainsi que l'autre placé entre les deux voies publiques à côté de l'allée menant au Monastère dont il est séparé par une grille de fer, avec tous les droits, obligations, motifs et actions, servitudes actives et passives de toute nature aux dits bâtiments urbains et rustiques inhérents et dus.

Art. 2. - Cette livraison et cette cession s'effectuent dans l'état où les biens se trouvent présentement sans que le Gouvernement et surtout l'Administration du Fonds pour le Culte, pour quelque manière, acte ou fait, soient tenu à répondre aux dispositions administratives et économiques qu'ils ont prises.

Art. 3. - Le cessionnaire assume formellement toutes les obligations imposées par la Loi du 7 juillet 1866 et notamment celle de payer tout le passif de toute nature qui pourraient incomber, en raison du manque ou de l'insuffisance d'autres actifs rentables, à l'entité en question.

Art. 4. - Le cessionnaire s'engage lui-même à transformer l'immeuble transféré dans l'un des usages indiqués à l'article 20 de la loi précitée. Si la destination désignée n'a pas d'effet, cette résiliation s'entendra de plein droit résolue sur simple mise en demeure, qui sera remise aux autorités locales.[[28]](#footnote-28)

Art. 5. - Tous les meubles, objets d'art, livres et similaires l'Administration aura toujours le droit de les retirer et les exporter, même si les objets d'art peuvent être considérés comme immeubles par destination.

Art. 6. - Le cessionnaire réitéré s'engage à payer directement au créanciers, par ordre de l'Administration, des dettes, charges et responsabilités conformément à l'article 30 de la Loi du 7 juillet 1866, et résume dans la forme la plus large le soulagement du Gouvernement et de l'Administration de la Caisse des Cultes de toute question ou harcèlement que pour toute cause ou fait, peut être déplacé par rapport à l'entité susmentionnée et aux biens cédés, également en fonction des dépenses engagées pour les réparations et les améliorations, etc.

Art.7. - Pour les jardins constituant les parties rentables annexées au susdit bâtiment, la Mairie, dûment autorisée par la décision du Conseil Municipal du 10 novembre 1893, après approbation du Conseil d'Administration Provincial avec acte du 3 août 1894, s'engage à payer la cotisation annuelle de trois cent cinquante lires au Fonds du Culte, ainsi constitué pour d'un commun accord, et de le libérer en même temps, au moyen de la satisfaction immédiate du capital de sept mille lires qu’aujourd'hui a payé dans ce bureau du Domaine selon la facture n. 1170.[[29]](#footnote-29)

Les contributions qui grèvent sur l'ensemble du bâtiment et des potagers annexés cédés, à partir de ce jour seront pris en charge par la Municipalité de Messine, [[30]](#footnote-30) laquelle devra rembourser en une solution unique et sur simple demande de l'Administration, combien le Fonds du Culte paiera pour ce titre, à partir d'aujourd'hui jusqu'à ce que le nouveau transfert soit opérationnel sur les rôles.

Art.8. - Pour l'Eglise comprise dans la cession qui est ouverte au Culte, la Mairie s'engage à la laisser et *à la garder à ses frais* dans cette condition jusqu'à ce que le Gouvernement, qui est chargé de pourvoir, n’ait ordonnée et autorisée la fermeture.

Art. 9. - Le mobilier sacré et le mobilier existant dans ladite Église, sont remis à l'usage de la Mairie dans l'état où ils se trouvent, au moyen d'un procès-verbal qui sera dressé en trois exemplaires entre le Receveur du Domaine et un représentant de la Commune cessionnaire, et qui, annexé au présent, en fera partie intégrante avec l'obligation envers la Commune de les restituer lorsque, dans le temps ou pour toute cause ou fait, l'Eglise cessera de fonctionner.

Art.10.- Le Prêtre qui aura la charge de la célébration des offices religieux devra être préalablement approuvée par l'Autorité Politique et, s’il est un ancien religieux, il sera obligé de se dévêtir de l'habit monastique.

Article 11. - Tous les frais de cet acte, sous réserve de l'approbation supérieure et du procès-verbal de remise du mobilier sacré et des exemplaires correspondants, sont à la charge de la Mairie.

*Le Maire* *Le Receveur du Domaine*

signé Giacomo Natòli signé Lazzarini Fortunato

Le Secrétaire Général

signé Moschella

**500**

**Au Prieur Général des Serviteurs de Marie**

APR 4812 - C2, 12/29

photoc.; orig. aux Archives des Serviteurs de Marie, Rome; inédit.

Messine, 21.05.1907

Le Père Hannibal, en sa qualité de Recteur de l'Église du Saint-Esprit à Messine, écrit au Prieur Général des Serviteurs de Marie pour demander de pouvoir ériger l'*Association des Sept Douleurs* de la Très Sainte Vierge Marie dans ladite église, après avoir obtenu le consentement de l'Archevêque, Monseigneur Letterìo D'Arrigo. Voir aussi p. 198 de ce volume.

\* Messine, 21 mai 1907

Illustrissime et Révérendissime Père Prieur

Général de l'Ordre des Serviteurs de Marie

Santa Maria in Via

Rome

Le Prêtre soussigné, Recteur de l'Église du Saint-Esprit à Messine, à la plus grande gloire de Dieu et de Notre-Dame des Douleurs, et avec le consentement de l’Excellentissime Ordinaire local, souhaite que la pieuse Association des Sept Douleurs soit canoniquement erigée.\*[[31]](#footnote-31)

Il prie donc Votre Illustrissime et Révérendissime Paternité de l'autoriser à cette érection, afin que les fidèles puissent jouir tous les avantages spirituels accordés par les Pontifes Romains à ces Confréries.

Il implore pour lui-même et pour les Prêtres qui officient ladite Église du Saint-Esprit, la faculté de pouvoir bénir et imposer la robe de Notre-Dame des Douleurs et de pouvoir bénir les couronnes.

Et, bien qu'une Sodalité similaire ait surgie auparavant dans une autre Église de Messine, compte tenu néanmoins de la distance et de l'augmentation de la population à Messine (une très grande ville), il implore une dispense pour une telle érection par l’esprit bienveillant de Votre Paternité Révérendissime.

Tant il espère, tout en se prosternant au baiser de la droite sacrée, il anticipe les remerciements les plus sincères se professant:

De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime

Père Prieur Général des Serviteurs de Marie

Très dévoué en Jésus et Marie

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**501**

**Au Prieur Général des Serviteurs de Marie**

APR 4813 - C2, 12/30

photoc.; orig. aux Archives des Serviteurs de Marie, Rome; inédit.

Messine, 21.05.1907

Pour accroître le culte et la dévotion à la "*Reine des Martyrs Notre-Dame des Douleurs*", Le Père Hannibal écrit au Prieur Général des Serviteurs de Marie afin d’obtenir la permission de ériger les stations de la "*Via Matris Dolorosæ*" dans l'église du Saint-Esprit à Messine, ayant déjà obtenu le consentement de l'Archevêque Letterìo D'Arrigo.

\* Messine 21 mai 1907

Illustrissime et Révérendissime Père Prieur

Général de l'Ordre des Serviteurs de Marie

Santa Maria in Via

Rome

Pour accroître le culte et la dévotion à la Reine des Martyrs, Notre-Dame des Douleurs, le soussigné implore de Votre Révérendissime Paternité la faculté de pouvoir ériger dans l'Église du Saint-Esprit à Messine, avec le consentement de l’Excellentissime Monseigneur Archevêque local, les Stations de la *Via Matris Dolorosæ*.

Espérant que beaucoup de fruits soient tirés d'une telle dévotion, il Vous remercie distinctement et se déclare:

De Votre Paternité Illustrissime et Révérendissime

Père Prieur Général des Serviteurs de Marie

Très dévoué en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**502**

**Au Prieur Général des Serviteurs de Marie**

APR 4814 - C2, 12/31

photoc.; orig. aux Archives des Serviteurs de Marie, Rome; inédit.

Messine, 22.05.1907

Le Père Hannibal écrit au Prieur Général des Serviteurs de Marie pour solliciter une réponse à ses deux demandes qu'il joint (voir aussi pp. 182-183 de ce volume). Lui rappelle que son prédécesseur Ministre Général, l'Archevêque de L'Aquila, fait partie de la Sacrée Alliance sacerdotale. Il explique que l'esprit de l'Institut connu sous le nom de Rogation du Cœur de Jésus, c'est le zèle du *Rogate*.

I.M.I.

\* Messine, 22 mai 1907

Très Révérend Père Général,

je prie la charité de Votre Seigneurie Révérendissime de donner suite aux deux demandes que je Vous joins.

Le précédent [Supérieur] Général, aujourd'hui Archevêque de L'Aquila, est un Sacrée Allié de mes Instituts de la Rogation du Cœur de Jésus et des Filles du Divin Zèle, dédiées à cette Parole divine: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9, 38; *Lc* 10, 2].

Sûre de votre charité, baisant vos Mains Sacrées en tout respect, je me dis:

De Votre Seigneurie Révérendissime

Très humble serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - S'il y a des dépenses, nous les paierons.

**503**

**Au Président de la Députation Provinciale de Messine**

APR 7609 - C2, 12/32

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 22.05.1907

N'ayant pas encore reçu la contribution annuelle de mille lires, déjà approuvée par l'Administration Provinciale de Messine en faveur de ses Instituts-Orphelinats, le Père Hannibal en sollicite le paiement. Il est rapporté p. 184 du vol. 56 de la récolte officielle des Écrits, examinés dans son temps par les Théologiens Censeurs, mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de retrouver le manuscrit original.

\* Messine, 22 mai 1907

À l'Illustrissime Monsieur le Président

de la Députation Provinciale de Messine.

Illustrissime Monsieur le Président,

ayant été établi dans ce budget la contribution annuelle habituelle de mille lires pour mes Orphelinats qui contiennent de nombreux orphelins des deux sexes de la Province, je viens prier Votre Seigneurie

de sorte qu'au plus tôt soit disposé le mandat desdits mille lires.

Vous remerciant pour tant de bonté, je me dis:

Chanoine Hannibal Di Francia

**504**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1421 - C2, 12/33

ms. orig. aut.; carte postale (mm.90x140) - 2 faces écrites; inédit.

Messine, 31.05.1907

Carte postale dans laquelle il communique qu'il a reçu la statue de Saint Antoine d'une bienfaitrice de Rome. Il l'informe également qu'il se rendra à Padoue dès que possible, d'où il récupérera des enfants orphelins de Padoue pour les loger dans les Instituts Antoniens.

I.M.I.

Messine, 31 mai 1907

Très chère dans le Seigneur,

aujourd'hui 1er des *Treize jours* en honneur du Saint je prends votre lettre que n'avais pas encore lu. Si possible, je serai heureux de venir à Padoue cette année pour prendre des orphelins. La Statue nous a été envoyée par Rome à l'improviste par une pieuse Dame. Elle est de taille naturelle. Elle se trouve encore à la Douane. Avec tout cela plus tard, j'en aurai besoin de plus et j'espère la acheter à Padoue. Merci beaucoup du logement que vous me donnerez, mais je veux que ceci soit sans aucun poids pour vous. La Communauté des Sœurs a beaucoup grandi, elles arrivent presque 50. La Supérieure est la même. Celles qui existaient à votre époque existent toujours.

Je vous enverrai le groupe des orphelines.

Je vous bénis avec la mère et toute la famille.

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

[P. S.] - Recommandez-moi au Saint.

*Carte postale:*

A Mme Andreina Battizzocco

Via Eremitani N. 13 - Padova

Veneto - Provincia di Padova

**505**

**Au Cardinal José Vives y Tuto,**

**Préfet de la Congrégation de l'Index**

APR 7007 - C2, 12/34

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 31.05.1907

Déclaration de soumission totale à l'Autorité Ecclésiastique, concernant l'interdiction de diffusion d'un livre publié en 1906 à Paris, signée par le prêtre Gilbert Joseph Émile Combe, intitulé: *Le secret di Mélanie, bergère de La Salette, et la crise actuelle*, qui comprenait l'éloge funèbre lue par le Père Hannibal à l'occasion du 1er anniversaire de la mort de Mélanie Calvat. Il est rapporté p. 52 du vol. 28 du recueil officiel des Écrits, examiné à l'époque par Censeurs Théologiens, mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de retrouver le manuscrit original.

\* Messine, 31 mai 1907

À l’Éminentissime Cardinal Préfet et aux Éminentissimes Cardinaux,

et Excellentissimes Consulteurs de la Sacrée Congrégation de l'Index.

Éminence Très Vénérée, Éminentissimes Pères,

Excellentissimes Consulteurs,

il est venu à ma connaissance que la Sacrée Congrégation de l'Index a interdit un volume paru récemment à Paris, intitulé: *Le Secret di Mélanie, Bergère de La Salette, et la crise actuelle*, *pour l'Abbé Gilberto Giuseppe [Émile] Combe Curé di Diou (Allier)*.

Or, depuis que dans ledit volume, de p. 21 à p. 36 est inséré mon éloge funèbre, récité à Altamura [Bari], en l'honneur de la décédée Bergère de La Salette, je voudrais donc déclarer à Vos Éminences et à tous les Excellentissimes et Révérendissimes Pères Consulteurs, que, si jamais dans ledit éloge funèbre Vous eussiez trouvé quelque raison de cette interdiction, autre celles que les Vos Éminences et Vos Excellences eussiez pu trouver tout au long du volume, donc j'entends parfaitement me conformer au jugement très juste de la Sainte Église, manifestée par cette Sacrée Congrégation, et j'ai l'intention de réessayer tout ce que dans ledit éloge ait pu justifier l'interdiction.

Quant à l'Apparition de la Très Sainte Vierge de La Salette, et aux faits prodigieux attribués à feu Mélanie Calvat, je n'entends pas prêter qu'une foi purement humaine, selon l’esprit du Souverain Pontife Urbain VIII, et je suis également prêt à me retirer de cette foi, si le jugement de la Sainte Église et du Très Saint Père s'avérait contraire à de telles pieuses croyances.

Je baise humblement les mains de Vos Éminences et Excellences, et me déclare:

Très humble serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**506**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2978 - C2, 12/35

ms. orig. aut.; 2 ff. (mm.105x135) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 07.06.1907

Carte dans laquelle il demande de lui envoyer les clés et les mouchoirs oubliés dans la Chapelle. À propos de la jeune Cambrìa, il suggère le comportement à adopter.

\* Messine, 7 juin 1907

Sœur,

ce matin, quand Lenzi m'a fait courir, c'est-à-dire mieux, ainsi comme ça le Seigneur a voulu, j'ai oublié les clés et les mouchoirs, en chapelle.

Je vous prie de me les envoyer. En attendant, lorsque vous appelez Cambría, conseillez-lui, plutôt imposez-lui le silence le plus profond et rigoureux sur ces choses écoutées, et menacez-la.

Je vous bénis.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur l'enveloppe:*

Sœur Prévôte

S.M.

**507**

**Aux dévots antoniens**

APR 7647 - C2, 12/36

timbre. orig.; 1 f. papier de soie vert (mm.160x250) - 2 faces écrites; publié.

Messine, 12.06.1907

Lettre circulaire en imprimerie typographique adressée aux dévots antoniens pour les inviter à participer à la première procession de Saint Antoine de Padoue, avec la statue reçue en cadeau par Mme Caterina Menghi Spada de Rome. Au verso de la feuille sont rapportés les strophes pour le chant, ceux qui commencent par le vers: *Oggi il Cielo a te disserra*, en l'honneur du Saint Thaumaturge.

\* Messine, 12 juin 1907

Appel sacré

Dévots de Saint Antoine de Padoue!

Un événement sacré nous a remplis d'une joie céleste.

Depuis longtemps dans nos Orphelinats été brulant le désir d'avoir une Statue du Glorieux Saint Antoine de Padoue qui soit comme le centre des prières qui élèvent tant d'orphelins au grand Saint des miracles pour tous ceux qui attendent ses grâces. Dans ce but vous savez bien que nous avions émis une circulaire [lettre] tendant à obtenir des contributions pour l'achat d'une Statue.

Quand soudain une pieuse et noble Dame romaine, presque émue d'une inspiration, de la Ville Sainte il nous envoie une Statue de Saint Antoine de Padoue avec l'Enfant Jésus, d'une grandeur naturelle, incroyablement belle et expressive. Le Saint serre avec la gauche le livre et le lys symbolique, il soutient avec sa droite l'Enfant Jésus vers lequel il tourne amoureusement son regard comme pour dire: «Oh mon Jésus bien-aimé, exaucez les prières de ces orphelins»; tandis que l’Enfant Divin, à demi enveloppé dans une écharpe d'or, lève les yeux au Ciel, comme pour s'offrir à son Père Éternel et le remercier, et de sa petite main droite il bénit en répandant les grâces. Tout l'ensemble est extrêmement séduisant et inspire confiance.

La belle Statue a été transportée par la Douane à l'Église de Saint Joseph, où il est sur une civière spéciale. Jeudi 13 juin, Fête mondiale du Grand Saint, la Statue, après avoir été bénie par le Chanoine Hannibal Di Francia par délégation de Monseigneur l’Archevêque D'Arrigo, elle sera portée en procession à l'Église du Saint-Esprit, avec l'itinéraire suivant: Via Primo Settembre, Quattro Fontane, Corso Garibaldi, [via] Sant'Andrea Avellino, Corso Cavour, [via dei] Librari, Piazza del Duomo, Via Cardines, [via della] Maddalena, Due Vie,\*[[32]](#footnote-32) Église du Saint-Esprit.

La procession commence à 8h30 du matin.

Les Orphelinats, les *Luigini* [Fils de Marie Immaculée], et quelques Confraternités ou délégations y participeront.

Ainsi le grand Thaumaturge vient de Rome à l'improviste pour s'asseoir au milieu aux Instituts de tant d'orphelins et orphelines qui vivent au souffle de sa protection céleste.

Ô dévots du grand Saint, dépêchez-vous demain pour recevoir les prémices des grâces que le Thaumaturge venu ici répandra en faveur de combien seront plus rapides pour les récupérer.

Les jeudi, vendredi et samedi, à 19h30, il y aura le Triduum en l'honneur du Saint dans l'Église susmentionnée, avec les fonctions finales le dimanche 16 de ce mois, avec la Messe chantée à 9heures [du matin], Panégyrique le soir, Bénédiction solennelle et chant des orphelines.

Enfin, le salve à la Sainte Vierge sera chanté, à l'intention de la pieuse Dame qui a fait cadeau de la Statue.

Les fidèles du grand Saint sont invités à l'honorer en cours de route avec des démonstrations sacrées depuis les balcons et depuis les boutiques.

Messine, 12 juin 1907

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

Directeur des Orphelinats de Bienfaisance

protégés par Saint Antoine de Padoue

**508**

**À l'Évêque d'Oppido Mamertina,**

**Domenico Scopellìti**

APR 2220 - C2, 12/37

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 30.06.1907

Il le remerciée pour la Lettre Pastorale adressée au Clergé et aux fidèles du Diocèse d'Oppido Mamertina (Reggio Calabria). Dans ce document, le destinataire, acceptant l'invitation du père Hannibal, parle de la Sacrée Alliance Sacerdotale, de la Pieuse Union de la Rogation du Cœur de Jésus et du Pain de Saint Antoine.

\* Messine, 30 juin 1907

Excellence Très Vénérée,

ce fut une grande et singulière exultation pour moi et pour tous les miens votre lettre circulaire du 13 juin c. m., avec laquelle vous avez si efficacement recommandé à l'excellent Clergé de votre Diocèse les trois propagandes concernant mes Instituts, à savoir: la Sacrée Alliance des Prêtres Zélateurs, la Pieuse Union Universelle de la Rogation du Cœur de Jésus et le Pain de St. Antoine de Padoue au profit de mes Orphelinats.

Du plus intime du cœur, nous tous avons rendu grâce au Dieu Très-Haut, à la Très Sainte Vierge et au glorieux Saint Antoine de Padoue, dans le jour duquel la lettre était datée. Nous ne pouvons attribuer une si grande grâce qu'à la divine Miséricorde des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, par l'intercession du puissant Thaumaturge de Padoue; ainsi qu'à l'ami pieux, humble, bon et sage de Votre Très Vénéré Excellence.

Nous sommes bien convaincus que Votre Excellence a été poussé de recommander si valablement notre propagande et nos Instituts du point de vue de cette haute et évangélique Mission que nous avons assumée de poursuivre, avec l'aide du Dieu Tout-Puissant, en cultivant cette divine Parole de l'Evangile: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9, 38; *Lc* 10, 2], et pour répandre cet esprit de Prière visant à obtenir de la Bonté Divine de nombreux et saints Ministres à l'Église.

Donc, ce que Votre Excellence a fait si spontanément pour accroissement de cette Parole divine, auquel nos trois humbles propagandes visent, c'est pour nous une nouvelle impulsion puissante de ne pas rester les bras croisés, mais de continuer mieux et avec plus de ferveur dans cette sainte mission. Une grâce si singulière que Votre Excellence nous a accordé ouvre la voie à d'autres semblables qui pourront nous accorder d'autres Sacrés Prélats de la Sainte Église à l'exemple de Votre Excellence; et alors qui peut dire combien ce feu de la prière salutaire brûlera dans le monde entier? Et comment peut-il ne pas l'accomplir ce Dieu très aimant qui nous a commandé de la faire à lui?

Quels grands biens ne reviendront donc pas à la Sainte Église? Que le Seigneur accorde un grand crédit à Votre Excellence, et nos Instituts minimaux Vous considéreront désormais comme l'un de nos Bienfaiteurs spirituels les plus remarquables, et votre nom sera une bénédiction pour tout le temps qu’ils dureront!

C'est donc que je demande à Votre Excellence de nous offrir un gracieux cadeau de votre photographie laquelle, agrandie et avec une convenable inscription, sera placée dans nos Instituts.

Tant moi que tous les miens, nous rendons les plus sincères de remerciement à Votre Excellence pour cette faveur distinguée, et dans nos pauvres prières quotidiennes pour obtenir les bons ouvriers à la Sainte Eglise nous voulons dès maintenant mettre une intention particulaire pour le Diocèse et le Séminaire de Votre Excellence.

Prosterné devant Votre Excellence je Vous baise les Mains sacrées et, implorant votre Bénédiction Pastorale sur les miens et sur moi, je me déclare:

De Votre Excellence Très Vénéré

[Très dévoué obligé serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

**509**

**À Monsieur Gaetano De Pasquale,**

**Assesseur Municipal**

APR 5230 - C2, 12/38

ms. orig. partiel aut.; 2 ff. quadrillées (mm.210x270) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 30.06.1907

Le remboursement des factures payées pour le Droit fiscale est demandé, puisque la Municipalité de Messine, à partir de toujours, considérait les Orphelinats Antoniens exempts. Le Père Hannibal demande que le remboursement soit effectué sur présentation des factures relatives au paiement effectué. Il souligne également que l'exemption précitée concerne toutes les denrées alimentaires qui proviennent de la générosité de bienfaiteurs. La lettre adressée à l’Assesseur Gaetano De Pasquale s'adresse, pour connaissance opportune, et par respect hiérarchique, au Maire de Messine Gaetano D'Arrigo.

\* Messine, 30 juin 1907

À l'Illustrissime Monsieur le Maire de Messine

et pour Lui à l'Estimé Monsieur l’Assesseur De Pasquale

Illustrissime Monsieur l’Assesseur,

c'était la coutume de cette Commune de m'accorder une franchise sur les Droits lorsqu'il s'agit de vivres ou mendiés pour mes Orphelinats, ou donnés par des bienfaiteurs.

Le système adopté par la Mairie dans cet affaire pour les franchises des Droits a été de me rembourser les factures après en avoir recueillies une partie.

C'est donc que je me suis adressé à ce Monsieur le Maire, lui présentant un certain nombre de factures que j'ai déjà rassemblées, et le Maire a gentiment fait signe à ma demande, faisant toutefois référence à Votre Seigneurie en tant qu'Assesseur de la Charge, auquel je renvoie les factures.

Sûr que Votre Seigneurie voudra confirmer cette facilité en faveur à tant de pauvres orphelines recueillies par mes soins, je Vous remercie sincèrement et je me déclare avec tout le respect:

[Chanoine Hannibal Di Francia]

**510**

**Au Chanoine Antonio Celona \*[[33]](#footnote-33)**

APR 7417 - C2, 12/39

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 30.06.1907

Il le remercie d'avoir œuvré efficacement pour que Monseigneur Domenico Scopellìti, Évêque d'Oppido Mamertina (Reggio Calabria), illustre les Institutions du père Hannibal dans la Lettre Pastorale adressée au Clergé et aux fidèles de sa propre Diocèse.

\* Messine, 30 juin 1907

Très cher et très Révérend Père Celona,

je n'ai pas de mots pour Vous remercier pour la grande faveur que Vous avez, avec vos coopérations effectives, obtenue de cet Excellentissime Mgr l’Evêque Scopellìti, par sa Lettre circulaire au Clergé et au peuple de son Diocèse, à propos des trois propagandes de mes humbles Instituts. Je considère cette faveur comme le principe de la vraie et définitive accroissement de ces Instituts.

Je Vous joins donc ma lettre de remerciements que Vous daignerez présenter à cet Excellentissime Monseigneur.\*[[34]](#footnote-34)

Je Vous baise les mains, Vous embrasse dans le Seigneur et en toute estime et affection je me déclare:

Votre très dévoué obligé serviteur

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

P. S. - Je Vous envoie les Hymnes du 1er Juillet de cette année; veuillez en remettre une copie à Son Excellence.

**511**

**À sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 914 - C2, 12/40

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm. 135x210) - 1 face écrite; inédit.

Messine, 07.1907

Ce billet indique qu’il a envoyé deux exemplaires de la neuvaine en l’honneur de saint Alphonse. La date est approximative et se déduit des documents contemporains.

[Messine, juillet 1907]

Sœur,

je vous envoie deux exemplaires d’une Neuvaine de Saint Alphonse, puisque vous ne pouvez pas avoir les livrets. Je vous envoie un seul livret, ce veut dire que les strophes les peuvent copier.

Je vous bénis.

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

**512**

**Au Prieur Général des Serviteurs de Marie**

APR 4816 - C2, 12/41

photoc.; orig. aux Archives des Serviteurs de Marie, Rome; inédit.

Messine, 03.07.1907

Au Prieur Général des Serviteurs de Marie, le père Hannibal envoie la permission de Mgr Letterìo D’Arrigo, Archevêque de Messine, et la dispense de l’empêchement de la distance, afin que vienne instituée dans l’église du Saint-Esprit à Messine l’*Association des Sept Douleurs* de la Sainte Vierge Marie. Il attend donc le diplôme avec les facultés et les indulgences annexées.

I. M. I.

\* Messine le 3 juillet 1907

Illustrissime Révérendissime Père Prieur Général

de l’Ordre des Serviteurs de Marie

Rome

Je Vous annexe la permission de Son Excellence Révérendissime notre Ordinaire pour l’érection de l’Association des Sept Douleurs dans l’Église du Saint-Esprit avec la dispense de la distance.

Nous attendons donc de la bonté de Votre Paternité le diplôme d’érection avec la liste des Indulgences accordées par les Romains Pontifes à ces Confréries. Je Vous prie de faire insérer dans ledit Diplôme que tous les Prêtres qui officient l’Eglise du Saint-Esprit puissent jouir, *nunc et in perpétuum*, la faculté de pouvoir agréger à ladite Association, et de pouvoir bénir les des chapelets de Notre-Dame des Douleurs.

En Vous remerciant distinctement, je Vous baise la droite sacrée, en me déclarant:

De Votre Paternité Révérendissime

Très humble serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**513**

**A sœur Carmela D'Amore, F.D.Z.**

APR 3368 - C2, 12/42

ms. orig. aut.; 1 f. (mm.145x195) - 1 page écrite; inédit.

Giardini, 25.07.1907

À la Supérieure de la Maison de Taormine (Messine), le Père Hannibal renouvelle l'invitation qu'il avait fait avec une lettre précédente, c'est-à-dire ranimer les élèves en les emmenant au petit théâtre qui aura lieu pendant la journée à l'Institut Antonien Féminin de Giardini (Messine). Il veut savoir s'elle viendra et si accompagnera les filles. Le lieu et la date sont déduits de documents contemporains.

[Giardini, 25 juillet 1907]

Révérende Mère Supérieure,

il y a quelques jours, je Vous ai envoyé une lettre dans laquelle je vous disais que je voulais ranimer vos élèves de l'incident malheureux mais nécessaire de Dimanche dernier, en les invitant pour aujourd'hui au petit théâtre, et je Vous suppliais de me répondre selon ma norme.

Je n'ai pas de réponse.

Je réitère donc mon invitation et vous prie me répondre si vous acceptez, comme nous tous le souhaitons.

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

*La feuille a l’en-tête suivant à imprimerie typographique:*

Orphelinat Antonien

du Chanoine Hannibal Marie Di Francia

Ancien Couvent des Capucins

Taormine (Messine)

**514**

**Aux Conseillers de la Municipalité de Messine**

APR 4886 - C2, 12/43

impr. orig.; 2 ff. (mm.210x295) - 4 pages écrites; publié.

Messine, 30.07.1907

Lettre circulaire en imprimerie typographie adressée aux Conseillers de la Municipalité de Messine. Explique les "*raisons légales*" et les "*raisons de convenance*" pour lesquelles l'Administration Communale peut donner l'ancien Monastère du Saint-Esprit au père Hannibal, afin de pouvoir y établir l’Orphelinat Antonien féminin, de manière définitive et irrévocable.

\* Messine, 30 juillet 1907

Illustrissime Monsieur le Conseiller,

ça ne fait pas longtemps, lorsque était vivent le Chevalier Enrico Martinez d’heureuse mémoire, je me sois présenté à Votre Seigneurie pour Vous intéresser vivement d'un de mes projets pour les l’emphytéose de l'ancien monastère du Saint-Esprit, afin d'assurer l'existence de cet Orphelinat féminin, fondé là par moi.

Alors Votre Seigneurie m'a accueilli avec beaucoup de gentillesse et de bienveillance, reconnaissant l'importance de ma demande, et m'a promis un ferme soutien dans le Conseil. Le Maire Chevalier Martinez, avec une grande expansion d'esprit, avait alors promis son appui en ma faveur.

C'est dans cette circonstance que j'ai publié un Opuscule pour démontrer les raisons de droit et de convenance de cette emphytéose, c'est-à-dire:

1 - Comment la Municipalité de Messine soit dans son plein droit donner à moi *particulier* l'ancien Monastère en emphytéose privé.

2 - Comment la Municipalité de Messine ferait une œuvre de grand avantage financière, civile et morale, en me donnant l'ancien Monastère.

J'allais présenter mon Opuscule à Martinez et aux Messieurs Conseillers, quand la mort a ravi ce parfait gentilhomme.

Maintenant, voici un autre Citoyen illustre à nous, inférieur à aucun des présents et passés, préside l'Administration publique.

Ranimé par le souvenir des gentillesses utilisées par Votre Seigneurie quand je Vous ai parlé de cette affaire, et de l'accueil bienveillant du Maire Commandeur D'Arrigo, je reprends avec plus d'empressement ce projet, qui est *vital* pour l'existence de mon Orphelinat.

J’informe Votre Seigneurie que j'ai déjà présenté la demande parfaitement en ordre à l'actuel Monsieur le Maire, et dès que possible, sous réserve de l'approbation de la Commission, elle sera transmis au Conseil.

Entre temps j'ai l'honneur de vous offrir un Opuscule dont j'ai mentionné plus haut, avec prière que vous veuillez le lire et garder à l'esprit les raisons pour lesquelles la Mairie peut me donner le local en emphytéose bien que je sois un particulier, et les raisons d’*avantage* pour lesquelles le Conseil fera une œuvre d'une parfaite Administration Municipale, me donnant ce local, dans le seul but de pouvoir perpétuer l’œuvre bienveillante.

En effet, dans le contrat d'emphytéose la Commune peut se réserver le droit de résiliation du contrat et d'évocation du bien en cas de défaillance future de l'Institut.

Je suis sûr que Votre Seigneurie, pourvue de sentiments hautement humanitaires et bienveillants, appréciera l'importance de ce que je demande, afin d'assurer l'existence de mon Orphelinat, pour l'avenir.

Et comme les difficultés ne manquent pas dans toute bonne entreprise, j'ai donc voulu, dans mon Opuscule, prévenir certaines objections, qui pourraient également être soulevées de bonne foi. En attendant, ici je fais allusion aux raisons de *légalité* et d’*utilité* pour lesquelles la Municipalité peut accepter ma demande.

Maintenant, je prie Votre Seigneurie de lire mon Opuscule, d'examiner mes réponses documentées aux objections, et de bien réfléchir sur ce point, à savoir: *que la bienfaisance privée* (comme légalement la mienne serait appelée, bien qu'elle soit plus que publique) souvent rend une meilleure réussite de certaines Institutions et *entités morales*, qui, avec le temps, perdent l'impulsion et le caractère de la vraie charité et bienfaisance!

Que Votre Seigneurie considère que votre vote favorable assurera le sort de centaines et de milliers d'orphelines d'aujourd'hui et de demain; et votre vote contre compromettrait sérieusement l'existence présente et future de cet Orphelinat, l'exposant aux caprices d’une possible Administration subversive!

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, les expressions de mon sincère respect, tandis qu'en toute observance je me déclare:

Très dévoué obligé serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

Raisons sur la LÉgalitÉ de cette EmphytÉose

La Municipalité de Messine est *de plein droit* de me donner l'ancien Monastère à emphytéose pour les raisons suivantes:

1 - Parce que je le possède *effectivement* l'ayant obtenu par le Gouvernement avec contrat du 12 octobre 1894 (voir opuscule *Ragioni e fatti*, p. 17) quoi que certains disent en contraire. En effet, les termes du contrat: «L'administration du Fonds de Culte: *cède et consigne*, etc.», indiquent un véritable transfert de propriété.[[35]](#footnote-35) Pour ce qui concerne la finalité et la condition de cette *cession* et *livraison*, c'est-à-dire l'utilité publique ou d'utilité publique, voir ci-dessous.

2 - En vertu de la Loi du 7 juillet 1866 les Communes doivent utiliser ces biens pour l'utilité publique ou pour bienfaisance publique, et ceci de deux manières: Soit en affectant les bâtiments à une Œuvre publique, tel que par exemple: hôpitaux, jardins d'enfants, etc. *soit en les cédant en patrimoine ou vente à des particuliers, à condition que* (attention!) *du prix obtenu de la vente et du patrimoine il en fassent usage de bienfaisance publique, ou d'utilité publique*, c'est-à-dire le réservant au profit des œuvres publiques, comme au profit de l'Hôpital, de l'Hospice pour les pauvres, etc. et ainsi la *condition* requise par la Loi dans de tels contrats a été parfaitement remplie!

Ce sont les décisions de l'Autorité la plus élevée et la plus compétente: le *Conseil d'Etat* qui, le 26 mai 1883, à propos d'un Monastère de Bénédictines vendu à des particuliers dans la province de Macerata, télégraphiait à ce Préfet:

«Les Municipalités peuvent librement vendre les immeubles qui leur sont cédés, sous réserve du contrôle de l'Autorité de surveillance sur la mise à disposition de prix obtenu pour l'un des usages indiqués par la Loi du 7 juillet 1866, c'est-à-dire: de bienfaisance publique ou d’utilité publique» (voir ci-dessus opuscule, p. 3).

Cela dit, la Mairie de Messine peut légitimement me céder l'ancien Monastère, à condition qu’elle emploie le prix obtenu à l’usage de bienfaisance publique ou d'utilité publique. Il est donc important que le Conseil en prenant la résolution en faveur de l'emphytéose, fixe le prix de la cotisation annuelle à des fins de bienfaisance publique ou d'utilité publique; c'est-à-dire en le réservant pour les Jardins d'enfants, les Hôpitaux, les routes, etc.

Raisons sur la *convenance* de cette emphytéose

rapport à la Mairie

1. - La Mairie ne paiera plus l’impôt foncier des locaux, qui restera à ma charge.

2. - Elle percevra annuellement la rémunération qui sera fixée par le contrat.

3. - La Mairie est tenue par contrat avec l'Administration du Fonds [pour le] Culte de maintenir ouverte l'Eglise du Saint-Esprit et de la faire officier à ses frais. Ayant fait l'emphytéose, j'assumerai directement cette obligation.

4. - Je m'obligerai dans le contrat d’emphytéose à laisser cinq places de l'Orphelinat à disposition de la Mairie si elle souhaite y placer des orphelines.

5. - En vingt-cinq ans, à partir de rien, avec de grands sacrifices, et avec l'aide du Seigneur, beaucoup et beaucoup d'orphelines de Messine et de la Municipalité, ont été sauvés dans mon orphelinat, y ont bien réussies et se sont placées honnêtement. Beaucoup et beaucoup d'autres seront sauvées pour l'avenir si la Mairie avec cette nouvelle impulsion et encouragement de la cession du local à emphytéose, me mettra en condition de faire des extensions, et de développer de plus en plus mon idéal de bienfaisance pour les orphelines abandonnées !

Observation importante

Calculez et considérez bien qu'une répulsion de la part de la Mairie à ma très convenable demande mettra cet Orphelinat, unique à Messine, en danger de dissolution, puisqu'il pourrait être fait échouer inexorablement par n'importe quelle Administration subversive.

Prospectus

*d'où l'on note la redevance que le Chanoine Hannibal Di Francia viendrait verser chaque année à la Mairie de Messine, pour l'emphytéose de l'ancien Monastère.*

1- Le Chanoine Di Francia offre cinq places gratuites pour cinq orphelines à la Mairie de Messine. Calculée cette dépense à 1 lire par jour pour chaque orpheline, pour nourriture, robe, éducation, etc. ce serait 5 lires par jour, par an

800 lires

2 – Le Chanoine Di Francia assume l'obligation du culte de l'Église du Saint-Esprit, qui pour contrat avec l'Administration du Fonds [pour] le Culte devrait être rempli par la Mairie. Puisqu'il ne peut y célébrer personnellement la Messe quotidienne, il doit constituer un bénéficiaire, et étant l'aumône diocésaine pour la Messe 2 lires par jour, ils sont par an

730 lires

Mais le culte ne consiste pas seulement dans la Messe quotidienne: il y a la fête du Saint-Esprit chaque année et les *Quarante* *Heures*, qui environ entrainent 250 lires par an, auxquelles il faut ajouter les dépenses pour le mobilier sacré, l'entretien d'un sacristain etc. par an

300 lires

3 - Le Chanoine Di Francia porte la charge de l’Impôt foncier, des jardins et du bâtiment, qui remonte environ chaque année

250 lires

*Total 3.080 lires*

À cela il faut aussi ajouter:

1 - Cette cotisation annuelle qui sera fixée par le Conseil.

2 - L'entretien continu du local antique, ancien, et en beaucoup de pièces presque ruinées: entretien qui autrement devrait être à la charge de la Mairie, pour la conservation du bien.

Cela dit, le Chanoine Di Francia:

Demande que la cotisation annuelle que le Conseil imposera pour emphytéose soit minimale, compte tenu du fait que le Chanoine Di Francia vient débourser une cotisation annuelle très importante, pour autres valeurs mobilières mentionnées ci-dessus dont un prospectus a été remis.

**515**

**Au jeune Giuseppe Tramaglino**

APR 33 - C2, 12/44

ms. orig. aut.; 1 f. papier timbré (210x305 mm) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 31.07.1907

Lettre de recommandation sur papier timbré émise en faveur du jeune Giuseppe Tramaglino, déjà employé au moteur à gaz du moulin de l'Institut "Spirito Santo" de Messine. A noter sur le pain l'estampille du père Hannibal: «*Moulin et Boulangerie - Saint-Esprit - Sincéritas - Secúritas - Pain de pur blé*».

\* Messine, 31 juillet 1907

Ici, je soussigné, le Chanoine Hannibal Marie Di Francia de Messina, déclare que le jeune Giuseppe Tramaglino a dirigé pendant plusieurs années, avec intelligence et attention, l'un de mes moteurs douze chevaux au gaz de l'usine Sanghen Wolf.

Il est le fils de Stefano Tramaglino, le meunier en chef du grand usine de machines de Monsieur De Natale à Messine, et est un jeune homme doté d'excellentes qualités morales, d'ingéniosité et d'instruction.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**516**

**Aux Cardinaux**

APR 7961 - C2, 13/1

impr. orig.; 2 ff. (mm. 210x290) - 4 pages écrites; publié. \*[[36]](#footnote-36)

Messine, 08.1907

Lettre circulaire en imprimerie typographique, adressée aux Éminents Cardinaux, pour les inviter à donner leur adhésion à la *Sacrée Alliance Sacerdotale*, en obéissance au Commandement de Jésus: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*. La date est approximative et est déduite de documents contemporains.

I.M.I.

\* Messine [août] 1907

Sa Sainteté fut chaleureusement satisfaite

de la faveur que cette Congrégation a rencontrée

avec tant de Personnages si importants de la

Hiérarchie Ecclésiastique, qu'ils ont en elle

reconnu le moyen de faire écho au commandement du

Christ: "Rogate ergo Dominum messis,

ut mittat operarios in messem suam".

*Lettre de l’Eminentissime Merry del Val.*

*Rogate ergo Dominum messis,*

*ut mittat operarios in messem suam*

San Luc c. 10, v. 2

Très Vénérable Éminence,

l'une des plus graves afflictions de la Sainte Église a été sans aucun doute la rareté des Ministres du Sanctuaire. Aujourd'hui, dans presque toutes les Diocèses, et dans de nombreuses régions, les paroles de notre Seigneur Jésus-Christ peuvent être répétées: *Messis quidem multa, operarii autem pauci* [*Mt* 9,37; *Lc* 10, 2].

Mais le Divin Rédempteur nous a laissé un remède efficace pour tant de choses, nous disant: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9, 38; Lc 10, 2]. Cette grande Parole de l’Evangile mérite d'être recueillie et cultivée; et l’obéissance à ce mandat divin, me semble-t-il, qu'il soit une source de grands biens pour l’Église.

Avec cette confiance, et avec la permission de l'Autorité Ecclésiastique, j'ai faiblement commencé deux Congrégations depuis de nombreuses années, l'une de Prêtres, et l'autre de Sœurs, honorées d'une robe rouge du Cœur de Jésus, portant la devise sacrée: *Rogate ergo Dominum mes sis, ut mittat operarios in messem suam*. Les deux ont le vœu d'obéissance à ce mandat du divin Zèle du Cœur de Jésus, c'est-à-dire l'obligation de cette prière quotidienne, ainsi que de propagation de la même, dans la mesure du possible.

Et afin que, pendant que nous prions le Seigneur d’envoyer les bons ouvriers à la Sainte Église, nous y sommes nous-mêmes *otiosi tota die* [*Mt* 20, 6], nous nous sommes engagés, selon nos faibles forces, aux œuvres de charité envers notre prochain, rassemblant en deux Maisons les orphelins abandonnés, des deux sexes, et évangéliser les pauvres plus misérable et abandonné. A ceux-ci et à ceux-là nous avons donné le nom honorable de *Pauvres du Cœur de Jésus*, et nous les avons appelés avec nous dans la Prière quotidienne pour obtenir les bons ouvriers pour Sainte Église, confiant qu'ainsi nos prières peuvent entrer en présence de ce Dieu Suprême, qui exauce le désir de pauvres.[[37]](#footnote-37) De ce point de vue, ces deux nouveaux Instituts peuvent se rendre utile à la Sainte Église, si la Divine Clémence daigne la bénir.[[38]](#footnote-38)

Mais afin que l'esprit de cette importante prière, commandé de Notre Seigneur Jésus-Christ, puisse s'étendre davantage et progresser, nous nous sommes, depuis quelque temps, tournés vers les sacrés Prélats de Sainte Église, Évêques, Archevêques et Cardinaux, comme à ceux qui sont vivement intéressés de la mission des bons ouvriers et, pour leur haut ministère, peuvent évaluer la grande importance de ce Commandement divin.

Mais qu'avons-nous demandé à ces sublimes Recteurs et Pasteurs de la Sainte Église? Rien d'autre que le concours de leurs saintes prières et bénédictions; en les suppliant de nous aider d'une manière entièrement spirituelle dans le but évangélique que cette Institution a préfixe, nous accordant les quatre faveurs spirituelles suivantes:

1- Qu'avec l'intention *saltem virtuale*, ils nous rejoignent en esprit dans la prière quotidienne, qui plusieurs fois par jour s'élève au Dieu Suprême dans ces Instituts, et par les Congrégés, et par les innocents enfants, et par tous les Pauvres du Cœur de Jésus, pour obtenir de la Miséricorde Divine les bons ouvriers à la Sainte Église.

2 - Que *semel in annum* et *sans assumer aucune obligation de conscience*, ils veulent appliquer une Messe divine au profit spirituel de cette initiative de Religion et de Bienfaisance, afin que le Dieu Miséricordieux la protège et la conduise, si c'est de sa gloire, dans au milieu des difficultés qui l'entourent; et qu’Il veut sanctifier ceux qui composent les Instituts, ceux qui en bénéficient et ceux qui travaillent à leur développement, et aux œuvres associées de bienfaisance.

3 - Que quotidiennement, dans la célébration du grand Sacrifice, *avec l'intention saltem virtuale*, ils offrent ces Instituts et leurs Bienfaiteurs au Très Saint Cœur de Jésus, dans l'élévation des Espèces Sacrées; et à la fin de la Sainte Messe, en donnant la bénédiction, ils veuillent paternellement les bénir, avec tous ceux qui les composent, comme s'ils y étaient présents et prosternés, avec tous les fatigues, les espoirs et les désirs qui concernent leur stabilité dans le Seigneur.

4 - Qu'ils veuillent étendre également étendre jusqu’à nous les bénédictions qu'ils donnent aux fidèles dans leurs Diocèses chaque jour.

De nombreux excellents Évêques, Archevêques et Éminentissimes Cardinaux, auxquels nous nous sommes adressés jusqu'à présent, ont adhéré en plein esprit à nos humbles demandes, et ils ont accompagné leurs adhésion avec des lettres très encourageantes, dans lesquelles à l'unanimité louent le but de ces Institutions visant à propager une prière si importante, commandée par Notre Seigneur Jésus-Christ, *et si opportune à notre époque*.

Mais ce qui nous réconforte et nous encourage le plus, c'est la merveilleuse lettre du Saint-Père Pie X que l'Éminence Merry del Val nous a envoyée le 30 janvier 1904, et que nous rapportons ici:

"Je n'ai pas hésité à informer le nouveau Pontife de la Pieuse Association de Prêtres qui existe à Messine dans le but de prier Dieu d'accorder de bons ouvriers à la Sainte Église. Je jouis donc vous dire que Sa Sainteté a été *chaleureusement satisfaite* de la faveur que la Sodalité susmentionnée a rencontrée chez beaucoup et ainsi importantes personnalités de la Hiérarchie Ecclésiastique, qui ont reconnu le moyen de faire écho au commandement du Christ: «*Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*». *Joignant donc avec un réel plaisir sa prière* à celle de ces associés, Sa Sainteté vous donne, ainsi qu'à eux, la bénédiction apostolique".

Trois choses sont remarquables dans cette lettre:

1. - Le Saint-Père accueille chaleureusement les adhésions qui nous sont données par tant d'Évêques, de Cardinaux et de [Supérieurs] Généraux d’Ordres Religieux.

2. - Le Saint-Père appelle cette Parole de Jésus-Christ *Commandement* de Notre Seigneur: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.*

3. - Le Saint-Père *joint sa prière avec un réel plaisir à celle de tous les associés*.

Encouragé par les nombreuses et précieuses lettres et adhésions d’insignes Cardinaux, Évêques, Archevêques et [Supérieurs] Généraux d’Ordres Religieux, et bien plus encore par les paroles merveilleuses mentionnées ci-dessus du Saint-Père Pie X, je me présente humblement à Votre Éminence pour prier afin que, en hommage et accroissement de cette grande Parole: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*, Votre Éminence nous accorde également les *quatre faveurs spirituelles susmentionnées*, tandis que nous, très reconnaissants envers une si généreuse bonté, nous nous engageons formellement à Vous offrir les *modestes rechanges spirituelles suivantes:*

1 - En rechange de ces insignes faveurs spirituelles, nous avons promis à ces Sacrés Bienfaiteurs de mettre dans les prières de chaque jour, qui sont faites pour obtenir de bons ouvriers à la Saint Église, une intention particulière pour leurs Diocèses, et Séminaires et pieux Instituts, ainsi que pour leurs Personnes Sacrées.[[39]](#footnote-39)

2 - De plus, *trois Messes Divines* sont célébrés *mensuellement* dans ces Instituts pour tous les Sacrés Prélats, les [Supérieurs] Généraux, et autres Dignitaires nos Bienfaiteurs spirituels, vivants, pour que le Seigneur Jésus les remplisse de ses trésors les plus élus; et trois autres Messes Divines sont célébrées mensuellement pour les Évêques, [Supérieurs] Généraux et Dignitaires, défunts; trois autres pour les Prêtres alliés vivants, et trois pour les défunts.

3 - Enfin, si l'un de ces nos Sacrés Bienfaiteurs, passe à une vie meilleure, ces Instituts de la Rogation du Cœur de Jésus et des Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus, chaque fois qu'elles en reçoivent annonce soit par le Secrétaire, soit par la Famille, soit par la Curie, ils l'annonceront à tous les assistés avec glas, et pendant trois jours consécutifs, les Communautés écouteront la Messe Divine en suffrage de l'Évêque ou [Supérieur] Général décédé, et le Saint Rosaire sera récité. Puis, le jour possible suivant, une Messe de Requie\*[[40]](#footnote-40) sera chantée, et les orphelins, les pauvres, les clercs et les Sœurs, approcheront de la Sainte Communion, afin que cette sainte âme dans l'éternité ne cesse d'être propice chez le Très-Haut avec ses prières.

Très Vénérable Éminence,

les adhésions encourageantes que j'ai eues jusqu'ici de tant de Prélats insignes de la Sainte Eglise, et bien plus celle du Saint-Père, me réconfortent à espérer que Votre Eminence voudra aussi m'accorder ce grande aide de prières, de bénédictions et d'union spirituelle dans l'immense Sacrifice de l'Autel, à l’honneur et pour la fructifiant expansion de cette Parole divine: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.*

Lorsqu'elle nous parviendra, comme nous l'espérons dans la Divine Bonté, l'adhésion bénigne et tant désirée de Votre Éminence, les cloches de nos Instituts joueront en fête, et ce sera un jour d'exultation pour tous ces Congrégés, et pour tous ces *Pauvres du Cœur de Jésus*.

Dans l'intervalle, j'ai l'honneur de vous faire parvenir une chaleureuse recommandation à ce propos de notre Archevêque, Monseigneur Letterìo d'Arrigo, adressée à Votre Eminence, et la petite robe portant le mot sacré, qui forme l'emblème de ces petites Institutions naissantes.

Nous ajoutons une copie du livret publié par moi, où y sont contenues les prières qui se font quotidiennement dans mes Communautés pour obtenir de bons ouvriers à la sainte Église. De ces prières, une a été traduite en polonais et en allemand; l'ensemble du livret (1er édition) a été traduit en français, à Amiens. Divers Évêques l'ont introduits dans leurs Séminaires.

On y annexe également un premier fascicule de quelques lettres qui nous ont été envoyées par les Évêques, jusqu'au 31 janvier 1901, précédées d'un mention de l'origine de ces Instituts, et d'une lettre (page 9) de l'Eminent Cardinal Mariano Rampolla, par feu Suprême Pontife Léon XIII d'heureuse mémoire. Des lettres reçues à ce jour, nous préparerons un 2e numéro dès que possible.

Je prie Votre Éminence nous faire savoir *quel mois de l'année choisiriez pour la célébration de la Messe Divine*, afin que nous, qui tenons un registre spécial, nous pouvons Vous faire annuellement un mémorandum, en temps opportun, accompagné d'un avis imprimé.

Je termine en baisant la main sacrée de Votre Éminence et, implorant agenouillé humblement la Sainte Bénédiction pour ces Instituts, pour toutes les miennes, et pour moi-même, je me déclare:

De Votre Très Vénérable Éminence

Très humble dévoué Serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

à Messine

**518**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1422 - C2, 13/3

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées. (mm.135x210) - 4 pages écrites; inédit.

Messine, 10.08.1907

Il remercie pour les lettres et pour les pensées qui y sont exprimées. Il rapporte que pour le moment, il ne peut pas se rendre à Padoue en raison d'engagements non prorogeables. Il se réjouit à l'idée d'avoir des vocations de la ville de Padoue pour les Instituts Antoniens . Il envoie des salutations à maman et aux autres membres de la famille.

I.M.I.A.

\* Messine, 10 août 1907

Très chère dans le Seigneur,

vos lettres me parviennent tellement agrées, et il me ferait encore plus plaisir si j'arais le plaisir de vous revoir là-bas dans la Ville du glorieux Thaumaturge.

Cependant, je ne vous cache pas que ma venue est difficile pour l'instant, pour la raison que j'ai un affaire très important entre les mains avec la Mairie concernant mon Institut et je ne peux pas quitter Messine, car c'est une affaire dont je dois m'occuper souvent et personnellement. En effet, vous me ferez une prière à l'Arche du grand Saint, afin que cette Langue bénie demande pour moi cette grâce aux Très Saints Cœurs de Jésus et de Marie.\*[[41]](#footnote-41)

J'ai appris avec plaisir que vous m'aviez préparé une orpheline et une jeune femme qui veut devenir Sœur. J'en accepterai une avec plaisir et l'autre même sans aucune dot, seulement la jeune femme donnera si elle peut quelques centaines de lires pour le lit, et emportera avec elle ce peu de linge qui peut.

J'espère y venir en septembre ou octobre si Dieu le veut. Il est entendu que je vous aviserai d'abord par courrier, puis lors du voyage avec télégramme.

En attendant, cultivez cette vocation, et il serait bon que la jeune femme me pose une demande par écrit. Dites-lui que je la bénis et que je l'attends dans mon Institut pour qu'elle se consacre entièrement à l’Epoux céleste et au bien des âmes. Je suis également heureux que la jeune femme ait un petit frère qui voudrait devenir Prêtre dans mon Institut. S'il a vraiment cette vocation, je viendrai le prendre avec grand plaisir; mais lui et ses parents doivent me promettre que le jeune homme, fait Prêtre, doit appartenir à mon Institut, auquel il doit adhérer dès son entrée.

J'ai appris avec plaisir que vous avez un cousin très instruit et qu'il est Doyen et Vicaire Général de son Diocèse. Veuillez m'envoyer l’adresse précise car je voudrais lui envoyer le pli d'estampes concernant mes Instituts.

Vous me demandez quelqu’un des petits travaux de broderie de mes orphelines, et volontiers je le ferai faire et vous l'apporterai moi-même. Plutôt, si vous voulez me donner quelques idées, je la ferai exécuter, mais sinon, vous contenterez d'une broderie de notre choix.

Dans les prières quotidiennes et dans les Communions des orphelines je mets une intention particulière pour vous et pour la grâce que vous attendez.

Transmettez mes salutations à votre Dame Maman. Je voudrais savoir que ce que passe au sujet de votre sœur mineure. Transmettez mes salutations à votre frère Ubaldo.

Je vous bénis cordialement, ainsi que toute votre famille. Je vous passe les salutations de Sœur Nazarena, et je me dis:

Vôtre dans le Seigneur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**519**

**Au Maire de Messine, Gaetano D'Arrigo**

APR 7326 - C2, 13/4

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrillées (mm.210x270) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 13.08.1907

Le Père Hannibal demande que dans ses deux Orphelinats, masculin et féminin, l'eau potable du nouvel aqueduc soit fournie à prix réduit. Sur la même lettre il y a la réponse manuscrite affirmative du Maire.

\* Messine, 13 août 1907

A l'Illustre Monsieur le Maire

Messine

Illustrissime Monsieur le Maire,

je viens prier Votre Seigneurie Illustrissime de vouloir disposer que le plus tôt possible me soient placés par jour deux mètres cubes d'eau du nouvel aqueduc, dans chacun de mes Instituts de bienfaisance, l’un masculin à *Due Vie*, et l'autre féminin dans l’ancien Monastère du Saint-Esprit.

Je prie Votre Seigneur de me laisser avoir l'eau demandée à prix réduit pour les Instituts de bienfaisance.

En vous remerciant avec tout le respect, je me déclare:

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur le bord de la première façade en haut à gauche, il y a ce qui suit communication autographe du Maire, pour l'employé de l'Aqueduc*:

"A l'Aqueduc, afin de pourvoir au prix de bienfaisance, parce que l'Institut du Chanoine Di Francia doit être considéré un Institut de bienfaisance. 21.8.1907. Gaetano D'Arrigo".

*Sur l'enveloppe:*

À l'Illustrissime Monsieur le Commandeur D'Arrigo

Maire de Messine

**520**

**À Monsieur Scaglione, Président de la**

**Députation Provinciale de Messine**

APR 7610 - C2, 13/5

transc.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 14.08.1907

Le Père Hannibal, n'ayant pas encore reçu la contribution annuelle de mille lires, déjà approuvée par l'Administration Provinciale de Messine en faveur de ses Instituts-Orphelinats, sollicite leur versement. Il ajoute que pour apporter des améliorations à l'Orphelinat masculin du Quartier Avignone il est nécessaire que ladite Administration approuve l'augmentation de la contribution d'au moins deux mille lires supplémentaires par an. Ceci est rapporté à p. 184 du vol. 56 de la collection officielle des Écrits, mais il n'a pas été possible de trouver le manuscrit original jusqu'à présent.

\* Messine le 14 août 1907

Au très illustre Monsieur le Chevalier Scaglione

Président de la Députation provinciale de Messine.

Illustrissime Monsieur le Président,

je me présente à Votre Seigneurie Illustrissime pour vous adresser deux prières:

1 - Cette subvention de 1.000 lires, que cette Administration Provinciale a disposé chaque année pour mes Orphelinats, compte tenu des nombreux orphelins de la Province que j'accueille, est échue depuis longtemps. Je prie Votre Seigneurie de vouloir disposer qu’au plus bientôt les 1.000 lires de cette année me soient versées.

2 - La remarquable Commission qui a visité mon Orphelinat de la part de la Députation Provinciale a constaté que les conditions de l'Orphelinat masculin devraient être améliorées, et a proposé à cette Administration méritoire d’augmenter la subvention annuelle, et dédier cette augmentation afin d'améliorer l'Orphelinat masculin.

Cela dit, je prie Votre Seigneurie de proposer effectivement à la Députation une augmentation de la subvention d'au moins d'autres deux mille lires par an.

Avec les sens de la plus parfaite estime, je me dis:

De Votre Seigneurie Illustrissime

Très dévoué Serviteur

Chanoine Hannibal Di Francia

**521**

**Au Prêtre Emile Combe**

APR 4243 - C2, 13/6

ms. orig. aut.; 5 ff. quadrillées (mm.210x270) - 10 pages écrites; inédit.

Messine, 15.08.1907

Il lui soumet quelques observations sur les erreurs dans lesquelles il est d'usage de tomber en défendant les apparitions de La Salette. Il l'exhorte à se soumettre pleinement à l'Autorité Ecclésiastique. Il se félicite qu’il veuille publier une biographie de Mélanie Calvat. Cependant, il lui recommande de le faire de manière d'éviter de nouvelles condamnations, et d'être très prudent.

\* Messine, 15 août 1907

Assomption de la Vierge Marie

Très Révérend Père,

j'ai reçu votre très précieuse lettre qui m'est parvenue avec beaucoup d’appréciation comme celle d'un Prêtre si cher à la Servante de Dieu Mélanie Calvat.

Je connaissais l'interdiction de votre livre *Le Secret de Mélanie*, etc. Mon très cher confrère, vous savez comment tout doit être pris par les mains de Dieu et avec une grande humilité de cœur, reconnaissant que tout est pour notre mieux, que nous méritons toujours d’être mortifié par sa main divine. Puisque nous avons affaire à certaines contradictions ou avertissements qui nous viennent des plus hautes Autorités Ecclésiastiques telles que les Sacrées Congrégations Romaines, qui représentent le Souverain Pontife lui-même, notre subjection doit être suprême, notre humilité profonde et notre prudence sainte.

Nous n'avons pas à considérer dans ce cas certaines circonstances qui ont conduit à cet avertissement ou à cette contradiction de la part des Prélats de la Sainte Église. Dieu utilise de nombreux moyens, mais les décisions des hauts Prélats de la Sainte Église sont l'œuvre de l'Esprit Saint qui la gouverne. Nous devons réprouver cordialement tout ce qu'elle réprouve, en renonçant même à notre jugement. Si ensuite le Dieu Très-Haut voudra changer les choses, Il saura très bien les changer dans le temps et dans l'espace. Et moins il le fera combien moins nous avons su nous soumettre à ceux qui le représentent. Puisque dans votre livre interdit par la Congrégation de l'Index il y avait mon éloge funèbre pour Mélanie, alors j'ai pensé à droite de d'envoyer une déclaration à moi à tous les plus éminents Cardinaux et Très Excellents Consulteurs de la Sacrée Congrégation de l'Index.\*[[42]](#footnote-42)

Je joins ici cette déclaration ou protestation traduite en français.

Je suis très heureux que vous, très cher Frère en Jésus-Christ, vouliez publier la Vie de la sainte Bergère de La Salette. Que le Seigneur vous assiste dans l'œuvre si importante pour la glorification non seulement de la Servante de Dieu, mais de la Très Sainte Vierge de La Salette et de la Règle des Apôtres des derniers temps. \*[[43]](#footnote-43) Mais, pour que le travail soit complet, serait important

Votre voyage en Italie dans tous les endroits où a vécu Mélanie.

Quant à ce que je pourrais savoir de Mélanie, j'ai tout écrit dans l'Éloge funèbre, ou plutôt Panégyrique, et dans les notes qui l'accompagnent. Les tout a été récemment publié dans un opuscule des Croisés de Marie par le Révérend Monseigneur Erneste Rigaud, et si vous n'avez pas ce livret, faites-moi savoir et je vous l'enverrai.

Je ne sais rien de ce fait à Galatìna [Lecce] du garçon qui est sorti indemne de sous la voiture. Vous pouvez vous tourner vers les Filles de la Charité de Galatìna, qui pourrait prendre des informations et vous faire rapport.

J'espère que votre travail sert de grande glorification pour La Salette.

Mais ici je ne peux plus m'en passer, mon Très Cher Frère en Jésus Christ, de vous soumettre quelques-unes de mes idées sur les erreurs qui se commettent d'ordinaire en défendant La Salette, avec un préjudice non léger de cette sainte cause.

De diverses défenses que j'ai lues sur La Salette et de différentes personnes avec qui j'ai eu affaire, j'ai pu constater qu'en défendant l'Apparition de la Sainte Vierge, le Secret et la Règle des Apôtres des derniers temps, ainsi ne va pas bien parce que manque la prudence requise, la circonspection due et réserve, et même la charité due.

Et voici les erreurs dans lesquelles on a l’habitude de tomber:

1 - L'Apparition de la Sainte Vierge se place au niveau de Dogmes de la Sainte Église, alors que des faits aussi prodigieux ne sont que croyances privées. La foi humble et simple les croit, selon les motivations de crédibilité, mais il ne faut pas les mettre au même niveau que les Dogmes de la Foi.

2 - Le Secret se place au niveau de l'Evangile, et cela aussi est une erreur. Le critère pour accepter de telles révélations doit être très différent de celui avec lequel nous acceptons l'Evangile comme parole de Dieu. Les révélations privées peuvent être sujettes à des erreurs non pour l'instrument divin qui le donne, mais pour l'instrument humain qui les reçoit: permettant ainsi le Seigneur. D'où les contradictions trouvées dans les révélations sur le même sujet produites en plusieurs Saints.

Le Secret de La Salette n'est pas exempt des altérations que la parole de la Sainte Vierge a manifestement subies chez le sujet qui l'a reçue. Nous avons un exemple de ces mots: "Ni son Successeur, qui ne régnera pas longtemps".

L'acceptation du Secret de La Salette doit également être subordonnée à d'autres critères particuliers. En fait, il n'est pas nécessaire d'attendre la fin de toutes les menaces qu'il contient. Dieu menace précisément pour éviter que la menace arrive, comme le montre en Jonas [cf. *Jon* 3, 1-10]. Vous me direz: - Mais les Ninivites ont fait pénitence, au contraire le secret n'a pas été accepté - . C'est vrai, mais l'Apparition fut généralement acceptée, et apporta son renouveau de Foi et de pèlerinages. Même le Secret avait ses adeptes, après tout nous ne sommes pas au temps de Jonas; il y a le Souverain Pontife et c'est sa charge le voir, et il n'a pas besoin de nos avis.

La Très Sainte Vierge Marie sur La Salette a menacé précisément afin que ces menaces ne se réalisent pas. Elle apparaissait, pleurait, parlait, attirait les pèlerins, faisait des merveilles justement pour que la Foi et l’Amour détournaient partiellement les punitions menacées.

3 - La Règle des Apôtres des derniers temps par certains exige prompte formation de ces Apôtres, et ils voudraient presque que le Souverain Pontife personnellement fonde ce merveilleux Ordre. Cette prétention me semble absolument absurde. Avant tout, le Souverain Pontife cesserait d'être le Maître Suprême de la Chrétienté lorsqu'il démarrait à une œuvre d'une telle importance sur la base d'une révélation privée. Deuxièmement, nous ne devons pas attendre qu’un Ordre comme celui annoncé par la Sainte Vierge soit fait surgir des Papes, car ceux ne furent pas les Fondateurs des grands Ordres de l'Église, mais il faut espérer que le Tout-Puissant, par l'intercession de sa Très Sainte Mère, suscite des hommes Apostoliques et Saints du caractère de Saint Augustin, de Saint Benoit, de Saint Dominique, de Saint François, Saint Ignace de Loyola et similaires, qui puissent être les heureux Fondateurs d'un Ordre si grandiose.

Que les défenseurs de La Salette en fassent une sorte de Dogme de l'Apparition et une sorte d'Evangile du Secret, cela ne peut être approuvé. Ainsi ils se sont mis sur un faux terrain; et, étant donné qu’une erreur en appelle une autre, il arrive qu'en défendant La Salette e le Secret ils s'enflamment, ils s'agitent, ils exigent que tout le monde croie, et presque ils appellent les éclairs du Ciel sur ceux qui n'y croient pas, imitant ainsi le zèle mal réglé de ces disciples du Seigneur qui voulaient faire descendre le feu du ciel sur ce pays de Judée qui n'a pas voulu recevoir Jésus-Christ [cf. *Lc* 9, 54]. Pourtant le Divin Maître leur dit: "Vous ne savez pas à quel esprit vous appartenez" [*Lc* 9, 55].

À mon faible avis, les défenses trop exagérées qui ont été faites pour La Salette et pour le Secret ont beaucoup affecté ces événements divins; de sorte que le diable y a gagnés.

Mais là où l'ennemi de tout bien a obtenu les plus grands gains c'est en poussant tellement les défenseurs de La Salette à dépasser les limites que de la *défense* de La Salette et du Secret a été érigée en *offense* contre les Autorités Ecclésiastiques avec grand préjugé des Œuvres du Seigneur.

Tout cela ne peut plaire au Seigneur. Selon les enseignements de la Théologie la plus saine, Dieu veut que dans tout ce dans quoi Il travaille en privé dans son Église soit directement soumis à l'avis et à la volonté de ceux qui Le représentent. Dieu est jaloux de cet Ordre établi par Lui-même, et ne veut pas que cette règle de Foi soit modifiée. Quand on travaille pour que les hautes Personnalités de la Sainte Église acceptent des révélations privées ou d'autres œuvres privées, il faut le faire avec grande humilité et soumission à l’autorité de l'Église, il faut entrer très humblement et prudemment pour capter l'assentiment et l'approbation des Autorités Ecclésiastiques. Les Saints ont fait ainsi, malgré les plus grandes révélations privées dont ils ont bénéficié.

Sans cette humilité et cette prudence, la défense de la vérité elle-même devient du fanatisme!

Sans cette humilité et cette prudence, la défense de la vérité elle-même devient du fanatisme!

Quand j'ai eu la chance inoubliable d'avoir avec moi la Bergère de La Salette, je n'ai cessé de lui recommander grand respect pour les Prélats de la Sainte Église en défendant sa bien-aimée Salette, et de veiller sur tous ceux qu'en défendant La Salette dépassent la mesure pour trop de zèle. Mélanie était très prudente et avec la prudence d'une Sainte elle se modérait et se taisait, et ne faisait filtré presque rien; mais je me suis rendu compte qu'elle devait lutter aussi contre elle-même pour modérer son zèle qui l'aurait conduite à demander à presque toutes les Autorités Ecclésiastiques pourquoi elles n'avaient pas pris en considération l'Apparition et le Secret!

Avec tout cela, dans certaines circonstances, trop de zèle lui faisait échapper quelque expression. Je me garde bien d'en remarquer aucune et souhaiterais qu'elles tombent toutes dans l'oubli.

Il y a quelque temps vous, mon très cher Frère en Jésus-Christ, avez publié quelques expressions de Mélanie sur une feuille de papier pour les Pères de La Salette sur le monopole de vendre des médailles. J’ai été désolé pour cette publication. Ces expressions de Mélanie ne sont pas dictées par le Saint-Esprit. Les Pères de La Salette n'ont rien fait de mal en prenant le monopole de vendre les médailles; ces bons Pères n'iront pas non plus en enfer pour cela, comme Mélanie l'a menacé. Tout ce que disent les serviteurs de Dieu n'est pas inspiré. Même les grands Saints ont eu des défauts dus à un excès de vertu; et Mélanie n'en avait pas quelques-uns, comme Dieu lui-même lui a montré dans une vision.

Il n'y en avait qu'une au monde dont les vertus étaient l'abîme de tous perfections et avec l'exclusion de la moindre légère imperfection. C'était ça la Mère de Dieu!

Je n’aurais pas voulu du tout, très cher Frère en Jésus Seigneur, que vous auriez publié ces paroles de Mélanie. Que peuvent faire profiter telles publications sinon obscurcir la gloire de la Servante de Dieu, et par conséquent celle de La Salette?

Quant aux hostilités qui ont surgi de tous les défenseurs de La Salette contre les Pères Missionnaires de la Sainte Montagne car ils ne voulaient pas accepter le Secret et la Règle de Notre-Dame, moi j'y vois un vrai manque de charité. Ces Pères devaient obéir à leur Évêque, ils n'avaient aucune obligation en conscience de croire au secret et à la règle, car cette obligation n'entre pas parmi celles que a le chrétien à croire à l'Évangile et à l'Église. Bien sûr que ces Pères auraient fait une chose sainte s'ils avaient incité leur propre Évêque à donner-leur cette Règle, et ils avaient estimé le secret. Mais le non faire ce qui est le plus saint ne signifie pas avoir péché, et se rendre dignes de damnation, quand d'autre part ils n'ont pas manqué d'agir selon la loi. Alors pourquoi toujours blâmer les Pères A Salette? Mélanie les croyait presque damnés, mais combien différents sont les jugements de Celui qui est tout équité et miséricorde. Les Pères de La Salette ont rempli et remplissent encore de belles Missions, et ils ont procuré la gloire du Seigneur, de la Très Sainte Vierge de La Salette, et le bien des âmes, malgré leur refus de la Règle et du Secret. Rien ne peut être gagné pour la sainte cause de La Salette en s'en prenant à ces Pères Missionnaires.

Et maintenant, mon très cher Frère en Jésus-Christ, je vous en supplie ne pas vous offenser pour mes déclarations franches. Je suis sûr que Mélanie du Ciel les approuve et en est contente.

Le plus important au-dessus de tout autre, à mon avis, à créditer l'Apparition, le Secret et la Règle, est le travail que vous avez entrepris dans la publication de la Vie de Mélanie. Mais ce sera un fait décisif ou pour ou contre. Si vous voulez que cette publication atteigne la grande intention que nous voulons tous, vous devez mener ce travail de manière qu'il ne puisse pas succomber à un autre interdiction par la Sacrée Congrégation de l'Index.

Un style et un langage de grande modération, de grande réserve, et de respect et soumission illimités aux Prélats de la Sainte Eglise doivent prédominer dans votre publication. Pas de mots d’offense à la charité envers les Prêtres ou les journalistes, ou même envers les détracteurs et les contradicteurs de La Salette. Laissons à l'avenir la critique historique de ces faits contemporains.

Pour le moment, l'état des choses, la prudence, la charité, la juste satisfaction que doivent avoir tant d'Autorités Ecclésiastiques offensées, et la nécessité de détruire tout empreinte de fanatisme dans cette affaire, nécessitent la plus grande prudence et circonspection. Certains faits l'histoire les revendiquera. En publiant une Vie de Mélanie, nous n'avons besoin de rien d'autre que de faire ressortir la grande sainteté de cette âme, ses communications intimes et continues avec Dieu, les vertus extraordinaires qui l'ornait, ses souffrances et les dons *gratis dati* dont le Seigneur l'a enrichie (sous réserve du jugement de la Sainte Église auquel je crois plus que ce que j'ai vu de mes propres yeux et touché avec mes mains).

Et maintenant je vous embrasse dans le Seigneur. Quand votre volume sera prêt, je l'attends. Recevez, cher et vénérable Monsieur le Curé, l’hommage de mon affectueux respect.

Votre serviteur

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

**522**

**Aux Moniales Conceptionnistes Déchaussées d’Ágreda**

APR 7667 - C2, 13/7

ms. orig. part. aut.; 4 ff. quadrillées (mm. 210x270) - 7 pages écrites; inédit.

Messine, 15.08.1907

Brouillon ou trace de la lettre rédigée en italien par le père Hannibal, pour être traduite en langue espagnole et signée par la Supérieure Générale Mère Nazarena Majone et les Filles du Divin Zèle. En elle exprime son affection et son admiration envers les Moniales Conceptionnistes Déchaussées, considérées comme des bienfaitrices spirituelles. La lettre contient également diverses nouvelles concernant les Instituts fondés par le Di Francia, au nom duquel elles demandent si, en plus de l’œuvre *Cité Mystique de Dieu*, il y a d’autres écrits de leur Fondatrice, la Vénérable Marie de Jésus d’Ágreda. Dans la date le jour 15 est déduite du contexte.

I. M. I.

\* Messine, [15] août 1907

Très chère Mère Abbesse,

bien que nous n’ayons pas eu depuis longtemps les très chères nouvelles de vous et de ces saintes Sœurs, pourtant nous ne cessons jamais et ne cesserons jamais de vous garder à l’esprit comme nos respectables Maitresses et Bienfaitrices, et dans nos prières quotidiennes indignes, nous ne cessons pas d’implorer les plus élues grâces des Cœurs très doux de Jésus et de Marie pour votre digne personne et pour toutes ces dignes moniales.

Notre très respectable Mère, comment pourrons-nous oublier la grande grâce que vous nous avez accordée de nous admettre à votre filiation, et de nous faire participer à tous les biens spirituels de cette sainte Communauté? De cette grande grâce nous ne cessons et nos successeurs ne cesseront jamais de remercier le Cœur adorable de Jésus, la Très Sainte Vierge Immaculée, Saint Joseph, Saint Michel Archange, Votre Seigneurie Révérendissime et toutes ces Révérendes Mères! Nous nous sentons très chanceuses par tant de filiation, parce qu’il nous semble que la Très Sainte Vierge Immaculée nous regarde comme participantes de cette Communauté, dont la Très Sainte Dame est Supérieure et Mère. Nous aussi, nous l’avons proclamée ici sous le titre de Supérieure, Maîtresse et Mère le 8 décembre 1904, cinquantième anniversaire de la proclamation du grand Dogme de son Immaculée Conception. D’abord nous nous sommes préparées pour une année entière, et quand notre Révérend Père Chanoine Hannibal Marie Di Francia nous a fait cette proposition, Il ignorait absolument la Feuille du Patronat de notre Vénérable Sœur Marie de Jésus.

Nous avons également eu une autre miséricorde pendant un certain temps, et nous voulons l'attribuer au sort d'être affiliées à ce saint Monastère. Un Très Révérend Père Recteur du grand Sanctuaire de Saint Michele Archange sur Monte Gargano en Italie, où le Saint Archange est apparu au VIe siècle de l'Église, et a imprimé deux empreintes de pas dans la pierre, il a écrit beaucoup de belles lettres à notre Père sans que notre Père [Fondateur] lui ait écrit et l'ait connu auparavant, et nous a promis qu'il mettra nos Instituts sous protection particulière du Saint Archange. Ce Sanctuaire est l'un des plus célèbres au monde. Il a été visité par des Rois et par des Papes et par de nombreux Saints, dont saint François d'Assise, qui par humilité, il ne voulut pas entrer dans la Grotte où apparaissait le Saint Archange, mais resta s'agenouiller, pleurant et priant à l'entrée dans un coin, où l'impression de son visage séraphique est restée. Dans la Grotte, il y a un Autel apporté par l'Archange lui-même du Ciel, et quand dans les temps anciens six Évêques sont montés pour consacrer ce nouveau Temple, l'Archange Saint-Michel est apparu à Saint-Laurent, Évêque de ce Diocèse, et lui dit: "Tu ne dois pas consacrer cette Église, parce que je l'ai moi-même consacrée. C'est pourquoi elle s'appelle: La Basilique Céleste".

Nous avons également eu une autre belle grâce. Une pieuse Dame de Rome nous a donné une belle statue grandeur nature de Saint Antoine de Padoue avec l'Enfant Jésus, et nous l'avons apportée à notre Église du Saint-Esprit, avec une procession solennelle, à la auquel la citoyenneté a participé. Ce grand Saint a déployé une protection particulière sur nos Orphelinats. Nombreux et nombreux qui ont besoin de grâces dans de nombreuses villes d'Italie, dont Rome, Naples, Florence, etc. ils nous écrivent pour demander à nos orphelins de prier, et ils offrent au grand Saint une offrande pour nos orphelins dès que la grâce a été obtenue. Par ce moyen le grand Saint a accordé de nombreuses grâces, même prodigieuses et instantanées, et nous avons eu beaucoup de providence.

Nous ne cessons de lire la *Cité Mystique de Dieu* dans nos Instituts.\*[[44]](#footnote-44) Notre Père [Fondateur] est amoureux de ce Livre, et il en a fait une règle de le lire dans toutes nos Maisons, et quand se termine, nous partons de zéro. C'est un livre vraiment divin! Dans notre Institut nous avons une grande dévotion et vénération envers la sainte Mère votre Fondatrice. Nous la considérons aussi comme notre Mère, après la Sainte Vierge.

Nous faisons les vœux les plus ardents au Seigneur et à la Mère Immaculée afin qu’elle soit bientôt sanctifié. Notre Père [Fondateur] a dit qu’en allant à Rome cette année, avec l'aide du Seigneur, il en parlera avec de nombreux Cardinaux nos Sacrés Alliés.

Et maintenant, étant nous pleins d'affection et de vénération envers Votre Seigneurie et ces dignes Mères, et ne sachant pas comment nous nous acquitter pour toute votre Charité, nous avons décidé de vous faire s'inscrire dans toutes les Pieuses Unions Spirituelles auxquelles notre Père Fondateur nous fait inscrire. Rien n'est payé et il n'y a pas d'obligations de conscience; est possible inscrire [des personnes] de chaque classe et de chaque condition, et beaucoup et beaucoup d'indulgences et de biens spirituels sont gagnés dans la vie et dans la mort. Nous vous ferons parvenir les bulletins de chaque Pieuse Union en lesquelles nous vous ferons inscrire.

Notre Révérend Père [Fondateur] me demande de vous dire qu'en le 26 décembre de l'année dernière il a reçu votre très précieuse lettre et s'excuse s’il ne vous a pas répondu par manque de temps. Dans cette lettre, Votre Seigneurie exprimait la crainte que le Gouvernement ne vous fasse quitter le Monastère. Eh bien, Révérende Mère, de quoi avez-vous peur? Le Gouvernement Espagnol est assez Catholique, et puis votre Monastère est particulièrement protégé par la Dame Immaculée. Notre Père se réjouit que les œuvres de la Vénérable [Marie de Jésus] seront traduits en anglais, et quand cette traduction sera imprimée, il veut en acheter un exemplaire.

Notre Révérend Père [Fondateur] nous demande de dire à Votre Seigneurie s'il y a d'autres Œuvres en dehors de la *Cité Mystique de Dieu* de la Vénérable, car dans la *Cité mystique de Dieu*, la Vénérable mentionne elle-même deux autres Œuvres qu'elle devait écrire. Elle en appelle une: *Les sommets du Chaste amour de l'Épouse envers l'Époux divin*. L'autre: *Règlement Spirituel pour le temps de la retraite*. Notre Père [Fondateur] souhaite savoir s'il y a ces deux autres Œuvres.

Nous étions très heureuses d'avoir appris dans votre dernière lettre que l'année dernière vous avez célébré avec tant de solennité la fête de Notre-Dame, notre Mère et divine Supérieure. Nous voici maintenant dans la belle fête de la Dame Immaculée Assumée à la Gloire Éternelle, et nous nous joignons à vous autres pour honorer notre Mère et notre Supérieure commune.

Nous vous enverrons, sous peu, avec l'aide du Seigneur, une courte prière écrite par notre Père [Fondateur] sur la Sainte Communion quotidienne selon le très sage et inspiré Décret du Souverain Pontife Pie X. Nous vous enverrons de nombreux exemplaires imprimés en langue espagnole et nous implorons Votre Révérence pour le propager.

Nous avons actuellement un accord très important avec la Mairie de Messine, sur le Monastère où nous vivons, et notre Père [Fondateur] cherche à l'acheter. Il nous a chargé de prier chaleureusement Votre Révérence et ces Sœurs afin que toutes priez la Très Sainte Vierge du Chœur [*sic!*] pour la réussite de cette affaire, car le diable se bat pour ne pas la faire réussir.

Et maintenant, bien-aimée Mère Abbesse, permettez-nous qu’à genoux nous vous demandons Votre Bénédiction en tant que Vicaire de la Très Sainte Vierge, et nous embrassons votre Scapulaire; et veuillez nous accepter au service de ce saint Monastère, car nous entendons considérer votre Maternité et ces Révérendes Mères comme nos Supérieures, en leur donnant aussi la faculté de nous donner des obédiences; et de ceci notre Père [Fondateur] est très heureux. Votre Maternité ne doit pas non plus s'en étonner, car nous sommes toutes jeunes, à commencer par l'indigne Prévôte de cet Institut naissant des Filles du Divin Zèle qui a à peine 35 ans, et Vos Maternités êtes des mères âgées, d'un Ordre distingué et ancien, fondé par cette Sainte Vénérable, et qui a plusieurs siècles d'existence et d'œuvres saintes!

Et encore baisant ainsi votre Scapulaire, nous nous déclarons:

Vos indignes Servantes et illes en Jésus-Christ

[Sœur Marie Nazarena Majone

et toutes les Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus]

**523**

**À Giuseppina Lembo, ancienne élève \*[[45]](#footnote-45)**

APR 343 - C2, 13/8

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées. (mm.135x210) - 4 pages écrites; inédit.

Messine, 18.08.1907

Il est favorable au désir de la destinataire de vouloir entrer dans la Congrégation des Filles du Zèle Divin. Il l'exhorte donc à mener une vie pieuse avec la fréquence des Sacrements.

I.M.I.

\* Messine 18 août 1907

Très chère dans le Seigneur,

le 14 mai de cette année, j'ai reçu votre très chère lettre. Vous devez m’excuser si je n'ai pas répondu tout de suite, car mes occupations sont nombreuses. J'aime savoir que vous êtes en bonne santé, et moi aussi. Je remercie le Seigneur.

Vous m'écrivez que vous aimeriez retourner à l'Institut. Si la vôtre était une vraie vocation de devenir Sœur, j'essaierais de vous contenter.

Cette année, comme d'habitude, nous avons célébré notre fête au Suprême Bien Jésus dans le Sacrement et je vous envoie les Hymnes, une copie pour vous et l'autre pour votre aimable maîtresse.

J'ai su avec plaisir la belle mission que vous avez eue avec les Pères de Saint Alphonse, et je vous remercie qu'en cette circonstance vous avez prié aussi pour nos Instituts.

Vous m'écrivez que vous recevez la Sainte Communion tous les huit jours, mais moi je demande, pourquoi ne le faites pas tous les jours? Vous devez savoir que le Saint Padre Pio X a fait un Décret avec lequel il exhorte tout le monde à faire la Sainte Communion tous les jours. Faites-le savoir à votre Demoiselle pour qu'elle puisse aussi la faire tous les jours. Je vous envoie le livret où il est imprimé le Décret et puis il y a une belle explication. Lisez-le attentivement et essayez d'en profiter.

Le Père Bonarrigo est en état médiocre et vous envoie sa bénédiction.

Nous avons avec nous depuis plusieurs années un autre Prêtre très attaché à moi et aux Instituts et qui travaille beaucoup et qui s'appelle Père Pantaleone Palma. Il étudie un peu l'espagnol car nous avons une correspondance avec un Monastère espagnol.

Je veux que vous étudiiez un peu l'espagnol, parce que si vous retourniez à l'Institut, ça pourrait vous aider. Aussi la Sœur Supérieure Générale Sœur Maria Nazarena Majone étudie un peu l'espagnol. Si votre Mademoiselle vouliez nous écrire elle peut nous écrire en espagnol.

Je vous envoie un journal qui parle de Saint Antoine de Padoue et de la nos Instituts.\*[[46]](#footnote-46) Nous l'avons publié le 15 août, car nombreuses sont les grâces que ce grand Saint nous donne.

Je joins une lettre pour votre aimable Mademoiselle Adele.

Je recommande que vous soyez toujours avec la Sainte Crainte de Dieu. Je vous bénis, également de la part de la Sœur Supérieure. Je vous fait savoir que tant Sœur Maria Nazarena que Sœur Carmela D'Amore le jour de la Saint-Joseph cette année ont prononcés avec les vœux perpétuels. La Communauté religieuse a beaucoup grandi. Les orphelines sont presque toutes nouvelles, et elles sont comme des Anges. Toutes font la Sainte Communion tous les jours, même les petites filles de 7 ans.

Je vous bénis encore et me signe:

Votre Père Spirituel

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**524**

**À l'Archevêque de Messine, Letterìo D'Arrigo**

APR 7435 - C2, 13/9

ms. orig. aut; 3 ff. rayées (mm.135x210) - 5 pages écrites; inédit.

Messine, 24.08.1907

Texte d'une lettre écrite par le Père Hannibal au nom d'une personne non identifiée, à adresser à l'Archevêque de Messine, à la suite d’un ordre du même Archevêque, dans laquelle cette personne était invitée à quitter le territoire du Diocèse. La raison de cette rigueur ou de cette mesure n'est pas connue.

I.M.I.

\* Messine le 24 août 1907

Excellence Révérendissime,

humblement prosternée devant le Pasteur Suprême de ce Diocèse avec la confiance qui m'inspire votre bonté paternelle et l'état douloureux dans lequel moi, pauvre étrangère me trouve constituée, je viens vous exposer ce qui suit:

Comme un éclair qui part des nuages ​​et étonne et atterrit un pauvre passager, la sentence inattendue de Votre Excellence m'est tombée dessus, m'expulsant comme indigne de votre Diocèse et me commande de partir dans les plus brefs délais péremptoires!

J'ai appris que Votre Excellence a été poussé de prendre une détermination si sérieuse pour la raison que j'ai voulu recruter des vocations pour former une maison bénédictine; et ceci sans encore

avait obtenu la permission régulière par le Saint Siège, conformément aux Décrets les plus récents.

Eh bien, quand j'ai commencé cette entreprise, j'ignorais totalement l'existence de tels Décrets. Mais aujourd'hui je viens à assurer Votre Excellence que je ne donnerai plus un pas sur ce sujet sans avoir préalablement obtenu l'autorisation régulière du Saint-Siège, par l'intermédiaire de Votre Excellence Révérendissime chaque fois que Votre Excellence croira juste de m’apporter avec votre soutien plein d’autorité.

Si puis, en plus de la raison susmentionnée, d'autres raisons existent qui se reparquètent sur ma personne de pousser Votre Excellence à expulser si inexorablement une pauvre étrangère indigne et misérable indignement consacrée au Seigneur, je dois croire que de fausses rumeurs ont motivé le jugement sévère de Votre Excellence à mon égard. Dans un tel cas je peux montrer à Votre Excellence de nombreux et nombreux témoignages de Personnalités très importantes de la Sainte Église en ma faveur.

Cela dit, quel mal une pauvre et misérable créature peut-elle jamais faire lequel suis-je dans le Diocèse de Votre Excellence ? Quelle culpabilité peut apporter ma personne misérable? Au lieu de cela, avec l'aide du Seigneur, je peux produire du petit bien parce qu'étant moi Enseignant Diplômé Enseignant en Littérature j'ai déjà plusieurs écolières avec lesquelles je soutiens mes jours sans donner de poids à personne, et je donne l’instruction des langues, en ajoutant de bonnes exhortations morales à cet effet.

Plutôt, à cet égard, je voudrais signaler à Votre Excellence ce qui est très pertinent, c'est-à-dire que je n'ayant soupçonné rien que Votre Excellence très bon et charitable, m'avait frappée si brusquement, je me suis engagée chez plusieurs familles très respectables pour éduquer leurs filles, et j'ai reçu des avances mensuelles pour toute cette année.

Maintenant, à quoi ressemblerai-je devant des Mesdames insignes si je dois imminemment quitter Messine? Qu'est-ce que je dis? Et quel plus grand désastre ne constituerait pour moi une provision si rigoureuse? Expulsée d'un Diocèse, comme une bandite, comme une criminelle, à laquelle est nié même se justifier, je deviendrai la risée de la Société, aucun autre Diocèse ne pourra m'accueillir, il n'y aura pas de place pour moi dans les villes civiles et catholiques! Mais quel est mon grand crime? Ne devrais-je pas au moins le savoir ?

Excellence Révérendissime!

À genoux à vos pieds, je Vous demande plus que Miséricorde, justice! Et votre noble cœur ne pourra pas me le refuser, rejetant les calomnies et les voix sinistres qui ont pu faire pression dans l'âme de Votre Excellence, me laissant en paix dans le coin le plus reculé de votre Diocèse.

Avec cette confiance je baise vos Mains Sacrées et je me déclare: [sic!]

**525**

**Au Maire de Messine, Gaetano D'Arrigo**

APR 7327 - C2, 13/10

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrillées (mm.210x270) - 3 pages écrite; inédit.

Messine, 30.08.1907

Il informe qu'il a tenu pendant douze ans un Orphelinat féminin dans le bâtiment de l'ancien Monastère de Saint-Esprit, obtenu par l'Administration Municipale dirigée par le Maire Natòli avec le consentement à l'unanimité du Conseil, toutefois "en ligne provisoire". Il demande donc que soit lui accordé sans la clause précitée mais sous une forme définitive et irrévocable, et explique les motifs de sa demande.

\* Messine, 30 août 1907

À l’Illustrissime Monsieur le Commandeur

Gaetano D'Arrigo, Maire de Messine.

Illustrissime Monsieur le Maire,

je dirige un grand Orphelinat féminin depuis douze ans dans l'ancien Monastère du Saint-Esprit appartenant à la Commune. Cette place m'a ensuite été donnée par l'administration Natòli à l'unanimité du Conseil avec la clause *en ligne provisoire*.

Maintenant, voilà, je suis hanté de plusieurs raisons qu'ici j'exposerai pour demander à Votre Seigneurie Illustrissime en emphytéose ce local, c'est-à-dire les bâtiments et les jardins, à l'exclusion de l'Église. Les raisons suivantes me motivent:

1 - J'ai dépensé jusqu'à présent plusieurs milliers de lires pour la restauration de ce local qui était en mauvais état.

2 - J'y ai installé un moulin et une boulangerie avec des machines avec lequel est fait le pain de pur grain, dont le gain qui provient de la vente est la principale ressource de cet Institut. Ni cette usine serait transportable ailleurs.

3 - La clause *en ligne provisoire* expose l'Orphelinat à une danger continu et menace son existence.

4 - Si je ne suis pas sûr du local pour l'Orphelinat, je ne peux plus m'engager dans des nouvelles dépenses pour lui donner un plus grand développement dans l'intérêt des orphelins abandonnés de notre pays.

La Mairie peut accepter ma demande, d'abord parce que il n'y a pas d'empêchement légal; deuxièmement parce qu’existent de nombreuses raisons pratiques pour que la Commune le fasse.

Il n'y a pas d'empêchement légal:

1 - Parce que la Mairie est en fait propriétaire des locaux qui lui ont été cédés par l'Administration des Biens de l'État avec un contrat sous la date du 12 octobre 1894.

2 – En effet conforme à la Loi du 7 juillet 1866 ces contrats sont conclus à la condition que ces biens doivent servir à l'utilité publique ou à la bienfaisance publique, même la interprétation donnée à plusieurs reprises par le Conseil d'Etat à la Loi précitée, "*les Communes peuvent vendre librement les immeubles qui leur sont cédés, à condition que le prix obtenu d'elles soit employé pour l'un des usages prescrits par la loi du 7 juillet 1866*", c'est-à-dire d'utilité publique ou publique bienfaisance.

Puis, les raisons de convenance de la part de la Municipalité pour accepter ma demande sont:

1 - Prendre une cotisation annuelle qui me sera imposée.

2 - Elle se décharge du paiement de la taxe foncière de ce local et de l'entretien du même, qui restent à ma charge.

3 - J'offre à la Mairie 5 places en perpétuité pour cinq orphelines abandonnées.

4 - Après tant de sacrifices et d'efforts avec lesquels l'Orphelinat est né de rien, cet encouragement que la Mairie me donnerait avec emphytéose me mettrait dans le cas de l'améliorer, l'agrandir et assurer son existence au profit présent et futur de toute la Ville.

Au vu de toutes ces raisons, je me flatte que Votre Seigneurie Illustrissime et Messieurs les Assesseurs et Conseillers donneront une réponse favorable à ma demande actuelle.

Chanoine Hannibal Di Francia

**526**

**Au Prêtre Emilio Combe**

APR 7683 - C2, 13/11

ms. orig. rang.; 2 ff. (mm.135x210) - 3 pages écrites; inédit.

Messine, 09.1907

Il dit avoir reçu les feuilles avec un essai de l'autobiographie de Mélanie Calvat, qu'il a commencé à publier, et le remercie. Il justifie le délai de réponse par des raisons de travail et divers engagements non reportables. Il assure le souvenir dans les prières. [**Le texte originaire en langue française est reproduit intégralement tel comme était écrit**]

I. M. I.

[Messine, septembre 1907]

Mon Révérend Père Curé, Abbé Combe,

dernièrement le 24 Aout j’ai reçu votre appréciée lettre avec le billet d’essai de la vie de Mélanie, que vous avez commencé à publier. Je ne vous ai pas répondu aussitôt à cause de mes nombreuses occupations et parce que j’ai dû m’absenter pour quelques jours de Messine.

C’est pour cela que la joie est très grande, et indignement je supplierai le Seigneur afin qu’il veuille vous assister dans si important ouvrage.

Je ferai copier bientôt les mémoires de Mélanie et je vous enverrai une copie exacte.

Je suis bien content que vous avez arraché à l’humble servante de Dieu plus que j’ai pu faire pour les événements surnaturels de sa sante vie.

Toutefois je regrette que cet ouvrage fut commencé par Mélanie en 1904, c’est à dire six années après qu’elle [Mélanie] fut partie de mon Institut de Messine, quoique j’avais fait de vives instances chez le Révérend Abbé [Joseph] De Brandt pour lui donner l’obéissance d’écrire sa vie.\*[[47]](#footnote-47)

L’écrit de Messine porte la date de 7 Novembre 1897 (le jour natal de Mélanie)[[48]](#footnote-48) et il vient de paraitre en 1907. Que de coïncidences!

Cependant je dois vous faire observer:

1 - Qu’il ne fut pas le Cardinal Guarino qui m’habilita à confesseur Mélanie, parce que le Cardinal Archevêque était alors gravement malade, et il mourut huit jours après l’arrivée de Mélanie. 2 - On pourrait dire seulement que le confesseur ce fut moi, comme déjà fut écrit par la même Mélanie dans les mémoires que je vous enverrai.

Je suis en préparation d’autre écrits de Mélanie et je préparerai d’autres notices.

Et maintenant en vous baisant les mains, et en vous offrant mon inutile servitude je me dis:

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

**527**

**Au prêtre Vincenzo Caudo,**

**Directeur du périodique "*La Scintilla*"**

APR 2195 - C2, 13/12

transcr.; orig. aux archives non identifiées; publié. \*

Messine, 02.09.1907

Dans le périodique *La Scintilla* dans l'édition du 31 août 1907, une attitude d'hostilité envers les Œuvres de charité du père Hannibal a été soulignée de la part des frères Députés Nicola et Ludovico Fulci. Se référant à cette publication, Di Francia apporte quelques précisions dans lesquelles il disculpe le Député Ludovico de l'accusation d'entraver les Instituts Antoniens de Messine.

\* Messine, 2 septembre 1907

À la Direction de *La Scintilla* - Messine

Cher Monsieur le Directeur,

je vous remercie pour les louanges que Votre Seigneurie se plaît à adresser à ma pauvre personne pour mes modestes œuvres de bienfaisance - qui sont bien peu face à de si grandes œuvres qui surgissent dans le domaine de la charité -, je viens vous faire savoir que le Député Ludovico Fulci n'a jamais entravé mes Instituts, plutôt il les a d'ailleurs facilités à plusieurs reprises.

Ceci m'amène à une certaine estime et gratitude pour souhaiter que la lumière de la Grâce suprême de Dieu pénètre son esprit et le conduit à la foi catholique, en dehors de laquelle il ne peut y avoir salut éternel.

Prions le Très-Haut pour tant de nos frères et concitoyens, qui sont accablés dans le trouble des erreurs d'aujourd'hui, souvent poussés à s'opposer à la sainte cause de l'Église, et oubliant ce qu'il a dit Jésus-Christ Notre-Seigneur: «A quoi bon pour l'homme de grandir et de gagner aussi le monde entier, si son âme va éternellement perdue?» [cf. *Lc* 9, 25].

Et maintenant, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les expressions de ma sincère estime, en me déclarant:

Très dévoué serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**528**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1423 - C2, 13/13

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées (mm.135x210) - 3 pages écrites; inédit.

Messine, 11.09.1907

Le Père Hannibal, répondant à une lettre et à la carte postale de la destinataire, communique de être heureux de la héberger, avec son frère et sa maman aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Des conseils de voyage pour accompagner les orphelins de Padoue en train jusqu'à l'Institut Antoniens de Messine suivent. Salutations pour la mère et pour les autres membres de la famille et les proches.

I.M.I.

\* Messine 11 septembre 1907

Très cher dans le Seigneur,

je réponds à votre lettre et à votre carte postale.

Tout d'abord, moi-même et la Supérieure de l'Institut sommes très heureux de vous recevoir et de vous loger aussi longtemps que vous le souhaitez. Nous pouvons également accueillir votre mère; et peut-être aussi le frère dans l'Institut masculin.

Cependant, comme à l'Institut féminin nous tenons beaucoup à l'observance et à la discipline car nous avons un grand noviciat de jeunes probandes, aucune personne qui n'appartient pas à l'Institut peut circuler dans le même, mais la chambre d'hébergement est séparée et a une sortie à l'extérieur.

Venons-en maintenant aux Varotto et à l'orpheline.

C'est trop peu les 50 lires pour le voyage de Padoue à Messine pour tous les trois. Je ne sais pas combien ces trois voyages coutent même dans le troisième classe. Vous pouvez le savoir facilement. Mais je peux vous fournir une application ferroviaire de la concession VII pour les trois,[[49]](#footnote-49) \* et ils pourrons bénéficier de la remise de 60 pour cent. Il faudrait donc que les Varotto ajoutent le surplus aux 50 lires nécessaires pour ces trois trajets même avec la demande du chemin de fer. Si ce plus c'est beaucoup, je contribuerai aussi à la gloire de Saint Antoine de Padoue; pour le reste, si les Varotto ne peuvent pas, le Curé de la Paroisse à laquelle appartient l'*Orpheline* pourrait être amené à recueillir avec quelques collectes, *tout le voyage* pour la seule orpheline.

Quoi qu'il en soit, faites-moi savoir par retour de courrier, à quel point ces voyages de Padoue à Messine en troisième classe coutent.

En attendant, devant-vous venir avec votre mère et votre frère à Messine, je n'ai plus aucune raison de venir à Padoue pour prendre les Varotto et l'orpheline, pouvant les mener tous les trois avec vous. En effet si vous venez avec le train direct, bien que la demande que je vous envoie ne bénéficie pas de l'avantage du train direct en troisième classe, même pas ce sera difficile grâce à votre frère, la facilitation de voyager avec le train direct.

A l'Archiprêtre Feola, j'envoie le colis des imprimés. Je l'ai déjà envoyé au cousin Tinti, accompagné d'une carte postale.

Je vous bénis avec votre mère, votre sœur, votre tante, votre frère, et aux Varotto, parents et enfants, et dans l'attente d'une prompte réponse, je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**529**

**Au Maire de Militello in Val di Catania**

APR 5232 - C2, 13/14

ms. orig. aut.; 4 ff. rayées (mm.135x210) - 6 pages écrites; inédit.

Militello, 18.09.1907

Le Chanoine Alfio Jatrini avait offert à Di Francia un ancien Couvent pour un Orphelinat féminin à ouvrir à Militello in Val di Catania. Le Père Hannibal a jugé opportun de soumettre le projet à l'approbation du Maire et de ses Conseillers.

\* Militello, 18 septembre 1907

À l'Illustrissime Monsieur le Maire et aux Messieurs

Les Assesseurs et Conseillers de la Municipalité de Militello Val di Catania.

Monsieur le Maire, Messieurs les Assesseurs et Conseillers, dans mon humble carrière en œuvres de bienfaisance pour le classes pauvres et en particulier des orphelines abandonnées, auxquelles je me suis consacré depuis mon Sacerdoce, dernièrement, je me suis rencontré avec le Révérendissime Chanoine Alfio Jatrini de Militello, qui, animé du même intérêt pour les orphelines dispersées, et désireux de pourvoir au bien de son pays, m'offrit un ancien Couvent des Bénédictines, propriété de lui, afin de pouvoir l’utiliser dans le but de planter quelque œuvre d'utilité publique et de bienfaisance.

Bien que l'endroit soit largement détérioré et que je dois affronter de dépenses non légères, cependant, ne voulant pas me priver de faire un peu de bien à cette ville ancienne, comme j'ai déjà pratiqué dans d'autres pays d'Italie, j'ai décidé de l'accepter et d'entreprendre sa restauration, pour la rendre hygiéniquement propre à l'installation d'un Orphelinat pour les filles pauvres du peuple et d'un atelier pour les filles externes, à la fois les roturiers et les civils. Pharaonique! Tant le Laboratoire autant que l'Orphelinat [dirigé par] les Sœurs.

C'est pour cette raison que je ne saurais mieux entreprendre une œuvre si bénéfique et si importante pour Militello, là où de semblables Institutions font défaut, qu'en déférant mon projet au respectable et civique Assemblé de Vos Seigneuries, qui est particulièrement responsable de la délicate protection des pauvres filles orphelines et dispersées.

J'ai appris que le regretté Monsieur Salvatore Gulinello de Militello a laissé un héritage, qui est ensuite entré en possession de la Congrégation de Charité, afin de soutenir et d'éduquer douze orphelines; et donc récemment, le Commissaire Royal actuel avait présenté un projet d'accords à conclure avec un Institut d'une autre Province pour le placement et l'entretien des douze orphelines susmentionnées.

Ceci dit, puisqu'il s'agit d'ouvrir au plus vite un local pour orphelines même à Militello dans l'ancien Couvent des Bénédictines, je prie Vos Seigneuries que, considérant beaucoup plus pratique et conforme à l'intention du testateur de garder ces douze orphelines à Militello plutôt qu'ailleurs, Vous interveniez avec vos meilleures pratiques afin que, si des accords doivent être conclus entre la Congrégation de Charité et un Institut, de tels accords plutôt soient pris avec moi pour l'Orphelinat qu'aussitôt je devrai ouvrir à Militello.

J'ajoute que pour faire cette inversion du projet en harmonie à mon Orphelinat, je ne serai pas étrangère à offrir avantage en prenant quatorze orphelines au lieu de douze pour la même bourse mensuelle déjà prévue pour douze seulement.

Lorsque Vos Seigneuries auront accepté cette demande avec enthousiasme citoyen et auront conduit les choses au point de j'ai proposé, avec ce qui est plus conforme à la dignité du pays, vous auriez donné un tel encouragement et un tel élan à mon initiative, que j'espèrerai réaliser avec toute vitesse la nouvelle Institution en recueillant d'autres orphelines de ce pays et de son territoire et de fournir une éducation complète dans le travaux féminins, y compris le dessin pour les civils et les roturiers.

Et de ce point de vue mon Institution contribuerait aux intérêts civils, moraux et économiques du pays.

Avec cette intention, et avec le plus grand respect, je me déclare:

Très dévoué de Vos Seigneuries

[Chanoine Hannibal Di Francia]

**530**

**Au Père Paolo Manna**

APR 6020 - C2, 13/15

photoc.; orig. aux Archives PIME, Trentola (Caserte); inédit.

Messine, 26/09/1907

Le Père Hannibal, répondant à la lettre du destinataire, le félicite pour le projet d'ouvrir à Naples un Séminaire pour les Missions pour accueillir les vocations de l'Italie du Sud. Pour quant au regret de ne pas avoir reçu de réponse de l'Archevêque de Messine, il dit que Monseigneur D'Arrigo ne lui a dit rien de son projet. Il suggère de prendre conseil d'abord par le Très-Haut et ensuite par des sages et des savants. Il l'invite à vouloir se joindre à l'Œuvre de la Sacrée Alliance Sacerdotale.\*[[50]](#footnote-50)

I.M.I.

Messine, le 26 septembre 1907

Très Révérend Père,

le 19 septembre, ce mois-ci, j'ai été honoré par votre Très appréciée lettre, et je bénis et loue le Seigneur pour tant de bien que Votre Révérence a fait avec l'aide divine, et pour ce qu’encore vous voudrez faire.

L'idée de vouloir ouvrir un Séminaire à Naples pour les Missions étrangères, pour recruter les vocations du sud de l'Italie et de la Sicile me semble excellente.

Pour la mise en œuvre pratique, il me semble devoir garder à l'esprit qu'à Naples, il y a beaucoup de municipalisme. Les Œuvres qui ne sont pas napolitaines ne sont pas aidés. Donc, la nouvelle fondation devrait avoir cette empreinte.

Dans tous les cas, Votre Seigneurie Révérendissime le prendra avec les conseils, d'abord du Très-Haut, puis des sages.

Je voudrais avoir Votre Seigneurie Révérendissime parmi les Sacrés Alliés de mes humbles Instituts décoré de la parole sacrée: *Rogate Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9, 38; *Lc* 10, 2].

A cet effet, je vous envoie l'enveloppe de nos tirages, vous suppliant de jetez-y un coup d'œil et me faire obtenir par écrit votre adhésion comme ont fait d'éminents Personnages de la Sainte Église.\*[[51]](#footnote-51)

Je n'ai pas reçu la copie des Règles de votre Institut Apostolique.

Je vous baise les mains avec tout le respect, je vous souhaite le plus grand succès dans vos saints entreprises avec toutes les bénédictions de Jésus Notre Seigneur et de sa Très Sainte Mère; et je me déclare:

Votre très dévoué et humble serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Mon Archevêque ne m'a rien dit sur ce que votre Très Seigneurie Révérendissime lui a écrit. Je n'ai pas encore eu la facilité de l'interroger, mais je ne pense pas qu'il s'en occupera parce il est totalement absorbé par son séminaire.

*Sur l'enveloppe*:

À l’Illustrissime

Monseigneur Père Paolo Manna

Missionnaire Apostolique

Via Mergellina 156

Naples

**531**

**À l'Archevêque de Messine, Letterìo D'Arrigo**

APR 2018 - C2, 13/16

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrilliées (mm.210x270) - 2 pages écrite; inédit.

Messine, 27.09.1907

Monseigneur Letterìo D'Arrigo, à la suite de la campagne de diffamation contre l'Institut de Mme Laura Jensen Bucca, avait chargé le Père Hannibal de procéder à une inspection, de vérifier la véracité des affirmations présentées par l'hebdomadaire socialiste de Messine *Germinal!* Cette lettre contient le compte rendu de la visite effectuée à l'Institut de la Jensen.

I.M.I.

Messine, 27 septembre 1907

À Son Excellence Monseigneur Don Letterìo D'Arrigo

Archevêque et Archimandrite de Messine,

Administrateur Apostolique de Lipari

Ville

Excellence Très Vénérée,

en obéissance aux ordres reçus de Votre Excellence qui m'a chargé d'accéder à l'Institut de Mme Laura Jensen au quartier Arcipeschieri, \*[[52]](#footnote-52) pour avoir des nouvelles et vérifier *de visu* l'état des choses, j'ai l'honneur de signaler à Votre Excellence que j’ai été là le 23 de ce mois; j'ai interrogé Mme Jensen sur tout ce que le journal *Germinal!*\*\*[[53]](#footnote-53) lui avait attribué!, et j’ai parcouru et visité cet institut.

D'après les réponses et les éclaircissements de Mme Jensen, que me semblèrent ils véridiques, j'ai noté que les accusations de *Germinal!* sembleraient inexistantes et que les filles qui ont quitté l'Institut et qui ont porté les accusations auraient menti et déformé les faits de manière substantielle.

En faisant le tour de l'Institut, j'ai trouvé tout bien arrangé tant par rapport à bonne éducation religieuse, au travail, à l'hygiène et au traitement pour la nourriture pour les filles.

Ma visite à Mme Jensen n'a pas duré plus d'une heure et demie, parce que survint le soir, et donc en si peu de temps entre l'interrogatoire et la visite, rien ne me pouvait résulter de la vie intime de ce Pensionnat et Conservatoire.

J'ai seulement observé que le nombre des accueillies est restreint, et celui des orphelines est encore plus restreint. Il y a 27 personnes en tout, y compris la Dame avec ses trois filles. Il y a donc 23 hospitalisés, dont la plupart sont des Sœurs, et une dizaine d'orphelines. L'endroit est assez grand et les moyens de revenus savamment et honnêtement constitués par Mme Jensen, il me semble qu'ils permettraient une plus grande nombre de hospitalisés, et surtout d'orphelines.

Quant à Mme Jensen, je peux attester l'avoir trouvée comme je l'ai toujours considérée: une femme très pieuse, d'intention droite, dévouée au sacrifice, et humble et respectueuse envers Votre Excellence, à la Charité de laquelle je ne cesse de la recommander.

Entretemps, baisant les Mains Sacrées de Votre Excellence et demandant agenouillé la Sainte Bénédiction, je me déclare:

De Votre Excellence Très Vénéré

Très dévoué humble sujet

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur la quatrième face se trouve l'annotation manuscrite suivante du Père Hannibal*:

Brouillon de mon rapport à l'Evêque au sujet de l'Institut de Mme Jensen.

**532**

**À Eugenio Toscano**

APR 2031 - C2, 13/17

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrillées (mm.210x270) - 4 pages écrites; inédit.

Messine, 30.09.1907

Le Père Hannibal écrit à son cousin Eugenio Toscano, pour la défense de Monseigneur Letterìo D'Arrigo. Avec fermeté vigoureuse conteste certaines expressions irrévérencieuses concernant l'Archevêque de Messine, publiées dans le journal *Germinal!*. Il exhorte le cousin à se repentir et à avoir plus de respect envers tous, spécialement envers les Ministres de Dieu.

Messine, 30 septembre 1907

Mon très cher Eugenio,

dans le dernier numéro de *Germinal!* que tu m’a donné, j'ai lu avec regret que Son Excellence notre Monseigneur l'Archevêque est appelé: *le Sacristain D'Arrigo!*

Je ne te cache pas, cher Eugenio, que j'ai été scandalisé! Je suis immensément désolé que tu te jettes dans un gouffre! Tu commences déjà à offenser sérieusement Dieu, à aigrir son Divin Cœur! Petit à petit tu commences à perdre la réflexion et le remords pour ce que tu fais! Ce sera aussi vrai que ce n'est pas toi qu’écrie ces expressions si méprisables pour l'Oint du Seigneur, mais tu es le Directeur,\*[[54]](#footnote-54) le représentant du journal, la responsabilité est donc la tienne, et devant Dieu et devant ta conscience.

Grande est la Dignité de tous les Prêtres, et plus encore celle des Évêques, et Jésus-Christ a dit d'eux, ainsi que des simples Prêtres: *Vos Dii éstis* [*Ps* 81, 2]. Vous êtes comme tant de dieux. Et il dit aussi: *Qui vos spérnit me spérnit* [*Lc* 10, 6]. Qui vous rejette moi-même.

Tu me diras: "Mais l'Evêque, mais les Prêtres ne font pas leur devoir".

Tout d'abord, ce n'est pas ton tour et tu ne pourras jamais être à portée de juger si l’Evêque sait ou non remplir sa sublime Ministère. S'il est interdit à nous tous de juger nos frères, l'Apôtre [Jacques] ayant dit: "Et toi, qui es-tu pour juger le prochain?" [*Jc* 4, 13 *Volg*.], combien plus nous est-il interdit de juger nos Supérieurs ecclésiastiques? Et tu le juge et l'insulte! Sache que toi aussi tu es un sujet de l'Evêque: Il a le pouvoir ecclésiastique de toutes les consciences.

Je suis aussi d'accord qu'il peut y avoir des Prêtres qui manquent en quelque chose. Mais quoi donc? Personne n'a le droit d'insulter quiconque, sans parler des Ministres de Dieu; il n'est permis à personne de publier les péchés, encore moins ceux des Oints de Dieu! Cam, ce fils de Noah, a été maudit par son père parce qu'il s'était moqué de lui en le trouvant endormi nu et étourdi par le vin; mais Sem et Japhet s'exprimaient bien car loin de correspondre à l'invitation dérisoire de Cham, ils reculèrent pour ne pas voir la nudité paternelle, et la couvrirent d'un manteau! [cf. *Gn* 9, 18-26].

Comme *Cham* seront maudits par Dieu ceux qui publient et se moquent des péchés des Prêtres, et comme Sem et Japhet ils seront bénis ceux qui les excusent et les cachent! Dieu est jaloux de ses Prêtres et ne veut pas qu'ils soient offensés, alors il est écrit: *Nolíte tángere Cristos meos*. Je ne veux pas toucher au mien Christs [*1Cr (1 Paralipomènes)* 16, 22].

Par conséquent, très cher Eugenio, la rue dans laquelle tu t’es introduit est très mauvaise! Et en tant que Prêtre, en tant qu'ami, en tant que cousin, je te préviens que Dieu pourrait te punir sévèrement! Il peut te rendre malheureux dans cette vie et la suivante! Tu ne dois pas croire non plus que Dieu te laisse toujours le faire; mais Il réserve son Sabbat dans lequel il règle les comptes et paie!\*[[55]](#footnote-55)

Tu ne devrais pas oublier les jours de ton enfance quand tu avais grandi de manière chrétienne, éduqué avec tant de bons principes que tu as même agi comme moniteur de la Doctrine Chrétienne!\*[[56]](#footnote-56) Depuis combien de temps n'es-tu pas proche de la Confession et de la Sainte Communion?

Le monde pervers t'a entouré: il te montre le profit, il te prodigue la louange, ça t'enivre, et tout est une énorme trahison pour t'utiliser à leurs intentions! Ils avaient besoin d'une Imprimerie et d'un imprimeur qualifié à leur disposition, et ils jetèrent leurs regards sur toi, pauvre jeune homme! Je souffre de douleur intime pour toi! Tu ne peux pas être heureux par ici! Ne croire pas que tu deviendras riche, que tu gagneras en réputation. La farine du diable va dans le son, et la vraie réputation est celle qui s'achète des sages, des honnêtes et non pas par ceux qui sont aussi trompés, malheureux ou pervers trompeurs!

Pense-y que tu as une âme, cher Eugenio, que nous avons tous la mort sur nous, et tôt ou tard nous serons appelés au tribunal de Dieu, et ne vouloir pas te mettre en danger de te perdre pour toujours!

Écoute ma parole qui est la parole d'un proche attaché, et moi je suis dans la situation de pouvoir connaître le grave danger auquel tu es confronté!

Je comprends que quand on est trop entré malheureusement dans un sens, il ne lui est pas facile de revenir en arrière; mais au moins commence à réfléchir sur ton état, commence à le craindre, lève les yeux au Ciel, quand tu es seul, et prie le Très-Haut, prie la Mère Immaculée de Dieu, qu'ils aient pitié de toi, qu'ils te pardonne, que te donnent du temps, de la grâce et une opportunité de revenir sur le droit chemin! Prie Dieu qu'il t’empêche de ne rien faire contre sa sainte Volonté et contre sa très sainte Loi.

Je ne cesserai de prier pour toi tous les jours, afin que tu te mettes sur un autre chemin, pour te libérer de l'esclavage du monde dans lequel tu es tombé!... Puisses-tu redevenir chrétien et catholique, aussi comme chrétiens et catholiques ont toujours été nos familles, et tel es-tu aussi!

Et maintenant, en t'embrassant, mon très cher Eugenio, je me dis:

Ton cousin très attaché

Hannibal

P. S. - Considère cette lettre comme un avis que t’envoie Dieu lui-même qui ne veut pas que tu te perdes!

**533**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2979 - C2, 13/18

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrillées (mm.105x135) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 10.1907

Billet dans lequel il communique pour lui préparer quelque chose à manger pour midi. Il envoie la bénédiction. La date est approximative et peut être déduite du contexte et des documents contemporains.

[Messine, octobre 1907]

Sœur Prévôte,

pour midi je voudrais si possible un peu de lait et des biscuits des nôtres, mais battus et réduits en poussière.

Je vous bénis.

Chanoine Di Francia

*Sur l'enveloppe:*

Sœur Prévôte

S.M.

**534**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 3370 - C2, 13/19

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm.102x135) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 10.1907

En parlant d’un prêtre diocésain, un certain Père Meli, avec cette note il recommande de ne pas ne lui donner jamais du vin. Lorsqu'il le demande, on doit répondre, avec respect et charité, de s'adressé au Père Hannibal. La date est approximative et peut être déduite de documents contemporains. Voir aussi p. 272 de ce volume.

[Messine, octobre 1907]

Sœur Prévôte,

prenez garde qu'après la Sainte Messe au Père Meli ne lui soit pas donné même pas une goutte de vin. Dites-lui qu’il doit le demander à moi.

Je vous bénis.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur l'enveloppe:*

Sœur Prévôte

S.M.

**535**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1424 - C2, 13/20

ms. orig. partiel aut.; carte postale (mm.90x140) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 03.10.1907

Carte postale dans laquelle il remercie pour la lettre avec des informations sur le coût des billets pour le train. Il annonce que son prochain voyage à Padoue aura lieu au début du mois de novembre.

I.M.I.

Messine 3 octobre 1907

Chère Mademoiselle, j'ai reçu votre dernière lettre.

Je suis d'accord sur les prix des voyages, et merci pour tout informations que vous m'avez données.

J'espère que ma venue là-bas, si Dieu le veut, pourra avoir lieu au mois de novembre prochain. Avant de venir, je vous tiendrai au courant.

En attendant, vous bénissant avec les vôtres et les Varotto, je me dis :

Très dévoué

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

[P. S.] - J'ai reçu la carte postale du frère. Tout va bien. Qu’ils se préparent et prient. Je bénis.

*Adresse sur le premier page*:

À la chère Mademoiselle

Andreina Battizzocco

Via Eremitani N. 13

Padoue

**536**

**À Don Francesco Maria Di Francia**

APR 2428 - C2, 13/21

ms. orig. aut.; 4 ff. rayées. (mm.135x210) - 6 pages écrites; inédit.

Messine, 04.10.1907

Il demande de lui libérer la déclaration selon laquelle dans l'acte d'achat de quatre maisons du Quartier Avignone, la signature de Don Francesco Maria Di Francia n'était qu'à titre de prête-nom. Il assure disponibilité totale, s’il aurait besoin de quoi que ce soit.

I.M.I.

1ère Dimanche d'octobre 1907

\* Messine, 4 octobre 1907

Très cher Frère,

aujourd'hui, fête de la Très Sainte Vierge du Rosaire,\*[[57]](#footnote-57) je viens insister afin que vous vouliez me faire cet acte de parfaite justice, me faire c'est-à-dire la déclaration selon la vérité, qui dans l'achat des quatre maisonnettes di Madame Concetta Caruso, vous n'étiez qu'un prête-nom, mais qu’en fait j'ai acheté et payé les maisonnettes, et qu’elles sont miennes.

Cette déclaration que je vous demande est une obligation de stricte conscience que vous avez, et, en me la refusant, vous devenez un *injuste détenteur* de la chose d'autrui: ni plus, ni moins. Quand on fait des pareils achètes avec un prête-nom (et ils ne sont pas rares) toujours on fait une carte de *contre carte privée*. Je ne vous l'ai alors pas demandé à cause de l'immense confiance que j'avais placée en vous. Ce n'est donc ni selon la justice, ni selon les principes universels du juste agir, me refuser maintenant cette déclaration, après que tant de fois vous êtes également venu à dire que ces maisonnettes sont à vous!

Ça n'a aucune valeur non plus de dire que tu veux me laisser par testament ces maisonnettes.

Premièrement, personne ne peut laisser comme testament ce qui n'est pas le sien, mais de celui qui veut désigner l'héritier.

Deuxièmement, il n'est pas écrit que je devrais mourir après vous, alors que, au contraire, bien sûr, je devrais mourir en premier.

Troisièmement, nul n'est autorisé à reconnaître le droit de possession à autrui par testament, lorsque cela revient à l'évincer en tout ou en partie jusqu'au moment de sa mort, l'exposant à d'éventuels malheurs.

Si j'avais une somme votre en mon pouvoir, et pendant que vous la proclamez, je vous disais de la laisser à vous par testament, que diriez-vous?

En me refusant la déclaration, vous tenez injustement un mon bien, de façon que si je voulais demain me vendre les quatre maisonnettes et capitaliser, je ne pouvais pas. Donc je ne possède pas mes affaires!

Ajoutez que ce n'est pas pour l'intérêt de ma personne, mais l'intérêt de l'Institut; des intérêts de grande importance, car les quatre maisonnettes importent des droits de copropriété, de passage, de servitude, etc. etc.

Cela dit, pourquoi je ne dois pas être rassuré sur le sujet avec une *déclaration véridique*!

Mon cher frère, je vous prie de ne pas persister à me refuser cet acte de justice, de convenance, de loyauté et de strict devoir de votre conscience. Vous ne pouvez pas monter en toute tranquillité à l'autel en tenant mes biens si non en fait, mais en droit, venant ainsi à compromettre ma possession.

Vous aussi avez un Institut et pouvez bien considérer combien il est important d'avoir des biens libres et pouvoir dire librement: c'est à moi, personne n'y a aucun droit. Comment vous sembleriez si vous achetiez demain un local annexé à votre Institut, sous mon nom comme simple prête-nom, ayant toute confiance en moi, et puis je ne reconnaîtrais pas légalement votre droit et je vous tiendrais coincé en profitant de votre confiance? N’auriez-vous rien à redire sur moi et de me réessayer? Alors, ce que vous ne voulez pas pour vous, ne le faites pas aux autres!! [cf. Tb 4, 15].

Il y avait une bonne relation entre vous et moi, et je me suis senti enclin à faciliter votre Institut; mais ce diable que vous dites que me déplace contre vous, il semble, au contraire, qu’il vous trompe contre moi inlassablement!

Quand vous êtes venu à moi le 1er Juillet,\*[[58]](#footnote-58) tu m'as embrassé en présence du Père Settinèri, et vous avez dit en sa présence: «Père Settinèri, vous pouvez dire à tout le monde que je suis en parfaite paix avec mon frère, car désormais je suis prêt à faire tout que mon frère me dit!».

Oh, divine miséricorde! Dès que je vous ai demandé de me rendre un acte de justice la plus parfaite et la plus sacro-sainte, vous vous êtes renié!

Le Seigneur ne manque pas de vous donner ses saintes inspirations, cher frère, mais vous les rejetez!

Maintenant, faites-moi donc cette faveur, puisque vous n'avez rien à gagner en me le renié, faite-le pour le regrèvement de votre conscience, et peut-être même pour l'indignation du Seigneur!

Je suis à la fin de mes années; je me prépare constamment à mourir, et le principal effort auquel je me dédie vers mes Instituts est pour pouvoir les laisser arrangé au mieux possible, sans situations embrouillées, sans dangers, sans conséquences. Je voudrais donc conclure cette longue question pendante.

Et si vous vouliez alors persister (*quod Deus avértat!*)\* à me refuser cruellement cet acte de justice, je remettrai tout entre les mains du Seigneur, qui comme est intervenu miséricordieusement pour me libérer d'autres positions, me libérera, je lui fais confiance, même de celle-ci, au bon moment, sans que vous n'ayez plus aucun mérite!

Et maintenant j'espère que vous ne seriez plus celui que vous étiez, mais que la grâce et le temps aient travaillé dans votre intellect et dans votre cœur, et sans l'ambition de: *je ne cède pas, quel piètre figure je fais à céder*, etc. etc., j’espère que vous adhériez pleinement à ce que je vous ai demandé aujourd'hui, jour de la Très Sainte Vierge du Rosaire.

En attendant, je vous embrasse dans le Seigneur, et là où vous pourriez avoir besoin je suis toujours à votre disposition, et je me dis:

Messine, 6 octobre 1907 \*[[59]](#footnote-59)

Votre frère très attaché

Hannibal

**537**

**Au Prêtre Antonino Messina**

APR 3924 - C2, 13/22

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm.135x210) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 04.10.1907

Il dit qu'il est vraiment désolé pour la disparition d'un garçon dont il n’y a pas encore des nouvelles. Il assure des prières spéciales pour la bonne réussite de cette triste histoire. Il ajoute qu'il est surpris d'apprendre que Saint Antoine ne fait pas des grâces à Lentini (Syracuse). Il sollicite l'emplacement des cassettes du Pain de Saint Antoine même à Lentini.

Messine le 4 octobre 1907

Cher Père Messine, je réponds à votre dernière carte postale.

Je suis désolé d'apprendre qu'il n'y a toujours pas de nouvelles de la disparition de ce garçon. Mais nous continuerons à prier Saint Antoine de Padoue, de sorte que si le garçon ne peut pas être récupéré, au moins qu’on sache où il est allé. Cependant, nous serions très heureux d'apprendre que le garçon a été retrouvé sain et sauf. Nous espérons et prions ce grand Saint, qui sait...

Je m'étonne que Saint Antoine de Padoue ne fasse pas grâce à Lentini, alors que partout dans le monde on ne parle que de ses prodiges. Peut-être que le Saint sera désolé parce que notre cassette n'a pas encore été placée dans l'Église de Lentini, derrière les nombreuses promesses faites. Qu'en dites-vous ?

Les nouveaux livrets ne sont pas encore imprimés, mais ils seront prêts pour la première quinzaine du mois à venir. Donc pour l'instant ce n'est pas moi possible d'y venir satisfaire vos désirs et ceux de ces bons habitants de Lentini.

Je vous baise les mains maintenant, et en attendant vos bonnes nouvelles je me dis:

Votre très dévoué en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Je baise les mains au Révérend Père Archiprêtre.

**538**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

AVR 2973 - C2, 13/23

ms. orig. aut.; 1 f. rayée. (mm.105x135) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 06.10.1907

Billet dans lequel la autorise à donner 1,60 lire à Monsieur Giuseppe Lo Giudice.

\* Messine, 6 octobre 1907

La Sœur Prévôte doit donner à Lo Giudice 1,60 lires.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**539**

# **À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2974 - C2, 13/24

ms. orig. aut.; 1 f. (mm.105x135) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 10.10.1907

Billet avec des communications courtes et concises. Il envoie la bénédiction.

\* Messine, 10 octobre 1907

Sœur,

le Père Briguglio n'était pas là. J'ai laissé le message.

Attendez-le au moins jusqu’à 10h et demie.

Je vous bénis.

Chanoine Hannibal Di Francia

**540**

**Au Président de la Députation**

**Province de Messine**

APR 7611 - C2, 13/25

transcr.; orig. aux archives non identifiées; inédit.

Messine, 12.10.1907

N'ayant pas encore reçu la contribution annuelle de mille lires, déjà approuvée par l'Administration Provinciale de Messine en faveur de ses Instituts-Orphelins, le Père Hannibal sollicite leur paiement. Il est rapporté à p. 185 du vol. 56 de la collection officielle des Écrits, mais ce n'a été pas possible retrouver le manuscrit original.

\* Messine, 12 octobre 1907

À l'Illustrissime Monsieur le Président de la Province de

Messine

Illustrissime Monsieur le Président,

il y a bien longtemps que la rente annuelle de 1.000 lires que la Province de Messine me verse pour mes Orphelinats est échouée.

Cela dit, je prie Votre Seigneurie Illustrissime de vouloir le plutôt possible disposer pour que ce paiement me soit fait parce que j'en ai urgemment besoin.

Avec parfaite observance, je me dis:

Très obligé et dévoué

Chanoine Hannibal Di Francia

**541**

**À l'Avocat Lodovico Monfort**

APR 7328 - C2, 13/26

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrillées (mm.210x270) - 3 pages écrites; inédit.

Messine, 18.10.1907

Brouillon ou trace d'une lettre dans laquelle il sollicite l'intérêt du destinataire concernant l'ancien Monastère du Saint-Esprit, afin qu'un séjour stable et irrévocable soit assuré aux orphelines présentes et futures, accueillies à l'Orphelinat Di Francia. Il assure la gratitude éternelle pour ce qu'il a promis vouloir faire pour résoudre positivement ce problème.

\* Messine, 18 octobre 1907

Très estimé Monsieur l’Avocat,

nous sommes dans la deuxième quinzaine d'octobre, où Vous m'avez promis que vous vous intéresserez à cette affaire si importante pour nous du patrimoine de l'ancien Monastère du Saint-Esprit.

Je sais que jusqu'au 20 de ce mois le Maire sera absent. C'est pour cela que je me réserve de venir Vous déranger par la suite du 20.

En attendant, je Vous assure, très estimé Monsieur l’Assesseur, que cette affaire est devenu une agonie pour moi.

J'y travaillai depuis environ un an, inlassablement, avec vitesse et grand intérêt. Pourtant mes efforts ont été brisés non face à une résistance ou une opposition, parce que je dois me rapporter avec une Commission très catholique, qui comprend l'importance de ce que moi je demande pour le bien de tant d'orphelines présentes et futures; mais mes efforts se sont dispersés face à toutes les bonnes volontés de vouloir me favoriser, et donc d'une manière indéfinissable: maintenant pour une circonstance, maintenant pour un autre, tantôt faute de Conseillers, tantôt pour les affaires importantes, et similaires. Ainsi le temps passe et je me retrouve toujours désabusé!

Je Vous prie, Très estimable Monsieur l’Assesseur, bien vouloir employer une faveur particulière pour ces pauvres orphelines, et pour celles qui viendrons plus tard en faisant avancer cette entreprise bénie qui, si Vous le considérez bien, n'est inférieur à aucun d'autre, ni au tramway, ni à la lumière électrique, ni à quoi que ce soit. Parce que si ces affaires ont une grande importance pour la ville en ce qui concerne le commerce et la civilisation, l’assurer l'existence de cet Orphelinat dans le même accomplissement des principes justes avec lesquels il a progressé jusqu'ici; l'assurer contre des contingences possibles et redoutables qui pourraient soit le détruire, soit le détourner de la bonne direction est l'œuvre de haute civilisation et morale pour notre pays!

J'espère donc que Vous, mon très estimé Monsieur l’Avocat, de qui dépend en grande partie le succès de cette entreprise, voudriez décisivement s'y intéresser et favoriser l'approbation de la Commission pour ensuite passer au Conseil.

J'ai refait la demande dans les termes que Vous m'avez dit, excluant l'église.

Il me reste maintenant à ajouter que notre gratitude, c'est-à-dire la mienne et de mon Institut, envers Vous sera impérissable; ou mieux, puisque nous avons en usage conserver dans la salle de réunion de notre Institut tous les portraits de nos bienfaiteurs, avec une inscription au-dessous, similaire, alors quand Dieu le voudra, et avec l'efficacité de votre coopération et du très illustre Maire le Commandeur D'Arrigo, nous aurons atteint du Conseil notre but tant désirée, nous serons ravis d'exposer le portrait agrandi de vous et du Maire, en deux tableaux, avec une inscription commémorative spéciale.

D'ailleurs ces orphelines, qui sont des âmes innocentes, ne manqueront pas à prier le Dieu Très-Haut pour la santé du Monsieur le Maire, et afin que tant de bien soit rendu à tous les deux avec d'abondantes bénédictions du Ciel.

Et maintenant, veuillez agréer, Monsieur l’Assesseur, les expressions de mon estime sincère et parfaite, tandis que je me déclare:

Très dévoué et obligé pour Vous servir

[Chanoine Hannibal Di Francia]

*Sur l'enveloppe:*

Brouillon de la lettre adressée à l’Assesseur du Contentieux

Monsieur l’Avocat [Lodovico] Monforte. Via Péculio.

18/10/1907

**542**

**Au Père Pantaleone Palma, R.C.I.**

APR 7620 - C2, 13/27

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées. (mm.135x210) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 19.10.1907

Lettre très courte contenant des recommandations disciplinaires et des politesses. Le nommé prêtre Meli était très probablement victime d'une attirance pour le vin, il fallait donc une prudence particulière pour l'empêcher d'avoir les opportunités et les moyens de l'obtenir. Voir aussi un p. 260 de ce volume.

I.M.I.

Messine, 19 octobre 1907

(Samedi)

Très cher Père Palma,

par ma négligence j'ai oublié de vous recommander fortement de surveiller le Père Meli, et de prendre ma place! Souvenez-vous au moins pour demain qui est dimanche. Interdisez-lui de sortir; dites-lui que c’est moi qui vous a donné mandat. Chargez de ma part Don Girolamo de le surveiller et de l'empêcher de sortir seul et acheter du vin. Fouillez-le s’il a de l'argent et faites-le vous donner.

Ici nous avons eu un arrivage prodigieux de la belle notre Mère des Douleurs! Je vais Vous dire!

Le Père Archiprêtre est toujours à Palerme. J'espère qu'il viendra ce soir (Samedi).

Soyez fort *dans la bataille* [cf. *He* 11,34]: souvent je Vous bénis et prie la Sainte Mère [pour Vous].

Je baise les mains du Père Bonarrigo, je Vous embrasse en Jésus, et je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur l'enveloppe :*

Presse

Au très Révérend Prêtre Pantaleone Palma

chez Chanoine Hannibal Di Francia

Messine

**543**

**Au Maire de Messine, Gaetano D'Arrigo**

APR 2381 - C2, 13/28

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrillées (mm.210x270) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 25.10.1907

Au Maire, qui était à Itàla à ce moment-là, il demande la permission afin que ses Sœurs Filles du Divin Zèle puissent mener la mendicité à l'entrée du Grand Cimetière de Messine les jours 1er et 2 novembre. Itàla est un centre de la Sicile dans la province de Messine (Itàla supérieure et Itàla marine), d'abord agrégée à Scaletta Zanclèa, et depuis 1947 est une Municipalité autonome.

\* Messine, 25 octobre 1907

Illustrissime Monsieur le Maire,

chaque année, les Sœurs de mon Orphelinat avec les orphelines demandent l’aumône aux portes du grand Cimetière les 1er et 2 novembre.

Cependant, nous avons besoin de l'autorisation de l'Autorité Municipale chaque année, et même un simple mot d'autorisation en signature de Votre Seigneurie en marge de cette demande suffit. C'est pour cette raison que nous prions tant de faveur à Votre Seigneurie, assurant que cette mendicité annuelle est un certain soulagement dans la gêne où nous versons.

En vous remerciant sincèrement, j'ai l'honneur de me déclarer:

Très dévoué et obligé serviteur

Chanoine Hannibal Di Francia

*Au recto de l'enveloppe:*

À l'Illustrissime Monsieur le Maire

Commandeur D'Arrigo

Itàla marina

S.E.M.

*Au verso de l'enveloppe*:

Restituée le 31 octobre vers 4 heures et demie après midi.

**544**

**Au Père Pantaleone Palma, R.C.I.**

APR 7621 - C2, 13/29

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrillées (mm.135x210) - 2 pages écrites; inédit.

Naples, 27.10.1907

Brève lettre d'administration ordinaire et diverses communications sur les voyages, les dates, les programmes et les intentions, avec les indications précises des déplacements et des lieux à atteindre ou déjà atteints. Il demande des prières pour le pèlerinage qu'il fera à Padoue. Il envoie la bénédiction pour toute la Communauté.

I.M.I.

Naples, 27 octobre 1907 (soir)

Mon cher Père Palma, j'écris de Naples à 7 heures du soir.

Grâce à Dieu, le voyage a été bon, même s'on est arrivé à 9h et demi.

Demain, si Dieu le veut, je pars pour Padoue.

Envoyez-moi à Padoue trois cartes \*[[60]](#footnote-60) pour les trois Padouans; j'ai oublié apporte-les. Adresse: chez Madame Andreina Battizzocco via Eremitani 13, Padova.

J'ai réfléchi un azzez à comment combiner le retour avec les trois Padouans, que ce soit pour les faire quitter Naples pour Messine et je rester, ou pour les loger et partir ensemble. Finalement j'ai décidé de retourner à Naples le 4 novembre, de passer une nuit tous les quatre à l'auberge, le 5 les funérailles, et la nuit du 5 départ ensemble pour Messine.

J'espère que tout se passe bien là-bas, et que Saint Antoine envoie la Providence.

Probablement l'éloge funèbre \*\*[[61]](#footnote-61) je ne pourrai pas le faire; ne sera pas permis.

Accompagnez-moi dans le pèlerinage à Padoue comme moi tiens compte de tous!

Veuillez partager cette lettre avec le Père Bonarrigo.

Je bénis tout le monde, et dans le doux Cœur de Jésus je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Marie Hannibal Di Francia

[P. S.] - Apportez ma bénédiction aux Sœurs et aux orphelines, et aux externes.

*Sur l'enveloppe:*

Au Révérend Prêtre Pantaleone Palma

chez Chanoine Hannibal Marie Di Francia

Messine

**545**

**Au Père Pantaleone Palma, R.C.I.**

APR 7622 - C2, 13/30

ms. orig. aut.; 2 ff. couleur bleu clair (mm.180x230) - 3 pages écrites; inédit.

Padoue, 31.10.1907

La lettre, écrite par la ville du Saint, Padoue, révèle son bonheur d'être là, avec un esprit relevé. Il communique sa joie d'avoir pu célébrer la Sainte Messe à l'autel de l'Arche, où le corps du Saint "repose". Il exprime aussi sa joie car il pourra voir la relique de la "*Sacrée Langue*",\*[[62]](#footnote-62) avec la possibilité de déposer une longue "supplication", au contenu tout spirituel,

sur l'Arche. Il fait savoir qu'il est allé à Venise et exprime son émerveillement devant tout ce qu'il a pu admirer. Il parle avec enthousiasme de l'accueil du Cardinal Aristide Cavallàri, Patriarche de Venise, auquel il a pu exposer le but de la "*Sacrée Alliance*", en obtenant son adhésion et l'engagement spontané de la propager dans son propre Diocèse. Il évoque également la "*adhésion*" de l’Évêque de Padoue, Luigi Pellizzo. Il termine la lettre en exprimant son estime et son affection pour le Père Palma et le Père Francesco Bonarrigo.

I.M.I.

\* Padoue, 31 octobre 1907

(jeudi) à 19h30 le soir

Mon très cher dans le Seigneur Père Palma,

aujourd'hui j'ai reçu votre très chère lettre, également signée par notre très cher Père Bonarrigo.

Mardi vers 5 heures du matin, j'étais ici à Padoue. Je suis entré hôtel et j'ai dormi deux heures. À 8h j'étais au Saint, où à 9h15 je célébrais la Sainte Messe votive de Saint Antoine à son Autel, sur l'Arche où repose son corps. Ici tout recentre et soulève l’esprit. Étrangers, personnes de haut rang, familles royales, viennent au Saint. Les grâces sont continués. Dans sa Chapelle il est écrit: *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos* [*Mt* 11,28].

Demain, fête de la Toussaint, je devrai encore célébrer sur l'Arche (ce matin j'ai célébré dans la Chapelle de Saint Joseph) et ils me feront voir la *Sacrée Langue*. Dans l'Arche je placerai une *longue* Supplique qui déjà j'ai préparé avec la signature de *tous*. Soyez-*tous* encore unis à moi.

Mercredi j'étais à Venise. Quelle Ville! J'étais à Saint Marc; quelle Eglise! J'étais chez le Cardinal, et quel saint homme! Je lui ai parlé, l'ai invité à l’adhésion, etc. *Oui cher, oui cher, oui cher*, étaient ses réponses, et il m’enverra à Messine l'adhésion écrite. Il m'a demandé: je dois faire la propagande dans le Diocèse? Quelle bonne demande! J'ai répondu que je lui écrirai de Messine ce qu'un autre Evêque a fait, et il attend!

Ce matin, j'étais avec l'Evêque de Padoue: un homme excellent mais moins expansif. Il a également adhéré et m'écrira à propos de l'adhésion.

Puis j'ai trouvé l'orpheline: c'est une petite fille un peu malade, un peu terne, une vraie orpheline pieds nus, abandonnée! Elle sera une fleur bienvenue à notre Saint. Demain la famille Varotto (sœur et petit frère) viendra.

Battizzocco est très affectueuse; elle voudrait s'en venir... c'est une fille pieuse, vive, zélée, bonne, intelligente. Prions; la mère s'y oppose.

En attendant, j'ai changé le plan d'itinéraire.

Samedi, si Dieu le veut, je pars pour Naples, avec les trois padouans; et je les envoie immédiatement avec le train direct, Vous télégraphiant, mon très chère Père Palma, pour les attraper au débarcadère. Je reste à Naples, et le 5 novembre je dois faire l'éloge funèbre de Sœur Maria Lucia. Le [jour] 6 je pars pour Piano di Sorrento et Gragnano [Naples] et je suis là pour deux ou trois jours, si Dieu le veut. Puis je quitte Naples pour Messine.

Si vous devez m'écrire, n'écrivez pas à Padoue, mais à Naples chez ma tante *Rosalia Chitti - Riviera Chiaia N. 33.*

Ne doutez pas que je bénie et prie toujours, toujours... pour le très cher compagnon et fils en Jésus-Christ que le Seigneur m'a donné avec notre Père Bonarrigo! Nos liens ont été formés par le Seigneur, et tous les trois en Notre Seigneur Jésus nous sommes unis. *Ubi enim sunt duo vel très…* [*Mt* 18,20], nous sommes donc un bon nombre.

Beaucoup de belles choses j'ai demandées au Saint dans la Supplique!... Prions tous! Je l'ai intéressé pour le soupir de notre âme, pour la Cléricature! Les 4 Maisons sont avec moi, et moi, très indigne, je présente tous et toutes dans ce pèlerinage aux pieds de Jésus et de Marie, de Saint Joseph et de Saint Antoine!

En vous embrassant avec le Père Bonarrigo, je jouie de la bonne réussite de la Fête. Vive Marie! La santé, Dieu merci, plutôt bonne. Jésus, notre santé, nous sauve ainsi que sa Très Sainte Mère.

Je bénis tous et toutes, en particulier Sœur Maria Nazarena, à laquelle Andreina salue beaucoup, beaucoup.

Je me signe:

Tout à vous en Jésus Christ Notre Seigneur

Marie Hannibal Di Francia

*Sur l'enveloppe:*

Au très Révérend Prêtre Pantaleone Palma

chez Chanoine Marie Hannibal Di Francia

Via del Valore N. 7

Messina

**546**

**Au Père Francesco Bonarrigo, R.C.I.**

APR 3415 - C2, 13/31

orig.; 1 f. couleur paille (180x245 mm) - 1 page écrite; inédit.

Naples, 09.11.1907

Télégramme avec texte transmis sur une bande télégraphique dans lequel il communique qu'il part pour Messine où il arrivera le lendemain, 10 novembre. Il souhaite être repris à la gare maritime.

Naples, 9 novembre 1907

Ce soir départ du train direct, à Messine demain matin. Nous attendons que des personnes viennent nous chercher.

Père

**547**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2972 - C2, 13/32

ms. orig. aut. ; 1 f. rayée (mm. 135x210) - 1 page. écrite; inédit.

Messine, 12.11.1907

Lettre dans laquelle demande des nouvelles sur la fille padouane Maria Angela Varotto. Il attende en outre des autres informations utiles.

\* Messine, 12 novembre 1907

Sœur,

j’ai oublié de vous demander si Varotto écrivit aux parents, à Battizzocco et à ma tante Rosalia. J’aimerais le savoir.

Je vous bénis.

Remarquez quelques petites choses pour que je fasse quelques petits discours, et pour celles que je devrais appeler.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur la même feuille:*

Sœur Prévôte

S. M.

**548**

**Aux Supérieurs Généraux**

**des Ordres et des Congrégations Religieuses**

APR 7963 - C2, 13/33

impr. orig.; 2 ff. (mm.210x290) - 4 pages écrites; édité. \*[[63]](#footnote-63)

Messine, 08.1907

Lettre circulaire en imprimerie typographique, adressée aux Supérieurs Généraux des Ordres et Congrégations Religieuses, pour les inviter à se joindre à l'Œuvre de la *Sacrée Alliance* sacerdotale, en obéissance au Commandement de Jésus: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.*

I.M.I.

Messine, le 18 novembre 1907

Sa Sainteté fut vivement satisfaite

de la faveur que cette Congrégation a rencontrée

avec tant de Personnages si marquants de la

Hiérarchie Ecclésiastique, qu'ont en elle

reconnu le moyen de faire écho au commandement de

Christ: "Rogate ergo Dominum messis,

ut mittat operarios in messem suam".

*Lettre de l’Eminentissime Merry del Val.*

*Rogate ergo Dominum messis,*

*ut mittat operarios in messem suam*

*Saint Luc c. 10, v. 2*

Illustrissime et Révérendissime Père,

l'une des plus graves afflictions de la Sainte Église a toujours été là rareté des Ministres du Sanctuaire. Aujourd'hui, dans presque tous les Diocèses, et dans de nombreuses régions, les paroles de Notre-Seigneur Jésus Christ peuvent être répétées: *Messis quidem multa, operarii autem pauci!* [*Mt* 9, 37; *Lc* 10, 2].

Mais le Divin Rédempteur nous a laissé un remède efficace pour tant de mal, nous disant: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*M*t 9, 38; *Lc* 10, 2]. Cette grande Parole de l’Evangile mérite d'être collectée et cultivée; et obéissant à ce mandat divin, me semble-t-il, qu'il soit une source de grands biens pour l’Église.

Avec cette confiance, et avec la permission de l'Autorité Ecclésiastique, j’ai commencé, faiblement, depuis de nombreuses années, deux Congrégations, l’une de Prêtres, et l’autre de Sœurs, revêtues d’une robe rouge du Cœur de Jésus, portant la devise sacrée: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*. Les deux ont le vœu d'obéissance à ce mandat du divin Zèle du Cœur de Jésus, c'est-à-dire l'obligation de cette prière quotidienne, ainsi que de la propagation de la même, dans la mesure du possible.

Et pour qu'il n'arrive pas que, tandis que nous prions le Seigneur pour qu’Il envoie les bons ouvriers à la Sainte Église, nous soyons nous-mêmes *otiosi tota die* [*Mt* 20, 6], nous avons travaillé, selon nos faibles forces, aux œuvres de charité envers le prochain, rassemblant en deux Maisons les orphelins abandonnés, des deux sexes, et en évangélisant les pauvres les plus délaissés et les plus abandonnés. A ceux-ci et à ceux-là nous avons donné le nom honorifique de *Pauvres du Cœur de Jésus*, et nous les avons appelés avec nous dans la Prière quotidienne pour obtenir de bons ouvriers à l'Église, confiants que de cette façon nos prières peuvent entrer à la présence de ce Dieu suprême, qui exauce le désir des pauvres.[[64]](#footnote-64) De ce point de vue, ces deux nouveaux Instituts peuvent se rendre utiles à la Sainte Église, si la clémence divine daigne les bénir. [[65]](#footnote-65)

Mais afin que l'esprit de cette importante Prière, commandée par Notre Seigneur Jésus-Christ, s'étende davantage et progresse, nous nous sommes adressés depuis quelque temps aux sacrés Prélats de Sainte Église, aux Évêques, Archevêques et Cardinaux, ainsi qu'à ceux qui sont vivement intéressés par la mission des bons ouvriers, et qui sont en condition, pour leur haut ministère, d’évaluer la grande importance de ce Commandement Divin.

Mais qu'avons-nous demandé à ces sublimes Recteurs et Pasteurs de la Sainte Église? *Rien d'autre que le concours de leurs saintes prières et bénédictions*; en les suppliant de nous aider d'une manière entièrement spirituelle dans le but évangélique que cette Institution a préfixé, nous accordant les quatre faveurs spirituelles suivantes:

1 - Qu'avec l'intention *saltem virtuale*, ils nous joignent en esprit dans la prière quotidienne, qui plusieurs fois par jour s'élève au Dieu Suprême dans ces Instituts, et par les Congrégés, et par les innocents enfants, et par tous les Pauvres du Cœur de Jésus pour obtenir de la Divine Miséricorde de bons ouvriers à la Sainte Église.

2 - Que *semel in anno* *et sans assumer aucune obligation de conscience*, ils veulent appliquer une Messe Divine au profit spirituel de cette initiative de Religion et de Bienfaisance, afin que le Dieu Miséricordieux veuille la protéger et la conduire, si ceci est de sa gloire, au milieu des difficultés qui l'entourent, qu’Il veuille sanctifier ces qui composent les Instituts, ceux qui en bénéficient et ceux qui travaillent au développement des mêmes, et aux œuvres de bienfaisance associées.

3 - Que quotidiennement, dans la célébration du grand Sacrifice, *avec l'intention saltem virtuale*, ils offrent ces Instituts et leurs Bienfaiteurs au Très Saint Cœur de Jésus, dans l'élévation des

Espèces Sacrées; et à la fin de la Sainte Messe, en donnant la bénédiction, ils veuillent paternellement les bénir, avec tous ceux qui les composent, comme s'ils y étaient présents et se prosternaient, avec tous les efforts, les espoirs et les désirs qui affectent leur stabilité dans le Seigneur.

4 - Qu'ils veuillent nous étendre également les bénédictions qu'ils donnent aux fidèles dans leurs Diocèses chaque jour.

De nombreux Excellentissimes Évêques, Archevêques et Éminentissimes Cardinaux, auxquels nous nous sommes adressés jusqu'à présent, ont pleinement adhéré en plein esprit à nos humbles demandes, et ils ont accompagné leurs adhésion avec des lettres très encourageantes, dans lesquelles à l'unanimité ils louent le but de ces Institutions visant à propager une prière si importante, commandée par Notre Seigneur Jésus-Christ, *et si opportune à notre époque*.

Mais ce qui nous réconforte et nous encourage le plus, c'est une merveilleuse lettre que l'Éminentissime Merry del Val nous a envoyée de la part du Saint-Père Pie X, le 30 janvier 1904, et que nous rapportons ici:

"Je n'ai pas hésité à informer le nouveau Pontife de la Pieuse association de Prêtres qui existe à Messine dans le but de prier Dieu d'accorder de bons ouvriers à la Sainte Église. Je réjouis donc vous dire que Sa Sainteté a été *chaleureusement réjoui*  de la faveur que la Sodalité susmentionnée a rencontrée chez beaucoup et ainsi importantes Personnalités de la Hiérarchie Ecclésiastique, qui ont reconnu le moyen de faire écho au *commandement du Christ*: «Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam». *Joignant donc avec un réel plaisir sa prière* à celles de ces membres, Sa Votre Sainteté donne à Vous, ainsi qu'à eux, la bénédiction apostolique".[[66]](#footnote-66)

Trois choses sont remarquables dans cette lettre:

1. - Le Saint-Père *réjoui chaleureusement* pour les *adhésions* qui nous ont été données par tant d'Evêques, Cardinaux et [Supérieurs] Généraux d’Ordres religieux.

2. - Le Saint-Père *joint avec un réel plaisir sa prière à celle de tous les membres*.

3. - Cette prière est appelle: *Commandement du Christ*!

Encouragés par les nombreuses et précieuses lettres et adhésions des Cardinaux, Evêques, Archevêques et [Supérieurs] Généraux d’Ordres Religieux, et bien plus encore par les paroles merveilleuses mentionnées ci-dessus du Saint-Père Pie X, je me présente humblement à Votre Révérence pour vous prier que, en hommage et diffusion de cette grande Parole: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam,* Vous aussi nous accordiez *les quatre faveurs spirituelles susdites*, tandis que nous, très reconnaissants envers ainsi généreusebonté, Vous faisons une promesse formelle de vous offrir les suivantes *modestes échanges spirituelles*:

1- Dans les prières quotidiennes qui se font dans ces Instituts, pour obtenir de la Miséricorde divine les saintes vocations pour le bien de tous l'Église, une intention particulière sera placée pour la sanctification de Votre Révérence et pour toutes vos œuvres visant au bien d'âmes, et surtout si vous avez une Paroisse ou une Curie sous votre dépendance.

2 - Trois Messes Divines sont célébrées mensuellement pour les Dignitaires et Prêtres nos sacrés alliés vivants, et trois pour les défunts (en plus de celles qui sont célébrées pour les Prélats de cette pieuse Alliance).

3 - Enfin, si l'un de ces Bienfaiteurs Sacrés passe à vie meilleure, ces Instituts de la *Rogation du Cœur de Jésus* et des *Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus*, en recevant la nouvelle, l’annonceront à tous les assistés, et pendant trois jours consécutifs les Communautés écouteront la Divine Messe au suffrage de l'allié décédé, et le Saint Rosaire sera récitée et la Sainte Communion sera appliquée, afin que cette sainte âme ne cesse d'être propice dans l'éternité chez le Très-Haut, avec ses prières.

Révérendissime Père,

les adhésions encourageantes que j'ai eues jusqu'à présent, de tant de Prélats insignes de la Sainte Église, et bien plus celle du Saint-Père, me réconfortent d'espérer, que Votre Révérence voudra aussi m'accorder cette grande aide de prières, de bénédictions et d'union spirituelle dans l'immense Sacrifice de l'Autel, à l'honneur et pour la féconde expansion de cette Parole divine: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios dans messem suam*.

Lorsque l'*adhésion* bienveillante et tant attendue de Votre Révérence nous parviendra, comme nous l'espérons dans la Bonté divine, la nouvelle sera donnée aux accueillis, avec la jubilation des mêmes.

En attendant, j'ai l'honneur d’annexer:

1 - Une importante liste des *Adhésions* reçues jusqu'à présent par les Prélats de la Sainte Église, et une autre par les Dignitaires et les Prêtres.

2 - Une petite robe portant la devise sacrée, qui forme l'emblème de ces Institutions naissantes.

3 - Un exemplaire du livret édité par moi, qui contient les prières qui se font quotidiennement dans mes Communautés pour obtenir de bons ouvriers à la sainte Eglise. De ces prières, l'une a été traduite en polonais et en allemand; l'intégralité du livret (1ère édition) a été traduit en français à Amiens. Divers Evêques l'ont introduit dans leurs Séminaires.[[67]](#footnote-67)

4 - Je prie Votre Révérence de nous faire savoir quel mois de l'année vous choisiriez pour la célébration de la Messe Divine, afin que nous, qui tenons un registre spécial, pouvons vous le rappeler annuellement, en temps opportun, avec un avis imprimé.

Je finis par baiser votre main sacrée, et vous présentant mes humbles respects, je me dis:

De Votre Révérence

Très dévoué et obligé Serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

(à Messine)

**549**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2981 - C2, 13/34

ms. orig. aut.; 1 f. rayée. (mm.135x210) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 23.11.1907

Carte dans laquelle il dit que le Supérieur peut accueillir la jeune Mary Carmela Strongoli dans l'Institut comme aspirante. Diverses informations suivent.

\* Messine, 23 novembre 1907

La Sœur Supérieure peut recevoir la jeune Maria Carmela Strongoli, présentée par Sœur Maria Lorenza Franciscaine. Les cartes je les ai. Elle ne transporte que de petites choses dont on fera l’inventaire.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**550**

**À un Assesseur de la Mairie de Messine**

APR 7330 - C2, 13/35

ms. orig. aut.; 2 sqq. timbre de lignes. (mm.200x300) - 3 côtés écrit; inédit.

Messine, 23.11.1907

Lettre adressée aux Assesseurs Municipaux de Messine pour leur rappeler que lors de la séance d'aujourd'hui du Conseil municipal, l'avocat Lodovico Monforte, Assesseur du contentieux, présentera la demande avec laquelle Di Francia demande d'obtenir l'ancien Monastère du Saint-Esprit de Messine in emphytéose. Par cette lettre, il sollicite leur soutien.

\* Messine, 23 novembre 1907

Très estimé Monsieur l’Assesseur,

je viens communiquer qu'au cours de la journée, à la réunion du Conseil, le Conseiller du Contentieux, l’Avocat Monforte, présentera ma demande avec laquelle je requière in emphytéose l'ancien Monastère de l'Esprit-Saint, qui est utilisé depuis douze ans et sera utilisé pour le salut des orphelines abandonnées de la Ville et de la Municipalité.

À ce sujet, j'ai précédemment envoyé à Votre Seigneurie une brochure, où avec des *raisons* et des faits j'ai montré que les Municipalités peuvent également vendre ces anciens Couvents à des particuliers, pour autant qu’ils affectent le produit à un usage d'utilité publique (par exemple routes, écoles, etc.) conformément à l'article 20 de la Loi du 20 juillet 1866. Y’ai cité également dans le fascicule l'avis du Conseil d'État sur l'interprétation de la Loi du 26 mai 1883, conçu comme suit:

"Les Communes peuvent librement vendre les immeubles qui leur ont été cédés, sans préjudice du contrôle de l'Autorité de surveillance sur les débours des prix obtenu pour l'un des usages de l'article de la Loi du 7 juillet 1866 indiqués, c'est-à-dire: d'utilité publique".

Maintenant, je joins à cette lettre un rendez-vous que j'ai récemment pris depuis mon voyage à Gragnano et sur cet exemple, je prie Votre Seigneurie qu’après avoir reconnu et trouvé la légalité de ces cessions, vous veuillez soutenir dans la Commission et dans le Conseil ma demande qui se présente aussi plus que légale, très pratique pour la Mairie.

J’ai confiance que Votre Seigneurie interviendra dans la Commission, e se fera écho chez le Maire et l’Assesseur au Contentieux, qui déjà se sont prononcé en faveur.

Je vous adresse mes plus vifs remerciements, et avec une parfaite estime je me dis:

De Votre Seigneurie

Très dévoué et obligé de vous servir

[Chanoine Hannibal Di Francia]

*Sur le quatrième page, il y a l'annotation suivante:*

Brouillon de la lettre circulaire envoyée aux Assesseurs de Messine pour obtenir de la Commission l'ancien Monastère du Saint-Esprit in emphytéose.

23.11.1907

**551**

**Aux Prêtres Curés**

APR 5932 - C2, 13/36

ms. orig. aut.; 1 f. rayée. (mm.135x210) - 2 pages écrite; inédit.

Messine, 24.11.1907

Lettre circulaire adressée aux Prêtres Curés les informant qu'il y a une place disponible pour les filles orphelines dans l'Orphelinat féminin de Taormina. Il se montre donc disponible pour accepter toute demande.

I.M.I

\* Messine le 24 novembre 1907

Très Révérend Père,

Je porte à votre connaissance qu'il y a un poste vacant dans notre Maison d’orphelines à Taormina. Si Votre Révérende Seigneurie avait dans sa Paroisse quelque orpheline abandonnée pouvait nous la proposer, et nous l'accepterions.

Mais il doit y avoir les conditions suivantes :

1 - La fille doit être orpheline ou des deux parents, ou de la mère, n'ayant que le père. Si elle est orpheline de père et elle a la mère elle ne *peut pas du tout* être reçue.

2 - Elle doit être âgé de trois à dix ans.

3 - Elle doit apporter les papiers en règle, parmi lesquels la foi du mariage ecclésiastique entre les parents.

4 - Elle doit être vraiment pauvre et abandonnée, ou presque.

5 – Elle doit apporter le lit avec les couvertures et un peu de linge.

Les orphelines sont éduquées, formée à divers métiers, auront de l’instruction dans les classes élémentaires, et civilisées jusqu'à l'âge de 21 ans. Pour d'autres détails particuliers nous en discuterons si nécessaire.

En vous baisant les mains et en vous présentant mes respectueuses salutations, je me déclare:

Très dévoué à vous servir

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**552**

**À l'Archevêque de Messine, Letterìo D'Arrigo**

APR 2205 - C2, 13/37

ms. orig. aut.; 1 f. quadrillée (mm.210x270) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 12.1907

Informé que l'Association de Prière et Pénitence en l'honneur du Cœur de Jésus existe et est toujours active en France, le Père Hannibal demande l'agrément pour que l'Association soit établie même à Messine dans la petite église du Cœur de Jésus annexe à l'Institut des Rogationnistes au Quartier Avignone. Concernant le Règlement de la même Association, voir dans *Annibale Maria Di Francia*, *Scritti*, vol. V, *Regolamenti*, Editrice Rogate, Roma 2009, pp. 506-516.

I.M.I.

\* Messine, décembre 1907

Excellence Très Vénérée,

existe en France dans la Vénérable Église de Montmartre\*[[68]](#footnote-68) depuis plus de 12 ans une Pieuse Association appelée de *Prière et de Pénitence* en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus déclarée universelle par le Souveraine Pontife Pape Léon XIII d'heureuse mémoire, avec Bref du 10 avril 1899.\*[[69]](#footnote-69)

Voulant fonder un Siège de cette Association au Messine, je prie humblement la charité de Votre Excellence:

1 - D’examiner le Règlement rédigé par moi sur le même du Siège primaire de Montmartre.

2 - Que ladite Association de membres des deux sexes, avec le titre d'*Association de Prière et de Pénitence en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus*, soit érigée canoniquement dans ma petite Église

du Sacré-Cœur à l'Autel du même titre, dans mon Institut de la *Rogation du Cœur de Jésus*.

3 - Que Votre Excellence nomine un Directeur avec le droit d'en exercer la fonction conformément au Règlement et de se faire même remplacer par un autre.

4 - Que, dans le Décret d'érection, soit recommandé ce Siège de Messine à la primaire de Montmartre, pour la due agrégation.

J'espère beaucoup de la gentillesse de votre Excellence pendant qu'en embrassant votre anneau sacré, je me dis:

De Votre Très Vénéré Excellence

Très humble et obligé serviteur et fils en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**553**

**A Sœur Agnese D'Amore, F.D.Z.**

APR 3702 - C3, 4/38

photoc.; orig. aux Archives des Filles du Divin Zèle, Messine.

Messine, 12.1907

Après avoir obtenu les informations nécessaires sur le comportement de Sœur Agnès, au siècle D'Amore, le Père Hannibal concède de mettre avant le nom personnel de religion celui de la Très Sainte Vierge Marie. Il ajoute une brève exhortation spirituelle. La photocopie reproduit le brouillon ou trace autographe du Père Fondateur.

SACRÉE CONCESSION DU TRÈS AUGUST NOM DE LA TRÈS SAINTE MARIE

\* Messine ... décembre 1907

À notre très chère Fille en Jésus-Christ Sœur Agnès de la Très Sainte Vierge, des Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus.

Ayant reçu votre demande avec laquelle vous nous avez demandé en grâce que nous vous accordions le Nom tant désiré de la Sainte Mère de Dieu, la Très Sainte Marie, à le mettre avant à celui de la Vierge et Martyre Sainte Agnès qui vous a été donné en bonne chance le jour faste où vous avez pris l'habit sacré, nous nous sommes beaucoup réjouis du pieux désir démontré par vous, car rien n'est si proche de notre cœur que de placer nos très chères Filles en Jésus-Christ sous la protection toute particulière de la Très Sainte Mère de Dieu Marie, et de les voir parées et protégées d'un Nom si cher et si désirable au-dessus de tout autre après celui du doux Nom de Notre-Seigneur Jésus. Parce que nous croyons avec certitude que le moyen sûr et indispensable pour atteindre Jésus Notre Seigneur est la dévotion à la Très Sainte Vierge Marie, et la puissante protection de cette Auguste Mère et Dame.

Ayant donc pris sur vous les informations nécessaires sur votre conduite religieuse et votre bonne conduite dans les œuvres de la charité et du zèle, nous savons par les références de la Révérende Mère Supérieure de la Maison Mère de Messine, Vicaire Générale de la Très Sainte Vierge, de toutes les Filles du Divin Zèle, et de l'autre [référence] de la Révérende Prévôte de la Maison de Taormina, Vicaire locale de la Sainte Vierge pour les Maisons de Taormina et de Giardini, selon lesquelles vous, fille bien-aimée, avez rempli les devoirs religieux de votre Institut, avez avancé dans l’Humilité et l'Obéissance, et vous avez engagée avec zèle et prudence au bien des âmes.

Pour cette raison, nous, afin que vous engagiez de plus en plus de corriger votre vie et de progresser dans l'Humilité et l'Obéissance, et afin que vous soyez plus tendre amant de la grande Mère de Dieu, avec laquelle vous pouviez atteindre Jésus notre but ultime, volontiers, avec l'autorité que les Directeurs Spirituels des Instituts Religieux ont d'imposer les noms des sujets, *Nous vous accordons le Très Saint Nom de Marie.*

A partir de ce jour vous pouvez le placer avant celui de la glorieuse Vierge et Martyre sainte Agnès, tant en écrivant qu'en parlant, et vous pouvez humblement demander que les Filles du Divin Zèle), en vous écrivant et en vous parlant, vous appellent avec le Nom de Sœur *Marie Agnès* (de la Très Sainte Vierge).

Cependant, nous nous réservons le droit de retirer une telle concession sacrée e ôter un si auguste et saint Nom si vous vous rendriez obstinément indigne: ce que, chère fille, nous voulons espérer que cela n'arrivera jamais.

Les Vicairies Générales qui nous succéderont dans le régime disciplinaire sacré de cet Institut religieux des Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus auront par la suite le même droit.

Entretemps, vous bénissant paternellement, nous vous confions aux Très Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

[Le Père en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

**554**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1425 - C2, 13/39

ms. orig. aut.; 2 ff. papier bleu clair (mm.180x230) - 4 pages écrites; inédit.

Messine, 03.12.1907

Il lui donne des nouvelles des orphelins padouans. Il lui demande de chercher un point d’appui pour ouvrir un Institut Antonien féminin à Padoue. Il assure les prières pour la guérison de la maman.

I.M.I.

\* Messine le 3 décembre 1907

Très chère fille en Jésus-Christ,

tout d'abord, je réponds à la dernière carte postale en exprimant ma plus grande tristesse pour l'infirmité de votre chère Maman. Ici, nous prions le glorieux Thaumaturge pour qu'il veuille bientôt la rétablir en bonne santé. Transmettez-lui mes salutations cordiales, ainsi qu'à votre bonne et pieuse tante.

Les Varotto sont très bien et heureux. Agelindo progresse un jour pour deux en conduite et étude, mais toujours vif et hilare.

Maria Angela est une jeune femme très calme et parle rarement. Elle ne veut manger les aliments qu'elle ne connaît pas et les refuse en disant: "Je ne sais pas ce que c'est". On va essayer de la habituer à tout manger.

Ines va aussi parfaitement bien et parle peu, mais rit souvent. Ces trois petites créatures de Padoue sont tenues ici avec grand soin respect et affection. Si Dieu le veut, l'année prochaine, le frère d'Agelindo pourrait également venir.

Venons-en maintenant à votre projet.

Moi et Sœur Nazarena applaudissons pleinement à votre idée. Pour la prochaine fête de l'Immaculée Vierge Marie ici nous faisons la prise du voile des jeunes en tant que Sœurs, et donc aussi le 19 mars de l'année suivante. Cela signifie que nous commençons à préparer les Sœurs à ouvrir une Maison à Padoue. Ce serait pour nous un idéal. La mise en œuvre ne serait pas difficile si serait trouvée une pieuse Dame riche qui nous offre une maison dans un point central, capace pour établir un laboratoire. Si cette Dame ne serai pas trouvée, on pourrait suppléer avec des contribuables qui donneraient au moins ce qu'il faut pour la mensualité de la maison. Un Laboratoire pour les filles civiles pourrait être ouvert avec une section pour les filles du peuple; une École que vous désengageriez en percevant le profit pour votre famille; et peut-être pourrions-nous même admettre un pensionnat de jeunes filles.

Ne vous plaignez pas d'*espoirs déçues*, d'une *vie tronquée*, etc. nous laissons ces expressions aux romans, mais les enfants de la Foi *quorum Spes immortalitate plena est*, dont l'espérance est pleine d'immortalité [cf. Sg 3, 4], ne se laisse pas tromper par le faux mirage des choses terrestres, qui se traduit toujours par la déception et l'amère réalité; mais ils regardent vers le Ciel d'où ne viennent que la lumière, la consolation et la vie; et des Mains de Dieu, ils tirent également des consolations et des contradictions, reconnaissant qu'elles sont toutes des voies de Dieu par lesquelles le Seigneur conduit les âmes à son étreinte amoureuse! Croyez que le Seigneur Jésus et sa Très Sainte Mère ont pris soin de vous et vous ont insufflé tant de zèle pour le bien des âmes.

Quant à votre santé, accordez-vous un peu de soin et n’exagérez pas trop à l'école en criant beaucoup. Ne négligez pas de vous nourrir surtout avec du lait abondant. J'apprends avec plaisir qu'en avril Ubaldo viendra à Messine. Vous pourrez prendre 15 jours de congé pour raisons de santé et l'accompagner.

Agelindo et Angela Maria vous saluent beaucoup.

Je reçois votre dernière carte postale annonçant que votre maman est toujours malade. Nous ferons des prières spéciales au Saint Thaumaturge, et nous espérons que progressivement votre bonne maman récupère. En attendant, restez calme sans vous décourager; confiance dans le Seigneur; nous sommes dans la Neuvaine de la belle Mère Immaculée Marie, ce sont des jours de Grâce et de Miséricorde pour tous !

Je vous bénis de tout mon cœur, je bénis surtout votre bonne Maman, dites-lui de remonter le moral, parce qu’ici on prie le grand Saint des miracles et l'Immaculée Mère Marie. Je bénis la bonne tante, mon cher Ubaldo et votre bonne sœur Marie. Je vous prie de faire aussi de saluer le Révérend Père Aquilino et sa bonne Maman, dont je ne pourrai oublier les exquises gentillesses. Que même le Père Aquilino vienne à Messine avec Ubaldo.

Vous bénissant encore comme ma fille bien-aimée en Jésus-Christ et vous transmettant les salutations de Sœur Nazarena, je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**555**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2983 - C2, 13/40

ms. orig. part. aut.; 2 ff. rayées. (mm.135x210) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 26.12.1907

A Mère Nazarena, qui était à Taormina (Messine), il recommande de dédier les derniers jours de l'année en remerciement pour les bienfaits reçus du Seigneur, et avec les pratiques habituelles de piété employées dans l'Institut. La même recommandation s'étend à la voisine Maison di Giardini (Messine). Il la informe de l'accident de train survenu lors de son voyage avec le Père Palma et Frère Giuseppe Antonio Meli de Taormina à Messine.

I.M.I.

Messine, le 26 décembre 1907

soirée à 10 et 1/2

Sœur Prévôte,

j'ai oublié de vous dire qu'à partir de demain, vendredi 27 décembre, l'action de grâce de l'année doit être faite, consacrant les cinq derniers jours à cet effet.

La Messe quotidienne est offerte en action de grâce, et ainsi même le Saint Rosaire, et la lecture des Bienfaits Divins est faite. La dernière nuit de l'année se termine par les *primizie*.\*[[70]](#footnote-70)

La même chose pour [la Maison de] Giardini.

Peut-être à cette heure vous connaissez l'accident de la collision du train avec lequel nous sommes partis. Nous offrons l’action de grâce pour l'année aussi pour la grâce d'être restés tous libres et aussi sans trop de peur. Dans le wagon nous avons rencontré Frère Giuseppe Antonio [Meli], qui a pris soin de remonter dans le train et de prendre les valises que nous avions laissées à l'abandon. Nous remercions la Miséricorde Divine qui nous a préservé et presque aucun passager n'a été endommagé, à l'exception de quelques petite blessure.

Je vous bénis dans le Seigneur.

On a aussi oublié de discuter sur le prix qu’il faut proposer à l'Archiprêtre pour le déjeuner de ce Prêtre. Ça signifie que vous ferez le vôtre, et un autre je ferai faire à la Sœur [Carmela] D'Amore, et vous me l’enverrez et nous nous réglerons.

Je vous bénis encore avec toutes et je me dis:

Messine 26 décembre (soir à 10 et 1/2) 1907

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Au recto de l'enveloppe:*

À la Révérende Sœur Maria Nazarena

Supérieure à l'orphelinat des Capucins

Taormine

(Urgent)

*Au verso de l'enveloppe:*

En l'absence de la Supérieure peut ouvrir une autre Sœur.

**556**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2982 - C2, 13/41

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées. (mm.135x210) - 3 pages écrites; inédit.

Messine, 28.12.1907

Pour le triduum d'action de grâce de fin d'année, il recommande la récitation du Cantique: *Œuvres du Seigneur, bénissez le Seigneur*. Il informe que dans le dépôt du moulin des sacs de blé moisi et beaucoup de farine avariée ont été trouvés. Il communique certaines dispositions pour une personne malade. Il suggère les mesures à prendre fermement envers une fille indisciplinée.

Messine le 28 décembre 1907

Fille en Jésus-Christ,

dans le triduum d'action de grâce de l'année, il faut ajouter quotidiennement: *Œuvres du Seigneur, bénissez le Seigneur*, qui seront dites au début de l'introït [de la Messe], ou plus ou moins.

Les petits travaux de Vassallo ici se pressent. Je voudrais savoir si ceux de Naples de mes cousines ​ sont aussi de Vassallo et les livrer tôt; car j'écrirai pour les faire se dépêcher.

Strongoli ne se comporte pas bien: on va essayer de la corriger, sinon il faut la renvoyer. Nous avons dû lui retirer la Sainte Communion.

Quant à Sœur Celestina, une résolution doit être prise le plus tôt possible, car Sœur D'Amore m'a dit qu'à Taormina certains meurent souvent *phtisiques* mais rien n'est fait savoir pour ne pas alarmer les étrangers. Au contraire, je croyais qu'à Taormina il n'y avait jamais eu des *phtisiques*. Donc dès que possible il faudra penser à emmener ailleurs Sœur Celestina, ou l'envoyer à la famille. Peut-être pourrions-nous essayer de la amener à Giardini [Messine]. On verra; prions la Sainte Vierge de nous éclairer.

Je vais voir si je peux trouver une maison à *Ritiro*.\*[[71]](#footnote-71) Après le premier de l’année je viendrai pour quelques jours, si Dieu le veut, et nous en parlerons à propos de ça.

Je vous bénis.

Je vous fais savoir que dans la salle au-dessus du moulin nous avons trouvé des accumulations extraordinaires de grain moisi et de farine perdue; il s'agit de *sacs*, et il a fallu les donner aux cochons! Comment nous n'avons pas échoué est un miracle.

Je vous bénis avec toutes.

Que le Père Malte célèbre, avec 2 lires, une Sainte Messe pour cette âme du Purgatoire qui sera peut-être là dans ce Couvent et qui demande les suffrages depuis de nombreuses années. Sœur D'Amore raconte d'autres choses passées. Mais ne vous inquiétez pas car les âmes saintes ne blessent pas et ne font pas peur, mais elles sont nos amies.

Je vous bénis encore.

Vôtre en Jésus Christ notre Seigneur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur l'enveloppe :*

À la Révérende Sœur Maria Nazarena

Supérieure des Filles du Divin Zèle

(Ex-Capucins) Taormina

**557**

**Au Chanoine Giuseppe Basile**

APR 3904 - C2, 13/42

impr. orig.; 2 ff. (mm.210x295) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 1908

Lettre en imprimerie typographique adressée au Chanoine Giuseppe Basile, Président de l'Hospice de «Collereale» à Messine. Le Père Hannibal demande qu'Ernesto Chillè, un jeune homme très pauvre et abandonné, soit accepté dans l'Hospice susmentionné.

\* Messine... 1908

À l’Illustrissime Révérendissime

Monseigneur Don Giuseppe Basile

Doyen du Chapitre de Messine,

Président de la Députation de l'Hospice de Collereale \*[[72]](#footnote-72)

Illustrissime Révérendissime Monseigneur,

me confiant à votre haute charité, j'ose vous présenter une très humble supplication en faveur d'*Ernesto Chillè*, un jeune homme très pauvre abandonné, incapable de se donner du pain pour faiblesse organique, qui, sans lit, toit, vêtements et nourriture, erre jour et nuit, couchant derrière une porte, même en plein hiver! De façon que c'est un miracle qu'il n'ait pas encore péri de faim et de froid!

Maintenant, pour que cela n'arrive pas, j’ai présenté depuis longtemps demande à Votre Seigneurie Révérendissime le susmentionné Ernesto Chillè, en joignant tous les papiers en règle, n'excluant pas le certificat médical de l'impuissance organique du jeune homme à se donner du pain. Il cependant, il a autant de forces quant en a besoin pour agir par lui-même dans tous les actes de la vie; par conséquent, aucun harcèlement ou fardeau ne seront donnés à l'Hospice.

Je retourne donc à prier Votre Seigneurie Révérendissime afin que, sinon cette année du moins l'année prochaine, il puisse être admis dans le Refuge susmentionné pour les pauvres estropiés de Messine.

Et avec cette confiance, priant indignement le Très-Haut pour qu'il vous donne une grande récompense dans cette vie et dans l'autre, je passe à l'honneur de me déclarer:

Très humble dévoué serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**558**

**Aux Prêtres diocésains**

APR 7627 - C2, 13/43

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 1908

Lettre circulaire dans laquelle il présente le livret intitulé *Le secret miraculeux* concernant la dévotion du "Pain de Saint Antoine", et recommande qu'il soit diffusé parmi les fidèles. Il est rapporté pp. 276-277 du vol. 56 de la collection officielle des Écrits, mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de trouver le manuscrit original. La date est approximative et peut être déduite du contexte.

[Messine ... 1908]

Très Révérend Père,

un fait qui a quelque chose de prodigieux se produit depuis quelque temps autour de la mes Instituts d'orphelins des deux sexes et de pauvres. Le glorieux Thaumaturge Saint Antoine de Padoue, qui remplit le monde de ses miracles, semble avoir expliqué une protection très spéciale sur ces Instituts.

De diverses villes d'Italie, sans exclure Rome, Naples, Florence, de diverses villes d'Amérique, de quelques villes de Suisse, de deux villes d'Afrique, des gens différents de toutes classes, qui sont dans certains détresse, attendant anxieusement quelque grâce du Suprême Dieu, ils m'adressent des lettres très émouvantes, ils implorent humbles prières de mes orphelins et orphelines accueillis et promettant de donner, en l'honneur de Saint Antoine de Padoue, quelques offrandes pour ces orphelins, *après avoir obtenue la grâce*.

Il est vrai qu'aujourd'hui la soi-disant dévotion au *Pain de Saint Antoine* est répandue partout; mais il y a deux circonstances pertinentes qui la rende unique chez nous.

La première est que ces orphelins et ces orphelines rassemblés, chaque jour écoutent la Sainte Messe, chaque jour ils s'approchent de la Sainte Communion, et plusieurs fois par jour ils prient les bras levés; tout à l'intention de ceux qui attendent les grâces de Saint Antoine de Padoue et se recommandent à eux. Et cette prière pressante du tendre âge est puissante chez Dieu!

La seconde est que la soi-disant dévotion du *Pain de Saint Antoine de Padoue* a *une précédence de trois ans*, documentée par la Curie Archiépiscopale de Messine, qui formerait un signe de prédilection du Saint pour ces Orphelinats.

En fait, il y a tant de grâces que Saint Antoine de Padoue a accordées avec ce moyen, qu'avec raison cette pieuse pratique on peut l'appeler chez nous: *Un secret miraculeux*.

Et c'est précisément le titre du livret que j'ai l'honneur de vous présenter. J'y ai rassemblé bon nombre de grâces et de merveilles, que le grand Saint accorda par ce moyen: *guérisons de maladies graves, victoires de disputes, naissances très heureuses, objets trouvés, dangers conjurés, emplois obtenus, providence opportune, etc*. Tout ça est documenté par de lettres de gratitude avec lesquelles ceux qui ont reçu les grâces nous envoient l'offrande promise. Toutes ces lettres avec noms, prénoms et adresses sont conservées dans nos archives.

Très Révérend Père, le livret que je vous présente arrivera peut-être très approprié aussi à Votre Révérence. Peut-être que Votre Révérence ou des personnes de votre famille sont également dans le besoin et dans attente d'une grâce. Et même quand ce n'est pas dans le présent, ne pourra-t-il pas en avoir besoin pour l'avenir? Dans ce cas, que la lecture de ce livret soit d'une grande expérience; adressez-vous, avec cette foi qui vous ne manque pas, au grand Thaumaturge de Padoue, invoquez-le et, si vous voulez les humbles prières de mes orphelins et orphelines hospitalisés, informez-moi et ils feront des prières ferventes, plutôt ces petites créatures innocentes s’approcheront de la Sainte Table Eucharistique selon votre intention.

De plus, je prie Votre Révérence d'être propagateur de ce Secret Miraculeux, c'est-à-dire de ce livret, que j'ai l'honneur de vous offrir.

Si parmi les nombreuses connaissances de Votre Révérence, il y a des gens qui attendent une grâce du Dieu Suprême, ou se trouvent dans la détresse, et veulent se rendre propice le grand Thaumaturge de Padoue, exhortez-les à me le faire savoir, car dans mes Orphelinats des prières seront également dites pour eux; faites-leur lire le présent livret et réciter les prières qui y sont insérées pour ceux qui attends des grâces.

Il suffit qu'ils fassent la promesse d'une offrande à ces orphelins, qui ne s'accomplira que *lorsque la grâce sera obtenue*, et ils verront comment le Saint les aidera. Une simple lecture de ce livret vous montrera à quel point ce que je vous dis est vrai.

Si Votre Révérence veut des livrets, faites-le moi savoir, que je les en enverrai autant qu'ils seront demandés; vous les donnerez au bas prix de 10 centimes chacun, et ensuite à votre convenance vous me remettrez le montant, même en déduisant le coût du mandat postal.

Moi, avec tous les miens, nous vous remercions d'avance pour cette pieuse propagande qui, comme vous le voyez, plus qu’à nous, devra profiter à tant d'âmes haletantes, qui attendent des grâces.

Que le Seigneur vous fasse le contrepartie de tant de charité, tandis que nous vous compterons parmi les *Sacrés Zélateurs* du Pain de Saint Antoine pour ces Orphelinats, qui par Lui s’appellent *Antoniens*.

Avec les expressions de la plus parfaite estime, et vous baisant les mains, je me déclare:

Très dévoué à vous servir

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**559**

**Aux Archevêques et Evêques**

APR 7812 - C2, 13/44

transcription; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 1908

Brouillon ou trace d'une lettre circulaire dans laquelle il illustre l'origine, la nature et l'objet des Institutions fondée à Messine. Il propose une invitation à vouloir adhérer à l'Œuvre de la Sacrée Alliance Sacerdotale, en obéissance au commandement divin de Jésus: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*. La date est approximative et peut être déduite du contexte. Le texte a été reçu incomplet. Il est rapporté à p. 141 du vol. 44 de la collection officielle des Écrits, mais n'a pas été possible jusqu'à présent trouver le manuscrit original.

I.M.I.A.

[Messine ... 1908]

Excellence Très Vénéré,

J’ai formé depuis de nombreuses années, avec l'aide du Seigneur, des Institutions de Prêtres, de Sœurs, d’Orphelinats et des pauvres, avec l'obligation de se conformer à ce Commandement divin de Notre Seigneur Jésus-Christ: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9, 38; *Lc* 10, 2].

Afin d'attirer les miséricordes divines vers ces Institutions, qui sont comme un foyer continu éclairé de prières pour obtenir des Prêtres selon le Cœur de Dieu à tous les Diocèses, j'ai demandé au Prélats de la Sainte Église quatre faveurs purement spirituelles, qui m'ont été accordés jusqu'à présent par plus de 200 Evêques, par 28 Cardinaux, par 34 Pères Généraux d’Ordres Religieux, par des Dignitaires, Curés et Prêtres.

Les faveurs spirituelles susmentionnées que je demande humblement à Votre Excellence sont les suivantes:

1 - *Semel in anno*, et sans aucune *obligation de conscience*, vouloir offrir au Très Saint Cœur de Jésus, ou le fruit spécial de la Sainte Messe, ou même un souvenir spécial de la Sainte Messe annuelle déterminée, pour attirer sur cette Pieuse Œuvre, qui concerne un objet si important [*sic!].*

*Le texte est resté incomplet.*

**560**

**Au Prêtre Antonino Messina**

APR 3925 - C2, 13/45

ms. orig. aut.; 1 f. rayée. (mm.135x210) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 02.01.1908

Il échange les vœux. Il s'excuse de ne s'être pas attardé avec lui car il est occupé par une pratique à la Municipalité de Messine. Il annonce que l'orphelin qu’il a lui recommandé sera accueilli dans l'Institut. En ce qui concerne la cassette du *Pain de Saint Antoine*, il enverra Frère Giuseppe Antonio Meli ou le Père Pantaleone Palma. Il ajoute que Sœur Celestina [Lucia La Rocca] est à Taormina.

\* Messine, 2 janvier 1908

Mon très cher Père Messine,

je réponds à votre très précieuse lettre. J’échange chaleureusement les meilleurs vœux *ad multos annos*.

Je vous prie, pardonnez-moi pour ce jour qui à mon grand regret je ne pouvais pas m’attarder avec toi. J'ai dû travailler pour ma demande à la Mairie. Elle a déjà été bien accueillie par le Commission. Maintenant je suis travaillant pour le Conseil.

Veuillez me recommander aux trois Saints Frères Martyrs. Pour le moment je ne peux pas déménager de Messine.

Vous me dites qu'il y a de l'argent dans la cassette, donc elle a été placée?

Tout au plus j’espère envoyer Frère Giuseppe Antonio, ou le Père Palma qui devra aussi se rendre à Carlentini [Syracuse], mais d'abord la 13e édition, qui est en cours, devra se terminer.

J'accepterais l'orphelin de douze ans mais il devrait avoir au moins un lit et du trousseau et devrait être de bonne caractère car c'est grand.

Vos cartes postales pour la Peluso sont arrivées. Sœur Celestina est à Taormine [Messine].

Je vous présente les salutations de tous les miens de votre connaissances.

Je vous embrasse dans le Seigneur et je me dis:

Votre très dévoué en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**561**

**Au Patriarche d'Antioche, Lorenzo Passerini \*[[73]](#footnote-73)**

APR 7660 - C2, 14/1

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 03.01.1908

Concernant la loi du 7 juillet 1866 relative à la suppression des ordres religieux et à la confiscation subséquente des biens ecclésiastiques par le gouvernement italien, le Père Hannibal en par cette lettre dans laquelle il demande des avis et des exemples sur l'application de cette loi en faveur des Travaux. Il est rapporté p. 60 du vol. 29 de la collection officielle des Écritures, mais il n'a pas été possible de trouver le manuscrit original jusqu'à présent.

\* Messine, 3 janvier 1908

À l’Excellentissime

Monseigneur Passerini Lorenzo

Patriarche d'Antioche

résidant à Rome (Palazzo Concistoriale)

Excellence Très Vénéré,

je me tourne vers la charité de Votre Excellence pour vous demander une faveur qui pourra réussir pour la gloire du Seigneur et le bien des âmes.

C'est une simple nouvelle que je voudrais de la charité de Votre Excellence selon ce que moi va vous l’exposer.

Depuis douze ans, un Orphelinat à moi avec une Communauté de Sœurs dirigeantes vit dans un ancien Monastère qui m'a été vendu de la Municipalité de Messine, mais à titre provisoire.

La Municipalité en est propriétaire parce qu'il lui a été vendu par le Gouvernement avec la clause usuelle des contrats similaires: «A condition que la Mairie, conformément à la Loi du 7 juillet 1866, l'use pour l'utilité publique ou pour bienfaisance publique».

Maintenant, mon Institution étant un organisme de bienfaisance absolument privé, pas public, car ce n'est pas une Entité morale, il arrive que cette clause: *provisoirement*, souvent, sous Administrations adversaires, nous exposait à de mauvais risques de voir l’Orphelinat manquer. Il S’est donc pour cette raison que, pour assurer le sort de cette Institution de bienfaisance, je profite de l'occasion propice qu'en la Municipalité de Messine abrite actuellement une administration composé d'un Maire catholique et d'une majorité de braves gens, et j'ai fait un recours, par lequel je demande que cet ancien Monastère me soit donné in emphytéose moyennant une petite redevance annuelle.

Ma demande a été présentée par le Maire à l'exécutif, et elle est passée heureusement, avec seulement deux voix contre.

Maintenant il y a le problème qu'il doit passer au Conseil dans quelques quinze jours; et il y aura donc des opposants de la minorité d'attacher au contraire avec le motif que la Loi de suppression du 7 juillet 1866 interdit aux Communes de céder aux particuliers, même si pour la bienfaisance, les biens des corporations religieuses supprimées, et donc l'ancien Monastère ne peut pas m'être donné en privé, in emphytéose. Les opposants, faisant écho à cette objection, ne manqueront pas non plus de prendre la balle pour proposer que mon Institution soit élevée au rang d'Entité morale, et qu'à cette seule condition le local me soit cédé.

Cette proposition, que quelqu'un a déjà évoquée, est très dangereuse: parce qu'elle est présentée du point de vue que, si je meurs, l'Institution doit périr et le local doit passer à mes proches ; ceci constitue un coup à sensation, qui quelqu’un a déjà avancé.

Pour pallier l’objection légale que la Mairie ne puisse céder à des privés les biens des corporations religieuses supprimées, j’ai imprimé un opuscule, où j'ai démontré avec les réponses du Conseil d'État, «que les Municipalités peuvent vendre librement aussi aux particuliers les immeubles qui leur ont été cédés, sous réserve de la surveillance de l’Autorité titulaire sur l’affectation du prix obtenu à l’un des usages visés par cet article».

J'ai été alors à Gragnano, Province de Naples, et j'ai constaté que cette Mairie, il y a trois ans, a donné à emphytéose pour lire 250 par an, à un particulier, l'ancien Couvent des Franciscains et l’Eglise (le particulier était l'un des mêmes Frères).

Dans ces conditions, un Conseiller municipal, mon ami sincère, me suggéra, pour surmonter avec bonheur l’objection légale, de fournir aux Conseillers plusieurs faits semblables à celui de Gragnano.

C’est justement pour cela que je m'adresse à Votre Excellence, vous suppliant que si vous savez que ces transferts à emphytéose ou ventes d'anciens Couvents de la part non pas du Gouvernement mais des Communes à des particuliers ont eu lieu, veuillez me le faire charitablement connaitre, afin que je le garde précieusement pour un futur mémorandum que je dois publier et envoyer aux Conseillers municipaux de la Mairie de Messine.

C’est justement pour cela que je m'adresse à Votre Excellence, vous suppliant que si vous savez que ces transferts à emphytéose ou ventes d'anciens Couvents de la part non pas du Gouvernement mais des Communes à des particuliers ont eu lieu, veuillez me le faire charitablement connaitre, afin que je le garde précieusement pour un futur mémorandum que je dois publier et envoyer aux Conseillers municipaux de la Mairie de Messine.

Au-delà de cela, je voudrais démontrer à mes opposants que de nombreuses Institutions de bienfaisance existent et se perpétuent au fil des siècles sans qu'il s’agisse d'Entités morales. Je sais qu’elles ne sont pas des Entité morales: les Filles de la Charité, les Filles de Sainte Dorothée, les Filles de Sainte Anne, les Filles de Marie Auxiliatrice, les Petites Sœurs des Pauvres, les Servantes des Pauvres ou Bocconistes de Palerme.

Maintenant, je prie votre Excellence de m'éclairer aussi sur le sujet et dire-moi quels soient les autres Instituts qui ne sont pas des Entités morales.

Nos enfants et les orphelines hospitalisés prieront le Très-Haut pour votre précieuse santé et votre sainte prospérité et que votre Diocèse soit un champ fleuri de toutes bonnes œuvres.

Entretemps, embrassant vos Mains Sacrées, et vous demandant agenouillé la Sainte Bénédiction pour tous les miens, et pour moi, je me déclare:

De Votre Excellence Très Vénéré

Très humble dévoué serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Ce document, probablement reproduit en imprimerie typographique et sous forme de lettre circulaire, le père Hannibal l'adressa à autres Prélats et diverses Personnalités. Dans ce document il y ajouta la réponse suivante du Patriarche de Constantinople* :

Très Révérend Monsieur le Chanoine

Hannibal Marie Di Francia

Pieuse Œuvre Di Francia

Messine (Sicile)

La Mairie de la Ville de Modigliana, dans la province de Florence, a vendu l'ancien Monastère des Augustiniennes à des particuliers, plaçant le produit (40.000 lires) dans une œuvre d'utilité publique.

La Mairie de Marradi (province de Florence) a également vendu l'ancien Monastère des Moniales Dominicaines à des particuliers pour environ 17.000 lires, puis en utilisant l'argent pour la construction d’écoles.

Et cela est désormais fréquent car le Conseil d'Etat a précisé à plusieurs reprises que, ne pouvant les bâtiments des Monastères supprimés, et cédés par les État, être placés par les Mairies à l’usage e bienfaisance publique, ils peuvent être vendu pour mettre le produit pour utilité publique.

Ceci je vous devais comme ma réponse.

Très dévoué

† Lorenzo Passerini

**562**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1429 - C2, 14/2

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées. (mm.135x210) - 3 pages écrites; inédit.

Messine, 12.01.1908

Il se dit satisfait de l'intervention chirurgicale évitée pour la mère de la destinataire. Il lui recommande également de prendre soin de sa santé physique avec un peu de repos. Il lui donne de bonnes nouvelles des élèves padouans.

I.M.I.

\* Messine, 12 janvier 1908

Fille très estimée en Jésus-Christ

j'ai reçu votre carte postale et votre colis. Pour tout, nous vous remercions autant moi que Sœur Maria Nazarena, ainsi que les deux Varotto remercient vous et leurs parents. Ils ont savouré tout ce que vous leur avez envoyé.

Je suis content que votre bonne Maman aille mieux, et que l'opération a été évitée. Nous espérons le prompt rétablissement.

Je suis désolé que vous ne vous sentiez pas bien; mais pourquoi vous négligez-vous? Prenez quelques mois de congé, et aussi si vous voulez venir à Messine vous vous reposerez pendant un mois.

J'ai envoyé même de la part de Sœur Maria Nazarena le paquet avec les biscuits. J'en ai envoyé un autre au Révérend Père Aquilino, dont j'ai reçu la carte de visite. Dites-lui que je lui fais mille vœux pour la nouvelle année déjà entrée, et mille et mille vœux à sa bonne Mère. Et qu’il pardonne-moi si je n'ai pas écrit à cause de grand encombrement d’affaires.

Je vous transmets les salutations de Sœur Maria Nazarena; veuillez apporter mes respects à Maman, à la tante et au frère. Ces jours-ci, vous arriverons deux bouteilles de vin choisi de notre région, afin qu’Ubaldo puisse en avoir une idée.

Je vous bénis en vous transmettant également les salutations d'Angela Maria et d'Agelindo: ce sont deux chers enfants, qui nous tient très heureux. Agelindo a ingéniosité, a des habitudes angéliques, il étudie et promet un bon succès. Maria Angela est pieuse, attachée aux Sœurs, candide et chère. Pour nous ce sont deux charismes de Saint Antoine! Inès est aussi une petite créature digne de soins, et on lui prête une attention particulière!

Je vous bénis encore avec tous les vôtres, et je me dis :

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Je vous envoie un Novénaire que j'ai imprimé en l'honneur du Très Saint Nom de Jésus, dont dimanche 19 de ce mois c'est la Fête\*[[74]](#footnote-74) Ayez grande confiance en ce Très Saint Nom.

Dites-moi le numéro exact de votre maison.

**563**

**Au Père Bernardino Balsari,**

**Supérieur Général des Rosminiens**

APR 9394 - C2, 14/3

photoc.; orig. aux Archives historiques des Rosminiens, Stresa.

Messine, 18.01.1908

Le Père Hannibal exprime des sentiments de sincère gratitude pour l'offrande généreuse de cinquante lires, reçue par le destinataire. Il exprime également sa satisfaction car les Religieux Rosminiens, outre les avantages spirituels que procure l'adhésion à la «Sacrée Alliance» sacerdotale, sont les seuls qui spontanément, chaque année, contribuent même aux besoins matériels des Instituts-Orphelinats Antoniens.

I.M.I.

\* Messine le 18 janvier 1908

Très Révérend Père Général,

j'ai reçu votre très précieuse lettre ainsi que l'offrande de 50 lires pour le mes orphelins.

Je remercie de tout cœur Votre Seigneurie Révérendissime pour tant de charité constante et unique. Je dis unique, parce que j'ai beaucoup de Sacrés Alliés de la Hiérarchie Ecclésiastique et des Sacrés Ordres Religieux qui m'accordent des faveurs spirituelles insignes; mais Votre Seigneurie Révérendissime aux spirituels ajoute aussi les temporels, parce que Vous vous élève à considérer que l'homme est composé d'âme et de corps, et qu'au sens littéral ces mots de l'Évangile s'expliquent en premier lieu: "J’ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'étais nu et vous m’avez vêtu, etc." [cf. *Mt* 25, 35-36].

Comme il est vrai que *l'Esprit souffle où il veut*! [*Jn* 3, 8] Tant d’Ordres Religieux fondés par des Saints n'avaient pas eu cette pensée ou cette inspiration comme l'Ordre Rosminien!

Je remercie Votre Seigneurie Révérendissime pour le livret envoyé, qui est digne de ce grand Saint et savant qui fut le Rosmini.

À présent, Votre Seigneurie Révérendissime aura reçu le petit paquet que j'osais envoyer. Ce ne sont pas des biscuits achetés, mais fabriqués dans mon propre Institut; veuillez donc les agréer et me plaindre.

Je termine en vous présentant mes hommages les plus respectueux et, en me recommandant à vos saintes prières, comme je le fais aussi indignement pour Votre Seigneurie Révérendissime, je me déclare:

De Votre Paternité Révérendissime

Très dévoué obligé serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Je vous offre un petit Novénaire en l'honneur du Très Saint Nom de Jésus composé par moi.\*[[75]](#footnote-75)

**564**

**Au Maire de Messine, Gaetano D'Arrigo**

APR 4447 - C2, 14/3

timbre. orig.; opuscule (mm.155x210) - 76 pp.; publié. \*[[76]](#footnote-76)

Messine, 29.01.1908

Lettre ouverte en imprimerie typographique adressée au Maire de Messine et à ses Conseillers. Il s'agit d'un mémorandum pour démontrer, avec des documents, que la Municipalité de Messine peut céder en emphytéose l'ancien Monastère du Saint-Esprit pour une œuvre de bienfaisance telle que celle du Père Hannibal, qui répond aux objections et rejette l'idée que son Institut devienne une Entité morale.

\* Messine, 29 janvier 1908

RAISONS JURIDIQUES PROUVÉES PAR DE NOMBREUX EXEMPLES POUR LESQUELS

LA MUNICIPALITÉ DE MESSINE PEUT DONNER GRATUITEMENT EN EMPHYTEOSE

L'ANCIEN MONASTÈRE DU SAINT-ESPRIT

ET EN REPONSE À QUELQUES OBJECTIONS

*Lettre de Mémorandum*

*du Chanoine Hannibal Marie Di Francia*

À Monsieur le Maire et à Messieurs les Conseillers.

Très Respectable Monsieur le Conseiller,

parmi les nombreuses affaires importantes que l'Administration Municipale actuelle, avec une énergie et une activité très admirables et exceptionnelles a accomplis en peu de temps, résolvant les problèmes de la ville qui, depuis des années et des années, fatiguaient l'esprit de nombreux anciens Administrateurs, peut-être Votre Seigneurie n'aura pas oublié la proposition que j'ai faite à Conseil Municipal *de me donner en emphytéose* l'ancien Monastère de Saint-Esprit, où pendant douze ans j'ai gardé un grand nombre d'orphelines hospitalisée, dirigées et assistées par une Communauté de Sœurs agréées par l'Autorité Ecclésiastique.

Mon projet, s'il ne concerne pas un agrandissement de la ville comme le tramway électrique, ou l'usine d'un *grand Hôtel* pour les étrangers, concerne aussi une œuvre éminemment civile et honorable pour une Ville qui aime voir éloignées des dangers et de l'errance tant de pauvres filles abandonnées.

C'est donc qu'à mesure que le temps approche pour que ma demande passe au Conseil, je me tourne vers Votre Seigneurie, à la fois pour communiquer la bonne issue qui s'est déjà produite chez la Commission Municipale actuelle, à la fois pour vous informer et prévenir d'une objection complexe que l'un des membres de la Commission a opposé à ma demande, soit pour résumer quelques raisons de légalité et de *convenance* pour lesquelles ma demande peut et mérite d'être acceptée par notre Mairie.

Afin de ne pas vous ennuyer par la lecture de cette Lettre Mémorandum, que j'ai l'honneur de vous adresser, je la divise en chapitres, chacun avec le son titre.

*Raisons pour lesquelles je demande l’emphytéose*.

J’ai demandé en emphytéose l'ancien Monastère du Saint-Esprit pour quatre raisons très importantes:

1 - Parce qu'il y a douze ans il m'a été donné par le Conseil Municipale, sous l'Administration Natòli, *à titre provisoire*. Cette clause *à titre provisoire* tient l'Orphelinat dans une incertitude et précarité constante. En fait, à trois reprises, sous des Administrations passées, et sous des Commissaires Royaux, l'Orphelinat a été sérieusement menacé de dissolution!

Une fois, par exemple, une Commission Municipal a donné en sourdine, par résolution, le jardin intérieur à un ingénieur sous prétexte de cultiver les plants de la Ville (qui sont régulièrement cultivées ailleurs depuis de nombreuses années). Mais, puisque tous les emplacements du bâtiment, fenêtres, balcons, entrées, sorties, convergent dans le jardin qui c'est au centre, il serait arrivé, que les pauvres orphelines auraient dû être en contact avec toutes les personnes que le nouveau cessionnaire aurait fait entrer et sortir. Alors ils m'auraient forcé à retirer les rideaux, et renvoyer les orphelines hospitalisés, au lieu de les laisser en plein champ à la merci des maîtres survenus!

Providentiellement, cette administration s'est dissoute après avoir pris cette résolution.

Plus tard, quelques floriculteurs, sous l'administration d'un Commissaire Royal, étaient en train d’obtenir le jardin pour l'usage de leur industrie!

Face à cette clause  *à titre provisoire,* qui comme une véritable épée de Damoclès plane au-dessus de nos têtes, l'existence de l'Orphelinat est une dérision: il s'agit de bâtir sur le sable.

2 - La deuxième raison pour laquelle j'ai demandé l'ancien Monastère en emphytéose c'est qu'en ce local, en 12 ans, j'y ai dépensé ce qui peut être dépensé: c'est des milliers et des milliers de lires, comme le montrent les vérifications, car j'avais eu un tas de ruines formé par la présence de mille soldats qui y avaient été auparavant, et par certains gardiens qui, pour mieux le protéger, ils avaient enlevé, la nuit, les balcons, les fenêtres, les tuyaux de plomb des eaux, et même les tuiles!

3 - Troisième raison, parce que j'ai installé un moulin et une boulangerie pour produire du pain pur de blé, en dépensant plus de vingt mille lires, par la vente duquel, si utile dans la Ville, on obtienne le pain quotidien non seulement pour l'Orphelinat des féminin, mais aussi pour le masculin, et pour une foule quotidienne de pauvres abandonnés! Si demain nous devions quitter cet endroit, où irait cette industrie? Comment démolir un tel outillage et le planter ailleurs? Où pouvoir trouver un local aussi capable que celle-là pour faire fonctionner le broyage, le pétrissage et les fours?

3 - Troisième raison, parce que j'ai installé un moulin et une boulangerie pour produire du pain pur de blé, en dépensant plus de vingt mille lires, par la vente duquel, si utile dans la Ville, on obtienne le pain quotidien non seulement pour l'Orphelinat des féminin, mais aussi pour le masculin, et pour une foule quotidienne de pauvres abandonnés! Si demain nous devions quitter cet endroit, où irait cette industrie? Comment démolir un tel outillage et le planter ailleurs? Où pouvoir trouver un local aussi capable que celui-là pour faire fonctionner le broyage, le pétrissage et les fours?

4 - Mais la quatrième raison est encore plus importante que les trois précitées. Je demande l'ancien Monastère en emphytéose afin que je puisse mettre l'œuvre bénéfique de l'Orphelinat sur une voie de véritable développement et perfectionnement. Aucune Œuvre n'est formé d'un seul trait. Mes Orphelinats sont *sortis de rien*, et en vingt-cinq ans et plus sont toujours allés à progresser. Chaque fondateur d’œuvres de bienfaisance a un idéal auquel il tend de toutes ses forces. Cet idéal au premier le commencement est comme le germe d'une plante; l'arbre entier est dans le germe avec ses fruits et son avenir; il faut le planter, le cultiver, l'amener à maturité; et le germe se développe et se féconde. C'est comme ça l'idéal d'une fondation. Grâce à Dieu et au concours de l'humanité bénéfique, j'ai travaillé autour de la mise en œuvre de mon idéal, et j'ai vu des progrès d'année en année; mais un chemin reste encore à courir! Les succès passés me donnent du courage et de la confiance pour l'avenir. Si nous sommes à ce point *à partir de rien*, de ce point nous pouvons plus facilement monter à l'achèvement de l'Œuvre de salut pour les orphelines abandonnées!

J'ai devant moi, dans mon concept, le reste de ce que je devrai faire pour pouvoir dire, avant que mon âme ne retourne à son facteur: «L'Orphelinat est déjà assuré: mon idéal est atteint».

Pour atteindre cet idéal de bienfaisance et de salut, la condition première et indispensable est *l'achat du local*: la disparition de l'épée de Damoclès, formé par la clause: *en ligne provisoire*.

C'est la quatrième raison très importante pour laquelle je demande en emphytéose au sujet de l'ancien Monastère.

*Approbation de la Commission, objections de Monsieur X, et ma réponse.*

Maintenant, j'ai l'honneur de faire part à Votre Seigneurie que ma demande a déjà été accueillie par notre Commission. L’Assesseur du Contentieux, qui dans cette affaire serait le même de la charge, l'estimé Monsieur l’Avocat Lodovico Monforte, un jeune hommed'une forte ingéniosité et de convictions justes, a présenté et signalé ma demande, démontrant avec de solides raisons de *légalité* et de *convenance* que la Mairie peut me céder l'ancien Monastère in emphytéose, et qu’elle fait un action très convenable, à tous égards, à me le céder. La Commission,qui était nombreuse et presque au complet ce jour-là, dirigée par l’insigne Maire le Commandeur D'Arrigo, fut toute consentante (moinsun) et a pris la résolution de faire sienne ma demande et de la présenter sous peu au Conseil pour approbation.

J'ai dit entre parenthèses qu'*un* seul s'y est opposé. Moi me dispense de le nommer: je n'ai pas non plus l'intention de porter plainte contre lui. Les opinions sont libres, et j'aime supposer que l'adversaire, le mien et de la Commission, est mû par une bonne intention. Je ne peux pas cependant admettre que sa façon de voir et de raisonner, objectivement considéré, soit admissible.

Il fait ce raisonnement: "Si on donne en emphytéose l’ancien Monastère du Saint-Esprit au Chanoine Di Francia, à sa mort, l'Orphelinat cessera, et la Mairie aura perdu le local".

Je retranche à la racine cette objection de Monsieur X: la Mairie dans le contrat d’emphytéose se réservera le droit de *avocation*; c'est-à-dire que le bien reviendra de plein droit à la Municipalité, si dans le temps l'Orphelinat cesse. Voici l'objection détruite.

Mais passons à autre chose.

Il n'y a personne qui ne voit la futilité de cette objection. Sur quels arguments Monsieur X fonde-t-il son affirmation qu'en mourant j'arriverai à arrêter l'Orphelinat?

Trois choses sont nécessaires pour qu'une Institution fondée par un particulier et née de rien, puisse donner suffisamment de garantie d'existence durable, même après la mort du fondateur; c'est-à-dire:

1 – Une formation de moyens de subsistance, sinon avec des *rentes stables*, du moins avec une discrète introduction aux industries et aux travaux productifs, et avec un apport bénéfique de charité citoyenne publique et privée.

2 - La formation d'un Personnel d'encadrement bien éduqué et discipliné qui reflète en lui les principes, les idées et l'esprit d'entreprise et de bon sens du fondateur, et peut continuer à secourir les orphelines.

3 – La propriété du local.

Eh bien, de ces trois choses indispensables pour la durée d’une œuvre de bienfaisance, les deux premières existent déjà; la troisième c’est celle que j'attends de la Mairie.

Il y a les deux premières :

1- *Formation de moyens de subsistance*. Depuis douze ans fonctionne un moulin et une Boulangerie assez accréditée dont le profit de la vente publique fournit du pain quotidien à deux cents personnes. Nous avons l'industrie de la Floriculture qui donne aussi son revenu annuel, nous avons toutes sortes d'emplois féminins de la couture à la broderie en or, du tricot avec machine au guipure,\*[[77]](#footnote-77) et des commissions ne manquent pas jamais; nous avons la confiance croissante et une administration rentable et la bienveillance du public qui concourt aussi avec les contributions; nous avons le concours annuel des Administrations publiques, les subventions municipales et communales, les legs pieux qui représentent parfois des milliers de lires; nous avons une quête organisée chaque jour exercée par nos Sœurs, qui dans les saisons opportunes mendient aussi de la nourriture. Tout cela, s'il ne constitue pas un patrimoine certain de sécurité juridique, constitue cependant une formation de moyens qui peuvent augmenter plutôt que diminuer quand demain les locaux nous seront donnés en propriété.

2 - *Personnel de direction*. Une Institution de bienfaisance alors ne peut pas exister et se perpétuer quand elle n'a pas un Corps constitué de personnes qui se trouvent dans la direction immédiate des accueillis. À ceci préalablement j‘ai pensé en trente ans que je travaille dur pour la formation d'un Abris d'Orphelines.

Depuis de nombreuses années j'ai formé une Communauté de Sœurs par imitation, relativement, des Filles de Sainte Anne, des Filles de la Charité, et je les appelle: *Les Filles du Divin Zèle* comme celles qui, mues par un principe de Charité surnaturelle et d'inspiration divine, doivent totalement être zélées et soucieuses du salut des orphelines abandonnées, et doivent toutes se sacrifier pour elles. Dieu merci, je suis réussi à établir cet Institut dirigeant de l'Orphelinat. Ces Sœurs sont agréées par l'autorité ecclésiastique; elles ont une Règle qui les modère, les initie et les oblige à la Charité pour les filles pauvres, elles sont dirigées vers l'enseignement littéraire, et aussi vers les beaux-arts. Il y en a de différents pays, y compris du Continent; elles ne viennent pas non plus de l'Orphelinat comme certains le croient. Cette Communauté de Sœurs commence à élargir sa mission caritative et a déjà ouvert deux autres Maisons dans la Province, l'une à Taormina avec un Orphelinat, et l'autre à Giardini avec un Externat de civiles et de roturières.

À tout le moins, aujourd'hui, ces Institutions bénéfiques similaires surgissent dans tant de villes, et c'est aussi l'honneur de Messine d'en avoir une dans notre chère patrie.

Cette Communauté de bienfaisance est la plus sûre garantie d'avenir durée de l'Orphelinat.

3 - *Local*. Mais une Maison de bienfaisance, bien qu'elle ait les moyens d’entretien pour les hospitalisés, et un personnel qui garde et régule les hospitalisés, ne peut pas non plus être dit assuré et parfait s'il n'a pas le local! C'était mon travail de former les moyens et le personnel d'encadrement: céder le local à l’Institution c'est l’œuvre de l’Assemblée Civique. Une fois cela fait, l'existence future de l'Orphelinat est assurée. Les moyens augmenteront, la Communauté des Sœurs grandira toujours

de plus; et si aujourd'hui elles ont trois Maisons: Messine, Giardini, Taormina, elles pourraient demain en avoir encore d'autres. Les nouvelles vocations des âmes bien nées viendront grossir les rangs de cette vierge milice de la Charité.

C'est ce qui est arrivé et arrivera toujours à des Instituts similaires comme l'expérience quotidienne le prouve.

Maintenant je demande à mon adversaire Monsieur X: où avez-vous découvert que si je meurs je devais mettre fin à mon Orphelinat? Non! Les œuvres de bienfaisance fondées sur les bases solides *du travail, des industries et de la moralité parfaite*, sur les bases solides d'un *Corps dirigeant constitué,* qui comprend sa mission, qui reflète les idées et principes d'un fondateur, ne meurent pas!

Regardez autour de vous et vous verrez que des milliers de ces Institutions existent depuis des siècles et progressent !

Je réplique: il n'y a qu'une chose qui manque encore à la stabilité de mon Orphelinat: le local! Lorsque l’Assemblée municipale me l'aura accordé, sinon gratuitement, du moins avec les avantages que j'offre à la même Mairie, alors, que ne s’inquiète pas, Monsieur X: l'Institution pour les pauvres orphelines de Messine est plus qu'assurée pour l'avenir, plus que ne soit pas pour tant de Conservatoires d’Italie où, avant qu'aucun autre, la morale a vacillé plusieurs fois, et plusieurs fois l'administration!...

*Une autre réponse à un projet hors-la-loi de Monsieur X.*

Monsieur X résume toutes ses oppositions dans cette phrase que c'est une sorte de *coup à sensation*: que l'Orphelinat au Saint-Esprit soit une *entité morale*.

J'attire maintenant votre attention, cher Monsieur le Conseiller sur le sujet.

Tout d'abord, selon la *loi des Pieuses Œuvres* du 17 juillet 1890, (chapitre *Réglementation et comptabilité* page 107) n'est pas légalement possible d'élever une institution au rang d'entité morale lorsque à elle manquent des rentes certes, c'est-à-dire un *patrimoine légal* qui constitue un actif reposant sur un ou plusieurs des titres suivants: *Fonds rustiques, Bâtiments, Patrimoines ou légats perpétuels, Titres de dette publique tirés ou* *garanti par l'État, Créances hypothécaires ou chirographaires,* etc.

Cette condition est d'autant plus indispensable qu'il est inadmissible que l'Autorité Tutélaire veuille assumer la responsabilité d'une Institution de bienfaisance, sans revenu certain, avec le risque que l'Autorité Tutélaire elle-même doive l'entretenir à tous ses frais!

De quels revenus certains mon Orphelinat dispose-t-il ? Aucun, aucun, aucun de ceux que la Loi exige! Ce sont tous des apports éventuelles, sur lesquelles nous, particuliers qui la dirigeons, pouvons-nous fonder, nous que la soutenons aussi avec des dettes et des sacrifices; mais sur ceux-ci ne peut se fonder une Administration légalement constituée, voire un pouvoir gouvernemental qui en porterait la responsabilité.

La Loi sur ce point est très claire.

Lisez le Code de la *Loi sur les Œuvres Pieuses* mentionné ci-dessus, et au chapitre 1, article 2, vous trouverez: «Dans les Institutions de bienfaisance soumises à la présente Loi ne sont pas comprises les Institutions temporaires maintenues grâce aux oblations de tiers».

Pour de telles Institutions, nous entendons précisément celles, telles que mon Orphelinat qui, devant la Loi, n'ont pas la *stabilité des rentes*, et sont donc appelées temporaires, maintenues par les oblations de tiers. Celles-ci ne sont pas incluses dans la *Loi des Œuvres Pieuses*; ceci équivaut: elles ne peuvent se constituer en *entités morales*.

A l'article 20, la Loi s'exprime ainsi:

«Les Administrations des Institutions publics de bienfaisance (c'est-à-dire des entités), doivent former le *budget* chaque année».

Cet article montre clairement que peuvent être élevés au rang d'*entités* seulement les Institutions de bienfaisance qui possèdent une telle assurance qu'elles peuvent *budgétiser* chaque année leurs dépenses. Mais comment les Institutions privées peuvent-elles faire cette évaluation, elles qui vivent au jour le jour avec les oblations des tiers?

Cela dit, prétendre élever un Institut sans patrimoine à une entité c'est comme si demain un mourant laissait écrit dans son testament: «Je fonde une institution de bienfaisance publique que je veux qu'elle soit reconnue comme une entité morale; quant aux moyens, l'Autorité compétente en assurera l'entretien!».

C'est vrai qu'entre mes mains il n'a pas péri, au contraire il a progressé bien que sans rentes sures; mais cela est dû aux efforts privés de moi et de la Communauté des Sœurs qui s'y intéressent sur-le-champ, et on fait avancer une œuvre qui est la *nôtre*, nous poussons la charité publique, et nous recueillons l'offrande nous-mêmes à gauche et à droite. Mais une Administration gouvernementale ne peut pas faire de même demain. Si je devais poser une question aux Autorités compétentes pour élever à *entité* mon Institut, je ne pourrais m'empêcher de le concevoir en ces termes: «Messieurs Illustrissimes, mon Institut contient cent individus à entretenir, nous n'avons aucune rente assurée; je prie Vos Seigneuries de l'élever au rang d'entité morale; et quant aux moyens de subsistance, que Vos Seigneuries Illustrissimes se chargent d’aller alentour pour se les procurer comme nous l'avons fait jusqu'ici». Et les Autorités à leur tour me donneraient la licence de fou!

Quoi qu’il en soit, que mon Institut, manquant d’un patrimoine sûr, s'élève au rang d'*entité morale*, cette disposition serait la condamnation à mort pour le même Institut. En fait, qui se déplacerait plus vers la compassion pour les pauvres orphelines pour les aider? Aujourd'hui on sait que l'Institut ne possède pas, n'a personne pour le soutenir; mais demain, la conviction que l'Institut est déjà sous protection gouvernementale entrerait dans la conscience publique, cela signifierait qu'il a déjà des rentes suffisantes, il y a déjà ceux qui peuvent le supporter; et les contributions échoueraient.

Permettez-moi d'élargir ma démonstration en vous ajoutant d'autres raisons valables.

Quoi que toujours il en soit, que mon Institution serait demain élevée au rang d'*entité* *morale*, elle connaîtrait une telle nouveauté dans son cheminement que, là où jusqu'à présent, en tant qu'œuvre privée, de rien elle a progressée de jour au jour, et a apporté avec elle le caractère des entreprises de la Charité, et s'est entourée du prestige lumineux du sacrifice et de l'abnégation, prolongeant le sauvetage des orphelines presque au-delà de ce qui est possible, elle deviendrait demain une Institution officielle que ce soit, sans aspirations, sans idéaux, sans élan pour la voie d’un progrès de la bienfaisance croissante. Aujourd'hui les revenus portent leurs fruits et se multiplient au centuple sous l'impulsion de la Charité et de l’intérêt sacré à faire avancer une Institution qui lui est propre. Demain, une Administration froide, calculatrice, augmentant les dépenses des employés de bureau et de salariés, ne se sentiraient pas prête à subir la passion et la mort pour l'altruisme! Demain un élément étranger exploitera peut-être pour son propre usage et consommation l’obole de la bienfaisance, comme il n’est pas rare que cela se produise dans diverses institutions publiques!

Monsieur X parle d'une *entité morale*! Mais venons-en à plus de pratiques de démonstrations que nous n'avons évoqué en vol. Admettons la possibilité que mon Institut se transforme en une entité morale.

Une fois la Commission des nouveaux Administrateurs créée, et celle-ci soit en dépendance de la Congrégation de Charité, qui à son tour serait à la dépendance la Commission Provinciale, voici que le courant d'enthousiasme et de travail avec lequel moi et la Communauté des Sœurs, avec laquelle nous faisons avancer l'Institution de bienfaisance et fournissons les moyens avec tout sacrifice, doit forcément se refroidir. Alors, nous ne serions pas plus libres de mettre en œuvre nos projets pour l'augmentation, il ne serait plus dans nos facultés de travailler selon nos vues; moi, ou je serais exclu, ou je passerais sous la dépendance des gens qui, supposée aussi très honnête, aurait des idées et des manières de voir très différentes, qui ne seraient certainement pas celles avec lesquelles mon institution est née! Ainsi, après avoir travaillé dur pour amener les choses de l'Orphelinat au point où elles sont, et au plus beau, pendant que j'essaie de mettre en œuvre des projets d'expansion et de salut de plus grande nombre d'orphelines, je dois remettre les armes et les bagages aux nouveaux arrivants, qui me diraient: «Reste à l'écart, car nous ferons mieux que toi!».

Mais, ils devraient se confrontés avec le grand problème financier. Il n'y a pas de revenu certain ou de revenu fixe dans mon Orphelinat, comme je l'ai dit plus tôt.

Or c'est nous qui donnons l'impulsion aux industries, qui bougeons et nous efforçons avec cent inventions pour procurer les moyens, et nous les obtenons; mais, tout cela sera fait par les nouveaux arrivants? Ce n'est pas crédible! Et nous, nous ne le ferions plus, car notre liberté est bloquée dans l'action, la ferveur de la culture de son propre champ est atténuée, notre activité prendrait fin! Ainsi, les revenus seraient réduits.

Face au problème économique qui deviendrait chaque jour plus grave, on reprendrait la boussole du calcul: et, à la même manière, non plus de *charité* mais d'*arithmétique*, il faudrait commencer à diminuer le nombre des orphelines, et fermer le portes à plein d'autres malheureuses!

\ Ainsi l'*entité* serait réduite à néant!

Les exemples sérieux ne manquent pas non plus. À Rome, sans parler d'autres pays, les œuvres de bienfaisance, qui étaient nombreuses, toutes étaient très florissantes avant les années 1870, comme le montrent les rapports du beau volume publié à ce sujet par ledit Cardinal Morocchini.

Mais avec la nouvelle Loi, ces Instituts bénéfiques d'ici ont commencé à dépérir. Dans certains, on calcule que les dépenses pour administrateurs, comptable et employés de bureau, absorbe environ la moitié des revenus, à la charge des pauvres administrés, dont le nombre doit nécessairement être réduit! Le célèbre Hôpital de Saint-Esprit qui accueillait des milliers d'infirmes, est arrivé presque à la faillite, signe que pour ne pas fermer, il doit être subventionné par la Mairie de Rome!

Le non moins célèbre Hospice des pèlerins, qui en accueillait jusqu'à cinq mille par an, est lui aussi réduit au minimum, et a besoin de subventions municipales!

*Héritage et legs.*

La proposition d’élever à *entité morale* un Institut qui encore ne dispose pas d'une dot sure, d'un revenu suffisant et déterminé, légal, est en soi absurde, et même contraire à la loi (voir page 13, 14, 15). Cela ne veut pas dire non plus que des héritages pourraient se produire. Avant tout, une Institution doit posséder les moyens de son existence indépendamment d’éventuelles héritages, qui peuvent venir et non venir, et avec de longs intervalles de temps.

De plus, les institutions à *entité morale,* sauf une partie de très grande importance, n'attirent généralement pas la confiance, en particulier aujourd'hui, en raison des dangers auxquels ils sont exposés de vols, collusions, et de monopoles. En fait, combien de Conservatoires de différentes Villes ne reçoivent pas de legs depuis de longues et longues années!

Au lieu de cela, dans mon cas, je peux vous assurer que la confiance citoyenne est de plus en plus en faveur de mes Orphelinats. Nous avons eu le legs Gentile de 55 mille lires, tout l'héritage de Mme Pellegrino veuve Bonazìnga, la donation d'une maison par Monsieur Parisi, et divers autres legs. Ni la succession n'est pas non plus rendue impossible dans une Œuvre privée, car comme est possible laisser à une entité, est possible laisser à une œuvre privée, mettant le legs au nom une personne de confiance, qui jamais manque, qui inspire plus confiance que dans les entités officiellement administrés.

Et quand j'aurai laissé après moi, à la direction de mon Orphelinat, des gens de mœurs parfaites, consacrés par vœu à la Charité, élevés dans le gymnase des œuvres saintes, je ne serai pas mort, quoi qu'en dise mon opposant, mais je vivrai dans ma postérité spirituelle, et collecterai des héritages et des legs!

*Différence notable entre les Instituts éducatifs et non éducatifs,*

*constitués en "entités morales".*

Mais tournons une autre page, plus importante que toute autre, sur la thèse d'une *entité morale* appliquée à un Institut éducatif.

Quelles que soient les tables de fondation avec lesquelles se forme l’*entité morale*, il faut toujours qu'un Institut dépende de des individus différents comme combien sont ceux qui composent la Députation directrice, combien ceux qui composent la Congrégation de Charité, et combien sont ceux qui font partie de la Commission Provincial. Entre ces différents éléments seront choisis, conformément à la Loi, certains par le Conseil Municipal, certains de la Préfecture, certains d'une autre Autorité désignée dans les tableaux de fondation. Tous changent ensuite à temps fixés, et peut-être même plus tôt.

Cela dit, la formation de Députations et d'Administrations similaires les unes au-dessus des autres, voulant ou ne voulant pas, prendre son caractère selon les diversités des temps et des idées, dont il subit toutes les variantes. Aujourd'hui, il y aura des éléments, sinon entièrement purs et honnêtes, au moins tolérables; demain, cependant, un élément équivoque, trouble, hétérogène sera trouvé dans la mêlée; celui pourrait aussi être un hébreu, un renégat, un apostat, un affilié d'une société secrète! Peut-être que des cas similaires ne se sont pas produits dans diverses villes à l'époque notre?

Lorsqu'il s'agit que de députations similaires, formées par des individus souvent différentes les unes des autres dans les idées, les principes et la moralité, président des Hôpitaux publics ou des Abris publics pour les pauvres, alors l'hétérogénéité des éléments de gestion (et parmi lesquels prédomine souvent le plus audacieux) ne peut manquer de produire de graves conséquences sur l'adresse morale de l'œuvre administrée. Une institution formée ou de vieux croulants ou de personnes malades, échappe plus ou moins à la possibilité de subir une déviation positive dans le sens des principes.

Mais c'est bien différent, bien différent, quand il s'agit d'Instituts où des esprits tendres et des cœurs tendres sont éduqués! Rien il y a de plus délicat, plus exquis d'une orientation éducative de jeunes filles selon les purs principes de la morale, de la foi et de la vraie civilisation. Il ne s'agit pas ici d'écrire des traités sur la grande différence dans l'éducation des enfants selon un esprit droit de principes sains, et selon un esprit entièrement profane et vain, et quelles sont les conséquences des deux orientations.

Je signale seulement à Votre Seigneurie qu'une députation composée de différents éléments, selon les différentes variétés des temps, peut changer de style, de caractère et de nature d'un moment à l'autre à un Institut d’éducation. Et là, où d'abord la mission bénéfique de Sœurs nées et faites pour initier les filles du peuple à une saine réussite civile et morale, éduquait de nombreuses jeunes filles à devenir humbles, travailleuses, modestes, pour se rendre un jour utiles à la Société et à elles-mêmes,[[78]](#footnote-78) en se débarrassant des Sœurs, ou en bloquant leur libre action, un député non catholique dominera en tant qu’arbitre, et peut-être affilié à quelque société secrète, qui, par caprice, déchirera les règlements, dictera les lois, transformera l'environnement, mettra à proximité immédiate des gens de sa confiance les tendres filles, et conduira les pauvres filles du peuple à une mauvaise éducation, et à une réussite imparfaite.[[79]](#footnote-79)

Ceux qui proposent à moi, qui me suis sacrifié pour le succès civil et morale des filles du peuple, et que j’ai eu comme objectif suprême la formation d'une communauté dirigeante de Sœurs qui perpétuent mes principes et mon Orphelinat pour l'avenir; ceux, je dis, que me proposent *l’entité morale*, n'ont jamais su avec quelle circonspection, avec quelle prudence, combien de jalousie je procède dans l'éducation civile et morale des filles pauvres et branlantes, et comment je veille à ce que rien n'entre qui puisse même légèrement altérer le pur enseignement de l’éducation. *Ars artium*, l'art des arts est l'éducation de créatures tendres, et les personnes qui ne sont pas éduquées à cette charge délicate ne peuvent pas être aptes à cet exercice très difficile. Art des arts qui doit s'inspirer de tous les principes de la vraie civilisation, de la saine morale et de notre Religion, et qui ne peut atteindre son but très noble s'il doit dépendre *même médialement* d'Administrateurs possibles pour lesquels la Religion, la morale, la civilisation, l'honnêteté, ne sont pas ce qu'elles sont dans leur être éternel!

*Une opinion en ma faveur de l'illustre philosophe Lilla.*

Mais l'objection futile de mon adversaire: "Avec la mort du Chanoine Di Francia l'Orphelinat meurt; il faut qu’il soit donc une entité morale" est tellement pleine de raisons contraires que je ne la finirais pas si je les voulais parcourir toutes, et j'abuserais trop de la patience de Votre Seigneurie, cher Monsieur le Conseiller. Néanmoins, je suis enclin à en ajouter quelques-unes non moins importantes à celles-ci, vous suppliant de prendre la peine de les considérer.

En premier lieu, il faut savoir que l'objection que tout doit périr avec ma mort m'a été faite par des âmes d'une pensée stricte jusqu'à il y a de nombreuses années, lorsque je posais la première pierre du fondation de deux Orphelinats, un masculin, un féminin; quand tout était encore naissant. Au début, on m'a dit: "Vous n'avez pas les moyens suffisants, votre entreprise est téméraire, et vous ne pourrez pas réussir". Puis quand les deux Orphelinats ont commencé à progresser, alors les contradicteurs ont changé leur phrase et ont dit: "Ces Orphelinats dureront aussi longtemps que durera le Chanoine Di Francia. Après sa mort, les Orphelinats prendront fin".

Mais qu'est-ce qu’ils sont Ceux-ci, sorciers? Prophètes? Devins? Oiseaux de malheurs? Quoi qu'ils en soit; puisque par la grâce de Dieu et pour l'aide des bonnes personnes je n'ai pas bronché quand ils m'ont dit: "L’entreprise c'est trop difficile, tu ne pourras pas réussir"; je ne reculerai donc pas à procurer la stabilité de mes Orphelinats non selon leurs suggestions, car je les considère comme venant de personnes peu aptes à apprécier une véritable adresse éducative, mais sur la base de ces principes de Foi et Charité, de bonne conscience et de vraie civilisations qui m'ont soutenu jusqu'à présent, et avec lesquels j'ai vu part surgir du néant deux Orphelinats qui ont formé le salut et le succès de centaines et de centaines d'orphelins abandonnés!

À ces âmes hésitantes a répondu il y a des années avec un livre savant intitulé: *La Pieuse Œuvre de Charité du Chanoine Di Francia*, l'illustre philosophe [Vincenzo] Lilla d'heureuse mémoire

qui était professeur dans notre Université. À la page 27, voici ce qu’il dit: "Les espoirs d'améliorations futures trouvent leur fondation *dans les phases progressives* que l’Œuvre a connu depuis son origine jusqu'à présent [...]. Il est plus difficile faire surgir absolument un Institut à partir *de rien*, plutôt que de *le perfectionner* [...]. Si l'Institut est là depuis environ 23 ans, et a *toujours marqué des progrès*, il faut encore moins craindre qu'il ne puisse se tenir debout aujourd'hui. Par conséquent, toutes ces difficultés - (c'est-à-dire les objections que j'ai évoquées) continue à dire l’illustre philosophe - *ne résistent pas à l'examen critique*, *c'est-à-dire à l'instar des faits; et nous, surmontant ces censures, ouvrons nos cœurs à des espérances futures et indiscutables; parce que triompher de rien est plus que triompher des difficultés concernant la conservation et le progrès*". \*[[80]](#footnote-80)

*L'éloquence lumineuse des faits, c'est-à-dire*

*des œuvres innombrables et prospères qui ne sont pas des entités morales.*

Et puisque l'illustre philosophe a invoqué le témoignage des faits, nous aussi nous l'invoquons pour répondre à Monsieur X; et si plus avant nous avons mentionné *en général* aux Institutions qui vivent et se perpétuent même s'il ne s'agit pas d'*entités morales*, nous mentionnons maintenant *en particulier* quelques-unes des nombreuses Institutions de la même nature.

Les Filles de la Charité et les Sœurs de la Charité qui existent une depuis plus de deux siècles et l'autre depuis un siècle, elles n'e sont pas des entités morales. Elles ont des Orphelinats, des Collèges, des Éducandats, des Jardins d'enfants, etc.

Les Petites Sœurs des Pauvres qui ont des maisons dans les cinq parties du globe, et si bien fondées à Messine, ne sont pas une entité morale.

Les Filles de Sainte Anne fondées dans la seconde moitié du siècle passé, elles se sont admirablement répandus dans le monde sans être une entité morale.

Les Sœurs du Bon Pasteur qui ont environ trois cents maisons dans le monde, fondées depuis plus de trois siècles, ne sont pas une entité morale.

Les Sœurs de Marie Auxiliatrice appelées les Salésiennes de Don Bosco, progressent et ouvrent toujours de nouvelles maisons de bienfaisance, elles ne sont pas entité morale.

Les Sœurs Franciscaines Missionnaires nées en Chine depuis de nombreuses années, elles ouvrent des Orphelinats et des Maisons d'éducation partout, et elles ne sont pas entité morale.

Il en va de même des Filles du Sacré-Cœur de Bergame, des Filles de Sainte Dorothée à Vicence, du Pieux Institut des Sœurs de Saint Joseph à Turin, des Sœurs Marcellines  à Milan, des Sœurs de la Sainte Croix à Rome, des Filles de l'Immaculée également à Rome, des Sœurs de la Divine Providence à Florence, des Sœurs Stigmatines à Naples, des Sœurs de Saint Joseph à Florence, des Sœurs de Sainte Marte à Vintimille, des Sœurs Alcantarines à Castellammare di Stabia, des Sœurs du Précieux Sang à Pagani, des Sœurs du Boccone del Povero [Servantes des Pauvres] à Palerme, des Sœurs... mais où en arriverions-nous avec cette Liste si nous voulions toutes énumérer les Communautés Religieuses de Sœurs qui se sont consacrées au salut et au soulagement de l'humanité souffrante, et progressent et fondent toujours de nouvelles maisons de bienfaisance sans qu'elles soient des *entités morales*!

Elles grandissent en nombre et en œuvres, *héritent de legs* d’esprits bénéfiques, et dans leurs mains les moyens grandissent avec les industries de la Charité, et des milliers et des milliers d'orphelins trouvent en elles le sein plus que maternelle qui les répare, les nourrit et les sauve!

Oh combien de ces saines Institutions auraient été dégénérées ou péries à cette époque si elles des *entités morales* avaient été faites!

Toutes ces Institutions ont commencé par des principes très humbles; elles progressaient et au fur et à mesure s'établissaient. Le tout est à surmonter les grandes difficultés du commencement, et à former les idées et les coutumes d'une juste éducation et d'un véritable renoncement à soi pour le bien d'autrui. Cet esprit formé, et surmonté les difficultés de l'initiative, l'Institution va alors de soi, comme un navire déjà mis à l'eau.

Mon Institution des Filles du Divin Zèle, autour de laquelle je travaille depuis vingt ans, est maintenant au point que si demain je viens mourir, ça ira tout seule. Rien d'autre n'est nécessaire pour assurer l'avenir de l'Orphelinat féminin actuel que d'avoir *le local* en propriété. La demande, que j’ai présenté à la Commission pour l'emphytéose de l'ancien Monastère, qui a déjà été accueillie favorablement par le Commission, et qui sera présentée par la même Commission à Conseil, a ce but.

*Hypothèse gratuite et captieuse sur ma succession.*

Mon adversaire Monsieur X a également avancé une autre objection incroyable, non pas à la Commission, mais dans un discours privé prononcé avec moi-même. Il est arrivé me dire: «Vous pouvez mourir sans avoir fait de testament, et alors vos familiers entreront prendre l'ancien Monastère».

Si c'est cela toute la difficulté, soyez assuré Monsieur X, car j'ai déjà disposé la succession de façon qu'aucun de mes proches pourront y participer. Il ne faut pas longtemps pour faire un testament légal de ce que je possède et de ce que je pourrai posséder, afin que l'Orphelinat n'ait plus rien à souffrir à l'avenir !

Mais maintenant, nous venons de couper d'un coup, voire d’anéantir toutes les objections de mon implacable adversaire avec un dernier argument, *vouloir persister en face auquel équivaut à ne vouloir entendre aucune raison parce que vous ne voulez pas la entendre*!

L’argument est le suivant:

*Droit de évocation laissé à la Mairie.*

Dans la demande d'emphytéose que j'ai faite à l'Administration Municipales, j'ai proposé que dans le contrat que la Mairie ferait avec moi, *le droit de évocation du bien serait réservé, si pour l'avenir l'Orphelinat cessât*.

Avec cette réserve, à tout n'aurait pas pu être pourvu mieux.

La maison m'appartiendra et à ceux qui me succèderont dans l' Œuvre pieuse, tant que nous serons fermes dans l'accomplissement du saint devoir assumé, tant qu'il sert à abriter les orphelines abandonnées! Que si demain ou moi, ou mes successeurs, on échoue à tant mission sacrée, voici que la Municipalité de Messine aura le droit de reprendre le local.

Quelle garantie de cette plus grande pour la Mairie.

Quel argument plus valable que celui-ci pour détruire les objections contraires?

Mais qui le croirait? Mon adversaire n'était pas satisfait même face à cette précaution parfaite et légale, et contre, il a relevé un nouvelle objection qui, examinée par les jurisconsultes, n'a pas de fondement juridique.

Il a dit: «Le droit d'*évocation* que la Mairie, par contrat, se réserverait, n'est pas valable pour la raison que demain Di Francia relèvera le bien et deviendra propriétaire de la source.

En effet, Monsieur X aurait mieux fait de dire: «Le droit de évocation n'est pas valide, car le droit de évocation n'est pas valide!». À cela ne réduit, ni plus ni moins, l'objection de Monsieur X.

En effet, lorsqu'on dit que la Mairie se réserve le droit de *évocation* en cas de cessation de l'Orphelinat, une condition a été placée pour laquelle le droit de propriété dans le Chanoine Di Francia et ses successeurs cesse le jour où l’Orphelinat cesse, *soit que le résolution ait été faite ou non*. Si dans le contrat avec la Mairie, était dit que la même se réserve le droit d'évocation jusqu’à tant que le bien n'est pas résolu, alors l'objection de mon opposant aurait son fondement. Mais lorsque la condition n'est pas limitée à ce cas, le droit d'évocation demeure avec toute son efficacité juridique et avec toute sa valeur légale malgré l'éventuel résolution de la redevance.

Je dirais à Monsieur X: Imaginez-vous, mon cher ami, qu'au lieu d'un contrat d’emphytéose j'ai fait un contrat d’achat-vente avec la Mairie, et la condition serait apposée que le bien reviendrait à l'avenir à la Mairie, et la vente serait considérée comme non réalisée, si elle ne servait plus à l'usage de l’Orphelinat; avec cette vente conditionnée à la Mairie resterait un droit d'évocation intangible, malgré l'argent que j'aurais payé pour l'achat, et le droit de propriété absolue que je j'aurais acheté.

Maintenant, le même, ni plus, ni moins, est valable pour le contrat conditionnel d'emphytéose. Soit qu’on se résilie le bien, soit qu’on ne se résolue pas, soit que l’emphytéote reste emphytéote, ou devient propriétaire absolu, la condition a toujours toute sa force, et le droit qui en résulte pour l'aliénateur de la source, c'est toujours le même.

Tel est le jugement de la jurisprudence universelle.

Cela dit, l'objection de Monsieur X est plus sophistique que légale.

*Opposition protéiforme*

Mais mon opposant, peut-être par anticipation que son objection ne pouvait pas tenir, en a préparé une autre à côté,sans s’apercevoir que l'une exclut l'autre, puisqu'avec cette seconde objection il admet que l'Orphelinat *ne cessera* pas avec le temps.

Il dit donc ainsi: «Avec le temps à venir votre Orphelinat, bien qu'il ne cessera pas, il pourra *dégénérer*; et avec cette doute (c'est-à-dire qu'avec ce *pourra*) il n'est pas convenable que la Mairie vous donne la source".

Il est facile de remarquer, cher Monsieur le Conseiller, que Monsieur X, toujours tenace à son avis, tourne son opposition de tous côtés.

Il me parle un peu de ma mort, et malheureusement ça me rappelle que j'ai traversé un demi-siècle, et je dois me préparer à donner mon âme à mon Créateur suprême, et à faire mes comptes bien avant cela grand moment; un autre peu me met en avant que les œuvres privées ne puissent pas subsister, mais qu’elles doivent être transformés de plein fouet en entités morales.

Si je tranche toutes ses objections en proposant à la Mairie le droit d'*évocation*, voici qu’il attaque la valeur légal de ce droit avec des arguments futiles. Si je revendique cette valeur juridique du droit d'évocation avec de puissantes raisons, voici qu’il change de manœuvre et pense que dans ce siècle, ou tout au plus dans l'autre siècle, mon Orphelinat doit *dégénérer*!

Mais allez, Monsieur X, ne Vous inquiétez pas, car s'il s'agit de dégénérescence, allez plutôt la retrouver dans des Instituts d'éducation (toujours, sauf les exceptions dues) constitués d'entités morales, confiés à des éléments de toutes sortes, totalement laïcisés, débordés dans la tendance des temps, et souvent délestés par les monopoles et les collusions! Et ne la cherchez pas dans les Maisons d'éducation où s'est établie une Société religieuse qui a un principe, une Foi, une sainte mission à accomplir, et une vie toujours luxuriante et florissante, même si toujours ayant besoin d'aide et de salut pour les orphelins abandonnés!

Après tout cela, je ne sais pas quelles autres objections mon adversaire présentera au Conseil; si je les savais que je les réfuterais; mais elles seront certainement du même acabit et la même valeur que celles que j’ai rapportées. D'ailleurs, Votre Seigneurie saura leur donner le poids qu'elles méritent.

Mais il est utile de vous prévenir d'une chose. Monsieur X dit qu'il a beaucoup d'estime pour moi, et commence toujours ses discours contre mes projets qui concernent l'augmentation et la stabilité de mon Orphelinat, en me faisant des éloges et en déclarant qu'il veut me faciliter de toutes les manières. Après ces débuts, il charge le baïonnette contre ma demande d'emphytéose, mettant en avant toutes ces objections que j'ai signalées.

Cela dit, les déclarations d'estime et d'éloges pour moi, qu'il fait précéder à ses assauts, je les ressemblerais (si rien d'autre) à cette figure par les rhétoriciens appelée: *concession*, avec laquelle au début du discours on fait semblant d’accorder ce qui est nié plus tard!

*Légalité et convenance, c’est-à-dire: la Mairie peut légalement*

*me donner l'ancien Monastère à emphytéose et, en me le donnant,*

*elle fait ce qui est le plus convenable et moralement et financièrement.*

1° - Légalité

Et maintenant, cher Monsieur le Conseiller, veuillez pousser votre patience au point d'écouter cette dernière partie de cette Lettre Pro mémoire, dans laquelle j'aborde brièvement la thèse très importante: si la Mairie peut me donner *légalement* l'ancien Monastère à emphytéose. Après j'aborderai les raisons de convenance.

La Loi du 7 juillet 1866, art. 20 sur les Corporations religieuses supprimées, donne aux Mairies le droit de demander au Gouvernement les source de ces Corporations supprimées, tant qu'elles les utilisent à des fins d'*utilité publique* ou de *bienfaisance publique*. Je précise que pour utilité publique ou bienfaisance publique, comme Votre Seigneurie m’enseigne, au sens *strict et légal,* nous n'entendons pas les Instituts privés, soient même les Hôpitaux, les Jardins d'enfants, les Orphelinats comme le mien; bien que ces Instituts exercent souvent la *bienfaisance publique*, mais aux termes de la Loi, ils ne sont pas considérés comme de *bienfaisance publique*: comme ceux qui n'ont pas d'administration *municipale*, ou quand même *officielle*.

Cela dit, selon les termes littéraux de la Loi, une Mairie qui a obtenu un ancien Couvent de l'Administration de l'Etat avec la clause qu'il doit l'utiliser pour l'*utilité publique* ou la *bienfaisance publique*, ne pouvait en général le vendre à des particuliers, sans contrevenir à la Loi.

Cependant, il est arrivé à plusieurs reprises (comme je le montre ici), que *sans contrevenir à la Loi* les Mairies ont cédé à des particuliers, non seulement en patrimoine, mais aussi en vente, les anciens couvents ou monastères, et ont eu la pleine approbation des Autorités Tutélaires, et aussi que

Celle de l'Administration du Fonds du Culte, et, (ceci forme Loi), ont reçu la pleine approbation du *Conseil d'État*, qui représente l'Autorité la plus compétente et la plus élevée dans l'interprétation des Lois du même Etat. Cela dit, selon les termes littéraux de la Loi, une Mairie qui a obtenu un ancien Couvent de l'Administration de l'Etat avec la clause qu'il doit l'utiliser pour l'utilité publique ou la bienfaisance publique, ne pouvait en général le vendre à des particuliers, sans contrevenir à la Loi.

Maintenant, comment se fait-il que cela puisse arriver sans léser l'article de Loi du 7 juillet 1866?

La modalité est la suivante:

Étant donné que le transfert des anciens couvents aux Mairies doit atteindre l'objectif soit d'*utilité publique*, ou de *bienfaisance publique*, il est arrivé à plusieurs reprises qu'une Administration Municipale, après avoir obtenu un ancien Couvent pour l'un des objectifs prescrits par la Loi, a atteint les objectifs susmentionnés en n'utilisant pas bien, mais en le vendant à des particuliers et en utilisant le produit pour un usage public ou caritatif.

Voilà toute l'essence de la légalité juridique. En fait, si ce bien doit être utilisé pour l'utilité publique ou la bienfaisance publique, a peu d’importance qu'il sert en l'utilisant pour cela, ou en en obtenant un prix, et l'utiliser pour les usages prescrits par la Loi.

Ces actions exploitées par les Mairies ont toujours eu la sanction supérieur et, au début, provoqua une décision du Conseil d'État, que nous rapporterons ici, et qui a formé la norme et la législation dans des cas similaires pour toutes les Mairies.

Cela s'est passé en 1883, et le fait est fourni par la Mairie de Visso, province de Macerata, district de Camerino. Et ici ce qui s'est passé là-bas.

L'Administration du Fonds du Culte, par acte stipulé au bureau d'Enregistrement de Camerino le 12 octobre 1880, a cédé le bâtiment du Monastère des supprimées moniales Bénédictines de Castel Sant'Angelo, avec jardins et Église, à l'usage des écoles, selon la demande que la Mairie leur avait posée.

L'acte de cession était dressé selon la formule habituelle établie par l'Avocature Central des Impôts pour les actes similaires, et rapportait donc l'art. 4 avec ces mots:

«Le Cessionnaire s'engage à destiner les locaux cédés à un des usages prévus par l'art. 20 de la Loi du 7 juillet 1866 (c'est-à-dire d'utilité publique ou de bienfaisance publique); et si la destination désignée n'aura effet, cette cession sera entendue de plein droit comme résolue sur la simple nouvelle officielle qui sera donnée aux Autorités locales».

Néanmoins, le Conseil Municipal de Visso, réuni le 31 octobre 1881, changea d'avis sur la destination de ce local, qu’il avait demandée à des fins scolaires, et jugea plus convenable de le vendre à un particulier, pour utiliser cet argent au profit de l'Hôpital public des infirmes de Visso.

Et il l'a en fait vendu à Monsieur Ettorri Bernardino de feu Giovanni, propriétaire terrien domicilié à Castel Sant'Angelo, avec acte de 24 mai 1883, au Secrétariat Municipal de Visso, à 12 heures méridiennes, pour le prix de 5.000 lires, dont 3.000 ont été payés comptant, et 2.000 dans les cinq ans, avec l'intérêt de cinq pour cent.

Dans cette circonstance la Sous-préfecture de Camerino a exposé cette affaire au Préfet de Macerata pour savoir s'il pouvait l'approuver. Le Préfet s'est adressé à son tour au Conseil d'Etat pour

lui demander son avis, et le 20 juillet 1883, la Sous-préfecture de Camerino a communiqué ce qui suit à la Mairie de Visso:

«L’Illustrissime Préfet de la Province me communique que Son Excellence le Ministre de Grâce et de Justice e Cultes, Direction Générale du Fonds des Cultes, lui a signifié, avec l'envoi du 21 actuel, n° 46871 85732, que le Conseil d'Etat, auquel fut communiqué la composition de cette Mairie relative à la vente du Monastère des Bénédictines, qui lui fut cédé conformément à l'art. 20 de la Loi du 7 juillet 1866 n. 3036, a exprimé l'opinion *que les Mairies peuvent vendre librement les immeubles qui leur sont cédés, sous réserve du contrôle de l'Autorité de tutelle sur le décaissement du prix obtenu pour l'une des utilisations indiquées par cet article. À cause de ce, le Ministère n'a pas d'objection à la vente dudit immeuble*».

Cette décision plus qu'autoritaire du Conseil d'État fut bientôt suivie de l'approbation de l'Administration du Fonds du Culte, qui motive cette approbation précisément sur l'avis du Conseil d’État. Elle a été envoyée à la Mairie de Visso par l'Intendant des Finances de Macerata en ces termes:

«La Direction Générale du Fonds du Culte, avec dépêche du 26 juillet 1883 n° 35732, a communiqué ce qui suit:

«Par suite de *l'avis concordant du Conseil d'Etat*, cette Direction Générale a autorisé la vente, de la Mairie de Visso, en leur nom et sans aucune contrepartie à l'Administration du Monastère des Bénédictines lui cédé conformément à l'article 20 de la Loi du 7 juillet 1866».

Ainsi, par la décision faisant autorité du Conseil d'État, qui contient une telle interprétation ainsi authentique de la Loi elle-même, et de tant d'importance, de laquelle les Mairies ne se peuvent pas en s’éloigner légèrement, il ressort clairement que les Mairies peuvent aliéner, même cédant aux particuliers, les Maisons des Corporations religieuses, et n’emporte quel usage le particulier qui les achète veuille en faire, pour autant que les Mairies utilisent le revenu qu'elles en tirent, dans des œuvres d'utilité publique ou de bienfaisance publique.

*De nombreux autres exemples similaires prouvant les facultés qu'ont*

*les Mairies à aliéner les anciens Couvents à des particuliers.*

A l'occasion de la rédaction de cet opuscule, je me suis adressé à divers Évêques et Généraux d'Ordres Religieux pour recevoir quelques informations au cas où ces aliénations d'anciens Couvents par les Mairies avec des particuliers se seraient produites avec elles.

J'en ai eu tant de témoignages à ce propos au point d’être surpris par la multiplicité et la fréquence de tels événements, de beaucoup d'eux j'en écris ici un bon nombre.

1- Et en premier lieu, nous rapportons le suivant très éloquent fait qui nous a été donnée par le Très Révérend Provincial des Franciscains de Acireale. La Mairie de Biancavilla, province de Catane, a reçu l'ancien Couvent par le Domaine avec acte de 7 mars 1868.

Plus tard, cette Mairie a voulu vendre ce bien et l'a vendu pour 2.000 lires à trois Prêtres, le Révérend Bartolomeo Salvo, le Révérend Giuseppe Cammarata et le Révérend Francesco Duca, avec acte du 7 juin 1905, chez le notaire Ferdinando Alberto Portale, n. du répertoire 5281, allouant le prix indéfiniment à pro d'un Institut de bienfaisance publique ou d'un Jardin d'enfants, qui serait désigné par la Mairie elle-même. Le Maire était Monsieur l’Avocat Costantino Scarvaglieri.

Ayant fait cette vente, l'Intendant des Finances de Catane, ou que celui-ci ait déposé une réclamation auprès de la Direction Générale du Fonds culte à Rome, ou qu’a réclamé l'ingérence de la même dans tel affaire, il arriva que les intéressés provoquassent l'intervention du Député du Collège di Biancavilla qui était le professeur Giardina Francesco Saverio. Il en écrivit au Directeur Général du Fond Culte à Rome qui, dans une lettre datée du 11 avril 1905 (il y a moins que trois ans) enregistrée sous le n° 1095, répondit à l'Honorable Giardina en ces termes précis:

"Honorable Monsieur le Député,

en réponse à votre très précieuse du 30 mars, p. p. je vous informe que on a déjà communiqué à l'Intendance de Finance de Catane, pour la communications conséquentes à la Mairie de Biancavilla, que cette Direction Générale *ne doit pas interférer* avec la destination du bâtiment ex-conventuel de Saint François, qui a été cédé à cette Mairie par acte de 7 mars 1868; *puisque les Mairies et Provinces, cessionnaires des bâtiments ex-conventuels en application de l'art. 20 de la Loi du 7 juillet 1866, ils en deviennent propriétaires absolus conformément à la jurisprudence pacifique du Conseil d'État et de la Cour de Cassation de Rome.*

La Mairie de Biancavilla *peut donc en disposer selon son talent de l'immeuble susvisé, et aussi l'aliéner*, à condition que ce qu’on vient à tirer, soit affecté, sous le contrôle de l'Autorité de Tutelle, en œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique.

Avec une estime distincte, croyez-moi:

Votre très dévot

S. Molfur».

Cette lettre importante est conservée dans son original chez les Pères Franciscains eux-mêmes.

2 - Je réfère maintenant un cas parfaitement identique au mien:

À Capua, en l'an 1890, cette Mairie *a donné in emphytéose perpétuelle* au Père Simpliciano, au siècle Agnello Maresca, l'ancien Couvent des Franciscains, ayant le Père Simpliciano demandé cet ancien Couvent pour y fonder un Orphelinat, qui existe toujours, comme l’affirme, par sa condescendance, l'Eminentissime Cardinal Capecelatro, Archevêque de Capua.

À noter que cette Mairie a cédé à *emphytéose perpétuelle* cet ancien Couvent au Père Simpliciano quand encore l'Orphelinat devait être implanter; et je demande l'ancien Monastère de Messine, après 12 ans que j’établi l’Orphelinat et j'ai mis en place les moyens pour l'entretenir!!

3 - Un autre cas similaire au mien. Monseigneur l’Evêque de Nola nous le fournit.

La Mairie de Nola, il y a quelques années, a vendu l'ancien Couvent avec jardin annexé des Pères Franciscains, sous le titre de Sant'Angelo di Nola, à Sœur Maddalena Trione, qui y a ouvert un Orphelinat agricole, toujours existant.

Si cette Mairie a fait tant avec une *Sœur*, qui devait encore ouvrir l'Orphelinat, plus c'est pratique pour la Mairie de Messine de le faire avec moi, *Prêtre*, étant donné que déjà l'Orphelinat je l’ai ouvert dans ce local il y a douze ans, et qui va toujours améliorant.

4 - Un autre cas d'emphytéose.

À Piedimonte di Alìfe, la Mairie a donné en emphytéose à un même ex-frère franciscain l'ancien Couvent des Mineurs, pour la redevance annuelle de 100 lires.

L'ex-frère en a fait une habitation pour son propre Ordre Religieux. Moi, dans l'ancien Monastère je veux continuer et à faire progresser l'Orphelinat.

5 - Un autre cas encore similaire.

À Prata di Sànnio, en 1905 (c'est-à-dire il y a deux ans) cette Mairie donna en emphytéose à l'Evêque de ce Diocèse, pour la redevance annuelle de trois cents lires, un *ancien Couvent avec jardin et Eglise*, non en qualité d'Evêque, mais comme un particulier quelconque. J’ignore pour quelle utilisation, mais n'était même pas servi à des fins de *bienfaisance privée*, puisque ce très excellent Evêque m'ajoute «que certains ont fait appel au Ministère, et le Préfet n'a pas voulu approuver la résolution précisément parce que le bâtiment n'avait pas servi l'objectif de bienfaisance».

Mais le recours fut inutile: le Ministère le rejeta pour les motifs et décisions habituels du Conseil d'État; le Préfet dut approuver la résolution du Conseil Municipal de Prata, et le bâtiment resta à cet Evêque.

A ce sujet le même Monseigneur l'Evêque, en tant que Prélat savant et expérimenté, m'écrit:

«C'est un fait que les locaux des Congrégations Religieuses supprimées cédés par l'Etat aux Mairies à des fins éducatives ou de bienfaisance, deviennent propriété libre des Mairies, qui peuvent en disposer tant bien que mal, tout bien patrimonial. Ils peuvent donc les vendre, les donner in emphytéose, et ni le Domaine de l’Etat ni l’Autorité supérieure ne peuvent l'empêcher. Seul la Commission provinciale administrative a le droit de voir à quoi servent les capitaux ou les rentes qui en sont retirés. De nombreuses décisions des Tribunaux existent, et si je ne me trompe pas, doit y en avoir une de la Cour d'Appel de Messine, comme il y en du Conseil d'État. Dans la Province de Caserte *presque toutes les Mairies* ont vendu ou donné en emphytéose certains de ces anciens Couvents.

A cette occasion (c'est-à-dire lors de l'achat effectué à Prata di Sànnio), je ne sais combien de décisions de l'Autorité Judiciaire et Administrative qui sanctionnaient le principe que ces biens sont aliénables comme tout bien patrimonial des Mairies me sont été donnée par un Avocat. Faites voir par quelques-uns de vos amis avocats dans les différents journaux et revues juridiques, et vous trouverez de *nombreuses décisions* à ce propos».

6 - Un fait que j'ai moi-même vérifié à Gragnano, province de Naples, en novembre de l'année dernière.

Cette Mairie avait acheté par l'Administration du Domaine de l'Etat, avec le contrat habituel de cession, un ancien Couvent de Franciscains avec l'Eglise. Plus tard, lorsqu’on a constaté que le Couvent était détérioré et qu'il en fallut beaucoup pour l'entretenir, elle le donna en emphytéose à Monsieur D'Angelo Giovanni di Nola, y compris l'Eglise, pour la cotisation annuelle de 250 lires. Cela s'est passé en avril 1904.

7 - Le Très Révérend Abbé Général des Bénédictins Vallambrosains, Don Cesario Ciaramella, m'écrit:

«La Mairie de Livourne avait acheté, par cession du Gouvernement, un ancien Monastère dans un endroit plutôt montagneux, et l'a utilisé pour écoles municipales. Mais au bout d'un certain temps, voyant qu'il était difficile pour les garçons de monter là-haut, elle entreprit de construire une école au point plus central; et à cette occasion, afin d'avoir de l'argent, il a vendu l'ancien Monastère, et a utilisé le produit dans la nouvelle fabrique».

8 - Le très Révérend Abbé ajoute lui-même: «La Mairie de Ariccia, près d'Albano Laziale (Rome), avait eu par le Domaine d’Etat le Sanctuaire de Galloro avec le Monastère attenant, où il a fait un Hôpital. Au fil du temps on a constaté que l'endroit était trop éloigné du pays et qu'il était difficile de transporter les malades. Alors, l'ancien Monastère a été vendu à trois Prêtres pour un usage exclusivement privé et du prix qui en a été obtenu, la Mairie d'Ariccia a mis en place la construction d'un petit Hôpital dans la même ville».

9 - Don Rua, Supérieur Général des Salésiens, m'informe:

« À Chieri, cette Mairie, il y a des années, a vendu l'ancien Couvent des Franciscains à un Père Lazariste, c'est-à-dire appartenant aux Vincentiens de Saint Vincent de' Paul; et ce Père en fit un Couvent de son Ordre".

10 - Monseigneur Passerini Lorenzo, Patriarche d'Antioche, demeurant à Rome, m'écrit ainsi:

«La Mairie de Modigliana, dans la Province de Florence, a vendu à privé l'ancien Monastère des Augustiniens, en utilisant le produit pour l’usage des écoles. De même la Municipalité de Marradi, province de Florence, a vendu l'ancien Monastère des Religieuses Dominicaines à des particuliers pour environ 17.000 lires, en utilisant l'argent pour la construction des écoles».

Le docte Monseigneur ajoute: «Ces cas sont désormais fréquents, car le Conseil d'Etat a maintes fois déclaré que les Mairies, selon leur convenance, peuvent aliéner les immeubles, qui leur ont été cédés par l'État, et d'en utiliser le produit dans des œuvres d'utilité publique».

11 - De Portogruaro Son Excellence l'Evêque de Concordia m’écrit:

«Il y a quatre ans, ou pour la vérité, il y a cinq ans, une grande terre de mon Diocèse (en Province d'Udine), la Mairie de San Vito al Tagliamento, à laquelle le confisqué Monastère de la Visitation a été dévolue par la Loi, l'a vendue *à un prix de faveur* à des particuliers, et les particuliers étaient des Religieuses du même Monastère».

12 – De Oria, Province de Lecce, \*[[81]](#footnote-81) l’Evêque Monseigneur Antonio [Di Tommaso] daigne m'écrire:

«Nous avons des centaines d'exemples, et je peux citer parmi d'autres l'achat, ou plutôt la vente du Monastère Bénédictin de Manduria, fait aux particulières par cette Mairie, *il y a deux ans*» .

À Oria alors cette Mairie a vendu à des particuliers, pour une somme dérisoire de *redevance annuelle*, le Monastère des Bénédictines également. Puis sortir de ce Diocèse, je pourrais citer la cession d'un Monastère de la Mairie de Cagnano Amiterno, Province de Aquila, faite à des particuliers, à but de bienfaisance *privée*. En vous souhaitant une heureuse issue pour de l’œuvre charitable, je me recommande aux prières de ses Orphelines».

13 - De Nocèra dei Pagani ce digne Evêque me communique:

«Dans ce Diocèse les Couvents des Liguorins [Rédemptoristes], ceux des Frères Mineurs, celui des Clarisses, des Dominicaines et celui des Capucins, ont été vendus par les Mairies à des particuliers, après des luttes soutenues mais gagnées, parce que le prix les fut utilisés en bienfaisance publique, et à Nocèra surtout pour un Hôpital».

14 - Monseigneur Camele de Rome m'écrit:

«J'ai pu constater que presque tous les Couvents que le Capucins de la Province Romaine possèdent ont été vendus aux mêmes par les Mairies et non par le Domaine de l'Etat».

15 - De Monseigneur l’Evêque de Cosenza:

«À Morcone, à Cerreto Sannita, à Faicchio, dans la Province de Bénévent, des Couvents similaires ont été achetés par des particuliers auprès des Mairies, et sont jusqu'à présent habités par des Ordres Religieux tranquillement».

16 - De Oppido Mamertina Monseigneur Antonino Celona, ​​​​Secretaire du Très Excellent Évêque [Domenico] Scopellìti, m'a écrit de son côté:

«Vérifiant au nom de ce Très Excellent Évêque votre vénérable Circulaire, j'ai le plaisir de vous informer que vous trouverez la question résolue en votre faveur dans le *Manuel de droit ecclésiastique* de l'avocat Francesco Scaduto, 2e édition, vol. II, n. 379, page 395 et suivantes. Pour confirmer cela, je peux ajouter que la Couvent des Capucins de Fiumara di Muro, Province et District de Reggio de Calabre a été vendue par cette Mairie aux mêmes Pères».

17 - Le Provincial des Capucins de Castelbuono, Province de Palerme, m'a fourni la liste suivante des différents Couvents de leur Ordre qui ont été vendus par les Mairies aux mêmes Pères dans divers pays de Sicile: Castelbuono, Gangi, Troìna, San Marco d'Alunzio, Pettinèo, Paternò, Palerme (Couvent de l'Infirmerie), Rometta, Sàvoca, Linguaglossa, Randazzo, Francavilla [de Sicile], Bronte,

Gibilmanna.

18 - Les Très Révérend Abbé de Montecassino m'écrit:

"Même dans la ville de Cassino le cas s'est produit, il y a quatre ans, que cette Mairie a cédé l'ancien Monastère des Bénédictines en emphytéose à un particulier, pour la redevance annuelle de 600 lires».

19 - Monseigneur Vicaire Général de Bénévent, Don Giuseppe Lojacono, m'informe:

«En référence à votre très précieuse feuille, je me dois de signifier que les Frères Franciscains ont acheté les Couvents de Circello, Marigliano, Afragòla et Marcianise par leurs Mairies respectives par contrat de achat-vente, en tant que particuliers. Au moyen d’emphytéose il ont eu aussi le Couvent de San Giorgio la Molàra».

D'après les exemples susmentionnés et de nombreux autres qu'on pourrait citer, il est tout à fait évident à quel point l'autorité législative a eu la décision du Conseil d'État conçue dans les termes de la page 41 et qu'il est utile de rapporter ici:

«*Les Mairies peuvent vendre librement les immeubles qui leur sont cédés, sous réserve la surveillance de l'Autorité Tutélaire sur l’affectation du prix obtenu pour l'une des utilisations indiquées par cet article (c'est-à-dire, d'utilité publique ou de bienfaisance publique)*».

*Autorité et témoignage de l'illustre jurisconsulte*

*l'Avocat Francesco Scaduto, sur les facultés*

*que les Mairies ont d’aliéner les anciens Couvents.*

Ci-dessus, au numéro 16 du chapitre précédent, j'ai imprimé ce qui m'a été cité par Monseigneur le Secrétaire de l'Evêque d'Oppido Mamertina, à propos de la solution donnée par le Scaduto à la thèse si le les Mairies peuvent aliéner les anciens Couvents reçus de l'Etat, avec la Loi de suppression.

Maintenant, je viens exposer cette citation.

Le Scaduto, avec cette immensité d'érudition juridique, et avec cette clarté et cette exactitude qui lui sont propres, en traite la thèse dans son Œuvre de deux grands volumes: *Manuel de Droit Ecclésiastique*. Il rappelle que les Mairies sont les *maîtres absolus* des sources des Corporations religieuses supprimées, leur cédées par le Gouvernement pour un usage de bienfaisance publique ou d'utilité publique, compte tenu que la cession faite par le Gouvernement *est définitive*. Il observe sagement que ce destination de bienfaisance publique ou d'utilité publique, est donnée par le Législateur à ces sources, parce que les organismes religieux à l'origine exerçaient la bienfaisance, et pas dans le seul but de culte ou Ministère sacré mais aussi à des fins de charité venaient à eux les légats des bienfaiteurs. Cela dit, il établit que les *Mairies et les Provinces ont le droit d'aliéner les bâtiments monastiques aussi longtemps que le prix de vente est converti en une autre utilisation d'utilité publique*. Ensuite, il passe à examiner les pouvoirs de l'Autorité de Tutelle dans des cas similaires, c'est-à-dire de la Commission Administrative, excluant entièrement l'ingérence de l'Administration du Fond du Culte, et rappelle que la Commission Administrative ne peut s'opposer à cette aliénation de Couvents supprimés, *sans dépasser ses facultés*; à tel point que, s'il le faisait, sa disposition *devrait être révoquée*.

Nous rapportons ici dans leur intégralité ce que nous avons mentionné, et que se trouve dans le 2e volume du *Manuel de Droit Ecclésiastique* du Scaduto, N. 379, page 395 et suivantes:

«Cependant, il convient de noter que pour l'art. 21 de la Loi du 7 juillet 1866, le les cessions faites en vertu de la Loi sur la suppression en faveur d'un une Mairie ou une Province, *sont définitives* et, par conséquent, il est contraire à la Loi la caducité stipulée au profit du Fonds pour le Cult en cas de non-réalisation de la condition attachée à la concession; est uniquement à l'autorité chargée de la protection et de la surveillance dans le concessionnaire, à laquelle le droit est réservé et le devoir est imposé de maintenir la condition exécutée.

Le Fonds pour le Culte *épuise toute ingérence* sur les bâtiments des couvents supprimés pour le fait de leur cession à la Mairie ou à la Province. L'Autorité de Tutelle est la Commission Provinciale Administrative. La Mairie et la Province *ont également le droit d'aliéner, avec l'observance des formalités d'usage, les bâtiments monastiques à eux accordés* lorsque a cessé l'usage de la bienfaisance publique à laquelle ils étaient destinés à l'origine, *à condition que le prix de la vente soit converti en un autre usage d'utilité publique*.[[82]](#footnote-82)

La Commission Provinciale Administratif en accordant l'autorisation de vente requise (loi Communale et Provinciale du 10 février 1889 art.116 et 223) *peut prescrire seulement les modalités qui juge nécessaire pour mieux s'assurer que le prix à rétracter est effectivement versés à des fins d'utilité publique, dans les actes indiqués*. *Il excède donc ses facultés* s'il refuse d'approuver la résolution de vendre un bâtiment provenant d'un couvent supprimé, pour la raison que, comme il avait suggéré, n'est pas inclus dans le cahier des charges l'obligation pour l'acheteur de ne pas destiner l'ancien couvent comme refuge et siège d'associations religieuses, et donc sa procédure doit être annulée. (Conseil d'État, Section interne 15 avril 1891. Rev. Droit Ecclésiastique, II, 49)».

*Deux observations.*

1 - Quelqu'un m'a mis en avant la difficulté pour l’emphytéose, me disant que la Mairie n'est pas *définitivement* propriétaire de l'ancien Monastère du Saint-Esprit.

Rien de plus contraire à la vérité que cette affirmation gratuite.

Il existe un Contrat de Cession *complète et définitive* qui l'Administration du Domaine de l'Etat a fait à notre Commune de l'ancienne Monastère avec Eglise annexée. Le contrat est dans les Archives Municipales, et dans les Archives notariales; est datée du 12 octobre 1894, représentant l'Administration du Domaine de l'État le Receveur Monsieur Fortunato Lazzarini, et la Mairie de Messine le Maire Barone Natòli d'heureuse mémoire, qui fut précisément celui qui m'a donné l'ancien Monastère en usage.

2 - Monsieur X m'a dit un jour: «Vous ne représentez pas la *bienfaisance publique*, alors la demande que vous posez pour obtenir cet ancien Monastère pour votre Orphelinat ne peut être accueillie».

Je réponds à Monsieur X en résumant ce que j'ai dit jusqu'ici. Si je demandais l'ancien Monastère du point de vue que mon Orphelinat représentait un organisme de *bienfaisance publique*, je suis d'accord qu’il ne pourrait légalement m’être cédé. Mais moi, par rapport à la *légalité*, je le demande come un particulaire quelconque: et la Mairie est dans son plein droit de me le donner à emphytéose. C'est vrai que je présente aussi comme titre l'existence d'un Orphelinat, mais je ne le présente pas comme une *raison légale*, mais comme un simple titre de *convenance*. Distinguons donc la *légalité* de la *convenance*, et nous concluons que pour l’un et pour l'autre titre, la Mairie de Messine peut accepter ma demande. Dans le domaine de la légalité, il peut me céder l'ancien Monastère même quand demain, en tant que particulier, je voulusse le démolir et y planter des arbres d'agrumes, ou faire une usine de jus d’agrumes. Sur le terrain de *convenance* il vaut mieux me le donner, à la fois pour les avantages financiers qui en découlent, comme je vais le dire maintenant, et encore plus parce que je veux l'utiliser, maintenant et à l'avenir, pour y collecter et y sauver les Orphelines abandonnées de Messina, de la Commune et de la Province!

Donc, Monsieur X, ne confondez pas une chose avec l'autre.

Peut-être qu’il me réponde avec la chanson habituelle: *et pourquoi ne le faites-vous pas entité morale?* Et je lui réponds: «Lisez ce que j'ai écrit sur le sujet dans cette Lettre Mémorandum, de la p. 13 à la p. 30, et ça te suffit!».

*2 - La convenance, ou les avantages que j'offre à la Mairie.*

J'ai dit que pour les bonnes raisons de convenance la Mairie fait une chose juste, louable et méritoire de me donner l'ancien Monastère du Saint-Esprit in emphytéose afin de pouvoir augmenter et élargir l'Orphelinat, qui, confié par moi à une Communauté de Sœurs Éducatrices fondée par moi, elle n'a besoin que du Local pour assurer son existence future.

J'expose maintenant brièvement les raisons de convenance morale et financière qui peuvent déterminer la Mairie à exaucer ma demande.

1 - Chaque Représentance Municipale assume une obligation morale envers les classes déshéritées et misérables d'une Ville, de préférence alors envers les orphelines déshéritées, étant donné les dangers très graves auxquels elles sont exposées, l'horrible naufrage que leur innocence peut faire, et le sort très malheureux qu'elles pourraient rencontrer s'elles sont laissées à elles-mêmes! Eh bien, mon Orphelinat est et sera une décharge continue de une si grave responsabilité morale de la Mairie de Messine !

Les portes de mon Orphelinat ont toujours été, plus qu'ouvertes, grandes ouvertes pour les pauvres filles orphelines. A admettre une orpheline dans d'autres Conservatoires (appelés entités morales), il y a tant de difficultés et pratiques de bureau, que la plupart des fois tous les efforts échouent face à l'inexorabilité des lois!

Pas ainsi chez nous, où battent des cœurs maternels, et tout est fait à la façon de la Charité et un vif intérêt pour le salut des orphelines abandonnées! C'est pour cette raison qu'aucun Conservatoire de Messine, bien qu'ils y en soit pourvus de gros revenus, ne contient autant d'orphelines que le mien.

Par conséquent, mon Orphelinat sera, comme il l'a toujours été, l'acquittement de cette grave responsabilité qui pèse sur la conscience des Administrateurs d'une Mairie envers la classe qui a le plus besoin d'aide et de sauvetage!

2 - La Mairie de Messine paie actuellement un impôt foncier pour le Monastère du Saint-Esprit d'environ trois cents lires par an. Ces-ci je vais les prendre en charge, et ce sera beaucoup d'économies pour la Mairie.

3 - La Mairie, si elle devait entretenir ce local, devrait dépenser des sommes continûment, étant un bâtiment très ancien, vieux, et en partie très détérioré. Au lieu de cela, en me le cédant, le local sera soigneusement préservé, devant servir de foyer décent à de nombreuses orphelines, et pour le fonctionnement de l'Orphelinat.

4 - La Mairie percevra la cotisation annuelle qui m'a déjà été attribuée par la Commission, et que je demande à Votre Seigneurie de vouloir le laisser comme elle avait été établie en ligne de faveur, étant donné l'importance de l’Œuvre bénéfique pour la Ville, que j'y ai plantée, y collectant beaucoup d'orphelines.

5 - La cotisation annuelle que percevra la Mairie sera payée par moi-même comme pour les autres œuvres de bienfaisance citoyenne ou d'utilité publique, comme la Loi le prescrit.

Tous ces avantages sont importants, outre celui *moral*, comme je l'ai déjà dit.

*Lesquels sont-ils exactement*

*les locaux de l'ancien Monastère*

*du Saint-Esprit*

*que je demande*

*pour l'Orphelinat.*

Les Locaux de l'ancien Monastère que je demande pour l'Orphelinat sont les suivants:

1 - L'ensemble du bâtiment, y compris cette partie en ruine et non encore restaurée qui se trouve derrière et au-dessus de la *Cappelluccia della Grazia*, avec l'atrium fermé par les mêmes murs anciens de la partie en ruine.

2° - Le jardin intérieur, et l'autre très petite portion de terrain pour légume qui se trouve autour de ladite *Cappelluccia della Grazia*.

Tous ces locaux sont en acte possédés par moi depuis douze ans, et occupée par l'Orphelinat. Je les ai tous reçus dans un état d’abandon maximal, et j'ai dépensé des sommes énormes pour les restaurer et les rendre adaptés au fonctionnement régulier de l'Orphelinat. Je n'ai pas restauré la petite partie en ruine mentionnée ci-dessus, qui représente les ruines d'un ancien coin du Monastère brûlé dans les temps anciens; mais je devrai aussi profiter de cette portion plus tard pour l'agrandissement de l'Orphelinat, bien que cela ne puisse se faire sans dépenses nouvelles et importantes.

Tous ces locaux, que nous occupons depuis douze ans, me sont indispensables, et nous ne pourrons nous en passer d’aucun.

Il y a une centaine de personnes qui y vivent, et elles y restent plutôt péniblement que confortablement, tellement qu'un ancien couloir qui est limitrophe aux grilles qui sortent dans l'Église et que les Religieuses appelaient autrefois l'*oratoire* parce qu'il donnait sur l’Église, c'est dû occuper par des lits, couvrant les grilles de planches, pour la décence due au Temple sacré. Un autre couloir que les religieuses appelaient le passage, car il relie les deux ailes dans lesquelles se divise le Monastère, et que comme *passage* il ne servait à rien, nous avons dû l'utiliser comme Laboratoire d'une section de l’Orphelinat. J'ai appris des anciennes Religieuses que le plus grand nombre d'entre elles, dans toutes les époques lointaine où il fut habité au comble, n'a jamais dépassé le cinquante personnes entre Religieuses et Converses, car un plus grand nombre n'aurait pas pu être contenu. Aujourd'hui, le nombre de nos accueillies atteint la centaine; j'ai donc dû construire un nouveau dortoir à partir de zéro, il y a trois ans. Demain, en restaurant la portion de l'ancien coin incendié, il sera possible d'accueillir d'autres orphelines.

Toutes ces locaux, donc, je les demande *tous entiers*, avec la formule habituelle *du tout compris et rien d'exclu*, car il faut considérer qu'il n'est plus de libre possession ce sur lequel d'autres peuvent se réserver quelques droits, qui même minimes apparemment, peuvent alors former coincement dans le déroulement d'une œuvre de bienfaisance éducative.[[83]](#footnote-83)

Plutôt, étant donné qu'habitants proches du Monastère et du jardin du mêmes, ont arbitrairement ouvert des fenêtres et installé servitude même à l'intérieur des locaux internes, et comme alors la Mairie, à la demande du Conseiller [Santi] De Cola d'heureuse mémoire a donné faculté au même de procéder légalement, donc je demande aussi que la Mairie dans le contrat d'emphytéose me fasse prendre en charge tous les droits qu'on peut avoir sur les lieux que je demande, afin que rien ne s'oppose à la formation complète de l'Orphelinat.

*Conclusion.*

Et maintenant il ne sera pas inutile, cher Monsieur le Conseiller, que je Vous résume brièvement les raisons de *légalité* et de *convenance* exposées de ma part dans cette Lettre Mémorandum, pour laquelle la Mairie *peut et pour elle vaut mieux* me donner l'ancien Monastère du Saint-Esprit à emphytéose.

*Elle peut* me le céder car il en est *définitivement* propriétaire par cession et livraison de l'Administration du Fonds Culte, avec contrat de 12 octobre 1894. J'ai dit *définitivement*, car telles sont les déclarations de la Direction Générale du Fonds Culte, que dans des circonstances similaires, il a déclaré (voir page 44): «que les Mairies et les Provinces cessionnaires d'anciens bâtiments conventuels en deviennent propriétaires absolus, conformément à la paisible jurisprudence du Conseil d'État et de la Cassation Romaine, et peuvent donc en disposer à leur talent, et même les aliéner, pourvu que le produit soit affectée, sous le contrôle de l'Autorité de Tutelle, à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique».

Même le célèbre Jurisconsulte Scaduto enseigne la même chose (voir page 55). Des centaines d'exemples à ce jour le confirment (voir de la page 42 à la page 53).

La Mairie devrait me le céder pour les avantages que lui j’offre, qui sont les suivants:

1 - Mon Orphelinat soulage largement la Mairie, maintenant et en l'avenir, de cette grave *obligation morale* qui pèse sur elle de pourvoir au salut de la classe la plus digne de toute compassion humaine, c'est-à-dire les pauvres orphelines abandonnées.

2 - La Mairie épargnera le paiement de l’impôt foncière de cette source.

3 - Elle épargnera l'entretien de ce lieu ancien et délabré.

4 - Elle percevra une redevance annuelle, que versera pour d'autres œuvres d'utilité publique.

De plus, à elle convient me le donner:

1 - Parce que je le possède depuis douze ans, ayant accueilli des centaines d’orphelines.

2 - Parce que mon objectif est d'agrandir l'Orphelinat et de l'améliorer, au bénéfice de la citoyenneté.

3 - Parce qu'en plus de tout ce que j'ai dépensé dans ce local pour des restaurations en continu, j'y ai installé les industries productives pour la nourriture des orphelines, et surtout un moulin avec boulangerie pour donner du pain de pur blé, même pour la Ville.

4 – Parce que la clause *en ligne provisoire* avec laquelle je possède actuellement l'ancien Monastère, peut amener dans un certain temps à la destruction totale de l'Orphelinat.

Cher Monsieur le Conseiller,

je m'excuse de Vous avoir entretenu pendant longtemps. Mais cela était nécessaire pour dissiper préventivement les diverses objections infondées du Monsieur X, et de quelque autre.

Je ne sais pas quelles autres objections Monsieur X pourra faire; dans tous les cas, ils n'auront pas un poids plus important que celles mentionnées pour lesquelles j'ai montré avec évidence le peu de valeur. Cependant, je tiens à préciser que Monsieur X, que je ne nomme pas pour des égards personnels, est d'ailleurs une respectable personne, que j'ai toujours estimée; plutôt, il y a des années, j’ai reçu de ses mains *et gratuitement*, une orpheline, une petite fille de peu d’ans, par lui chaudement recommandée pour l'admettre dans mon Orphelinat, où elle se trouve toujours, et grandit gardée, éduquée et instruite dans des travaux. J'ai donc voulu combattre ses oppositions à mon projet pour défendre, comme c'est mon devoir, ma cause légitime en faveur de nombreuses orphelines présentes et futures, et je n'avais pas l'intention d'attaquer sa respectabilité.

En vérité, Monsieur le Conseiller, il est douloureux qu'au lieu de me voir facilité dans une œuvre si importante pour le développement et l'agrandissement d'un Orphelinat, au lieu de voir la voie dégagée après depuis de nombreuses années dans lesquelles j’ai fait tout le possible et impossible pour établir dans notre Messine deux Orphelinats, un masculin et un féminin, je vois au contraire créer des difficultés, je vois poser des obstacles et arguments futiles en les donnant corps pour les faire valoir contre ma demande déjà approuvée en Commission, et qui devra passer au Conseil.

A partir des exemples d'achat-vente et d'emphytéose conclus par de nombreuses Mairies d'Italie, comme je l'ai signalé à partir de la page 42 à la p. 53, Votre Seigneurie a pu relever que, ayant supprimé quelques exceptions de difficultés subies mais surmontées, tous les acheteurs, ou les emphytéotes ont reçus ces biens avec le plein accord des Autorités Municipales, sans désaccords et sans contradictions. Et j'ai dû lutter jusqu'à présent environ un an, depuis que j'ai posé la première demande, j'ai dû remettre aux tirages un premier opuscule intitulé: *Raisons et faits sur les facultés des Mairies de céder les anciens Couvents*, *etc*., dont une copie de cet opuscule j’ai donné à Votre Seigneurie et à tous les Conseillers; un deuxième opuscule j'ai dû imprimer, qui est le présent; et entre l'un et l'autre j’ai dû m’accablé par les frais et la perte de temps.

Et j'attends toujours le succès! Je me suis trouvé souvent comme si j'étais seul et livré à moi-même dans une cause si morale qu'affecte le bien de toute la Ville.

Mais Votre Seigneurie, j'en suis sûr, ne me refusera pas un valable soutien, et saura défendre ma thèse au Conseil avec votre parole éloquente, et faire-la triompher par son vote!

Veuillez agréer les expressions de mon sincère respect et de mon estime, tandis que je me Vous déclare:

De Votre Seigneurie

Très dévoué obligé serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

Appendice

Pour une plus grande intelligence des nombreux exemples d'achat et d’achat-vente et emphytéose que nous avons rapporté dans cette Opuscule nous remettons ici la copie du contrat d'emphytéose *perpétuelle* stipulée entre la Mairie de Bronte et trois acheteurs d'un ancien Couvent, en date proche de nous, c'est-à-dire le 23 octobre 1902.

Je préviens que je pourrais signaler encore divers de ces contrats, mais je me limite au suivant.

*Copie d'un contrat d'emphytéose perpétuelle*

*de la Mairie de Bronte.*

Au nom de Sa Majesté Vittorio Emanuele III, par la grâce de Dieu et par la volonté de la nation, Roi d'Italie.

L'an mil neuf cent, le 23 octobre, à Bronte, à l'Office Municipal. Avant nous, Avocat Serafino Venia, Maire par intérim, assisté de moi Dr. Salvatore Vasta Secrétaire Municipale, et avec l'intervention des témoins soussignés appropriés et requis pour cet acte, Messieurs Pecorino Vincenzo feu Nicolò, Intelisano Giuseppe fils de Carmelo et Lauro Ignazio fils de Aliberto.

Prémisse:

Avec le procès-verbal du jour en cours les susmentionnés Messieurs Pecorino, Intelisano et Lauro sont devenus adjudicateurs du bâtiment ex-claustrale San Vito situé dans cette Mairie. À la suite de quoi Messieurs les adjudicateurs se sont présentés à ce Bureau pour stipuler le contrat relatif contenu dans les termes suivants:

«La Mairie de Bronte accorde en *emphytéose perpétuelle* à Messieurs Pecorino, Intelisano et Lauro *pour eux et leurs successeurs*, un bâtiment situé à Bronte, le même déjà destiné à Couvent et ayant les limites indiquées ci-dessous, avec une partie attenante de terre inculte, cour, citerne, écurie et Église, inscrit au cadastre à l'art. 5534 – Îlot 67 - Section Chain de carte n° 4407 et 4408 avec le montant imposable de 153 lires. Bordant à l'ouest avec rue ou place San Vito, au nord avec via Colli à l'est avec la cour Venise, les maisons de Père Spedalieri au coin et le terrain appartenant à Pecorino Vincenzo et Duca Francesco, à midi avec un terrain appartenant aux susdits Pecorino Vincenzo et Duca Francesco. Ces acheteurs déclarent accepter le bien dans l'état de détérioration dans lequel il se trouve, et notamment ils sont expressément tenus de se soumettre à toutes les conditions établies dans la résolution du Conseil du 22 mars 1902 et dans l'autre de la Commission du dernier 28 août, c'est-à-dire payer la redevance annuelle de lire cent vingt-cinq à la Mairie, payer l’impôt foncière, et toute autre chose qui peut affecter la propriété décrite ci-dessus. La Mairie demeure donc exonérée de toute charge pouvant affecter les biens susmentionnés.

A été donc rédigé le présent qui, lu et approuvé, vient comme signé ci-dessous.

*Les acheteurs:*

Pécorino Vincenzo,

Intelisano Giuseppe fils de Carmelo,

Lauro Ignazio

*Pour le Maire* Serafino Venia

Les témoins: Cardullo Nunzio témoin, De Luca Nicolò témoin

*Le Secrétaire* Salvatore Vasta

N° 27363. Division 2ª. Vu, il devient exécutoire, Catane 3 novembre 1902. Le *Préfet,* Signature illisible. Enregistré à Bronte le 19 Novembre 1902 Lib. I, vol. 53, feuille 184 et collectées soixante-six lires et 20 cents. Le Récepteur, Signature illisible. Pour copie conformément à l'usage administratif. Brontë, 27 janvier 1908.

*Le Secrétaire par intérim*

Salvatore Vasta»

**565**

**Au Père Callisto Bonicelli, Montfortain**

APR 7653 - C2, 14/5

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 30.01.1908

Avec humilité, il présente la traduction par le français de quelques hymnes mariaux composés par Saint Louis Grignon de Montfort. Il y ajoute également son approbation et son adhésion implicite à l'association dite «*des Prêtre de Marie*». Le manuscrit est rapporté p. 150 du vol. 58 de la collection officielle des Écritures, mais il n'a pas été possible trouver jusqu'à présent l’original.

I.M.I.

\* Messine, 30 janvier 1908

Très cher Père Bonicelli,

ma mauvaise traduction vous pouvez la faire imprimer tel quel. S'il y a des défauts, ce sont les miens. S'il y a quelque chose de bon, il appartient à Dieu.

J'ai reçu le livret des *Prêtres de Marie*. Le concept ne peut être meilleur et inspire par le Bienheureux. \*[[84]](#footnote-84) Quant à l'y appartenir, moi misérable, je crois que j'y appartiens déjà en étant qu’ esclave de la Très Sainte Vierge. Après tout, nous pourrions faire un échange: le Supérieur Général se ferait Sacré Allié de mes Instituts minimaux, et moi etc.

Je comprends qu'il y a une distance énorme entre les deux échangistes, mais il y a beaucoup mérite en plus pour votre [Supérieur] Général. Nous aussi, nous militons pour les Apôtres des derniers temps.

Puis-je espérer cette alliance sacrée? Si oui, j'enverrai le colis.

Je vous baise les mains.

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**566**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1426 - C2, 14/6

ms. orig. aut.; 2 f. rayées. (mm.135x210) - pages écrites; inédit.

Messine, 06.02.1908

Il l'encourage et l'exhorte à faire confiance au Seigneur. Il assure qu'il a prié et a fait prier les orphelines pour la guérison de la mère.

I.M.I.

\* Messine, 6 février 1908

Ma très chère Andreina,

nous sommes très désolés pour l'état de santé de votre pauvre mère, et j'imagine bien votre consternation, d'Ubaldo, de Marietta et de la pauvre tante. Le Seigneur a visité votre maison avec sa sainte croix; mais la croix signifie: amour et salut.

J'ai immédiatement mis les orphelines en prière dès que j'ai eu le télégramme que Madame Natòli m'a remis. Demain, les orphelines appliqueront la Sainte Communion et la Sainte Messe.

Je vous exhorte à ne pas perdre courage. Dieu afflige et n'abandonne pas. Présentez beaucoup de mes hommages à votre chère mère. J’ai été consolé apprenant que le vin est arrivé au bon moment. Dès que deux seules bouteilles seront épuisées, faites-moi savoir que je ferai un autre envoi.

Voulez-vous dire au Père Aquilino que j'ai pris la liberté de lui envoyer aussi deux bouteilles de ce vin, et il me plaindra. Je pense qu'il lui arrive bientôt car je l'ai expédié à grande vitesse, tandis que l'autre a été expédié à une petite. Je ne savais pas alors que votre maman était malade.

J'attends de bonnes nouvelles, et en attendant je vous bénis de tout mon cœur avec les vôtres, et surtout de votre mère, je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**567**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 3382 - C2, 14/7

ms. orig. aut.; 1 f. rayée. (mm.110x180) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 06.02.1908

Il recommande de protéger les filles du froid. Concernant le pèlerinage spirituel à l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, il lui parlera de présence. Il parle de la mort de sa sœur Maria Caterina Di Francia, mariée avec Antonio Montalto. La date est approximative et peut être déduite du contexte.

I.M.I.

[Messine, 6 février 1908]

Sœur Prévôte,

demain à la Sainte Messe nous en parlerons, si Dieu le veut, du pèlerinage; \*[[85]](#footnote-85) en attendant, il faut faire ce soir plusieurs copies des versets, et il faut les chanter avec le motif ultime: elles le savent.

La carte postale à Giardini [Messine] a été envoyée.

Ensuite, vous ferez présenter à moi Latella.

Aujourd'hui était le jour du nom de Sœur Dorotea [Vigiano]; il pourrait être transporté, alors nous en parlerons.

Gardez les filles bien gardées car il fait très froid.

Au Gesso \* envoyiez de l'argent s'ils en ont besoin.

Les ébauches sont répétées avec la machine; même le pain d'abord, et celui de l'*Ospedaletto*; je pense que le rendement sera même meilleur, ainsi qu’avec moins de fatigue.

Ma sœur a eu une mort sainte, louons Dieu. Elle était très résignée. Elle était reconnaissante de ce que nos Sœurs lui faisaient en ces temps.

Recommandons sa sainte âme au Suprême Bien.

Pour la couronne de ma sœur, je vous enverrai l'inscription.

Je vous bénis.

Faites attention si à la dernière strophe des versets, au 3ème verset manque un mot qui serait: *encore que ceux-là*. Dans la copie manquait: *que ceux-là*.

Votre Père en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**568**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1427 - C2, 14/8

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées. (mm.135x210) - 4 pages écrites; inédit.

Messine, 12.02.1908

Tout en exprimant ses sincères condoléances, il l'encourage et l'exhorte à faire confiance à Dieu dans la triste occasion du décès de la mère. Il assure les prières de suffrage et lui demande de rester calme et d'avoir patience et résignation à la volonté de Dieu. Il l'invite à venir à Messine, où elle sera la bienvenue, pour se reposer un moment. Annonce le décès de sa sœur Maria Caterina Di Francia. Il bénit de tout cœur.

I.M.I.

Messine, 12 février 1908

Très estimée dans le Seigneur,

la douloureuse nouvelle nous est parvenue, à la fois avec votre télégramme et pour moitié de Mme Natòli que votre mère bien-aimée a déjà fait le passage vers l'Éternité!

J'imagine votre grande douleur: elle formait le centre de toutes vos affections et de tous vos soucis. Elle était si bonne, aimable, pieuse et humble! Je n'oublierai pas l'accueil cordial et le les manières exquises avec lesquelles elle m'a accueilli et traité lors de ma venue là-bas. Vous avez perdu l'objet le plus cher de cette terre. Mais avec tout ce n'est pas pour ça qu'il faut craquer. Vous avez la foi et la vertu, et donc vous devez élever votre esprit vers Dieu, et là, en possession de l'infini, contemplez cette âme sainte. Cette vie mortelle n'est qu'une scène rapide, nous sommes créés pour un destin éternel, et vers cela nous devons tourner tous nos objectifs, en espérant être un jour tous réunis dans le sein de Dieu!

Dès qu'on a appris la douloureuse nouvelle, on a tous fait des suffrages à la sainte âme, et le lendemain j'appliquai la Sainte Messe.

Mme Natoli m'a envoyé l'aumône pour les orphelines et pour faire des suffrages pour la chère défunte avec la Sainte Communion.

Moi aussi le 5 de ce mois, j'ai perdu une chère sœur consanguine marié et je l'ai assistée moi-même. Elle a fait une mort sainte, et je suis resté calme avec la confiance que nous nous reverrons dans le Royaume de Gloire pour les mérites de Jésus-Christ notre Seigneur e de sa Très Sainte Mère.

Il est inutile de vous dire que si vous voulez venir ici vous reposer pour les plusieurs détresses, vous serez la bienvenue.

En effet il est utile de vous faire savoir que nous avons actuellement l'école des orphelines vide, car la Professeure qui la Mairie subventionnait a été transférée ailleurs, et si vous le vouliez, vous pourriez prendre la place vous-même. Cependant, la subvention accordée par la Mairie est de 500 lires par an. Nous ajoutons l'hébergement et la subsistance.

Veuillez maintenant transmettre mes condoléances à votre cher frère Ubaldo et à votre sœur Maria, ainsi qu'à votre tante.

Cette Sœur Supérieure vous dit beaucoup et beaucoup de choses à travers moi, elle ne cessera de soutenir l'âme sainte de votre mère et de prier pour vous.

Je vous bénis de tout mon cœur et, en vous exhortant à une sainte résignation, et à rester calme et sereine, je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Les Varotto vous présentent leurs plus sincères condoléances; ils vont très bien et progressent. Agelindo vous écrira et vous verrez quelle belle calligraphie est en train de se former.

**569**

**À Giuseppina Lembo, ancienne élève**

APR 344 - C2, 14/9

ms. orig. aut.; 3 ff. rayées. (mm.135x210) - 6 pages écrites; inédit.

Messine, 15.02.1908

Il est attristé d'apprendre qu'elle a été malade et qu'elle a beaucoup souffert. Il la informe que Sœur Nazarena Majone étudie la langue espagnole avec profit; il ajoute que le 5 février 1908 est décédée sa sœur Marie Catherine Di Francia, pour laquelle il demande des prières de suffrage. Il dit lui enverra les livrets du Pain de Saint Antoine à distribuer aux émigrants italiens. Concernant le souhait exprimé par la destinataire de vouloir devenir religieuse, il recommande de prier.

I.M.I.

\* Messine 15 février 1908

Fille en Jésus-Christ,

j'ai reçu votre chère lettre. Cela m'a fait beaucoup de peine d'apprendre votre infirmité et combien vous avez dû souffrir. Mais c'était une visite d'amour du Seigneur pour purifier votre âme plus que votre corps. Mais dans temps de votre tribulation, la Sainte Vierge ne vous a pas abandonnée, et elle ne vous abandonnera jamais tant que vous serez sa fidèle fille.

Le temps viendra où je vous enverrai le livret de prières en espagnol pour obtenir de bons ouvriers à la Sainte Église.

La prière: Ô Amour, ô Dieu, ô Bien-Aimé dans le Sacrement etc. une fois je vous l'avais déjà envoyée; de toute façon je ferai faire une autre copie et vous je l'enverrai.

J'ai vu votre sœur Fortunata il y a quelques mois. Quand j'aurais le temps d'avoir des nouvelles, je lui dirai de vous écrire.

En ce qui concerne votre désir de devenir Sœur dans notre Institut, priez la Très Sainte Vierge, si Elle ainsi veut, car s'il n'y a pas de vocation très forte sur le principe surnaturel de la Foi, la vie religieuse vous fatiguera et vous ne persévérerez pas, et alors ce sera pire pour vous et pour les autres

âmes. Priez.

En attendant, apprenez bien la langue espagnole, non seulement pour la pratiquer, mais aussi pour la théorie, c'est-à-dire la Grammaire espagnole pour écrire sans erreur.

Sœur Maria Nazarena étudie cette langue et en a profité. Écrivez-lui une lettre en espagnol, ou demandez à votre maitresse de lui écrire et Sœur Nazarena vous répondra en espagnol.

Vous m'avez envoyé des salutations pour mes sœurs. Je vous fais savoir que ma sœur Catherine, est décédée le 5 de ce mois de février, et vous faites-lui quelque suffrage.

Notre Saint Antoine de Padoue (dont vous avez reçu le journal) continue vous faire des grâces. Aujourd'hui c'est justement la Fête de sa Langue\*[[86]](#footnote-86) et nous la faisons dans l'Église du Saint-Esprit, où y participent beaucoup personnes. Je vous envoie le livret de prières de la Langue [Sacrée] que j'ai imprimé.

En parlant de saint Antoine de Padoue, je dois vous dire que je suis plutôt plaint à vous, parce que vous n’avez pas voulu être une zélatrice. Vous n'avez peut-être pas compris ce que c'est. Tout d'abord, vous devez savoir que dans diverses villes d'Italie et aussi d'Amérique nous avons des Zélateurs et Zélatrices du Pain de Saint Antoine de Padoue pour nos Instituts, et ils le font tous avec plaisir. Vous n'avez pas à croire qu'il s'agit d'aller alentour quêter du pain ou de l'argent et l'envoyer à mes Instituts. Il s'agit plutôt d'une chose très simple: je vous envoie plusieurs livrets du Pain de Saint Antoine, et vous devez les offrir aux émigrés italiens, ou même aux espagnols qui connaissaient l'italien. Vous pouvez les leur donner pour 25 centimes chacun; et si à quelqu'un vous voulez le donner gratuitement, vous pouvez aussi le donner. Ca suffit que vous disiez que ce sont des livrets de Saint Antoine de Padoue, qui fait beaucoup de grâces, etc., et vous verrez que personne ne refusera de le prendre pour cinq sous.

Vous pouvez engager certains de vos amies ou d'autres personnes pour distribuer les brochures. Voici tout ce que vous devez faire. Cela veut dire que alors vous m'enverrez l'argent des livrets vendus. Si pour cela vous devez supporter quelques petits efforts, Saint Antoine pourra vous dédommager de cette noble fonction de zélatrice par son pain pour nos Instituts et non il manquera de vous donner une grâce particulière. Vous pouvez aussi en parler avec votre Dame.

Vous direz à votre Dame que j'ai reçu sa lettre. Je ne l'ai pas très bien comprise, mais je la ferai traduire par la Supérieure de mon Institut et ensuite je Lui répondrai.

Je vous préviens que votre lettre était très lourde et m'a fait payer 30 centimes d'amende.

Je vous bénis avec votre bonne Dame Adèle. Je vous recommande de l'aimer et de lui être fidèle et obéissante. Je vous recommande aussi de ne pas laisser une demi-heure de prière avec la lecture spirituel tous les jours, le Saint Rosaire le soir, et la Messe et la Sainte Communion tous les jours.

En vous bénissant encore, je me dis:

Votre Père Spirituel

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Je vous enverrai les livres, c'est-à-dire les livrets de Saint Antoine dans quelques jours.

**570**

**À l'Archevêque de Messine, Letterìo D'Arrigo**

APR 6885 - C2, 14/10

photoc.; orig. aux Archives de la Curie Archiépiscopale, Messine; inédit.

Messine, 18.02.1908

Pour promouvoir de plus en plus le culte de Saint Antoine de Padoue, il demande d'approuver la "Pieuse Union de Saint Antoine" avec siège dans l'église du Saint-Esprit à Messine, pour être ensuite rattachée au Siège Primaire de la Basilique du Saint à Padoue.

\* Messine, 18 février 1908

À Son Excellence Très Vénéré

Monseigneur Don Letterìo D'Arrigo

Archevêque et Archimandrite de

Messine

Excellence Très Vénéré, le soussigné, voulant de plus en plus promouvoir le culte au glorieux Thaumaturge Saint Antoine de Padoue, afin que le peuple fidèle puisse en recevoir des plus grandes grâces et faveurs célestes, demande à Votre Excellence Très Vénéré bien vouloir ériger canoniquement la Pieuse Union de Saint Antoine de Padoue dans la Vénérable Église du Saint-Esprit de Messine, pour être agrégée au Siège Primaire érigé à Padoue dans la Basilique du Saint depuis l'année 1886 par Sa Sainteté Léon XIII de sainte mémoire et jouir des mêmes indulgences et privilèges.

Embrassant les Mains sacrées de Votre Excellence Très Vénéré, et demandant agenouillé la Bénédiction Pastorale, je me déclare:

De Votre Très Vénéré Excellence

Très humble obligé serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**571**

**À un Conseiller Municipal non identifié**

APR 4035 - C2, 11/14

Impr. orig.; 1 f. (mm.160x210) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 26.02.1908

La lettre contient une réponse large et détaillée aux objections de certains Conseillers Municipaux concernant la concession de l'ancien Monastère du Saint-Esprit, qui a été le siège de l'Institut-Orphelinat Antonien Féminin pendant douze ans. Il réitère donc la possibilité que la concession susmentionnée soit sous une forme stable et définitive, sans la clause de "caractère provisoire".

\* Messine, 26 février 1908

Respectable Monsieur le Conseiller,

Vous vous souviendrez quand j'ai eu l'honneur de venir chez vous de présence pour vous prier à vouloir soutenir ma demande en Conseil tendant à obtenir définitivement, en emphytéose, l'ancien Monastère du Saint-Esprit, où depuis 12 ans j'ai tenu un grand Orphelinat, et je y ai implanté des moyens d'entretien.

Maintenant, j'ai l'honneur de vous dire que ma demande a déjà été approuvée par la Commission Municipale et qu'elle sera bientôt présentée au Conseil.

Entre-temps, certaines objections m'ont été faites par des gens. La principale serait que si demain je devenais le propriétaire absolu de ce local, et dans le temps l'Orphelinat cesserait, la Mairie aura perdu le bien sans obtenir le but.

Je réponds à cette objection en précisant que dans le contrat je laisserai le droit d'*avocation* du bien à la Mairie, si à l'avenir, l'Orphelinat cesserait.

Il a été objecté que les Mairies ne peuvent, par la Loi, céder les anciens Couvents aux particuliers.

Cependant, ce n'est pas du tout le cas.

Les Mairies, selon diverses décisions du Conseil d'Etat, peuvent librement céder les anciens Couvents à des particuliers. Nous avons des centaines d'exemples de telles cessions approuvées par la Loi, et je possède des documents sur le sujet.

C'est donc, que voulant prévenir les Conseillers contre ces objections et d'autres similaires, j'ai publié un opuscule (au-delà de ce que j'ai publié l'année dernière, et dont je vous ai donné une copie) et j'y réponds intégralement et avec des documents, pour dissiper le difficultés qui pourraient surgir au Conseil contre ma demande.

Dans cet opuscule, je mentionne également quelques raisons de convenance pour lesquelles la Mairie de Messine fera ce qui est juste, équitable et très convenable en me donnant ce local, n'ayant d'autre intention que dépenser ma vie pour le plus grand développement et pour l'amélioration de l'Orphelinat. Ce que je n'airai pas le cœur de faire quand le local ne m’appartient, quand je l’obtiens avec un *caractère provisoire* dangereux, pour tel que je l'ai actuellement, ou lorsque je devrais le remettre *en d’autres mains*, comme on l'attend aussi de quelqu'un!

Maintenant tout ce que j'ai à faire est de prier Votre Seigneurie de vouloir passer une demi-heure à lire l’opuscule que je vous envoie, \*[[87]](#footnote-87) afin qu'en allant au Conseil vous ne soyez pas pris au dépourvu devant des particuliers objections qui peuvent parfois impressionner ceux qui n'ont pas examiné la question en profondeur.

Avec les expressions de la plus parfaite observance, je me déclare:

De Votre Seigneurie

Très dévoué obligé serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**572**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 3387 - C2, 14/12

ms. orig. aut.; 1 f. rayée. (mm.90x110) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 03.1908

Billet avec lequel il ordonne de payer la somme de 10,64 lires au Percepteur des Impôts de la Mairie de Messine pour la consommation d'eau potable. Il joint la facture du Bureau Municipal des Impôts. La date est approximative et peut être déduite la Facture de la Mairie de Messine.

[Messine, mars 1908]

Sœur Prévôte,

ce matin il y a eu un malentendu dans les tickets de l’eau. Donnez au percepteur 10,64 lires.

P. S. - Je crois que vous avez envoyé les orphelines à Saint Joseph.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur l'enveloppe:*

Sœur Prévôte

S.M.

**573**

**Aux Moniales Conceptionnistes Déchaussées d'Ágreda**

APR 7671 - C2, 14/13

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées. (mm.135x210) - 3 pages écrites; inédit.

Messine, 03.1908

Brouillon ou trace d'une lettre en italien écrite par le Père Hannibal. Mère Nazarena Majone, Supérieure Générale des Filles du Divin Zèle, connaissant les premiers éléments de la langue espagnole, devait traduire et l'envoyer avec sa propre signature. Avec les vœux de Pâques, il espère voir bientôt la Servante de Dieu Marie de Jésus déclarée «Bienheureuse», fondatrice des Moniales Conceptionnistes Déchaussées d'Ágreda.

I.M.I.

\* Messine... mars 1908

Très Respectable Dame Supérieure,

il ne nous est pas possible, à nous pauvres Filles du Divin Zèle, d'oublier Votre Révérence et ces bonnes Sœurs et fidèles Epouses de Jésus-Christ.

Nous qui nourrissons nos âmes de la nourriture très appréciée et substantielle de la *Cité Mystique de Dieu*,\*[[88]](#footnote-88) nous qui avons la chance d'avoir avec vous la même Divine Supérieure l'Immaculée Dame Marie, nous qui avons eu le grand sort d'être affiliées à cette sainte Maison, et qui professons une humble et sincère dévotion à l’Angélique Vénérable, à la bien-aimée de la Reine, Sœur Marie de Jésus votre sainte Fondatrice, nous ne pouvons rester longtemps sans nouvelles de nos Mères et Sœurs en Jésus-Christ, et sans les chers mots de Votre Révérence qui est la Successeuse de la Vénérable d'Ágreda.

Par conséquent, ayez pitié de nous et pardonnez-nous si je viens avec cette lettre à voler un peu de temps à vos saintes méditations.

Nous ne cessons jamais, chaque jour, de prier indignement pour vous autres, et si pour notre misère nous l'oublions, il y a notre Père Spirituel Chanoine Hannibal Marie Di Francia qui fait nous souvenir.

Nous espérons que Votre Révérence est en parfaite santé, ainsi que toutes les Mères. Nous aussi, Dieu merci, nous allons bien, seulement nous avons une jeune novice, très chère, qui était ma secrétaire, qui a dû retourner dans sa famille parce qu'elle était malade et a hâte de revenir. Nous la recommandons aux prières de Votre Révérence et de votre élue Communauté.

Je vous fais savoir que chaque année nous prononçons les vœux et les prises de voile des Novices le jour de la Saint-Joseph ou la veille, car cette petite Communauté a toujours été confiée au Saint Patriarche. Cette année, à la veille de ce Saint glorieux, nous avons donné l’habit à six des jeunes femmes portant ces noms: Sœur Benedetta, Sœur Scolastica, Sœur Cécilia, Sœur Veronica, Sœur Cristina, Sœur Flavia. La fonction publique a été faite par notre Père Spirituel dans notre Église du Saint-Esprit, et le Père [Hannibal] a fait un discours de circonstance dans lequel il a fait la comparaison entre le faux bonheur d'une jeune femme qui épouse un Roi du monde, et le vrai bonheur de celle qui épouse le Roi du ciel e de la terre; puis il nous a rappelé nos devoirs de fidélité à l'Époux céleste pour ne pas être reprochées comme la première épouse d'Assuérus.

Puisque nous sommes en saint Carême, nous n'attendons pas pour le moment de réponse de Votre Révérence, mais après la Sainte Pâques. En attendant, nous vous souhaitons mille et mille vœux pour la Sainte Pâques, que le Seigneur bien-aimé, remplisse-vous de tous les biens, et fasse de vous de grandes saintes, et que garde toute cette Maison. Nous espérons que vous pouvez voir, et nous aussi, la chère Vénérable sur les Autels proclamé *bienheureuse* par la Sainte Église, et puis Sainte.

Notre Père [Directeur] vous fait également les mêmes vœux, et vous recommande de prier pour une affaire importante pour nous, c'est-à-dire que nous ayons un très bel ancien Monastère; mais il appartient à la Mairie. Actuellement il y a pour Maire le frère du même Archevêque de Messine. Notre Directeur a demandé à posséder le Monastère. Nous demandons à Votre Révérence et à ces Mères de recommander cette affaire à la Très Sainte Vierge notre Divine Supérieure et à son Très Saint Époux Saint Joseph.

Je termine en vous présentant mes plus profonds respects, je me recommande aux prières de Votre Révérence et embrassant votre scapulaire je me dis:

Votre humble servante

[Sœur Marie Nazarena]

*A noter qu'en haut de la marge gauche de la première façade Mère Nazarena a ajouté l'annotation suivante:*

«Première lettre que j'ai traduite en espagnol.

Sœur Marie Nazarena».

**574**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1428 - C2, 14/14

ms. orig. partiel aut.; 1 f. rayée. (mm.135x210) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 04.03.1908

Il renouvelle son invitation à venir, même temporairement, à Messine en tant que enseignante à l'école de l'Institut Antonien féminin. Il assure les prières de suffrage pour l'âme bénie de la mère, récemment décédée. Il demande des informations.

\* Messine, 4 mars 1908

Chère Andreïna,

je vous envoie deux lettres, une d'Agelindo et une de Mariangela. Celui d'Agelindo est tout au sujet du caractère du garçon.

Il y a quelque temps je vous ai écrit si vous voulez venir à Messine pour quelque temps avec Ubaldo pour vous distraire un peu du trop douleur. Je ne me souviens pas si je vous ai aussi écrit qu'actuellement dans mon Institut féminin manque le poste d'enseignante pour lequel la Mairie donne

une cotisation annuelle. Si vous le souhaitiez, vous pourriez l'occuper même temporairement sans préjudice de la place que vous y avez.

En réponse à ma lettre, j'ai reçu une carte postale d'un caractère étrange.

Veuillez-vous renseigner auprès du Père Aquilino s'il a reçu ma lettre, les livrets et deux exemplaires de l'interrogatoire pour les deux postulantes. Tant qu'il n'y a pas d'empêchement, nous les acceptons même sans dot. Mais d'abord, je veux des réponses précises à l'interrogatoire.

Nous ne cessons de soutenir la sainte âme de votre bien-aimé maman.

Nous voulons aussi de bonnes nouvelles de vous, même Sœur Nazarena et, en vous bénissant, je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

[P. S.] - Bien de choses à la tante et à Ubaldo et sœur.

**575**

**Au Président de la Députation Provinciale de Messine**

APR 7612 - C2, 14/15

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 07.03.1908

N'ayant pas encore reçu la contribution annuelle de mille lires, déjà approuvée par l'Administration Provinciale de Messine en faveur de ses Instituts-Orphelinats, le Père Hannibal sollicite son paiement en ajoutant qu’il en avoir besoin de toute urgence et explique les raisons de l'urgence. Ceci est rapporté à p. 185 du vol. 56 de la collection officielle des Écrits, mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de trouver le manuscrit original.

\* Messine, 7 mars 1908

A l'Illustrissime Monsieur le Président

de la Députation Provinciale de Messine.

Illustrissime Monsieur le Président,

ayant établi la contribution habituelle dans le budget de cette année de mille lires de la Province en faveur de mes Orphelinats qui rassemblent un nombre considérable d’enfants de la même Province, je prie Votre Seigneurie Illustrissime de vouloir r au plus vite organiser le mandat pour ledit paiement, en ayant besoin.

Parmi les autres raisons de cette urgence il y a aussi qu'une des deux filles d'un concierge d’école décédé, lesquelles cette Direction m'a fait accepter avec insistance, est en danger de maladie pulmonaire, dont elle semble en avoir le germe, puisque son père est mort de phtisie.

Pour essayer de bonne heure les moyens de santé pour la pauvre jeune femme, il faut faire quelques dépenses, non seulement pour la formation, mais aussi pour double nutrition, qui est l'un des remèdes les plus efficaces pour prévenir le mal.

En attendant, vous présentant les respects les plus sincères avec toute observance, je me déclare:

De Votre Seigneurie Illustrissime

Serviteur très obligé et dévoué

Chanoine Hannibal Di Francia

**576**

**Au Père Callisto Bonicelli, Montfortain**

APR 707 - C2, 14/16

ms. orig. partiel aut.; 4 ff. rayées (mm.135x210) - 6 pages écrites; inédit.

Messine, 23.03.1908

Le Père Bonicelli avait inscrit le Père Hannibal dans l'Association des *Prêtres de Marie* et lui avait envoyé le bulletin. Le Père Hannibal le remercie du fond du cœur, mais tient à préciser que son adhésion ne doit pas nuire à l'Œuvre du Rogate, comme si celle-ci devait avoir quelque ressemblance avec celle du Montfort. Il mentionne les Apôtres des derniers temps, dont traite S. Louis Marie Grignion. Il se sent heureux d'être l'esclave de la Reine de cœur.

I.M.I.

\* Messine, 23 mars 1908

Très Révérend Père Bonicelli,

je vous remercie du bulletin d'admission que vous m'avez envoyé, en m’ayant déjà inscrit, par votre élection, à la Pieuse Union des Prêtres dévots de la Très Sainte Marie Reine de Cœur, et sous la date du 25 mars prochain.

Moi et mes Instituts, misérables comme nous sommes, nous sommes tous consacrés comme esclaves inutiles à notre grande Mère et Dame.

Il y a quelque temps, j'ai reçu les Règlements de cette Pieuse Union, mais en raison de mes occupations, je n'ai pas pu le lire attentivement. En tout cas, j'entends m'y conformer tant qu’il n’y ait pas aucune obligation sous péché, car je suis si fragile et déficient dans l'accomplissement des devoirs, et sans contracter d'engagements ni pour le présent, ni pour l'avenir, ni pour moi, ni pour mes successeurs, qui pourraient mettre ces Instituts minimaux de la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus et des Filles du Divin Zèle sur un chemin d’assimilation ou transformation avec ces Instituts du Bienheureux Louis, pour lesquels et pour lequel nous avons une vénération illimitée. Je n'aspire pas à une transformation future de ces Instituts minimaux pour la raison pour laquelle le Très-Haut a daigné en faire une institution unique en son genre, leur conférant un caractère très particulier et une mission très singulière et en elle-même féconde d'immenses biens, à travers cette Parole sacrée de l'Evangile, qu'ils ont commencé à ardemment zéler, après 19 siècles d'oubli: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9,38; *Lc* 10,2]. Après cette sublime Miséricorde de Celui *qui spírat ubi vult* [*Jn* 3,8], *et humília réspicit in cœlo et in terra* [*Ps* 112,6], je sens l'obligation enconscient de garder ce dépôt divin et d'en faire une obligation égale envers mes successeurs.

Dans nos Instituts minimaux, nous avons la dévotion à la Très Sainte Vierge comme règle très particulière, et nous avons l'usage de d'adhérer à *toutes* les Pieuses Unions de Marie Très Sainte qui existent dans la Sainte Église, et ceci depuis de nombreuses années. Imaginez-vous que pour y parvenir, deux Offices de Registres et Casiers et des chargés ont été mis en place dans les deux Instituts, car chaque année il y a des inscriptions des nouveaux venus aux Pieuses Unions anciennes et de tous aux Pieuses Unions nouvelles. Nous avons également plusieurs scapulaires de la Sainte Vierge. Précisément pourquoi nous avons ces usages, nous nous sommes tous inscrits dans la Pieuse Union du Sacré Esclavage de la Reine de Cœur, dont nous ne sommes pas dignes!

Votre Seigneurie doit être contente que j'essaye de garder intact le grand don du Très Saint Cœur de Jésus qui est la *Rogation Évangélique*, ou la Prière pour obtenir de bons ouvriers à la Sainte Église; et sont les deux Institutions qui doivent garder et fertiliser le don immense et le talent précieux. Je dis que vous devez être content car en bien réfléchissant, ces nos petites Institutions doivent être très reconnaissantes au Bienheureux Louis et à ses Instituts, depuis qu’en eux s'est établi un esprit de Prière et de Propagande qui sont les moyens les plus appropriés pour l'accomplissement des buts et des désirs du Bienheureux Louis et de ses Instituts: les buts et les désirs qui concernent la venue des Apôtres des derniers temps et les nombreuses vocations.

Par conséquent, ayant fait les déclarations que j'avais l'intention d'avoir à faire, Votre Seigneurie peut m'inscrire parmi les Prêtres esclaves de la Divin Dame et Reine de cœur, et je Vous remercie et je m'en sens indigne.

En même temps, je vous rappelle que Vous aussi m'avez promis l'adhésion par lettre, de ce Très Révérend Père Général, qui nous accorderait les quatre faveurs spirituelles qui nous sont accordées par d'éminents Évêques, Archevêques, Cardinaux, etc. En vérité, parmi beaucoup, même des [Supérieurs] Généraux d’Ordres Religieux, peut-être aucun il y a, comme le Général de la Compagnie de Marie, auquel intéresse l'existence des deux Instituts dédiés à la prière pour les vocations sacrées et les Apôtres des derniers temps.

Et maintenant en Vous baisant les mains et en Vous suppliant de me faire un spécial prière dans la Sainte Messe demain à la grande Reine de cœur pour une grâce importante que j'attends, en toute estime je me dis:

Votre serviteur très dévoué

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur la dernière façade, le Père Hannibal a ajouté la note manuscrite suivante:*

(Copie)

Ma lettre d'adhésion avec toutes les *réserves dues* au Père Bonicelli, qui il m'a inscrit parmi les *Prêtres de Marie Reine de cœur.*

**577**

**Au Prêtre Jean-Baptiste Mar**

APR 5793 - C2, 14/17

impr. orig.; 6 ff. (mm.160x215) - 12 pages écrites; publié.

Messine, 30.03.1908

Lettre en imprimerie typographique adressée au prêtre Jean-Baptiste Mar du Diocèse de Venise, lui signalé par le même Patriarche Cardinal Aristide Cavallàri, pour le déléguer en tant que *Sacré Allié Zélateur* \*[[89]](#footnote-89) à s'intéresser particulièrement à la diffusion de l'esprit du Rogate en obéissance au commandement divin de Jésus: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*. Il joint un pli de tirages sur le sujet.

I.M.I.

\* Messine, 30 mars 1908

Très estimé et très Révérend Père Jean-Baptiste Mar,

le 13 janvier de l’année courante j'ai eu votre billet très précieux, avec lequel vous me communiquez que l’Eminentissime Patriarche vous avait choisi de employer votre charité et zèle pour propager, parmi les excellents Prêtres de ce Diocèse, quelques Œuvres que j'ai commencés faiblement, tendant à promouvoir l'obéissance à ce Commandement divin: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9,38; *Lc* 10,2].

Je suis extrêmement heureux qu'il s'agisse de Votre Seigneurie Révérendissime à avoir accepté si volontiers cette tâche; c’est pourquoi je vous considère désormais comme l'un de nos plus chers bienfaiteurs spirituels.

Et il est juste, comme vous me le demandez, que je vous informe de ce que c'est. Me voici en train de le faire avec cette lettre (en imprimerie), et en attendant je Vous enverrai quelques opuscules dont vous relèverez d'autres plus complètes nouvelles concernant l'origine, le but, la nature et l'organisation de l'Œuvre, avec sa division en quelques branches.

En attendant, je viens vous donner une idée générale. Et afin que vous obteniez plus de clarté sur ce dont je suis en train d’exprimer, je diviserai cette lettre en chapitres, à savoir: I, II, III et IV, en donnant à chacun son titre.

I

Le but de l’ Œuvre.

Le but premier de cette humble Œuvre est de mener à bien, autant que possible, cette parole de l'Evangile: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9,38; *Luc* 10,2] ; c'est-à-dire *d'attirer l'attention commune sur elle, comme on n’a été pas fait presque jamais jusqu'à présent*; faire apprécier sa grande importance, comme celle qui contient un Commandement express de notre Seigneur Jésus-Christ adressé à nous tous, mais surtout aux Prêtres; commandement qui, exécuté, doit produire ses admirables effets, par la multiplication des vocations ecclésiastiques selon le Cœur de Dieu, puisque Jésus-Christ Notre Seigneur ne l'aurait pas donné sinon avait visé à répondre à la prière à laquelle ce Commandement nous induit.

Le but premier de cette humble Œuvre est donc la *propagation universelle de la prière pour obtenir de la Divine Miséricorde à la Sainte Église des ouvriers nombreux et évangéliques, tels que le Très Saint Cœur de Jésus sait les envoyer pour le salut de la moisson qui périt.*

Un Serviteur de Dieu m'a dit qu'ainsi, après dix-neuf siècles, cette parole de l'Evangile reçoit sa culture.

Divers Évêques de la Sainte Église m'ont écrit que la propagation de ce Commandement Divin de nos jours est très opportune. De plus, cette prière est conforme à l'esprit de l'Église, qui même à cet effet prescrit les *Quatre Temps* et les *Rogations*.

II

Nom et appellation de la Priere

pour obtenir les bons ouvriers à la Sainte Eglise

Pour mieux diffuser cette prière et lui donner un caractère institutionnel, nous l'avons baptisée d'un nom qui reflète parfaitement le concept; et dernièrement, à l'occasion d'un doute qui a surgi, la dénomination a été établie par la Sacrée Congrégation des Indulgences en ces termes: *Rogation Évangélique du Cœur de Jésus*. Le mot *Rogation* fait référence au *Rogate*; *Évangélique*, parce que le Rogate est prescrit par l'Évangile, parce que cette Prière est conforme à l'esprit de l'Évangile, et parce que la prédication de l'Évangile dans le monde résultera de la multiplication des Ministres de Dieu.

Nous y ajoutons *du Cœur de Jésus*,

1 - Parce que ce Commandement Divin est sorti du Zèle de ce Divin Cœur.

2 - Parce qu'il s'adresse d'une manière spéciale à ce Divin Cœur.

3 - Parce de Lui en attend tant d'immense miséricorde.

4 - Parce que la propagande de cette Prière est placée sous les auspices de ce Divin Cœur.

III

Trois moyens utilisés pour propager universellement

la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus

ou la Prière pour obtenir

les bons ouvriers à la Sante Eglise

en obéissance à ce Divin:

*Rogate ergo Dominum messis*

*ut mittat operarios in messem suam.*

Pour qu'une Prière aussi opportune se répande dans le monde catholique, et ce Commandement divin: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* soit apprécié autant qu’il le mérite, j'ai mis en place, faiblement et misérablement comme j'ai pu, et avec la grâce du Dieu Suprême, trois choses: c'est à dire:

1 - Démarrage de deux nouveaux Instituts religieux.

2 - Une Sacrée Alliance Ecclésiastique, qui se divise en *générale* et *particulière*.

3 - Une Pieuse Union Évangélique universelle des fidèles, appelée: *de la Rogation Evangélique du Cœur de Jésus*.

Parlons spécifiquement de ces trois choses.

*1 – Deux Instituts religieux.*

J'ai visé principalement la formation de deux *centres*, à savoir de deux *Communautés Religieuses* de l'un et de l'autre sexe qui fussent comme les dépositaires de cette Parole sacrée. L'une est composé de Prêtres, de Frères laïcs et de jeunes étudiants pour être Prêtres du même Institut, et il s'appelle: *Institut de la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus*. Les membres ont le vœu d'obéissance à ce Commandement de Jésus-Christ, donc la prière que cela prescrit, ainsi que la propagation de la même.

Une autre communauté est constituée de Sœurs appelées *Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus*. Elles aussi ont un vœu similaire aux Prêtres concernant cette Prière salutaire et cette propagande. Les Sœurs ont aussi des Novices et des Postulantes.

Par conséquent, ces deux Communautés sont comme deux centres ou foyers où le feu sacré de cette Parole Divine est maintenu vivant: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam,* et d’où la pieuse propagande commence et se développe.

En plus de cela, tant l'Institut des Prêtres que celui des Sœurs sont faiblement impliquées dans l'évangélisation et l'aide aux Pauvres, et dans la sauvegarde des orphelins abandonnés. Ils accomplissent ces Œuvres aussi en relation avec leur mission de la Rogation Évangélique de Cœur de Jésus, et ceci en ce sens:

1 - Parce que tandis que nous nous consacrons à demander les bons ouvriers pour la Sainte Église, nous aussi devons-nous engager pour être ouvriers, et afin que cette action soit unie combinée à la prière.

2 - Pour que nous puissions associer à nous, dans cette Prière quotidienne, des âmes plus dignes de nous, qui sont les pauvres et les petits enfants, et à tous les deux nous donnons le nom de *Pauvres du*

*Cœur de Jésus*.

*2 - Sacrée Alliance Ecclésiastique*.

Deuxièmement, afin de mieux propager la *Rogation Évangélique du Cœur de Jésus*, j'ai conçu et réalisé, avec un succès *unique* et *singulier*, une *Sacrée Alliance*, unique et singulière en son genre, qui forme la Citadelle forte où cette céleste *Rogation* a asile et vie.

Cette *Sacrée Alliance* est divisée en deux branches: la *Sacrée Alliance générale* et la *Sacrée Alliance particulière*. Et donc nous avons: les *Sacrés Alliés*, appelés simplement ainsi, et les *Sacrés Alliés Zélateurs*. Parlons d'abord de la *Sacrée Alliance* en général, et puis nous mentionnons celle plus *particulière*.

*Alliance Sacrée en général, ou simples Sacrés Alliés*.

J'ai imploré, et j'ai largement obtenu un concours purement spirituel des Prélats de la Sainte Église et de toute la Classe Ecclésiastique, du simple Prêtre aux sacrés Évêques, aux éminents Cardinaux, et d'une certaine manière au Souverain Pontife. Le mot *Alliance* ici, il faut l'entendre en deux sens: l'un est que tous ces illustres Personnages de la Sainte Église sont liés dans le grand concept de cette parole divine: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in suam*. L'autre est qu'ils tendent tous la main condescendant et bénissant sur ces Instituts minimaux de la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus et des Filles du Divin Zèle, pour implorer du Seigneur Dieu la conservation et la sainte augmentation, en grâce de cette mission divine que j'ai assumée, et comme des *centres* pour aujourd'hui et pour l'avenir, de ce feu sacré et de cette propagande sacrée. C'est en ce sens que la Classe ecclésiastique ne dédaigne pas de s'allier à ces petites Institutions.

J'ai dit que cette Sainte Alliance est *unique* et *singulière*, et je la appellerais aussi *admirable*, pour la raison qu'elle ne se réduit pas à un adhésion ou approbation simple et abstraite, mais elle a quelque chose concrète qui atteint une très haute valeur, car s'accomplit dans l'acte le plus solennel de notre Sainte Religion qui est le grand *Sacrifice de la Sainte Messe*.

Ici nos *Sacrés Alliés* ou *Bienfaiteurs Spirituels*, comme nous les appelons, font trois choses, qui sont pour nous trois immenses grâces qui ils nous accordent, d'une valeur très précieuse dans le domaine de la Foi.

La première est qu'une fois dans l'année, un jour de leur choix (et ils choisissent tous un jour très mémorable et solennel) ils offrent une Sainte Messe Divine au Dieu Suprême pour ces minimaux Instituts: et non le *fruit général*, mais ils offrent le *fruit spécial* de la Sainte Messe avec l'intention que la Miséricorde Divine préserve et fasse épanouir ces Instituts, afin que à partir d’eux l'esprit d'une prière si salutaire puisse s'étendre et se répandre. Cette Messe Divine annuelle a été appelée *Apostolique* par un Évêque notre Sacré Allié et nous avons adopté cette dénomination.

La deuxième grâce qu'ils nous accordent est que chaque jour, dans le célébration de la Sainte Messe, dans l'acte de l'Élévation des Espèces Sacrées, ils veuillent, avec une intention *saltem virtuale*, offrir au Très Saint Cœur de Jésus ces Institutions naissantes pour les protéger et leur donner les grâces dont elles ont besoin.

La troisième est qu'en donnant la bénédiction aux personnes à la fin de la Sainte Messe, ils veuillent bénir ces Instituts et tous ceux qui les composent. Ici, les Évêques sacrés ajoutent la grâce, que tous les bénédictions qu'ils transmettent quotidiennement à leurs diocésains et visiteurs, ils veuillent les étendre à nous tous, à tous les membres, et sur tous les bienfaiteurs de ces Instituts, sur tous les efforts, les espoirs et les a entrepris pour leur accroissement.

En plus de ces trois grâces qu'ils nous accordent, nos Sacrés Alliés ont accepté de vouloir unir leur intention à la nôtre dans les Prières quotidiennes qui se font chez nous chaque jour pour obtenir de la Divine Miséricorde les bons ouvriers évangéliques à la Saint Église. Ainsi notre Prière, ou *Rogation Évangélique*, acquiert une nouvelle et grande efficacité.

*Le Saint-Père Pie X et la Rogation du Cœur de Jésus*.

J'ai dit plus haut que d'une certaine manière même le Souverain Pontife Pie X est entré dans cette Sainte Alliance. En fait, il nous a accordé trois grandes faveurs spirituelles parmi celles mentionnées.

La première est qu'il a promis avec *grand plaisir* d'unir ses prières aux nôtres, et à celles de tous nos Sacrés Alliés, pour obtenir de bons ouvriers à la Sainte Église. Deuxièmement, il a déclaré que quotidiennement dans la Sainte Messe, il entend recommander ces Institutions au Très Saint Cœur de Jésus.

Troisièmement, il a délibérément accepté d’étendre tous les jours sur nos Instituts, et sur leurs bienfaiteurs spirituels et temporels, toutes bénédictions qu'il dispense habituellement.

De plus, il a appelé alors cette Prière de la Rogation évangélique: *Commandement du Christ.*

*Contrepartie que nous offrons à nos Sacrés Alliés.*

Cette *Sacrée Alliance* de tant de Princes et Prélats de la Sainte Église, de Dignitaires et de Prêtres, *se complète* par quelques modestes contreparties que nous leur offrons.

Les contreparties sont les suivantes:

1 - Dans les prières quotidiennes pour obtenir de bons ouvriers à la Sainte Eglise nous plaçons une intention particulière pour les Evêques et pour les Prêtres nos Sacrés Alliés, c'est-à-dire pour leurs Diocèses et leurs Séminaires.

2 - Six Messes divines sont célébrées chaque mois: trois pour les Evêques, Cardinaux et [Supérieurs] Généraux, et trois pour les Prêtres et les Dignitaires vivants, et six pour les défunts.

3 - Lorsqu'un de nos Sacrés Alliés passe à une vie meilleure, et nous en sommes informés, des suffrages spéciaux sont faits dans nos Instituts et, pendant trois jours, tous les orphelins appliquent la Sainte Messe, la Sainte Communion et le Saint Rosaire.

*Sacrée Alliance particulière*

*ou Sacrés Alliés Zélateurs.*

Nous invitons à la *Sacrée Alliance générale* les Évêques, les Cardinaux, les [Supérieurs] Généraux des Ordres Religieux, les Dignitaires, les Curés et aussi de simples Prêtres. Mais, chez les simples Prêtres on a parfois des ceux qui prennent très au sérieux la propagande sacrée de la *Rogation évangélique du Cœur de Jésus*, et ils éprouvent un plus grand zèle à faire connaître et apprécier cet esprit de Prière.

De ces ministres élus du Seigneur nous formons une *Sacrée Alliance plus particulière*, nous les appelons: *Sacrés Alliés Zélateurs*. Ils sont ceux qui, en plus de nous accorder les faveurs spirituelles comme de simples Sacrées Alliés, nous procurent de nouveaux *Sacrés Alliés*, propagent la *Pieuse Union de la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus* (de cette Pieuse Union je dois encore parler), et avec une coopération morale, autant qu'ils le peuvent, ils aident à la croissance des deux Instituts, où la Rogation Évangélique est née et subsiste.

Dès à présent, je suis heureux d'inclure parmi ces amis et *Sacrés Alliés Zélateurs*, Votre Seigneurie Révérendissime.

Il est cependant utile d'avertir ici que ces *Sacrées Alliances* et toute propagande sacrée n'impliquent aucune *obligation de conscience*, ni aucun *paiement quelconque*. Nous n'avons rien d'autre en vue que de conserver précieusement les grands biens spirituels, qui sont ceux qui nous viennent du grand Sacrifice de la Sainte Messe que nos Sacrés Alliés célèbrent une fois par an pour nous, et d'autres intentions pieuses, comme ci-dessus. Je veux donc déclarer que toutes les Messes divines que nos Sacrés Alliés célèbrent pour nous sont gratuites, sans obligation de conscience; c'est-à-dire qu'ils peuvent ou non les célébrer, même s'ils ont promis de le faire. De là il s'ensuit que nous nous ne pouvons prendre aucune aumône pour ces intentions; et même quand nos Sacrés Alliés nous la fissent prendre, nous nous ne le ferions jamais, car le but n'est pas de jouir des aumônes des Messes, mais des grandes Miséricordes de Dieu, qui peuvent être implorées avec la Sainte Messe, quand, en plus du fruit *général*, on reçoive même le *spécial*.

Non seulement ne cherchons-nous pas d'obole auprès de quiconque pour ces propagandes, étant placés, complètement en tout et pour tout, entre les mains de la Divine Providence qui ne nous abandonne jamais; mais pour les propagandes susmentionnées, nous endossons continuellement de frais d'impression et d'envoi.

3 *- Pieuse Union de la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus.*

Troisièmement, pour rendre universelle la *Rogation Évangélique des Cœur de Jésus*, comme troisième moyen, j'ai commencé une *Pieuse Union* de fidèles, à laquelle des hommes et femmes, des Prêtres et laïcs, des Réguliers et Moniales peuvent s’inscrire. Les membres, sans aucune obligation de conscience, et sans aucun paiement, tournent leur pieuse attention vers ce Divin et oublié Commandement: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*, ils en considèrent l'importance, recueillent presque de la Bouche adorable de Jésus-Christ et de son très doux Cœur cette Parole sacrée, et donc, conformément aux Règlements et au bulletin qui leur sont remis, ils font des offrandes intérieures de Messes divines et autres prières, et récitent quotidiennement quelques courtes prières et une jaculatoire selon les buts de la *Pieuse Union*.

La Sacrée Congrégation des Indulgences, avec Rescrit du 6 février 1906 accorda de nombreuses indulgences plénières et partielles pour tous les membres de cette *Pieuse Union*, et quelques *privilèges* pour les Prêtres inscrits.

IV

Conclusion, ou: que faire

Après tout ce que j'ai brièvement exposé, je reviens à l'offrande précieuse et généreuse qui, sous l'impulsion de cet Eminentissime Patriarche de Venise, Votre Seigneurie Révérendissime nous a fait c'est-à-dire vouloir zéler ces Œuvres dans cette grande et vénérable Diocèse.

Je prends donc la liberté d'exposer à Votre Seigneurie Révérendissime ce qu'on peut pratiquement faire pour la gloire du Dieu Très-Haut et le bien des âmes.

Mais avant tout je Vous renverrai un paquet de tirages concernant nos Instituts, vous suppliant de les lire, tandis que pour plus d'intelligence je précise ici les tirages que je vous envoie:

1 - Une invitation adressée à Votre Seigneurie Révérendissime à faire partie de la Sacrée Alliance particulière, et à laquelle nous attendons l'adhésion par écrit.

2 - Un Essai des *Précieuses Adhésions* de l'Épiscopat et des éminents Cardinaux, avec une annexe audit Essai. Votre Seigneurie Révérendissime lira des lettres *merveilleuses et intéressantes* des Saints Prélats de la Sainte Église. Je voudrais noter celles-ci en particulier:

Celle de la p. 10 de notre Monseigneur Archevêque de Messine Don Letterìo D'Arrigo.

À la page 13 celle de Mgr Valensise, Évêque de Nicastro.

À la page 15 celle de Mgr Niola, Archevêque de Gaète.

Celle de la page 18 de Monseigneur Tolu, Archevêque d'Oristano.

Celle de la page 19 de l'Évêque de Lucera, et cellle qui suit de Monseigneur Evêque de Nusco.

Celle de la page 21 de Monseigneur Evêque de Caiazzo.

Celle de la page 31 de Monseigneur Audino Evêque de Lipari.

Dans l'*Appendice* puis à la page 3ème la lettre de l'Archevêque de Palerme, aujourd'hui Cardinal, et celle suivante du Patriarche Domenico Marinangeli. Cette dernière est vraiment exhaustive. À la page 6ème celle de l'Archevêque de Westminster (Londres). Dans la même Appendice, vous trouverez les approbations et les faveurs que le Souverain Pontife nous a accordées.

3 - Un Essai des Adhésions des Révérendissimes [Supérieurs] Généraux des Ordres Religieux. Ici je remarque la première du Général des Dominicains, et l'autre à la page 5 du Général de la Congrégation du Très Précieux Sang, qui surpasse peut-être tout autre.

4 - Liste des Cardinaux, Archevêques, Évêques et [Supérieurs] Généraux qui se sont inscrits, avec le jour choisi pour la divine *Messe Apostolique* annuelle.

5 - Liste des Révérendissimes Dignitaires et Prêtres ayant adhéré de la même manière.

6 - Une petite feuille avec quelques prières similaires. En même temps je Vous informe que nous sommes sous presse de la troisième édition d'un livre de prières similaires, et dès que je l'aurai terminé, je vous l'enverrai.

7 - La petite robe sacrée en toile que les Prêtres et les Sœurs apportent comme carte de leurs Instituts.

Et maintenant nous arrivons à ce que Votre Seigneurie Révérendissime devrait faire:

1 - Après avoir lu les empreintes, Votre Seigneurie pour sa condescendance nous donnera son adhésion désirée comme notre *Sacré Allié Zélateur*, en signé. Puisque nous conservons, dans des Archives spéciales, tous les lettres des Sacrée Alliés, ou simples, ou *Zélateurs*.

2 - Vous essaierez de nous faire de Sacrés Alliés parmi les Prêtres pieux et zélés de ce Diocèse, qui souhaitent également nous accorder les faveurs spirituelles susmentionnées, grâce à l'importante propagande de la *Rogation Évangélique du Cœur de Jésus*; et en trouvant de fervents, vous les ferez devenir *Sacrés Alliés Zélateurs*.

Mais la façon de faire de tels Sacrés Alliés, ou *simples*, ou *Zélateurs* est de tout leur faire savoir, de leur faire lire s'il y a lieu, les estampes, dont je Vous renverrai plusieurs colis, de se faire donner d'abord une adhésion verbale, puis transmettre-moi les noms et les adresses, afin que je puisse leur envoyer les invitations, à la suite desquelles les adhérents donneraient leur adhésion par écrit. Je vous enverrai à cet effet, après votre très précieuse réponse à cette lettre, un certain nombre de paquets d'estampes.

3 - Je vous enverrai également bon nombre de Règlements et bulletins de la *Pieuse Union* des fidèles, qui porte le nom: *Pieuse Union de la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus*. Votre Révérendissime Seigneurie les dispensera en inscrivant les Associés et les Associées dont m'enverra la liste en temps utile.

Je demande l'indulgence de votre Révérendissime Seigneurie si je vous ai retenu assez longtemps. Le temps que vous passerez sur ces propagandes utiles sera amplement compensé pour par la Charité surabondante du Très Saint Cœur de Jésus, et de Mère Immaculée.

Mais puisqu'il sera souvent nécessaire de garder entre nous une correspondance épistolaire, ainsi, puisque je ne veux pas que Votre Seigneurie Révérendissime doive s’intéresser d’aucune dépense, sera pour moi légitime joindre à chaque fois le timbre-poste. Il est entendu que la correspondance ultérieure se fera par écrit.

Je termine en Vous baisant les mains avec révérence, et en priant de vouloir faire vous de même de ma part avec cet Eminentissime et très humble Hiérarque, en toute estime et saint amour, je me dis:

De votre Seigneurie Révérendissime

Serviteur très dévoué obligé

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

(Messine - *Via del Valore N. 7*)

**578**

**À un Conseiller Municipal non identifié**

APR 7400 - C2, 14/18

impr. orig.; 2 ff. (mm.160x215) - 2 pages écrites; publié.

Messine, 03.04.1908

En vue de la réunion du Conseil Municipal de Messine qui devra examiner la demande du Père Hannibal, il demande au destinataire son soutien au Concile pour obtenir la cession définitive de l'ancien Monastère du Saint-Esprit, car le «caractère provisoire» constitue un obstacle à la gestion sereine de l'Orphelinat Antonien féminin.

\* Messine, 3 avril 1908

Très estimé Monsieur le Conseiller,

aujourd'hui, la Commission présentera au Conseil ma demande déjà approuvée précédemment par la Commission elle-même, avec laquelle je demande en emphytéose l'ancien Monastère du Saint-Esprit pour sécuriser les sorts futures de l'Orphelinat féminin.

Je recommande chaleureusement au cœur de Vous et de toute la représentance civique cette *décision importante* dont dépend les sorts futures de beaucoup de pauvres petites créatures orphelines déjà recueillies, et de beaucoup et beaucoup à accueillir à l'avenir!

Ces filles déshéritées partagent l'attente avec moi de ce consensus municipal. Elles imploreront du Très-Haut la plupart des bénédictions élus du Ciel sur Vous, sur vos enfants et dans l'ensemble de votre chère famille, alors qu'ils les comptent parmi leurs bienfaiteurs les plus distingués.

En attendant, il est utile de Vous faire savoir, Monsieur le Conseiller, que jusqu'au dernier moment on me donne des motifs d'hésitation, que je dissipe au reflet de la confiance que Vous et tous vos collègues m'avez inspirée en me promettant de soutenir ma demande d'emphytéose.

Quelqu’un (qui n'est ni Assesseur ni Conseiller) mu par ses croyances particulières, a insinué que le projet emphytéose devrait être remplacer avec un autre, qui ne remplirait pas mes vœux, et non me ferait mourir en paix, car laisserait toujours une *situation provisoire* plus ou moins prolongée: une *situation provisoire* qui aurait aussi le grave inconvénient que je ne trouverais pas de bienfaiteurs qui me prêteraient les moyens de l'agrandissement de l'Orphelinat avec de constructions nouvelles, car personne ne s'engage à dépenser dans un endroit instable.

D'un autre côté, la Commission a déjà pris sa résolution, et je Vous prie, Monsieur le Conseiller, que vous vouliez le ratifier avec votre vote.

Depuis de nombreuses années, je me bats pour assurer l'existence de cet Orphelinat qui m'a coûté tant de sacrifices, et maintenant j'espère qu'un Conseil, qui a réalisé tant des Œuvres citoyennes en peu de temps, aimerait établir cette autre qui concerne la classe la plus digne de compassion et d'aide de chaque Ville cultivée !

Avec l'expression de la plus parfaite observance, je me déclare:

Serviteur très dévoué

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**579**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2980 - C2, 14/19

ms. aut. orig.; 1 f. lignes rayée. (mm. 105x135) - 1 page écrite; inédit.

Taormina, 05.04.1908

Ayant appris que le Conseil Municipal de Messine, dans la session du 3 avril, à la demande du même Père Hannibal, avait décidé de donner en emphytéose l'ancien Monastère du Saint-Esprit, a joint deux lettres pour les Novices et pour les filles de Messine leur partageant la nouvelle. Il prescrit de remercier le Seigneur en faisant célébrer 33 Saintes Messes. La date est celle du cachet de la poste d'arrivée.

I. M. I.

Taormina, le 5 avril 1908

Fille en Jésus-Christ,

je suis très heureux de la nouvelle que vous avez partagée avec moi. Si rien n'est encore *officiellement* connu là, donnez les lettres ci-jointes l'une aux Novices, etc. et l'autre aux filles. Ensuite, remerciez avec 33 Messes d'action de grâce.

Je vous bénis en hâte.

Chanoine Di Francia

*Sur l'enveloppe :*

À la Révérende

Sœur Marie Nazarena

Supérieure des Filles du Divin Zèle

dans l'ancien Monastère du Saint-Esprit

Messine

**580**

**À Madame Flavia Valore**

APR 332 - C2, 14/20

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 08.04.1908

Il exprime la joie d'avoir eu l'ancien Monastère du Saint-Esprit à Messine à emphytéose où déjà, provisoirement, l'Orphelinat Antonien féminin était situé. Le père Hannibal, en outre, remercie la destinataire, épouse du Maire Gaetano D'Arrigo, pour tout ce qu'il et elle avaient fait pour le succès de sa demande répétée.

\* Messine, 8 avril 1908

Madame très estimée,

j'étais à Taormina où je devais me rendre pour un sermon lorsqu'un express y arriva dans lequel mes Instituts m'annoncèrent la nouvelle consolante que le Conseil avec 24 voix contre 2 m'avait donné l'ancien Monastère du Saint-Esprit in emphytéose ad utilisation de l'Orphelinat.

Imaginez-vous à quel point cela m'a réjoui, puisque c'est ainsi que cet Asile de l'Orphelinat est assurée pour l'avenir.

Dans tant d'exultation, je ne pouvais oublier à quel point pour le succès du pieux projet m'avait facilité à la fois le Commandeur, votre Époux, et Vous, qui avez consacré un vif intérêt à cet affaire. Comment puis-je jamais vous compenser? Ce sont des choses que seul le Très-Haut peut compenser; et moi d'indigne, et mes orphelines ne cesserons d'implorer par les Très Saints Cœurs de Jésus et de Marie, le bénédictions plus abondantes et choisies sur Vous et votre bien-aimé Époux.

En attendant, en guise de pieux rappel d'un événement si propice, veuillez accepter cette Sainte Image du glorieux Thaumaturge Saint Antoine de Padoue, avec le livret que j'ai publié.

Le grand Saint entre dans votre maison pour la bénir et Vous pouvez vous tourner vers Lui avec une très grande confiance dans toutes les circonstances de la vie, et Vous pourrez faire l'expérience de son aide précieuse.

En même temps je vous prie de vouloir me donner une photo de Monsieur le Commandeur, car j'en ferai un agrandissement et la mettre dans la salle de l'Orphelinat où nous gardons les peintures du nos bienfaiteurs les plus distingués; et j'ai plusieurs obligations vers votre Époux bien-aimé concernant mes Instituts!

Veuillez agréer, estimée Madame, l'expression de mes plus sincère estime et gratitude l’une à l’Illustrissime Monsieur le Commandeur, tandis qu'avec une parfaite estime je me déclare:

Serviteur très dévoué.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur l'enveloppe:*

Estimée Madame

Flavia D'Arrigo Valore

Messine

**581**

**A Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2995 - C2, 14/21

ms. orig. aut.; 1 f. quadrillée (mm.105x135) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 21.04.1908

Billet avec lequel il envoie quelques lettres pour information. S'elle n'a pas d'observations à faire, elle peut poster sa réponse tout de suite. Il bénit.

\* Messine, 21 avril 1908

Sœur Prévôte,

lisez ces deux lettres, et si vous n'avez rien à observer, postez ma réponse tout de suite.

Je vous bénis.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur l'enveloppe*:

Sœur Prévôte

(Urgent)

S.M.

**582**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1430 - C2, 14/22

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées. (mm.135x210) - 3 pages écrites; inédit.

Messine, 24.04.1908

Le Père Hannibal invite la destinataire à venir à Messine en tant qu'invitée, ou, s’elle veut, comme enseignante à l'école de l'Orphelinat Antonien féminin. Si alors elle sent la vocation et a le désir pour devenir Sœur, il lui dit qu'il est heureux de l'accueillir à l'Institut des Filles du Divin Zèle. Il envoie les vœux à l'occasion de la Sainte Pâques. Il attend ses nouvelles.

I.M.I.

\* Messine, 24 avril 1908

Très chère dans le Seigneur,

il y a longtemps que je suis privé de vos chères nouvelles, et je ne sais que penser. Nous sommes fin avril, et ni vient le frère ni vous venez. Si vous souhaitez venir en tant qu'enseignante des classes élémentaires, je vous fournirai le logement et la nourriture et service, et les 500 lires données par la Mairie. Mais réfléchissez si ça vaut la peine pour l'avenir car notre place n'est pas municipale et ne donne pas droit à une pension de retraite. Mais si le Seigneur vous appelle à devenir Sœur, alors venez définitivement et vous trouverez Dieu, la paix et le profit éternel de l'âme. Si vous n'avez pas d’intérêt pour tout cela mais vous voulez venir pour un peu de repos, venez et nous vous ferons divertir, vous traitant comme notre fille et vous serez la bienvenue. Si Ubaldo veut aussi venir pour quelque temps, qu'il vienne.

J'espère que soit apaisée en vous la grave angoisse de la perte de votre mère bien-aimée, dont nous espérons déjà que l'âme sainte soit dans la gloire éternelle. Mais nous faisons toujours des prières de suffrages.

Comment va votre tante? La sœur Maria? Ubaldo? Le Révérend Père Curé de Sant Mathieu?

En attendant vos chères nouvelles, vous transmettant de nombreux vœux de Pâques de la part de la Sœur Supérieure Générale qui vous aime tant, je passe en me signant:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Agelindo progresse et nous laisse très contents: c'est un *San Luigino*. Maria Angela est vraiment un Ange de piété, de modestie et de bonté. Elle étudie aussi. Ils ne ressemblent pas à des enfants de paysans. Ils vous saluent beaucoup. Ils ont écrit aux parents. *Ines* va bien, elle est une jolie fille et nous l'aimons tous. Elle travaille. Si vous trouvez des jeunes femmes comme Varotto, ou de nouvelles Maria Angela et de nouveaux Agelindi, envoyez-les-moi. Même des autres orphelines!

Je vous bénis cordialement et je vous souhaite cent bonheurs avec toute la famille.

**583**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2991 - C2, 14/23

ms. orig. aut.; 1 f. quadrillée (mm.105x135) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 10.05.1908

Billet dans lequel il demande de traduire les lettres du Monastère des Sœurs Conceptionnistes d'Ágreda. Ces Moniales ont une Consœur de 27 ans qui est gravement malade; il demande que des prières spéciales soient faites tout de suite.

\* Messine, 10 mai 1908

Sœur Prévôte,

lisez les lettres d'Ágreda et à votre temps traduirez-les.\*[[90]](#footnote-90)

Elles ont une Sœur de 27 ans en train de mourir: faites faire des prières, par exemple le Saint Rosaire ce soir.

Je vous bénis.

Ici, grâce au Seigneur, tout s'est bien passé!

Votre Père Spirituel

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur l'enveloppe:*

Sœur Prévôte

S.M.

**584**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1431 - C2, 14/24

ms. orig. aut.; 2 ff. papier bleu clair (mm.175x230) - 3 pages écrites; inédit.

Messine, 12.05.1908

Il est satisfait du succès de l'opération au bras. Il la attend à Messine. Il donne des nouvelles des orphelins de Padoue. Il envoie 13 livrets sur la dévotion du Pain de Saint Antoine, en recommandant leur distribution gratuite aux personnes pieuses. Il se souvient avec émotion et gratitude de la mère décédée de la destinataire. Il la bénit et l'exhorte à être tranquille. La lettre est écrite sur papier bleu clair.

I.M.I.

\* Messine 12 mai 1908

Très chère dans le Seigneur,

avec grand plaisir j'ai reçu la vôtre du 3 du mois courant, mais moi je suis désolé pour le désagrément que vous souffrez encore dans votre bras et pour l'opération que vous avez subie. Aussi une de nos Sœurs pour une autre situation est tombée malade au bras et a dû souffrir une opération.

C'est avec grand plaisir que j'apprends que vous viendrez à Messine, vous et Ubaldo. Cependant, s'il vous plaît laissez-moi le savoir quelques jours avant.

Agelindo et Maria Angela grandissent tous pour le Seigneur; ici aussi la petite Agnesina (Ines veut dire Agnès) est si jolie. Comme nous sommes heureux pour ces petites fleurs de Padoue! Si à l'occasion de votre venue vous pouvez en rencontrer d'autres, je me chargerai également pour le voyage. Quand nous sommes partis avec les Varotto, une cousine de Maria Angela voulait venir avec nous. De toute façon ne mettez pas aucune pression, car les vocations doivent être spontanées.

Je n'ai pas encore pu m'occuper de vous envoyer ces graines de fleurs; mais je vous les enverrai sans faute, sauf si vous ne tardez pas à venir à Messine, car dans ce cas vous les prendrez vous-même.

Le Père Aquilino m'avait écrit pour deux jeunes vocationnelles, mais vous m'écrivez qu'elles sont allées ailleurs. Si vous allez à la Basilique du Saint, n'oubliez pas de prier pour nous. Je vous ai envoyé 13 livrets de Saint Antoine de Padoue; je voudrais que vous les diffusiez. De Venise un prêtre de sa spontanéité m’en demanda 130 pour les diffuser et paya d'avance.

Je vous autorise à les donner même gratuitement. Mais s'ils veulent les payer, le prix est de 10 cents par copie. Vous en donnerez une copie, pour ma part, à la sœur du Vicaire de Sainte Croix.

Je n'oublie jamais votre mère pieuse, bonne et douce. Elle était vraiment une créature choisie, et nous espérons qu'elle est maintenant en possession de la gloire éternelle. C'est sûr qu'elle vous regarde de l'éternité et vous protège, et vous pouvez entrer quand vous voulez en relation avec elle par la prière et les saints suffrages.

Transmettez mes salutations respectueuses à tout le monde de votre maison. Au Révérend Père D. Aquilino, et à sa chère mère, dites beaucoup d’hommages de ma part, et dites-lui que s'il trouve des orphelins et orphelines abandonnés dans les Paroisses, il les propose à moi; et de même pour les vocations.

Je vous bénis cordialement, je vous exhorte être tranquille, je vous transmets les salutations de la Supérieure et, en attendant, je me dis:

Votre très affectueux dans le Seigneur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**À l'Avocat Francesco Paolo Fulci**

APR 46 - C2, 14/25

photoc.; orig. aux Archives de l’Université des Etudes de Messine; inédit.

Messine, 14.05.1908

Il remercie pour l’offrande parvenue par Madame Carmelina, à laquelle il envoie une image de Saint Antoine de Padoue. Il assure des prières spéciales de la part des orphelines. Remercie pour l’opuscule qui lui a été envoyé, et exprime en même temps quelques observations sur le contenu théologique du susdit opuscule.

\* Messine 14 mai 1908

Très cher et très estimé Monsieur l'Avocat,

j’ai voulu retracer les *communications* de votre mandat postal, ou de votre Dame, daté du 13 mars de cette année. Mes orphelines accueillies feront plus de prières spéciales au grand Thaumaturge de Padoue pour l'intention demandée et nous espérons que la Miséricorde Divine vous donne toujours santé et prospérité, à Vous, à votre Dame, et à toute votre chère Famille.

En attendant, permettez-moi d'offrir à Madame Carmelina cette sainte image de Saint Antoine de Padoue dans l’acte de prier l'Enfant Jésus pour ceux qui se recommandent à Lui, et le Divin Petit Enfant, ému par les prières du Saint, lève sa petite Main puissante, et étend ses grâces.

J'espère que votre Dame sera consolée et que l'entrée de ce tableau dans votre maison soit le début des bénédictions célestes.

Venons-en maintenant à l’opuscule dont Vous avez voulu me faire cadeau avec une courtoisie sans pareille.

Je suis en train de le lire page par page, un passage chaque jours, aux heures du matin, après mes divines méditations religieuses. Je suis actuellement à la p. 39, et pendant que je lis, je prends des notes.

Ce serait mon idée d'écrire enfin quelques observations, seulement pour viser à les soumettre à votre jugement serein.

Cependant, je commence à vous donner un échantillon du caractère et de la nature de mes observations.

Tout d'abord, je constate que Vous vous étendez avec une certaine affection dans le traitement de la doctrine et des enseignements de Notre Seigneur Jésus-Christ en relation avec l'Humanité. Mais il y a ici un point assez obscur, et c'est que ne révèle pas si vous *croyez ou ne croyez pas* à la Divinité de Jésus-Christ. En fait, il semblerait plutôt non que oui; parce que Vous avez traitez la Doctrine de Jésus-Christ comme vous traiteriez celle d'Aristote, de Sénèque et de Confucius. Maintenant Vous comprendrez bien qu'entre *croire* ou *ne pas croire* à la Divinité de Jésus-Christ, il y a une différence *infinie*, et que donc les conséquences qui sont tirées dans les deux cas, doivent avoir une divergence

tout aussi infinie.

Ici, je voudrais vous poser ce dilemme: ou Vous *croyez* à la Divinité de Jésus-Christ, ou Vous *ne le croyez pas*. Si Vous ne le croyez pas, alors votre esprit est dans les ténèbres, car au dire de Saint Jean l'Évangéliste, dans l'ouverture de son Evangile, où il proclame précisément la Divinité de Jésus-Christ ("Au commencement était le Verbe, et le Verbe était après Dieu, et le Verbe était Dieu. Et le Verbe s'est fait chair et a habité parmi nous") [cf. *Jn* 1, 1.14]. Jésus Christ Homme Dieu, est la lumière qui brille dans les ténèbres. Sans cette lumière, l'esprit humain n'est pas apte à comprendre et à expliquer la Doctrine de Jésus-Christ. Ce n'est pas suffisant non plus pour ça la plus haute intelligence du monde, puisque Jésus-Christ ne se révèle pas aux intelligences *grandes*, mais aux intelligences *humbles*, pour la raison que toute intelligence que nous appelons *grande*, face à l'*Infini*, n'est même pas l'atome le plus imperceptible! Au contraire, l'Infini, par une condescendance *amoureuse*, se courbe, s'approche et se fait connaître de l’*humble*! Pour cette raison, dans l'Évangile de Saint Matthieu, au chapitre XI, versicule 25, nous lisons ces paroles prononcées par Jésus Notre Seigneur à son Père Éternel: "Je te remercie, Père, Seigneur du ciel et de la terre, parce que tu as caché ces choses aux *sages* et aux *prudents* (selon le monde) et les as révélées aux *très petits* "[cf. *Mt* 11, 25]. L'Apôtre Saint Paul confirme à son tour cette grande vérité dans la première lettre aux Corinthiens, chapitre 1, verset 17 et suivants.

Passons à la deuxième partie du dilemme. Ou Vous croyez en la Divinité de Jésus-Christ, et si oui, pourquoi traiter de sa Doctrine comme s'il s'agissait de celui d'un sage quelconque? Pourquoi ne pas le dire clairement que Jésus-Christ est Dieu? Quiconque a affaire à une doctrine avec des arguments auxquels il veut donner crédit, il souligne les belles qualités de l'auteur de cette doctrine. Alors pourquoi ne pas confesser la Divinité de Jésus-Christ d'une manière puissante? Peut-être par une certaine retenue de que peut en dire le monde? Mais Jésus-Christ a clairement indiqué qu'Il n'était pas un ami du monde, c'est-à-dire de ceux qui dans le monde représentent des je-sais-tout, qui ne veulent pas et ne voudront jamais appartenir à Jésus-Christ. Il dit alors (Saint Marc chapitre VIII): "Qui aura honte de moi et de mes paroles dans cette génération adultère et pécheresse (qui est aussi celle du siècle présent), le Fils de l’homme aura honte [aussi] de lui, lorsqu'il viendra dans la gloire de son Père avec les saints Anges" [cf. *Mc* 8, 38].

Par conséquent, mon très estimé Monsieur l'Avocat, vous voyez bien que ce point de *croire* ou de *ne pas croire* à la Divinité de Jésus-Christ, de la confesser ou de ne pas la confesser, est un point de départ très essentiel!

Je ne passe pas pour le moment à d'autres observations au-dessus des autres points dans votre opuscule, car j'en abuserais peut-être.

Seulement je conclus, avec une autre observation assez *personnelle*.

Il me semble avoir su à ma consolation, je ne sais pas par votre trait exquis et humain, mais aussi par la lecture que j'en ai fait jusqu'ici de votre livre que Vous ressentez quelque chose dans votre intérieur qui vous pousse *fortiter et suaviter* [cf. *Sg* 8, 1] vers l'Adorable Seigneur Notre Jésus-Christ. Cela est dû à deux causes: premièrement, les bonnes dispositions naturelles de votre esprit droit et de votre cœur généreux; deuxièmement, la lecture très heureuse que vous avez fait depuis longtemps du livre d'or du Kempis. \*[[91]](#footnote-91) D'un autre côté, cependant, il y a quelque chose de mauvais augure qui voudrait obscurcir votre esprit et le dépraver; c'est le milieu moderne saturé d'inimitiés contre Dieu, de science abominable, la lecture de livres positivistes ou rationalistes ou de genre similaire.

Maintenant je ne cesse pas et je ne cesserai pas, bien que dernier parmi les chrétiens, de implorer quotidiennement l'Adorable et Bien-Aimé Seigneur Notre Jésus-Christ afin que Lui, qui est lumière éternelle, remplisse votre esprit de ses splendeurs et Vous régénère dans sa vérité la plus pure et éternelle! Non, vous n'êtes pas fait pour un monde pervers, corrompu et corrupteur, quel est le siècle actuel, quelle est aujourd'hui la Babylone des-nous-savons-tout qui voudraient même détruire Dieu; mais Vous es né, je l'espère, pour être racheté de l'esclavage du monde, l'ennemi de Jésus-Christ, et placé sur la Région bénie des vrais disciples de l'Homme Dieu, des vrais chrétiens!

En attendant, avec les sentiments de la plus parfaite estime, j'en viens à me signer:

Votre très dévoué et affectueux pour vous servir

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Au pied de la dernière page*:

À l’estimé

Monsieur l'Avocat Francesco Paolo Fulci

Messine

*Sur l'enveloppe*:

À l’apprécié

Monsieur l'Avocat Francesco Paolo Fulci

Via Tutti i Santi N. 18

S. E. M.

**586**

**À la Mère Supérieure des Moniales**

**Conceptionnistes Déchaussées d'Ágreda**

APR 2133 - C2, 14/26

ms. orig. aut.; 3 ff. rayées (mm.135x210) - 6 pages écrites; inédit.

Messine, 23.05.1908

Brouillon ou trace rédigée en italien par le Père Hannibal. Il y exprime sa gratitude pour les lettres qu’ils avait envoyés et qui furent reçues avec grande joie. En même temps, il exprime à la destinataire les félicitations pour l'élection comme Supérieure du Monastère. Il demande des prières pour une intervention délicate chirurgicale que le Religieux Rogationniste François Marie de l'Enfant Jésus (né Gaetano Drago) doit subir. Il assure qu'il écrira au Pape pour la Cause de Canonisation de leur Fondatrice Marie de Jésus d'Ágreda. Mère Nazarena Majone, connaissant les premiers éléments de la langue espagnole, l'a traduite. Nous avons une copie dactylographiée de cette traduction des Archives des Conceptionnistes Déchaussées d’Ágreda (Espagne), avec la déclaration de conformité à l'original.

I.M.I.

\* Messine, 23 mai 1908

Révérende Mère Abbesse,

avec une grande joie nous avons reçu les lettres de Votre Révérence d'où nous avons appris que le Seigneur Jésus et la Très Saint Vierge Immaculée, Vous ont choisie comme Vicaire dans cette Maison. Nous prierons indignement le Très Saint Cœur de Jésus et la Mère Immaculée de Vous assister avec une Grâce particulière, et afin que sous votre gouvernement cette Maison fleurisse de plus en plus dans la vertu, la sainteté et la providence.

Nous avons appris avec beaucoup de plaisir que le jour 24 du présent mois de mai est dédié à la mémoire de la précieuse mort du notre très bien-aimée Vénérable Sœur Marie de Jésus, et que vous autres vous faites une grande fête en la Présence du Seigneur dans le Sacrement et du saint Corps non corrompu de la Vénérable Mère. Oh, si nous avions des ailes des Anges pour venir tous là-bas ce jour-là! Mais nous venons avec les ailes de la puissante vertu de la Foi, et prosternés avec vous autres, nous adorons d'abord le Suprême Bien dans le Sacrement, le Bien-Aimé de nos cœurs, l'Amoureux infini des âmes, puis nous nous baisons avec révérence et pleurant l'habit sacré et les pieds saints de la Vénérable, la suppliant de présenter nos supplications à la Divine Présence, et je Vous implore de présenter toutes mes filles spirituelles des Maisons des Filles du Divin Zèle à la Dame Immaculée afin qu'Elle les accepte de plus en plus comme esclaves, sujettes, filles et disciples, et les bénisse, les sanctifie et les protège pour le présent et pour tout l'avenir.

Et maintenant, Révérende Mère, je dois vous demander une grande charité!

Pendant de nombreuses années, j'ai lutté misérablement pour former des Prêtres pour mes minimaux Instituts. Plusieurs fois le diable pour mes péchés m'a envoyé tout à l'envers. Plus tard, j'ai réussi à former une vingtaine de Prêtres, mais notre Archevêque bien-aimé me les a pris et les a placés dans le Diocèse, et certains comme Archiprêtres. Je suis content qu'ils fassent du bien.

Mais, comme nous avons besoin de bras dans mes Instituts, j'ai recommencé à former des Prêtres, si Dieu le veut. Le Seigneur m'a envoyé quatre garçons qui sont quatre petits anges: simples, innocents, dociles. Nous les avons mis aux études.

Pour surveiller, garder et diriger ces petits jeunes j'ai mis un jeune frère laïque \*[[92]](#footnote-92) de mon Institut. C'était un petit berger: il est d'une vertu très singulière, d'humilité, de recueillement, d'un silence, d'une obéissance à l'image des Saints. Il est l'ange gardien de ces quatre jeunes hommes, et il les édifie avec son exemple.

Eh bien! Mes péchés ont fait qu'il est tombé malade, avec une plaie dans la poitrine, et ils devront retirer une côte de sa poitrine, et non on sait s'il retrouvera la santé pour pouvoir continuer sa sainte charge.

Maintenant, que vais-je faire au sujet de la garde et de la direction des quatre garçons? Qui me gardera et construira ce nouveau et pur germe de mes futurs Prêtres? Je n'ai aucun moyen d'y remédier! J'en ai d'autres Frères, mais ils ne sont pas du tout aptes à cette charge délicate!

La Sainte Vierge ne pourrait-Elle pas nous donner un miracle de guérison? Ah, oui ça pourrait! Mais combien est misérable ma Foi!...

Maintenant, je prie votre charité, Révérende Mère, et toutes ces saintes Sœurs, afin qu'elles veuillent prier l'Époux céleste et la Dame Immaculée, et la Vénérable Mère, afin que ne regardent pas mes péchés et veuillent nous faire la grande grâce de guérir ce jeune homme (qui s'appelle: *Frère* *François Marie de l'Enfant Jésus*), même après l'opération chirurgicale, et afin qu'il puisse reprendre sa sainte charge.

Voici la grâce que nous vous demandons, Révérende Mère, et que demandons à cette Thaumaturge Très Sainte Vierge du Chœur e à la Vénérable Mère.

Quant à cette affaire de l’argent pour la cause de béatification, je m'y intéresserai vivement; et dans cette même année, après avoir accompli, avec l'aide du Seigneur, des affaires importantes, j’irai à Rome et parlerai avec divers Cardinaux et Évêques et Nosseigneurs Sacrés Alliés de mes Instituts, à la fois pour cette affaire de l'argent qui doit servir à la béatification de notre Vénérable Mère, et non pour d'autres usages, à la fois pour faire aller de l'avant la cause de béatification aussi loin que je peux dans ma misère.

Vous toutes prierez pour le succès de l'entreprise, car, si moi réussit, je parlerai directement avec le Saint-Père, le Souverain Pontife Pie X.

Sœur Maria Nazarena, Prévôte de mon Institut des Filles de Divin Zèle, Vous remercie immensément pour la belle lettre et Vous répondra.

En attendant, je proteste de ma servitude éternelle à Votre Révérence et à ces saintes Sœurs, et baisant le seuil de cette sainte Maison, je me déclare:

Votre très humble serviteur

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

*A noter qu'en haut de la marge gauche de la première façade, Mère Nazarena a ajouté l'annotation suivante*:

"Deuxième lettre que j'ai traduite en espagnol.

Sœur Maria Nazarena"

[*Dans le livre imprimé suit le texte en espagnol. Et au bas de la lettre en espagnol, il y avait la note manuscrite suivante de Mère Nazarena Majone*: " Cette lettre traduite en espagnol par mes soins et complétée aujourd'hui 25 mai, a été écrite par le Très Révérend Chanoine Hannibal Marie Di Francia en italien le 22. Sœur Maria Nazarena"]

**587**

**À Mère Maria Emilia, Abbesse**

APR 2828 - C2, 14/27

ms. orig. aut.; 3 ff. rayées (mm.135x210) - 6 pages écrites; inédit.

Messine, 07.06.1908

Brouillon ou trace d'une lettre à envoyer aux Moniales Capucines de Città di Castello pour demander l'affiliation spirituelle des Filles du Divin Zèle à leur Monastère. On parle de la grande dévotion à Sainte Véronique Giuliani, pratiquée depuis le début des Œuvres de Père Hannibal. Mère Nazarena Majone devait la copier, la signer et l'envoyer également au nom de toutes les Filles du Divin Zèle. Di Francia parle de lui à la troisième personne.

Je recommande fortement à la charité de la Révérende Mère Abbesse des Capucines de Città di Castello et à toutes ces Révérendes Sœurs la supplique présente des Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus.

Messine [7] juin 1908 Chanoine Hannibal Marie Di Francia

À la Très Révérende

Mère Abbesse des Capucines

Sœur Maria Emilia

Città di Castello

\* Messine, 7 Juin 1908

Très Révérende Mère,

tant de ma part, dernière parmi les Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus, comme de la part de mes Consœurs en Jésus-Christ je me présente humblement à Votre Révérence pour vous prier en ce qui suit.

Notre Directeur Spirituel, le Chanoine Hannibal Marie Di Francia, dès le début de cette Congrégation minimale, nous a inculqué la plus tendre dévotion à la glorieuse Sainte Véronique Giuliani, Capucine, nous donnant aussi à lire sa précieuse vie et ses écrits précieux.

Cette grande Sainte, tant dans notre Maison Mère que dans les Maisons nos filiales, reçoit un culte particulier. Deux de ses lettres autographiées sont gardées, comme un grand trésor, en deux tableaux, dans notre Maison Mère. Chaque année, nous la célébrons avec des chants et des prières.

De la dévotion à la grande Sainte en est nous arrivée la plus haut estime pour ce vénérable Monastère, où elle a été élue parmi les élues du Seigneur et a accompli sa vie très sainte, ainsi que vers le sacrées Moniales qui appartiennent à la Sainte en tant que filles et Successeures.

C'est donc que nous considérerons comme grâce très grande et un charisme très particulier du Ciel d'être admises à une union spirituelle intime avec ce Monastère, non pas comme des Sœurs, ce que nous n'attendons pas tant, mais comme vraies et humbles servantes de toutes ces Révérendes Mères, et en premier lieu de Votre Révérence, que nous considérons comme la Successeure légitime et la représentante de la glorieuse Sainte Véronique Giuliani.

Cette grâce sublime je demande à Votre Révérence et à toutes ces Révérendes Mères Moniales y comprises les Sœurs Converses, tant en mon nom qu'en celui de toutes les Filles du Divin Zèle présentes, absentes et futures.

Et en nous accordant une telle grâce, nous espérons participer aux biens célestes que Vos Révérences travaillent et gagnent au service de l'Époux céleste, étant pour nous suffisant recueillir les miettes d'un Banquet si divin.

Avec cette confiance, permettez-nous, Très Révérende Mère, qu'agenouillées nous embrassons votre Scapulaire sacré et que, déclarant notre véritable et sincère servitude à Votre Révérence et à tout ce Vénérable Monastère, je me déclare:

Très dévoué et humble servante

Sœur Maria Nazarena

Prévôte à toutes les Filles du Divin Zèle

du Cœur de Jésus

*Sur l'enveloppe:*

Brouillon de la Filiation des Sœurs

de Città di Castello

Messine le 7 Juin 1908

Fête de la Pentecôte

**588**

**Au Président de la Province de Messine**

APR 7613 - C2, 14/28

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 08.06.1908

Au Président de la Province de Messine et à ses Conseillers, le Père Hannibal demande que la contribution annuelle de mille lires soit doublée. Il ajoute que la contribution actuelle est totalement insuffisante aux besoins ordinaires de l'Institut pour les améliorations urgentes à apporter. Ceci est rapporté à p. 186 du vol. 56 de la collection officielle des Écrits, mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de retrouver le manuscrit original.

\* Messine, 8 juin 1908

À l'Illustrissime Monsieur le Président

du Conseil Provincial de Messine.

Illustrissime Monsieur le Président,

pendant de nombreuses années, cette Administration Provinciale a contribué avec la petite somme de 1.000 lires par an pour mes Orphelinats masculin et féminin.

Maintenant, puisque dans lesdits Orphelinats, depuis de nombreuses années, non seulement de Messine et de la Municipalité, mais aussi en grand nombre de la Province, ont été accueillis des orphelins, de sorte qu'il y a normalement de 40 à 50 en permanence, venant de la Province, je prie donc la bonté de Votre Seigneurie et de tous les Conseillers Provinciaux, afin que vous vouliez me doubler la contribution annuelle. J'ajouterai que j'ai récemment accueillies deux orphelines d'un gardien d’école de l'Administration Provinciale.

La raison impérieuse pour laquelle je demande une augmentation de la contribution, c'est que je dois améliorer les conditions d'hygiène de l’Orphelinat masculin, comme l'Administration Provinciale elle-même m’en a pressé l'année dernière, dans l'acte qui me donnait les 1.000 lires.

Je confie dans le bon cœur de Votre Seigneurie Illustrissime, et dans la juste considération de Messieurs les Conseillers, tandis qu'avec une parfaite observance j'ai l'honneur de me déclarer:

Chanoine Hannibal Di Francia

**589**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1432 - C2, 14/29

ms. orig. aut.; 4 ff. rayées (mm.135x210) - 7 pages écrites; inédit.

Messine, 25.06.1908

Il recommande comment faire arriver deux orphelins de Padoue à l'Orphelinat de Messine. Il communique les progrès des enfants Varotto, déjà accueillis à l'Orphelinat Antonien féminin et masculin de Messine. Salutations à elle et à la famille.

I.M.I.

\* Messine, 25 juin 1908

Très chère dans le Seigneur,

vous serez désolé avec moi car je ne vous ai pas encore répondu. Mais non pouvez-vous croire à quel point j'ai été occupé.

C'est avec grand plaisir que j'accepterais ces deux orphelins et d'autres si vous en trouvez. La difficulté, cependant, est de les éloigner de la tante en raison des 20 lires qu'elle reçoit de la Mairie.

Je dirais de faire ainsi: quelque personne civile d'une certaine autorité, et tant mieux s'elle était un employé de la Mairie, ferait un exposé au Maire ou peut-être mieux (puisque le Maire est juif) ou à l’Assesseur au Ménage Urbaine ou de l’Hygiène, ou à celui de l'Etat Civil, lui exposant l'état misérable et dangereux des deux orphelins, et qu'à travers elle deux places libres ont été trouvées dans deux Orphelinats de Messine, fondées par le Chanoine Hannibal Di Francia; Orphelinats bien considérés par les Autorités Civiles, accrédités chez toutes les classes civiles, et subventionnés par la Municipalité et la Province. Dernièrement, il y a également eu un don royal de la Reine Mère.\*[[93]](#footnote-93)

Cela dit, on demandera à la Mairie de s'intéresser à enlever les deux orphelins à la tante et les envoyer à mon Orphelinat à Messine, les livrant directement à la Préfecture ou à la Préfecture de Police de Messina; et d'abord l'une et l'autre prendraient les informations nécessaires sur mes Orphelinats.

Tout cela devrait contenir la demande ou exposé, en effet si vous trouvez la personne qui veut soulever la demande dans l'intérêt des deux enfants, moi-même, au besoin, je pourrai vous envoyer le brouillon de la demande. Mais Padoue est une Ville qui a des esprits intelligents.

La demande peut également être adressée au Maire et à tous les Conseillers; et ainsi le Maire ne peut pas facilement y échapper.

Dans le dernier cas, s'il y avait besoin du consentement de la tante (mais je crois qu'il n'y a pas besoin) à la fin nous ferions un compromis: 10 lires par mois serait conservé par la tante et 10 lires seraient utilisés pour les deux orphelins.

Il y aurait aussi un autre parcours.

La Loi exige que les mineurs orphelins de leurs deux parents, aient un tuteur. Cela dit, il faudrait trouver des familières raisonnables, même éloignés, en suffiraient quatre, l'affaire serait exposée, et lorsqu'ils sont en faveur de notre intention, ils sont cités par le Préteur, qui les convoque en Conseil de famille, et un tuteur est nommé. Celui-ci acquiert l'autorité paternelle, et peut certainement me remettre les deux pupilles.

C'est maintenant à votre tour de faire avancer les choses.

En relisant votre lettre, il me semble que la tante des enfants, si elle fusse persuadé par des personnes autoritaires, même des Prêtres, pour exemple votre Curé, etc. peut-être qu'elle céderait. Vous pourriez aussi lui dire que sur la subvention municipale de 20 lires, je lui enverrais 5 lires par mois s’elle en ait besoin. Cependant, il faut conjuguer les choses avec cette Mairie pour que lorsque les deux enfants entrent dans mes Orphelinats, cette contribution municipale ne cesse pas.

Après tout, prions notre Saint.

Entre quelques jours arrivera le premier numéro du Périodique que nous publions, et vous verrez un grand miracle d'une guérison prodigieuse instantanée qui a eu lieu dans notre Institut le jour 13 lors de la procession du Saint!\*[[94]](#footnote-94)

Je suis content de sentir que vous allez mieux mais ne vous vous éreintez pas beaucoup. Dites à tous vos disciples que je les bénis et j'enverrai une figurine pour un; dites-moi combien sont-ils.

Maria Angela va très bien et grandit en piété et en culture.

Agelindo est toujours notre réconfort, il étudie et travaille très bien. Il avait du mal à l’estomac, car il dit qu'il n'avait pas l'habitude de manger la quantité que nous lui donnons et il veut toujours manger peu. Pendant les vacances, je l'emmènerai à la campagne. N'oubliez pas que j'attends de nouveaux Agelindi et de nouvelles Marie Angele. Inès, (ou bien Agnese) toujours avec l’habitude d’être un peu penchée, nous fait préoccuper. Il y a quelques jours, elle n'allait pas bien et elle perdait du poids, alors je l'ai fait transporté dans notre Maison à Taormina, et là elle a été recouvrée.

Je voudrais l'adresse précise de l'Archiprêtre de Teolo [Padoue].

Maintenant ne vous inquiétez plus pour votre bonne maman, parce que nous espérons qu'elle est déjà dans la Gloire, ou s'elle n'y était pas encore, il y a des degrés du Purgatoire où l'on commence à jouir des joies du Père. Bien sûr que cette âme sainte prie pour vous, qui l'aimâtes tant dans la vie et encore plus vous la aimez dans la mort!

En vacances, avec l'aide du Seigneur, nous vous attendons. Passez mes meilleures salutations au frère et à la sœur et beaucoup de respect à la tante.

Je vous bénis dans le Seigneur, et je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**590**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1433 - C2, 14/30

ms. orig. aut.; 4 ff. rayées (mm.135x210) - 6 pages écrites; inédit.

Messine, 30.06.1908

Il lui explique le type de logement qu'au sein de la Communauté lui attribuera s’elle décide venir à Messine comme enseignante à l'école de l'Institut-Orphelinat Antonien féminin. Il se dit satisfait d'apprendre que la destinataire a été en conversation avec l'Évêque de Padoue, Luigi Pellizzo. Il espère que c'est de bon augure pour la concrétisation du projet de construction d'un Institut à Padoue.

I.M.I.

\* Messine, 30 juin 1908

Très chère dans le Seigneur,

nos deux lettres se sont croisées; mais j'avais dirigé la mienne vers Villa di Teolo, et je crois que vous l'avez déjà reçue.

Je suis content de la belle conversation que vous avez eu avec Monsieur Evêque [Luigi] Pellizzo. Nous espérons qu'il sera propice à notre cher projet. Je lui enverrai le *Périodique* que nous avons déjà commencé à publier. Le discours que j'ai prononcé aux Dames\*[[95]](#footnote-95) n'est pas encore le bon moment pour le lui envoyer. Je lui enverrai quelques autres choses, et le tout le plus tôt possible à la même date, avec ma lettre.

C'est avec grand plaisir que nous accueillerons Giulietto \*[[96]](#footnote-96) et la cousine de Maria Angela; qu’ils apportent ce qu'ils peuvent et qu’ils viennent avec vous. Je m'occuperai aussi de votre voyage; ça ne me préoccupe pas. J'ai seulement réfléchi un peu sur la place que je dois vous donner dans l'Institut pour le temps que vous y restez. Je m'explique mieux: ma Communauté dans l'ancien Monastère du Saint-Esprit (dont je possède déjà, merci au Seigneur) n'est plus ce qu'il était autrefois, en ce temps-là ou vous vous souvenez. Aujourd'hui, il y a la discipline, l'ordre, le calme, le gouvernement et tout est à sa place, chaque personne a sa place. L'orpheline est avec les orphelines, les probandes avec les probandes, et la Sœur avec les Sœurs, la personne hébergée avec les personnes hébergées. Aucune n'est libre [de] sortir de sa catégorie et circuler dans d'autres catégories.

Maintenant, venant-vous, où vais-je vous placer?

Vous auriez la place dans la maison d'hôtes, où on donne logement; mais les hébergées ne peuvent circuler dans l'Institut, même pour les actes religieux, devant se servir de l'Église extérieure. Donc, je ne veux pas vous mettre dans la maison d'hôtes. Parmi les orphelines, il n’est pas une place pour vous. La Communauté religieuse est celle qui reste. Tout Institut de discipline parfaite ne met jamais au sein de la Communauté religieuse une personne qui n'est ni probande, ni Sœur.

Alors, où vais-je vous placer pendant ces mois que vous resterez dans mon Institut?

Je pense faire ceci: je vous donnerai une chambre sur n'importe quel site de l'Institut avec le droit d'accéder à la Communauté religieuse et prendre une certaine part aux actes religieux de celle-ci; mais, pour légitimer d'une certaine manière, et au moins sur la forme, votre accès à la Communauté religieuse, je vais d'abord faire passer le mot parmi les Sœurs et les Probandes que vous avez un grand désir de vous donner au Seigneur dans notre Communauté, et que vous avez également commencé à Padoue quelques pratiques pour la fondation d'une de nos Maisons. Je dirai que bien que vous soyez probablement obligé de retourner à Padoue pour le moment, vous souhaitez également faire partie de la Communauté religieuse au moins pendant un certain temps, pour voir et expérimenter son niveau de vie, espérant alors, quand Dieu le voudra, revenir définitivement.

Ainsi nous ne serons pas loin de la vérité, et nous aurons justifié votre position même précaire dans l'Institut; et vous pouvez participer à la Communauté religieuse, mais toujours avec les réserves nécessaires tant dans les paroles que dans les actions, de sorte que ces heures que vous restez dans la Communauté religieuse vous y observerez parfaitement les règles comme si vous étiez une probande, rien opérant ou parlant qui pourrait en aucune façon affecter la discipline, les coutumes et l'observance.

En même temps, vous serez libre de vous absenter de la Communauté religieuse, et de trouver des loisirs, dans lesquels moi et la Supérieure faciliterons en ce que nous sera possible. En effet vous irez un peu le temps visiter nos Maisons à Taormina et Giardini.

Alors décidez de venir et dites-moi quand, et je vous enverrai l’argent pour le voyage; je pense que 50 lires suffisent, mais les miens de ça ils ne sauront rien.

Envoyez-moi l'adresse du Père Archiprêtre de Teolo [Padoue].

Je vous bénis. Saluez-moi, frère, sœur et tante. Ubaldo vient aussi?

Votre très affectueux dans le Seigneur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Je vous envoie le *Périodique* que nous avons déjà commencé à publier. Vous verrez quel grand miracle le Saint a fait pour nous!

Demain est notre Fête annuelle: nous aurons le Très Saint [Sacrement]\*[[97]](#footnote-97) exposé dans nos Maisons tout au long de la journée. Je me souviendrai de vous et de votre bonne maman!...

**591**

**Au Pape Pie X**

APR 5798 - C2, 14/31

impr.; orig. aux Archives non identifiées; publié. \*[[98]](#footnote-98)

Messine, 30.06.1908

Le Père Hannibal avait publié la 13e édition de l’opuscule intitulé: *Le Pain de Saint Antoine*, et il en avait envoyé une copie en hommage aux Évêques qui avaient adhéré à l'Œuvre de la Sacrée Alliance sacerdotale. Certains d'entre eux avaient répondu en envoyant des offrandes. Monseigneur Francesco D'Albore, Évêque titulaire de Pompeopoli, envoya cent lires. Le Père Hannibal songea aussitôt à partager la somme avec le Pape, à qui il envoya cinquante lires avec l’opuscule susmentionné, expliquant la raison du don et illustrant la nature et le but des Institutions qu'il a fondées à Messine.

\* Messine, 30 juin 1908

Très Saint Père,

humblement prosterné devant le Trône de Votre Sainteté, j'expose, pour la médiation caritative du Très Eminent Gennari, ce que suit:

Deux de mes Orphelinats et deux Communautés, une de Prêtres et une de Sœurs, avec quatre Maisons fondées jusqu'à présent, ont procédé parmi de nombreuses difficultés pendant de nombreuses années, en raison d'une contribution très limitée.

Quand voici la Divine Providence nous a ouvert une porte spacieuse grâce au Pain de Saint Antoine de Padoue. Ce grand Saint nous aide admirablement. Il fait des grâces singulaires à ceux qui demandent les humbles prières de mes orphelins et orphelines, et ils promettent du Pain. Nous recevons l'offrande de nombreuses Villes d'Italie, sans exclure Rome, et même de Villes des deux Amériques, d'Afrique et d'autres Villes étrangères; et parfois par des personnes très importantes.

Ayant déjà imprimé pour la treizième fois un livret dans lequel nous avons rassemblé un grand nombre des grâces accordées par le Saint à nos fidèles, j'ai osé en humilier un exemplaire aux Pieds de Votre Sainteté, Vous suppliant de vouloir l’*accepter* et le *bénir* comme il semble que Saint Antoine de Padoue l'ait béni, car là où arrive produit la Foi, attire les grâces du Saint, et procure la donation à mes orphelins.

Après que l'excellent *Monitore Ecclesiastico*\*[[99]](#footnote-99) de Rome en ait fait un annonce, j'ai envoyé le livret à de nombreux Évêques et Cardinaux.

Après quelque temps, Monseigneur D'Albore, Archevêque de Pompeopolis, m'a envoyé 100 lires de Pain de Saint-Antoine.

C'est la première contribution notable de l'Épiscopat.

Maintenant, moi et tous les miens, nous serions très chanceux si ces prémices de l'offrande des hauts Prélats de la Sainte Église, Votre Sainteté nous permette la partager avec le Père de la Chrétienté.

Nous osons donc implorer Votre Sainteté de bien vouloir accepter la moitié de l'offrande en 50 lires offertes par deux cents personnes dont des orphelins, des Prêtres et des Sœurs, avec la douce espérance que notre adorable Seigneur Jésus-Christ en sera satisfait, et ouvre sa main bienfaisante sur nous.

En même temps, pour la consolation de Votre Sainteté, j'expose que nos Instituts masculins sont appelés *de la Rogation Evangélique du Cœur de Jésus*, car ils ont pour devise cette parole de Jésus-Christ Notre Seigneur: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9, 38; *Lc* 10,2]. Et les Communautés masculines et celles féminines ont la prière quotidienne comme un vœu pour obtenir de bons ouvriers pour la Sainte Église, et la propagation de la même prière. A cet effet, nous avons formé un Pieuse Union Universelle appelée: *de la Rogation Evangélique du Cœur de Jésus*, dont le but est que tous prient pour la multiplication des vocations ecclésiastiques. Nous avons également établi une autre *Pieuse Union* en l'honneur de Saint Antoine de Padoue qui, en plus du but susmentionné,a aussi celui d'obtenir du Très-Haut la liberté du Suprême Pontife, étant notre cœur transpercé, que tandis que tous dans le monde sont libres d'aller où ils veulent (sauf les malfaiteurs), Votre Sainteté, le Vicaire de Jésus-Christ, devrait être fermé au Vaticancomme un prisonnier, impuissant à sortir dans sa propre Ville!

Très Saint Père, tous mes orphelins et les pauvres, et les Prêtres et les Sœurs, ne cesseront de supplier le Très Saint Cœur de Jésus, l'Immaculée Dame Marie, Saint Joseph, Saint Michel Archange, les Saints Apôtres et Saint Antoine de Padoue, pour la liberté totale de Votre Sainteté.

En attendant nous baisons les Pieds Sacrés de Votre Sainteté, tant de ma part que de tous les miens, et implorant la Bénédiction Apostolique tant pour tous les miens que pour moi, je me déclare:

Très humble sujet

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**592**

**À une jeune femme non identifiée**

APR 7341 - C2, 14/32

ms. orig. aut.; 1 f. rayée. (mm.135x210) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 07.1908

Brouillon ou trace d'une lettre, écrite par le Père Hannibal, et que Mère Carmela D'Amore, en qualité de Supérieure de la Communauté religieuse féminine aurait dû copier, signer et envoyer à une jeune femme qui avait quitté l'Institut. La date est approximative et peut être déduite du contexte.

I.M.I.

[Messine, juillet 1908]

Très chère dans le Seigneur,

avec grand plaisir j'ai reçu votre lettre. Si je n'ai répondu à rien d'autre, c'est par manque de temps, et pour n'avoir pas répondu immédiatement.

Je n'oublie jamais votre chère personne. Combien d'espoirs je m'étais entraîné sur votre réussite! Mais le diable égara votre vocation! Maintenant prenez courage, le repentir vous réhabilite devant Dieu, et soyez toujours religieuse, pieuse, retirée du bruit du monde.

Grâce au très doux Seigneur Notre et à sa Sainte Mère, les choses vont bien ici. Les vocations se sont augmentées; les moyens considérablement augmentés. La Mairie a déjà donné la propriété du Monastère [du Saint-Esprit] à notre Père [Fondateur]. Je vous remets le Périodique de l'Institut que nous avons déjà commencé à publier, et vous verrez quels miracles Saint Antoine fait pour nous!

J'accepte que Vous gardez encore beaucoup d'affection pour l'Institut e je vous assure pour ma part que je ne vous ai jamais oublié, et je crois que tout ce que vous dites n'a rien d'exagéré.

Je voudrais savoir si le Père [Fondateur] vous a envoyé la feuille de Zélatrice di Saint Antoine, car s'il ne vous l'a pas envoyée, je vous l'enverrai.

J'ai dit à nos chères orphelines de commencer à prier; espérons que le Saint Thaumaturge vous accordera tout ce que vous désirez.

Je termine en vous bénissant dans le Seigneur avec le Très Révérend notre Père [Fondateur] et avec le Révérend Père [Pantaleone] Palma, et je me dis:

Votre très affectueuse Mère en Jésus-Christ

[Sœur Maria Carmela]

**593**

**Aux bienfaiteurs et amis de l'Institut**

APR 3650 - C2, 14/33

timbre. orig.; 2 ff. (mm.160x215) - 1 page écrite; publié.

Messine, 01.07.1908

Lettre circulaire en imprimerie typographique, adressée aux bienfaiteurs et amis des Instituts Antoniens. Dans celle-ci, le Père Hannibal invite les destinataires à vouloir participer à la journée eucharistique du 1er Juillet, désormais considérée comme une occasion spéciale en l'honneur de Jésus dans le Saint-Sacrement. Il ajoute que l'invitation vaut comme billet d'entrée.

INVITATION POUR LA CELEBRATION ANNUELLE DU 1ER JUILLET A L'HONNEUR

DE JÉSUS DANS LE SAINT SACRAMENT À L'INSTITUT MASCULIN

DU CHANOINE HANNIBAL MARIE DI FRANCIA ALLE DUE VIE.

\* Messine, 1er juillet 1908

Cher Monsieur,

comme Vous le savez, chaque année, dans notre Institut, la Présence réelle de Dieu dans le Sacrement est honorée en remémorant le 1er Juillet où, pour la première fois, les Églises ou Oratoires de nos Maisons, deviennent Sacramentelles. Cette date à laquelle nous accordons, selon la Foi, une grande importance, donne l'occasion d'une célébration festive à laquelle nous convions habituellement, chaque année, les Chers Messieurs de notre connaissance et nos Bienfaiteurs, afin qu'ensemble louons et bénissons ce Bien Éternel Infini qui, avec tant d’amour et familiarité habite parmi les enfants pauvres.

Vous savez peut-être aussi que chaque année, en cette commémoration festive, nous saluons Notre-Seigneur dans le Sacrement avec un nom ou un titre. toujours nouveau, qui s'étend alors aussi à la Sainte Vierge.

Cette année, nous avons salué Jésus dans le Sacrement avec le nom retiré des Saints Évangiles: *Père Pourvoyant de Famille*, qui pourvoie spirituellement et temporellement à toute l'Église et à toutes les familles humaines. C'est pourquoi nous avons appelé la Sainte Vierge: *Mère Pourvoyeuse de Famille*.

Nous avons également donné un titre au Patriarche Saint Joseph en l'appelant lui aussi avec un nom tiré du Saint Evangile: *Le Procureur du Pourvoyant Père de Famille*.

Cela dit, j'ai l'honneur de Vous inviter, Cher Monsieur, afin que vous souhaitiez intervenir le 5 juillet (Dimanche), dans notre Institut aux Due Vie, à 17h30, pour assister aux hymnes et petits discours que les garçons orphelins réciteront.

Veuillez accepter les expressions de mon respect, tout en me déclarant:

Très dévoué à vous servir

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

N. B. – Ce billet a également valeur comme billet d'entrée.

**594**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1434 - C2, 14/34

ms. orig. aut.; 2 ff. (mm.135x210) - 4 pages écrites; inédit.

Messine, 21.07.1908

Réponse concise et détaillée à quelques lettres de la destinataire, sur divers sujets. Il l'encourage et l'exhorte à avoir confiance et amour envers Notre Seigneur et la Très Sainte Vierge Marie.

I.M.I.

\* Messine, 21 juillet 1908

Très chère dans le Seigneur,

je devais répondre à une antécédente, et voilà j'en reçois une autre. Je réponds aux deux de manière concise et graduelle.

1 - Quelqu'une dormira en votre compagnie, dans la même chambre

2 - J'écrirai à l'Archiprêtre de Teolo [Padoue].

3 - A l'Evêque de Padoue, après votre venue.

4 - *Envoyez* et n'*apportez* pas beaucoup de choses qui vous gêneraient.

5 - Je joins le brouillon de la demande que le Curé de *Santa Croce* devrait me poser pour les deux orphelins. Vous aussi vous m'en ferez une demande similaire. Moi alors, après avoir reçu les deux demandes, j'écrirai au Maire et à la Commission.

6 - Une fois à Messine vous pouvez visiter le Natòli etc. Mais, voulez-vous sortir seule? A Messine, ce n'est pas trop utilisé par les femmes célibataires; je peux vous faire accompagner.

7 - J'apprécierai l'huile de la lampe du Saint.

8 - J'accepte le garçon de Carbonara,\*[[100]](#footnote-100) Giovanni, à condition que les Parents s'engagent avec une déclaration que le jeune restera toujours dans mon Institut, qu'il vient pour s’y agréger; mais si je ne le trouve apte, je le renvoie, et ils doivent payer le voyage de retour. Faites-lui apporter des *papiers en règle, des affaires, quelques chose en argent* s'il le peut, ainsi que le voyage à ses frais. Je vous envoie une copie de notre *Règlement* pour des accueils similaires de garçons, afin de donner une idée aux parents et au Curé. Faites savoir au garçon que si vient doit avoir l'intention résolue *de persévérer*. Que veut-il veut dire qu’il est de *l’Hospice*? Dans le Règlement, vous trouverez une note de ce qu’il doit apporter; mais il fera de bon mieux.

9 - J'accepte la fille de 22 ans. Vous pouvez également la conduire; cependant, je vous remets le *formulaire* des questions auxquelles elle doit répondre elle-même dans une feuille séparée et qu’elle m’écrive la demande. Mais, et si les parents s’opposent comme vous le dites?...

10 - Je vous voudrais volontiers en tant qu'enseignante dans mon Orphelinat, et nous espérons que cela se produira lors de votre prochaine venue. Mais ne démissionnez-vous encore là-bas. Je ne vous ai pas écrit qu’à Messine la Mairie paie 600 lires, mais 500. Relisez mes lettres. Ces 500 lires les payent en 400 lires pour la enseignante, et en 100 lires pour papier, stylos, livres, etc. Mais sur ces 100 lires d'objets scolaires, nous ajouterions nous paternellement et filialement.

11 - Il fait chaud ici. Les Varotto n'en disent rien. Inès à Taormine elle pleurait pour la chaleur (là en fait est plus qu’à Messine) et nous l’avons ramenée, et elle va bien. Les Varotto très bien.

Je suis content que vous aillez mieux; à Messine, j'espère, vous vous remettrez. Vous pourrez également vous baigner, mais à l'intérieur de l'Institut.

Je joins 50 lires dans deux cartes postales que j'avais faites il y a quelques jours.

Désolé pour la hâte. La Sœur Prévôte vous attend avec joie; elle n’écrit pas parce qu'elle est occupée.

Beaucoup d’hommages au frère, à la sœur et à la tante. Ayez du courage, de la confiance et grand amour pour Jésus notre Seigneur et pour sa Très Sainte Mère!

Les deux orphelins, nous espérons que vous les emmenez même avec vous.

Communiquez mes hommages à Don Aquilino et à la Maman, à l'Archiprêtre de Teolo [Padoue] auquel j'écrirai, et à l'autre de Carbonara.

Je vous envoie 70 petites images pour vos chers élèves, et une belle médaille de Marie Très Sainte de la Sainte Lettre pour vous.

Je vous bénis de tout mon cœur, et je bénis l'âme sainte de votre pieuse, humble et chère mère qui veille sur vous du sein de Dieu!

Votre très affectueux dans le Seigneur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**595**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2986 - C2, 14/35

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm.105x135) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 28.07.1908

Billet recommandant un traitement particulier, en matière de repos et d'alimentation, pour les jeunes filles en cours d'examens scolaires.

\* Messine, 28 juillet 1908

Sœur Prévôte,

laissez, qu'après le déjeuner, les jeunes femmes qui doivent soutenir les examens reposent quelques heures ou plus car elles ont sommeil, sauf celles qui ne l’ont pas, mais je pense que toutes. Traitez-les bien au déjeuner.

Chanoine Di Francia

**596**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1435 - C2, 14/36

ms. orig. aut.; 4 sqq. (mm.135x210) - 7 côtés écrit; inédit.

Messine, 29.07.1908

Il prodigue des conseils et des instructions sur la façon de se rendre à Messine. Dans le même temps, il recommande la prudence et l’attention pour éviter les désagréments fâcheux qui surviennent habituellement lors des voyages en train. Il lui demande de se procurer une liste d'adresses de personnes riches pour lancer la propagande antonienne aussi à Padoue. Il ajoute l'heureuse nouvelle que certaines Sœurs et Probandes ont suivi des cours d’étude pour obtenir des titres d'institutrices.

I.M.I.

\* Messine, 29 juillet 1908

Très chère dans le Seigneur,

j'ai reçu votre dernier lettre le 26 du mois en cours avec laquelle vous m’informez de votre prochaine venue.

Au lieu de voyager avec des demandes, il sera plus avantageux de voyager avec la soi-disant Concession A, dont je me suis servi pour le voyage à Padoue, et il y a aussi le droit aux arrêts. Informez-vous bien par l'intermédiaire de votre frère Ubaldo. Mais avec prudence je vous envoie toujours les demandes signées par moi. Vous devriez les remplir vous-même. Vous réglez-vous selon la meilleure convenance.

Persuadez les familles de donner quelques lires de plus, car les dépenses imprévues ne manquent pas lors des voyages.

Ne faites pas de longs arrêts, car dans les auberges vous dépensez beaucoup, surtout à Rome. Apportez peux bagages et gardez-les bien car il y a des voleurs. Essayez de trouver des trains où il y a des femmes, et évitez de faire des amitiés dans le train. Le trajet est un peu fatiguant, mais il vaut mieux le hâter que de faire des arrêts. Vous faites bien de voyager en deuxième [classe]. Si vous voyagez avec la demande, vous avez besoin de 3 cartes et je vous les envoie aussi. \*[[101]](#footnote-101) Mais j’insiste qu'il vaudra mieux pour vous de voyager avec la Concession A. La date de la demande est valable un mois. Les cartes doivent être signées au-delà de moi, par les voyageurs ou titulaires.

Quant au garçon Giovanni, en vérité il n'a pas pu être admis parmi les étudiants car il n'est pas légitime. Ordinairement, les non-légitimes ne réussissent pas. Jamais je n'ai pris un non légitime\*[[102]](#footnote-102) pour le diriger au Sacerdoce. Cependant, quand il s’agit d’enfants exposés \*[[103]](#footnote-103) les l'illégitimité ne compte pas, et donc l'admission au Sacerdoce n'est pas absolument interdite par les canons. Dans notre cas, je ne peux l'accepter que sans accord exprès pour le diriger au sacerdoce, mais tout doit être laissé à ma volonté, c'est-à-dire à la lumière que le Seigneur nous donnera ci-après selon la nature du jeune homme et ses comportements. Comme je ne peux l'admettre parmi les étudiants, le garçon doit se contenter d'être admis parmi les petits artisans. Plutôt, il se pourrait aussi que d'abord, pour en faire l'expérience, je le mettrai entre ceux-ci.

Tout cela doit être connu du jeune, de la famille et du Curé.

Avec ce dernier vous ferez mes excuses si par manque de temps je n'ai pas pu répondre à sa lettre très précieuse. Cependant, je continue à admirer son zèle, et je suis toujours prêt quand il me propose des orphelins ou des vocations de sa Paroisse. Je ne manquerai pas de lui envoyer certains de nos livrets de Saint Antoine de Padoue afin qu'il les tienne pour lui et d'autres les donnera aux fidèles qui ont besoin de quelque grâce du Saint. Informez-le de la grande protection de Saint Antoine de Padoue sur nos Instituts. Je lui envoie aussi quelques exemplaires de notre périodique.

Maintenant une faveur de votre part. Avant de quitter Padoue, dressez une liste de noms, prénoms et domiciles précis d'une trentaine de padouans ou padouanes de la classe noble, de la classe civile et de la classe moyenne, c'est-à-dire trafiquants, commerçants, etc. Je dis une trentaine pour ne pas trop vous en donner l'ennui, mais plus vous en mettez sur la liste, mieux c'est. Vous pouvez vous faire aider par Ubaldo, le Père Aquilino, le Curé de Santa Croce ou par d'autres personnes qui sont vos amies. Avec votre venue, vous m'apporterez la liste, et je commencerai la propagande antonienne dans cette terre du Saint avec un espoir certain de succès.

Mais en attendant, vous ne m'avez pas répondu sur les deux orphelins? Je vous ai envoyé le brouillon de la demande que le Curé de Santa Croce me devrait faire, vous le lui avez donnée? Est-ce qu'il me la fera? Si vous-même ne pouvez pas conduire les orphelins, cela signifie qu'alors ils pourraient être confiés à Préfecture de Police.

La jeune femme empêchée par ses proches ne peut que prier la Très Sainte Vierge. Pendant ce temps, qu’elle fréquente la Sainte Communion.

Et pourquoi le Père Don Aquilino ne vient-il pas avec vous autres? Quoi meilleure opportunité que celle-ci ?

Je vous informe qu'une dizaine de filles dont Probandes et Sœurs ont déjà commencé la carrière des études pour obtenir des titres d'Institutrice. Elles ont passé les premiers examens finaux avec de bonnes réussites, grâce au Seigneur. Et vos écoliers ont-ils passé leurs examens?

Assez, vous me donnerez des rapports à Messine.

En attendant, je vous salue cordialement même de la part de la Sœur Supérieure qui vous attend; je vous bénis, et vous suppliant de transmettre mes respects à la tante, à votre frère et à votre sœur, je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Pour le voyage, apportez des petites provisions jusqu'à Messine, car pour acheter des comestibles pendant le voyage on dépense beaucoup.

**597**

**À l'Archevêque de Messine, Letterìo D'Arrigo**

APR 4547 - C2, 14/37

photoc.; orig. aux Archives de la Curie Archiépiscopale, Messine; inédit.

Forza D'Agrò, 09.08.1908

Il envoie le procès verbale avec lequel déclare avoir rempli la tâche de mise en «possession réelle» de l'Archiprêture de Forza D'Agrò (Messine) le prêtre Antonino Catanese, ancien Religieux Rogationniste, en présence de deux témoins: le Maire Nicolò Pagano et l’Assesseur titulaire Calogero Paguni.

\* Forza d'Agrò, 9 août 1908

(2ème dimanche)

Je, soussigné Chanoine Hannibal Marie Di Francia, déclare qu'aujourd'hui 9 août 1908 en l'Église Paroissiale de Forza d'Agrò, en accomplissement du mandat qui m'a été conféré par Son Excellence Monseigneur l'Archevêque et Archimandrite Don Letterìo D'Arrigo avec sa délégation du 6 août de ce mois et de cette année, j’ai placé en possession royale de l'Archiprêtré de Forza d'Agrò le prêtre Antonino Catanese en présence des deux témoins soussignés Monsieur Pagano Nicolò feu Carmelo, Maire de Forza D'Agrò, et Monsieur Paguni Calogero feu Natale, Assesseur titulaire.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

Pagano Nicolò *témoin*

Paguni Calogero *témoin*

**598**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2985 - C2, 14/38

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm.135x210) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 15.08.1908

Billet dans lequel il se plaint de la mauvaise façonnage du pain de première qualité. Il recommande donc de vigiler dans la Boulangerie, afin que de tels défauts ne se reproduisent plus jamais.

\* Messine, 15 août 1908

Depuis quelque temps le pain à croûte courte de première qualité n'est pas beaucoup comestible et digeste, en effet il n'est pas bien travaillé du tout.

Prévenez les boulangers, sinon il vaut mieux ne pas en faire.

Envoyez ici un demi-kilo [de] pain blanc, du lait et deux ou trois œuf.

Je vous bénis.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**599**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2984 - C2, 14/39

ms. orig. aut.; 1 f. quadrillée (mm.135x210) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 22.08.1908

Billet dans lequel il donne des suggestions et des conseils concernant la révision et la réparation éventuelle de l'harmonium et de l'orgue de l'Institut Antonien féminin de Messine, ainsi que de l'orgue de l'église annexée à l'Institut de Taormina.

\* Messine, 22 août 1908

Sœur Prévôte,

faire réparer l'orgue est une utopie. De qui? Lorsque? Comme? Je ne peux m'en occuper. Lâchez prise. Tout au plus, voyez-le-vous autres, laissez-le jouer aux nôtres.

Faites réparer le Harmonium grand, mais faites-vous laisser la garantie signée au moins pour un an plus ou moins (comme vous pouvez), même de l’orgue (avec l'adresse).

Je lui ai dit, et répétez-le-lui, que si les résultats seront bons on va faire réparer l'orgue de Taormina.

Je vous bénis.

Chanoine Di Francia

**600**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR - C2, 14/40

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées (mm.105x155) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 05.09.1908

Billet dans lequel il donne des instructions sur la fabrication de deux manteaux et de deux soutanes. Il demande de lui envoyer cent lires pour le moyen du porteur du billet, un certain Monsieur Costa.

\* Messine le 5 septembre 1908

Sœur Prévôte,

pour les deux soutanes [rubòni] et les deux manteaux [ferraioli]\*[[104]](#footnote-104) il faut d'abord acheter l'étoffe dans la semaine qui vient, et puis le reste viendra.

J’ai besoin de de cent lires que vous m'enverrez avec le porteur Costa.

Je vous bénis.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Au recto de l'enveloppe*:

À la Sœur Prévôte

S.M.

*Au verso de l'enveloppe*:

Il est bien entendu qu'avant d'acheter l’étoffe nous devons en parler.

**601**

**A l'écrivain Léon Bloy**

APR 4565 - C2, 14/41

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrillées (mm.210x270) - 4 pages écrites; inédit.

Messine, 18.09.1908

Brouillon ou trace d'une lettre dans laquelle il dit avoir reçu le livre sur La Salette intitulé *Celle qui pleure*, posté par le destinataire. Il fait quelques remarques respectueuses. Il propose également de ramasser tous les exemplaires et les lui envoyer avec les invendus, et qu'il s'engage à les payer et à les faire détruire. Il fait remarquer que le livre discrédite l'Apparition et Mélanie elle-même, et qu'il est publié sans l'*Imprimatur*. Il lui conteste également l'offense contre l'Église et les Évêques de France.

\* Messine le 18 septembre 1908

Seigneur très respectable,

j'ai reçu votre livre intitulé: *Celle qui pleure*.\*[[105]](#footnote-105)

Mais, en tant que véritable ami et admirateur, laisse-moi vous faire quelques remarques:

1 - Il n'est pas à approuver que des invectives et des mots injurieux soient écrits et imprimés contre les Evêques, qui sont oints par Dieu, dotés de la plénitude du Sacerdoce et d'une très haute dignité.

S'il y a des Évêques qui ne remplissent pas bien leurs obligations, ce n'est pas à nous de les juger et de les condamner.

Ils dépendent de l'Évêque des Évêques qui est le Pontife Romain, à qui chaque soin doive être laissé.

2 - Je ne peux pas croire que tous les Évêques de France soient contre et sont des adversaires de La Salette. La plupart sera neutre dans cette affaire assez délicate. Je ne puis croire non plus que tous les Évêques de France soient de mauvaises personnes; au contraire, avec une plus grande jugement je crois que la France a eu et a encore des Évêques qui ont plus ou moins rempli leur haut Ministère, même ceux qui n'ont pas fait profession de foi pour La Salette.

3 - Je crois sincèrement à l'Apparition de La Salette, à la conversation et au secret. Je crois aussi aux vertus singulières de la petite bergère de la Salette; tout cela toujours conforme au jugement de la sainte Église.

Cependant, je ne considère pas l'apparition de La Salette comme faisant partie des dogmes de la Sainte Église, et je crois qu'après le tumulte des choses, qui par permission divine a éclipsé La Salette, n'y croire pas cependant, par certains, ne constitue pas un péché.

Je crois que le système utilisé jusqu'à présent par les fans de La Salette et Mélanie, pour défendre l'Apparition et la créditer, soit été très erroné, et apte à discréditer à la fois l'apparition et Mélanie, au détriment de la Règle des Apôtres des derniers temps.\*[[106]](#footnote-106)

Qu’on peut en obtenir de bien pour La Salette à s'en prendre aux Autorités ecclésiastiques, et à discréditer les Évêques français?

4 - Je ne peux pas vous cacher la douloureuse impression que le paragraphe que vous avez publié à la page 169 a produit en moi, celui qui rapporte les paroles du Cardinal [Innocenzo] Ferrieri, et commence ainsi: "Que voulez-vous, les Évêques français sont tous des Papes! Nous sommes obligés, etc.".

Lorsque le Cardinal Ferrieri a dit ces mots à Mélanie, il les lui aura dit dans le plus grand secret, et il ne voulait pas du tout dire que ces mots très graves fussent publiés avec le danger de discrédit public pour les Évêques français, et de révélation indue de la conduite prudente du Saint-Siège. Ce paragraphe est terrible, c'est redoutable, c'est d'une telle gravité que sa publication peut amener les Évêques français à se méfier du Saint-Siège!

Mélanie n'aurait en aucun cas dû divulguer ce secret délicat! Elle l'a toujours gardé caché, et l'a révélé quelques mois avant sa mort! Comment ne pas en être vraiment désolé? Un fait pareil suffit pour ne pas la faire monter aux honneurs des Autels!

Si ce ne sera pas le Tout-Puissant qui dans le temps à venir ressuscitera La Salette avec de grands miracles, les partisans de cette Apparition ont fait ce qu'il y a en eux pour la ruiner, voulant la sauver, parce qu'en enfin, ils sont même parvenus à transcender le zèle de la pauvre petite bergère!!...

Pendant que j'admire votre zèle et votre ingéniosité, et que je me sens lié à vous par des liens d'affection sacrée, vous me permettrez que, pour preuve d'amitié sincère, je dis que vous n'auriez pas dû du tout imprimer cet affreux paragraphe; il fallait l'enterrer dans un éternel secret!!

J’ajoute que toute votre publication n'est pas légitime, parce qu'elle manque de l'*Imprimatur* de l'Autorité Ecclésiastique. Ce n'est pas non plus valable dire que cet *Imprimatur* n'était pas nécessaire, mais pour votre livre il était absolument indispensable!

Si la Curie Romaine accorde de l'importance à votre livre, il le mettra immédiatement à l'*Index*.

Autres publications similaires sur Mélanie et La Salette, jusqu'à présent, ont été mis à l'Index. Maintenant, je demanderais à leurs auteurs: écrire des ouvrages à mettre à l'Index est peut-être le meilleur moyen au crédit de Mélanie et La Salette ??

Je connais un proverbe français: *Surtout pas trop de zèle!*

Mon très estimé Monsieur Bloy, je vous demande une faveur au nom de la Très Sainte Vierge de La Salette, au nom de Mélanie: Rassemblez tous les exemplaires de votre livre, et envoyez-les-moi, et à condition qu'ils soient *toutes* je les achèterai, et je les détruirai, et vous ferez plus tard les réimpressions corrigées, et avec l'*Imprimatur* de la Curie.

Alors votre travail sera une véritable glorification pour La Salette et pour Mélanie!

Merci d'avoir imprimé mon pauvre Éloge pour la chère petite Bergère de La Salette.

Maintenant, je vous assure qu’en considération du respect dû aux Autorités de la Sainte Église, qui est contenu dans cet Éloge, beaucoup sont restés très heureux, et un Cardinal de la Sainte Église a manifesté une très grande complaisance, se formant la plus haute opinion de la petite Bergère française, dont il ignorait les vertus éminentes.

Et maintenant je termine en vous présentant les expressions de mon sincère respect et de ma plus haute estime, et je me déclare:

Très dévoué Serviteur

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

*Sur l'enveloppe:*

Brouillon de la lettre sur La Salette

envoyée à Monsieur Léon Bloy

le 29 septembre 1908

**602**

**Aux Organisateurs, aux Responsables et aux**

**Participants au Congrès Marial de Saragosse**

APR 3796 - C2, 15/1

impr. orig.; 2 ff. (mm.205x285) - 2 pages écrite; publié.

Messine, 24.09.1908

Message, en espagnol, adressé aux Cardinaux, aux Archevêques et Évêques, aux Prêtres et aux laïcs, réunis pour le Congrès Marial de Saragosse. Le Père Hannibal illustre la nature et le but de ses Institutions. Il parle aussi du Rogate et de la Sacrée Alliance sacerdotale, de Notre-Dame de la Lettre Protectrice de Messine, et de la Vénérable Sœur Marie de Jésus, fondatrice du Monastère des Conceptionnistes Déchaussées d'Ágreda (Espagne). Ici nous rapportons le texte du brouillon manuscrite du Père Hannibal en italien.

I.M.I.

Aux Très Éminents Cardinaux, Archevêques, Évêques,

Prêtres et membres du Congrès,

réunis au Congrès Mariale de Saragosse

À Messine est parvenue l’heureuse nouvelle que dans cette glorieuse et illustre Ville de Saragosse Vos Éminences et Excellences Révérendissimes, en union avec les Révérends Prêtres et avec de fervents Chrétiens vous êtes réunis en Congrès Mariale pour honorer la grande Mère de Dieu, Protectrice très spéciale de la très catholique Nation Espagnole et que pour rendre hommage à la Reine Souveraine du ciel et de la terre vous avez, entre autres, établi honorer les *Apôtres de Marie Très Sainte*, ou ceux qui l'ont fait connaître et aimer davantage.

Messine ne peut rester indifférente à la nouvelle d'un Congrès aussi vénérable, car grande, immense est la dévotion qui règne dans Messine vers la grande Mère de Dieu; car très ancienne se situe parmi nous la tradition que lorsque la grande Mère de Dieu était vivante en l'an 42 de l'ère chrétienne, et était alors à Jérusalem, St. Paul l'Apôtre, qui a évangélisé le sud de l'Italie est venu à Messine, et il y a prêché le Christianisme, alors les convertis de Messine y ont envoyé une ambassade composée de quatre nobles de Messine en Jérusalem aux pieds de la Mère de Dieu pour lui présenter la Foi e l'hommage de toute la Ville.

La grande Mère de Dieu a bien voulu accueillir cette Ambassade et a répondu avec une lettre très précieuse dans laquelle elle loue la foi des Messinais e se déclare la *Protectrice perpétuelle* de la Ville de Messine.

Nous avons de nombreux et très anciens témoignages de ce grand trésor, et parmi les meilleurs celui de l'historien espagnol Lucio Flavio Destro, cité par Saint Jérôme, au IVe siècle, qui dans sa *chronique* du Christianisme rapporte à l'an 42 de Marie Très Sainte le fait de la Lettre aux Messinais qu'il appelle *dulcis Epistula*.

Messine jouit donc pour ce distingué *Congrès Mariale*, et applaudit à Vos Éminences et Excellences, et la presse catholique de Messine l'annoncera dans un prochain numéro.

Nous savons que ce Congrès se chargera d'honorer les Apôtres de la Très Sainte Vierge.

Eh bien, Messine aussi honore les Apôtres de Marie Très Sainte et surtout certains que l'Espagne honore. Messine fait chaque année une fête particulière au grand Apôtre Saint-Jacques dans la Cathédrale. Messine honore Saint Dominique, Saint Ignace, Saint Jean de la Croix et Sainte Thérèse [d'Avila].

Mais parmi les Apôtres de la Très Sainte Vierge, la Vénérable Sœur Marie de Jésus, fondatrice des Conceptionnistes d'Ágreda et autrice de la «Cité Mystique de Dieu» n'est pas certainement la moindre.

Ce livre vraiment divin a toujours été lu à Messine et apprécié par de nombreux fidèles.

Maintenant, je fais savoir à Vos Éminences et Excellences que le soussigné tient deux Instituts Religieux avec des œuvres de charité annexées, l'une de Prêtres et l'autre de Sœurs. Les deux apportent l’emblème sacré: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9, 38; *Lc* 10, 2] et ont le vœu de la propagation universelle de cette prière quotidienne commandée par JésusChrist notre Seigneur pour obtenir les bons ouvriers évangéliques à la Sainte Église. Pour cette raison, l'Institut des Prêtres est appelé: de la *Rogation Évangélique du Cœur de Jésus*, et les Sœurs sont appelées les *Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus*. Deux Souverains Pontifes ont loué cette initiative et les ont remplies de bénédictions. Un grand nombre d'Évêques, d'Archevêques et de Cardinaux, et un grand nombre de Dignitaires et Prêtres ont conclu une sacrée alliance avec ces Instituts minimaux.

Eh bien, grande, immense est la dévotion que nous nourrissons pour la Vénérable d'Ágreda. La lecture quotidienne de la «Cité Mystique de Dieu» dans ces Instituts est obligatoire, et quand le livre est terminé on recommence, et on lit par méditation. Nous voyons des fruits spirituels et évidents de cette lecture.

Dans nos Instituts, l'effigie sacrée de la Vénérable est indispensable, bien qu'aucun culte ne lui soit rendu car la Sainte Église n'a pas parlé.

Dans la «Cité Mystique de Dieu», nous avons trouvé que la Très Sainte Vierge révéla qu'Elle priait le Très-Haut pour qu'il envoie les bons ouvriers à la Sainte Église.[[107]](#footnote-107)

Nous avons également trouvé quelque chose qui fait allusion à notre tradition de la Sacrée Lettre.[[108]](#footnote-108)

Nos Sœurs ont fait une alliance spirituelle sacrée avec les Révérendes Mères d'Àgreda, \*[[109]](#footnote-109) et chaque jour elles prient pour ce saint Monastère et pour la cause de la béatification de la Vénérable Sœur Marie de Jésus.

Maintenant nos humbles Instituts prient humblement les Éminences et les Excellences et tous les Très Révérend et Illustres Membres du Congrès de vouloir faire de vives insistances auprès du Saint-Siège afin que la cause de béatification de la sublime Vénérable soit avancée sans délai, d’elle, la grande Apôtre de Marie Très Sainte qui a écrit cette Œuvre divine répandue dans le monde entier, dont la lecture a étonné les plus grands génies, et a enflammée en mille et mille cœurs la plus grande dévotion à l'Immaculée et Très Pure Mère de Dieu.

Oh, combien doit plaire à l'auguste Mère du Verbe Incarné que sa plus fidèle Servante et glorificatrice soit honorée! Oh quel fruit glorieux de ce distingué Congrès mariale ne sera-t-il jamais

ce!

Que Vos Éminences et Excellences et tous les Très Révérends et Illustres Membres du Congrès me pardonnent pour tant d’hardiesse, tandis qu’humblement prosterné de ma part et de mes Instituts, j'implore sur tous mes Instituts et sur moi-même la sainte Bénédiction des Très Eminents Principes de la Sainte Église, des Très Excellents Évêques et Archevêques, des Très Révérends Pères, et je me déclare:

Messine le 24 décembre 1908 \*[[110]](#footnote-110)

Très humble et observant serviteur

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

**603**

**À Monseigneur Giovanni Soldevilla y Romero,**

**Archevêque de Saragosse**

APR 361- C2, 15/2

ms. orig. all.; 1 f. quadrillée (mm.130x210) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 25.09.1908

Le Père Hannibal écrit à l'Archevêque de Saragosse pour lui demander de soutenir le message adressé aux participants au Congrès Mariale de Saragosse par sa recommandation efficace. Concernant le texte du message (dont fut envoyé un nombre suffisant de exemplaires, en imprimerie typographique et en langue espagnole), voir p. 441 de ce volume. Ici notre traduction du texte en espagnol.

\* Messine 25 septembre 1908

Excellentissime et Révérendissime Monsieur,

j'ai le grand honneur de présenter à Votre Excellence les imprimés jointes, qui contiennent une Supplique adressée à mon humble nom et en à celui à celui de mes Instituts Religieux, à cet Illustre Congrès Mariale de Saragosse.

Par conséquent, je prie vivement Votre Excellence de la vouloir présenter aux Éminentissimes et Révérendissimes Messieurs les Cardinaux, Archevêques et Évêques et aux autres Révérends Pères de ce Congrès et de la soutenir, si nécessaire, avec votre recommandation.

En implorant très humblement, pour moi et pour mes Instituts Religieux, la Bénédiction Pastorale de Votre Excellence

Baise Votre Anneau Sacré

Votre serviteur très humble affectueux

dans les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Adresse*:

Excellentissime et Révérendissime

Monsieur l’Archevêque de Saragosse (Espagne)

**604**

**Au Prêtre Antonino Messina**

APR 3926 - C2, 15/3

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm.135x210) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 28.09.1908

Il annonce qu'il lui a envoyé les deux clés des cassettes du Pain de Saint-Antoine. Il lui demande de retirer l'offrande et de lui l'envoyer avec les deux clés aux frais du destinataire. Il demande les nouvelles du garçon «disparu» (voir p. 266 de ce volume), et assure qu’on continue à prier pour sa découverte.

I.M.I.

Messine le 28 septembre 1908

Très cher Père Messine,

je vous ai déjà envoyé les deux clés relatives à la petite cassette de Saint Antoine de Padoue qui se trouve là-bas depuis deux ans. Elle aura la gentillesse de l'ouvrir et de nous envoyer le montant, et après l'avoir bien refermée, vous voudrez nous envoyer même les deux clés avec recommandée à nos frais.

Et cet enfant perdu? Ici nous n'avons pas cessé de mettre cette intention dans les prières quotidiennes, et c'est un mystère qu'un grand Saint Thaumaturge n'ait encore rien fait à ce propos !

Entretemps ce temps, je vous baise les mains et avec tout le respect je me dis:

Très dévoué

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

[P. S.] – Avez-vous reçu les deux numéros de notre Périodique *Dio e il Prossimo*? Je vous les envoie.

**605**

**Au Père Francesco Bonarrigo, R.C.I.**

APR 7619 - C2, 15/4

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 10.1908

Il décrit un événement énigmatique difficile à comprendre, défini par le Père Hannibal avec un titre encore plus énigmatique: «Un coup de foudre». Il est rapporté p. 18 du vol. 30 de la collection officielle des Écrits, mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de retrouver le manuscrit original. La date est approximative et déduite du contexte.

I.M.I.

[Messine ... octobre 1908]

Faites faire des prières ferventes à Saint Antoine

pour une grâce que j'attends, au profit de la Communauté.

Très Révérend Père Bonarrigo,

avec raison je dois vous écrire la présente lettre avec un thème complètement différent de tous les autres, le voici: *Un coup de foudre*.

Quand ai-je vu ce béni "coup de foudre ?"... Lorsque??? Ecoutez-moi.

J'ai vu ce coup de foudre, quand c'était le soir de 12 courant [mois].

Le ciel était tout nuageux, puis une pluie a commencé à tomber: d'abord très infime, puis plus épaisse, finalement continue ; moi que j'étais au rez-de-chaussée pour me promener j'ai été obligé d'entrer dans l'église quelques quarts d'heure plus tôt que d'habitude; je ne vous ai pas encore dit qu’ici le mois d'octobre est célébré solennellement, l'église était encombrée de personnes; entretemps l'heure du l’office s’approchait (il était 6 h1/2).

Je me suis tenu, du mieux que j'ai pu, recueilli à ma manière habituelle. Là, j'ai écouté et récité, comme d'habitude, "le Saint Rosaire, la Litanie de Lorette, le Salve Regina, la Sainte Bénédiction avec l'Ostensoire", puis d'autres cantiques en guise de conclusion.

Ayant tout accompli, les gens commencèrent immédiatement à rentrer chez eux à pied; entretemps l'horloge sonnait 7 heures de l'après-midi, et je venai de finir mes prières habituelles, et j'étais sur le point de me lever pour entrer dans la sacristie, faire mon "Prósit"\*[[111]](#footnote-111) à l'aumônier, baiser la droit sacrée et me mettre en branle à la maison.

Quand!... Quand!... dès que j'ai relevé la tête je vois face à moi... Quoi?... Qui?... (Ici vous le savez) je vois un Clerc devant moi d'apparence dévote et modeste; j'ai alors posé les yeux sur lui, comme tous, tous les présents qui le regardaient avec émerveillement, comme cela arrive d'habitude dans les petits villages en pareille circonstance, et j'ai reconnu en lui mon confrère «Bitto»; \*[[112]](#footnote-112) m'a semblé rêver, car dans la sérénité de mon esprit je ne m'attendais pas à cet improvisé, mais le fait était réel, et c'était lui, juste lui "Bitto" en chair et en os; puis je l'ai embrassé, pendant ce temps il m'a tendu une note où j'ai pu lire ces mots:

Très cher Russello,

je suis très pressé. Je vous envoie Bitto pour quelques jours. Vous reviendrez avec lui. Je vous bénis.

Votre Père Spirituel

Chanoine Hannibal Di Francia

**606**

**Aux Archevêques et Évêques**

APR 3810- C2, 15/5

impr. orig.; 2 ff. (mm.160x215) - 3 pages écrites; publié.

Messine, 04.10.1908

Lettre circulaire en imprimerie typographique dans laquelle il informe qu'il a établi à Messine la Pieuse Union de la Rogation du Cœur de Jésus, dans le but de propager la prière pour les vocations en obéissance au Commandement de Jésus: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios en messem suam*. Une feuille est jointe à la lettre pour indiquer les noms des Zélateurs auxquels le Père Hannibal aurait pu s'adresser pour répandre la Pieuse Union.

INSTITUTS DE LA ROGATION EVANGELIQUE DU COEUR DE JESUS

ET DES FILLES DU DIVIN ZÈLE À MESSINE

\* Messine le 4 octobre 1908

Très Vénérable Excellence,

une Pieuse Union universelle est canoniquement érigée à Messine depuis plusieurs années, connue sous le nom de *Rogation Évangélique du Cœur de Jésus*, dont le but principal est la propagation de la prière pour obtenir de la Bonté Divine de nombreuses et saintes vocations sacerdotales pour toute Sainte Église, en obéissance à ce Commandement Divin: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* (*Lc* 10,2).

La Sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques avec Rescrit du 6 février 1906 il daigna enrichir d'Indulgences la *Pieuse Union* susmentionnée, accordant également quelques privilèges aux Prêtres qui en font partie.

Maintenant j'ose adresser une double prière à Votre Excellence.

En premier lieu, je Vous prie de nous permettre d'inscrire le nom vénéré de Votre Excellence au Registre des Membres, afin de pousser avec votre exemple ce Très Révérend Clergé et les fidèles de votre Diocèse.

Deuxièmement, que Votre Excellence nous autorise à introduire cette *Pieuse Union* dans votre Diocèse. Dans ce cas, je me tournerais directement vers les Révérends Curés, ou vers d'autres Prêtres zélés, ou même vers les pieux séculiers des deux sexes.

Et si, à la suite d'une concession si bénigne, vous me donniez un nom de Curé ou de Prêtre, ou d'une autre personne, à qui me référer spécifiquement pour le plus grand succès d'une telle entreprise, j'aurais de nouvelles raisons de remercier la Charité de Votre Excellence.

Pour ma part, pour vous faire une chose plus agréée, je ferai inscrire tous vos séminaristes comme membres, afin que le Très Saint Cœur de Jésus forme nombreux saints ouvriers pour cette moisson mystique.

Je préviens Votre Excellence que l'inscription en tant que membre de cette *Pieuse Union* est entièrement gratuite. Je joins le Bulletin d'Association.

L'adorable Cœur de Jésus ne manquera pas d’en faire tirer pour votre cher Diocèse des fruits abondants par une propagande si salutaire et si opportune; tandis que le soussigné, agenouillé, implorant la Bénédiction Pastorale de Votre Excellence, avec le Baiser du Sacré Anneau, se déclare:

Messine le 4 octobre 1908

1er Dimanche, Fête de la Sainte Vierge du Rosaire.\*[[113]](#footnote-113)

Très humble Serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

Via del Valore N. 7 - Messine

*Ci-dessous le formulaire pour signaler les Zélateurs:*

*Noms proposés* par Son Excellence Révérendissime Monseigneur....... Évêque de....... au Directeur de la Pieuse Union de la *Rogation Évangélique du Cœur de Jésus* à Messine, auxquels il pourra s’adresser pour faire propagande de la même, et inscrire les Membres:

(a) 1 ...

2 ...

3 ...

a) - Nom, prénom, titre et adresse du Zélateur proposé par Son Excellence Révérendissime pour son Diocèse.

**607**

**Au Père Germano di Santo Stanislao, C.P.**

APR 7419- C2, 15/6

photoc.; orig. aux Archives de la Curie Générale des Passionistes, Rome; inédit.

Messine, 12.10.1908

Le Père Hannibal exprime sa sincère complaisance pour la biographie édifiante de Gemma Galgani, dont l'auteur (le Père Germano) avait été le directeur spirituel. En même temps, il manifeste le désir de pouvoir le rencontrer et de le connaître personnellement. A l'occasion il lui envoie, seul pour information, l'éloge funèbre célébré à Altamura (Bari) à l'occasion du premier anniversaire de la mort de Mélanie Calvat, soulignant les analogies spirituelles des expériences mystiques entre les deux.

\* Messine 12 octobre 1908

Très Révérend Père Germano,

que le Seigneur vous bénisse et vous comble de grâces et de sainteté pour la très belle vie que vous avez écrite de la sainte Gemme du Cœur de Jésus Galgani!

Cette Vie très merveilleuse fera beaucoup de bien! J'en ai acheté plusieurs exemplaires pour les donner à lire, et je l'ai invoquée comme une très spéciale protectrice de mon humble et minimal Institut des *Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus*, auxquelles cette lecture fera beaucoup de bien!

Entretemps, je souhaite parler avec Votre Révérence, et veuillez me faire savoir si vous êtes à Rome, ou où vous êtes, car je viendrai pour vous voir, le plus tôt possible, si Jésus le souhaite.

En attendant, je vous baise humblement les mains sacrées, et avec tout mon respect je me dis:

Votre très humble serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

(Via del Valore N. 7 – Messina

[P. S.] - Je prie votre charité de hâter la réponse.

Si l'autre volume sur les extases de Gemma vous l’avez prêt, s'il vous plaît conservez-en une copie, ou mieux, plus copies.

Je remets mon *éloge funèbre* sur la Petite Bergère de la Salette *Mélanie* [Calvat], décédée à Altamura [Bari], restée un an à mon Institut pour former le Noviciat des *Filles du Divin Zèle*.

Il existe différents points de contact entre Mélanie et Gemma!... Même Mélanie avait les stigmates sacrés non moins merveilleusement que Gemma!... Elle aussi fut martyre et victime!...

**608**

**À Pietro Palma**

APR 7033- C2, 15/7

ms. orig. aut.; 2 sqq. timbre de lignes. (mm.135x210) - 1 côté écrit; inédit.

Francavilla Fontana (Brindisi), 21.10.1908

Il informe de ne se donner pensée pour sa venue à Ceglie Messapica. Quand il le pourra, il viendra rendre visite à la famille Palma. Il célébrera la Sainte Messe, puis il sera hôte chez les Pères Passionistes.

\* Francavilla Fontana, 21 octobre 1908

Très cher Don Pietro, \*[[114]](#footnote-114)

ne vous souciez pas de ma venue là-bas. Si le temps sera bon, je viendrai avec l'omnibus qui part de Francavilla vers 5h30 du matin et je célébrerai la Sainte Messe à Ceglie. Ensuite, vous me conduirez à la campagne voir vos proches; et puis je resterai pour quelques jours chez les Révérends Pères Passionistes. Ma venue ce sera probablement dans la semaine à venir.

Je vous salue tellement et me dis:

Votre très attaché

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**609**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2987- C2, 15/8

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm.135x210) - 1 page écrite; inédit.

Francavilla Fontana (Brindisi), 10.11.1908

Billet dans lequel il l'informe que diverses personnes de Francavilla Fontana (Brindisi) se recommandent aux prières des orphelines, car elles attendent des grâces par l'intercession de Saint Antoine de Padoue.

I.M.I.

\* Francavilla Fontana 10 novembre 1908

Sœur Prévôte,

diverses personnes de Francavilla Fontana m'ont demandé de faire prier les orphelines pour des grâces qu’elles attendent par Saint Antoine de Padoue; en particulier une à part pour laquelle pendant treize jours des prières, même courtes, devraient être adressées au Saint Thaumaturge.

Je vous bénis.

Directeur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur l'enveloppe :*

À la Révérende

Sœur Maria Nazarena

Prévôte des Filles du Divin Zèle

Monastère du Saint-Esprit

Messine

**610**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2994- C2, 15/9

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm.140x190) - 1 page écrite; inédit.

Santa Teresa di Riva (Messine), 19.11.1908

Le Père Hannibal, qui était coincé à Santa Teresa di Riva dans la province de Messine, la prévient de ne pas aller à Taormina car les routes sont toutes interrompues à cause des grands glissements de terrain qui ont importé des personnes et des choses. Il informe qu'il est en train de partir, en calèche, pour se rendre à Giardini (Messine). Quand il arrivera à Taormina, il lui dira de quitter Messine.

I.M.I.

\* Santa Teresa [di Riva], 19 novembre 1908

6 heures du matin

Sœur Prévôte,

il ne vous est pas possible de venir à Taormina, sauf si je vous écris de Taormine à venir. Les rues sont interrompues.

A Santa Teresa [di Riva], où je suis, il n'y a pas de logement, et la voiture pour Giardini veut dix lires!

A Giardini, un glissement de terrain a enterré 13 personnes, disent-ils, à proximité de la maison de Buda et peut-être à Buda [*sic!*]. Dans la rue de Taormina un glissement de terrain a enterré une calèche avec des gens.

Maintenant je pars pour Giardini en calèche.

Je vous bénis.

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur l'enveloppe:*

Révérende Sœur Maria Nazarena

Monastère du Saint-Esprit

Messine

**611**

**À l'Évêque d'Oria, Antonio Di Tommaso**

APR 7006- C2, 15/10

photoc.; orig. aux Archives des Rogationnistes, Oria; inédit.

Messine, 25.11.1908

Le Père Hannibal, à son retour à Messine, le remercia pour "l'accueil très courtois" que le destinataire lui réserva dans l'Episcope. Il lui rappelle le projet d'ouvrir un Institut dans l'ancien Couvent «San Pasquale» à Oria et lui demande un avis favorable. Il parle de la mort du Rogationniste Frère Francesco Maria de l'Enfant Jésus louant ses vertus hors du commun. Il espère que le projet d'ouvrir un Institut à Oria se réalise.

I.M.I.

\* Messine, 25 novembre 1908

Vénérable Excellence,

de retour à Messine de mon voyage dans les Pouilles, et après avoir donné ordre d'une certaine manière à tant d'affaires accumulées, je me sens le devoir de rappeler le grand esprit de Votre Excellence et de vous remercier pour l'accueil très courtois que vous m'avez réservé à Oria, quand j'ai eu le plaisir de vous rendre visite dans votre Episcope.

Oria pour moi est une ville très chère, j'y suis venu plusieurs fois quand j'étais jeune clerc et en tant que Prêtre, attiré par les merveilles qui se disaient opérées par Dieu dans l'une de ses Servantes;\*[[115]](#footnote-115) j'ai contracté une amitié particulière avec Prêtres âgés et dignes, dont le très digne Provicaire Général Errico que le Seigneur garde pendant de nombreuses années.

C'est avec grand plaisir que j'ai accueilli dans mon Institut la jeune femme d'Oria Elena Mazza, sœur du Prêtre Oronzo, et est la première fleur de cette terre, transplantée dans la Cité de Marie de la Sacrée Lettre.

Mais maintenant je dois manifester à Votre Excellence une nouvelle aspiration qui s'est levée en moi et en les miens, la remettant cependant au bon plaisir, qui nous sera manifesté par le jugement que Votre Excellence formera et par le déroulement des faits.

Votre Excellence se souviendra d'avoir parlé de ce qui pourrait être fait avec l'ancien Couvent de San Pasquale di Oria, étant donné que les propriétaires ont persévéré dans l'idée de le vendre à prix réduit. Ce jour-là, Votre Excellence m'a dit de m'en occuper moi-même, de trouver une Communauté qui voudrait l'acheter, pour s'y installer quelque chose d'utile adaptée au local.

Eh bien, tant en moi que dans les miens, un vif désir d'acheter cet ancien Couvent s’est allumé, si Votre Excellence est d'accord, et d'y entreprendre des œuvres de gloire de Dieu et de bien des âmes, c'est-à-dire un orphelinat masculin, un Oratoire festif pour les garçons, *ad instar* des Salésiens, avec l'enseignement du Catéchisme, une évangélisation dominicale des pauvres, comme nous le faisons à Messine, au-delà de la subvention, même quotidienne, des pauvres vraiment nécessiteux, qui viendrait au Couvent. A tout cela s'ajouterait l'office de l'Église, essayant de mettre en vigueur toutes les célébrations franciscaines qui se tenaient autrefois, et de nous nous occuper, selon nos faibles forces, de la sainte propagande de la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus.

Pour entreprendre cette nouvelle fondation, nous ne voulons pas autre de Votre Excellence que le consentement d'acheter l'ensemble local avec annexes et ces coopérations qu'à Votre Excellence serait possible de mettre en place pour un achat avec des justes et agréables conditions, et pour le démarrage des choses auxquelles ne manqueront certainement pas les difficultés dans les commencements.

Avant de terminer cette lettre, je communique à Votre Excellence deux choses:

L'une est qu'hier, le 24 novembre, un jeune homme de 27 ans est décédé dans notre Institut de Messine, un Frère laïc, dont la vie et dont la mort étaient si édifiantes qu'on pourrait dire qu'il est morts en odeur de sainteté. Il était un modèle parfait d'obéissance, de mortification, de prudence, de silence rigoureux et d'observance de chaque point minimum de notre Règle. Et puisque à ces dons éminents d’esprit couplait intelligence et don de sagesse, nous l'avions député à la plus importante charge, c'est-à-dire à la surveillance immédiate des jeunes hommes scolastiques, qui sont notre petite pépinière de vocations sacerdotales pour notre humble Institut. Et oh, avec quelle exactitude et avec quel grand profit de ces âmes il remplissait sa charge! Ce matin, nous avons célébré ses obsèques, présentes les chères dépouilles dans notre Église du Saint-Esprit, et le Père Pantaleone Palma a lu l'éloge des vertus peu communes du Défunt. Telles sont les choses édifiantes de sa vie depuis l'enfance, que nous prévoyons d'en faire un petit opuscule, comme la première fleur parfumée de cet Institut minimal de la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus.

Maintenant, nous prions Votre Excellence de vouloir en faire un souvenir dans la Sainte Messe.

A cet égard, je communique en second lieu à Votre Excellence qui je n'oublie plus cette chère figure de Bice Muzzi, dont l'histoire que m'a raconté Votre Excellence est une page très émouvante. Le lendemain de ce récit, j'ai célébré la Sainte Messe pour cette âme choisie, et je l'invoque comme l'un des nombreux amis et amies que j'ai au ciel, bien qu'ils ne soient pas de ceux qui brillent sur les autels.

En attendant, nous espérons qu'avec la protection du Très-Haut et avec celle de Votre Excellence, nous viendrons utiliser ce local à quelque chose pour la gloire de Dieu et le bien des âmes.

Et maintenant, nous prions Votre Excellence de présenter ce projet qui est le nôtre à Sa Divine Majesté dans la Sainte Messe; veuillez le recommander aux adorables Cœurs de Jésus et de Marie, ainsi qu'au glorieux Saint Barsanofio, et veuillez donc nous montrer votre avis à ce propos.

Le Révérend Père Pantaleone Palma Vous baise les mains sacrées et il serait heureux de pouvoir travailler avec cette opportunité, malgré avec des forces faibles, également au service de Votre Excellence, dans cette nouvelle fondation.

Je termine demandant agenouillé la Sainte Bénédiction pour tous les miens et pour moi, et baisant l'Anneau Sacré, je me déclare:

De Votre Excellence

Très humble dévoué serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**612**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2989- C2, 15/11

ms. orig. aut.; 1 f. (mm. 115x180) - 1 page; inédit.

Messine, 30.11.1908

Billet dans lequel il informe que Monsieur Fava est décédé, après avoir reçu les Sacrements. Il demande instamment qu'une Sainte Messe de suffrage soit célébrée. Il recommande ensuite que la triste nouvelle soit communiquée avec des bonnes manières aux filles.

I. M. I.

\* Messine, le 30 novembre 1908

Sœur Prévôte,

Ce matin à [7 heures] est décédé inopinément [M.] Fava. La nuit dernière, il a *miraculeusement* reçu les Sacrements et la Sainte Indulgence.

Une Sainte Messe là est maintenant célébrée en son suffrage: que ses filles l'écoutent.

Vous pouvez leur dire avec bonne manière que leur père est mort.

Je vous bénis.

Votre Père Spirituel

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**613**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2988- C2, 15/12

ms. orig. aut.; 1 f. timbre de lignes. (mm.135x210) - 1 côté écrit; inédit.

Messine, 02.12.1908

Billet dans lequel il demande la partition musicale du chant en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, qui commence par le verset *Salve, ô grande Mère, source mystique*.\*[[116]](#footnote-116)

\* Messine, 2 décembre 1908

Sœur Prévôte,

envoyez-moi maintenant la musique de cette belle chanson de la Très Sainte Vierge, que je veux toujours qu'elle soit chantée et elles ne la chantent jamais car elles ne se souviennent pas des paroles pour l'annoncer.

Alors la chanson commence ainsi: *Salve, grande Mère mystique*. Les filles la savent. S'il y a de la musique, envoyez-la moi.

Je vous bénis.

La fête ici est splendide!

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**614**

**Au Père Pacifico da Seggiano,**

**Ministre Général des Capucins**

APR 2182- C2, 15/13

copie auth.; orig. aux Archives Générales des Capucins, Rome; inédit.

Messine, 10.12.1908

Le Père Hannibal envoie au Ministre Général des Pères Capucins le paquet habituel d'imprimés relatives à la diffusion du Rogate, et l'invite à vouloir adhérer à la Sacrée Alliance sacerdotale, en obéissance au Commandement de Jésus: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.*

I.M.I.

\* Messine 10 décembre 1908

Illustrissime et Révérendissime Père Général,

dans la grave pénurie dans laquelle l'Église de Jésus-Christ gémit pour l’insuffisance de Prêtres dans de nombreux Diocèses, une propagande de cette grande Parole de l'Évangile a commencé à Messine, qui, grâce à la permission impénétrable de Dieu pendant tant de siècles n'a jamais été cultivée; tandis que dans cette grande Parole il y a un secret de salut pour l'Église et pour la société.

Cette grande Parole est celle rapportée dans les Évangiles de Saint Luc et de Saint Mathieu: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*M*t 9,38; *Lc* 10,2]. Ici, il semble que Jésus-Christ ait voulu prescrire une *Rogation universelle* apte à obtenir le plus grand des biens, c'est-à-dire l'augmentation du Sacerdoce Catholique en nombre et en sainteté.

Cette propagande de la Prière quotidienne pour obtenir le bons ouvriers de la Sainte Église a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme par l'Épiscopat d'Italie, par des Évêques étrangers, par des [Supérieurs] Généraux d’Ordres Religieux, des Cardinaux distingués de la Sainte Église, à commencer par le doyen du Sacré Collège; et dernièrement le régnant Souverain Pontife Pie X l'a accueillie avec des mots d'approbation et d'encouragement sincères, promettant de la remplir chaque jour de bénédictions.

C'est donc que j'ose présenter un paquet à Votre Paternité d'imprimés concernant cette propagande salutaire et les deux Institutions naissants qui en sont comme le centre et le foyer.

J'ai demandé aux Prélats et aux [Supérieurs] Généraux de Sainte Église n'est rien de plus qu'un *concours entièrement spirituel de prières et de bénédictions* et j'ai obtenu des adhésions très précieuses.

Je serais heureux d'avoir l'adhésion aussi de Votre Paternité, laquelle ne me pourrai pas manquer si Votre Paternité veut par votre bonté jeter un œil au paquet d'imprimés, dans lequel vous remarquerez: à la fois la respectable Liste des Personnages très distingués et remarquables de la Sainte Église qui ont adhéré, à la fois les rechanges spirituels non légers que nous offrons à nos adhérents sacrés.

Embrassant la Main Sacrée de Votre Paternité et demandant humblement agenouillé la Sainte Bénédiction pour ces Instituts, pour tous les miens, et pour moi, je me dis:

De l’Illustrissime et Révérendissime Père Général

Très humble et obligé serviteur

Chanoine Hannibal Mari Di Francia

**615**

**À Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 3587- C2, 15/14

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm.135x210) - 2 pages écrites; inédit.

Taormine, 12.12.1908

Il communique comment la protection de la Vierge de Lorette a préservé les Instituts de Taormina, Giardini et Messine lors d'un violent tremblement de terre le 10 décembre 1908, alors qu’il était à Taormina.

I.M.I.

\* Taormine, 12 décembre 1908

Fille en Jésus-Christ,

jeudi à 7h, avant le choc, avant de commencer la Sainte Messe, depuis l'Autel j'ai proposé d'aller à la Sainte Maison de la Vierge à Lorette (car c'était la Fête) et de célébrer la Sainte Messe dans la Sainte Maison. Puis j'ai conclu: "C'est ainsi que Notre-Dame regardera nos Maisons". Immédiatement survint le tremblement de terre: la Maison de Taormina était à Lorette; la Maison de Giardini n'a *rien* senti! bien que tomba un chandelier de l'Autel, et les externes ont toutes compris et ont eu peur; la Maison de Messine fit semblable que cela n'avait été rien, et personne n'a été bouleversée. La Maison masculin est généralement presque couverte par les tremblements de terre. Oh grande protection de notre Divine Supérieure et Dame!

Engageons-nous à aimer et servir Jésus et Marie et ne craignons pas que le péché et Dieu! Mais servir et aimer Jésus et Marie bien plus que ce n'était pas fait pour le passé!... Je vous bénis, et apportez à toutes mes bénédiction. Merci pour les nouvelles de la Scardini. Étant absent, certaines nouvelles sont agréables à les connaitre.

Votre Père Spirituel

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Ici j'ai trouvé une Communauté fervente! Loué soit Jésus et Marie! Nous voyons que Notre-Dame travaille! Et je pense que Mélanie fait aussi sa part.

**616**

**Au Prêtre Émile Combe**

APR 7662 - C2, 15/15

ms. orig. aut.; 4 ff. (mm.135x210) - 7 pages écrites; inédit.

Messine, 16.12.1908

Il accueille favorablement les livres sur La Salette publiés par le destinataire et demande un nombre suffisant de copies pour les diffuser. Il exprime son amertume pour le livre intitulé: "*Celle qui pleure*" de Léon Bloy, et le désapprouve avec une fermeté vigoureuse parce qu'il a été publié sans l'autorisation de l'Autorité Ecclésiastique, et parce qu'il discrédite l'apparition de la Madone. sur le mont de La Salette et la voyante Mélanie Calvat. Dans le même temps, il appelle tous les supporters de La Salette et de Mélanie à la prudence.

\* Messine, 16 décembre 1908

Vénérable Abbé et très cher Frère en Jésus-Christ,

c'est avec grand plaisir que j'ai reçu votre très chère lettre du 7 décembre, qui croise la mienne qui vous a été envoyée.

Quand j'ai écrit cette lettre, je n'avais pas encore fini la lecture de votre précieux volume, dont la lecture m'a rempli d'une joie ineffable et a produit en moi une vive excitation d'aimer notre Suprême et unique Bon Jésus, sa Très Sainte Mère et l’adorable Croix!

Oh combien grande était la grâce que la Très Sainte Vierge de la Lettre Sacrée, Protectrice des Messinais, a daigné accorder à la Ville de Messine et à mes minimaux Instituts, d'avoir eu avec nous pendant un an la créature privilégiée, la bien-aimée de Jésus et de Marie!

Ce fut pour moi une année d'extase je la vénérais comme la personne de la Très Sainte Vierge! Même si je ne vous cache pas qu'elle m'a laissé goûter quelque calice...

Elle est arrivé dans mon Institut le 14 septembre, jour de la Saint Croix. J'ai beaucoup de ses lettres dans lesquelles elle signe: "Votre Croix". Mais elle a fait tout pour de bon!

Votre volume est le travail par lequel commence Le Triomphe de La Salette! Que le Seigneur vous comble de ses bénédictions. Vous étiez très chère à la Servante de Dieu, et du Ciel elle ne manquera pas de vous protéger.

Je vous enverrai ma photo comme vous le demandez avec ces mots écrits. Pour le moment je ne me la trouve pas prête.

Quant à l’ami commun Léon Bloy, je le plains, car son écriture révèle un déséquilibre dans la faculté d'irascibilité. Mais le pire, c'est qu'avec sa façon d'écrire et d'agir, il pourra compromettre un peu notre sainte cause de La Salette. On se voit bien qu'un très fin art de l'ennemi de tout bien, dans cette affaire de La Salette, est de faire transcender de zèle les défenseurs de cette sainte cause. Procurons-nous, en ce qui nous concerne, de les retenir.

Pour ma part à Monsieur Léon Bloy, vous pouvez dire le plus pacifiques mots, mais sans aucune hésitation sur les questions de *principe* et de *légalité*. Sur le plan du *principe*, il n'est pas parfaitement en ordre; par rapport à la l*égalité*, je suis parfaitement en règle, car je n'ai jamais conclu de contrat avec lui.

Quant au risque que son livre soit mis à l'index, qu'est-ce que cela a à voir avec moi? Nous laissons tout à la discrétion de la Providence et des Supérieurs ecclésiastiques. Cependant, il m'a écrit que ce serait *la meilleure publicité de son livre*; mais je considèrerai que je n'ai pas lu ce mot, qui ne sent pas de Catholicisme; certainement qu'il lui aura échappé par inadvertance dans un moment de déséquilibre, et donc nous avons pitié. Moi aussi je pourrais faire pire dans un instant!

Mon frère très cher et très aimé en Jésus-Christ, prions le très doux Cœur de Jésus pour Bloy et pour tous ceux qui défendent La Salette, afin qu'ils soient dans les limites du vrai zèle et de la vraie prudence. Le vrai zèle a les caractéristiques de la charité décrites par Saint Paul: *Caritas patiens est, benigna est […]; non irritátur, non cógitat malum […]; omnia sústinet*, etc. [*1Co* 13,4-7]. Mais vous pouvez m'instruire.

Quand viendrez-vous en Italie pour rendre ensemble au tombeau de la Petite Bergère de La Salette? Si vous venez à l'été de l'année prochaine, nous nous rencontrerons à Naples ou à Rome, et nous voyagerons ensemble, et je m'occuperai de votre logement. Vous et moi sommes peut-être les deux Prêtres vivants qui sur terre ont aimé et aiment encore plus Mélanie de La Salette. Je sens qu'Elle du Ciel nous aime tous les deux d'un grand amour.

Dans quelques jours, si Dieu le veut, je serai à Rome, où je connais plusieurs Cardinaux, qui sont des amis très proches et des bienfaiteurs spirituels des deux mes Instituts. Si vous voulez m'envoyer des volumes, je les leur donnerai moi-même à ces Cardinaux.

J'aurai probablement une audience privée avec le Saint-Père, Pie X, et si vous voulez, je lui présenterai aussi un autre exemplaire de votre volume. Lorsque je lui ai envoyé mon Panégyrique de Mélanie, il m'a envoyé une lettre de remerciement par l'intermédiaire de l'Eminentissime Secrétaire d'État.

Mon adresse à Rome pour le moment serait *Fermo in Posta*. Mais si vous acceptez mon projet, faites l’expédition tout de suite.

Je comprends combien de dépenses vous avez faites, et il reste encore à faire, mais ne doutez pas que notre belle et chère Protectrice vous les dédommagera. Pour ma part si je dois contribuer pour les volumes que vous m'envoyez, vous n'avez qu'à me commander.

Nous sommes dans la Neuvaine du très doux et très amoureux Enfant Jésus, et je vous adresse mes vœux les plus chaleureux, ainsi qu’à vos chers proches et à vos chers paroissiens. Je ne sais pas si votre Mère vit, de laquelle Mélanie m’en a parlé.

En vous embrassant dans les Très Saints Cœurs de Jésus et de Marie et avec le Saint baiser, je me dis:

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

P. S. - Je vous en prie chaleureusement, si vous pouvez empêcher [sic] que dans la nouvelle édition le Bloy supprime ce redoutable paragraphe de la p. 169 de la sommation du Vatican sur l'Épiscopat français. Quel mal a été la publication de cette confidence secrète! Le Ferreri aurait peut-être dû le faire; tant moins Mélanie la écrire, beaucoup moins Bloy la publier! Que Dieu arrange tout!...

**617**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1436- C2, 15/16

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrillées (mm.210x270) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 18.12.1908

Exprime un profond regret pour les désagréments que la destinataire éprouve en raison de l'école, et la encourage à surmonter les difficultés. En ce qui concerne la vocation, il propose les dispositions nécessaires pour la suivre. Il la exhorte donc à mieux réfléchir pour être sûre de l'appel du Seigneur.

I.M.I.

\* Messine, 18 décembre 1908

Très chère Andreina,

le 22 octobre vous m’avez écrit d'urgence.

J'étais dans les Pouilles, où je suis resté environ un mois pour la prédication. Six jeunes filles très appelées sont venues avec moi à Messine pour devenir Sœurs dans notre Institut.

Je suis de retour depuis un mois et pourtant j'ai lu votre lettre hier soir, j'étais tellement occupé que m’a échappé de la lire.

J'ai été très affligé en connaissant vos souffrances!

En effet, ce Conseil Scolaire de Padoue pourrait vous donner une destination moins pénible pour une pauvre jeune femme comme vous qu'elle n'a personne et qu'elle est si délicate de santé. Alors faites des pratiques à la Mairie ou au Conseil Scolaire de Padoue, parce qu'il ne vous est pas possible de mener cette vie de chien.

En attendant, ne vous découragez pas, le Seigneur vous protégera d'autant que vous avez moins de protection des hommes.

Vous terminez votre lettre par ces phrases: "Mon cœur et mon esprit est uni à Vous et à votre Couvent, et il me semble que si j'en faisais partie, je ferais de grandes choses".

A quoi je réponds: De grandes choses, ma fille, nous ne pouvons en faire aucune, et nous devons plutôt aspirer à faire beaucoup de belles petites choses, et nous faire petits nous-même, parce que Dieu seul est grand, et Il seul est capable de grandes choses.

Si la grâce de la vocation était plus efficace en vous (elle n'est pas beaucoup, parce que votre nature s'oppose) alors il est certain que vous correspondant à la grâce singulière de la vocation, vous vous retrouveriez d'abord un peu de lutte pour détruire l'amour-propre et d'autres petites passions de sa propre liberté, etc. et alors vous y trouveriez la paix du cœur, la sainte joie, père, mère et sœurs, et toute aide et réconfort même temporelle, et alors vous ne feriez pas de grandes choses selon l'humain

concept, mais ce que le Seigneur disposerait de votre rien.

Je vous bénis dans le Seigneur, je vous apporte de nombreux saluts de la part de la Sœur Prévôte, je vous prie d'apporter les miens à votre tante et au cher Ubaldo, votre frère.

Le même jour de Noël, si Dieu le veut, je devrai partir pour Rome, donc si vous voulez m'écrire, écrivez-moi à Rome (*Fermo in Posta*).

Je vous souhaite beaucoup de choses pour le prochain Saint Noël; que l'Enfant Jésus vous comble de ses consolations célestes et de son divin Amour, qui est le seul bien désirable et durable à jamais!

Je vous bénis encore et me signant:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**618**

**Au Père Pantaleone Palma, R.C.I.**

APR 7623- C2, 15/17

ms. orig. aut.; 2 ff. (mm.140x190) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 23.12.1908

Il informe que de Rome il a reçu le Rescrit concernant la Chapelle interne de l'Institut Antonien féminin de Taormina, où la célébration d'une Messe quotidienne pour 7 ans est autorisée. D'autres communications et informations suivent. Il bénit les Communautés de Taormina et Giardini.

I.M.I.A.

\* Messine le 23 décembre 1908

Très cher Père Palma,

juste maintenant j'ai reçu le Rescrit de Rome pour 7 ans. Je suis allé chez Monseigneur, qui m'a dit qu'il le mettra à exécution; en attendant il m'a dit que [La Sainte Messe] peut être célébrée dans l'Oratoire interne de Taormina. Le Rescrit est pour une Messe quotidienne.

Je vous béni tellement dans le Seigneur.

J'ai également reçu une lettre du Père Gerardo avec des vœux pour la Noël et pour le prochain voyage.

Il semble que vendredi prochain, si Dieu le veut, il faudra partir pour Rome. Je vous attendrais, vers midi, si vous le pouvez, si rien ne s'y oppose.

Dis quelque chose à la Divine Petite Fille en lui offrant la première Sainte Messe.

Je bénis toutes de Taormina et de Giardini.

Demain soir Monseigneur me veut pour les Vêpres, et après-demain à 10 h. a. m. pour le Pontifical. Si vous arrivez à midi, vous me trouverez dans la Cathédrale.

Je vous bénis encore, en me disant:

Messine 4h et 1/2 (depuis le Palais Archiépiscopale)

du 23 décembre 1908

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Au recto de l'enveloppe:*

Exprès

Au Révérend Prêtre

Pantaleone Palma

chez les Sœurs du Chanoine Di Francia

à Giardini (Messine)

*Au verso de l'enveloppe:*

Lettre du 23 décembre 1908 faisant référence à un Rescrit de 7 ans de l'Oratoire interne de Taormina.

**619**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1437- C2, 15/18

ms. orig. aut.; 4 ff. rayées (mm.135x210) - 8 pages écrites; inédit.

Rome, 27.12.1908

De Rome, il envoie une réponse large et détaillée à deux lettres de la destinataire. Il lui suggère comment prendre soin de la santé physique. Il informe que les orphelins de Padoue vont tous bien. Il dit qu'il est content de son désir de devenir religieuse et de la accueillir à l'Institut des Filles du Divin Zèle. Cependant, il lui recommande de bien réfléchir avant de prendre la décision. Il la encourage à mener une vie pieuse avec la fréquence des Sacrements.

I.M.I.

Rome le 27 décembre 1908

Très chère Andreina,

je suis à Rome depuis hier soir, et je suis hébergé chez les Révérends Pères Salvatoriens, Borgo Vecchio 165.

J'ai reçu vos deux lettres à Messine (pour lesquelles j'ai payé deux surtaxe en 75 centimes: attention encore une fois aux affranchissements); et en même temps vous avez reçu une des miennes qui a croisé les vôtres deux. Alors vos chères plaintes sur mon silence sont arrivées tardivement. J'ai adressé ma lettre à Padoue, Corso Vittorio Emanuele N. 70, croyant que pour les vacances de Noël vous étiez à Padoue. Je crois que vous l'avez déjà reçue. Je voudrai le savoir.

Je réponds distinctement aux points de vos deux lettres, qui j'ai marqué au crayon bleu. Sœur Maria Concetta va bien, et si elle suive de cette manière, c'est un miracle de Mélanie, car une fois elle a été tuberculeuse, et par les prières de Mélanie elle s'est rétablie complètement et rapidement. Son père est mort tuberculeux il y a quelque mois dans mon Institut masculin (dûment séparé).

Sœur Letterìa est comme d'habitude, elle tire du mieux qu'elle peut. La Popolo va bien, je non lui interrogeais si elle avait reçu le livret de Saint Antoine.

Le livret *Tout pour Jésus*, je l'ai pris de Sœur Nicolina, je vous le ferai expédier, si vous le voulez, à mon retour. Quant à la petite image commémorative, j'ai laissé l'ordre de vous l'envoyer.

Cela me peine d'entendre dans quel froid terrible vous vous trouvez, vous ainsi fragile, avec la toux, seule, désolée! Béni soit Dieu! Quelque chose, ma fille, il faut souffrir dans ce monde; sûr que vous auriez souffert de moins dans une Communauté religieuse! Mais de la part de qui manque quelque chose? Dieu vous en donne l’impulsion, en effet Il vous stimule avec tant de circonstances et de douleurs; nous aurions une grande plaisir de vous accueillir, donc il y a un manque de votre part! Pourquoi vous n'arrivez pas à vous dépasser, à vous mettre sous observance religieuse, qui, généreusement embrassée, constitue le Paradis sur terre!

Priez! Moi aussi je prie indignement la Très Sainte Vierge afin que triomphe en vous avec la grâce divine. Vous devez vous souvenir que vous avez eu la vocation une première fois... et puis certains événements vous l’ont fait perdre... Il semble donc que le Seigneur veuille encore cela de vous!

La Sœur Prévôte et les autres vous saluent beaucoup! Et elles seraient heureuses de vous accueillir parmi elles!

Quant à votre famille, c'est-à-dire tante, frère, sœur ils ne constitueraient un obstacle à votre vocation. Il peuvent se soutenir par eux-mêmes, et quand vous ne serez plus là avec eux, ne doutez pas qu'ils sauront se soutenir.

J'appris avec regret la mort de Monseigneur Pinti. Que Dieu l'ait dans son repos éternel.

Merci pour la belle carte postale.

Nous arrivons maintenant à la deuxième lettre.

Tout d'abord, plaindrez les Varotto et la Fattore pour leur involontaire négligence. Eux et elles gardent un bon souvenir de vous, même le garçon [Giovanni] Segàti. Agelindo m'a donné une gentille petite lettre pour vous que joins. Voyez quelle belle écriture il est en train de former et quels beaux sentiments il exprime. Ce mec est un ange. Il sait aussi jouer du piano et progresse dans la musique et les études. Giulio a fait sa première communion, mais il est plein de vivacité et toujours pas il comprend bien l'obéissance et la discipline, mais sera réduit avec les manières et avec l'aide du Seigneur. Segàti est un fils très cher. Il apprend l'art du tailleur et un instrument de fanfare, car nous avons déjà implanté la fanfare.

Quant à l'autre frère Varotto, nous l'acceptons, bien que nous voudrions qu'il soit de type Agelindo. Obtenez plus ou moins des informations. On va lui faire apprendre un art, mais s'il se met parmi les petit artisans il ne pourra avoir aucune relation avec ses frères Giulio et Agelindo, sauf de se voir pour se parler deux fois par mois. Cependant, si s’il se contente de rester avec nous, c'est-à-dire dans l'appartement des étudiants et des frères [laïcs], nous pourrions toujours l'occuper et l'éduquer, et même le laisser un peu d'école du soir, et il serait toujours proche de ses frères.

Mais si les parents veulent qu’il apprenne l'art pour les aider, c'est trop juste, mais si oui, pourquoi ne pas le mettre à l’art là-bas? Nous ne pouvons accepter de compromis pour l'avenir. Si le garçon est de bonne nature, nous pouvons en faire un Frère convers de notre Institut. Laissons les parents se régler, et s'il veut venir qu’il prennent leur décision, ils pourraient profiter de ces jours que je suis à Rome, il viendrait ici, et je l'emmènerais avec moi à Messine. Qu’ils n'y pensez pas trop pour le trousseau le voyage suffit. Quant à la translation des parents Varotto à Messine elle serait discutée ci-dessous, si la chose est vraiment faisable. Mais je sais qu'ils ont encore trois autres enfants, où les laisseraient-ils?

Revenant à Giovanni Varotto, s'il se content d’être mieux dans la Communauté de nos Prêtres, Frères et étudiants, et non dans celui des petits Artisans, je lui ferais apprendre toujours quelque chose: par exemple la musique, s'il a un penchant, le dessin si comme j'ai à l'esprit il sera placé dans l'Institut. Le plus important est que restant dans notre Communauté il bénéficiera d'un meilleur départ dans l'éducation, en Religion, en tout.

Je continue en ordre à répondre à cette dernière.

Écrivez, écrivez de longues lettres et dites-moi toutes vos choses; je les lis avec intérêt; je ne dis pas avec plaisir, c'est-à-dire avec plaisir et avec regret en vous voyant ainsi affligée! Vous devez vous débarrasser de cette toux qui vous tourmente, et je ne verrais pas de remède plus sûr que le traitement de l'eau froide, ou des bains dans le système Kneipp, sous la direction d'un bon Docteur en hydrothérapie. Si vous n’avez pas confiance maintenant, vous le ferez au printemps. Mais s'il vous plaît, ne prenez pas des *poisons*! Pour le moment ils vous calment, mais ensuite ils vous ruinent! Prenez plutôt des décoctions d'herbes pour la poitrine: violette, equisetum, caroubes, etc. etc. Une petite tasse le matin et une le soir.

Ne désespérez pas, priez, recevez la sainte Communion autant que vous le pouvez, et priez pour que le Seigneur vous éclaire ce qu'il veut de vous.

Je vous bénis de tout mon cœur et je prie indignement pour vous.

Je suis à Rome encore 10 ou 12 jours. Plus tard, après avoir postée la présente, je vais à la Poste qui sait que je trouve des lettres.

Si vous voulez m'écrire à Rome, je vous ai donné l'adresse.

Je vous bénis encore.

Rome 29.12.1908 [*sic!*]

Votre très attaché dans le Seigneur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

[P. S.] - Beaucoup, beaucoup de salutations à mon cher Ubaldo et de respects pour votre bonne tante. Si Marie est avec vous, beaucoup de salutations.

**620**

**À l'Intendant des Finances de Messine**

APR 4817 - C2, 15/20

ms. orig. aut.; 1 f. (mm.135x195) - 2 pages écrites; inédit.

Messine, 1909

Après le tremblement de terre du 28 décembre 1908, il demande qu'un nouveau contrôle soit effectué sur l'état des bâtiments dans le Quartier Avignone qui appartiennent au Père Hannibal, afin d'obtenir une réduction d'impôt pour ceux endommagés et l’exonération pour ceux entièrement détruits. Au revers de feuille les numéros des plans cadastraux des bâtiments au nom de Di Francia sont indiqués. Le document conservé aux Archives est la minute ou la trace d'une lettre, écrite au jet avec un crayon. La date est approximatif.

[Messine, 1909]

À l’Illustrissime Intendant des Finances

Messine

Aux lots N. [2071] et N. [8896] résultent les bâtiments mises au nom du soussigné, lesquels ont été gravement endommagés lors du tremblement de terre et certains ont été complètement détruits, ainsi que cette rue qui a été complètement détruite.

Maintenant, puisqu'il n'y a pas de réduction d'impôt au Registre Foncier pour les susdites maisons endommagées, ni les détruites soustraites à l'impôt, je demande à Votre Seigneurie Illustrissime de procéder à une nouvelle vérification dans l'intérêt du soussigné.

J'espère tout ça [dans la bonté de Votre Seigneurie et je me déclare]:

[Chanoine Hannibal Di Francia]

**621**

**À Don Luigi Orione**

APR 7169 - C2, 15/21

transcription; orig. aux Archives des Orioniens, Rome; publié.

Messine, 1909

À la demande explicite de Don Luigi Orione, le Père Hannibal fait un rapport réaliste sur les faits ecclésiastiques et les personnes de Messine, dans les années précédant et suivant le tremblement de terre du 28 décembre 1908. Il élucide l'environnement dans lequel ont pris naissance les difficultés rencontrées par Don Orione, en tant que Vicaire Général du Diocèse de Messine, dans l'accomplissement du mandat reçu personnellement par le Pape Pie X.

[Messine ... 1909]

RAPPORT PRÉSENTÉ À DON LUIGI ORIONE,

VICAIRE GÉNÉRAL DE MESSINE.\*[[117]](#footnote-117)

[Mon Révérend Père Don Orione,]

De Monseigneur Letterìo D'Arrigo, Archevêque de Messine, on ne peut se nier qu'il possède de bonnes qualités qui le rendraient apte au poste d'Évêque et seraient: sobriété de coutumes, propension à dépenser ses biens pour l'Église et pour les pauvres, et, bien plus, pour la formation des Prêtres dans son Diocèse, une certaine intégrité de conscience, au moins dans ce qu'il considère subjectivement comme bon ou comme un devoir, une volonté résistante au travail, dont il ne se esquive facilement; en termes de doctrine, il a de l'ingéniosité, mais plus encore une bonne mémoire; il est versé en Théologie morale, il connaît les canons; peut-être pas trop de dogmatique.

En littérature, il est faible: il n'a pas suivi de cours réguliers; toutefois, il prêche assez bien, et avec une certaine onction.

Il semble cependant que lui manque ce qu'on appelle l'esprit intérieur de la Perfection, surtout par rapport à l'humilité du cœur. C'était le jugement qu’avait formé de lui le Cardinal Giuseppe Guarino, son prédécesseur: un homme aux vertus singulières, d'une profonde humilité, d'un esprit éclairé, d'une vaste doctrine ecclésiastique et littéraire.

D'Arrigo, qui dans les premières années du gouvernement épiscopal de Guarino, avait presque été son préféré, s'est presque rebellé contre le Guarino, et il a rédigé des lettres contre son Vicaire Général, Monseigneur Basile, qui était très cher à Guarino. Les lettres à Guarino semblaient si répréhensibles qu'il en fit une collection et les déposa à la Curie comme témoignage perpétuel contre D'Arrigo. Par la suite, après la mort de Guarino, Basile, généreux d'esprit pour pardonner, étant tombées entre ses mains, les détruisit. À partir de ce moment, elle ne le traita plus. D'Arrigo n'a jamais demandé pardon; au lieu de cela, il s’est posé comme étant injustement persécuté.

C'est alors que le jeune Prêtre Livio Mangraviti (actuel Secrétaire de Monseigneur D'Arrigo), puisqu'il habitait une maison de D'Arrigo, qui lui avait prêtée gratuitement, a adhéré à D'Arrigo, a été tout de son côté, et a défié, pour D'Arrigo, la réprimande du Guarino et du Vicaire Basile.

Quand D'Arrigo fut nommé Archevêque, par lui-même Mangraviti fut immédiatement exalté au point de le faire son Secrétaire intime, lui cédant souvent le gouvernement du Diocèse comme son délégué.

Mangraviti est privé d'instruction à la fois ecclésiastique et littéraire, d'un esprit assez vulgaire, conformément à ses origines.

Cette confiance aveugle, que d'Arrigo plaçait en Mangraviti, a donné lieu à des interrogations à tout le monde; mais personne n'est jamais venu à imaginer le genre de filet où D'Arrigo a été fait tomber en raison de l’œuvre (apparemment) de Mangraviti et de certaines moniales, qui dirigent un Orphelinat féminin, fondé par une certaine feu Rosa Smalzer, et confié par la même aux soins de D'Arrigo.

Les dites moniales: Sœur Basso, la Supérieure, et Sœur Caterina, l'Assistante, avaient été agrégées à une Communauté de Palerme, fondée d'une Servant de Dieu morte en odeur de sainteté.

Cependant, alors que la Fondatrice était encore en vie, elles se sont rebellées contre elle et se sont séparées. Monseigneur D'Arrigo, alors simple Chanoine, les facilita à cette rébellion et les protégea. Nommé Archevêque, il a leur donné comme Aumônier et Confesseur le Mangraviti, qui a pris à vivre dans une maison annexe à l'Orphelinat, à partir de laquelle on peut accéder à l'Orphelinat de l'intérieur. Mangraviti est entré dans le plus intimes relations avec ces moniales, avec le scandale des filles. Par relations, nous entendons qu'il dînait le soir avec les moniales, et qu'une fois, une religieuse, Sœur Basso, qui était dans sa chambre, entendant entrer d'autres personnes, se cacha sous le lit. Une autre fois, c'est Mangraviti qui, entendant arriver un soir le Commandeur D'Arrigo, se cacha dans la charbonnerie. Quant aux choses sérieuses *contra sextum*, je ne suis au courant d'aucune rumeur, et je suppose qu'il n'y a rien: puis, Dieu le sait !

Mais quel était le filet dans lequel le pauvre Monseigneur D'Arrigo s'est laissé tomber? Elle est là:

Il a reçu, par la poste de Palerme, des lettres signées d'un certain Miraglia, qui prétendait être commissionné par Dieu en sa faveur (je ne connais pas les termes exacts). Le fait est que Monseigneur déclara à plus d'un que ce Miraglia était un saint occulte, que lui fit des prophéties qui se réalisaient, et lui devinait des choses. La moniale Sœur Basso se montrait bien, voire trop, informée du Miraglia, et alla jusqu'à dire: "Miraglia est un saint, qui surveille sur notre Monseigneur, qui gouverne le Diocèse avec les lettres de Miraglia". Il disait aussi: "L'invisible Miraglia se promène par notre Institut".

Une fois elle avança que Miraglia avait prophétisé qu'entre plusieurs jours, à une telle heure, son Assistante Sœur Caterina devait avoir une extase. A noter que cette Sœur Caterina, à la fois par Mangraviti et par Sœur Basso, s'est toujours fait connaitre pour une sainte, riche d'extase, de rats, de révélations etc. Et on a fait des invitations pour voir ce miracle. Elle a dit que Monseigneur D'Arrigo viendrait aussi le voir. On sait que l'Assistante Sœur Caterina était au lit, qu'à l'heure établie elle secouait le lit, et restait les yeux grands ouverts en haut pour quelques temps. On ne sait pas si l'Archevêque est venu la voir plus tard.

À Messine, il y avait une très pieuse et très riche Dame de l’Aristocratie, (qui est morte récemment avec les tremblements de terre), qui a été ciblée par Sœur Basso. Cette Dame feu Puleio, épouse de Monsieur Gaetano Puleio. C'était une femme très pieuse, charitable, très religieuse, vraie perle de l’Aristocratie messinoise, un exemple splendide de toute la ville! Dieu l’a voulue victime et martyre! Son mari a également péri avec elle.

Celle prétendait la tirer vers un effet personnel trop poussé: il semble que le but était de l'engager à dépenser de l'argent pour des œuvres que l’Archevêque souhaitait faire, ou au profit de Mangraviti lui-même, outre l'avantage pour elle-même que la Sœur Basso profitait en entrant indiscrètement dans la maison de ladite Dame, déjeunant chez elle quand elle le voulait, et la dérangeant et la distrayant excessivement en riant et en parlant continuellement. En plus, Sœur Basso exigeait que la Dame n’allât plus se confesser chez son Curé, le Prêtre Giovanni Chillè (homme aux principes droits, aux mœurs exquises, et qui était très cher au Cardinal Guarino) et qu’elle se confessât avec le Mangraviti. La pieuse Dame n'en pouvait plus et se retira peu à peu de la moniale gênante.

Elle est devenue une fureur. À partir de ce moment, le Curé Chillè e Madame Giovannina Puleio (c'était le nom) commença à subir les persécutions les plus étranges de la part de Sœur Basso.

Sœur Basso avait préventivement demandé l'adresse à Mme Puleio, qui séjournait à Rome dans un hôtel, et un jour une lettre arriva signée du pseudonyme Miraglia, qui lui disait qu'il avait reçue par le Seigneur la chargé de prier pour Elle et de prendre soin d'elle. On concluait en l'exhortant à dépendre en tout de l’Archevêque de Messine.

Madame Puleio informa le Curé Chillè par lettre. Ce dernier a compris la provenance, et a confié en forme amicale ses soupçons à Mangraviti, qui dissimula.

Après quelques jours, une deuxième lettre arrive à Madame Puleio à Rome, avec la signature habituelle de Miraglia, qui commence par lui dire de ne pas écouter un Prêtre incrédule, qui ne veut pas croire en sa mission etc. Dans le contexte de la lettre, le faux Miraglia, oubliant le rôle qu'il avait à jouer, sort dans cette expression: "Certaines choses, Madame, sont des faiblesses de notre sexe!". Puis il conclut: "Pardonnez-nous si nous vous avons incommodées!". C'est ainsi que les écrivaines déguisées sont venues se découvrir elles-mêmes!

Cette lettre a été vue et lue par moi plusieurs fois, tandis que le Curé Chillè l’avait.

Depuis que Chillè et Madame Puleio ont tenu bon, Sœur Basso menaçait le Chillè que Monseigneur Archevêque, si ne le suspendait pas *a divinis*, \*[[118]](#footnote-118) ce n'était que par respect pour Elle, Sœur Basso! Le Curé était étonné.

Alors commença une pluie trop impudente et audacieuse de lettres anonymes et avec des pseudonymes, adressés au Curé et à la Dame, et souvent elles atteignaient le mari de la Dame, lui donnant l’occasion de soupçonner de choses sinistres entre le Curé et la Dame! Presque toutes les lettres concluaient: "Nous vous ferons suspendre par l'Archevêque *a divinis*!". Certaines disaient: "Nous ne vous laisserons pas en paix!"

Une fois, le pauvre Curé Chillè, incapable de le supporter plus, se plaignit à ce sujet à l'Archevêque, lui montrant son soupçon que les autrices du fausse Miraglia et de toute autre chose n'étaient ni plus ni moins que les deux moniales de son Orphelinat !

Mieux s'il ne l'avait dit !! Monseigneur est devenu furieux, il l'a injurié; le menaça et, au bout de quelques jours, le suspendit *a divinis* selon son bon vouloir!

Une circonstance est à noter ici. Le Chillè est par nature un graphologue très expert. Il a fait des comparaisons entre la graphie de Sœur Basso, qu'il avait avec lui, et les graphies des anonymes; et il s'est avéré que ou elles étaient toutes des caractères de Basso, ou de ses disciples: tant était-ce la ressemblance de style et de forme. Il en parla à l'Archevêque. Ce dernier a voulu un morceau de ces caractères, et, lorsque a suspendu le Curé *a divinis*, il lui dit qu'il le suspendait parce qu'il avait fait l'expertise entre les deux graphies, et il ne s'est pas avéré qu'ils étaient de la même main!

Il n'avait pas dit qui a fait l'évaluation! Qui sait s'il y avait des lettres du Miraglia là-dedans!

C'est alors que le pauvre Curé, timide de nature, se décourage, revient aux pieds de Son Excellence, mais celui-ci le rejeta. Il a compris et se présenta humilié à Mangraviti. Celui-ci entra chez l'Archevêque et puis le Chillè entra. Monseigneur lui a dit de le réintégrer, tant qu’il signe une déclaration, telle qu'Il la lui dicterait. Le pauvre Curé acquiesça, et Monseigneur lui dicta une déclaration tout à fait opposée aux sentiments et convictions du pauvre Curé, qui, pris d'une peur panique, a signé.

Très vite, des lettres anonymes ont été envoyées au Curé et à Madame Puleio, se vantant de la suspension subie.

Ces lettres, avec des pseudonymes ont duré plusieurs années, et toujours avec les menaces habituelles. Mais, s'étant connu à Messine, deux ans il y a, l'arrivée prochaine du Visiteur Apostolique Mons. Caracciolo, les lettres cessèrent par magie. Et ils ne sont jamais réapparues. Au lieu de cela le Chanoine Ciccòlo, l'un de ceux que Guarino n'a pas vu trop bien, et vice versa, D'Arrigo oui, comme invité importun s'est présenté à Mme Puleio, et, avec un discours étudié, lui a fait comprendre que le Visiteur Apostolique venait, mais qu'il fallait faire attention en lui parlant, car, à la fin, tout qu'on dirait au Visiteur serait connu. Mme Puleio a été surprise par ce discours.

Lorsque le Visiteur Apostolique est venu, je sais qu'il a eu des conversations avec le Curé Chillè et avec Mme Puleio.

Mon Révérend Père Don Orione, j'omette beaucoup et beaucoup particularités, à travers lesquelles et de celles déjà dites, avec une clarté convaincante, il ressort que les manipulateurs de toutes les lettres du pseudonyme Miraglia et de tous les anonymes et pseudonymes, n’ont été, ni plus ni moins, que les bonnes Sœurs Basso et Caterina. Mangraviti a main dans la pâte? L'esprit et le bon sens ne s’apaisent pas à admettre qu'il n'y ait pas participé! Lui qui était si intime avec elles!

Du peu mentionné jusqu'ici, Votre Seigneurie peut bien comprendre dans quelle position malheureuse se trouve notre Archevêque, ainsi trompée, entre les mains de Sœur Basso et de Mangraviti, et dans quelle malheureuse condition est un Diocèse gouverné par l’une et par l'autre avec une mystification si terrible. Votre Seigneurie sait bien de que de maux sont fécondes les illusions de tel genre, lorsqu’elles entrent dans une âme, Et, si cela se produit chez une personne privée, que nous disons dans un Evêque qui doit représenter la Foi pure et libre de toute superstition? D'un Évêque qui doit conduire à la vérité ses diocésains?

Au moment je me souviens d'une autre anecdote, que je ne peux pas omettre, mais je communique à Votre Seigneurie dans le plus grand secret...

Le Commandeur D'Arrigo, frère de Son Excellence, a appuyé le mariage. Sa femme voulait surveiller un peu les progrès de l'Orphelinat dirigé par Sœur Basso et administré par le dit Commandeur D'Arrigo. Mais imaginez-vous comment s'est mis en colère la Sœur! Des lettres de Miraglia arrivèrent bientôt à l'Archevêque (ça paraît incroyable!), l’avertissant de mettre en garde son frère, parce que sa femme lui volait! L'Archevêque envoie appeler son frère et lui dit: "Un saint de Palerme me fait savoir que votre la femme vous vole; alors sois sur tes gardes!".

Le Commandeur , qui est un homme avec un peu de critère, et qui connaît l'honnêteté de sa femme avec preuve, il lui dit aussitôt: "Je me merveille que vous, avec toute votre dignité d'Évêque, croyiez à cette absurdité. Le sainte de Palerme sont ces religieuses de l’Orphelinat, mais je vais les dresser!".

Cela dit, il se rendit à l'Institut, appela Sœur Basso et lui fit un sobre lavage de tête. Sœur Basso, comme c'est tout naturel, tomba à terre et eut des évanouissements, etc. Le Commandeur la laissa là par terre et s'en alla!

Cet épisode, sans importance dans l'examen de ces faits, m'a été raconté par nul autre que la femme de D'Arrigo elle-même. Cependant, je prie votre Seigneurie de me garder, comme pour le reste, le secret, surtout sur cet épisode! Parce qu'il m’a été confié de la femme du Commandeur, qui, je crois, ne l’a pas confié pour personne d'autre.

Maintenant je viens vous faire savoir autre chose, dans l'intérêt spirituel et matériel de ces pauvres orphelines, jetées dans les bras de Sœur Basse et camarade!

Comment ladite Sœur Basso peut-elle prendre soin de ces âmes et leur donner une saine éducation ?

Il est bon de savoir que Sœur Basso a de graves défauts (en plus de la mystification). C'est une menteuse, vaniteuse; va prétendre qu'elle est fille de nobles, qu’elle possédait une voiture, des chevaux, etc. tandis qu'elle est née de basse naissance. Elle est habillé de luxe, avec des chaînes en or. Elle est peu modeste. Les filles doivent la déshabiller et l'habiller, et même se prosterner pour lui mettre les chaussettes. Lorsqu'elle persécutait Madame Puleio avec une amitié indiscrète, elle voulait que la Dame, un jour, lui cédât sa fille âgée de 13 ans, qui, pour les vacances, revenait du Collège des Dames du Sacré-Cœur de Rome. L'ayant eue, elle voulait qu'elle couche avec elle après le déjeuner. La fille s'est niée. Sœur Basso se leva alors pour prendre un bain, la jeune fille présente, qui, scandalisée, rentrée chez elle, elle raconta tout à sa mère et lui dit: "Maman, ne envoyez-moi plus à ces moniales; quelles religieuses sont-elles ? je ne veux plus y aller elle voulait qu'il couche avec elle après le déjeuner. La fille s'est niée. Sœur Basso se leva alors pour prendre un bain, la jeune fille présente, qui, scandalisée, rentrée chez elle, raconta tout à sa mère et lui dit: "Maman, ne envoyez-moi plus à ces religieuses; quelles moniales sont-elles? Je ne veux plus y aller".

Sœur Basso n'avait pas bonne opinion parmi les gens prudents. La Supérieure des Salésiennes de Messine dit un jour à Madame Puleio: "Madame, n'y allez pas, n'y allez pas chez cette moniale!".

Je reviens vers les pauvres orphelines confiées à Sœur Basso. À ma connaissance la dite Sœur les maltraite furieusement. J'ai parlé à une jeune femme, nommée Arena, qui était sortie de ce Conservatoire. Elle a narré que sœur Basso prend les filles par les cheveux, les jette par terre, les frappe et les piétine, mettant ses pieds sur leur ventre. Je ne sais pas combien de fois cela s'est produit. Un jour, sans motivation raisonnable, mais dans un élan de colère et de jalousie, elle gifla une jeune femme, et, pendant que celle par le réfectoire pleurait, elle lui donna continuellement des pincements. Ces pauvres filles sont toutes opprimées et soumises, et elles n'ont plus l'énergie de secouer le joug dur. En attendant, il est remarquable qui, parlant avec Chillè, Monseigneur appela ces Sœurs: Âmes simples!...

Quant au Séminaire, j'aurais plus de choses à vous dire. Mais, par souci de concision, je Vous dis que le Cardinal Guarino, d'heureuse mémoire, s'est procuré mettre au Séminaire, soit pour diriger, soit pour instruire, des sujets d'esprit. En effet, il avait placé, comme Père spirituel, le Chanoine Francesco Vitale, aujourd'hui Chantre de la Cathédrale, un jeune homme d’exceptionnelles vertus instruit dans diverses sciences, perle du clergé de Messine. Le D'Arrigo, qui venait d'être nommé Archevêque, ou plutôt Vicaire Capitulaire, l'enleva aussitôt. D'ordinaire, à l'exception de quelques Pères Jésuites qui l'ont aidé, D'Arrigo, en termes de direction et d'instruction, a placé des sujets de peu vertus, des gens d'entêtement et politique humaine. En fait, il n'y a eu quasiment aucun succès en ordre spirituel, alors qu'il y en avait plusieurs à l'époque de Guarino. Il est vrai que les études ont été très organisées et les formes de piété ont été conservées; mais l'étude, dans le concept des jeunes, c'était tout, et la sanctification intérieure a été rien!

Et malheur à qui oserait faire des observations à l'Archevêque! Moi, bien qu'adjoint disciplinaire au Séminaire, j'ai dû m'abstenir. Monseigneur Scarcella, parce qu'il *s’a laissé échapper des mots dans une Sacristie, a été suspendu a divinis*!

Notre Monseigneur a écrit sur ses armoiries: *Frangar non flectar*.

Vous voulez savoir de moi qui est l'actuel Recteur du Séminaire, le Chanoine Bruno.

A l'époque de Guarino, il fut banni du Diocèse comme un insubordonné; ou, peut-être, il est parti pour une raison similaire. Le D'Arrigo, juste Archevêque, l'appela et le fit Chanoine, Vice-recteur du Séminaire puis Recteur. C'est un homme politique, très fin. Lorsque les histoires du fausse Miraglia ont commencé, Bruno a été questionné par Curé Chillè qu'il en pensait. Il répondit clairement: "Le Miraglia sont les moniales de l'Orphelinat". Chillè a dit: "Mais Monseigneur croit en Miraglia". Et Bruno: "Monseigneur est un homme, il peut se tromper, et il a été trompé". Il ajouta au Chillè: "Mais à vous ils ne vous laisserons pas en paix!".

Cependant, après la suspension *a divinis* du Curé Chillè, Bruno est venu le voir (peut-être envoyé pour explorer l'âme de Chillè) et, parlant de Miraglia, il a dit qu'il fallait lui croire, que Miraglia était un saint occulte, etc. Ceci Bruno l’a dit, non pas parce qu'il soit homme à croire à de telles impostures, mais pour la politique humaine, voulant rester dans les bonnes grâces de l'Archevêque et de Mangraviti.

Quant au Chanoine Polìto, il est lui aussi très impliqué dans les bonnes grâces de Monseigneur l’Archevêque, et de son Secrétaire Mangraviti, tellement qu’il a été fait confesseur de l’Orphelinat, et je crois confesse, s’il le faut, même les moniales.

Je termine ici mon rapport en réponse à vos diverses questions. Toutes les nouvelles que je vous ai données ont été apprises de moi par certaines sources, notamment de Madame Puleio, et du Curé Chillè, qui, pourtant, en sait tellement que, s'il faisait une relation, il on en y aurait rester plus étonné, et plaindre de notre pauvre Archevêque et notre pauvre et malheureuse Patrie!...

Mon très cher Père Orione, la connaissance de ces faits Vous aide à nous recommander sans cesse au Très Saint Cœur de Jésus et à la grande Mère de Dieu, afin qu’ils veulent sauver Messine, ne seulement du séisme matériel, mais plus encore du séisme moral.

Et recommandez moi misérable au Seigneur Dieu, car, tandis que je remarque les fautes des autres, oh, de combien d’eux j’en suis coupable!...

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

**622**

**Au Cardinal Gaetano De Lai**

**Secrétaire de la Congrégation Consistoriale**

APR 7170 - C2, 15/22

transcription; orig. aux Archives des Orioniens, Rome; publié.

Messine, 1909

À la suite d’une demande explicite du Dicastère de la Congrégation Consistoriale, pour avoir des éclaircissements supplémentaires et aussi des suggestions pratiques pour remédier à la triste et bien connue situation de la Curie Archiépiscopale de Messine, le Père Hannibal fait quelques propositions de mesures jugées appropriées pour la résolution des problèmes. \*[[119]](#footnote-119)

Au Secrétaire de la Sacrée Congrégation Consistoriale.

[Messine ... 1909]

Très Vénérable Éminence,

après le déchirant rapport que Votre Éminence aura lue je viens Vous humilier mes faibles opinions sur ces réformes, dont il me semble que cette pauvre Ville avait besoin pour se relever, surtout, dans la vraie culture de la Foi et de la Religion.

Il me semble qu'une réforme réelle et radicale serait de retirer le pauvre Monseigneur Archevêque D'Arrigo, devenu maintenant saturé dans son esprit avec une de ces tromperies superstitieuses qui, après avoir pénétré un une fois dans l'esprit et l'âme, il est difficile de guérir plus; et le remplacer par un Evêque entièrement selon le Cœur de Dieu: par un Evêque homme de prière et de vertu, de gouvernement, de doctrine et sacrifice. Je comprends qu'il soit peut-être difficile de le trouver, mais le Saint Padre le trouverait. Comme un Ange du Ciel, devrait venir un élu même de loin pour sauver cette Ville!

Ce serait une réforme substantielle et radicale.

A vouloir arranger les choses en laissant Mgr D'Arrigo à sa place, il me semble qu'on laisserait toujours les voies ouvertes aux anciens inconvénients. Pour tout faire en douceur, peut-être pourrait-on demander à Mgr D'Arrigo de s'absenter du siège pendant un certain temps, confiant le Diocèse au futur Évêque, le nommant Vicaire Général o Administrateur Apostolique. La position deviendrait ensuite définitive.

Si, de toute façon, on ne pense pas qu'il est juste d'opérer, alors les réformes plus urgentes et indispensables seraient:

1 - Enlever de Mgr D'Arrigo absolument l'actuel Secrétaire Monseigneur Livio Mangraviti: avec qui D'Arrigo ne devrait pas la moindre relation.

2 - De le remplacer par un Secrétaire intègre, pieux et expert qui pourrait agir comme un véritable et fidèle conseiller. Et j'oserais proposer à Votre Eminence le Très Révérend Chanoine Don [Paolo] Albera.

3 - Renvoyer loin de Messine ces deux moniales de l’Orphelinat Smalzer, et les deux autres converses, qui sont avec elles, et mettre à la direction de ces pauvres orphelines autres Sœurs, comme les Filles de Saint Anne, ou les Salésiennes, ou les Sœurs du Bon Pasteur.

4 - Nommer un Vicaire Général, qui ne soit pas de Messine, mais un homme de Dieu, même s'il vient du dehors, un homme saint et savant, avec pleins pouvoirs; et, s'il n'était pas Évêque, le consacrant spécifiquement ou plus tard après l'avoir expérimenté, ce serait encore mieux. Cependant, D'Arrigo devrait être empêché de nommer un Provicaire à son goût.

5 - Retirer le Chanoine Bruno comme Recteur du Séminaire, e de n'importe quel charge dans ceci, et de placer aux diverses charges du petit Séminaire qui devrait surgir, aucun Prêtre de Messine, mais des Pères Jésuites, ou de quelque autre Ordre Religieux.

Cependant, la réforme du Séminaire n'est pas urgente pour le moment, parce qu’il n'y a pas de Séminaire.

6 - Organiser un peu mieux la Curie, car il y a un manque d'employés et d'administrateurs.

7 - La population a grand besoin d'instructions catéchétiques et de exercices spirituels. S'il pouvait s'établir dans la résurgence de Messine une maison de Passionistes ou de Liguoriens, serait une très bonne et très opportune chose.

Après tout, un bon Évêque peut faire beaucoup et beaucoup.

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**À l'Évêque d'Oria, Antonio Di Tommaso**

APR 4853 - C2, 15/23

ms. orig. aut.; 1 f. rayée (mm.105x135) - 1 page écrite; inédit.

Messine, 01.1909

Brouillon ou trace d'un télégramme dans lequel il remercie l'Évêque d'Oria pour sa disponibilité à accueillir les Orphelinats Antoniens de Messine dans son Diocèse. Il ajoute qu'il viendra bientôt chez lui pour s'accorder personnellement sur le transfert desdites Communautés. La date est approximative.

[Messine, janvier 1909]

Évêque [d'] Oria (Lecce) \*[[120]](#footnote-120)

Remerciant Votre Excellence pour tant de bonté, je serai là pour entrer là-bas la semaine prochaine pour traiter de présence.

Chanoine [Di] Francia

**624**

**Aux dévoués et bienfaiteurs antoniens**

APR 300 - M4, 7/3

timbre. orig.; 2 ff. (mm. 220x320) - 4 pages écrite; publié. \*[[121]](#footnote-121)

Messine, 06.01.1909

Lettre ouverte à imprimerie typographique envoyée aux dévots et bienfaiteurs des Orphelinats Antoniens. Le Père Hannibal y fait le récit détaillé du désastreux tremblement de terre du 28 décembre 1908, qui a détruit les villes de Messine et Reggio de Calabre faisant de nombreuses victimes. Il décrit la situation actuelle de ses Instituts, et les vicissitudes qu'il a traversé pour atteindre Messine partant de Rome, où il se trouvait le jour du désastre.

La Prodigieuse Libération des Orphelinats Antoniens

du Chanoine Hannibal Marie Di Francia à Messine

lors du terrible tremblement de terre du 28 décembre 1908.

La Statue du Saint est restée indemne dans les décombres.

Rapport à nos Zélateurs et Zélatrices du Pain de Saint Antoine de Padoue, et à tous les dévots du Saint, et de nos Orphelinats.

\* Messine, 6 janvier 1909

Nos Frères et Sœurs en Jésus-Christ,

nous sommes encore étonnés par l'énorme catastrophe de notre belle et chère Patrie, qui était devenue un tas de décombres, sous lequel ils ont péri plus de 80 mille personnes, les quatre cinquièmes de la citoyenneté!

Dès que la triste nouvelle de la catastrophe de Messine elle est arrivée à votre oreille, vos pensées sont allées aux Orphelinats Antoniens, et vous vous êtes dit: Pauvres orphelins! Pauvres orphelines! Que leur est-il arrivé? Ont-ils péri parmi les décombres? Saint Antoine les a-t-il sauvés ou non?".

Eh bien, réjouissez-vous, le grand Protecteur de nos Orphelins, le grand Thaumaturge, il les a tous sauvés, et d'une certaine manière, plutôt dans diverses manières, qui ont vraiment quelque chose de prodigieux!

Pas même un de nos orphelins n'a subi de mal; de nos orphelines certains ont subi une légère contusion.

Nous disons en vol le déroulement des événements dans nos deux Instituts parmi l'extermination universelle de notre Cité.

Commençons par l'Institut masculin.

Les Orphelins se sont levés à cinq heures du matin, comme d'habitude. A cinq heures et quart, ils étaient levés et habillés.

Le jeune Assistant Emanuele Vìzzari, notre ex orphelin qui était resté dans notre Institut, appela à ce moment tous les garçons à réciter les prières du matin devant une belle image de la Très Sainte Vierge; et ainsi un bon nombre de garçons se sont déplacés dans une partie du dortoir, pour se rassembler tous au centre devant la Madone.

A cet instant, la terre tremble formidablement au milieu d'un un grondement terrifiant, les murs vacillent, et cette partie du dortoir, où les garçons s'étaient alors retirés, s'effondre, tombant du toit avec fracas. Le reste du dortoir, là où étaient les garçons, resta debout.

Les enfants sortirent aussitôt dans l'atrium.

Dans l'orphelinat, nous avons une section de jeunes étudiants, qui aspirent à devenir Prêtres du même Institut, à être les futurs éducateurs des Orphelins Antoniens. Ces jeunes nous sont très chers; deux d'entre eux sont de la Province de Padoue; ils sont tous le germe choisi pour la future continuation des Orphelinats. À cinq heures du matin, ils quittèrent leur dortoir et entrèrent dans l’Église de l'Institut pour la prière et la méditation du matin.

Lorsque le tremblement de terre a éclaté, leur dortoir s'est complètement effondré, l'Église tomba aussi; seul la toiture sous laquelle les garçons priaient est resté intact; à eux les Frères laïcs de notre Institut, nos fidèles compagnons et coadjuteurs, qui forment avec nous une seule Famille Religieuse s’étaient joints. Ainsi, les jeunes étudiants et les Frères convers sont restés indemnes. Loué soit le Saint des Miracles!

Passons à l’Orphelinat féminin, dans lequel étaient contenues plus d'une centaine de personnes, environ soixante-dix orphelines, grandes et petites, et un quarante Sœurs, y compris les Novices et les Probandes ou Postulantes.

Au moment de l'immense catastrophe, les Orphelines étaient pour la plupart dans le dortoir déjà habillées, et d'autres dans le couloir adjacent, qui mène au lavoir.

Quand tout à coup, la grande salle a tremblé comme un navire dans une tempête, les murs se sont effondrés, le toit s'est écroulé, et les filles se sont retrouvées submergées dans ces ruines. Sur celles qui se trouvaient dans le couloir tomba même le toit, et une partie du plancher tomba.

Eh bien, qui le croirait? Saint Antoine de Padoue a montré sa protection sur ses Orphelines, et les gardait la faveur des Très Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Aucune orpheline n'a périe, et ce qui est merveilleux, c'est que dans l'obscurité de la nuit, parmi les ruines, les filles ont trouvé le chemin de la sortie, et se sont rassemblées à deux à trois dans le grand jardin de l'Orphelinat. Les filles plus âgées ont sauvé les plus petites, et l'une avec l'autre se sont extraites des ruines.

En deux ou trois heures, elles étaient toutes saines et sauves, et aucune d'elles n'avait reçu aucun dommage, sauf deux ou trois avec des contusions mineures. Bien sûr, toutes les filles tremblaient mais, certaines petites filles, sortant à l'extérieur, se présentaient souriantes, inconscientes de l'énorme danger qu'elles avaient couru!

L'histoire d'une petite fille de cinq ans, qui était au lit au moment de la catastrophe, est belle.

Quand le tremblement de terre a tout gâché, le lit de la petite n'avait pas été touché, et l'innocente créature, sous l'agglomération des poutres et les ruines du mur, et la poussière incessante, continuait à dormir placidement. Quand le jour se leva, elle ouvrit les yeux, regarda autour d’elle, ne comprit rien, se leva et s’appuya sur le mur brisé. Quand une personne alla la prendre, elle demanda où étaient ses affaires, où étaient ses compagnonnes, et elle était choqué de ne pas avoir entendu la sonnette du lever.

Encore un épisode prodigieux. Une orpheline d'environ treize ans, qui j'étais encore au lit quand le mur s'est effondré, elle a été jetée du lit en bas de la rue, où elle se serait brisée en tombant; mais voilà, elle trébuche sur un balcon en contrebas et y reste indemne. À la lumière du jour, les gens dans la rue l'ont remarqué, et avec une échelle l'ont laissée descendre, la couvrant de quelques vêtements.

De cette façon, le grand Saint des miracles a sauvé complètement les Orphelins et les Orphelines des deux Orphelinats, qui lui sont confiés!

Mais pour une libération aussi prodigieuse, il fallait des victimes! Et celles-ci Saint Antoine de Padoue les a choisies parmi la Communauté Religieuse des Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus, chargée de l'éducation et de la garde des orphelines. Treize furent les victimes, correspondant au nombre des treize privilèges du Saint Thaumaturge!

Ces treize Filles étaient dans ce moment terrible qui au lit pour cause de malaise, certaines dans les dortoirs pour les taches du nettoyage. Les dortoirs étaient au nombre de deux, construits l'un sur l'autre et rattachés à l'Église monumentale du Saint-Esprit. L'Église effondra avec une grande crash, effondra le clocher auquel on accédait depuis l'un des dortoirs, ces derniers sont ruinés de manière effrayante, et une vingtaine de la Communauté des Sœurs ont été débordées.

Ici, à mon grand regret, je dois montrer que je n’étais pas à Messine. Le soir du Saint Noël, c'est-à-dire trois jours avant le terrible désastre, j'étais parti pour Rome pour des affaires urgentes.

Moi, je n'étais pas alors sur l'endroit! Ni se trouvait la Mère Supérieure des Sœurs, Sœur Maria Nazarena, qui était allée à visite la Maison de Taormina! Mais le Dieu miséricordieux n'avait pas certainement besoin de certains d'entre nous pour réconforter les orphelines et les Sœurs dans cette terrible situation !

Notre Prêtre Pantaleone Palma de Ceglie Messapica, de l'Orphelinat masculin où nous vivons, dès la fin du terrible tremblement de terre s'est immédiatement précipité vers l'Orphelinat féminin qui se trouve à cinq ou six minutes du masculin. Deux Frères laïcs le suivaient. Tout était noir: le gaz de la voie publique était éteint et ce tronçon de rue était encombré d'énormes décombres. Ils se sont coincés parmi ces masses, se sont empêtrés dans les fils cassés du télégraphe et du téléphone, des morceaux de mur s’effondraient autour d'eux, et ainsi parmi l'obscurité et les gémissements et les cris, parmi les ruines et l'hécatombe, ils sont venus à l'Orphelinat féminin.

Leur présence ranima les Sœurs, et le travail de sauvetage des pauvres emportées commença. Leurs gémissements se faisaient entendre au milieu des décombres. Le Prêtre Palma les appela par leur nom et certaines répondirent, et leur donna à toutes l'absolution *in articulo mortis*.\*[[122]](#footnote-122) Après on a travaillé de toute force pour faire sortir les pauvres Sœurs. Ils ont enlevé des rochers, des poutres, avec le risque de leur vie; la lumière désirée du jour s'est levée, et voici venu la première et puis une autre, et ainsi de suite; mais les gémissements cessèrent: ils ont appelé et personne n'a répondu! L'immense travail s'est poursuivi et d'autres, déjà éteintes, ont été extraites. L'une d'entre elles tenait fermement le crucifix et les médailles dans son poing!

Ce travail de sauvetage a été effectué au milieu d'une pluie battante.

Ensuite, il a été pensé de construire deux baraques en bois dans le grand jardin, une pour les Sœurs blessées, et une pour les Orphelines et les Sœurs restantes saines et sauves.

Le soir, elles étaient toutes rassemblées dans les baraques.

Une autre baraque a été construite en même temps dans l'atrium de l'Institut masculin pour les Orphelins.

Les deux Orphelinats Antoniens restent dans les baraques.

Ici, on ne fait que prier et répéter des chants dévoués. L’Autel a été placé dans la même baraque des Orphelines, où chaque jour est célèbre le Sacrifice sans effusion de sang, et tous les Orphelines dans une Maison, et les Orphelins dans l'autre, approchent chaque jour avec une grande dévotion à la Table sacrée.

J'ai appris à Rome le terrible événement à 10 heures du matin le Mardi 29 Décembre, à la suite du grand tremblement de terre. Imaginez-vous, nos pitoyables amis, ce que mon cœur était à la terrible nouvelle: Messine détruite par les tremblements de terre, 80.000 morts sous les décombres. J'ai pleuré comme morts tous mes chers fils et filles spirituels! A mes yeux, tout était fini! Mais, de temps en temps, invoquant le Très Saint Cœur de Jésus et de Marie et Saint Antoine de Padoue, un rayon d'espoir brillait un instant dans mon âme obscurcie, et disparaissait.

Le Mardi soir, je partis pour Naples, ne pouvant continuer en train jusqu'à Messine, et j'attendis le paquebot de lendemain. Le lendemains deux réfugiés messinais m'ont jeté dans la désolation, me disant que mes Instituts étaient un tas de décombres!

Les billets de départ pour Messine n'étaient pas accordés: encore providentiellement, avec un déroulement de circonstances, mû par un main suprême, j'ai eu un billet, dans la vapeur Scylla, et je suis parti de Naples à Messine.

Mon cœur était opprimé: je me résignais à la Divine Volonté, je bénissais la juste colère du Très-Haut, et en larmes je priais pour les survivants et pour les morts, parmi lesquels l'esprit représentait tous mes fils en Christ!

Nous sommes arrivés dans le port de Messine à [heures] 4 après-midi le Jeudi 31 Décembre.

La Ville avait l'air horriblement battue et ruinée. D'autres Messinais étaient avec moi, et on avait hâte de descendre bientôt; mais hélas, il était interdit de descendre n'importe qui! Toute la nuit, nous sommes restés dans le port, et le lendemain, vers midi, le paquebot nous emmena à Catane. J'y suis resté avec ce distingué, noble et charitable Cardinal Archevêque Francica Nava, qui aime tant nos Instituts, et là pour la première fois j'ai reçu une nouvelle consolante de la mes Instituts. J'ai rencontré le Révérend Père Trombaduri franciscain, qui vivait à Messine, et avec les autres Frères, il avait été sauvé. Je l'ai vu et je ne l'ai interrogé sur rien: je tremblais de me sentir dire: "Ils sont tous morts". Quand lui-même m’a adressé le discours sur mes Instituts, et m'a dit que le lendemain des tremblements de terre, il avait rencontré Frère Giuseppe Antonio [Meli], un Frère laïc de mon Institut,

qui lui avait dit que tout le monde dans les deux Communautés était en sécurité, à l'exception de certaines victimes.

Cette nouvelle fut comme l'apparition du jour, après une longue nuit sombre. J'ai remercié le Très-Haut pour cela, et j'ai commencé à me sentir désolé pour les victimes que je ignorais.

Je voulais prendre l'avion pour Messine, mais la ville défunte était dans un état de siège, et ils faillaient des ordres militaires pour entrer.

Quesque faisaient les Communautés entre-temps, ne me voyant pas venir, et non ayant des nouvelles de moi? Ils priaient et battaient la chamade, ils craignaient que quelque accident ne m'était arrivé.

Le 2 Janvier, les orphelines ont commencé un Triduum de prières pour mon retour, devant le Saint [Sacrement] exposé à l'intérieur d'une grande baraque en bois, à l'intérieur de laquelle elles étaient abritées. Le dernier jour du Triduum, le soir, avant la bénédiction du Saint [Sacrement], je me suis retrouvé parmi elles.

Actuellement les deux Communautés sont campées dans l'un et l'autre local. La principale occupation de la journée est de prier et chanter des chansons pieuses. A chaque tremblement de terre, qui n'en manque pas de forts et légers, des chants s'élèvent à la Sainte Vierge ou au Cœur de Jésus ou à Saint Antoine. La même chose se fait également la nuit.

Et notre Saint Antoine, le beau Saint Antoine qui nous est venu de Rome, le Saint Antoine à qui les orphelines adressent leurs prières pour tous ceux qui attendent les grâces, était dans la grande Eglise du Saint-Esprit, qui s'effondra complètement. Oh mon Dieu! Quel dommage craignant qu'elle n'existe plus! Mais il n'en était pas ainsi; après quelques jours, nous avons regardé parmi les ruines, et dans sa vitrine, le brave Simulacre était intact. Avec beaucoup d'enthousiasme, on entra et a été pris et transporté parmi les orphelines qui, plus que jamais, prient pour leur grand Protecteur!

Nous ne voulons pas garder le silence sur une autre grande faveur de la Divine Providence. À Messine il n'y a plus de commerce, plus de place où acheter un centime de pain.

Au début, aucune subvention ne nous parvenait, tant était la confusion. Mais un fabricant de pâtes qui travaillait pour lui dans notre Institut a perdu plusieurs quintaux de pâtes dans les ruines. Il est parti; mais avant il a laissé ces pâtes à notre disposition, si nous pouvions les trouver. Nous avions aussi des sacs de farine et de semoule et faisions du pain. Nous avions plusieurs centaines de vêtements militaires que nous achetions autorisées par le Ministère, et servent à couvrir les orphelines et orphelins dans ces nuits rigides où ils sont campés dehors.

Ainsi, de manière merveilleuse, la Divine Providence nous a aidés. Mais ces commissions arrivent à leur terme, et nous faisons confiance aux Très Saints Cœurs de Jésus et de Marie, et en Saint Antoine de Padoue afin qu’il touche le cœur de nos amis!

Dévots de Saint Antoine!

Il ne nous reste plus qu'à vous recommander ces orphelins et ces orphelines de Saint Antoine de Padoue. Le grand Saint les a miraculeusement libérés; il les a gardés pour qu'ils prient pour tous ceux qui attendent les grâces et promettent l'offrande, selon la grâce qu'ils attendent et leur possibilité.

C'est pourquoi, ô dévots du grand Saint, vous devez maintenant plus que jamais accroître votre confiance que Saint Antoine de Padoue au moyen de ces orphelins vous donnera des grâces et des prodiges. Maintenant plus que jamais, le grand Saint doit pourvoir à ces garçons et filles de lui bien-aimés, et doit donc accroître ses grâces et ses faveurs pour ceux qui les aident soit par l'offrande, soit par la promesse du Pain.

En effet maintenant le nombre des orphelins et orphelines antoniens augmente. Déjà deux petites filles ont été dégagées des décombres, deux sœurs d'environ cinq ans, dont ne se connaisse pas à qui elles appartiennent, et elles nous les ont amenées et nous les avons immédiatement acceptées. Et donc nous sommes prêts, avec l'aide du Seigneur, d'en accepter autant des survivantes au grand désastre que nous présenterons.

Mais maintenant, nous sommes troublés par une pensée. Les locaux de nos deux Instituts sont endommagés et en partie inhabitables. Tant que Messine se rétablira (et ce sera avec de nouveaux systèmes d'usines), il semble qu'il soit nécessaire et prudent d'emmener nos Orphelinats ailleurs. Nous prions maintenant tous les fidèles de Saint Antoine, tous les amis de nos Instituts, tous nos bienfaiteurs, ainsi que tous nos *Bienfaiteurs Spirituels*, (c'est-à-dire les Sacrés Alliés de nos Instituts) s'ils pouvaient prendre soin de nous procurer ou nous offrir des locaux, même temporairement, en où nous pourrions placer les Orphelinats. Il y a une centaine de personnes de la Communauté féminine, et cinquante de la Communauté masculine qui devraient être placés dans deux locaux séparés, et sans la cohabitation du personnel d’autres Instituts.

Un ou plusieurs bienfaiteurs pourraient également nous fournir les moyens d'acheter des locaux.

Quiconque use d'une telle charité n'aurait pas à le regretter, car nos Instituts sont dédiés à la charité, au travail et à la Prière quotidienne à deux buts: pour tous ceux qui attendent les grâces de Saint Antoine de Padoue, et pour le plus grand intérêt de l'Église et des peuples, c'est-à-dire afin que le Seigneur envoie de nombreux prêtres élus à la Sainte Église, conformément au grand commandement de Jésus-Christ: *Rogate Ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*

[*Mt* 9,38; *Lc* 10,2] (Priez donc le Maître de la moisson, pour qu’il envoie des ouvriers dans sa moisson).

Et recommandez-nous tous aux Très Saints Cœurs de Jésus et de Marie!

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

Mises en garde

1 - Ceux qui veulent nous envoyer des offrandes et des denrées alimentaires, linge, mobilier sacré, etc. pour l'instant ils peuvent contacter notre adresse habituelle, c'est-à-dire: Au Révérend Chanoine Hannibal Marie Di Francia, Via del Valore, N. 7, Messine.

2 - Nous recommandons fortement à tous ceux qui nous enverront des cartes postales mandats, de bien conserver le récépissé postal, pour pouvoir le montrer en cas de perte du mandat.

3 - Puisque tout arrive actuellement avec un peu de retard, e la distribution se fait dans des bureaux de fortune, aussi nos Zélateurs et Zélatrices, les dévots de Saint Antoine, auront de la patience s’ils recevront des réponses avec un peu de retard; mais les prières qui nous sont demandées commenceront immédiatement après la réception des lettres, et avec plus de ferveur qu'avant.

4 - Quiconque veut des livrets ou quoi que ce soit d'autre, peut nous les demander, car nous avons tout préparé, et rien n'est même été perdu des livrets et dévotions du grand Saint.

*Vive Saint Antoine de Padoue*, et qu’Il crie pour nous et pour tous:

*Vive, vive le Très Saint Cœur de Jésus, Vive, vive le très doux Cœur de Marie!*

**625**

**Aux fidèles Antoniens**

APR 8233 - C2, 15/24

transcription; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 07.01.1909

«Appel» sous forme de lettre circulaire adressée aux fidèles antoniens et aux bienfaiteurs. Dans celle-ci Père Hannibal, après avoir décrit les graves dommages causés par le tremblement de terre catastrophique du 28 décembre 1908, sollicite leur générosité pour venir en aide aux Instituts Antoniens. Il est rapporté p. 50 du vol. 43 de la collection officielle des Écrits, mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de trouver le texte manuscrit original.

Appel aux cœurs charitables

\* Messine le 7 janvier 1909

Dans la terrible catastrophe de Messine, les pauvres orphelines ont presque entièrement perdu leur lit, étant donné que les trois Dortoirs qui accueillaient les orphelines et les religieuses sont ruinés.

Même les caisses de linge et divers meubles et ustensiles, tout fut accablé sous les décombres. Quelque chose a été récupérée, mais la plupart des lits a été détruite.

La pluie qui s'est produite a fini de consommer ou de se déprécier ce qui restait enfoui entre les planches et les poutres. Actuellement une centaine de personnes, Sœurs et orphelines, gisent par terre la nuit, sous le baraques, et au-dessus des morceaux de table.

Une partie des lits est également allée perdu à l'Orphelinat masculin.

Nous nous tournons avec confiance vers les fidèles de Saint Antoine, vers nos amis, à nos Bienfaiteurs Spirituels, et à tous les cœurs généreux pour qu'ils veuillent nous venir en aide, même en souscrivant des abonnements; et ensuite ils pourront nous envoyer directement l'obole collecté. L'adresse est la suivante: Au Chanoine Hannibal Marie Di Francia Directeur des Orphelinats Antoniens - Messine.

Nos deux Instituts possédaient un moulin avec Boulangerie et Pâtisserie, d'où l'on vendait du pain de pur blé et des pâtes en Ville, gagnant un bénéfice de mille lires par mois avec lequel on donnait du pain quotidien pour 200 personnes, y compris les pauvres de Messine, et ceux qui venaient recevaient du pain et de la nourriture.

Les locaux du moulin, de la boulangerie et de la fabrique de pâtes ne sont plus restés trop endommagé; avec un coût de deux ou trois mille lires, le moulin pourrait être réactivé avec une boulangerie et une fabrique de pâtes, ce qui, dans la nouvelle Messine, représenterait une véritable ressource pour nos Instituts!

Nous sommes vivement intéressés par la charité de nos amis, et de tous cœurs bien faits, pour qu'ils viennent à notre secours!

Il est vrai qu’on parle de fortes contributions disposées *officiellement à l'étranger*, pour Messine; mais ces sommes-nous parviendront-elles? Jusqu'à présent, nous n'avons eu qu'une pièce de 25 lires qui nous a été donnée par un pieux Aumônier d'une frégate anglaise, qui a visité mes orphelines, et il fut tellement ému les voyant dans cet état!

Nos orphelins, des plus petits aux anciens, prient et prieront pour leurs bienfaiteurs, afin que le Dieu Souverain les bénisse, et les préserve de ses châtiments menaçants actuels!

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

Directeur des Orphelinats Antoniens

Messine

**626**

**Aux bienfaiteurs antoniens**

APR 8198 - C2, 15/25

transcrit.; orig. à Archives non identifiées; inédit.

Messine, 14.01.1909

Le Père Hannibal, faisant «appel aux cœurs généreux», envoie la présente lettre circulaire dans laquelle demande une aide financière en faveur des Instituts Antoniens de Messine, qui versent en graves difficultés après le tremblement de terre désastreux du 28 décembre 1908.

APPEL AUX CŒURS GÉNÉREUX

ET À NOS ZÉLATEURS ET ZÉLOTRICES

DU PAIN DE SAINT ANTOINE DE PADOUE

\* Messine le 14 janvier 1909

Au milieu des ruines de la Messine détruite, je me tourne vers Vous, ô cœurs pieux et généreux, qui ressentez une compassion particulière pour les orphelins abandonnés! A vous je vous présente mes deux orphelinats dans lesquels plus de 150 individus sont rassemblés, quasiment laissés à la rue!

Le grand Thaumaturge Saint Antoine de Padoue a libéré dans divers façons prodigieuses tous mes orphelins et orphelines qui lui sont confiés, mais il a voulu 13 lampes dans le royaume de la Gloire! Ces sont les treize victimes de la Communauté des Sœurs, qui restèrent submergés par l’immense fléau!

Les locaux de mes 2 Instituts sont restés à moitié détruits; trois dortoirs effondrés; des lits, des meubles et du linge ruinés.

Les Communautés dorment littéralement sur le sol et sur des morceaux de table! Et même les garçons dans une Maison et les filles dans une autre louent tranquillement le Seigneur, et de jour comme de nuit ils lui enlèvent des cantiques et prières, pour eux-mêmes et pour tous les survivants Messinais!

Fidèles! Je recommande ces orphelines à votre charité.

Cet obole que vous donnerez pour leur restauration, les Cœurs Très Saints de Jésus et de Marie et Saint Antoine de Padoue sauront largement le récompenser! Et la faveur de Dieu vous protégera dans un temps si menaçant de châtiments divins !

À nos Zélateurs et Zélatrices nous faisons un appel chaleureux afin qu’ils favorisent la souscription des fiches jointes. Nous faisons savoir à tous que, parmi les nombreuses sommes prétendument versées pour les dégâts causés par les tremblements de terre, nous n’avons rien reçu jusqu’à présent!

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

N. B. - Qui voulait aussi expédier des produits alimentaires ou des articles pour vestiaires, pourrait le faire à la même adresse: Via del Valore N. 7 - Messine.

**627**

**À Monseigneur Giovanni Bressan,**

**Secrétaire du Pape Pie X**

APR 7213 - C2, 15/26

photoc.; orig. aux Archives Apostoliques du Vatican, Rome; inédit.

Messine, 16.01.1909

Il transmet un rapport détaillé sur les conséquences du tremblement de terre de Messine du 28 décembre 1908 et se recommande chaleureusement aux prières du Pape Pie X, auquel il ne demande que la Bénédiction Apostolique. Il joint à cette lettre deux exemplaires du «supplément» du périodique mensuel *Dio e il Prossimo* dans lequel le Père Hannibal a publié le rapport sur l'état courant des Instituts Antoniens.\* [[123]](#footnote-123)

\* Messine, 16 janvier 1909

Illustrissime Monseigneur,

le 28 décembre dernier, j’étais à Rome et j'ai écrit à Votre Révérence, implorant une audience privée avec le Saint-Père Pie X.

Ce jour-là eut lieu la triste catastrophe de Messine.

Je suis parti dans ma patrie le cœur brisé. J'avais à Messine deux nombreux Orphelinats avec deux Communautés religieuses. Je croyais avaient tous péri.

Grâce au Seigneur, ce n'était pas le cas. J'ai maintenant l'honneur d'envoyer à Votre Révérence deux exemplaires d'un Rapport imprimé que j'ai rédigé sur le terrible événement dans mes Instituts.

Je prie la bonté de Votre Seigneurie Révérendissime garder une copie pour vous, et une autre

la vouloir présenter respectueusement de ma part et de mes Instituts au Très Saint Père.

Dans ce rapport, une invitation est faite aux bienfaiteurs de mes orphelinats de vouloir nous aider, et avec certitude nous ne manquerons pas, si Dieux le veut, des contributions.

Tout autre est le but pour lequel je présente à Sa Sainteté ce Rapport. Je n'attends aucune aide en argent du Très Saint Père, mais je souhaite et désire ardemment, comme tous les miens le souhaitent et le désirent, que le Très Saint Père, en tant que Vicaire du Dieu des Miséricordes, veuille particulièrement nous recommander à l'Adorable Cœur de Jésus et de sa Très Sainte Mère, afin que dans la tourmente où actuellement mes Instituts sont situés, nous pouvons trouver grâce et sérénité aux yeux du Très-Haut, et un nouveau placement et réaménagement des Maisons, afin que les Communautés puissent reprendre sereinement leur cours habituel.

Le but de ces Communautés est le salut des Orphelins abandonnés, et la prière quotidienne pour obtenir de bons ouvriers à la Sainte Église, conformément à ce Mandat Divin: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9,38; *Lc* 10,2].

Et enfin nous implorons du Très Saint Père une spécial miséricordieuse bénédiction, qui nous console, nous éclaire sur la manière de nous régler et que nous préserve de nouveaux fléaux!

Je baise humblement les mains sacrées de Votre Seigneurie Révérendissime et pareillement nous tous baisons le Sacré Pied à Sa Sainteté, et avec profonde dévotion je me déclare:

De votre Seigneurie Révérendissime

Très humble obéissant Serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

À l’Illustrissime Révérendissime Monseigneur Bressan,

Secrétaire de Sa Sainteté le Pape Pie X. – Rome

**628**

**Aux Rogationnistes et aux Filles du Divin Zèle**

APR 3429 - C2, 15/27

orig.; 1 f. couleur jaune (170x240 mm) - 1 page écrite; inédit.

Oria, 22.01.1909

Télégramme avec texte transmis sur une bande télégraphique dans lequel il communique qu'avec le Père Pantaleone Palma, il a reçu un excellent accueil à Oria et à Francavilla Fontana, où des locaux appropriés sont déjà disponibles pour transférer les Orphelinats Antoniens de Messine. Il loue la bonté et l'engagement de Mgr Antonio Di Tommaso. Il ajoute qu'il retournera bientôt à Messine pour relever et accompagner les deux Communautés en train.\*[[124]](#footnote-124)

Oria, 22 janvier 1909

Excellente hospitalité Oria Francavilla, envisagés divers locaux. Évêque très engagé. Nous revenons bientôt. Possibilité d’acquérir les orphelinats.

Père

**629**

**Aux Rogationnistes et aux Filles du Divin Zèle**

APR 3426 - C2, 15/28

orig.; 1 f. couleur jaune (180x240 mm) - 1 page écrite; inédit.

Francavilla Fontana, 24.01.1909

Télégramme avec texte transmis sur bande télégraphique dans lequel le Père Hannibal communique que, en ce qui concerne le transfert des Communautés de Messine aux Pouilles, tout va bien. Il recommande donc de faire immédiatement les préparatifs du départ en train. Il ajoute qu'ils seront relevés par lui personnellement avec le Père Palma.

Francavilla Fontana, 24 janvier 1909

Tout va bien. Francavilla [et] Évêque Oria sont en concurrence pour accueillir orphelinat dans locaux appropriés. La Providence ouvre des voies. Préparez le départ, nous viendrons vous relever mardi. Train de midi.

Je bénis.

Père

**630**

**Aux Rogationnistes et aux Filles du Divin Zèle**

APR 3428 - C2, 15/29

orig.; 1 f. couleur jaune (180x240 mm) - 1 page écrite; inédit.

Oria, 25.01.1909

Télégramme avec texte transmis sur bande télégraphique dans lequel il communique qu'en raison de difficultés inattendues, son retour à Messine sera retardé. Il exhorte à prier pour le succès du transfert des Orphelinats de Messine aux Pouilles.

Oria, 25 janvier 1909

Pour circonstances retard de retour Messine, j’arriverais mercredi.

Je recommande des prières incessantes et d'autres bons résultats de tout. Survenues difficultés.

Père

**631**

**À l’Évêque d'Oria, Antonio Di Tommaso**

APR 7797 - C2, 15/30

photoc.; orig. à l'Archivio dei Rogazionisti, Oria; inédit.

Messine, 16.02.1909

Il informe qu'il est en train d’organiser le départ de Messine pour transférer ses Communautés dans les Pouilles. Du Préfet de la Province de Messine il attend la réponse à la demande pour obtenir un wagon de chemin de fer gratuit pour les bagages et pour les voyageurs. Il communiquera des informations précises dans les plus brefs délais sur le départ en train de Sicile et le jour d'arrivée à Tarente.

I.M.I.

\* Messine, 16 février 1909 (soir)

Vénérable Excellence, vous aurez reçu le télégramme et la lettre.

Les choses en sont maintenant à ce point. Demain le Préfet de Messine me donnera une réponse, s’il peut me faire obtenir *gratuitement* l’expédition de matelas, linge et quelques meubles, et que tout cela voyage avec l'Orphelinat. Espérons obtenir tout ça. Si oui, on partira jeudi soir (le 18 du mois en cours). Le vendredi à huit heures nous arriverions à Tarente, où nous serions à la disposition de Votre Excellence, si vous avez des dispositions particulières concernant l'heure de l’entrée à Oria samedi ou dimanche prochain.

S'il n'est pas possible d'obtenir les deux wagons pour le transport comme ci-dessus, la situation se complique, et il faudra faire d'autres pratiques et changer de projet, différant ainsi l'arrivée.

En partant, nous ferons précéder un télégramme. Ne partant pas, j'écrirai la lettre, pour dire quand nous viendrons.

Je n'ai reçu aucune lettre de Votre Excellence.

Je baise les Mains sacrées avec tout le respect, je m'agenouille pour la Sainte Bénédiction et je me dis:

De Votre Excellence

Très humble serviteur en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**632**

**À l'Évêque d'Oria, Antonio Di Tommaso**

APR 7796 - C2, 15/31

photoc.; orig. aux Archives des Rogationnistes, Oria; inédit.

Messine, 19.02.1909

Télégramme avec texte transmis en manuscrit, dans lequel il informe l'Évêque d'Oria que du Préfet de la Province de Messine il a obtenu un wagon de chemin de fer gratuit pour le transport des bagages avec la Communauté des voyageurs. Il communique également le jour du départ en train de Messine, et l'heure d'arrivée à Tarente.

Messine, 19 février 1909

Les autorités ont accordé une concession unique: un wagon gratis pour transporter des objets roulants avec la communauté. Craignant que l’ajournement ne me fasse rater cette occasion propice, j'ai hâté le départ ce soir directement; nous arriverons à Tarente demain à huit heures. Envoyez vos instructions sur notre arrivée Oria. Si nous devions nous retenir à Tarente, nous devrions avertir la Croix verte.

Chanoine Di Francia

**633**

**Aux Filles du Divin Zèle**

APR 3571 - C2, 15/32

ms. orig. allogr. et signature authentique; 2 ff. quadrillées (mm.135x210) - 2 pages écrites; inédit.

Oria, 21.02.1909

Il communique l'accueil cordial réservé aux Sœurs et aux orphelines par l'Évêque, Mgr Antonio Di Tommaso, le Clergé et les habitants d'Oria. Il informe que la Communauté est logée à l'Institut des Filles de la Charité, où elle restera jusqu'au 4 avril 1909, Dimanche des Rameaux.

I.M.I.

\* Oria, 21 février 1909 (soir)

Filles très chères dans le Seigneur,

maintenant vous avez reçu le télégramme. Je viens vous faire part de la belle rencontre que nous avons eue à Oria.

Nous sommes arrivés le dimanche 21 de ce mois vers [heures] 11h. Les gens sont venus à notre rencontre, l'Evêque avec le Clergé et la fanfare. Nous sommes allés à la cathédrale où un prêtre \* [[125]](#footnote-125) a fait un discours, puis nous avons chanté l'hymne de Saint Barsanofio, et tout c'est terminé par la Bénédiction du Très Saint [Sacrement].

Actuellement la Communauté est hébergée chez les Filles de la Charité, car les locaux ne sont pas encore prêts.

Nous vous pensons continuellement et voulons en savoir autant que possible comment ça va, comment vont nos Père [Francesco] Bonarrigo et le Père Vice-recteur [Francesco] Jannello. Toutes les belles statues sont restées chez vous, et la Divine Supérieure ne cessera de vous protéger. Si vous avez besoin de quoi, dites-le.

Faites mes parties avec le très cher Chanoine [Francesco] Vitale et avec sa sœur Concetta.

Je recommande à Sœur Scholastique de bien tout surveiller, si sont dites les prières habituelles, l’oraison, si le silence est observé et tout le reste, et que toutes soient à la parfaite obéissance de la surveillante.

J'ai oublié vous dire avant de partir de bien garder la Pierre de Saint Antoine de Padoue,\*[[126]](#footnote-126) et veillez à ne la donner à personne; qui sait, quelque prêtre vient et la veut, attention à ne la donner à personne, mais dites que dans quelques jours je reviendrai.

Je vous bénis toutes une par une avec Donna Concettina.

J'embrasse le Père Bonarrigo, je baise les mains du Père Vice-recteur, et je me dis:

Votre père spirituel

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

*Sur l'enveloppe*:

Au très Révérend

Prêtre Francesco Maria Bonarrigo

pour les Sœurs du Chanoine Hannibal Di Francia

Monastère du Saint-Esprit

Messine

**634**

**A un certain Père Serafino, prêtre de Padoue**

APR 7422 - C2, 15/33

ms. orig. aut.; 1 f. (mm.135x210) - 2 pages écrites; inédit.

Oria, 23.02.1909

Il communique de bonnes nouvelles concernant les garçons de Padoue, qui se portent bien et, avec leurs compagnons, ont été transférés de Messine et se trouvent maintenant dans les Pouilles. Ils y sont accueillis par La générosité de l'Évêque d'Oria après le tremblement de terre du 28 décembre 1908. Il demande de rassurer et d'informer leurs proches. Il ajoute d’informer également Mlle Andreina Battizzocco.

\* Oria le 23 février 1909

Révérend Père Serafino,

la jeune fille Albina va parfaitement bien et elle envoie la lettre annexe à ses parents. Elle a été sauvée par miracle. Saint Antoine l'a aidée. Maintenant, elles sont toutes à Oria, dans la province de Lecce, \*[[127]](#footnote-127) où l'Évêque les a accueillies avec une grande charité et a cédé un Monastère plus grand et plus beau que celui de Messine. Tous les Seigneurs et le peuple sont prêts à les aider.

Que Jésus et Marie soient bénis.

Rassurez les Fattore et les Varotto aussi.\*[[128]](#footnote-128)

Si vous voyez la chère Andreina Battizzocco, dites-lui que je ne l'ai oubliée: je la recommande au Cœur de Jésus, je la estime beaucoup; quand à Rome j'ai appris le grand désastre, j'avais fini de lui écrire une longue lettre et je n'avais qu'à la poster, et si je la trouve de nouveau je la lui enverrai avec ma nouvelle lettre.

Je vous baise les mains. Mon domicile est à Messine bien que pour le moment je suis à Oria. Si vous voyez les Varotto, rassurez-les que leurs enfants vont très bien, Dieu merci, et s'ils veulent envoyer les autres deux garçons me les envoient, car dans ces quartiers on peut trouver des facilités plus qu'à Messine. Dites-le aussi à Andreina. L'Évêque veut nous confier un célèbre Sanctuaire, et veut y établir une colonie de jeunes agriculteurs.

Je vous baise encore les mains, et me recommande à vos prières, pendant que je me dis:

Votre serviteur en Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Segàti\*[[129]](#footnote-129) se porte également très bien et se trouve à Francavilla Fontana, à trois miles d'Oria, et demain je dois m'y rendre.

**635**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1438 - C2, 15/ 34

ms. orig. aut.; 2 ff. (mm. 135x210) - 2 pages écrites; inédit.

Oria, 26.03.1909

Il dit qu'il a lu la longue lettre de la destinataire, et aussi qu'il a reçu le paquet. En ce qui concerne la vocation religieuse qu'elle a exprimée, il la exhorte à prier. Il la informe qu'à Assisi ont lui demandé les Sœurs Filles du Divin Zèle. Il donne des nouvelles de ses déplacements et de ses voyages. Il rapporte qu'il se trouve à Lorette, à la Sainte Maison, où il assure d’avoir prié pour elle. La présente lettre il la a commencé à écrire à Oria et la a terminée à Lorette.

I. M. I.

Oria (Lecce) 26 mars 1909

Très chère dans le Seigneur

hier, le 25 mars, jour de la Très Sainte Annonciation, j'ai reçu et lu votre longue lettre, et une carte postale.

Nous avions auparavant tout reçu, les lettres et une petite boîte avec les dévotions et le petit Saint Antoine que j'ai pris pour moi. Et pour tout ça, merci.

Vos lettres avec les descriptions de vos souffrances sont déchirantes.

Mais qu'est-ce que je peux faire?...

Lorsque j'étais à Rome le 29 mars (ignorant [*sic!*].

Lorette, 30 mars 1909

Je reprends la lettre à Lorette.

Lorsque j'étais à Rome le 29 mars\*[[130]](#footnote-130) (ignorant le désastre qui s'était produit à Messine), je vous avait écrit une longue lettre qui, je crois, aurait vous fait du bien. Tout ce que j'avais à faire était de la signer et de vous la envoyer, quand la terrible nouvelle m'est parvenue. J'ai cette lettre à Messine; quand, j'espère, dans 15 jours je retournerai dans cette Ville détruite, je la chercherai et vous l'enverrai.

En attendant, je vous dis, priez, et si Dieu vous appelle (et il semble qu'il vous appelle avec beaucoup de tribulations), surmontez-vous-même et venez avec nous.

J'étais à Assise et je n'ai pas trouvé Giovanni. Informez-moi en me répondant en Oria. Je suis à Lorette, dans la Sainte Maison, et j'ai prié pour vous!... Je répondrai à d'autres points de votre lettre, s'il y a lieu de le faire, une autre fois. Je suis pressé car je pars pour Ancône, Foligno, Rome, Naples et Oria.

Le Seigneur nous accorde de grandes Miséricordes! Nos petites Maisons se développent. À Assise, ils veulent aussi les Sœurs. Viendrons-nous d'Assise à Padoue?

Je vous bénis de mon cœur et rendez-vous sainte. Mes salutations à Ubaldo, à la tante et à la sœur.

Votre très attaché dans le Seigneur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

[P. S.] - Maria Angela portera bientôt l'habit, et Agelindo aussi, si Dieu le veut.

**636**

**À l'Archevêque de Messine, Letterìo D'Arrigo**

APR 2022 - C2, 15/35

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées (mm.210x310) - 4 pages écrites; inédit.

Messine, 04.1909

Après avoir rappelé au destinataire l'agrément, avec son propre Décret, de la Pieuse Union de la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus (8 décembre 1900); et, avec un autre Décret, l'approbation des noms définitifs des deux Congrégations religieuses des Rogationnistes et des Filles du Divin Zèle (14 septembre 1901), demande maintenant l'approbation diocésaine desdites deux Congrégations.

\* Messine ... avril 1909

À Son Excellence Révérendissime

Monseigneur Don Letterìo D'Arrigo

Archevêque et Archimandrite de

Messine

Vénérable Excellence,

Votre Excellence sait que depuis plusieurs années j'ai tenu deux Instituts religieux, l'un masculin, composé de Prêtres et de Frères laïcs, avec un Scolasticat de jeunes aspirants à mon dit Institut, et avec un Orphelinat d'enfants pauvres attenant; l'autre féminin des Sœurs, avec les Orphelinats attenants pour petites filles pauvres.

A plusieurs reprises, Votre Vénérable Excellence a béni et encouragé ces Instituts de diverses manières, et notamment en quatre occasions:

1 - Avec une lettre autographe expressive et flatteuse datée du 24 juin 1900 avec laquelle vous avez adhéré pleinement à notre invitation en nous accordant des faveurs spirituelles distinguées dont la célébration d'un divin Messe annuelle le 1er Juillet.\*[[131]](#footnote-131)

2 - Vers l'année 1898, juste au moment où il s'agissait d'avoir à initier la communauté religieuse masculine, je me suis présenté, avec mes autres Congrégés, à Votre Excellence pour avoir Votre Bénédiction épiscopale. A cette occasion, une adresse a été lue par moi à Votre Excellence, dans laquelle le double objectif a été exposé de l'Institut, celui de la Charité, et ce notre singulier du *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9,38; *Lc* 10,2].

Votre Excellence nous a accueillis avec une grande gentillesse, et nous a souhaité que notre petite Congrégation grandisse protégée par le Glorieux Saint Alphonse de' Liguori.

3 - Le 14 septembre 1901, j'ai présenté à Votre Excellence une brève Mémoire de l'existence et des buts de mes deux Instituts avec la perspective des noms avec lesquels j'ai voulu nommer l'un et l'autre, c'est-à-dire le masculin: Institut des Rogationnistes du Cœur de Jésus. Le féminin: Institut des Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus.

Votre Excellence a gentiment accueilli ma Mémoire, et avec Décret autographe apposé sur la même, a approuvé les noms projetés des deux Instituts. Plutôt, m'a exprimé sa volonté que les Rogationnistes du Cœur de Jésus se consacrent aussi aux missions de la plèbe abandonnée dans les campagne ou dans les villes.

4 - Outre les agréments précités, Votre Excellence il n’y a pas longtemps avec Décret érigeait canoniquement dans la petite Église de Cœur de Jésus de mon Institut masculin, la Pieuse Union pour tous les fidèles de la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus, ou de la Prière quotidienne pour obtenir de bons ouvriers à la Sainte Église, *sub cura et directione Canonici Hannibalis Mariæ Di Francia, ipsius instituti Sacerdotum Moderatoris.*

Toutes ces approbations, outre les nombreuses bénédictions et les nombreux encouragements qui m'ont été donnés à plusieurs reprises, m'inspirent à prier Votre Excellence que, pour le plus grand accroissement des deux pieux Instituts, souhaitera approuver les mêmes par un Décret spécifique, en tant qu'Ordinaire du Diocèse d'où ils sont originaires et d'où la Divine Providence commença à les propager ailleurs.

Entretemps, baisant les Mains sacrées, et Vous demandant agenouillé la Sainte Bénédiction pour les miens et pour moi, je me déclare:

De Votre Vénérable Excellence

Très humble dévoué serviteur

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

*Sur l'enveloppe:*

Tentative d'approbation Diocésaine

À Son Excellence Révérendissime

Monseigneur Don Letterìo D'Arrigo

Archevêque et Archimandrite de

Messine

**637**

**À l'Évêque d'Oria, Antonio Di Tommaso**

APR 7010 - C2, 15/36

photoc.; orig. Aux Archives des Rogationnistes, Oria; inédit.

Messine, 20.04.1909

Il décrit le travail d'extraction des corps des décombres du tremblement de terre du 28 décembre 1908. Il s’agit des 13 victimes de l'Institut "Esprit-Saint" de Messine, Maison-Mère des Filles du Divin Zèle. Il est convaincu que la bonne marche de l'Institut féminin d’Oria sera calme et sereine sous la protection paternelle de l'Évêque. Il affirme que la formation des jeunes Religieux est au sommet de ses pensées. Il demande à l'Evêque de poursuivre et d'améliorer les procédures d'achat de l'ancien Couvent "San Pasquale" à Oria.

I.M.I.

\* Messine, 20 avril 1909

Vénérable Excellence,

je suis à Messine depuis plusieurs jours et j'ai commencé des fouilles pour comme je Vous ai déjà écrit. Jusqu'à présent, nous avons extrait, Dieu merci, quatre cadavres. Il nous en reste encore six, car trois autres avaient été extraits quelques heures après le tremblement de terre. Les quatre cadavres étaient l'un d'une Sœur et trois des trois Probandes. Ils étaient submergés entre la terre et les poutres, orientés vers le bas; nous espérons donc qu'elles sont mortes dans court instant. Les découvertes de ces cadavres sont des scènes funéraires et émotionnelles. Les cadavres sont difficilement identifiables, ils sont tellement transformés! Espérons que leurs âmes profitent déjà du beau visage de Dieu, et prient pour nous et pour l'augmentation dans le Seigneur de ces nos moindres Instituts.

Je crois que les choses à l'Institut d'Oria tournent bien sous le patronage de Votre Excellence. Je prie seulement Votre Excellence vouloir toujours compatir les comportements de ces jeunes et les aider par vos prières et remontrances.

J'ai envoyé chercher la Sœur Prévôte Générale à Messine, pour certains jours; puis, avec l'aide du Seigneur, elle retournera à Oria, et d'ici le 1er mai prochain, elle doit être à Naples avec celles chargées des métiers à tisser.

Nous espérons que le Seigneur bénira chaque foyer.

Au sommet de mes pensées, cependant, il y a l'éducation et la formation des rejetons choisis, c'est-à-dire des jeunes qui se consacrent à la piété et à la perfection chrétienne, qui tendent à embrasser cet Institut minimal de la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus. Celle-ci est un œuvre très importante, car si nous, Prêtres, très petit troupeau, nous n’aurons pas des compagnons et des successeurs, je crois que très peu nous aurons conclu! Qui propagera cette Rogation imposée par Jésus Christ notre Seigneur, et dans laquelle il y a un grand secret pour le bien de l'Église et de la Société? Il nous appartient actuellement de faire ce que nous pouvons avec nos forces très faibles; mais bien plus il pourra créer une Communauté bien formée et bien établie avec des sujets bien éduqués et instruits dans cette sainte Mission et dans chaque discipline ecclésiastique.

Que Dieu me garde de la présomption de vouloir que je travaille pour cet immense bien, si le Seigneur ne le veut pas; mais, sentant cette très vive impulsion au-dessus de toute autre, et reconnaissant que souvent le Très-Haut *infirma mundi elegit* [*1Co* 1,27], il me semble que c'est mon devoir de mettre, d'une certaine manière et avec persévérance, mes coopérations.

Or voici que la Divine Providence semble vouloir nous ouvrir la voie. Votre Excellence se souvient quand j'ai fait des pratiques pour acheter le Couvent de San Pasquale, car la première base pour la formation d'une Communauté religieuse ou d'une Congrégation est le local, bien adapté à l'objectif. Aucun autre endroit ne m'a paru jusqu'ici aussi favorable que cet ancien Couvent. J'en ai parlé avec une Dame, non de Messine, mais de la Province, très pieuse et qui possède un capital avec l'intention de l'utiliser pour la gloire du Seigneur. Cette Dame, qui veut absolument rester inconnue,

(pacte *sine qua non*) est très imprégnée de mes discours sur l'importance de cette Parole de l'Evangile: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9,38; *Lc* 10,2], et elle est toute prête à faciliter cette fondation en m'achetant un local, où je pourrai rassembler ma petite Congrégation, et commencer le Scolasticat des nouveaux appelés.

La somme qu'elle aurait prompte serait de 25.000 lires.

Cela dit, il convient que je prie Votre Excellence vouloir reprendre les procédures d'achat si ceci est considéré juste.

Maintenant, nous serions dans de bien meilleures conditions qu'avant car à l'époque nous n'avions pas la somme prête, et maintenant il y a celle qui nous la donneraient. Il est vrai que plusieurs milliers de lires supplémentaires, peut-être deux mille, nous prendraient pour les arrangements et les adaptations, mais pour cela nous y penserions en quelque sorte avec l'aide du Seigneur et des bienfaiteurs. L'emportant c’est avoir le local, au reste on pourvoira.

Je serais très heureux d'acheter ce local dont, Votre Excellence s'en souviendra, j'avais fait une demande avant le tremblement de terre; étant donné qu'après cet événement fatal, j'ai perdu tout centre de résidence, et je vais ici et là la tête en l'air. Papiers, livres, documents, notes des affaires à faire, des choses importantes à écrire avant ma mort, etc. Tout est resté en l'air, et je ressens le besoin d'un centre, où je peux me rassembler pendant une bonne partie de l'année, me dédiant pour l’accomplissement de tant de choses. Messine ne me semble plus un lieu convenable pour ça.

En plus de cela, en restant à Oria j'aurais de près la Maison Mère des Filles du Divin Zèle, qui est quasi encore jeune et a besoin d'un assistant spirituel; je serais proche de mes deux autres Orphelinats di Francavilla [Fontana], et bientôt je serais aussi proche à la Maison des Orphelines de San Domenico, qui je crois me donnerait à penser, étant donné la résidence de mes Sœurs dans cette Maison. Ainsi Oria serait le centre pour moi, et aussi pour les miens.

En attendant, je dois prolonger ma résidence à Messine pour tout le mois d'avril et peut-être même plus; donc en attendant Votre Excellence pourrait entamer les procédures d'achat de l'ancien Couvent avec cette manière prudente, qui ne Vous manque pas.

En attendant, je Vous baise les mains avec tout le respect; agenouillé je Vous demande la Sainte Bénédiction, et je me dis:

De Votre Excellence

Très humble dévoué serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**638**

**À Mère Maria Francesca Maddalena,**

**Abbesse des Moniales**

**Conceptionnistes Déchaussées d'Ágreda**

APR 2131 - C2, 15/37

ms. orig. aut.; 6 ff. quadrillées (mm.135x210) - 11 pages écrites; inédit.

Messine, 05.1909

Brouillon ou trace d'une lettre dans laquelle il remercie pour l'offrande de 25 pesetas. Il informe de la situation des Instituts Antoniens après le tremblement de terre de 1908 et évoque la possibilité d'une fondation à Assise. Concernant la Cause de Canonisation de la Fondatrice Marie de Jésus d'Ágreda, il dit que il fera ce qu'il pourra et lui propose de s'adresser au Postulateur des Pères Franciscains. Il assure que le Les Filles du Divin Zèle prient pour elles chaque jour, reconnaissantes de l'affiliation spirituelle accordée. Il demande que la prière pour les vocations soit traduite en espagnol.

I.M.I.

\* Messine... Mai 1909

Très respectable Madame Abbesse,

je suis débiteur à votre charité de deux lettres, l'une reçue avant le désastre de Messine, et l'autre après.

Veuillez me pardonner d'avoir tant négligé de répondre.

Je traverse un petit village de Messine et j'ai un petit temps libre pour vous écrire, bien que je n'aie pas les deux lettres avec moi; alors vous me pardonnerez si je ne réponds pas exactement.

Les Lettres de Votre Révérence sont chaque fois traduites en langue italienne de la Révérende Mère Prévôte Générale de l’Institut des Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus, Sœur Marie Nazarena de la Très Sainte Vierge, qui a étudié la langue espagnole à cet effet. Je dis: *un peu*, car étant très occupée, elle ne pouvait pas se dédier longtemps cette étude. Néanmoins par la grâce du Seigneur elle traduit bien de l'espagnol vers l'italien.

Les lettres de Votre Révérence sont pour nous un baume de Ciel. Il nous semble que soit votre bien-aimée Vénérable à nous écrit, et que la Très Sainte Vierge nous prend sous une protection plus particulière.

La filiation que l'heureuse mémoire de Sœur Isidora et que vous autres toutes avez accordé avec tant de charité aux minimales Filles du Divin Zèle vos servantes, nous la considérons comme une grâce de très grande valeur, dont nous sommes bien indignes.

Les Filles du Divin Zèle font une prière spéciale chaque jour pour toutes les Sœurs Conceptionnistes et leur souhaitent tout le bien du Ciel.

Avec votre dernière lettre, nous avons reçu *25 pesetas*. Oh! Comme nous les avons acceptés parce qu'elles nous sont venus de ce saint Monastère! Nous les considérons comme une grosse somme.

Je vous fais savoir que la Divine Providence a été large et aimante avec nous! Nous avons collecté des milliers de lires pour acheter un local, et nous devrons organiser, avec l'aide du Seigneur, diverses loteries de charité dans les Villes d'Italie, pour reconstruire les deux Orphelinats de Messine.

Je vous fais savoir qu'après le tremblement de terre nos Maisons sont les suivantes:

1 - L'Orphelinat masculin été déplacé à Francavilla Fontana, ville de la province de Lecce.

2 - L'Orphelinat féminin, la moitié, c'est-à-dire la section des petites orphelines, a été transportée dans la même ville de Francavilla, et trois Sœurs des nôtres le dirigent.

3 - La section des orphelines plus âgées avec toutes les Filles du Divin Zèle a été transporté à Oria, une ville antique, à trois kilomètres de Francavilla Fontana. C'est un Siège Épiscopal et cet Évêque nous a donné la moitié du grand Monastère des Bénédictines, avec le grandiose Château Federico II. Dans le Château il y a une petite salle où Saint Charles Borromée, qui était Prince de Oria, se fermait pour prier, et puis il vendit tous ses fiefs d'Oria, et en un seul jour il distribua tout aux pauvres.

4 - La Maison de Taormina existe comme avant. Ici nous avons comme Supérieure la *Divine Petite Enfante Marie*, c'est-à-dire la Petite Fille Marie de trois ans, qui a été reçue le 21 novembre de l'année dernière (le jour de la Présentation au Temple) pour rester 12 ans dans cet Institut, où ces filles veulent la dédommager avec des hommages particulières et la récompenser pour le peu de respect avec lequel les ignorantes jeunes filles juives l'ont traitée pendant 12 ans. Au lieu de cela, les orphelines et les Sœurs de Taormina se sont fait ses esclaves et elles la honorent et l'aiment comme la Maîtresse absolue d'elles et de la Maison.

5 - À Giardini [Messine] il y a, comme d'habitude, la Maison de Laboratoire pour les petites filles et les jeunes filles civiles et du peuple, dirigées par nos Sœurs.

6 - A Messine, dans la Maison qui était autrefois la Maison Mère, et maintenant elle est très démolie par le tremblement de terre, il y a six Sœurs du Divin Zèle avec 25 orphelines désormais rassemblées en tant que survivantes du tremblement de terre. Nous avons un Oratoire avec notre miraculeux Saint Antoine de Padoue.

7 - A Messine il y a aussi la Maison où se trouvait l'Orphelinat masculin, bien que quelque peu malmenée par le tremblement de terre; nous y avons aussi trois Prêtres, quelques Frères convers et quelques autres adultes accueillis. Nous avons aussi une Église publique où beaucoup survivants de Messine se rassemblent chaque jour, diverses Messes sont célébrées chaque jour et ont lieu de nombreuses Communions.

8 - A Naples, dans un Laboratoire de 80 jeunes filles, soutenues par un Comité de Dames et par un Père Jésuite, dans quelques jours, avec l'aide du Seigneur, trois de nos Sœurs doivent prendre leur place pour le diriger.

9 - À Assise, patrie du Père Séraphique, trois autres Sœurs du Divin Zèle doivent résider dans un refuge pour personnes âgées pauvres pour le diriger.

Ainsi, la Miséricorde infinie a fait en sorte que cet Institut minimal, au lieu de périr avec le terrible tremblement de terre, se soit mieux répandu! Oh, voies secrètes de Dieu!

Maintenant, nous vous prions, Révérende Mère et nous prions toutes avec ces Révérendes Mères, que vous vouliez prier le Très Saint Cœur de Jésus et de la Dame Immaculée et Supérieure Marie pour ces nôtres Maisons, afin qu'avec une vraie humilité de cœur, avec un esprit de foi et de sagesse, avec une intention juste et un amour pur, nous servions le Seigneur Jésus-Christ et nous nous engageons de lui gagner des âmes, des âmes et des âmes.

Je viens maintenant vous apporter de nombreuses expressions d'affection, d'estime et de sujétion et servitude de la part de toutes les Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus. Elles se considèrent heureuses d'être vos servantes; et si Messine était proche d'Ágreda, et que nos Sœurs pouvaient entrer dans votre Monastère, une entrerait chaque jour, à commencer par la Supérieure Générale, pour servir à genoux cette Communauté bien-aimée de la grande Mère de Dieu! Quant à moi, il me suffirait d'être sacristain de votre Église.

En attendant, comme indigne, j'aimerais absolument faire quelque chose pour la béatification de la vôtre Vénérable. Dites-moi ce que je pourrais faire. Si je vais à Rome, j'en parlerai avec divers Cardinaux, et j'espère aussi avec le Pape. Cependant, étant vous franciscaines, je pense qu'il serait bon d'en parler avec le Postulateur des Causes des Saints Franciscains qui réside à Rome. Bref, dépêchons-nous de faire avancer les choses. Faisons tous notre travail, prions avec foi et ferveur, et Dieu béni fera le reste. Une fois vous m'avez écrit quelque chose au sujet de certaines sommes d'argent qui devaient être utilisées à Rome pour la béatification de la Vénérable, et à la place elles sont utilisées à d'autres fins. Expliquez-moi mieux comment va cette affaire, et dites-moi qui administre cet argent, qui le réclame et en fait d'autres usages. Donnez-moi des données pour que je puisse retracer le comment et le combien.

Il me semble que le 24 du mois sacré à la Sainte Vierge soit l'anniversaire de la sainte mort de la vôtre bien-aimée Vénérable, et comme l'année dernière nous serons avec vous toutes unis aux Pieds de Jésus dans le Saint Sacrement et de la Sainte Mère.

Oh, sainte union d'amour dans l'adorable Cœur de notre Unique et Suprême Bien Jésus! Oh, combien belle sera l'union éternelle qu'Il nous livrera Là-Haut dans son Royaume! Oh, que sera Le aimer éternellement avec sa Très Sainte Mère Immaculée! Mais d’abord portons sa sainte Croix avec amour!

Entretemps, Révérende Mère, nous nous avons été aussi un peu inquiétés pour vous autres parce que nous avons appris qu'au Portugal et aussi en Espagne il y a eu des tremblements de terre! Bien sûr, c'est l'heure des fléaux divins! La Très Sainte Marie l'a dit à notre Mélanie [Calvat] sur la montagne de La Salette, mais Ella a aussi dit que Dieu prendra soin des siens.

Je vous recommande la prière quotidienne pour obtenir la divine Miséricorde une abondance des saints Prêtres et des saintes vierges partout dans le monde, dans toute l'Église. Jésus veut soit faite cette grande Prière, ayant dit plusieurs fois: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*M*t 9,38; *Lc* 10,2]. Demandez au Maître de la moisson d'envoyer des Ouvriers dans sa moisson.

A quoi bon que les Évêques forment les Prêtres dans les Séminaires et les Ordres Religieux dans leurs Maisons si ce n'est pas Dieu qui les forme? Un Prêtre formé par le Dieu Suprême (oh, si je l'étais!) travaille plus que mille autres!

Mais Dieu laisse aux hommes le faire; et Il ne le fait pas si on n'obéit pas à ce commandement, auquel peu de gens obéissent: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*. De nos jours, tous les Monastères, toutes les vierges sacrées, devraient le faire quotidiennement et avec une grande ferveur cette prière!

Si en Espagne quelqu'un qui connaît la langue italienne voulait faire une traduction du livret de ces prières que nous récitons dans nos Instituts, je paierais la traduction au prix qu'il me dira, et puis, à nos frais, nous le ferions imprimer en Espagne et propager; le tout à nos frais. Voyez si vous connaissez un bon Prêtre qui veut prendre ce souci.

Je finis par ne plus vous ennuyer. Je baise la terre de ce saint Monastère, et en Vous présentant, Révérende Mère, et à toutes ces Révérendes Sœurs et Converses les expressions de mes plus profondes estime et vénération, comme pratiquent aussi les Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus, nous recommandant tous à vos prières, je me déclare:

Oria 27 juillet 1909 (Lecce)

Votre très humble serviteur inutile

Chanoine Hannibal Marie Di Francia \*[[132]](#footnote-132)

**639**

**Aux bienfaiteurs**

APR 7826 - C2, 15/38

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Naples, 05.1909

Brouillon ou trace d'une "invitation" aux citoyens de la part d’un Comité Promoteur, pour une Loterie et une Foire de bienfaisance en faveur des enfants de Messine rendus orphelins par le tremblement de terre du 28 décembre 1908. Le texte écrit par le Père Hannibal qui parle de soi-même à la troisième personne, devait être signé et envoyé par un Comité de bienfaisance en formation qui devait se constituer à Naples. Il est rapporté pp. 85-86 du vol. 41 de la collection officielle des Écrits, mais jusqu'à présent il n'a pas été possible de trouver le manuscrit original ou le texte divulgué en imprimerie typographique.

[Naples le ... mai 1909]

INVITATION AUX MESSIEURS ET DAMES DE LA VILLE DE ...........

DE LA PART DU COMITÉ PROMOTEUR

D'UNE LOTERIE ET ​ FOIRE DE BIENFAISANCE POUR LES ORPHELINS MESSINIENS.

Très gentilles Dames et très respectables Messieurs,

la grave catastrophe qui frappa Messine accumulant ruines et misères sur cette malheureuse Ville fut la cause d'un grand désastre devant lequel chaque esprit ne peut manquer d'être émue!

Des centaines et des milliers d'enfants sont devenus dispersés et errent sur les décombres! Quelques-uns ont perdu leur père, d'autres ont perdu leur mère, d'autres les deux parents!

Pendant de nombreuses années, il y avait eu à Messine deux grands Orphelinats, l'un masculin et l'autre féminin, dans lesquels les orphelins de la Ville, de la Municipalité et de la Province étaient accueillis et étaient initiés aux arts, aux métiers, aux emplois, aux écoles primaires et à une éducation saine.

Ces orphelinats ont été fondés par un Prêtre qui a consacré toute sa vie et toute sa substance pour ce noble but. Il est le Chanoine Hannibal Marie Di Francia, originaire de la même Ville.

Le terrible tremblement de terre du 28 décembre 1908 a démoli les deux Instituts et fit de nombreuses victimes parmi les Sœurs qui dirigeaient l'Orphelinat féminin. Mais les orphelins d'une Maison et les orphelines de l'autre, au nombre de plus d'une centaine, ont tous été sauvés.

Ils ont été transportés et accueillis comme réfugiés dans les Villes de Francavilla Fontana et Oria.

Mais Messine ne doit pas pleurer les deux Orphelinats disparus à jamais.

Messine, qui fait des efforts sans précédent pour ressusciter, Messine qui repose et s'élève dans la ferveur d'une vie nouvelle, a besoin d'abord de ses Institutions bienfaisantes pour ressusciter!

Aujourd'hui plus que jamais, la foule misérable des orphelins dispersés messinais serre le cœur! Ces innocents ont besoin de vie, ils ont besoin de ceux qui s'intéressent à leur sort et de ceux qui répandent le main pour les sauver!

Il est vrai qu'un grand nombre d'orphelins ont été fournis par divers Patronats, mais, soit parce qu'ils n'ont pas eu le droit de s'occuper des orphelins non des deux parents, soit parce que le nombre est très exorbitant, Messine voit les garçons et filles dispersés dans la Ville, dans la Municipalité, dans la Province.

Le Chanoine Hannibal Marie Di Francia susmentionné, devant les ruines de ses Orphelinats presque entièrement détruits, il n’a voulu pas les abandonner! Il se débat contre les événements. Confié au Dieu Très-Haut et confiant dans les cœurs bien intentionnés, il tente tous les moyens pour la reconstruction de ses Orphelinats selon un système de sécurité à la renaissante Messine, dans le but de rassembler un bon nombre d’enfants orphelins et disparus de Messine détruite.

Il s'est approché de nous en nous suppliant d'être les initiateurs d'une Loterie avec Foire de bienfaisance, et nous, imprégnés du concept que la vraie résurrection d'une Ville est celle où la Charité et la bienfaisance élèvent l'étendard de la rédemption morale et matérielle des classes déshérités, nous prêtons volontiers tout notre Œuvre pour un si noble but.

Et nous nous tournons vers vous (Respectable Monsieur et Chère Madame) dont nous connaissons les hauts sens d'humanité qui vous informent, et nous vous demandons d'accepter notre invitation à une rencontre de Mesdames et Messieurs qui aura lieu le jour..... à heures..... à.........

Le but de la réunion sera d'écouter une conférence qui tiendra le Chanoine Hannibal Marie Di Francia à propos de ses Orphelinats à Messine; et ensuite, le Comité de Promotion communiquera l'organisation de la Loterie avec la Foire de la Charité aux Seigneurs invités, et prendra les dispositions appropriées pour le succès de la pieuse entreprise.

En attendant que Votre Seigneurie tienne compte gentiment de cette invitation, avec parfaite estime, nous nous déclarons:

Le Comité Promoteur

des Mesdames et Messieurs

N. N. *Président*

N. N. *Adjoint*

N. N. *Composants*

N.N. *du*

N. N. *Comité*

N. N. *Secrétaire*

N. N. *Caissière*

N. N. *Composants*

N. N. *Lotterie*

N. N. *et Foire*

Adresse du Père Stella [Antonio Maria S. I.]

Via della Cerra 12 (Villa Melecrinis) - Naples

(Vous prenez le tram qui va au Vomero, de Piazza Dante).

[P. S.] - Nous avons le plaisir de partager deux nouvelles consolantes.

La première est que le Saint-Père Pie X, informé etc. a exprimé sa complaisance etc. et il bénit etc.

Le deuxième [est] que notre (Archevêque, ou Cardinal, ou Évêque etc.) non seulement bénit et prie le Seigneur [pour] un bon résultat, mais a accepté le titre de Président Honoraire, etc.

**640**

**Au Père Pantaleone Palma, R.C.I.**

APR 2435 - C2, 15/39

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrillées (mm.155x210) - 3 pages écrites; inédit.

Taormine, 13.05.1909

Il répond de manière concise à certains problèmes soulevés afin d'obtenir des conseils et solutions indiquées. Il parle de la fondation éventuelle à Altamura, de l'ancien Couvent "San Pasquale" d'Oria à ne pas laisser et de l'hypothèse proposée d'une fondation à Naples. Il recommande de ne pas négliger certaines pratiques de piété communautaire. Il est heureux d'annoncer que son frère Don Francesco Maria Di Francia lui a exprimé "des paroles d'une docilité inhabituelle". Suivent d’autres informations.

I.M.I.

Taormina 13 mai 1909 (soir)

Mon très cher Père Palma,

de Sampiero \*[[133]](#footnote-133) je suis retourné à Messine où je suis resté quelques heures. Un télégramme de Miss Hill \*[[134]](#footnote-134) m'a immédiatement appelé à Taormina. La Hill est très occupée à nous faire avoir des planches pour le Dortoir des orphelines de Messine, et des moyens de réactiver le moulin! *Laus Déo*.

J'ai lu 4 ou 5 vos lettres. Je réponds *breviter*. Nous acceptons *in Domino* le projet de Monseigneur Cecchini: \*[[135]](#footnote-135) il y a le temps.

N'abandonnons pas, je crois, San Pasquale. Le Scolasticat pourrait y être établi là-bas et le Noviciat ici à San Pasquale, ou vice versa.

Naples: la recommandons la chose au Seigneur comme mieux Lui plait.

Le wagon nous a été accordé avec une remise de 50 pour 100, à basse vitesse. Cependant, je dois concrétiser la question à Messine au Mouvement, et alors j’en informerai Vous ou la Supérieure Générale.

Pour les Souverains (s’ils vinrent) je pense que vous aurez fait quelque chose.

Je joins un petit Exercice pour l'Ascension de Notre-Seigneur. Lisez-le, faites-en faire des copies, expliquez-le aux Maisons, et ce jour faite-le exécuter dans les Maisons, tous unis en esprit.

Entretemps, il est urgent de bien faire le Calendrier, comme chaque année, et d'en envoyer un exemplaire à Messine, avant que les pratiques habituelles de piété et d’hommages ne soient oubliées dans les Maisons, Dieu nous en préserve.

Faites noter que le 17, 18, 19 sont les jours des Rogations, \*[[136]](#footnote-136) *ergo*: processions, *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios dans messem suam*. De plus, la Neuvaine du Saint-Esprit commence le 21! Le 30, Pentecôte, la Communauté de Messine rendra hommageà l'Esprit Divin dans l'Église en ruine, parmi les décombres !...Unissez-vous à nous!...

La Neuvaine de la Très Sainte Marie de la Sainte Lettre commence le 25 mai! Faites-la.

Je serai à Messine, si Dieu le veut, demain soir, et je trouverai certainement des lettres et nouvelles que j'ignore maintenant.

L'affaire de mon frère, Dieu merci, va bien. Il a tenu un langage différent de celui de Monseigneur, et pour le moyen du Chanoine Vitale il m'a envoyé dire que [les Sœurs] il ne les envoie pas mendier à Messine, et d'autres mots d'une docilité inhabituelle. Il insiste sur l'union. Prions.

Je termine en bénissant tout le monde et Vous. Je baise les mains à Monseigneur.

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

[P. S.] - A Messine quelques fortes secousses. Où nous sommes il n'y a eu aucun dommage. Vive Jésus. Les orphelines grandissent. Le pieux Exercice [pour l'Ascension] \*[[137]](#footnote-137) soit copié dans le grand Livre et dans les livres de Prières.

*Sur l’enveloppe :*

Au très Révérend

Prêtre Pantaleone Palma

Collège des Écoles Pieuses

Francavilla Fontana (Lecce) \*[[138]](#footnote-138)

**641**

**À Don Luigi Orione**

APR 2083 - C2, 15/40

copie certifiée; orig. aux Archives des Orioniens, Rome; inédit.

Marina de Bova, 25.05.1909

Il lui demande de s'intéresser aux orphelins de Staìti et Brancaleone, deux Communes de la province de Reggio Calabre, menacée par certains Protestants qui font de nombreux prosélytes dans ces régions.

\* Bova Marina le 25 mai 1909

Cher Père Don Orione,

j'ai l'honneur de vous présenter le Révérend Prêtre Giovanni Andrea Nicolò Archiprêtre de Staìti (Diocèse de Bova) qui se présente à Votre Seigneurie pour vous intéresser beaucoup pour les orphelins de sa paroisse atrocement menacée par une bande de protestants qui ont réussi à s’emparer de plus de 20 orphelins! Et ils essaient de les prendre beaucoup plus!

Il n'est pas nécessaire de Vous recommander l'Archiprêtre zélé et travailleur; Votre Seigneurie fera de son mieux pour arracher ces pauvres âmes à Satan!

Il y a aussi la ville de Brancaleone qui est terriblement menacée! Il serait peut-être utile Vous rendre dans ces pays!

Il s'agit aussi qu’ils ont accaparé de jeunes étudiants de familles civiles, les accueillant dans des Instituts de leur secte avec le faible paiement de 20 lires par mois! Ne pourrait-on pas créer un Centre ou un Institut catholique pour les accueillir à raison de 18 lires par mois?

Prions et travaillons pour arracher les petites brebis des mâchoires du loup infernal!

Baisant vos mains, dans les Très Saints Cœurs de Jésus et de Marie je me dis:

Votre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**642**

**Au Maire de Messine, Giovanni Pulejo**

APR 6987 - C2, 15/41

photoc.; orig. aux Archives des Rogationnistes, Oria; inédit.

Messine, 01.06.1909

Il demande au Maire le certificat de pauvreté pour quatre enfants, afin d'obtenir un voyage gratuit de la Préfecture de police de Messine pour les transférer de l'Institut Antonien de Messine à celui de Francavilla Fontana. Il s'agit de: Pantaleone De Salvo, orphelin de mère, les deux frères aspirants Salvatore et Calogero Drago (le futur Frère Concetto et le Père Carmelo) et l'aspirant Antonino Drago (le futur Frère Mauro), tous trois de Galàti Mamertino (Messine).

A l'Illustre Maire de Messine.

\* Messine, 1er juin 1909

Illustre Monsieur le Maire,

j’ai mon Orphelinat à Messine, ou plutôt dans l'ancienne local de dit Orphelinat, quatre pauvres garçons que je devrais transporter dans mon Orphelinat à Francavilla Fontana.

Lesdits quatre garçons sont originaires de la Province de Messine.

Je prie Votre Seigneurie de m'accorder le certificat de pauvreté desdits enfants afin que je puisse obtenir le voyage gratuit de la Préfecture de police.

Ceci j’espère.

Chanoine Hannibal Di Francia

[P. S.] - Noms et prénoms des quatre garçons accueillis dans mon Institut à Messine momentanément, pour les porter ensuite dans mon Orphelinat de Francavilla Fontana:

Pantaleone De Salvo âgé de 12 ans de Pasquale et feu Rosa Magistro (morte dans le tremblement de terre) né à Camàro.\*[[139]](#footnote-139)

Drago Salvatore âgé de 17 ans et Calogero Drago âgé de 14 ans, fils de Giacomo et Maria Bontempo de Galàti par Tortorici.\*[[140]](#footnote-140)

Antonino Drago âgé de 10 ans de Francesco par Galàti di Tortorici.

**643**

**À l'Évêque d'Oria, Antonio Di Tommaso**

APR 7005 - C2, 15/42

photoc.; orig. aux Archives des Rogationnistes, Oria; inédit.

Messine, 06.06.1909

Il informe qu'il a envoyé à l'Évêque d'Oria cent exemplaires du journal *La Campana* et cent exemplaires du journal *La Croce* publié à Naples. Dans les deux, il y a un article concernant les Instituts de Francavilla Fontana et Oria. Il dit que dans l'un des deux journaux de Naples, le nom de famille du Maire de Francavilla Fontana doit être rectifié. Il évoque l'achat de l'ancien Couvent "San Pasquale" à Oria, et la Fête du Premier Juillet, journée eucharistique très spéciale des Instituts Antoniens.

I.M.I.

\* Messine, 6 juin 1909

Vénérable Excellence, je vous écris à nouveau pour deux raisons.

1 - J'ai fait envoyer à votre Excellence n. 100 exemplaires du journal de Naples: *La Campana*, où est publié un article concernant nos Instituts d'Oria et de Francavilla [Fontana]. Je ne sais pas si les 100 exemplaires vous sont déjà parvenus. Si c'est le cas, comment j'espère, je prie Votre Excellence de trouver un moyen de les diffuser à Oria et bien plus encore à Francavilla pour animer certains bienfaiteurs...

Le journal *La Croce* de Naples a également publié un article sur le même sujet, et peut-être que j'enverrai 100 exemplaires à Votre Excellence également. Il est également important; je Vous en enverrai une copie à Votre Excellence. Les 100 exemplaires devraient se répandre. Votre Excellence pourrait nommer le Père Oronzo ou d’autres à Oria et dans les pays voisins d'autres, et à Francavilla les Pères Capucins. Pardonnez-moi tant d'oser.

Dans l'article de *La Campana*, le nom du Maire De Summa est mal orthographié;\*[[141]](#footnote-141) et quelqu'un devrait avoir la sainte patience de le corriger avec un stylo. Là est écrit *De Lemma*, et il est facile d'en faire *De Summa*.

2 - San Pasquale! La pieuse Dame a 20.000 lires prêtes à cet effet. Pourquoi rater cette opportunité? Les propriétaires du local devraient se contenter pour le moment de ces 20.000 lires, puis les le reste, par exemple 5.000 autres, voire plus, nous les lui donnerions différées.

Votre Excellence a dit Vous m’attendait afin que soit moi à négocier cette affaire. Si vous avez le l’opportunité de conclure l'affaire en premier, ce serait excellent, car il s'agit du *cárpe diem*. \*[[142]](#footnote-142) En plus, je serai là, si Dieu le veut, ou fin juin, ou début juillet.

À Messine et dans nos Maisons de Giardini et Taormina, le Premier Juillet est la Grande Fête de Jésus dans le Sacrement! Mais comment faire pareil Fête où nous n'avons pas d'Oratoire sacramentel privé, ce qui forme toute la vie de nos Instituts?

Cette Fête chez nous est *sui generis*, et excite admirablement la Foi et l’Amour! Cela pourrait aussi être fait dans les Églises publiques, mais: 1 - C'est toujours une nouveauté; 2- Il faudrait bien préparer les esprits, par l'un de nous. Après tout, si Votre Excellence nous donne la permission pour le faire en public, le Père [Pantaleone] Palma et moi, ou d'autres personnes instruites par nous à cette fin, préparerons les esprits et nous la ferons au Nom du Seigneur. Elle produit grande ferveur. Je soumets à Votre Excellence le livret et une feuille dont la lecture révélera en quoi consiste la dite Fête dans nos Instituts.

Je finis par Vous baiser les mains sacrées, et je me déclare:

Très humble sujet et fils en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**644**

**Aux Rogationnistes et aux Filles du Divin Zèle**

APR 7817 - C2, 16/1

transcription; orig. aux Archives non identifiées; inédit.\*[[143]](#footnote-143)

Messine, 26.06.1909

Lettre circulaire par laquelle le Père Hannibal énumère et explique les démarches à effectuer dans la célébration de la soi-disant «fonction du tabernacle vide», en préparation de la Fête du Premier Juillet 1909. Il rappelle également d'effectuer la pratiques de piété et autres accomplissements prévus le jour de la «fête» et les jours suivants. La date est approximative.

I.M.I.

[Messine, 20 juin 1909]

Très chers fils en Jésus-Christ,

le 26 juin, le Saint-Sacrement est enlevé et est chanté: *Cieux des Cieux, ouvrez-vous*, etc.

A cette époque, la Communauté était contrite, silencieuse et plus observante. Il n'y a pas de récréation, ou très peu, assis en conversation à voix basse; il n'y a pas de bruit, pas de rire. Après la Messe, on chante: *Cieux des Cieux, ouvrez-vous*, etc. Le même au moment de la visite. La visite est faite au Cœur de Jésus, à la Très Sainte Vierge et à Saint Joseph. On fait la prière de l'attente à chaque fois qu’on chante *Cieux des Cieux, ouvrez-vous*.

Les 28, 29, 30, il y a un triduum d'action de grâce à Jésus, *Père Providentiel de Famille*, à la Très Sainte Vierge, Mère Providentielle de Famille, et à saint Joseph, *Procureur du Père Providentiel*

*De Famille*.\*[[144]](#footnote-144)

*Prières du triduum*: offre de la Sainte Messe; salut à Cœur de Jésus; les abstinences et les mortifications du mois de juin.

Le *stellario* de la Très Sainte Vierge et neuf *Gloria Patri*, 7 *Pater*, *Ave* et *Gloria* à Saint Joseph. Un *Pater, Ave* et *Gloria* à Saint Antoine de Padoue; un *Pater, Ave* et *Gloria* a Saint Michele Archange et aux Anges et Saints Avocats et Protecteurs. 13 *Requiem* pour les défunts. Confession.

*Premier Juillet (jeudi)*: Se lever tôt le matin. Habillés avec des vêtements nouveaux et bien nettoyés. En Église, à la Messe, *Cieux des Cieux, ouvrez-vous*. A la Consécration, hymne. Exposition solennelle.

Après la Messe, adoration toute la journée. Différentes prières: rogations, lectures, chants suivis de l'hymne.

La chaudière ne s'allume pas, sauf pour les malades.

Petit repas.

Le soir, Litanie des Saints. Bénédiction solennelle. Strophes de l'hymne.

*2 Juillet (Visitation de la Très-Sainte Marie)*: Préparés et habillés comme la veille.

L'image de la Très-Sainte Vierge parée et resplendissante. Messe. Supplication des Âmes Saintes [du Purgatoire]. Hymne pendant la Messe; Bénédiction du Très-Saint [Sacrement] avec la sphère. Suite de l'hymne. Visites, adorations et prières toute la journée; devant l'image de la Très-Sainte Vierge le soir, Chapelet public, Litanie, Bénédiction avec la relique de la Vierge, baiser de la relique. Hymne.

*4 Juillet (dimanche)*: Prêts et propres comme le 2. Messe, bougies allumées à Saint Joseph, 3 salutations de la Philothée \*[[145]](#footnote-145) Hymne pendant la Messe et après. Bénédiction. Visites et prières le jour à Sait Joseph alternativement ou en commun.

Dans la Sainte Messe, ou tôt ou tard, hommage au Très Précieux Sang avec prières et chants: *Sang du premier Martyr* etc. suffrage aux Saintes Âmes [du Purgatoire]. (Institut masculin). À 2 heures de l'après-midi, déjeuner.

À 5 heures de l'après-midi invitations. Sermons dans l'atrium. Dans l'église Bénédiction avec *Te Deum*. Petit sermon.

*8 Juillet*. *Institut féminin*. Pendant la journée, petits sermons. Hymnes. Déjeuner annuel, rien [*sic!*]. Le soir Bénédiction avec *Te Deum*. Petit sermon.

Père

**645**

**À Don Luigi Orione**

APR 2082 - C2, 16/2

copie certifiée; orig. aux Archives des Orioniens, Rome; inédit.

Messine, 06.07.1909

Billet dans lequel le Père Hannibal demande une aide financière pour Monsieur Giuseppe Raffa, le porteur du billet, car après le tremblement de terre de 1908, il se retrouve avec sa famille dans une grave situation de pauvreté. Il le recommande à l'association caritative du destinataire, après l'avoir personnellement aidé.

\* Messine 6 juillet 1909

Mon très vénéré Père Vicaire Don Orione,

le porteur Giuseppe Raffa était un épicier et propriétaire d'agrumes avant la catastrophe. Il était très charitable et bienveillant, et il aidait souvent mes Instituts.

Aujourd'hui, il en a besoin! J'ai fait ce que j'ai pu, je l'ai présenté à Monseigneur Archevêque qui lui a donné trente lires. Mais il a la femme enceinte, proche du accouchement. Je le recommande

à votre charité si vous avez de l'argent à disposer ou si pouvez le recommander à des personnes qui peuvent l'aider.

Entretemps, en vous baisant les mains, je me déclare:

Très dévoué serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**646**

**Â Sœur Nazarena Majone, F.D.Z.**

APR 2996 - C2, 16/3

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées (mm.110x180) - 4 pages écrites; inédit.

Rome, 10.07.1909

Il la informe de l'état de santé très grave de la novice Sœur Celestina (dans le monde Lucia La Rocca). Il parle de la machine à fabriquer les chaussettes. Il recommande de prier pour le succès de l'achat de l'ancien Couvent "San Pasquale" d'Oria (Brindisi). Il joint une lettre aux orphelines de Francavilla Fontana et suggère de la lire également aux orphelines de la Maison d’Oria. Il annonce ses prochains déplacements et voyages.

I.M.I.

\* Rome, 10 juillet 1909

Fille en Jésus-Christ, je vous écris de Rome.

j'étais à Naples où j'ai vu Sœur Celestina. La jeune femme est dans un état assez grave, plus que l'an dernier. Apparemment c'est déjà au principe du troisième degré. Entretemps, j'en ai déjà hier soir expédié une lettre pour sa mère à Vittoria. (Est-ce à Vittoria ou ailleurs?).

J'ai écrit à sa mère en belles termes que sa fille est malade, et s'elle la veut pour la soigner comme elle l’a fait auparavant, nous sommes prêts à la lui envoyer, bien que sa fille ne veuille pas y aller. Ce serait bien d'y aller. Ce serait bien que la fille écrive aussi à sa mère qui ne se sent pas bien, car elle a écrit à son frère à Milan que elle est en *excellente* santé!

Vous m'avez écrit que vous ne pouvez pas décider de commander d'autres machines pour chaussettes si Sœur Redenta ne vient pas etc. etc. Mais vous ne connaissez-vous la faiblesse de Sœur Redenta? Accordez-vous lui toute cette importance? Attention, vous ne la collectionnerez plus! Conduisez la situation avec manière et désinvolture. Aussi pour Nocèra il faut faire attention, ce dessin a été fait apprendre seulement à elle! Mal! Pensez à le faire apprendre même à d'autres plus sures!

Hirzel vend des machines hors de prix! Ce serait un beau profit pouvoir le changer avec celui de Milan!

Rigano est près de la Impallomeni dans la chambre de la Cardìle! Bien fait! Maintenant, que s’en occupe son père!

De Rome, dans quelques jours, si Dieu le veut, je serai à Messine, et après quelques jours à Oria. Nous prions pour l'achat de San Pasquale. Faites faire à ce Saint une neuvaine (non publique), et une autre à Saint Pierre d'Alcantara.

Je vous bénis. Il serait bon que Sœur Célestina soit lui donnée de la créosote si elle la tolère. Elle est grave! Prions la sainte âme de Mélanie [Calvat] d'accomplir quelque miracle comme elle l'a fait pour Sœur Maria Concetta.

Je crois que là-bas les orphelines y soient mieux, plus corrigées! Dieu a béni celles de Francavilla [Fontana] et reste avec elles! Pas comme ça avec celles d'Oria!...

Je bénis toutes, et je me dis:

Votre Père Spirituel

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - L'annexe pour les chères filles de Francavilla. Si vous croyez, vous pouvez d'abord la lire à celles d’Oria!...

*Sur l'enveloppe:*

À la Révérende

Sœur Maria Nazarena Prévôte Générale

des Filles du Divin Zèle

Monastère Bénédictines

Oria (Lecce)

**647**

**Au Ministre Général des Capucins**

APR 7644 - C2, 16/4

transcription; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Rome, 10.07.1909

Le Père Hannibal écrit de Rome. Il exprime fermement sa position ferme sur et pour la défense de la pauvreté franciscaine. Il donne aussi un témoignage édifiant sur la sainteté de Don Luigi Orione. A cette occasion, il également annonce qu'il serait reçu en audience par le Pape Pie X. Ceci est rapporté à la p. 6 du vol. 38 de la collection officielle des Écrits, mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de retrouver le manuscrit original. La lettre est signée: Marie Hannibal Di Francia.

I.M.I.

\*Rome 10 juillet 1909

Mon très cher et très estimé Père Gerardo,

je suis à Rome depuis hier. Le Père [Pantaleone] Palma, qui est parti hier pour Turin et qui reviendra lundi, est aussi venu avec moi. Il a voulu partir immédiatement, pour un cas grave et urgent.

J'en ai parlé à l'actuel Vicaire Général de Messine Don Orione da Tortona: homme saint, auteur de nombreux œuvres de Charité, homme de prière, de charité et de zèle, qui m'a dit que dès le jour de ma départ jusqu'à mon retour il s'attachera à la parfaite observance de la pauvreté et dormira toutes les nuits par terre, pour la réussite de cette entreprise!

A Rome, jusqu'à présent, j'ai trouvé *tout en faveur pour obtenir l’audience privée du Saint-Père*. Lundi, si Dieu le veut, nous serons aux pieds du Saint-Père. Tout a bien réussi, jusqu'ici, nous espérons que tout réussira bien jusqu'au dernier pour la gloire de l'adorable Pauvreté de Jésus-Christ notre Seigneur.

En attendant, prions, et certainement beaucoup d'âmes élues le font!

Maintenant, je devrais vous confier quelque chose. Parmi les documents que le Père Palma m'a donné il y a une lettre (copie originale) d'un Provincial au nom de Père Eugenio da Giovinazzo, adressée au Père Egidio. La lettre est écrite avec une finesse inégalée! Il se met tellement bien du côté de la raison qu'il faudrait rendre les armes! Maintenant moi je confie à Votre Seigneurie Révérendissime que le Père Egidio, à mon avis, il lui arrive de perdre son sang-froid en défendant la sainte cause de la Pauvreté, et offre les armes aux adversaires. On voit que le démon joue avec deux paires de cartes, c'est-à-dire qu'il travaille avec les partisans et les non partisans de la Pauvreté séraphique. Si la prudence est toujours nécessaire pour lutter contre le diable, dans cette sainte cause elle est très nécessaire! Ici ni le Père Egidio ni les autres devraient se réchauffer. Si le Père Egidio me donnait son accord, moi-même (pardonnez tant d'orgueil) je voudrais faire, avec l'aide de l’adorable Cœur de Jésus, la réponse que le Père Egidio doit envoyer à ce Provincial, pour répondre *sapienti secundum sapientiam suam*! Comment ce Provincial a bien échangé les pièces! Combien de mansuétude, combien de zèle, combien de douceur, combien de prudence, combien il y a de gravité dans cette lettre... et toutes ces vertus employées pour combattre la pauvreté séraphique! Comment l'Ange des ténèbres sait s'habiller en Ange de lumière! [cf. *2Cor* 11,14]. Par-là, je ne veux pas dire que ce Père Provincial est parmi les réprouvés ou presque, mais je veux seulement noter qu'il ne veut pas connaître la Pauvreté séraphique parfaite, et il ne veut pas que d’autres la connaissent, car il est attaché aux atténuations!

Prions, avec beaucoup d'humilité et d'auto-annihilassions! Il me semble qu'un franciscain peut désirer une parfaite observance d'un point de vue, c'est-à-dire que l’être un grand pécheur a besoin de se sauver avec la Pauvreté parfaite, tandis que d'autres qui n’ont pas ses péchés peuvent se sanctifier et se sauver avec la règle mitigée!

Ce matin et demain je dois préparer la demande à votre nom pour la présenter au Saint-Père. Seulement Votre Révérence doit supplie le Saint-Père!

Je voudrais demander la Sainte Pauvreté pour le Premier et le Deuxième Ordre dans la même ville de Francavilla [Fontana]! Prions!

Je Vous baise les mains sacrées; rappelez-moi aux pieuses filles de Sainte Claire, c'est-à-dire Adelina et ses compagnonnes! Je note que nous sommes arrivés à Rome le jour de Sainte Véronique Giuliani Capucine, ma protectrice distinguée, à laquelle j'ai recommandé l'affaire, et hier-même nous avons été inscrits pour l'audience.

*Oremus*!

Que Adelina prie pour ma conversion!

Avec tout le plus grand respect je me dis:

Votre serviteur inutile

Chanoine Marie Hannibal Di Francia

*Sur l'enveloppe*:

Au très Révérend

Père [Supérieur] Général Capucin

(Urgent)

S.P.M.

Que soit livrée dans ses propres mains.

**648**

**Au Pape Pie X**

APR 757 - C2, 16/5

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées (mm.210x305) - 2 pages écrites; inédit.

Rome, 11.07.1909

Il dit qu'il s'est consacré au Rogate dès sa jeunesse. Il communique que dans ses Instituts se prie quotidiennement afin que le Seigneur pourvoie à l'Église des "prêtres élus et saints". Il supplie que l'invocation: *Ut dígnos ac sánctos operários in messem tuam copióse míttere dígneris, te rogámus, áudi nos* puisse être ajoutée à la Litanie des Saints. Au bas de la même lettre se trouve le consentement autographe du Pape, qui l'a apposé à la fin de l'audience privée. La lettre est signée: Marie Hannibal Di Francia.

\* Rome 11 juillet 1909

À la Sainteté de Notre-Seigneur le Pape Pie X

Rome

Très Saint Père,

je me suis consacré dès ma jeunesse à cette sainte Parole de la Evangile: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9,38; *Lc* 10,2].

Dans mes minimaux Instituts de bienfaisance, une prière incessante, quotidienne des orphelins, des Pauvres, des Prêtres, des sacrées vierges s’élève, avec laquelle nous supplions les Très Saints Cœurs de Jésus et de Marie, le Patriarche Saint Joseph et les Saints Apôtres afin qu'ils veulent

fournir à la Sainte Église abondamment des prêtres élus e saints, des ouvriers évangéliques de la moisson mystique des âmes.

Pour que cet esprit de Prière ou *Rogation* commandé par Jésus-Christ fleurisse de plus en plus dans mes moindres Instituts, qu'au-delà de la bienfaisance se sont également consacrés à la propagation de cette Prière, et afin que nous puissions plus efficacement émouvoir le Cœur de Dieu et obtenir tant de Miséricorde inestimable, nous implorons humblement Votre Sainteté de vouloir nous accorder que dans la récitation des Litanies des Saints dans nos Instituts, ou qu'on le fait même ailleurs par les Prêtres de nos Instituts, après la verset: *Ut dómnum apostólicum et omnes ecclesiásticos ordines in sancta Religione conservare dígneris*, nous pouvons ajouter: *Ut dígnos ac sánctos Operários copióse in messem tuam míttere dígneris, Te rogámus, exáudi nos*.

Prosterné au baiser des Pieds sacrés, implorant la Bénédiction Apostolique sur tous les miens et sur moi-même, je me déclare:

De Votre Sainteté

Sujet très humble et obéissant

Chanoine Marie Hannibal Di Francia

*Au-dessus d'une enveloppe (11,5x14 cm)*:

Demande au Saint-Père Pie X d'insérer le verset de la *Rogation* pour obtenir les bons Ouvriers à la Sainte Église, lorsque les Litanies des Saints sont récitées dans les Instituts du Chanoine Di Francia de Messine.

N. B. - Ma demande au Saint-Père pour l'Église en bois je l'ai donné hier 25 juillet 1909 à Monseigneur Cottafavi à Reggio [Calabria], qui a promis qu'il me la rendrat.\*[[146]](#footnote-146)

*Au-dessus d'une autre enveloppe (15,5x18 cm)*:

Documents autographes du Saint-Père Pie X.

11 juillet 1909 - à Rome.

**649**

**À Don Luigi Orione**

APR 2075 - C2, 16/6

copie authent.; orig. Aux Archives des Orioniens, Rome; inédit.

Messine, 13.07.1909

Le Père Hannibal, arrivé à Messine en provenance de Rome, est heureux de l'informer que le Pape Pie X lui a permis d'insérer l'invocation dans la Litanie des Saints: *Ut dígnos ac sánctos operários in messem tuam copióse míttere dignéris, te rogámus, áudi nos*. Il ajoute qu'il a appris d'un lettre autographe du Pape, envoyée à Monseigneur Giuseppe Cottafavi, que le Pape lui-même fera don d'une église-baraque à placer dans le Quartier Avignone de Messine. Il conclut en disant que à Rome fut reçu «avec tant de charité et d'affabilité» par les Orioniens. La date est approximative et est déduite du contexte. Il se signe: Marie Hannibal.

I.M.I.

\* [Messine, 13 juillet 1909]

Mon bien-aimé et très Révérend Père Orione,

je viens de rentrer de Rome où j'ai parlé avec le Saint-Père pour les Pères Capucins qui aspirent à une parfaite observance.\*[[147]](#footnote-147) Le Saint-Père a lu entièrement la supplique du Père Gerardo et a dit qu'il la prendra à cœur.

Il m'a accordé un grand privilège avec son précieux autographe, c'est-à-dire que nous pouvons insérer dans la Litanie des Saints de nos Instituts le verset: *Ut dígnos ac sánctos operários in méssem tuam copióse míttere dignéris, Te rogámus, áudi nos*. Cela peut être un principe selon lequel un verset si précieux peut être introduit dans la récitation public de la Litanie. Une fois ce privilège obtenu par un Institut, peut l'obtenir un autre, et puis un autre. Votre Révérence peut le demander pour vos Instituts, et sera obtenu. Ainsi nous obéirons au commandement de notre Bien Suprême: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9,38; *Lc* 10,2]. Ainsi le Très-Haut accordera cette *rogation* universelle, et oh, que de biens viendront à l'Église!

J'ai été parmi vos très chers er saints fils, qui m'ont traité ainsi que le Père [Pantaleone] Palma avec beaucoup de charité et d'affabilité! Le Saint-Père a également accordé une église en bois, avec un autographe adressé à Monseigneur [Giuseppe] Cottafavi. Je ne sais pas où il est.

J'écris depuis le Ferryboat. Arrivé à Messine je dois partir pour Taormina, pour terminer nos fêtes annuelles du Premier Juillet et Dimanche, si Dieu le veut, je serai à Messine avec le Père Palma pour la votation .

Entretemps, ce Père qui est intéressé à embrasser la pauvreté et la pénitence franciscaine pour la bonne réussite de la présentation de la demande au Saint-Père, il peut arrêter sa rigueur et se reposer sur le lit... étant-il tant fatigué!...

Agenouillé, je vous baise les mains sacrées et dans les très doux cœurs de Notre Bien Suprême et de la Mère Immaculée, je me dis:

Votre très humble serviteur

Chanoine Marie Hannibal Di Francia

**650**

**Aux Curés et Recteurs d'églises**

APR 9073 - C2, 16/7

ms. orig. all. et signature authent.; 2 ff. (mm.210x300); 2 pages écrites; inédit.

Messine, 27.07.1909

Lettre circulaire dans laquelle il informe qu'afin de recueillir l'offrande des boîtes du Pain de Saint Antoine mises dans de diverses églises, il a nommé Monsieur Giuseppe Raffa, une personne de confiance. Au même temps il indique les modalités pour ouvrir les boîtes et faire le décompte des offrandes qui s'y trouvent, signant une feuille comme procès-verbal et l'envoyer au Père Hannibal avec les offrandes.

I.M.I.

\* Messine, 27 juillet 1909

Très Révérend Père,

lors de l'immense catastrophe du 28 décembre dernier, mes Orphelinats ont connu une grande protection du glorieux Thaumaturge de Padoue. Tous les orphelins et orphelines sont restés libres.

Depuis ce jour, le contingent de mes Orphelinats est même augmenté, ayant dû recevoir ceux qui ont survécu aux tremblements de terre.

Les temps sont bien tristes et nous ressentons le besoin que le grand Thaumaturge ne cesse de pourvoir pour nous; au contraire, qu’il inspire le cœur de ses fidèles à faire généreusement l'obole de la charité.

A cette fin, je me souviens que dans l'Église dirigée par Votre Seigneurie Révérendissime est localisé depuis le plus longtemps la boite pour l'offrande de Saint Antoine de Padoue au profit de mes Orphelinats.

En raison d'événements douloureux passés, je ne pouvais pas avant maintenant prendre soin de retirer l'offrande de la boîte. Et comme il y a plusieurs églises dans différents pays où notre boîte est placée, ainsi, pour cette fois, mon Frère laïc habituel étant absent, j'ai chargé Monsieur Raffa Giuseppe, un honnête homme, qui en présence de Votre Révérence avec la clé que je lui ai donnée, ouvrira la boîte pour recueillir l'offrande. Raffa, pour sa délicatesse, désire que Votre Révérence puisse noter de sa propre main avec sa signature la somme entière trouvée.

Pardonnez-moi tant de dérangement tandis qu’en recommandant chaleureusement à votre zèle et à votre charité l'augmentation des contributions à faveur des Orphelinats Antoniens, baisant les mains à Votre Révérence, j'ai l'honneur de me déclarer:

De Votre Révérence

Très dévoué obligé serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**651**

**À un Prêtre non identifié**

APR 5939 - C2, 16/8

ms. orig. aut.; 2 ff. inégales; 3 pages écrites; inédit.

Messine, 08.1909

Pour la fête du Cœur de Jésus en 1910 (qui cette année-là était le 18 juin), le Père Hannibal a organisé un pèlerinage spirituel à Paray-Le-Monial avec ses Communautés de Messine. Dans cette lettre il décrit le déroulement du pèlerinage et les intentions particulières pour lesquelles le même a été organisé. Au verso de la feuille, le Père Pantaleone Palma note que le texte a été traduit en français. La date est approximative et peut être déduite par les documents contemporains.

[Messine, août 1909]

Très Révérend Père,

à Messine (Italie, Sicile) un grand pèlerinage spirituel est organisé au Temple de la Visitation à Paray-Le-Monial où le Très Saint Cœur de Jésus est apparu à sa bien-aimée Marguerite.

Le Pèlerinage a plusieurs finalités: un hommage de Foi, d'Amour et de réparation au Très Saint Cœur de Jésus; prier pour la conversion des pécheurs, pour les besoins de la Sainte Église, pour la France et pour la liberté du Souverain Pontife; prier pour la canonisation de la Bienheureuse Marguerite, pour la restauration des Ordres Religieux en France, et pour d'autres intérêts du Très Saint Cœur de Jésus.

Le pèlerinage sera précédé de neuf jours de *voyage mystique*. Le jour de l'*arrivée spirituelle* sera le 18 juin de l'année prochaine, fête du Très Saint Cœur de Jésus. Suivront cinq jours de *séjour spirituel* à Paray avec la visite des lieux primitifs de cette très sainte dévotion, puis cinq jours de *retour en esprit*.

Il y aura un livret spécial avec des prières et des explications pour ce pèlerinage.

De nombreux Évêques, Archevêques et Cardinaux, de nombreux Ordres Religieux, de nombreux Monastères et sacrées Congrégations de vierges, de nombreux fidèles chrétiens de diverses Villes. On espère avoir la Bénédiction du Saint-Père Pie X, son *accompagnement en esprit* et les saintes Indulgences.

Mais pour que ce saint pèlerinage soit plus profitable, une *correspondance spirituelle* de prières et de salutations est souhaitée avec les Révérends Pères qui officient le grand Temple de l'Apparition du Cœur de Jésus, et avec les Révérendes Mères du Monastère annexe de la Visitation.

C'est donc vers Votre Révérence que je m'adresse et je vous en supplie de vouloir célébrer pour le moment une Messe divine à l'Autel de l'Apparition pour l'heureuse réussite du *Pèlerinage Spirituel*, et je me permets de vous envoyer la maigre aumône de dix lires. Autre divines Messes seront célébrées plus tard, et une *très solennellement* le jour de l'*arrivée en esprit* du Pèlerinage, c’est-à-dire le 18 juin de l'année prochaine, Fête du Très Sacré Cœur.

En même temps, je vous prie de bien vouloir m'informer si les Révérendes Mères de la Visitation sont encore là, ou ailleurs, et où elles se trouvent.

Au cas où elles seraient toujours là, je prie Votre Révérence les vouloir informer pleinement en leur communicant la présente.

Je Vous baise les mains avec tout le respect, et en Vous suppliant de nous recommander à l'adorable Cœur de Jésus, *dans l’attente de votre précieuse réponse*, je me déclare:

[Chanoine Hannibal Marie Di Francia]

**652**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1439 - C2, 16/9

ms. orig. aut.; 1 f. (mm.110x180) - 1 page écrite; inédit.

Rome, 08.08.1909

Il répond à une lettre de la destinataire pour communiquer que la jeune Gaetana Lazzaro peut être acceptée à l'Institut des Filles du Divin Zèle comme Probande pour vérifier sa vocation à la vie religieuse. Il la encourage à surmonter les difficultés causées par les francs-maçons.

I.M.I.

Rome le 8 août 1909

Très chère fille en Jésus-Christ,

à Oria je eu votre lettre, mais je l'ai lue ce matin à Rome. Gaetana peut venir, avec le pacte que si elle n’est pas apte pour nous, nous pouvons la renvoyer ou la placer dans une bonne famille.

Je sens combien ils vous combattent parce que vous êtes catholique; mais le Seigneur vous assistera. Ce sont des temps terribles, la secte maçonnique veut ruiner l'Église et la Société; Dieu permet tant de choses pour punir nos péchés! Nous devons rester fermes dans notre Sainte Religion.

Je finis parce que je ne vais pas bien. Je vous bénis avec tous les vôtres et me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

[P. S.] – Je repars pour Oria.

**653**

**À Don Luigi Orione**

APR 2081 - C2, 16/10

copie authent; orig. aux Archives des Orioniens, Rome; inédit.

Rome, 08.08.1909

Le Père Hannibal, étant invité à Rome chez les Orioniens "à Sant'Anna", \*[[148]](#footnote-148) télégraphie à Messina pour savoir si Don Orione envisage de venir à Rome, car il souhaite le rencontrer, avant de retourner en Sicile.

Rome, 8 août 1909, 10h

Je me trouve à Rome à Sant'Anna. Je voudrais savoir votre venue parce qu’avant de repartir, j'aimerais vous parler.

Chanoine Francia

**654**

**À Don Luigi Orione**

APR 2080 - C2, 16/11

transcription; orig. aux Archives des Orioniens, Rome; inédit.

Sava (Tarente), 18/09/1909

Le Père Hannibal est heureux de savoir que, pendant son absence de Messine, les Instituts Antoniens reçoivent la direction et les soins spontanés de Don Luigi Orione; \*[[149]](#footnote-149) il est donc confiant que l'œuvre recevra un grand avantage et une impulsion. Il lui recommande de prendre à cœur le Commandement divin de Jésus-Christ: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*. Il l'informe également que certaines personnes œuvrent pour qu'à Sava (Tarente), ville à dix kilomètres de Oria, les Filles du Divin Zèle peuvent ouvrir un Institut Antonien.

I.M.I.

Sava, 18 septembre 1909

Mon bien-aimé, Père Orione,

avec une grande joie j'ai appris du cher Chanoine [Francesco] Vitale, venu à Oria, que Votre Seigneurie Révérendissime a pris, en notre absence, la Direction de nos Instituts!

A partir de ce moment, nous sommes tous soumis à votre sage Direction, et Votre Seigneurie Révérendissime est proclamé notre Directeur Général. Embrassez cette autre Œuvre dans votre cœur apostolique comme la vôtre et poussez-la sur la voie de son double objectif de religion et de bienfaisance, par vos prières ardentes, vos conseils, vos enseignements et vos commandements. Tous et toutes dans toutes les Maisons nous sommes prêts, avec l'aide du Seigneur, à vous obéir. Maintenant, j'espère que le Très Saint Cœur de Jésus nous accordera ces grâces que mon indignité n'a pu obtenir, et apporter réparation à tant et tant de maux que j'ai produits...

Je présente à Votre Seigneurie Révérendissime, avec tous les personnel de nos sept minimales Maisons, cet Etendard sacré sur lequel est écrit: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [*Mt* 9,38; *Lc* 10,2]. Cette Parole divine est sortie du Divin Zèle du Cœur de Jésus, le Mandat de son Divin Zèle, qui contient un grand secret de salut pour l'Église et pour que la Société; que Votre Très Seigneurie Révérendissime la recueille de la bouche adorable du Divin Rédempteur, comme nous l'avons recueillie et imprimée dans nos cœurs pour former une mission très sainte, et faites-vous d’elle un Apôtre et propagateur.

Je suis à Sava à dix kilomètres d'Oria, où plusieurs personnes sont en grande activité et travaillent à former une Maison de nos Sœurs.

Je Vous demande la Sainte Bénédiction, je baise les mains et me dis:

Votre très humble serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**655**

**Au Père Pantaleone Palma, R.C.I.**

APR 7806 - C2, 16/12

ms. orig. aut.; 2 ff. quadrillées (mm.135x210) - 3 pages écrites; inédit.

Oria, 19.09.1909

Au Père Pantaleone Palma, temporairement absent de l'Institut Antonien masculin d'Oria, le Père Hannibal donne quelques informations relatives à l'achat de l'ancien Couvent "San Pasquale". Voici des suggestions, des directives et diverses communications. La date est approximative et est prise à partir du contexte, car la mémoire de la Bienheureuse Vierge Marie des Douleurs, dont le Père Hannibal parle du texte, cette année-là tomba le 19 septembre.\*[[150]](#footnote-150) Il se signé: Marie Hannibal.

I.M.I.

[Oria, 19 septembre 1909]

Mon très cher Père Palma,

Monseigneur l’Évêque accepta avec plaisir que nos Scolastiques aillent à San Cosimo pour passer leurs vacances; cependant, quant aux garçons d'y aller le lundi pour la Messe et pour la fanfare il le décourageait car il dit qu’il a de gens peu nombreux et de passage. Il sera là tout seulement les heures du matin, et retour pour le déjeuner à Oria. Vous et moi devrions déjeuner chez le Chanoine Perrucci dans la campagne où il nous a invité en étant son jour de fête.

Demain (c'est-à-dire dimanche au moment où cette lettre arrivera) nous devons signer (si Dieu le veut) le compromis de vente pour San Pasquale; les choses sont allées vite; moi, pour ma petite foi, je suis un peu inquiet car, si je dois déposer la somme (je ne sais toujours pas s'ils veulent le dépôt de la somme), on sera sans argent, à Oria!... Mais Dieu est le même partout !

J'en ai parlé franchement à Monseigneur, et j'ai suggéré que je voulais adresser une demande au Saint-Père pour en avoir quelque chose. Il m'a dit de la faire et lui-même la présentera au Saint-Père dans les plus brefs délais.

Confions en la Divine Providence!

Faites réciter un *Pater* à saint François, car peut-être le contrat aura-t-il lieu au moment où s'y tiendra ici la Fête du Saint! Aujourd'hui est aussi la commémoration de la Très Sainte Vierge des Douleurs! San Pasquale va devoir être réparé: quelles sommes cela prendra-t-il? Comment est l'endroit? Je ne sais pas très bien; nous achetons au Nom du Seigneur.

Les Salerno pour cette année veulent les olives, moitié des oranges, moitié de la chasse etc... on verra, faites prier un peu.

En vous embrassant dans le Seigneur, je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Marie Hannibal Di Francia

P. S. - Gardez Leonzio \*[[151]](#footnote-151) s’il accepte de rester. La Sœur Prévôte est de retour, elle est au lit, mais très heureuse parce qu'elle est de retour; elle a toujours la fièvre.

Le Père Stella \*[[152]](#footnote-152) me donne une autre invitation à Naples pour une autre fondation d'ateliers avec nos Sœurs, promue par deux religieuses aisées, etc.

*Au recto de l'enveloppe*:

Au très Révérend

Père Pantaleone Palma

(S. M.) Sardelle \*[[153]](#footnote-153)

*Au verso de l'enveloppe*:

Je baise les mains du Révérend Père [Pietro] Lerna. Je bénis les garçons.

**656**

**Au Pape Pie X**

APR 758 - C2, 16/13

photoc.; orig. aux Archives Apostoliques du Vaticano, Rome; inédit.

Oria, 07.10.1909

Il informe qu'il a acheté l'ancien Couvent des Alcantarins à Oria (Brindisi) pour la Communauté des Rogationnistes, qui sont "*décorés de l'emblème sacré du Rogate*". Il demande la bénédiction apostolique pour le nouvel Institut masculin et pour les Sœurs affligées par divers cas de maladie et d'infirmité. Dans les Archives de la Postulation est gardée la minute ou trace autographe du Père Hannibal.

\* Oria 7 octobre 1909

À la Sainteté de Notre Seigneur le Pape Pie X

Rome

Très Saint Père,

pour deux miséricordes de Votre Sainteté, je viens à vos Pieds saints.

Tout d'abord, je communique que j'ai acheté, avec l'autorisation de Mgr [Antonio] Di Tommaso, un ancien Couvent à Oria, très beau et très grand avec un grand fonds rustique. Il appartenait aux Pères Alcantarins. Je l'ai acheté pour y placer la Communauté Religieuse masculine, qui est décorée de cet emblème sacré: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam [Mt* 9,38*; Lc 10,2].*

Dès que possible, avec l'aide divine, nous y entrerons et l'habiterons au nombre de douze: deux Prêtres, deux Frères laïcs, huit aspirants frères laïcs et étudiants pour la Prêtrise.

Maintenant, moi et les miens supplions humblement Votre Sainteté d'accompagner notre entrée dans cette enceinte sacrée d'une telle Bénédiction paternelle, pieuse et apostolique, afin qu'elle rende pleinement acceptable au Très Saint Cœur de Jésus, maintenant et dans l'avenir, l'occupation que nous faisons de ce lieu sacré qui appartenait à l'ordre saint de Saint François et de Saint Pierre d'Alcántara. Avec l'aide de Dieu, nous allons rouvrir pour le culte cette Église adjacente, et nous nous consacrerons mesquinement à l'éducation des enfants du peuple, avec l'enseignement du catéchisme, et avec un Oratoire festif.

Sur la façade de l'Église, il n'y a que deux évangélistes: les deux qui ont enregistré cette parole divine: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam,* Saint Matthieu et Saint Luc.

Deuxièmement, j'expose très humblement à Votre Sainteté que depuis quelque temps, le Seigneur juste et suprême visite notre Communauté religieuse féminine avec des maladies fréquentes et longues et aussi avec des décès en la personne ou des Supérieures ou de quelques Sœurs officielles qui sont les plus nécessaires pour le bon fonctionnement des Maisons.

Nous avons surtout la Mère Supérieure Générale qui est très malade, et depuis quelque temps elle souffre de fièvres paludéennes qui ne semblent pas s'atténuer.

Maintenant, nous implorons tous la Charité de Votre Sainteté de nous accorder une prière spéciale dans le grand sacrifice de la Sainte Messe, et de bénir ces Communautés en particulier, afin que le Très-Haut ne regarde pas mes péchés, et qu'Il nous accorde la miséricorde avec la guérison des malades, si cela plaît à son Divin Cœur, par l'intercession de sa Très Sainte Mère.

J'espère l'une et l'autre Miséricorde par les bénédictions et les très saintes prières de Votre Sainteté, tandis que tous, en baisant vos Pieds sacrés, je me déclare pour tous:

De Votre Sainteté

Très humble obéissant sujet

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**657**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1409 - C2, 16/14

ms. orig. aut.; 4 ff. rayées (mm.135x210) - 7 pages écrites; inédit.

Battipaglia, 13.10.1909

Le Père Hannibal écrit depuis la gare de Battipaglia (Salerno). Répondant à une lettre de la destinataire, il exprime une grande estime pour le Père Pantaleone Palma, à qui Andreina avait écrit. Après diverses exhortations spirituelles et encouragements, il indique les dispositions nécessaires pour suivre la vocation à la vie religieuse. Il la exhorte donc à bien réfléchir pour être sûre de l'appel du Seigneur. Il mentionne également le désir d'ouvrir un Institut Antonien même à Padoue. Il se signe: Marie Hannibal.

I.M.I.

\* Battipaglia, 13 octobre 1909

17h30

Fille bénie en Jésus-Christ,

je vous écris de la gare de Battipaglia, où je suis arrivé à 16 heures et où je pars à 6 heures du matin pour Messine. En chemin, j'ai ouvert votre lettre et l'ai lue. Je réponds à différents points que j'ai soulignés.

Il n'y a rien de mal à écrire à notre cher Père Palma, que je respecte et aime encore plus que moi-même. Votre ardente vocation vient sans doute du Seigneur, et vous faites bien d'y répondre. Car, ne pas répondre à l'appel divin conduit à s'exposer au risque de se perdre, en plus des graves problèmes et des remords qui surgissent dans la vie pour ne pas avoir répondu. Ne parlez pas de votre vocation à beaucoup de gens, car sur mille, vous n'en trouverez qu'un seul qui la recommande, surtout parmi les prêtres séculiers [diocésains]. Cet avertissement nous vient de Saint Alphonse, Docteur de la Sainte Église, qui, même à son propre confesseur ne veut pas que nous le manifestions parfois. Quant à répondre à une vocation, le Saint lui-même recommande de le faire immédiatement, car tout retard peut la mettre en danger. Il cite un Saint Père qui dit à ce propos: nous ne devons pas tant détacher la corde qui maintient le bateau attaché au rivage, mais nous devons la couper pour le faire rapidement. C'est-à-dire correspondre immédiatement et quitter le monde.

C'est ce qu'appartient à ceux qui sont aptes à ceux qui sont appelés. Mais ceux qui doivent recevoir une personne appelée ont le droit d'examiner, d'attendre, etc. Maintenant, en considérant vos très forts désirs et l'affection sincère et tendre que vous nourrissez pour cet Institut, je vous accepte avec plaisir et vous attends quand vous voudrez venir. Mais je vous préviens qu'avant de faire ce pas vous prendrez une résolution profonde et inébranlable d'embrasser la vie religieuse avec toutes les règles et les sacrifices qui la composent. Il faut devenir religieuse pour être toute de Dieu, victime de son Amour, et non pour d'autres raisons. Il faut que vous vous persuadiez que pour être une vraie religieuse vous devez mourir à vous-même parmi les contradictions, les mortifications internes et externes, le renoncement à sa volonté, le renoncement à son propre jugement, l'amour de la Croix, des humiliations, et le cas échéant aussi d'être postposée, non soignée, non aimée. Mais croyez-vous que tous ces sacrifices et que cette mort à vous-même ne soit pas le commencement de la vraie vie et du vrai bonheur? Croyez-vous que le Seigneur ne sait pas comment récompenser ses fidèles servantes et épouses?

En entrant dans l'Institut, vous devez laisser à la porte: *mon caractère, je ne peux pas souffrir des choses injustes, je me casse et je ne me plie*\*[[154]](#footnote-154) et pareilles doctrines du monde et de la vanité! Vous devrez vous pencher devant toutes et pour les mains de toutes, vous devrez vous taire ou approuver ce que ne vous semble pas exact lorsqu’il le semble à qui vous dirige; vous devrez devenir une petite fille humble et malléable. Quel champ immense à combattre et à gagner avec l'aide divine et la bonne volonté! Bien autre ceci que les combats et les victimes dans le monde dont vous vous êtes vantée, et que presque vous craignez de paresser en venant à la Religion! Il est écrit: "Celui qui s’empare de son cœur est plus fort que celui qui conquiert les villes!" [cf. *Pr* 16, 32].

Dans cette grande bataille, vous serez aidée par des exhortations, par des avertissements salutaires, par des prières et des oraisons, par de bons exemples, ainsi que par les mortifications et les pénitences qui vous seront données de toutes les manières, et vous vous devrez les accepter comme un tendre petite fille.

Face au nouveau niveau de vie, au contact de la Règle et de la discipline religieuse, les misères et les imperfections et les mauvaises habitudes de votre intérieure se rebellent, se mettent toutes en branle, colère, orgueil, vanité, attaques, présomptions, etc. etc., et ils vous pousseront à vous méfier, à réagir, à condamner, à reculer, etc. À tout ça quelque chose de plus terrible s'ajoutera: le diable vous en fera une terrible guerre. Il mettra en branle toutes vos passions, envahira votre imaginaire, répandra la tristesse et l'ennui dans votre intérieur; il vous remplira de doutes et d'incertitudes, il vous rendra pénible la vie de l'Institut, il excitera votre fierté et mettra tous les moyens en œuvre pour vous gagner! Peut-être utilisera-t-il aussi de camarades peu observantes! Que ferez-vous, alors? Cela ne sera-t-il pas un combat plus acharné que celui que vous avez rencontré dans le monde?

Ce n'est pas pour vous décourager que je veux vous prévenir, mais pour aider votre bonne volonté. Ces combats formidables vous les surmonterez si vous serez bien préparée, humble de cœur, bien résolue, et vous aimerez ardemment Jésus Bien Suprême! Oh combien de choses l'Amour de Jésus enseigne!

Quant aux aliments et à leur qualité, n'y pensez pas; nous regardons la santé des jeunes femmes avec beaucoup d'amour et de soins; vous ferez de votre mieux pour vous adapter aux aliments communs, Dieu vous en donnera la grâce; mais si un certain égard, dans certaines circonstances, doit être utilisé, sera utilisé avec grand plaisir et charité comme il est fait pour tous ceux qui en ont besoin. Après tout, nous devons nous abandonner à la merci de la Divine Providence! Et sachez que nos filles chéries n'auront pas autant d'attention pour garder elles-mêmes que nous avons de les garder et ne les laissez pas périr!

Pour l'instant, ne vous préoccupez pas d'une dot monétaire, nous n'y sommes pas attachés; apportez votre trousseau, votre lit, si vous le pouvez, et avant tout un cœur humble et aimant.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de consulter cet évêque pour garder les biens ou pour autre chose. Cependant, réglez-vous. Au propos d'ouvrir une Maison là, j'espère que Sant Antoine nous fera cette Grâce, en temps voulu. J’en écrirai à Monseigneur, mais pas maintenant. Ne pouvez-vous pas envoyer les trucs à Oria? Si vous venez, tout ce qui vous appartenait appartient à l'Institut.

Lorsque vous aurez décidé de venir, j'espère envoyer le Père Palma à vous prendre. La Mère Prévôte s'améliore quelque peu; si ça ira bien pour alors, viendra-t-elle.

J'accepte volontiers les jumelles; vous avez bien fait de les accepter de ma part. qu’elles préparent tout, comme elles peuvent, même les cartes. J'ai beaucoup aimé la découverte d'ajouter un petit garçon (qu’il fusse comme Agelindo!) et vous parvenez au nombre Antonien!

Gaetana va bien, elle se porte bien; je ne sais pas si elle prend du lait; je vous en informerai, mais peut-être qu’elle n’aurait plus besoin. Giuseppina hurle toujours; j'ai donné l'ordre de la tolérer et de l'apaiser, et de prier le Cœur de Jésus, la Très Sainte Vierge et Saint Antoine.

Je demanderai à Sœur Dorotea, par lettre, ou demandez-vous de cette réception.

C'est bien que Sœur Célestina vous stimule, mais ne devenez pas obsédée; c'est Jésus qui vous stimule le plus!

Je sais que le Père Palma vous a écrit.

Faites pour moi une prière au Saint.\*[[155]](#footnote-155) Je suis appelé à la hâte à Messine par un télégramme mystérieux; je suis inquiet, je ne sais pas ce que c'est. Je ferme la lettre, mais je ne sais pas si je trouverai un timbre-poste ici. Il en va de même.

Je vous bénis, fille bien-aimée en Jésus-Christ, et je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Marie Hannibal Di Francia

[P. S.] - Vous pouvez m'écrire à Messine.

Le Père Palma est resté à Oria.

*Au verso de la dernière feuille, Andreina note de sa propre main*:

Lettre du Père Hannibal Marie Di Francia.

Cher, saint et bon Père qui m'a conquise par votre bonté, gentillesse et charité, faites-moi sainte.

**658**

**À la Supérieure de la Maison de Taormina**

APR 8584 - C2, 16/15

ms. orig. all.; 2 ff. rayées. (mm.135x210) - 4 pages écrites; inédit.

Messine, 18.10.1909

Minute ou trace d'une lettre que Mère Nazarena Majone pouvait copier, signer et envoyer à Communauté des Filles du Divin Zèle de Taormina. Le Père Hannibal y parle abondamment de l'importance de la Pieuse Union de la Rogation du Cœur de Jésus et des avantages spirituels pour les personnes inscrites. Il joigne les bulletins d'inscription et le livret de la Pieuse Union, invitant à le lire en communauté. La date est approximative et peut être déduite du contexte.

La Sœur Prévôte Nazarena [Majone] copiera et signera la présente lettre et l'enverra avec les Bulletins de la Pieuse Union de la Rogation Évangélique, par la poste à Taormina.

I.M.I.

[Messine, 18 octobre 1909]

Sœur Prévôte,

ce jour est sacré pour l'Évangéliste Saint Luc, qui dans son Évangile rapporte ces paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*. Or, aujourd'hui même, j'ai pensé à faire inscrire toutes les Sœurs et orphelines de nos deux Maisons de Giardini et Taormina à la Pieuse Union de la Rogation Évangélique du Cœur de Jésus.

Oh, ma très chère Sœur, comme est grande notre mission de prier le Maître de la moisson d'envoyer les bons Ouvriers Évangéliques à sa Moisson! Quelle grande fortune et quel bonheur pour nous de voir cette Pieuse Union progresser au sein de la Sainte Église jusqu'à ce que tous les fidèles catholiques se joignent à nous pour prier pour ce but très saint.

Dites à toutes les Sœurs et aux orphelines des deux Maisons que Notre Seigneur Jésus-Christ a voulue et plutôt fondée cette Pieuse Union depuis qu'il a prononcé ces paroles sublimes: *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*. Donc si c'est la volonté, si c'est le commandement du Très Saint Cœur de Jésus que nous prions tous pour obtenir les Saints Prêtres et les Vierges prudentes, prions, prions toujours.

Dites-leur que nous nous associons dans cette Pieuse Union, car la prière unie par le moyen de piété pousse le Seigneur gentiment de nous exaucer. D'autant plus nous serons exaucés, en tant que Celui qui doit nous exaucer est le même Notre Seigneur Jésus-Christ qui nous commande de faire une telle prière.

Vous lirez à toutes les Communautés ou vous ferez lire l'érection canonique comme en page 6 et 7 du livret de la Pieuse Union, puis les Avantages Spirituels comme en page 19 jusqu’à page 22, puis vous lirez le Bulletin d'agrégation comme à la page 8.

Après tout, après avoir participé de manière formelle ces choses à tous, deux ou trois jours plus tard vous ferez lire tout le livret à la Communauté, peut-être au réfectoire. Ils pourront faire de même à Giardini.

Le jour de la communication de l’inscription à la Communauté, toutes obtiendront l'indulgence plénière, et ce même jour, je souhaite que chaque heure la cloche sonnera et sera répétée par toutes la jaculatoire: «Seigneur Jésus, maître de la moisson mystique, envoyez des ouvriers saints et nombreux dans votre moisson», comme à la page 25 du livret.

Le même jour de la conférence serons distribués à toutes les bulletins que je vous envoie par la poste.

*Au bas de la dernière façade se trouve la mention suivante:*

Cette lettre peut être copiée, signée par la Sœur Prévôte pour l'envoyer le jour même à Taormina.

**659**

**Au Père Pantaleone Palma, R.C.I.**

APR 7807 - C2, 16/16

ms. orig. aut.; 3 ff. rayées (mm.125x210) - 6 pages écrites; inédit.

Messine, 19.10.1909

Il traite de manière succincte des thèmes variés: 1- L'hébergement temporaire dans le Quartier Avignone. 2 - Expédition de la machine typographique de Messine à Oria. 3 - Situation des deux Maisons de Giardini et Taormina en province de Messine. 4 - Inauguration de la Maison à San Pier Niceto, où le Chanoine Francesco Antonuccio agira en tant que Directeur local. 5 - vêture religieuse des deux sœurs Maria et Angela Antonuccio. 6 - À San Pier Niceto et à Messine quelques tremblements de terre ont été ressentis qui n'ont pas causé de conséquences graves. La date est celle du cachet de la poste du départ. Il se signe: Marie Hannibal.

I.M.I.A.

\* [Messine, 19 octobre 1909]

Mon très cher Père Palma, je réponds à votre très chère lettre.

Nous louons le Seigneur et sa Très Sainte Mère pour les bonnes nouvelles, les bénédictions du Saint-Père, l'aumône de 5.000 lires, l'approbation du contrat de Trani, etc. Envoyiez-moi la lettre de l'Archevêque de Trani.

Les Horaires ne sont pas encore vendus; ne doutez pas, recherchons jour après jour, et dès que je les aurai, je vous en enverrai deux; je connais votre prévenance. Nous vous enverrons 500 livrets de Saint Antoine en quelques jours. À Monseigneur Silj \*[[156]](#footnote-156) aujourd'hui j'ai envoyé une lettre longue et maniée pour cette réimpression, recommandée. Espérons!

Je m'occuperai de la cloche.

Cangemi \*[[157]](#footnote-157) je l'avais déjà interviewé et averti.

Je pense expédier la machine typographique à Oria. Ici j'ai fait un projet: L'orphelinat masculin est supprimé pour le moment; un garçon le reprendre don Orione, un je le porte à Oria (le neveu du Vicaire [Francesco] Antonuccio), et deux petits à Francavilla [Fontana]. Les local sera réduit; nous nous concentrons dans le quadrilatère des maisonnettes et terrain, et nous quittons cette rangée de maisonnettes de l'ancienne Cordonnerie même à l'Imprimerie (bien que trois restent les miennes), et la Maison où nous nous habitions, rendue inhabitable, et pour laquelle la propriétaire actuel réclame 38 lires par mois! Nous arrivons à économiser 70 lires par mois, que nous dépensons en plus. Nos habitations passeront dans les maisonnettes qui sont en train d’être fabriquées dans la ligne où était l'Église; dans le bras intérieur des maisonnettes se place l'Église en bois\* qui nous arrivera; dans le reste, des baraques seront construites ayant déjà 2.000 planches, murales, couvertures de zinc, etc. C'est le projet, maintenant que soit le Seigneur à agir.

Je vais essayer de compléter le livret des bons ouvriers.

Je ne pense pas que le professeur de musique dont vous parlez acceptera la nourriture; il dira plutôt que son paiement mensuel soit augmenté; donc vous lui direz qu'au lieu de la nourriture, vous lui donnerez 60 lires par mois pour la nourriture, maison et tout. De Messina, nous commençons à aider là-bas. Je vous envoie un mandat postal de 100 lires, ou mieux 100 lires annexes. Vous pouvez d'abord proposer 50 lires.

Je suis allé à Taormina: on y va bien; mais peu de revenus; Messine s'en occupe! Les orphelines sont en peu restaurées en ferveur; elles aimeraient que nous soyons plus près d’elles!

Sœur Concetta bien à Giardini; les écolières vont bien, Sœur Speranza comme d'habitude, elle a refait l'incroyablement belle la *Bambinella*, en grand berceau, ainsi riche, ornée, brillante, que celle d’Oria presque disparaît! Imaginez: elle a pris des couleurs, un pinceau (elle qui ne sait pas du tout peindre) et a refait le visage de la *Bambinella* avec une teinte rosée, donnant l'impression d'être juste une autre. On voit que la *Bambinella* veut régner dans nos Maisons ou ses Maisons!

*San Pier Niceto*! J'étais là et j'ai emmené [Caroline] Termini et Grogano\*[[158]](#footnote-158) qui entreront dans la Retraite. Je serai de retour, si Dieu le veut, mercredi avec les trois venant d'Oria. Dimanche devrait avoir lieu l'inauguration de la Maison et la vêture. L'appartement est terminé; mais l'état c'est ça: c'est une *Maison en famille*; j'ai pris ma part; les deux sœurs Antonuccio Maria et Angela prennent l’habit et restent dans la Maison di San Piero, \*[[159]](#footnote-159) et il y reste aussi la Grogano. Sœur Carmela [D'Amore] est là pendant deux mois pour diriger, puis il vienne en nos Maisons, et la direction reste avec Marie. En tant que quatrième Sœur, je vous enverrai Sœur Raffaela. Le Père Vicaire reste en tant que Directeur locale, et ils se règlerons entre eux. Il n'y aura jamais de changement, seulement, dans certaines limites et expérimentalement, parfois Maria, et parfois Angela, mais toujours une seule, vienne passer quelques mois dans certaines de nos Maisons. Il n'y a rien de plus à faire que cela.

Avantages:

1 - L'instruction et l'éducation des filles de San Piero acquière plus de forme.

2 - Nous pouvons énumérer une autre maison.

Le Père Vicaire est chargé de l'entretien..

Je termine en vous bénissant. Dites à nos très chers *Pasqualini*, \*[[160]](#footnote-160) et qu'ils soient bons, pieux, obéissants, aimants de Jésus et de Marie, et que je pense toujours à eux et les présente au Très Saint Cœur de Jésus et de Marie! Je les bénis!

En vous bénissant encore et toujours, je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Marie Hannibal Di Francia

P. S. - P. S. Mes hommages à la Sœur Prévôte: j'espère qu’elle aille bien.

Notre Chanoine Vitale poursuit inlassablement sa mission.

Le soir du 16, samedi, j'étais à San Pier Niceto et nous avons averti une secousse. A Messine, les secousses ont été au nombre de cinq à courte distance et certaines très fortes avec effondrement des murs. Il y avait la panique, pendant la nuit nous sommes restés dehors etc. Le Chanoine Vitale alla au Monastère, la nuit, même le Père Bonarrigo, ils l'ont passée dans la cuisine. *Laus Déo*. Nous commencerons la construction des baraques, *opitulante Deo*, \*[[161]](#footnote-161).

Madame Margheriti veut un jour les orphelines de Borgo en campagne. Il serait impoli de ne pas accepter. Que Sœur Dorotea [Vigiano] les prends, les accompagne et les garde en sécurité. D’abord il faut avertir Madame.

Appellez Virginia [Dell'Aquila] et dis-lui qu'elle en mon absence se confesse au Père Frioul. Pour une ou deux fois, si le Père Friuli est absent, c'est à vous la confesser.

*Sur l'enveloppe :*

Au très Révérend

Prêtre Pantaleone Palma

Couvent San Pasquale

Oria (Lecce) \*[[162]](#footnote-162)

**660**

**Au Chevalier Carlo Barsotti**

APR 7635 - C2, 16/17

transcription; orig. aux archives non identifiées; inédit.

Messine, 03.11.1909

Le Père Hannibal demande au Directeur du journal *Il Progresso Italo-Americano,* publié à New York, une aide financière pour rénover le moulin et la boulangerie annexés à l'Orphelinat féminin à Messine, endommagés par le tremblement de terre du 28 décembre 1908. \*[[163]](#footnote-163)

\* Messine, 3 novembre 1909

[À] l’Illustre Chevalier C. Barsotti, Directeur du [journal]

"Progresso [Italo-Américano]".

Moi qui écris, je suis le Chanoine Hannibal Marie Di Francia de Messine, fondateur de deux Orphelinats, l'un masculin et l'autre féminin; sur la suggestion de Monsieur Gaetano T. Conti, mon compatriote, qui habite ici, je me tourne avec confiance vers la bonté de Votre Seigneurie Illustrissime pour expliquer ce qui suit.

Dans la catastrophe du 28 décembre 1908, j'ai subi de nombreuses pertes, dont la quasi-destruction d'un moulin avec boulangerie, d'où j'ai tiré pain quotidien pour tous mes orphelins, net de dépenses. Ayant refait les Orphelinats et étant forcé à les nourrir, je m'engage avec toutes mes forces pour la restauration de mon moulin et de ma boulangerie.

Entretemps, n'ayant pas les moyens suffisants pour pouvoir mener à bien ce travail important et nécessaire, je me tourne avec confiance vers la bonté de votre Très Seigneurie Illustrissime afin qu'elle veuille intervenir avec sa charité philanthropique à l'aide de nombreux orphelins malheureux. La dépense totale pour la restauration du moulin et de la boulangerie s'élève à environ 10.000 lires.

J'attends donc une généreuse offrande de votre Seigneurie Illustrissime et nous serons fiers de mettre votre respectable nom parmi ceux de nos bienfaiteurs les plus distingués de nos très petites Institutions.

En attendant votre très précieuse réponse, en présentant les signes de ma plus haute estime et considération, je suis honoré de me déclarer:

De Votre Seigneurie Illustrissime

Très humble obligé serviteur

Chanoine Hannibal Di Francia

**661**

**Au Père Pantaleone Palma, R.C.I.**

APR 2436 - C2, 16/18

ms. orig. aut.; 3 ff. rayées (mm.135x210) - 6 pages écrites; inédit.

Messine, 12.11.1909

Il envoie trois cents lires. Il apportera bientôt des vêtements militaires. Il l'informe des conditions qu'il a imposées à son frère Don Francesco Maria Di Francia concernant la réadmission à l'Institut. À cet égard, il rapporte l'opinion de Don Orione. On peut en déduire que Don Francesco n'aura, probablement, jamais reçu ces "conditions". D'autres communications suivent en forme presque télégraphique. Il se signe: Marie Hannibal.

I.M.I.

\* Messine, 12 novembre 1909

Mon très cher Père Palma, j'ai répondu à l'Archevêque de Trani.

Je vous remets 300 lires, dont 100 pour la Maison de San Pasquale \*[[164]](#footnote-164) et 200 pour équiper les orphelins mâles de Francavilla [Fontana] de vêtements. J'emporterai avec moi des affaires militaires, c'est-à-dire des pantalons, quelques vestons, quelques manteaux.

Nous remercions le Seigneur pour la fondation de Sava [Tarente]: c'est grâce de Dieu!

J'avais écrit 25 articles pour l'accord avec mon frère; Don Orion fut contraire; il n'admet qu'une humble et entière dédicace de ces Sœurs à nous! Moi, le Chanoine [Francesco] Vitale, le Père [Francesco] Bonarrigo nous en sommes convaincus!

Que les Maisons de Noviciat masculin et féminin soient notre idéal! Pour les femmes soit Grottaglie ou Maruggio. À ma prochaine venue.

Frère Concetto, comment le faire venir s'il est toujours malade?

L’achat de la vache pourrait-elle être suspendu pour le moment? On en parlera mieux.

Je répondrai à Monseigneur Ruggeri.

Le Chanoine Vitale a envoyé les lires 10 et les 26.

C'était bien de parler à la Battizzocco d'une manière tranchante.

Visite apostolique: je remets tout entre les mains du Seigneur! Je maintiendrai les adhésions [des Supérieures] Généraux.

Le Périodique est imprimé à Acireale [Catane]. Notre typographie a le typographe: Marcione, salarié, qui travaille seul, silencieux et tranquille, et avec engagement et compétence. Nous verrons.

Le livret 30.000 exemplaires, 1.400 lires, est imprimé en Acireale. On se expédiera là-bas et ici en feuilles.

Notre Saint Antoine bien-aimé envoie toujours la Providence! Jours fait un mandat postal de 580 lires depuis Rome! Venant là-bas, si Dieu le veut, propagande très active. J'espère apporter une machine et des caractères d’imprimerie. Monsieur Marcione les a réparés. Au Saint-Esprit\*[[165]](#footnote-165) nous avons commencé le baraques.

J'ai écrit à mon frère une lettre de 10 pages pour la *fusion vraie et complète*. Prions, car même un certain danger est pour nous admettre ses Sœurs, bien qu'elles aient rétracté, fassent six moi de Probandat et un an de Noviciat.

Je réponds à certains points dans une lettre de Frère Giuseppe Antonio [Méli].

Achat de charrette. J'aimerais que ce soit comme celui vu à Bari, et non les habituels chars à *deux roues* et ouverts.

Culture entreprise; sur quel terrain? Ce n'est pas bien spécifié; cela signifie-t-il le circuit clos que Salerno \*[[166]](#footnote-166) nous permet de cultiver?

Personnel qu’on souhaite: qui puis-je envoyer? Les deux vieux *galatesi* \*[[167]](#footnote-167) ne connaissent rien de culture.

Le neveu de Frère Giuseppe Antonio. J'en ai parlé à Giovanni; Frère Giuseppe Antonio venant ici, il qui doit y venir pendant au moins pour un mois pour réarranger et placer des petites cassettes, il le prendra. Le chargé des petites cassettes a pris l'argent et n'est pas apparu! Quelle peine! Peut-être pour nous dédommager notre bien-aimé Saint Antoine nous a envoyé 580 lires de Rome, où ce type est allé avec notre argent!

Nous avons trouvé le corps de Sœur Silvia! C'était à ce point-là que Frère Maria Antonio a entendu une lamentation différente de celle de Sœur Bernarda! Sa tête était recouverte d'une planche qui la protégeait, et elle respirait bien! Elle aurait pu être sauvée! Elle est morte martyre! Dieu soit béni!

Notre Noviciat féminin est un *flores apparuerunt in terra* *nostra* [*Ct* 2,12]! Nous en avons une, Sœur Gioacchina à Messine, sept à San Pier Niceto, 4 à Oria. Combien cela importerait-il de les avoir toutes ensemble! *Sœur Maria Carmela est une Maitresse de novices pieuse, bonne et avisée et prudente!*

Je viens maintenant du Saint-Esprit.\*[[168]](#footnote-168) À ma grande surprise, j'ai trouvé grande quantité de vêtements militaires. J'ai donné l'ordre d'en faire plusieurs balles et de les y envoyer. Ils auront de quoi s'équiper pendant un certain temps. Avec les 200 lires, on peut payer le tailleur et reste. Pensez, aussi pour nos très chers scolastiques!

L'orphelinat des hommes ici est suspendu pour le moment. Nous avons quatre petits; j'espère que Don Orione en prendra deux, ou même trois, et j'emmène Antonuccio à San Pasquale.\* [Luigi] Bucceroni s’est domicilié à Messine avec sa famille, et il veut connaître de moi quoi faire. Nous allons probablement le licencier car nous n'avons pas d'orphelins. \*[[169]](#footnote-169)

Dans les fouilles pour les cloches, nous avons trouvé le agenouilloir de la Sacristie externe (à côté duquel gisait le cadavre de Sœur Silvia); on a fait casser le agenouilloir et des livres et le cachet de la Pieuse Union de Saint Antoine ont été trouvés avec la case où il y a l’encre: tout en bonne condition.

Je vous envoie deux exemplaires [des] Adhésions [des Supérieurs] Générales.

Dites à la Sœur Prévôte Générale qu'à Taormina, à San Pietro,\*[[170]](#footnote-170) et peut-être aussi à Messine, on y a besoin d'étoffes pour les robes des Sœurs, quatre ou six. En a-t-elle? Ou est-ce que j'écris mieux moi-même à Pinerolo pour la Maison de Messine? Quelle est l'adresse? Faites-moi répondre bientôt.

Ma venue, si Dieu le veut, dans la seconde moitié du courant mois.

Je bénis les Scolastiques, Frères, Vous; je baise les mains de Monseigneur l’Évêque, je salue toutes les connaissances.

Vôtre très affectionné

Chanoine Marie Hannibal Di Francia

*Sur l'enveloppe*:

Au très Révérend Prêtre Pantaleone Palma

Couvent San Pasquale

Oria (Lecce)

**662**

**Au Père Callisto Bonicelli, Montfortain**

APR 7654 - C2, 16/19

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 19.11.1909

Il l'informe qu'à Messine il prêche sur la pieuse dévotion connue sous le nom du "*Saint Esclavage*", selon l'enseignement de Saint Louis Marie Grignion de Montfort. Il assure qu'il enverra la liste des personnes qui s'inscriront à la Pieuse Union de la Sainte Vierge "*Reine des cœurs*". Il demande douze exemplaires du livret *Le Secret de Marie* à distribuer aux fidèles, et un exemplaire du *Traité de la vraie dévotion*, ouvrages publiés par le Grignion. Ceci est rapporté p. 149 du vol. 58 de la collection officielle des Écrits, mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de retrouver le manuscrit original.

I.M.I.

\* Messine, 19 novembre 1909

Très Révérend Père Bonicelli,

dans une de mes églises à Messine je prêche le sacré esclavage filial du Bienheureux Louis Marie Grignion. Je vous enverrai ensuite la liste et les noms pour s’inscrire à cette Pieuse Union de la Reine des cœurs.

Certains fidèles aimeraient avoir *Le Secret de Marie*. S'il vous plaît envoyez-moi 12 exemplaires du *Secret de Marie* et un exemplaire du *Traité de la vraie dévotion*.

Pourquoi dans la nouvelle édition, vous n'avez pas inclus ma traduction en vers italiens de ces beaux vers français du bienheureux Louis? S’ils ne vous intéressent pas, veuillez me les renvoyer.

Avec beaucoup de respects et me recommandant à vos prières, je me dis:

Très dévoué votre serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

P. S. - Dès réception des livres, je vous enverrai le montant.

**663**

**À Madame Amélie Thérèse Carrara**

APR 29 - C2, 16/20

copie auth.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 06.12.1909

Il remercie pour l'offrande envoyée pour les orphelines. Il loue le Seigneur pour l’ œuvre que la destinataire effectue pour le bien des âmes. Il la exhorte à répandre la prière pour les vocations. Il la assure qu'il pourra la rencontrer le samedi 11 décembre 1909. Il salue l'époux de la destinataire.

I.M.I.

\* Messine le 6 décembre 1909

Madame très estimée,

je pourrais y venir, si Dieu le veut, samedi après l'Immaculée Conception, et le dimanche matin, endosser les petites robes en célébrant la Sainte Messe.\*[[171]](#footnote-171)

Je ne cesse de louer Dieu pour votre zèle pour les âmes et le transport d'amour pour Jésus Suprême Bien et pour sa Très Sainte Mère.

En attendant, introduisez parmi ces âmes simples la prière quotidienne pour obtenir les bons ouvriers à la Sainte Église, car vous voyez combien on en a besoin!

Avec beaucoup de respect pour vous et pour votre Monsieur consort, je me déclare:

Très dévoué votre serviteur

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

[P. S.] - Merci beaucoup pour l'offrande pour les orphelines.

**664**

**A l'Intendant des Finances de Messine**

APR 7636 - C2, 16/21

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 10.12.1909

Il demande que les ruines de l'église du Saint-Esprit à Messine lui soient accordées détruit par le tremblement de terre du 28 décembre 1908. De son côté, Hannibal prend l'engagement de le reconstruire avec les "nouveaux systèmes antisismiques", afin de le rendre au culte public.

À l'Illustrissime Intendant des Finances

Messine

\* Messine, 10 décembre 1909

Je, soussigné, étais l'Aumônier Municipal de l'Église du Saint-Esprit à Messine et cessionnaire de l'ancien Monastère annexé, dans lequel, avant le tremblement de terre, j'avais un grand Orphelinat féminin, et maintenant, dans le même local, j'en garde un autre plus petit avec des orphelines rescapées des tremblements de terre.

Cela dit, l'Église du Saint-Esprit étant détruite, je prie Votre Seigneurie de vouloir obtenir du Ministère que l'Église, démolie comme elle est, me soit cédée en propriété, parce que je penserais à la fait reconstruire avec le nouveau système antisismique et rouvrir-la pour le culte.

Avec un profond respect je me dis:

Très dévoué à vous servir

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**665**

**Au Père Callisto Bonicelli, Montfortain**

APR 7655 - C2, 16/22

transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 13.12.1909

N'ayant pas encore reçu de réponse à l'invitation adressée au Supérieur Général des Pères Montfortains à se joindre à l'Œuvre de la «Sacrée Alliance Sacrée» sacerdotale, il demande s'il peut encore espérer l'obtenir. Ceci est rapporté p. 149 du vol. 58 de la collection officielle des Écrits, mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de retrouver le manuscrit original.

\* Messine 13 décembre 1909

Cher Père Bonicelli,

Vous m'avez assuré une fois que ce Révérend Père Supérieur Général serait devenu Sacré Allié de mes Instituts, de même que des Cardinaux, Évêques, Archevêques, etc.

Mais cela ne s'est pas réalisé. Puis-je l'espérer? Que faire?

En vous baisant les mains, je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**666**

**Au Père Callisto Bonicelli, Montfortain**

APR 7656 - C2, 16/23

Transcr.; orig. aux Archives non identifiées; inédit.

Messine, 13.12.1909

Il envoie une offrande de trente lires comme "hommage" annuel à la pieuse dévotion connue sous le nom du "Saint Esclavage". Il ajoute deux autres lires pour les nouveaux membres. Il assure qu'il enverra la liste des tous membres de la Pieuse Union de la Reine de Cœur. Il est rapporté p. 149 du vol. 58 de la collection officielle des Écrits, mais jusqu'à présent il n'a pas été possible de trouver le manuscrit original.

\* Messine, 13 décembre 1909

Cher Père Bonicelli,

je vous remets de la part de toutes mes Maisons ce misérable *tribut* annuel du filiale sacré Esclavage en Lires 30. Autres [Lires] 2 comme *tribut* des nouvelles dévouées esclaves.

Dès que possible, je dois vous remettre la liste des noms des nouveaux et nouvelles esclaves, tant de mes Maisons que du public, pour les enregistrer dans la *Pieuse Union de la Reine des cœurs*.

Je remets quelques tirages d'une très belle révélation du Très Saint-Cœur de Jésus aux Prêtres, dans lequel le Sacré-Cœur dit que Marie Très Sainte sa Mère possède le *secret* de la parfaite union de l'âme sacerdotale avec Jésus-Christ notre Seigneur.

Ce *secret* serait-il *Le Secret de Marie*?

Je vous baise les mains et, du fond du cœur, je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**667**

**À Don Luigi Orione**

APR 2103 - C2, 16/24

copie auth.; orig. aux Archives des Orioniens, Rome; inédit.

Messine, 14.12.1909

Il lui donne un nombre considérable d'adresses de dévots, et l'assure qu'il en enverra d'autres, heureux de se rendre utile pour le bien des Œuvres de don Orione. Il exprime une soumission totale à Don Orione, non seulement comme Supérieur Ecclésiastique en tant que Vicaire Général de l'Archidiocèse, mais aussi parce qu’il le considère comme «supérieur effectif» des Instituts Antoniens. Il se signe: Marie Hannibal.

I.M.I.

\* Messine, 14 décembre 1909

Mon très vénéré Père Don Orione,

je vous envoie de tout cœur environ deux mille adresses de nos fidèles, qui sont déjà imprimés. Je ferai copier d'autres adresses par les registres, et je suis heureux que ceci puisse ainsi profiter pour vos saintes Œuvres.

De même, je m'occuperai des timbres-poste qui devront être retirés des lettres étrangères.

Nos Maisons minimales sont vôtres, et elles reconnaissent en Votre Révérence non seulement leur Supérieur Ecclésiastique, mais aussi le Supérieur majeur de toute l'Institution.

En vous baisant les mains sacrées et en vous demandant votre bénédiction pour tous et pour moi, je me dis:

Très dévoué obligé votre serviteur

Chanoine Marie Hannibal Di Francia

**668**

**À Andreina Battizzocco**

APR 1459 - C2, 16/25

ms. orig. partiel. aut.; 2 ff. rayées (mm.135x210) - 3 pages écrites; inédit.

Oria, 23.12.1909

Répondant à quelques lettres de la destinataire, il aborde divers sujets. Principalement la informe sur les activités de persécution contre les Instituts Antoniens des Pouilles, par les Autorités municipales de Francavilla Fontana, évidemment influencées par des éléments laïques, maçonniques et anticléricaux.

I.M.I.

\* Oria, 23 décembre 1909

Fille en Jésus-Christ,

le Père Palma a reçu votre lettre et celle d'Ubaldo; il les a lu et devait vous répondre. En ce moment je trouve votre lettre sur la table dans la salle à recevoir à l'Institut de San Benedetto; et je réponds pour lui qui est absent.

Nous serions heureux de venir à Padoue pour visiter notre grand Protecteur, baiser la main de Monseigneur l’Évêque, puis nous porterions avec nous à Oria, notre nouvelle fille bien acceptée Andreïna. Mais en plus des affaires habituelles dans lesquelles nous sommes absorbés, un problème d'une telle nature s'est posé qui met nos Instituts dans un nouvelle phase de persécution de la part de l'enfer. Sur un incident auquel nous aurions pu nous-mêmes réparer économiquement, la justice a été intéressée, une voiture a été montée, un ballon a été gonflé, et la secte maçonnique se tracasse à trouver des prétextes contre nos Instituts. Nous avons eu des enquêtes et des contre-enquêtes, des visites de délégués, etc. Cependant, il n’y a pas la moindre chose contre la morale, qui plutôt, par la grâce du Seigneur, est mise en valeur magnifiquement; c'est un assistant disciplinaire de l'Institut masculin, qui, pour contrôler 40 garçons, aura parfois dépassé en rigueur à mon insu totale. La secte a fait entamé un procès contre cet assistant exclusivement; mais de là ont tiré la raison de se renseigner sur nos Instituts masculins et féminins. Dons, voyez si nous avons de la laine à carder!\*[[172]](#footnote-172)

Maintenant donc, nous vous chargeons d'écrire le plus tôt possible une Supplique au Glorieux Saint, pour l'engager dans sa propre Basilique et aussi devant l'Arche Sainte de sa Langue Thaumaturgique \*[[173]](#footnote-173) afin qu'il puisse Lui-même du ciel assumer le rôle d'un très spécial Avocat civil et pénal de cette affaire complexe. Au même temps vous ferez célébrer une Messe divine à l'Autel du Saint pour laquelle nous vous enverrons 5 lires avec carte postale.

Priez, oui, et faites prier les gens. Ici, nous prions de différentes manières. L'affaire est nouvelle pour nous, la presse incrédule a déjà commencé à fulminer avec des articles sensationnels contre le cléricalisme, m'appelant responsable etc.

Quant à votre prochaine venue, il me semble qu'il ne peut y avoir de meilleure occasion que de venir avec Ubaldo (il ne saura cependant rien). Quant à nous, il nous est impossible pour l'instant d'effectuer ce pèlerinage vers Padoue.

Mais vous, fille bénie, souvenez de la lettre que je vous ai envoyé de Battipaglia... \*[[174]](#footnote-174)

Je termine en vous bénissant. La mère Prévôte présente ici, elle envoie vous dire tant de choses affectueuses, et elle prendra la place de votre bonne Mère: que Dieu l’ait en paix!

Beaucoup de respect à l'oncle et à tout le monde.

Meilleurs vœux à tous.

Votre père spirituel

Chanoine Hannibal Marie Di Francia

**669**

**Au Père Francesco Vitale, R.C.I.**

APR 2497 - C2, 16/26

ms. orig. aut.; 2 ff. rayées (mm.135x210) - 4 pages écrites; inédit.

Oria, 26.12.1909

Il remercie et retourne les vœux de Noël. Il est préoccupé par l'affaire Vìzzari. Il demande si la presse de Messine en a parlé et ce qu'en pense Don Orione. Recommander d'écrire une supplique à Saint Antoine, afin qu'il agisse en tant que «avocat intercesseur», demande instamment l'expédition de la machine à imprimer de Messine à Oria. D'autres communications et salutations au Chanoine Antonino Celona suivent. Il se signé: Marie Hannibal.

I.M.I.

\* Oria le 26 décembre 1909

Mon très cher Canon

à Vous, au cher Père Bonarrigo, à tout l'Institut masculin, à toutes de l'Institut féminin, je vous renvoie cordialement les vœux les plus sincères. Que Jésus le Bien Suprême les comble de ses grâces et bénédictions les plus choisies.

Je Vous ai écrit à propos de ce grave accident; les journaux là-bas en ont-ils parlé? Vous savez quoi? Que dit Don Orione? Le procès aura lieu à Lecce. Si Saint Antoine ne fait pas un miracle des siens, le pauvre Vìzzari fera plusieurs mois de prison, avec un peu de discrédit sur l'Institut! Prions! Je voudrais que vous écriviez une Supplique à Saint Antoine de Padoue, et mettez-la aux pieds du saint Simulacre au Saint-Esprit; \*[[175]](#footnote-175) objet de la supplique, l'inviter à agir en tant qu'avocat civil et pénale dans cette affaire.\*[[176]](#footnote-176)

Je recommande l'envoi de la Typographie déjà emballée, et des articles ménagers, c'est-à-dire deux classeurs qui sont là, un en bas dans nos chambres, et une dans la chambre du Père Palma; trente ou quarante chaises, huit bancs, les deux coffres que j'ai préparés dans Saint-Esprit, etc. etc. Obtenez deux wagons *gratis,* au moyen du Père [Don] Orione, par le Préfet. Le char militaire et deux soldats, *gratis*, du Général Commandant la division, à qui j'ai parlé. Il y a du trafic,\*[[177]](#footnote-177) mais ce sera un bon profit si nous avons la Typographie ici, et les articles ménagers, et *gratis*.

Cet obstacle ou ce compte à régler autour de la Maison des Bonanno est bon pour nous pour suspendre les paiements; mais la prétention des nouveaux arrivants est-elle vraie? Ou nous font-ils suspendre les paiements pour irriter les vrais propriétaires?

Quitter la maison maintenant? Et où mettre les choses? Comment les enlever et les transporter sans ma présence, ou du moins celle du Père Palma? Actuellement la présence de on ne sait pas quels nouveaux individus dans cette maison, cela ne pourrait-il pas nous donner quelque grave malaise? Au printemps j'espère revenir pour cette affaire. En tout cas voyons ça tour prend la chose.

Excellent c’est éduquer les plus petits dans les Maisons religieuses. C'est exactement ce que Saint Benoit a fait et en a ressorti Saint Placide. Mais nous sommes toujours à ce point de pénurie de bras. Pietrino était à San Pasquale; \*[[178]](#footnote-178) le Père Palma l'a transmis à Francavilla [Fontana] parce qu'il a dit qu'il était embarrassant. Mais quel parent a-t-il ? Quelle pitié les parents ont-ils pour lui ? Quel tempérament? C'est tout à fait incertain.

Comment accepter ce garçon de la Carrara pour l'instant? Les proches puis le veulent ou l'exigent. Il est certain qu'il ne peut être accepté là car il n'y a pas de Collège.

Le séjour à San Pasquale, c'est quelque chose! Nous espérons que le contrat sera bientôt signé.

Que ferez-vous là-bas le 28? Est-ce que les 13 lampes sont-elles arrivées de Milan? En attendant, faites fabriquer le fer.

Le Père Celona m'a écrit.

Beaucoup de choses au Père Bonarrigo, et à tout le monde.

En vous embrassant dans le Seigneur, je me dis:

Vôtre en Jésus-Christ notre Seigneur

Chanoine Marie Hannibal Di Francia

[P. S.] - La mère de Bruschetto m'a écrit la lettre ici annexe. Lisez-la. Qui l'a lui écrite? Ce sera le Mollica, qui préparerait le chemin pour retirer lui aussi son fils?

Quoi qu'il en soit, faites-la appeler et dites-lui de me laisser encore pour quelque temps les garçons jusqu'à ce qu'un autre garçon apprenne l’instrument que joue son fils grand; et puis je le lui enverrai.

Je bénis le Frère Giuseppe Antonio.

*Sur l'enveloppe*:

Au Très Révérend Chanoine

Monseigneur Francesco Vitale

Chez Chanoine Di Francia

Messine

<<<<<<<>>>>>>>

1. \* La flanelle (de l’anglais *flannel*) est un tissu léger fait de laine cardée, doux et fin, qui sert à confectionner avant tout des vêtements et des sous-vêtements (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-1)
2. \* \* Le *giacco*, mot dialectal du sicilien: *'u giaccu*, c'est la jaquette (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-2)
3. \* C'est la soi-disant "Règle de la Mère de Dieu", que Mélanie affirme avoir reçu lors des apparitions de la Très Sainte Vierge sur la montagne de La Salette, pour les Apôtres des derniers temps (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-3)
4. \* Dante Alighieri, *La divina Commedia*, *Inferno*, chant I, v. 22 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-4)
5. \* Novara di Sicilia est un centre agricole de la Sicile dans la province de Messine, sur le versant nord-ouest des Monts Peloritani (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-5)
6. \* Monforte San Giorgio est un centre agricole de la Sicile dans la province de Messine, sur le versant nord des Monts Peloritani (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-6)
7. \**Giurì*, italianisation du *jury* français. Le terme indique une commission choisie et nommée pour exprimer un jugement sur une question précise (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-7)
8. \* *Quadrante* était le nom d'une ancienne pièce de monnaie romaine valant trois onces. Dans un sens général, il indique une pièce de très peu de valeur. Donc l'expression *jusqu'au dernier quadrant* signifie jusqu'au dernier centime (cf. *Mt* 5, 26; *Lc* 12, 59 [*n.d.r.*]). [↑](#footnote-ref-8)
9. \* L'expression *Dieu tire le bien du mal* exprime en d'autres termes ce que dit Saint Paul dans la *Lettre aux Romains* (*Rm* 8, 28): «Du reste, nous savons que tout va au bien de ceux qui aiment Dieu». En harmonie avec Saint Paul, Saint Augustin affirme: «Dieu est bon au point de ne permettre qu’arrive aucun mal, et il est puissant au point de pouvoir tirer le bien de n'importe quel mal» (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-9)
10. \* Cf. Torquato Tasso, *La Jérusalem libérée*, chant XIX, 21 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-10)
11. \* Il s'agit de la Servante de Dieu Maria Luisa di Gesù, fondatrice à Naples du Monastère de Stella Mattutina (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-11)
12. \* *Borro*: forme italianisée dérivée du mot sicilien *borru*, qui désigne la minute d'un écrit, l’ébauche. *Borro*, est dit d'une écriture pas encore correcte et copiée: *croquis* ou *brouillon*, mais plus proprement *minute* (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-12)
13. \* L'emphytéose est le contrat par lequel le domaine utile à perpétuité ou pour une à long terme est cédé, en payant une cotisation annuelle (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-13)
14. \* Il est inexplicable pourquoi le Père Hannibal ait écrit: «À l’Illustrissime Monsieur le Chevalier Ingénieur Amilcare Martinez, Maire de Messine», puisque dans la série de Maires de Messine, il n'y a pas d'Amilcare Martinez, mais Enrico Martinez, qui fut Maire du 16 novembre 1906 au 25 avril 1907. Cf. Rosario LucÀ, *Cronologia delle Amministrazioni Comunali di Messina (1860-1990)*, Messina 1990, p. 119 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-14)
15. \* Pieuse jeune de Padoue, qui fut à Messine pendant quelques années, avant le tremblement de terre, enseignante des orphelines de l'Institut "Saint-Esprit". Plus tard, elle passa aussi quelque temps dans les Maisons des Pouilles, encore une fois pour l'École des jeunes filles; puis fit une expérience de vie religieuse parmi les Filles du Divin Zèle, avec des résultats négatifs. Mais elle est toujours restée attachée à l'Œuvre et surtout au Père [Hannibal], qui lui écrivait de temps en temps, surtout pour l'encourager. Cfr. Tusino T. (édité), *Lettere del Padre*, vol. 1, Grafiche Erredici, Padoue 1965, p. 455 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-15)
16. \* *Arcella* est le nom d'un quartier de Padoue connu comme le lieu de la bénie de Saint Antoine, et où fut construit un sanctuaire qui lui est dédié (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-16)
17. \* Il s'agit de Monseigneur Domenico Valensise, Évêque titulaire d'Ossirinco (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-17)
18. \* Voir dans *Annibale Maria Di Francia*, *Scritti*, vol. VIII, Epistolario, Editrice Rogate, Rome 2019, p. 467 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-18)
19. \* Le gazofilacio, selon le Nouveau Testament, était le lieu du temple de Jérusalem où étaient conservés le trésor et les offrandes. La traduction du texte biblique rapporté par le père Hannibal est celui en usage à cette époque. Cfr. Antonio Martini, *La Sacra Bibbia, Antico e Nuovo Testamento*, volume 2, Fratelli Treves Editori, Milano 1897, p. 575 (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-19)
20. \* Le Père Bernardino Balsari (1852-1935), diplômé en médecine et chirurgie, passa au sacerdoce diocésain et puis à la vie religieuse. Il avait adhéré à l'Œuvre de la Sacrée Alliance Sacrée rogationniste, et célébrait la Messe annuelle le 25 décembre (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-20)
21. \* *Portugal*, nom générique de l’oranger ou de l’orange, un fruit très abondant connu en Sicile (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-21)
22. \* Avec l'expression au *Saint-Esprit*, on veut dire: à l'Institut Antonien féminin "Saint-Esprit" de Messine, Maison Mère des Filles du Divin Zèle (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-22)
23. \* Voir aussi p. 151 de ce volume (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-23)
24. \* Il s'agit de Sœur Emanuela (au siècle Maria De Palma), décédée à Messine à l'âge de 39 ans, le 23 mars 1907. Elle était l'une des Religieuses qui vivaient à l'époque du gouvernement de Mélanie Calvat à l'Institut "Esprit-Saint". Cf. *Profili delle Consorelle defunte*, vol. 1, Edizione Figlie del Divino Zelo, Roma 2003. p. 12 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-24)
25. \* Le Père Hannibal fait référence à la pièce littéraire polymètre en vers, écrite à l'occasion de la mort du pharmacien Chevalier Gregorio Jaculano, du pays de père Francesco Bonarrigo. Sur ce poème, voir dans Tusino T., *Memorie biografiche*, parte prima, Editrice Rogate, Roma 1995, pp. 265-268 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-25)
26. \* Tipografia dell’Orfanotrofio Maschile del Can. A. M. Di Francia, Messina 1907 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-26)
27. \* *Tata Giovanni* est le surnom de Giovanni Borgi, bienfaiteur italien (Rome 1732- 1798). Il fut appelé *Tata Giovanni*, c'est-à-dire *papà Giovanni*, pour avoir recueilli, bien qu'étant un maçon humble et âgé, un grand nombre de jeunes abandonnés dans les rues de Rome, les adressant à un métier. Grâce à l'aide du Pape Pie VI, il a pu fonder un hospice pour enfants abandonnés, qui a pris son nom (cf. *Enciclopedia Universale,* vol. II, Rizzoli Editore, Milano 1964, p. 669 [*n.d.r.*]). [↑](#footnote-ref-27)
28. C'est la formule habituelle à utiliser dans des contrats similaires comme nous l'avons dit à la page 6. Cependant, ce que nous avons démontré pp. 2, 3, 4, que, compte tenu de la détermination authentique et qui a du poids du *Conseil d'État*, il n'y a pas contravention à l'article 4 précité par les Administrations Communales lorsqu'elles affectent les biens des Corporations supprimées, à condition qu’ils l’emploient un d'utilité publique ou de bienfaisance publique; atteignant ainsi pleinement, de cette façon, l'objet de la Loi du 7 juillet 1866. [↑](#footnote-ref-28)
29. Comme nous l'avons dit p. 6, vu cet affranchissement avec le prix déjà payé au Domaine, la Mairie peut également céder gratuitement les potagers et jardins du Saint-Esprit, grâce aux nombreuses orphelines hospitalisés et à hospitaliser, sans être obligée de demander un prix pour l'utiliser dans des œuvres d'utilité publique. Autrement dit: pour cette partie la Mairie n'a rien à voir avec la Loi du 7 juillet 1866. [↑](#footnote-ref-29)
30. Du jour où la Municipalité de Messine ferait avec moi l'emphytéose du local et des jardins annexes, les contributions fiscales seraient à ma charge. [↑](#footnote-ref-30)
31. \* Concernant cette Association, cf. Annibale Maria Di Francia, *Scritti,* vol. V, *Regolamenti*, Editrice Rogate, Roma 2009, p. 452. (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-31)
32. \* Le *Due Vie (*ou *Piazza Due Vie*) était un triangle d'espace urbain proche du Quartier Avignone, formé par l'intersection de deux rues: *Via Cardines* (aujourd'hui *Via Cesare Battisti*) et *Via Porta Imperiale* (aujourd'hui *Via Antonino Martino*). Actuellement corresponde à la *Piazza Padre Francia*, où surgit le monument de la Ville en l'honneur de Saint Hannibal Marie Di Francia (*n.d.r.*).

    [↑](#footnote-ref-32)
33. \* Le Chanoine Antonino Celona, ​​de Messine, était à cette époque le Secrétaire de Monseigneur Domenico Scopellìti, Évêque d'Oppido Mamertina (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-33)
34. \* C'est la lettre à la p. 193 de ce volume (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-34)
35. Ils ne sont pas manqué de ceux qui, dans les mots du contrat *cède* et *livre* ont cru que soit contenu une cession et livraison provisoire et non définitive. Cependant, il faut lire le contrat dans l’Opuscule *Ragioni e Fatti* à la p. 17, et rien d'autre ne peut être trouvé que ait des allusions au *caractère provisoire*. La *cession*  et *livraison* sont définitives, bien que conditionnées à l'usage d'utilité publique ou de bienfaisance publique. Cependant, cette condition est exactement remplie même en transférant le bien pour la bienfaisance privée, tant que le prix produit de la vente ou de l'emphytéose, la Mairie l'utilise pour des œuvres de bienfaisance publique ou d’utilité publique, comme les Hôpitaux, les routes, etc. Voir l’opuscule citée, p. 3. [↑](#footnote-ref-35)
36. \* Typographie du Sacré-Cœur, Messine. [↑](#footnote-ref-36)
37. *Desidérium Páuperum exaudívit Dominus* (*Ps* 9,37). [↑](#footnote-ref-37)
38. Les Congrégations portent le nom de *la Rogation du Cœur de Jésus*, et les Sœurs s'appellent: *Les Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus.* [↑](#footnote-ref-38)
39. A cet effet, une Prière est aussi récitée quotidiennement dans nos Instituts pour nos Sacrés Bienfaiteurs, pour leurs Diocèses et Séminaires, que l'on peut lire dans le Fascicule des *Précieuses Adhésions* à la page 16. [↑](#footnote-ref-39)
40. On dit *Messe de* *Requie*, ou  *Messe de Requiem*, la Messe célébrée selon la liturgie du suffrage des défunts, dont l'introït commence par le mot *Requiem* (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-40)
41. \* Pour la "*Langue Sacrée*", nous entendons le majestueux reliquaire dans lequel la langue de Saint Antoine est conservée, toujours intacte après plus de sept siècles, c'est-à-dire telle qu'elle a été trouvée dans 1263, date de la reconnaissance du corps du Saint en présence de San Bonaventure de Bagnoreggio, alors Ministre Général de l'Ordre des Frères Mineurs (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-41)
42. \* Voir aussi pages 188-189 de ce volume (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-42)
43. \*\* C'est la soi-disant "Règle de la Mère de Dieu", que Mélanie affirme avoir reçu lors des apparitions de la Très Sainte Vierge sur la montagne de La Salette (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-43)
44. \* Il s'agit de l'œuvre écrit par la Vénérable Sœur Marie de Jésus d'Ágreda (traduite en italien), intitulé: *Cité mystique de Dieu, Histoire divine et vie de la Vierge Mère de Dieu, la Très sainte Marie, écrit par Sœur Marie de Jésus Abbesse du Monastère d’Agreda* (8 volumes), Tip. e Libr. Binelli e C., Torino s.d. *(n.d.r.).* [↑](#footnote-ref-44)
45. \* Giuseppina Lembo, orpheline de ses deux parents, a été accueillie à l'Orphelinat Antonien féminin de Messine. Cependant, ses frères ont voulu la retirer de l'Orphelinat. La jeune femme a eu une vie mouvementée et le père Hannibal l'a suivie et encouragée même lorsqu'elle s'est rendue en Argentine, où l'une de ses sœurs l'avait appelée. Rentrée en Italie, le Père Hannibal l'hébergea pendant quelques années à l'Institut "Saint-Esprit" de Messine, jusqu'à ce qu’il lui a obtenu un emploi dans une famille honorable à Bagherìa (Palerme). Mais l'Institut continua à l'aider toujours, jusqu'à sa mort, qu'elle fit sainte, hospitalisée chez les Petites Sœurs des Pauvres à Messine. Cf. Tusino. (édité), *Lettere del Padre*, vol. 1, op. cit., p. 178 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-45)
46. \* Il s'agit de la feuille (4 pages comme journal cm. 26x42) intitulée: "Saint Antoine de Padoue et les Orphelinats Antoniens de la Rogation du Cœur de Jésus et des Filles du Divin Zèle – *Dio e il Prossimo* - Numéro unique (Messine août 1907)" (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-46)
47. Le père Hannibal fait référence à l'autobiographie que Mélanie devait rédiger par obéissance à son directeur spirituel (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-47)
48. Mélanie Calvat est née à Corps (département de l'Isère en France), le 7 novembre 1831 (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-48)
49. \* Le Père Hannibal fait référence à la carte relative à la réduction sur le prix du billet pour le voyage en train. Il a obtenu la carte précitée en concession, pour les Instituts Antoniens, par la Direction Générale des Chemins de fer (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-49)
50. \* Cette lettre, adressée à Milan, via Monterosa 71, a été détournée à Naples via Mergellina 156, où le père Manna avait rejoint sa famille (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-50)
51. \* Le Père Paolo Manna (1872-1952) a été déclaré Bienheureux par le Pape Jean-Paul II le 4 novembre 2001. A l'invitation de son père Hannibal, il s'était inscrit à l'Œuvre de la Sacrée Alliance Sacerdotale, comme le montre la liste des "Sacrés Alliés" (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-51)
52. \* Arcipeschieri est le quartier urbain de la ville de Messine où été l'Institut fondé et réalisé par Mme Laura Jensen Bucca (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-52)
53. \* Concernant la campagne de diffamation contre Mme Jensen, cf. l’hebdomadaire socialiste de Messine *Germinal!*, an 4, n. 200 (25 août 1907), p. 1; n. 201 (1er septembre 1907), p. 3; n. 202 (8 septembre 1907), p. 2 ; n. 203 (15 septembre 1907), p. 3 ; n. 205 (29 septembre 1907), p. 3; n. 207 (13 octobre 1907), p. 3 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-53)
54. \* Il est inexplicable pourquoi le Père Hannibal attribue le titre de "Directeur" du journal *Germinal*! à son cousin Eugenio. En effet, fondateur et Directeur du journal susmentionnée était, en 1904, Giuseppe Toscano (1875 - Messine - 1957), homme politique et journaliste. Eugenio Toscano était probablement l'un des collaborateurs de la rédaction et direction du journal. Cf. Maria Canto, *Dizionario degli Uomini Illustri Messinesi,* Edizioni Lodigraf, Lodi 1991, p. 352 (n.d.r.). [↑](#footnote-ref-54)
55. \* Le Père Hannibal se réfère au proverbe populaire bien connu: «Dieu ne paie pas le sabbat, mais ça paie», pour indiquer que la punition méritée viendra tôt ou tard (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-55)
56. Avec l'expression la *Doctrine Chrétienne*, ou simplement *la Doctrine*, à l'époque on voulait dire le terme Catéchisme, c'est-à-dire la leçon ou cycle de leçons, qui se donnaient dans la paroisse, pour expliquer (principalement aux enfants et aux jeunes) les fondements de la religion chrétienne. Le Catéchiste était appelé «moniteur de la Doctrine Chrétienne» (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-56)
57. \* La fête de la Sainte Vierge du Rosaire a été instituée par le Pape Saint Pie V, dans l’anniversaire de la victoire navale remportée par les chrétiens à Lèpanto, et attribuée à l'aide de la Sainte Mère de Dieu invoquée avec la récitation du Rosaire (1571 ). Le Pape Grégoire XIII fixa la fête au *premier dimanche d'octobre*. Clément XI en 1716 l'étendit à l’Église entière. Saint Pie X en 1913 la transféra au 7 octobre. Il est à noter que, par suite d'une erreur manifeste, à la date rapportée au bas de cette lettre, le Père Hannibal a écrit le 6, au lieu du 4 octobre; en fait, en 1907, le premier dimanche d'octobre tombait le jour 4 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-57)
58. \* Le Père Hannibal fait référence à la "Fête du 1er Juillet" qu'il institua pour commémorer, chaque année, le jour où il emmena définitivement et d’une façon permanente Jésus dans le Saint-Sacrement dans son Institut naissant, dans le Quartier Avignone de Messine, précisément le 1 Juillet 1886 (*n.d.r*.). [↑](#footnote-ref-58)
59. \* Pour une méprise évidente, le Père Hannibal a écrit le 6 octobre au lieu du 4 octobre. Dans 1907, en effet, le premier dimanche d'octobre tombait le jour 4 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-59)
60. \* Il s'agit des cartes relatives à la réduction sur le prix du billet pour voyager en train, que le Père Hannibal avait obtenu en concession de la Direction Générale des chemins de fer (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-60)
61. \* Il s'agit du discours à la mémoire de Sœur Maria Lucia del Sacro Cuore, du Monastère di *Stella Mattutina* à Naples, à l'occasion du trentième jour après la mort. Voir aussi p. 277 de ce volume. [↑](#footnote-ref-61)
62. \* Le Père Hannibal fait référence à la langue non corrompue de Saint Antoine, conservée dans un précieux reliquaire dans la Basilique du Saint à Padoue. Voir aussi la note éditoriale p. 219 de ce volume. [↑](#footnote-ref-62)
63. \* Typographie du Sacré-Cœur, Messine. [↑](#footnote-ref-63)
64. *Desidérium Páuperum exaudívit Dominus* (*Ps* 9,37). [↑](#footnote-ref-64)
65. Les Congrégations portent le nom *de la Rogation du Cœur de Jésus*, et les Sœurs s'appellent: *Les Filles du Divin Zèle du Cœur de Jésus.* [↑](#footnote-ref-65)
66. Dernièrement (4 février 1906) le Très Saint Père avec son précieux autographe nous accorde deux autres grandes faveurs souveraines: la première de nous recommander chaque jour dans le grand Sacrifice de la Sainte Messe, avec tous nos bienfaiteurs; la seconde d'étendre jusqu’à nous, et à tous nos bienfaiteurs, toutes les bénédictions qu'il donne quotidiennement. Quelle grâce! [↑](#footnote-ref-66)
67. Le livret est en cours de réimpression: pour le moment nous envoyons une petite feuille avec des prières. [↑](#footnote-ref-67)
68. \* Montmartre est une colline au nord de Paris. Dominée par la grande basilique du Sacré Cœur (construite en 1875), est l'un des quartiers les plus caractéristiques de la ville de Paris (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-68)
69. \*\* Le *Bref* (ou Bref apostolique) est une lettre pontificale, écrite sur parchemin et scellée à la cire, envoyée avec moins de solennité, et concerne généralement des sujets de moindre importance que ceux traités dans la *Bulle* papale (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-69)
70. \* Le Père Hannibal fait référence aux prières pour la veillée du Nouvel An, avec l'offrande des "premiers fruits de l'année" ainsi que des louanges, des bénédictions et des remerciements au Seigneur. Cf. *Preghiere e pratiche di pietà ad uso delle Comunità ed Orfanotrofi della Pia Opera degl’Interessi del Cuore di Gesù fondata in Messina dal Canonico Annibale Maria Di Francia,* Tipografia Antoniana del Sacro Cuore, Messina 1915, p. 289(*n.d.r.*)*.* [↑](#footnote-ref-70)
71. \* *Ritiro* est un quartier au nord-ouest de Messine, à quelques kilomètres de la Ville (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-71)
72. \* L'Hospice di Collereale, fondé à Messine en 1827 par le Prince de Collereale Don Giovanni Capèce Minùtoli, s'appelait: «Pieux Etablissement des Estropiés». Il deviendra plus tard: « Nouvel Hôpital des Incurables». Il s'appelle aujourd'hui: «Maison d'hospitalité» en raison de la prévalence d'une mentalité plus respectueuse même dans les formes et les mots (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-72)
73. \* Le Patriarche Lorenzo Passerini a résidé à Rome au Palazzo Concistoriale. Le même texte, sous forme de lettre circulaire, a été envoyé aux Archevêques et Evêques d'Italie et aussi à diverses personnalités, comme à Don Michele Rua des Salésiens, qui lui répondit le 17 janvier 1908 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-73)
74. \* Selon le calendrier liturgique, alors en vigueur, le Très Saint Nom de Jésus était célébré le deuxième dimanche après l'Épiphanie, qui en 1908 eut lieu le 19 janvier (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-74)
75. \* Il s'agit du livret (10x15 cm) de 24 pages, intitulé: *Sacré novénaire de réparation et d'impétration de grâces en l'honneur du Très Saint Nom de Jésus, qui se prie annuellement aux Instituts du Chanoine Hannibal Marie Di Francia devant le Saint-Sacrement*, Typographie du Sacré-Cœur, Messine 1908 (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-75)
76. \* Tipografia Fratelli Oliva, Messina 1908. [↑](#footnote-ref-76)
77. \* *Guipure*, c'est-à-dire dentelle ou de soie avec des cordons entrelacés. Parmi les œuvres féminines, la guipure était une des plus populaires; elle était très recherché et par conséquent bien payé (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-77)
78. Plusieurs filles éduquées dans mon Orphelinat se sont mises au service d'une des familles honnêtes à Messine et même ailleurs, avec grande satisfaction des mêmes familles. Dans une de mes brochures, j'ai rapporté la liste des filles et des familles avec qui elles sont bien situées. Je ne sais pas si, par les Conservatoires *entités morales* de Messine, parfaitement laïcisées, il y a une seule fille placée au service, quand je sais que dans certains Conservatoires on cherche la mode, et même on fait à l'amour dans les parloirs! [↑](#footnote-ref-78)
79. Nous savons tous ce qui est arrivé à un Collège de jeunes filles à Messine où une Députation composée de bons éléments parmi lesquels le regretté Professeur Luigi Costa Saija avait placé les Sœurs Salésiennes dans la Direction, qui, expliquant chaque soin maternel, avaient moralisé les jeunes en les initiant au travail et à une éducation saine. Mais une fois que cette Députation a cessé, et qu'une autre très différente a eu lieu, voici que la première pensée des nouveaux Administrateurs fut de bannir les Sœurs. Puis pour détruire toute idée de religion, ils ont fermé l'église annexée au Collège, où les filles à l'époque des Sœurs écoutaient la Sainte Messe, et vendirent même les objets sacrés! Tel est à notre époque le résultat des *entités morales* qui se terminent souvent dans des *entités immorales.* [↑](#footnote-ref-79)
80. \* Cf. Vincenzo Lilla*, Il Canonico Annibale Maria Di Francia e la sua Pia Opera di Beneficenza, Tipografia Editrice San Giuseppe, Messina 1902,* pp. 27-28 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-80)
81. \* La petite ville d'Oria jusqu'en 1927 était incluse dans la Province de Lecce; il appartient aujourd'hui à la Province de Brindisi (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-81)
82. Notez ces mots: «Lorsque l'usage de bienfaisance publique (ou d'utilité publique) auquel ils étaient initialement destinés». Cette condition reflète précisément mon cas en ce sens: que la Mairie de Messine a demandé au Gouvernement et a obtenu l'ancien Monastère du Saint-Esprit à usage public, c'est-à-dire pour en faire un complexe scolaire. Plus tard, trois raisons l'ont éloignée de ce projet: la première était l'état de détérioration excessive dans laquelle le local était réduit, qui aurait dû être démolie par un pointer vers l'autre pour le refabriquer; deuxièmement, l'excentricité du même local situé à proximité d'une limite de la Ville; troisièmement, la cession temporaire effectuée à mon Orphelinat, ce qui, s'étendant et s'en remettant de plus en plus là-bas, rendait difficile à toutes les Administrations de décider d'envoyer autant de pauvres Orphelines sur le pavé. Ces trois raisons pesaient sur l'esprit des Administrateurs des affaires publiques, et on est venu dans la décision de construire ailleurs, à partir de l'usine, un complexe scolaire dans un point plus central, et le jardin du Monastère de Sainte Thérèse a été choisi, où le complexe scolaire est déjà un fait accompli. Cela dit, la Mairie, de l'avis du Jurisconsulte Scaduto, est dans pleine Loi et plein droit d'aliéner l'ancien Monastère du Saint-Esprit, *après qu’est manquée l'utilisation d'utilité publique à laquelle il était initialement destiné*. [↑](#footnote-ref-82)
83. Quelqu'un a objecté que ce coin du Monastère formé de ruines, et qui, comme je l'ai dit, est derrière et surplombe la *Cappelluccia della Grazia*, pourrait être conservé par la Mairie pour en faire une Maison de santé pour les tuberculeux. Cela a sans doute été dit car il n'y a pas sous l'œil cette toute petite pièce composée d'un petit terre-plein et d'un petit atrium. J'ai voulu mesurer l'un et l'autre, et sans crainte d'être nié, la mesure précise, ce qui m'est apparu, est la suivante: le terre-plein mesure 16 mètres de long et 8 mètres de large, l'atrium est long 17 mètres et 8 mètres de large. Maintenant, comment une pièce si restreinte et si exigu pourrait-elle se prêter à l'usine d'une maison de santé pratique pour les tuberculeux qui ont besoin d'air, de jardins et d'espaces? Et puis, vouloir construire une Maison de tuberculeux dans la même ville!... [↑](#footnote-ref-83)
84. \* Il s'agit de Saint Louis Maria Grignion de Montfort, fondateur de la Congrégation religieuse  *Compagnie de Marie* (Montfortains), béatifié par le Pape Léon XIII le 22 janvier 1888, et canonisé par le Pape Pie XII le 20 juillet 1947 (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-84)
85. \* Le Père Hannibal fait référence au «pèlerinage spirituel» en l'honneur de la Vierge de Lourdes, et aux strophes connexes rapportées pp. 67-68 du vol. 53 des Écrits examinés à l'époque par les Censeurs Théologiens (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-85)
86. \* Concernant la relique de la "*Langue Sacrée*" de Saint Antoine de Padoue, voir la note éditoriale p. 276 de ce volume [↑](#footnote-ref-86)
87. C'est le document présenté p. 315-355 de ce volume (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-87)
88. \* En ce qui concerne l'œuvre *Mystique Cité de Dieu* de la Vénérable Sœur Marie de Jésus d'Ágreda, voir la note éditoriale p. 233 de ce volume. [↑](#footnote-ref-88)
89. \* En 1905, le Père Hannibal songea à instituer les *Sacrés Alliés Zélateurs*, c'est-à-dire des collaborateurs qui se chargeraient de répandre cette alliance parmi les Prêtres, en signalant leurs noms à Messine et en les préparant à accueillir l'invitation qu'il leur aurait envoyée (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-89)
90. \* Les lettres reçues du Monastère d'Ágreda (Espagne) sont en espagnol et donc le Père Hannibal demande de faire la traduction. [↑](#footnote-ref-90)
91. \* Le Père Hannibal se réfère à l'œuvre de Thomas a Kempis intitulée: *Della Imitazione di Gesù Cristo*, version du Père Antonio Cesari, Naples 1845 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-91)
92. \* Le Père Hannibal entend parler des Religieux Rogationnistes non-prêtres, appelés *Frères laïques* ou *Frères coadjuteurs* (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-92)
93. \* Il s'agit de la Reine Elena du Monténégro, épouse du Roi d'Italie Vittorio Emanuele III (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-93)
94. \* Concernant le rapport sur la guérison instantanée d'une Sœur de l'Institut des Filles du Divin Zèle, cf. le périodique *Dio e il Prossimo*, Numéro d’Essai (Messine 26 juin 1908), considéré comme le «premier numéro» et le début de la publication (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-94)
95. \* Le Père Hannibal se réfère au *Discours* prononcé le 20 août 1906, à l'Institut Antonien féminin de Messine, en présence des Dames de l'Aristocratie messinoise (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-95)
96. \* *Giulietto* est l'enfant Giulio Varotto, frère d'Agelindo (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-96)
97. \* Le Père Hannibal fait référence à la "Fête du Premier Juillet", qu'il a instituée pour rappeler, chaque année, le jour où il a porté définitivement Jésus dans le Saint Sacrement en manière définitive et permanente dans son Institut naissant le 1er juillet 1886 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-97)
98. \* Il a été publié dans le périodique *Dio e il Prossimo*, a. 1, non. 2 (à la suite du numéro d’Essai), Messine juillet-15 août 1908, pp. 1-2 (*n.d.r.*).

    [↑](#footnote-ref-98)
99. \* Il s'agit de la revue mensuelle *Il Monitore ecclesiastico*, fondée en 1876 par le Cardinal Casimiro Gennari (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-99)
100. *Carbonara* est une fraction de la Commune de Rovolon dans la province de Padoue (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-100)
101. \* Le Père Hannibal se réfère aux *cartes* pour les facilités sur le billet des voyages en train, qu'il avait obtenu auprès de la Direction Générale des Chemins de fer (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-101)
102. \* *Illégitime*, enfant né de parents non mariés entre eux (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-102)
103. \* *Enfants trouvés* *exposés* ou simplement *exposés*, sont ainsi appelés les enfants qui, nés généralement d'une union illégitime, ont été abandonnés par leurs parents (*n.d.r.*)

     [↑](#footnote-ref-103)
104. \* Le *ferraiuolo*, de l'espagnol *ferreuelo*, était un ample manteaux avec le col tombant sur les épaules avec de larges plis. Le rubòne (la diction exacte est *robòne* ou *robbòne*), du sicilien *rubbùni*, est la robe ou soutane du prêtre (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-104)
105. \* Il s'agit de l'œuvre de Leon Bloy, *Celle qui pleure* *(Notre Dame de La Salette)*, Société du Mercure de France, Paris 1908. Le volume (cm. 13x21) de 260 pages, est conservé à Messine, à la bibliothèque de la Maison-Mère des Rogationnistes (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-105)
106. \* En ce qui concerne la soi-disant «Règle de la Mère de Dieu» et les «Apôtres des derniers temps», voir la note éditoriale p. 110 de ce volume, lettre n. 479. [↑](#footnote-ref-106)
107. *Cité Mystique de Dieu*, Troisième Partie, Livre 7, Chapitre 4, N. 43; Deuxième partie, Livre 6, chap. 1, n° 1043. [↑](#footnote-ref-107)
108. Ib., Troisième Partie, Livre 8, Chapitre 10, N. 587 [↑](#footnote-ref-108)
109. \* Le Père Hannibal se réfère à l'*affiliation spirituelle* des Filles du Zèle Divin avec les Moniales de ce Monastère. [↑](#footnote-ref-109)
110. \* Pour une bévue compréhensible, le Père Hannibal a écrit: *24 décembre 1908*, au lieu du *24 septembre 1908*. En fait, le Congrès Mariale de Saragosse a eu lieu du 26 au 30 septembre 1908; et dans le texte imprimé en espagnol la date est le 24 septembre 1908 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-110)
111. \* *Prósit*, locution latine pour indiquer: que cela vous profite. Formule d'accueil adressée au prêtre lors de son retour à la sacristie à la fin de la Messe. *Prósit* est aussi le souhait mutuel exprimé par les prêtres concélébrant à la fin de la Messe (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-111)
112. \* *Bitto* était un jeune messinois du groupe des premiers clercs de Père Hannibal dans le Quartier Avignone, compagnon du clerc Salvatore Russello (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-112)
113. \* Concernant la fête de Notre-Dame du Rosaire, voir la note éditoriale p. 262 de ce volume. [↑](#footnote-ref-113)
114. *Don*, titre d'honneur pour les nobles ou les ecclésiastiques (prélats, abbés et moines, clergé diocésain). Dans le sud de l'Italie, avec le sens simple de *Monsieur* il est placé avant le nom propre. Le Père Hannibal utilise souvent ce titre dans ses écrits honorifique envers Monsieur Pietro Palma, frère du prêtre Rogationniste Pantaleone (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-114)
115. \* Il s'agit de Maria Palma Matarrelli d'Oria, la femme stigmatisée de renommée internationale (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-115)
116. \* Ce chant est rapporté à p. 137 du volume intitulé: *Raccolta di Poesie Sacre*, terza edizione, Scuola Tipografica Antoniana, Oria 1927 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-116)
117. \* Ce «Rapport», acquis dans les Actes du Processus d'Information Diocésain de Tortona, pour la Cause de Béatification et Canonisation du Serviteur de Dieu Luigi Orione, a été publiée dans la *Positio super virtutibus* du même Don Orione, avec la déclaration de conformité à l'original (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-117)
118. \* L'expression suspendre a divinis signifie interdire à un prêtre, en guise de punition, d'exercer son ministère sacré (ndlr). [↑](#footnote-ref-118)
119. \* Le texte autographe du Père Hannibal a été acquis dans les Actes du Procès Informatif Diocésain de Tortona, pour la Cause de Béatification et de Canonisation du Serviteur de Dieu Luigi Orione. Il a ensuite été publié dans la *Positio super virtutibus* du même Don Orione, avec la déclaration de conformité à l'original (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-119)
120. Voir la note éditoriale p. 345 de ce volume. [↑](#footnote-ref-120)
121. \* Il a été publié en "supplément" au périodique mensuel *Dio e il Prossimo*, an II, n. 1, quatre pages (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-121)
122. \* L'expression latine *in articulo mortis* signifie *au moment de la mort*; le moment où on a la certitude morale de l'imminence du décès (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-122)
123. \* Cf. «Supplément» au périodique mensuel *Dio e il Prossimo*, a. II, n. 1. Voir aussi p. 498 de ce volume (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-123)
124. \* Le Père Hannibal était dans les Pouilles, avec le Père Pantaleone Palma, pour coordonner et organiser le déménagement des deux Orphelinats de Messine (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-124)
125. \* Il s'agit du Chanoine Francesco Conti, qui avait prononcé un court discours émouvant dans la cathédrale (*n.d.r.*)*.* [↑](#footnote-ref-125)
126. \* Il s’agit de la tuile trempée du sang versé par Saint Antoine lors d'une peine imposée par son Supérieur. Elle a été conservée comme une relique précieuse dans l'Église monumentale de San Francesco all'Immacolata. Récupérée par Père Hannibal creusant parmi les décombres provoqués par le tremblement de terre, elle fut remise en vénération dans la Chapelle de l'Institut féminin "Saint-Esprit", où elle resta jusqu'au retour des Pères Conventuels à Messine (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-126)
127. \* Voir la note éditoriale p. 345 du volume imprimé en italien. [↑](#footnote-ref-127)
128. \* Les *Varotto* sont les parents des garçons de Padoue Agelindo et Giulio Varotto, les futurs Rogationnistes Frère Stanislao et Frère Urièle (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-128)
129. \* Giovanni Segàti est le futur Rogationniste Frère Recuperato (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-129)
130. \* En raison d'un oubli accidentel et compréhensible, le Père Hannibal a écrit 29 mars, au lieu de 29 décembre 1908 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-130)
131. \* Le Père Hannibal se réfère à la lettre privilégiée et encourageante d'adhésion à la «Sacrée Alliance» sacerdotale envoyée par Monseigneur D'Arrigo le 24 juin 1900, soulignant avant tout que l'Archevêque, pour la célébration de la messe annuelle, a choisi le 1er juillet, jour eucharistique des Instituts Antoniens (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-131)
132. \* Il est à noter que cette lettre, qui avait été écrite par le Père Hannibal en mai 1909, après la traduction en espagnol par Mère Nazarena Majone, fut envoyée d'Oria sous la date du 27 juillet 1909 et est conservée dans les Archives des Moniales Conceptionnistes d'Ágreda (Espagne), d'où nous l’avons reçue en copie dactylographiée avec la déclaration de conformité à l'originale. Notre traduction en français a été faite de l’original en italien. [↑](#footnote-ref-132)
133. \* *Sampiero* ou San Piero est la manière dialectale d'indiquer la ville de San Pier Niceto en province de Messine, où le Père Hannibal avait ouvert l'Institut Antonien Féminin, inauguré officiellement le 24 octobre 1909 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-133)
134. \* En 1902 à Taormina (Messine) quelques gentilshommes protestants étrangers pensèrent à fonda une œuvre pieuse en faveur des classes pauvres de la Ville et se constituèrent en *Société de Bienfaisance*, présidée par la noble *Miss Mabel J.* Hill, riche et bienveillante femme anglaise (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-134)
135. \* Il s'agit de Monseigneur Carlo Giuseppe Cecchini, Évêque d'Altamura (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-135)
136. \* À certains moments liturgiques de l'année, la Sainte Église a des prières publiques, appelé *Rogations*. La pratique des «Rogations», exprimée sous forme de litanie qui accompagnait les processions d'un lieu à un autre ou sous forme de litanie, consistait en périodes de prière et de réflexion pour divers besoins (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-136)
137. \* Le "pieux Exercice pour l'Ascension" consistait en une courte fonction, avec des prières et des chants, pour «assister» spirituellement à l'Ascension du Seigneur. Cf. aussi dans *Preghiere e pratiche di pietà…*, op. cit., Tipografia Antoniana del Sacro Cuore di Gesù, Messina 1915, pp. 306-308 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-137)
138. \* La petite ville de Francavilla Fontana jusqu'en 1927 était incluse dans la province de Lecce; elle fait aujourd'hui partie de la province de Brindisi (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-138)
139. \* Camàro est un quartier de la Commune de Messine (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-139)
140. \* Galàti di Tortorici est l'ancien nom de Galàti Mamertino quand ce n'était pas une Commune autonome, mais une fraction de la Commune de Tortorici (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-140)
141. \* Pour un oubli évident, le Père Hannibal a écrit *De Summa* au lieu de *Di Summa*. En fait, le Maire de Francavilla Fontana était le Docteur Giuseppe Di Summa (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-141)
142. \* *Carpe diem*, dicton du poète latin Quinto Flacco Orazio (cfr. *Odi*, I, 11, 8). Ce dicton est généralement cité avec allusion au sens: *profit du jour présent* (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-142)
143. \* Voir Tusino T. (au soin), *Lettere del Padre*, vol. 1, op. cit., p. 445-447 [↑](#footnote-ref-143)
144. \* C'étaient les "titres" ou noms donnés par le Père Hannibal à Notre-Seigneur, à la Très Saint Vierge Marie et à Saint Joseph, en la fête du Premier Juillet 1908 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-144)
145. \* Il s'agit du livre bien connu: *Manuale di Filotea* du Chanoine milanais Giuseppe Riva, d'où devaient être tirées prières et réflexions pour certaines fêtes et anniversaires (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-145)
146. \* Monseigneur Giuseppe Cottafavi a rendu la lettre au Père Hannibal; et c'est celle conservée à Rome, dans les Archives historiques des Rogationnistes (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-146)
147. \* A ce propos, voir aussi p. 556 de ce volume (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-147)
148. \* Le 1er mai 1904, grâce à la bienveillance du Pape Pie X, Don Orione et sa Congrégation religieuse naissante se voient confier la charge pastorale de l'église de Sainte Anne au Vatican. Les Orioniens y restèrent jusqu'en 1929. Don Orione accepta volontiers la proposition car il avait tant désiré un siège près du Vatican. Une autre raison pour laquelle Don Orione, de préférence à d'autres propositions, avait accepté l'aumônerie de l'église de Sainte Anne était le fait qu'à côté il y avait quelques petites chambres utilisables pour accueillir les confrères de passage et quelques ecclésiastiques étudiants (cf. Flavio Peloso, F.D.P., *Gli Orionini à Sant'Anna dei Palafrenieri in Vaticano*, dans "Messaggi di Don Orione", n. 114, anno 36 [2/2004], pp. 27-30). Le Père Hannibal était souvent l’hôte bienvenu "à Sant'Anna", car il jouissait de l'amitié et de l'estime de Don Orione (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-148)
149. \* Don Orione, à partir du 28 juin 1909, était Vicaire Général de l'Archidiocèse de Messine (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-149)
150. \* La mémoire de la Bienheureuse Vierge Marie des Douleurs a été introduite dans le Calendrier Romain par le Pape Pie VII en 1814, fixant sa célébration le troisième dimanche de septembre. En 1909, le troisième dimanche de septembre tombait le 19, date par nous apposée sur cette lettre. Pour l’histoire nous rappelons que la date définitive de la célébration du 15 septembre a été fixée par le Pape Pie X avec la réforme liturgique partielle de 1913 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-150)
151. \* Leonzio est le frère de Virginia Dell'Aquila, une humble paysanne d'Oria, qui a vécu une vie spirituelle intense

     (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-151)
152. \* Il s'agit du prêtre jésuite Antonio Maria Stella, résidant à Naples (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-152)
153. \* *Sardella* est un quartier de la Municipalité de Ceglie Messapica (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-153)
154. \* Cf. Quinto Orazio Flacco, *Odi*, III, 3: *Frángar, non fléctar*: me casse, mais je ne plie pas (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-154)
155. \* Dans l'environnement de Padoue, le simple nom "le Saint" signifie Saint Antoine (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-155)
156. \* Il s'agit de Monseigneur Augusto Silj (1846-1926). Il fut ordonné prêtre le 19 décembre 1871 et consacré Archevêque de Cesarea del Ponto le 13 janvier 1907. Le Pape Benoît XV le crée Cardinal dans le Consistoire du 15 décembre 1919. En 1909 il était Délégué Pontifical du Sanctuaire de Pompéi. Il décède le 27 février 1926 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-156)
157. \* Il s'agit de l'élève Salvatore Cangemi Germanò, orphelin de mère et petit-fils du prêtre Michelangelo Germanò, Vicaire de Paroisse de Montalbano Elicona (Messine), qui avait donné son adhésion à la «Sacrée Alliance» sacerdotale le 19 novembre 1902 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-157)
158. \* A ce jour (2020) il n'a pas été possible de connaître et de vérifier l'identité personnelle de "Grogano" (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-158)
159. \* Concernant *San Piero*, voir la note éditoriale p. 543 de ce volume. [↑](#footnote-ref-159)
160. Les *Pasqualini* sont les Religieux Rogationnistes de l'Institut "San Pasquale", Maison masculine d’Oria (*n.d.r*.) [↑](#footnote-ref-160)
161. \* *Opitulante Deo*, une locution latine qui signifie: «avec l'aide de Dieu» (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-161)
162. \* Voir la note de rédaction p. 345 du présent volume. [↑](#footnote-ref-162)
163. \* Pour compléter cette correspondance du Père Hannibal avec le Directeur du journal *Il Progresso Italo-americano*, nous nous référons à ce qui a été rapporté par le Père Teodoro Tusino dans *Padre Annibale Maria Di Francia. Memorie biografiche*, parte quarta, Editrice Rogate, Roma 2001, pp. 130-131 (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-163)
164. \* Par l'expression *Maison di San Pasquale*, ou similaire, nous entendons: l'Institut Antonien masculin d'Oria (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-164)
165. \* Concernant l'expression *au Saint-Esprit*, voir la note éditoriale p. 154 de ce volume. [↑](#footnote-ref-165)
166. \* Monsieur Nicola Salerno Mele était propriétaire de l'ancien Couvent de San Pasquale et du jardin annexe (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-166)
167. \* Galatesi: les habitants de Galàti Mamertino, commune de Sicile dans la province de Messine (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-167)
168. \* Concernant l'expression: *du Saint-Esprit*, voir la note éditoriale à la p. 154 de ce volume. [↑](#footnote-ref-168)
169. \* Luigi Bucceroni, laïc, a été Responsable des orphelins de Messine puis de Francavilla Fontana. L’assistant Emanuele Vìzzari lui était soumis. À cet égard, voir *Écrits*, vol. 61, p. 134-142 (*n.d.r.*) [↑](#footnote-ref-169)
170. \* Concernant *San Piero*, voir la note éditoriale p. 543 de ce volume. [↑](#footnote-ref-170)
171. \* Le Père Hannibal ne précise pas de quels "abitini" il s'agit. On peut supposer que soit le scapulaire de l'Association des Filles de Marie. Par *abitino* on entend le scapulaire formé de deux petits morceaux de tissu portant une relique ou des images sacrées, à porter accroché autour du cou en signe de dévotion et de protection (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-171)
172. \* *Avoir de la laine à déballer,* ou *à carder*: expression proverbiale pour indiquer que on est surchargé de travail (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-172)
173. \* Concernant la relique de la langue non corrompue de Saint Antoine de Padoue, voir le note rédactionnelle à la p. 276 de ce volume. [↑](#footnote-ref-173)
174. \* Voir p. 575 de ce volume (lettre du 13 octobre 1909). [↑](#footnote-ref-174)
175. \* Concernant l'expression: *au Saint-Esprit*, voir la note éditoriale p. 154 de ce volume. [↑](#footnote-ref-175)
176. \* Pour une meilleure compréhension des faits et pour des informations plus exhaustives sur la triste affaire des Instituts Antoniens de Francavilla Fontana ainsi que sur le comportement du jeune Emanuele Vìzzari, assistant des garçons, nous renvoyons à ce qui a été rapporté par le Père Teodoro Tusino dans *Memorie biografiche*, œuvre citée, quatrième partie, pp. 185-194 (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-176)
177. \* Le terme *trafic* utilisé ici par le Père Hannibal dérive du sicilien *tràficu*, c'est-à-dire chose à faire, à s'occuper, affaire, effort, travail. Donc l'expression *il y a un peu de trafic*, ça veut dire: *c'est très fatigant* (*n.d.r.*). [↑](#footnote-ref-177)
178. \* Concernant l'expression: *à San Pasquale*, voir la note éditoriale p. 589 de ce volume. [↑](#footnote-ref-178)